JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES,

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS À L'HISTOIRE, À LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET À LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;

RÉDIGÉ PAR MM.
BIANCHI, ÉD. BIOT, BOTTA, BURNOUF, CAUSSIN DE PERCEVAL, D'ECKSTEIN,
C. DEFRÉMERY, L. DUBEUX, FRESNEL, GARCIN DE TASSY,
GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER-PURGSTALL, STAN. JULIEN,
DE SLANE, J. MOHL, S. MUNK, REINAUD, L. AM. SÉDILLOT,
ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME XII.

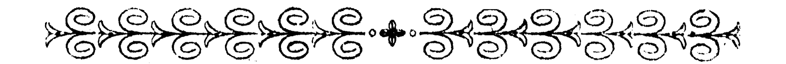


PARIS.

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

A L'IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XLVIII.



JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET 1848.

LÉGISLATION MUSULMANE

SUNNITE, RITE HANÈFI[1].

CODE CIVIL.

Le Code civil est partagé en deux grandes divisions : 1° Droits des hommes sur les choses ; 2° droits et devoirs des hommes entre eux.

PREMIÈRE DIVISION.

DROITS DES HOMMES SUR LES CHOSES. — ESSAI SUR LA PROPRIÉTÉ.

AVANT-PROPOS.

La propriété est représentée, chez les Arabes, par le mot radical ملك, composé, abstraction faite pour l'instant de

[1] La législation qui nous occupe ici est exclusivement la législation *sunnite*, c'est-à-dire, conforme au *sunnèt*, سُنَّت, actes et pa-

toute voyelle, des trois consonnes françaises *m l q;* mais peut-être lui donne-t-on dans la jurisprudence musulmane un sens plus étendu que celui accordé en français au mot *propriété:* celui du *jus in re,* en ce que, indépendamment du *dominium plenum,* il peut aussi, au moyen d'une qualification spéciale, s'appliquer à chacune des parties dont l'ensemble forme la *pleine propriété.*

C'est ainsi que le domaine direct, le domaine utile, les droits d'usage et de consommation, *jus utendi et fruendi,* tels que droit d'*habiter* une maison, d'*employer* un esclave, un animal, de *monter* un cheval; droit sur les *fruits,* sur le *lait,* sur le *part des animaux,* etc. sont tous des ملك, ainsi qu'on peut le vérifier dans les divers auteurs, et particulièrement dans le *Mèdjmœ',* 2e partie, pages 168 et 178, chapitres du *prêt,* du *louage.*

Des auteurs prêtent même à ce mot un sens qui l'étendrait

roles du prophète. On compte chez les *sunni* quatre rites regardés comme également orthodoxes; ce sont les rites *hanèfi, maliqi, chafi'i, ahmèdi,* autrement dit *hanbèli,* du nom de leurs auteurs, *Èbou-Hanifè, Maliq, Chafi'i* et *Ahmèd-Hanbèl.* Nous les plaçons ici par ordre de naissance : les deux premiers sont nés à la fin du Ier siècle de l'hégire, et les deux autres vers le milieu du IIe.

Le rite *hanèfi* est à la fois le plus ancien et le plus répandu. Dans tout l'empire ottoman, il est généralement seul adopté; l'Égypte et le nord de l'Afrique ottomane y font cependant exception; mais comme il est en Turquie le rite de l'État, dans ces deux provinces elles-mêmes, des mufti et des kadi *hanèfites* siégent dans les tribunaux avec les mufti et les kadi, *chafi'ites* en Égypte, et *maliqites* en Algérie. Ils ont même la préséance sur ces derniers. C'est donc une erreur de croire que, dans notre colonie d'Afrique, le rite *maliqi* soit seul admis.

Èbou-Hanifè a eu plusieurs disciples célèbres, entre autres Èbou-Iouçouf et Muhammed (Ibnu-l-Haçani-ch-Chèïbani), qui, fidèles à la doctrine fondamentale de leur maître, s'en sont pourtant écartés avec succès dans quelques conséquences. Ces trois doctrines réunies forment le rite *hanèfi.*

à des droits autres que le droit *réel*, par exemple aux *obligations*. (Voyez *Mèdjmœ'*, p. 339, I[re] partie.)

Quoique, au commencement de cet avant-propos, nous ayons fait abstraction de toute voyelle à donner au mot ملك, nous devons à présent lui restituer celles qui lui appartiennent : la lettre *m* de ce mot peut avoir l'une des trois voyelles *è*, *i*, *u*; on dit donc m*è*lq, m*i*lq, m*u*lq, entre lesquels nous ne voyons pas que les dictionnaires établissent une différence en ce qui tient à la *propriété*; mais l'usage qui, plus que les dictionnaires, fait loi dans les langues, a mis des nuances entre eux. Le mot m*i*lq indique la propriété considérée dans son rapport avec le propriétaire; on dit : tel bien est le m*i*lq de telle personne. = M*u*lq au contraire exprime, sans s'occuper du propriétaire, en général tout bien qui, étant dans le commerce, peut être aliéné, par opposition aux biens consacrés à Dieu, qui, ne pouvant l'être, ne peuvent être dits m*u*lq. *Ce bien est mulq*, signifie donc *ce bien n'est pas consacré à Dieu, il peut être aliéné*. Il en serait de même des biens de la communauté musulmane; étant en principe inaliénables, ils seraient m*i*lq et pas m*u*lq; mais comme le prince a, dans certains cas, le droit de les aliéner, si, usant de ce droit, il confère la propriété d'un bien à un particulier, ce bien, devenu le m*i*lq de ce particulier, est devenu en même temps m*u*lq; consacré à Dieu par le prince, il reste uniquement m*i*lq.

Je n'ai pas remarqué dans mon long séjour à Constantinople que le mot m*è*lq ait reçu aucune acception spéciale; mais s'il devait en avoir une, ce serait, selon moi, celle qui représenterait la propriété pure et dégagée de tout rapport tant à la personne du propriétaire qu'à l'aliénabilité. On dirait dans cette supposition كِتَابُ المَلْك *qitabu-l-mèlq*, livre sur la *propriété*.

Quelques mots sur le *qèsb*, كَسْب, pourront nous diriger

dans le classement des matières devant être rangées dans *l'Acquisition de la propriété.*

Définitions et classement. Les jurisconsultes musulmans consacrent un chapitre pour le *qèsb.* = *Qèsb* signifie *gagner, acquérir;* = « *Chercher à gagner, talèbu-l-qèsbi,* طَلَبُ الكَسْبِ, « *est un devoir pour tout musulman,* » a dit Mahomet. La loi en détermine les moyens, le but et les limites. = Voir dans les auteurs le chapitre du *qèsb.*

1° Le plus noble de ces moyens est, disent-ils, *la guerre sacrée,* جهاد *djihad;* ce moyen fait partie de l'acquisition des choses par droit de premier occupant.

2° Après le *djihad,* vient le *commerce,* moyen d'acquérir par les échanges; il appartient à la transmission des biens à titre onéreux.

3° L'*agriculture* donne pour *qèsb* les produits de la terre; ces produits, qui n'auraient pas de maître s'ils avaient poussé naturellement, c'est-à-dire sans le travail et les soins de l'homme et sur un terrain vague, en ont-ils un, si le terrain a un propriétaire, qu'ils soient dus ou non au travail de l'homme? et quel est-il?

Le résultat est, comme dans l'acquisition de la propriété par droit de premier occupant, accroissement de biens et de propriété *primitive,* puisque ces produits n'ont encore appartenu à personne.

4° Enfin, le dernier moyen, *celui qui garantit de la pauvreté,* a dit Mahomet, *est le métier, la profession* حِرْفَة *hirfèt,* moyen industriel de *qèsb* par le travail manuel ou intellectuel. Il se divise en deux parties : 1° il peut n'être qu'un échange de la chose produite contre un salaire, etc.; 2° il peut aussi y avoir *qèsb* par le perfectionnement donné à la matière première, et par conséquent par sa plus-value.

Le résultat est encore, dans ces deux cas, accroissement de biens, *qèsb,* et de propriété *primitive.* Dans le premier, il y a, comme dans le commerce, échange de bien contre bien par la vente du produit du travail contre l'argent de

l'acheteur, ce qui suppose que ce produit est le bien de l'ouvrier.

De l'ensemble de l'exposé précédent, y compris la note 2 ci-dessous, naissent les quatre questions suivantes :

Première question. La propriété est-elle acquise par le *djihad* au premier occupant de la chose qui n'a pas de maître? = (1re partie.) *Acquisition de la propriété par droit de premier occupant.*

Deuxième question. 1° La propriété des produits nouveaux d'une terre est-elle acquise de droit au maître de cette terre? 2° Et la propriété des produits nouveaux du travail manuel ou intellectuel est-elle acquise de droit au producteur? = (2e partie.) *Acquisition des produits nouveaux des terres ou du travail.*

Troisième question. La loi civile accorde-t-elle ou refuse-t-elle, suivant les circonstances, la propriété des choses qui, certainement, avaient antérieurement un maître, mais qui n'en ont plus ou peuvent ne plus en avoir? = (3e partie.) *De la propriété des choses ayant eu un maître connu.*

Quatrième question. Quelle est la nature des droits du propriétaire sur son bien[2]? = (4e partie.) *Du déplacement de la propriété.*

[2] On trouve dans *Sunbuli-zadè*, «livre de la chasse,» la division suivante de *l'Acquisition de la propriété*:

«Sachez, dit-il, qu'il y a trois manières d'acquérir la propriété :

«La première donne la *propriété primitive;*

«La seconde confère par transmission la propriété (déjà acquise);

«La troisième diffère entièrement des deux premières en ce qu'elle «est acquise par droit d'hérédité.

«La première résulte de l'occupation de la chose; mais elle est «soumise à la condition que la chose n'aura pas de maître, qu'elle «sera *mubah.* Si, en effet, un premier occupant avait amassé, dans «un lieu vague et sans maître, du bois dont il serait ainsi devenu le «maître, celui qui (après lui) s'emparerait de ce même bois, ne «pourrait en acquérir la propriété. L'indigent même ne pourrait dis-«poser de ce qui (resté sans maître connu) serait trouvé par lui; «ainsi un cachet, une pièce de *monnaie*, *frappée au coin de l'isla-*

PREMIÈRE PARTIE.

ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ PAR DROIT DE PREMIER OCCUPANT.

Art. 1er. Suivant les musulmans, le droit des hommes sur les choses résulte du verset 27, chapitre II du Cour'an : « C'est lui (Dieu) qui a créé POUR « vous *tout* ce qui est *sur* la terre. » = T. *a.*

Traductions d'extraits à l'appui du texte. T. *a.* 1° « Dans « la chasse se trouve la réalisation d'une partie des bien- « faits dont parle Dieu dans le verset ; *C'est lui qui a créé* « POUR VOUS TOUT *ce qui est* SUR *la terre.* » (*Mèdjmœ'u-l-èn-* « *hour,* commentaire du *Multèka,* page 276, 2e partie.)

2° « A cette création sont attachés les moyens d'existence « des individus et la durée du genre humain. = Le sens « de *lèqum, pour vous,* est *à cause de vous, pour votre utilité* « corporelle, médiate ou immédiate. On doit en conclure « que Dieu *permet à tous de s'emparer des choses* UTILES, et « qu'il ne s'oppose pas à ce qu'une *partie d'entre vous* s'en « *approprie une partie* pour ses besoins. Ce verset prouve en

« *misme,* ne pourrait lui appartenir. Il devrait, avant tout, faire pu- « blier qu'il a trouvé tel objet, et en donner la description. »

Des quatre questions que nous allons poser, on ne trouve classées que la première et la quatrième; la seconde, qui chez nous est complexe, est entièrement omise par Sunbuli-zadè. Si nous relisons une partie de la troisième dans les développements où il parle du cachet et de la pièce de monnaie trouvés par un indigent, il n'en tire aucune conséquence pour lui assigner un rang. Enfin, nous n'avons pas cru devoir classer séparément la question des *successions* dont il fait la troisième classe; nous les plaçons dans un des titres de la IIIe partie.

« effet que *toutes sont pour tous*, et non que *chacune soit pour* « *chacun*.

« Quant à l'extension à donner aux mots *tout ce qui est* « *sur la terre*, la terre elle-même (le globe de la terre) n'y « est comprise qu'en ce sens que par *terre* on entendrait « *les choses qui sont au-dessous de nous*, comme par *ciel* on en- « tend celles qui sont au-dessus. = *Tèfsir*, commentaire du « Cour'an, par *Bèïdawi*.

2° « La légalité de la chasse résulte du livre divin, du « *sunnèt*, de la décision de l'*idjma'*, et même de l'*ibahat* du « gibier, voir [1]. Quant à l'*ibahat*, il n'y a, à cet égard, au- « cune dissidence; elle est admise unanimement; car elle « est un moyen de *tirer profit et utilité de ce qui a été créé* « *pour cela.* » (*Sunbulizadè*, chap. de la chasse [3].)

[3] Les trois traductions ci-dessus d'extraits de commentaires différents et désignés par 1°, 2° et 3° ont été réunies sous la même T. *a*, parce que leur citation n'a pour tous trois qu'un même but, celui de prouver que le verset 27, chapitre II, n'a pas été cité par nous arbitrairement et sans autorité, mais qu'il est bien réellement regardé par les musulmans comme la base première de leur propriété civile par l'intermédiaire du droit de premier occupant.

Les divers *tèfsir* concourent à nous montrer ce droit primitif comme étant la conséquence de ce verset au profit de l'homme dans l'état de nature et dans l'origine des choses. Quoique cet état de nature ait été depuis longtemps remplacé par l'état de société, si, de tout temps, les hommes se sont emparés des choses pour faire usage des unes et consommer les autres, ils l'ont fait et le font encore légitimement, parce que le maître suprême de toutes choses, en faisant connaître à l'époque de l'islamisme qu'il les avait mises chacune, lors de la création, à la disposition et à l'abandon de tout premier occupant, n'a pu vouloir indiquer qu'il bornait ses bienfaits au passé. Si donc successivement ils ont occupé des parties du sol lui-même pour les vivifier par leur travail; si les lois protectrices de l'ordre social en ont assuré la propriété aux premiers occupants, rien dans ces dispositions qui ne fût et qui ne soit encore dans les vues du Créateur et, par conséquent, dans l'esprit de la loi émanée de lui.

Tous les commentateurs du Cour'an et jurisconsultes s'accordent avec *Bèïdawi* pour reconnaître à *tous* les hommes le droit de s'em-

2. En vertu de ce texte, la loi reconnaît à tout homme le droit de s'emparer de toutes les choses meubles et immeubles, vacantes et sans maître, *nullius in bonis*[4].

3. Ce droit est le droit de premier occupant.

4. Les choses ainsi abandonnées à tout premier occupant sont appelées *mubah* مباح.

L'abandon de la chose au premier occupant est nommé *ibahat* اباحة. = *Mubah* en est le participe passif[5].

5. Le premier occupant d'un terrain est à la fois le premier occupant du dessus et du dessous.

parer de *toutes* les choses *utiles* et d'en tirer l'utilité spéciale à laquelle chacune d'elles est propre. Bèïdawi ajoute : *Chacune d'elles n'est pas pour chacun d'eux*, c'est-à-dire, chaque chose n'est pas spécialement réservée pour tel homme exclusivement, en sorte qu'un autre qui s'en rendrait le premier occupant ne pût se l'approprier; de même un seul homme ne pourrait s'emparer de toutes, car alors *toutes* ne seraient pas *pour tous;* mais il n'est pas un seul homme qui ne soit libre de choisir parmi toutes celles dont nul autre ne se sera emparé avant lui, ou qui actuellement n'ait aucun maître reconnu par la loi, celles qui, par la nature de leur utilité, peuvent correspondre à ses besoins, d'où il résultera que les besoins différant suivant les individus, les uns prendront telles choses, et les autres telles autres : *Dieu ne s'oppose pas à ce qu'une partie des hommes s'approprie pour ses besoins une partie des choses* UTILES.

[4] L'expression *nullius in bonis* qui, dans le droit romain, s'applique plus particulièrement aux choses de droit divin, ne peut, dans le droit musulman, recevoir la même interprétation, parce que les choses de droit divin ne sont pas pour les musulmans *nullius in bonis;* elles sont, au contraire, *in bonis*, mais *in bonis Dei.*

[5] *Ibahat* est ici le synonyme d'*ihlal*, احلال, « rendre licite ce qui était défendu. » Ce mot, pris comme nom, sera donc ici une sorte de mainlevée du respect dû à la propriété de tel bien, mainlevée résultant de l'abandon qu'en a fait le propriétaire, soit à telle per-

CHAPITRE PREMIER.

DES CHOSES *MUBAH*.

6. Parmi les choses *mubah*, on distingue trois classes :

Celles qui n'ont jamais été la propriété de l'homme;

Celles qui, après l'avoir été, ont cessé ou peuvent avoir cessé de l'être, pour redevenir *mubah*. (Voyez note 2.)

7. Enfin, par exception fondée sur le texte formel de plusieurs versets du Cour'an, on doit ranger parmi les choses *mubah* les biens et même les personnes des infidèles *harbi*[6].

sonne ou classe déterminée, ce qui n'est qu'une espèce de donation, soit au premier occupant, quel qu'il soit, et sans aucune désignation; c'est la seule question qui doive nous occuper. On nous objectera peut-être qu'il n'a pu y avoir abandon *de toutes les choses créées par Dieu*, choses qui, jusqu'alors, n'auraient encore été la propriété de personne; car, dans cette hypothèse, il n'y aurait pas eu de propriétaire pour en faire l'abandon. Dans la croyance des musulmans, et même dans la nôtre, il y a un propriétaire : c'est Dieu. La seule différence qu'il y ait entre nous et eux, c'est que la chose est prise par eux au sérieux. C'est, en effet, un principe que tous leurs jurisconsultes ne croient pas pouvoir trop rappeler à leurs lecteurs : Dieu est le seul *propriétaire véritable*, مالك حقيقى, *maliqi hakiki*: l'homme ne peut être que propriétaire *fictif*, مجازى, *mèdjazi*; la propriété de l'homme n'est qu'une fiction, une allusion au vrai propriétaire; elle ne peut être prise qu'au figuré, مجازا, *médjazèn*.

[6] *Harbi*, qui vient de *harb*, guerre, est la qualification donnée aux infidèles non tributaires de la puissance musulmane, parce que, jusqu'à ce qu'ils soient soumis au payement du tribut, les musulmans doivent être, en principe, en état permanent de guerre avec eux, ce qui ne rend pas toutefois obligatoire, pour les musulmans, une guerre effective et actuelle. C'est dans ce précepte de leur loi

PREMIÈRE CLASSE.

DES CHOSES QUI N'ONT JAMAIS ÉTÉ LA PROPRIÉTÉ DE L'HOMME.

8. Il est des choses qui, par leur nature même, ne pouvant être l'objet d'une occupation réelle, entière et stable, resteront, dans leur ensemble, invariablement communes à tous les hommes [7].

9. Il en est d'autres qui sont également restées jusqu'à présent communes à tous [8].

10. La qualité de choses communes à tous serait un mot vide de sens, si chaque homme n'avait pas, sur chacune des parties qu'il en occupera, un droit individuel, au moins transitoire dans l'usage et définitif dans la consommation.

11. Il suit que tous ont un droit égal :

que les peuples barbaresques trouvaient une excuse à leurs pirateries, qu'ils pouvaient pallier du titre de devoir religieux, *fard*, فرض.

[7] Telles sont la lumière du soleil, qui des régions supérieures arrive jusqu'à nous; l'air qui, formant la partie de notre atmosphère la plus rapprochée de nous, est partout à portée de tous; les mers extérieures; les mers intérieures; le bassin qui les contient et leurs rivages; les fleuves et leurs lits.

[8] Telles sont ces montagnes couvertes de glaces éternelles, au sommet desquelles l'homme n'a pu toujours même s'élever, et encore moins se fixer; ces vastes et anciennes forêts habitées par tous les êtres existant dans la nature, excepté par l'homme, pour qui, jusqu'à présent, elles sont restées à peu près impénétrables; ces immenses déserts, dont l'aridité ne peut guère servir d'asile qu'aux bêtes féroces; enfin, ces plaines restées de tout temps stériles, soit que le bras de l'homme leur ait manqué, soit que le sol lui-même se soit refusé à toute culture utile, plaines que les musulmans appellent *mèwât*, en Algérie *mouèt*. (Voyez titre des *mèwât*.)

1° A l'appropriation de la partie de lumière indispensable aux besoins de chaque individu. = T. *b*.

T. *b*. « L'utilité des fleuves est comme celle du soleil, de « la lune et de l'air; la jouissance n'en peut être interdite « à personne, de quelque manière que ce soit. » (*Sunbulizadè*, titre du *chirb*, شرب, *emploi des eaux*.)

2° A l'appropriation de l'air nécessaire à sa respiration. = T. *b*.

3° A l'usage des eaux de mers extérieures. (Voir 14 et 15.)

4° A l'usage des rivages de ces mers pour divers besoins, tels que d'y étendre des filets, d'y élever des huttes et des cabanes devant servir de refuge et d'abri, d'y bâtir même des maisons, magasins, etc. parce que ces rivages, faisant partie du bassin des mers, sont aussi communs à tous.

5° A la pêche de leurs divers produits, tels que perles, ambre, coraux, éponges et autres produits à l'usage des hommes. = T. *c*.

T. *c*. « 1° Les perles qu'un *harbi mustè'mèn*, مستأمن, « à qui a été accordée sûreté, trouve dans une mer mu- « sulmane, l'ambre qu'il recueille sur ses bords, lui sont « acquis en totalité et sans prélèvement (du cinquième), « même sans la permission du prince, parce que, *étant le* « *produit de la mer*, ils ne peuvent être regardés comme « *g'animèt*, غنيمة, butin; aussi sont-ils *mubah* comme le « poisson et le gibier. »

V. « Cette doctrine est celle d'*Èbou-Hanifè* et de *Muham-* « *mèd*; *Èbou-Iouçouf* enseigne, au contraire, que les perles

« et l'ambre sont *g'animèt;* qu'ainsi on doit en prélever le « cinquième et les enlever au *harbi* qui les a trouvés [9]. »

« 2° Le musulman *mustè'mèn* qui pêcherait des perles « dans une mer des *harbi* en deviendrait le propriétaire. » (Commentaire du *Sièri-qèbir*, p. 328 et 329, 2ᵉ partie.)

« 3° Selon nous *hanèfites*, on ne mange, de ce qui est « dans la mer, que les poissons et les oiseaux aquatiques. »

V. « *Chafi'i* a dit : Il n'y a pas de mal à manger de tout « ce qui est dans la mer. » (*Kadi-qan*, قاضي خان, titre de la chasse.)

6° A celle des poissons, coquillages, plantes et autres produits propres à leur consommation. = T. *c*, 3°.

12. A tous les produits naturels des montagnes et autres parties du sol de la terre restées communes à tous, tels que bois, fourrage, fruits, etc.

13. Et spécialement à l'occupation, d'après des règlements spéciaux, de parties des terres *mèwat* موات, *mortes* à l'utilité. (Voyez titre des *mèwat.*)

14. Mahomet ayant déclaré que tous les hommes

[9] Cette dissidence de doctrine entre les imam hanèfites, relativement au cinquième à prélever sur les perles et l'ambre, n'attaque en rien le principe de la communauté des eaux, et, en particulier, des eaux de la mer. Cette exception qu'établit *Èbou-Iouçouf* pour les perles et l'ambre uniquement, et que n'admettent pas les autres *imam*, existe pour les métaux dans toutes les doctrines; pour les *mèwât*, dans celle d'*Èbou-Hanifè;* dans tous ces cas, elle est fondée sur le même principe, l'exigence des lois sur le *g'animet*, ainsi qu'on le verra aux titres du *g'animet*, des *mèwât* et des mines; elle ne peut même exister dans la doctrine d'*Èbou-Iouçouf* que pour les perles et l'ambre des mers musulmanes; aussi ne la trouve-t-on plus dans le 2° de ce même texte *c*.

ont droit à la communauté de trois choses : l'eau, l'herbe et le feu, il suit que :

Nul ne peut priver son semblable du droit qu'il a à la communauté de chacune d'elles, quand surtout celui qui les refuse n'en a pas besoin, et que celui qui les demande en a un besoin pressant pour lui et ses bestiaux.

15. Quoique les mers intérieures appartiennent politiquement à la nation dans le pays de laquelle elles sont en quelque sorte enclavées, ce droit de suzeraineté, tout en autorisant l'exercice des mesures de police requises pour le maintien de l'ordre et de la sûreté publique, ne peut porter aucune atteinte au principe de communauté des eaux, établi par le prophète. = T. *d.* et voir T. *c.*

T. *d.* « 1° Tous les hommes, a dit le prophète, sont co« associés à trois choses : l'*eau*, l'*herbe* et le *feu*[10]. (*Mèvkoufati*, commentaire du *Multèka*, titre du *chirb.*)

« 2° Les fleuves tels que l'Euphrate, le Tigre et autres, « ne sont la propriété exclusive de personne, parce que « personne n'en a pu avoir la possession exclusive : la force « prédominante des eaux surmonte, en effet, toute autre « force; elles ne sont pas faites *ihraz* dans leurs canaux et « bassins; or ce n'est que par l'*ihraz*[11] que s'acquiert la

[10] Dans le *mèdjmœ'* et dans le commentaire de *Sunbuli-zadè*, les paroles du prophète, relatives à la communauté des eaux, n'ont pas toute l'étendue que lui prêtent d'autres auteurs; elle est restreinte aux *musulmans;* mais ces commentaires eux-mêmes étendent expressément, dans leurs développements, la communauté des eaux à tous les hommes *du monde*, ce qui a déterminé notre choix pour la version de *Mèvkoufati.*

[11] Nous donnons dans le chapitre de l'*ihraz*, faisant partie des

« propriété. = Tous les hommes ont chacun individuelle-
« ment le droit de les faire servir à leur boisson, à leurs
« ablutions, d'établir sur les fleuves des moulins, d'ouvrir
« sur leurs bords des tranchées pour en conduire les eaux
« sur leurs terres, mais à la condition qu'il ne sera porté
« aucun préjudice à la communauté.

« 3° Le lit qu'un fleuve quitte avec possibilité d'y rentrer
« ne peut être utilisé, parce qu'il doit rester commun à
« tous. » (*Mèdjmœ'*, p. 269, 270 et 271, 2ᵉ partie.)

« 4° On a demandé si la mer des Indes est pays musul-
« man ou pays *harbi;* il a été répondu : Elle n'appartient
« ni à l'un ni à l'autre, parce qu'elle n'a été soumise par
« la force à aucun des deux pays. » (*Nètidjètu-l-fètawa*,
p. 143.)

16. L'herbe poussée naturellement, sans les soins de personne, et même dans le terrain d'autrui, ne peut être disputée à celui qui s'en sera emparé le premier, qu'elle soit encore à l'état d'herbe ou passée à l'état de fourrage. = T. *e*, 1°.

17. On ne peut refuser à personne de participer dans un terrain *mubah* aux bienfaits du feu, en profitant de sa lumière, de sa chaleur et de sa flamme,

lois sur le *g'animet*, tous les détails propres à compléter l'idée attachée à ce mot; nous nous bornerons donc à dire ici succinctement qu'*ihraz* répond, suivant la nature de la chose faite *ihraz*, à *recueillir* la chose occupée, à la *mettre en lieu sûr*, à la *transporter du pays ennemi dans son propre pays*, lieu où seul on admet que le butin soit en sûreté; cet *ihraz* peut généralement seul conduire à la propriété.

Nota. L'emploi d'une certaine quantité de mots arabes est une nécessité, surtout quand, revenant fréquemment et n'ayant pas leurs correspondants en français, on serait obligé chaque fois d'user d'une périphrase.

pour s'éclairer, se chauffer et se procurer à soi-même du feu, pourvu toutefois qu'on ne nuise en rien aux droits d'autrui; ainsi l'on ne pourrait s'emparer des charbons allumés qui s'y trouveraient, parce qu'ils sont la propriété d'autrui. = T. *e*, 2°.

T. *e*. « 1° *Qéla* كلأ, est le *hachich* حشيش [12], *l'herbe* qui pousse « naturellement sans que personne lui donne aucun soin, « la sème et l'arrose; elle devient la propriété de celui qui l'a « coupée et faite *ihraz*, recueillie, quand même elle serait dans « la propriété d'autrui; cette dernière règle est également « applicable à l'eau.

« 2° Ce que l'on se propose d'exprimer ici par *nar* نار, « *feu*, est le droit de tous à s'éclairer à sa lumière, à se « chauffer à sa chaleur et à se procurer du feu à sa flamme. « = Le maître de ce feu ne pourrait s'y refuser quand il « serait allumé sur un terrain *mubah*; mais il pourrait em« pêcher d'en enlever les charbons ardents, parce qu'ils « sont sa propriété et que ce serait lui faire tort. »

18. Enfin, sont *mubah*, ainsi que toutes les choses énumérées ci-dessus, tous les animaux qui n'ont pas encore perdu leur liberté originelle, quadrupèdes, oiseaux, reptiles, insectes, poissons, etc. = T. *f*.

T. *f*. « Quoique l'on coupe le poignet pour vol de choses « ayant un maître, on ne le coupe pas quand elles sont

[12] On trouvera, dans les chapitres du *g'animet*, des renseignements aussi complets que possible sur *qèla* et *hachich*, entre lesquels les dictionnaires mettent une différence, tandis que les jurisconsultes les confondent, ainsi qu'on le voit dans la traduction de cet extrait.

« de leur nature *mubah* dans notre pays; tels sont les « fourrages, herbes fraîches, roseaux, poissons, gibier, oi-« seaux, y compris même les canards, poules et pigeons. » (*Mèdjmœ'*, p. 198.)

DEUXIÈME CLASSE.

DES CHOSES QUI, APRÈS AVOIR ÉTÉ LA PROPRIÉTÉ DE L'HOMME, ONT CESSÉ OU PEUVENT AVOIR CESSÉ DE L'ÊTRE.

Le titre de ce chapitre nous avertit de la nécessité d'un court examen des circonstances qui peuvent rendre *mubah* le bien qui a eu un maître.

1° Comme tout propriétaire peut disposer de son bien, il paraît évident que, s'il y a renoncé, de manière que, *aux yeux de la loi*, la chose soit *pro derelicto habita*, elle sera redevenue *mubah*.

2° Cette proposition, telle que nous venons de la formuler, serait vraie, nous le croyons, dans toute législation, même sans les mots *aux yeux de la loi*, parce qu'ils seraient superflus; ils le seraient également dans la législation musulmane pour toute renonciation simple et ordinaire; mais ils sont nécessaires ici, parce que la loi de l'islamisme reconnaît une autre renonciation que celle dont nous venons de parler, celle où les choses sont également *pro derelicto habitæ*, sans que cependant, *aux yeux de la loi*, elles redeviennent *mubah*. C'est la renonciation en faveur des pauvres, des voyageurs, des orphelins, des hôpitaux, écoles, fontaines publiques, mosquées, etc., en un mot, renonciation faite à perpétuité dans des vues d'œuvres pies. Or, l'insti-

tution de ces fondations nécessite la division du *dominium plenum* dans ses deux parties, la *nue propriété* et l'*usufruit*. L'usufruit appartient aux personnes, classes ou établissements que le fondateur aura institués usufruitiers; et la nue propriété fait d'elle-même et nécessairement retour à Dieu seul, non plus, comme nous l'avons dit note 5, parce que le propriétaire civil n'est jamais que propriétaire fictif, mais parce que la consécration, faite à Dieu à partir de la date de l'acte de fondation, rend à tout jamais impossible que le bien redevienne *mubah*, soit comme nue propriété, soit comme usufruit.

3° Il me paraît incontestable que, à la mort d'un homme, son bien reste naturellement sans maître, et que, considéré sous ce seul point de vue, il redeviendrait *mubah;* mais le Cour'an lui-même en a disposé autrement, en établissant le droit d'hérédité. D'autre part, l'imprescriptibilité que la loi musulmane attache à la propriété serait un non-sens, si l'ordre naturel seul était consulté et suivi : la mort du propriétaire ne rend donc pas son bien civilement *mubah*. Il le deviendrait, il est vrai, à défaut de tout ayant-droit; mais l'État ne fait jamais défaut.

4° Si, comme on l'a vu par l'extrait de l'ouvrage arabe cité note 2, la propriété des *lokta* n'en est pas acquise par l'inventeur dans la plupart des cas, il en est pourtant où elle s'acquiert par droit de premier occupant, parce que ces biens perdus sont redevenus *mubah*, par exemple, le cas où le bien

trouvé serait la propriété d'un *harbi*. L'extrait que nous venons de citer en donne lui-même l'indication, en ajoutant, à la *monnaie* trouvée, la qualification restrictive de *frappée au coin de l'islamisme*, parce que, dans ce cas, il y a certainement eu depuis l'islamisme un propriétaire. Quant aux *lokta*, dont on ne peut reconnaître le maître, il est évident que la loi de l'islamisme, qui a établi le principe de la perpétuité du droit de propriété, ne peut dans le doute accorder la qualité de *mubah* à des biens dont les maîtres ou leurs ayants-cause peuvent exister. Mais on ne peut disconvenir, toutefois, qu'il est possible que de fait ils n'existent plus; et comme la loi ne retire pas l'objet trouvé des mains de l'inventeur, il peut en résulter que ce possesseur ait en réalité, et même définitivement, le bénéfice de la propriété dévolue au premier occupant, sans jamais en acquérir le titre légal, ni, par conséquent, tous les droits.

5° Enfin, s'offrirait à notre discussion la question de l'argent jeté à une masse d'hommes présents et réunis sur un seul point. Leur est-il acquis à titre de premiers occupants ou de donataires? Je n'ai pas la présomption de prétendre décider la question. Il nous suffit de savoir qu'il est légalement acquis dans l'une et l'autre supposition. Peu importe que le rang qui lui sera donné le soit dans ce chapitre ou dans celui des donations.

Résumé. Sur les cinq questions ci-dessus, il résulte de l'examen qu'une, celle des fondations, doit

être résolue négativement : l'abandon fait par le fondateur ne peut rendre *mubah* le bien consacré à une fondation, dont le fondateur n'a cependant accordé que l'usufruit, et ne s'est pas réservé la nue propriété.

La solution doit être la même pour les successions régulières; mais c'est par une déviation du droit naturel, et même du droit qu'a le premier occupant à la chose *mubah*. — Il est, au reste, des successions irrégulières. Peut-être la discussion produirait-elle pour elles un résultat différent; nous les classerons pour mémoire dans le présent chapitre, auquel elles appartiendraient.

Une partie des *lokta* peut redevenir *mubah*, mais leur place est dans la troisième classe, première section.

La cinquième question ne nous a offert aucun motif décisif de la classer dans le présent chapitre plutôt que dans le livre des donations.

Enfin, sauf l'exception signalée dans l'examen des *wakouf*, la chose *pro derelicto habita*, appartenant sans nul doute à la présente seconde classe, est l'objet de l'article 19 suivant.

---

19. Les choses *pro derelicto habitæ* sont *mubah* par suite de l'abandon qu'en a fait le propriétaire.

20. Redeviennent *mubah*, d'après certaines règles, les animaux qui, appartenant à un maître, par-

viennent, par la fuite chez les *harbi*, à recouvrer leur liberté naturelle. = T. *g*.

T. *g*. « L'animal (propriété de l'homme) qui fuit de chez « les musulmans pour aller dans le pays *harbi*, devient, « dans la doctrine d'*Èbou-Hanifè*, et d'après *l'idjma'*, la pro- « priété des *harbi* qui le prennent, parce que son premier « maître n'a plus de droit sur l'animal qui parvient à sor- « tir de notre pays. (*Mèdjmœ'*, p. 313, 1re partie.)

21. L'homme rendu à la liberté légale avec ou sans la volonté de son maître, par exemple l'esclave qui, pris dans le pays musulman par les infidèles, et emmené dans leur pays, s'échappe et retourne chez les musulmans, ne peut plus être *mubah* qu'en se trouvant dans les conditions par lesquelles le *harbi* peut être *mubah*. = T. *h*.

T. *h*. « *Zèïd* et son esclave *'Amr* sont faits prisonniers « par les infidèles, qui les emmènent dans leur pays; ils « s'échappent de leurs mains et rentrent chez les musul- « mans; *Zèïd* peut-il reprendre ses droits de maître sur « *'Amr?*—R. Non, *'Amr* est libre. (*Fètva* d'*Abdu-r-Rèhim*.)

L'esclave fugitif chez les infidèles est désormais libre, à moins qu'il ne se trouve aussi dans les conditions qui rendraient un *harbi mubah*. = T. *i*.

T. *i*. « Les *harbi* n'acquièrent pas la propriété de l'esclave « fugitif chez les infidèles, quel que soit son sexe, parce que « le droit du maître sur l'esclave cesse lorsqu'il a quitté « notre pays; le fugitif rentre dans son droit sur lui-même, « et sa personne est sacrée. Il n'y a plus lieu à ce qu'il re-

« devienne la propriété de personne. Cette règle s'applique « à l'esclave infidèle sujet des musulmans, aussi bien qu'à « l'esclave musulman. »

V. « Cette doctrine est celle d'*Èbou-Hanifè* et de *Chafii'*; « mais il y a deux opinions en ce qui concerne l'esclave in- « fidèle. » (*Mèdjmœ'*, p. 314, 1re partie.)

22. L'abandon forcé qui résulte de la mort du propriétaire rendrait son bien *mubah*, s'il y avait certitude entière qu'il n'y a ni héritier ni légataire qui en continue après lui la propriété légalement et conformément aux préceptes du Cour'an lui-même, chapitre IV, versets 8, 12, 13, 14, 15 et 175.

Mais quand il s'agit de propriété, la loi ne paraît pas admettre cette certitude, et ce n'est qu'à titre de biens restés sans maître connu que le trésor public s'en empare, en se substituant aux héritiers absents. = T. *j*.

T. *j*. « Lorsqu'il ne se trouve aucun des héritiers ci-des- « sus mentionnés, la succession est versée au trésor public « à titre de biens restés sans maître connu, et non par « droit d'hérédité. (*Mèdjmœ'*, p. 461, 2e partie.)

Nota. On se réserve d'examiner, dans le livre des successions, à quel titre certaines successions irrégulières qu'admet *Èbou-Hanifè* sont recueillies par des étrangers à la personne décédée. Est-ce comme premier occupant? Est-ce comme légataire? Dans le premier cas, les biens laissés seraient redevenus *mubah*; dans le deuxième, ce serait une nouvelle déviation par laquelle l'effet de la volonté du propriétaire serait prolongé au delà des bornes naturelles.

Nous ferons les mêmes réserves pour discuter, dans le même but, en leurs lieux et rangs respectifs, les diverses questions relatives:

Aux biens meubles ou immeubles, dont un homme aurait pris possession, croyant à tort en être le propriétaire; chapitre du *g'as'b*, غصب;

Aux trésors trouvés, sans indice d'islamisme ou avec indice de temps antérieurs à l'islamisme; chapitre *des mines et trésors*, RIQAZ;

Aux terres regardées, par *Ebou-Hanifè*, comme *mèwat* et, par conséquent, *mubah*, quoique ayant eu un maître depuis l'islamisme, mais n'en ayant plus actuellement qui soit connu; chapitre des *mèwat;*

Au lit ancien d'un fleuve qui l'a quitté pour n'y plus revenir; sera-t-il *mubah?* sera-t-il *mèwat?* sera-t-il de droit et gratuitement, ou, par préférence, moyennant payement, accordé aux riverains? Chapitre du *chirb* ou des *mèwat.*

Et ainsi d'autres questions de même nature qui pourraient se présenter dans le cours de ces Essais.

TROISIÈME CLASSE.

PREMIÈRE SECTION.

DES CHOSES *MUBAH*, QUOIQU'AYANT UN MAÎTRE.

23. La propriété d'un puits, d'une fontaine, d'un cours d'eau, peut modifier, mais non détruire le principe de la communauté des eaux qu'ils contiennent.

Et de son côté, le principe de la communauté des eaux modifie le principe de la propriété. = T. *k.*

T. *k.* 1° « L'eau d'un puits, d'un cours d'eau et autres, est « *mubah*, et n'est la propriété de personne, quoique d'ailleurs le puits, le cours d'eau, etc. aient un maître.

2° « Chacun a le droit de se désaltérer et d'abreuver ses « bestiaux dans l'eau des puits, bassins, conduits, sources « et cours d'eau qui ont un maître, à moins qu'on n'ait lieu « de craindre que le grand nombre des bestiaux ne les « dégrade ou n'en consomme toute l'eau.

3°. « Si le puits, la fontaine, le cours d'eau ont un maî-« tre, il a le droit d'empêcher d'entrer dans sa propriété « celui qui voudrait boire, lorsqu'il y a, à proximité, de l'eau « dans un terrain *mubah*; mais s'il n'y en a pas, il faut que « ce propriétaire apporte l'eau nécessaire, ou qu'il per-« mette d'entrer; s'il ne le fait pas, et qu'il y ait lieu de « craindre pour la vie de celui que presse la soif, il est « permis d'attaquer ce propriétaire les armes à la main.

4°. « On ne peut prendre sans la permission du maître « l'eau qu'il aurait recueillie dans des pots, jarres et autres « vases, parce que, en la recueillant, il en a acquis la pro-« priété, comme l'on acquiert celle du gibier que l'on a « pris.

5° « Cette eau recueillie dans des vases, si le propriétaire « se refuse à en donner dans un pressant besoin, il est per-« mis de l'attaquer, mais sans armes alors, par respect « pour le droit de propriété qu'il a sur cette eau.

V. « *Qiafi* et d'autres ont dit : En énonçant qu'il vaut « mieux attaquer sans armes, on donne le droit d'en tirer « l'induction qu'il est permis de les employer; le refus du « propriétaire le met en effet en état de rébellion contre « les ordres de l'autorité; et cette attaque en est la puni-« tion, pour remplacer le *ta'zir* تعزير (peine de police cor-« rectionnelle plus ou moins forte suivant le délit), qu'il « aurait légalement mérité. (*Mèdjmœ'*, p. 271, 2ᵉ partie.)

24. Tous les pays formant le *daru-l-harb* دار الحرب, pays occupés par les *harbi*, ainsi que tous les biens des *harbi*, sont, par la loi du Cour'an, *mubah* pour les musulmans[13]. = T. *l.* (Voyez le 4° de l'avant-propos de la classe précédente.)

[13] Tel est le principe général qui régit les articles 24, 25, 26, 27, 29 et 30. Le respect dû aux biens des infidèles en paix avec les musulmans n'est qu'une exception transitoire et bornée à la durée

T. *l.* « Nourissez-vous des biens enlevés aux infidèles. » (Cour'an, ch. IV, v. 70. — V. en outre le *Sièri-qèbir*, *Bèïdawi* et autres interprétations du v. 1[er], ch. VIII, sur le butin.)

V. « *Chafi'i* a dit : il n'est pas permis d'étendre jusqu'aux « terres la concession des biens laissés aux vaincus, parce « que ce serait anéantir les droits des vainqueurs. (*Mèdjmæ'*, p. 309.)

25. L'*idjma'* les reconnaît *mubah*, même pour tous les infidèles. = T. *m.*

T. *m.* « Les Turcs[14] *harbi* qui font prisonniers, dans le « *daru-l-harb*, des *Roum*, Grecs, et qui prennent leurs biens, « en ont la propriété, parce que, dans ce cas, ce sont des « biens *mubah* dont ils se sont emparés, et que en outre l'oc- « cupation de la chose *mubah* étant le moyen d'en acquérir « la propriété, on acquiert celle des biens et des personnes « des infidèles, comme la propriété du bois et du gibier.

« D'une autre part, lorsque nous, vainqueurs des Turcs,

des traités, qui ne peuvent être que des trêves pour les musulmans. Il en est de même des biens et des personnes des infidèles porteurs de sauf-conduits accordés par l'*imam*. Leur séjour dans le pays musulman ne doit y être que très-limité : légalement un an.

[14] Il ne faut pas confondre la partie du peuple musulman que nous connaissons sous le nom de *Turc*, avec les Turcs dont il est question ici ; les Ottomans ne se donnent jamais la dénomination de Turcs, qui chez eux est un terme de mépris, et désigne un homme grossier. Les *Turcs*, qui se trouvent ici opposés aux *Roum*, Grecs, n'y figurent que pour distinguer l'un de l'autre deux peuples infidèles, quels qu'ils soient, que l'on met en scène, comme les jurisconsultes romains distinguaient dans leurs questions juridiques les diverses parties qui y figuraient, sous les dénominations génériques de *Titius*, *Mævius*, *etc.* et les jurisconsultes musulmans, sous celles de *Zèïd*, *'Amr*, *Bèqr*, *etc.* C'est dans ce sens que nous verrons plus bas *Hind* représenter un troisième peuple infidèle.

« nous trouvons chez eux des personnes et des biens dont « ils se sont emparés sur les Grecs, nous en acquérons « aussi la propriété, parce que ces biens et personnes sont « devenus la propriété des Turcs, comme le sont leurs autres « biens [15]. (*Mèdjmœ'*, p. 313.)

26. Les hanèfites seuls regardent comme *mubah*, pour les *harbi*, les biens des sujets de la puissance musulmane, y compris les esclaves *kinn* [16].

V. Les trois autres rites orthodoxes les regardent comme sacrés.

T. *n.* « Si les *harbi* parviennent à s'emparer de nos biens « et qu'ils les mettent en sûreté dans leur pays, ils en ont « la propriété. »

[15] On voit que les règles établies ici sur la conquête par la législation musulmane, et leur application aux *harbi* entre eux, ne sont pas une pure théorie sans utilité. En posant les principes qui rendent légal ou illégal le butin que se font l'un sur l'autre deux peuples infidèles, elle juge si ces mêmes biens, tombant ensuite entre les mains des musulmans, leur sont légitimement acquis. On verra, en effet, que si, appartenant à un État avec qui les musulmans seraient en paix, ces biens étaient dans le pays *harbi* qu'ils auraient envahi, parce qu'ils auraient été pris contre les lois de la guerre, ou qu'ils y auraient été apportés par des sujets de cet État, les musulmans devraient les respecter.

[16] L'esclave *kinn*, c'est-à-dire, qui n'est ni *muqatèb*, ni *mudèbbèr*, ni *ummu-l-wèlèd* (voy. la note [17]), et qui n'a aucune part quelconque à la liberté, est considéré comme bien pur et simple, sous le rapport de la propriété. Aussi la T. *o.* met-elle simplement : *Si les infidèles s'emparent de nos biens*, sans mentionner expressément *les esclaves*, parce qu'ils sont compris dans les *biens*. Les esclaves *kinn* sont donc acquis, comme les autres biens, aux *harbi* qui s'en emparent. C'est en effet ce que prouve implicitement la T. *q*.

V. « Suivant *Chafi'i*, ils ne l'ont pas. » (*Mèdjmœ'*, p. 313.)

27. Tous déclarent unanimement *mubah* les biens de toutes les fondations pieuses et religieuses des *harbi*.

28. La même unanimité accorde au contraire un caractère sacré et inviolable aux mêmes espèces de fondations des sujets du prince musulman. = T. *o*.

T. *o*. « Lorsque les infidèles s'emparent de nos biens, et « qu'ils les mettent en sûreté dans leur pays, ils en ont la « propriété, de même que lorsqu'ils s'établissent dans no- « tre pays et qu'il devient *daru-l-harb*.

« De notre côté, nous acquérons la propriété des biens « *wakouf* que nous leur prenons; mais les *harbi* n'acquiè- « rent pas la propriété des nôtres. »

DEUXIÈME SECTION.

DES PERSONNES *MUBAH*. — PRINCIPES DE L'ESCLAVAGE.

29. Si le verset 27 précité n'a pour objet que les choses, d'autres versets établissent que la personne de tous les infidèles est *mubah* pour les musulmans. = T. *p*.

T. *p*. « A l'expiration des mois sacrés, tuez les infidèles « violateurs des traités; *prenez-les*. » (*Cour'an*, chap. IX, verset 5.)

« S'ils retournaient au culte des infidèles, *emparez-vous* « *d'eux*, tuez-les partout où vous les trouverez comme les « autres infidèles. » (Chap. IV, verset 91.)

« S'ils ne s'abstiennent pas de vous combattre, *prenez-*

« *les*, faites-les esclaves, tuez-les partout où vous les trou-« verez; nous vous donnons sur eux le pouvoir absolu de « les tuer ou réduire en esclavage. » (Chap. IV, verset 93. *Bèïdâwi.*)

« Heureux sont les vrais croyants qui . . . . . ; qui bornent « leurs jouissances à leurs femmes et aux femmes esclaves « qui sont la propriété de leur main droite, c'est-à-dire « leur propriété personnelle et non celle de leur femmes, « père, mère, enfants, etc.; car ces esclaves leur sont in-« terdites aussi bien que leurs propres esclaves, quand elles « sont leurs femmes par mariage sujet à résolution, *facid* « فاسد, ou en état de *'iddèt,* عدّة. Ces hommes n'encourront « aucun blâme. » (Chap. XXIII, verset 6.)

« Il vous est défendu d'épouser des femmes mariées, « excepté celles qui sont la propriété de vos mains droites. » (Chap. IV, verset 28.)

« On entend par propriété *de vos mains droites*, celles « dont vos mains droites ont la propriété, parmi celles qui « ont été prises à l'ennemi et qui avaient pour époux des « infidèles; ces femmes sont permises à ceux qui *les ont* « *prises*, parce que leur captivité annule leur mariage « avec leur mari *harbi.* » (*Bèïdâwi*, commentaire du même verset.)

Nota. Milqu-l-ïèmin, propriété de la main droite, a, dans ces deux paragraphes, la même signification, celle de propriété *personnelle*, sans signifier nécessairement, ainsi que le prouve le premier de ces deux paragraphes, propriété d'une esclave *harbi* prise dans le combat par le maître lui-même.

30. L'*idjma'* reconnaît à tous les infidèles ce même droit sur la personne des autres peuples infidèles, comme il le leur accorde sur leurs biens.

31. La personne des sujets du prince musulman,

libres ou esclaves [17] *statu liberi*, tant musulmans qu'infidèles, est au contraire sacrée, parce que la liberté est un bien dont, en principe, nul homme ne peut être dépouillé. = T. *q*.

T. *q*. « Les *harbi* n'acquièrent pas la propriété des per- « sonnes qui, dans le pays musulman, sont libres, musul- « mans ou raïas, ou qui sont esclaves, *mudèbbèr, muqia-* « *tèb* ou *ummu-l-wèlèd*, parce que les *èmwāl*, biens, sont « les seules choses sur lesquelles le droit de propriété « puisse être acquis. Or les trois classes d'esclaves précitées « ne sont pas *èmwal* اموال; ainsi de pareils esclaves faits « prisonniers et devenus le butin des *harbi*, puis repris « par nous, pourront être réclamés gratuitement par leurs « maîtres, *après* comme *avant* le partage du butin.

« Les choses ou personnes devenues la propriété légale « de l'ennemi ne peuvent être rendues *après* le partage à « leurs anciens maîtres, que s'ils en payent le prix ou la « valeur, suivant les circonstances. » (*Mèvkoufati*, chap. *istila'u-l-quffar* استيلاء الكفّار, butin fait par les infidèles.)

[17] Par *statu liberi*, j'entends ici :

1° La femme esclave, qui a eu de son maître un enfant reconnu par lui, *ummu-l-wèlèd* امّ الوَلَد, mère de l'enfant;

2° L'esclave de l'un ou l'autre sexe, à qui son maître a fixé une rançon et a permis d'amasser un pécule pour son rachat, *muqatèb*, مُكاتَب, celui en faveur de qui a été fait un écrit constatant l'engagement pris par le maître;

3° L'esclave de l'un ou de l'autre sexe à qui son maître a promis la liberté à sa mort : *mudèbbèr* مُدَبَّر, celui qui a été l'objet de dispositions.

Les textes disent de ces *statu liberi* : « Qu'ils sont assimilés à « l'homme libre, parce qu'ils appartiennent, sous un rapport, à la « liberté. »

= Cette question sera traitée plus complétement dans le chapitre du *g'animet* dont les ayants-droit sont co-propriétaires.

Règles particulières aux choses souterraines mubah.

32. Les substances minérales et autres que renferme la terre, suivent la condition de la surface du sol à laquelle elles correspondent : elles sont *mubah* si le sol est *mubah.*

33. Les trésors eux-mêmes peuvent, suivant leur origine, être *mubah* ou seulement *lokta.* Dans ce dernier cas, les trésors doivent suivre les lois des *lokta.*

CHAPITRE II.

DES CONDITIONS DE L'OCCUPATION.

34. Il n'y a pas d'occupation véritable et conduisant à la propriété sans l'intention préalable d'acquérir la propriété de la chose occupée; ainsi, n'acquerra pas la propriété de l'animal pris dans un filet, celui qui n'aurait étendu ce filet que pour le faire sécher. Il en est de même de l'animal pris dans une fosse creusée dans un autre but que celui d'y prendre le gibier, et ainsi de tout piége. = T. *r.*

T. *r.* 1° « Il y a deux moyens de s'emparer d'un objet :
« l'un physique, l'autre réputé tel. = Le premier a lieu en
« portant la main sur cet objet; = le second par les dis-
« positions indices de l'intention. Si donc une personne a
« tendu un filet pour y prendre du gibier, celui qui s'y prend

« lui appartient. = C'est le contraire, si elle n'a étendu « son filet que pour le faire sécher. » (*Sumbuli-zadè*, chap. de la pêche.)

« Le gibier qui, tout effarouché, s'est réfugié sur la terre « d'un homme ou sur son arbre, tellement qu'il ne puisse « plus en sortir, n'est pas par cela seul devenu la propriété « du maître de cette terre ou de cet arbre. = Il en est de « même du gibier qui aurait été blessé et qui viendrait sur « un terrain ayant un autre maître que celui qui l'a blessé; « ce dernier ne peut, il est vrai, entrer contre la volonté du « maître sur son terrain pour s'emparer du gibier; mais « ce gibier n'appartient pas non plus au maître du terrain. « = Le poisson qui s'est amassé dans le bassin d'une « personne sans dispositions prises par elle pour l'y attirer, « n'est pas devenu nécessairement sa propriété. » (*Kadi-q'an*, chapitre des *méwat*.)

« 2° La chasse de l'animal dont on mange la chair, dont « la loi permet de manger la chair, est permise quand le « but est de le manger.

« Quant à l'animal qui ne se mange pas, la chasse en « est également permise pour sa peau, sa fourrure, etc.

« La chasse des animaux qui ne se mangent pas est « fondée sur l'utilité que présentent leur peau, leur four- « rure, leur toison, ainsi que sur celle de préserver du « mal qu'ils peuvent faire, *et tout cela est conforme à la loi.* » (*Mèdjmœ'*, p. 276, 2° partie).

35. L'occupation est ou réelle ou reconnue comme telle par la loi. La première est l'action physique par laquelle on saisit la chose pour l'occuper; la deuxième résulte de dispositions qui prouvent, en faveur de celui qui les a prises, l'intention d'occuper. = T. *r*, 1°.

36. Dans l'occupation, on doit considérer la chose occupée et l'occupant. Toutes les choses ne peuvent

indistinctement être occupées, ni l'être indistinctement par tous [18].

37. Pour être occupées, les choses doivent offrir une utilité.

Dieu permet à tous de s'emparer des choses UTILES. (Bèïdawi.)

38. Il faut, en outre, pour l'occupant, s'il est musulman, qu'elles puissent être un bien reconnu par la loi de l'islamisme.

39. Cette utilité peut être actuelle ou future, directe ou indirecte, certaine ou seulement jugée possible [19].

[18] Quoique le verset XXVII appelle tout homme à occuper toute chose, l'ordre social a exigé des distinctions, soit entre les choses, soit entre les hommes, distinctions fondées sur la différence de religion, de pays, etc.; c'est même le Cour'an qui en a établi une partie.

Ainsi, les biens et les personnes des *harbi* sont *mubah* pour les sujets quelconques de la puissance musulmane. Les biens et les personnes de ces sujets ne sont au contraire généralement pas *mubah* pour les *harbi*.

Les sujets musulmans ont le droit d'exploitation de toutes les mines *mubah* du pays musulman; ce droit est plus restreint pour les *harbi*. Et ces restrictions n'existent pas pour les sujets musulmans dans les pays infidèles.

Telles substances, tels animaux, quoique *mubah*, ne pourraient être occupés, ni quelquefois même touchés par les musulmans; tandis que la loi n'établit pas la même interdiction pour les infidèles, sujets *harbi* ou musulmans.

Ces distinctions existent dans quantité de cas, dont le détail se trouvera dans le cours de cet Essai.

[19] Le fruit cueilli à sa maturité est d'une utilité *actuelle* et *certaine*.

L'arbre planté, la semence mise en terre, le fruit cueilli avant sa

La loi permet de s'emparer des choses présentant ces diverses utilités. = T. *r*, 2°.

40. Malgré la convention faite entre deux ou plusieurs personnes, de se partager les choses qu'elles

parfaite maturité, offrent une utilité généralement *certaine*, mais plus ou moins *prochaine*.

L'utilité *directe* résulte de l'usage ou de la consommation que l'on fait de la chose occupée. Les vases, les perles, l'ambre, les éponges, etc. sont donc d'une utilité *directe* pour celui qui en use; le poisson, le gibier, etc. pour celui qui les consomme; mais le potier, le plongeur, le pêcheur, le chasseur, qui souvent n'useront pas de ces choses acquises par leur travail et leur industrie, ou qui ne les consommeront pas, y trouvent cependant une utilité *indirecte*, dont un salaire ou la vente auront été les moyens, en leur facilitant l'acquisition de choses dont ils pourront avoir l'utilité *directe*.

La plus *indirecte* de toutes les utilités est, sans nul doute, celle que procure la destruction des animaux, plantes et autres substances nuisibles; ce n'est même qu'une utilité négative, et pourtant la société entière recueille le bienfait de leur destruction.

Il n'y a nulle certitude dans l'occupation d'un terrain resté jusque-là stérile, avec l'intention de le cultiver ou d'y creuser un puits; il y a au plus *possibilité* d'obtenir une récolte sur l'un, de l'eau dans l'autre; l'une et l'autre donnent une utilité *directe*, lorsqu'elles sont consommées pour la nourriture de l'homme; l'utilité de l'une ne sera qu'indirecte, si au lieu d'être employée à désaltérer, elle n'est qu'un moyen d'arriver à la récolte par l'arrosement des terres.

La loi autorise, encourage ces essais, parce que c'est par eux qu'on peut, en parvenant à des découvertes, augmenter la masse des utilités. De l'admission du principe des essais, il résulte toutefois que la loi n'a nul intérêt à s'opposer à l'occupation d'aucune chose par un premier occupant, parce que personne ne peut savoir où peut s'arrêter la mesure des utilités possibles. Le premier occupant saura bien s'arrêter de lui-même devant l'occupation de tout ce qui ne lui en présentera pas l'espoir. Ce à quoi la loi peut et doit même s'opposer, ce à quoi elle s'oppose, c'est à l'accaparement des

parviendront à occuper, la loi ne reconnaît de droit qu'à celle qui s'en sera emparée personnellement et sans la coopération d'aucun autre.

41. Mais elle accorde un droit commun à ceux dont l'action réunie aura réellement assuré la prise et la mise en sûreté de la chose. = T. *s.*

T. *s.* « La communauté n'est pas admise pour le bois, le « gibier, etc. — Si deux personnes ont été de compagnie « pour s'en emparer, chacune acquiert séparément et ex- « clusivement ce qu'elle en a pris; son compagnon n'y a « aucun droit. En fait de chose *mubah* dont un seul s'est « emparé, il n'y a pas lieu à association, car le mandat « qu'on donnerait pour s'emparer d'une chose *mubah* serait « nul. En effet, si l'associé devient propriétaire de ce qu'il « a pris, il ne l'acquiert pas en vertu du mandat qu'il a « reçu, mais indépendamment de tout mandat; celui qu'il « a reçu est donc de nulle valeur.

« Il n'y a de communauté que pour ce qu'ils ont *pris* « et *rapporté ensemble*, alors ils le partagent également. (*Hidaïet*, هدايه.)

Nota. On verra que ce principe s'applique généralement au butin fait par l'armée en pays ennemi, mais avec quelques modifications commandées par les nécessités de la guerre et par les lois d'association.

42. Celui qui, ayant trouvé une chose *mubah*,

choses reconnues utiles et souvent même de première nécessité, au delà de la prévision des besoins personnels de l'occupant. Il en est de même de quantité de conséquences du principe fécond contenu dans le verset déjà cité tant de fois. La loi musulmane est, depuis des siècles, bien près des brevets d'invention; l'occasion aura sans doute manqué pour mettre sur la voie; qu'elle se présente, et un *fetwa* les fera naître.

aurait pris des ouvriers pour en obtenir l'occupation ou la mettre en sûreté, en serait seul le premier occupant; les ouvriers n'y auraient aucun droit, à moins de conventions contraires, parce qu'ils lui auraient loué leur travail. == T. *t*.

T. *t*. « Celui qui, ayant trouvé une mine, aurait pris des « ouvriers pour y travailler, aurait seul droit au produit « de la mine, parce que ces ouvriers auraient travaillé « pour lui et par conséquent sans l'intention de s'en rendre « eux-mêmes les premiers occupants. » (*Mèdjmœ'*, p. 301.)

43. Les choses objet de l'occupation sont meubles ou immeubles.

44. Pour les meubles, l'appropriation que le premier occupant en fait à sa personne, équivaut à une propriété naturelle; il peut user, *uti*, de la chose, tant qu'il l'occupe; en disposer, *abuti*, c'est-à-dire changer ou même détruire la substance de la chose, *rei substantiam*, surtout par la consommation, et faire par là acte de véritable propriétaire.

45. Pour les immeubles, comme pour les meubles, la loi a pu mettre des conditions, et, si elle en a mis, l'occupation pourra ne pas conduire à la propriété civile, tant qu'on ne les aura pas remplies. == T. *u*.

T. *u*. « 1° *Zèid* a vivifié, sans la permission de l'imam, « une terre *mèwat;* en a-t-il acquis la propriété ? — Non. » (*Bèhdjèt*, titre des *mèwat*.)

« 2° *Zéïd* meurt après avoir fait, pendant un temps, de « la poterie avec la terre qu'il tirait d'un terrain *mubah*, « sans en avoir obtenu la permission. *'Amr* veut, après lui,

« faire aussi de la poterie avec la terre du même endroit; « mais les héritiers de *Zèïd* s'y opposent parce que, disent-« ils, *Zèïd* avait acquis la propriété de ce terrain par cela « seul qu'il l'avait creusé; en ont-ils le droit? — Non. » (*Bèhdjèt*, titre des *mèwat* [20].)

46. L'occupant pourra, toutefois, sans y avoir satisfait, avoir la propriété viagère de la chose occupée, surtout s'il lui donne une utilité.

47. Mais cette propriété viagère et peut-être de pure tolérance, ne donnera aucun droit d'hérédité, ni à son héritier naturel, ni à son légataire. = T. *u*, 2°.

48. Il en est de même du cas où, sur plusieurs premiers occupants d'une chose meuble, l'un d'eux mourrait avant d'en avoir acquis au moins la copropriété indivise. = T. *v*.

T. *v*. « Dans la doctrine d'*Èbou-Hanifè*, l'armée victorieuse « n'a pas la propriété du butin, avant de l'avoir mis en « sûreté dans son pays.... Il s'ensuit que si l'un de ceux « qui ont droit à une part meurt dans le pays ennemi, ses

[20] *Zèïd* a été pendant sa vie en possession du terrain qu'il avait le premier occupé. On ne le lui a pas retiré, parce qu'il l'utilisait; il a pu librement le creuser, parce que c'était par ce moyen qu'il en tirait une utilité. Il n'en était cependant pas devenu le propriétaire, ainsi que le prouve la T. *u*, parce qu'il n'avait pas obtenu du prince, pour occuper et utiliser cette terre, la permission indispensable dans le pays qu'il habitait. A sa mort, ses héritiers réclament donc en vain; ce terrain est redevenu *mubah*. Ils eussent pu l'occuper eux-mêmes; mais un autre les a devancés; et, à ce titre, cet autre avait droit à la préférence. La loi devait protection à *'Amr*, comme elle l'avait accordée à *Zèïd*, parce que, comme lui, il utilisait cette terre par la même industrie.

« héritiers n'ont aucun droit à cette part. » (*Mèdjmæ'*, p. 309.)

49. Pour les choses qui, n'ayant aucune utilité positive et réalisée, peuvent présenter l'espoir plus ou moins fondé d'une utilité à venir, telle que la fertilisation d'un terrain jusque-là stérile, la loi n'en permet l'occupation qu'à la charge de la réaliser.

50. Dans ce but, elle encourage les essais que pourra faire le premier occupant; mais sa protection a un terme qui, pour les biens ruraux, ne dépasse pas trois ans.

51. Le terme expiré, la terre lui sera retirée, et sera accordée à celui qui se présenterait pour réaliser l'utilisation que le premier n'a pas su ou n'a pas voulu obtenir, et qui est le but obligé de toute occupation. = T. *w*.

T. *w*. « Si le premier occupant, après avoir tracé sur une « terre *mèwat* et *mubah* une enceinte, pour indiquer le fait « de son occupation, reste trois ans sans la cultiver, on la « lui reprend et on la donne à un autre. Quand, en effet, il « lui a été accordé de l'occuper, c'était pour qu'il la cultivât « et qu'il en résultât une utilité pour la communauté mu- « sulmane.... Et quand cette utilisation ne se réalise pas, « on reprend la terre et on la donne à un autre pour qu'il « l'utilise. = Enceindre un terrain n'est pas lui donner la « vie qu'il n'avait pas; le vivifier, c'est le rendre propre à « la culture; l'enceindre de pierres, c'est indiquer qu'on « se propose de lui donner cette utilité. » (*Mèdjmæ'*, p. 269, 2e partie).

52. Cette occupation, qui n'est pas définitive,

n'empêche pas que la terre ne continue d'être *mubah*.

Et si, dans le cours des trois ans, un autre que le premier occupant l'avait devancé dans la fertilisation du même terrain, ce dernier aurait la préférence; car ce que la loi veut, c'est l'utilisation, qui seule peut enlever à la chose sa qualité de *mubah*. = T. *x*.

T. *x*. « Celui qui, sur un terrain *mèwat*, trace une en« ceinte de pierres, de ronces, ou qui brûle les broussailles « et d'autres plantes qui le couvrent, annonce ainsi son « opposition à ce que tout autre que lui l'occupe. = « Ce fait du premier occupant ne lui sert pas à acquérir la « propriété civile : le terrain reste *mubah* comme auparavant; « mais celui qui l'occupe le premier a l'avantage d'y avoir « plus de droit que tout autre. = Si cependant un autre « le fertilise avant l'expiration des trois ans, il en a la pro« priété civile, parce que c'est ce dernier, et non le pre« mier, qui en a réalisé l'utilisation. » (*Mèdjmœ'*, p. 269 2e partie).

53. La fertilisation d'un terrain par la culture n'est pas le seul mode d'utilisation que la loi reconnaisse; il est d'autres utilités, telles que la création d'un puits fournissant l'eau; elle donne à l'occupant les mêmes droits qu'il acquerrait par la fertilisation. = T. *y*.

T. *y*. « Creuser un puits sans arriver jusqu'à l'eau, c'est « indiquer l'intention d'utiliser le terrain; ce n'est pas « l'avoir utilisé. » (*Mèdjmœ'*, p. 269, 2e partie).

CHAPITRE III.

ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ.

54. En principe, l'occupation de la chose *mubah* donne nécessairement et immédiatement la propriété civile. = T. *z*.

T. *z*. « Celui qui a vivifié un terrain *mèwat*, en a la pro- « priété civile, fût-il même raïa, pourvu qu'il en ait la per- « mission du prince; sinon, non. » (Cette doctrine est celle d'*Èbou-Hanifè*.)

V. « *Muhammèd* et *Èbou-Iouçouf* sont d'une opinion op- « posée : Celui qui a donné la vie à une terre *mèwat*, en « a, disent-ils, la propriété, *même sans la permission du* « *prince*, parce que cette terre est *mubah*, et que, l'ayant « occupée le premier, il y a plus de droit que tout autre. « *Il en acquiert la propriété comme il acquerrait celle de l'eau,* « *de l'herbe, du bois et du gibier* (autant du moins que ces « choses seraient *mubah*). »

Cette opinion est partagée par les trois *imam* autres qu'*Èbou-Hanifè*.

V. « Cependant, parmi ces trois, *Maliq* veut que, si la « terre *mèwat* est voisine d'un lieu habité, on obtienne la « permission quand les habitants élèvent des réclamations, « sinon, non. » (*Mèdjmoœ'*, p. 298, 2ᵉ partie.)

55. Mais il est à cette règle quelques exceptions, ainsi que déjà nous l'avons dit, 45, 46, 47 et 48;

Il en peut résulter,

Que l'occupant éprouve au moins un retard dans l'acquisition de la propriété (voyèz chapitre de l'*Ihraz*);

Qu'il ne l'obtienne que restreinte dans les limites qu'il n'eût pas dû dépasser (voyez titre des *Mèwat*);

Qu'il n'obtienne rien, notamment s'il n'a pas capacité pour acquérir (voyez titre des *Mines et trésors, etc.*).

56. La propriété d'une terre ainsi acquise emporte la propriété du dessus et du dessous, comme nous l'avons vu pour l'occupation. = T. *aa.*

T. *aa.* « Le premier occupant a la propriété complète du « sol; il est maître du dessus et du dessous. » (*Mèdjmœ'*, p. 108.)

57. Nulle limite en profondeur n'est mise à ce dessous.

58. La vente que ferait le propriétaire d'un pareil bien ne déplacerait la propriété que du dessus. Le dessous resterait la propriété du premier occupant, ou de tout ayant-cause qui le remplacerait. = T. *ab.*

T. *ab.* « Au premier occupant appartient la propriété par « droit d'occupation; il est le maître du dessus et du « dessous.

« L'acheteur, au contraire, qui n'acquiert la propriété « qu'en vertu d'un contrat, n'acquiert que la superficie et « non l'intérieur du sol. » (*Mèdjmœ'*, p. 108.)

59. A défaut de pareil ayant-cause, ce dessous retourne au trésor public, à titre de *lokta.*

V. Chèmsu-l-è'immè le donne au plus ancien pro-

priétaire connu depuis la conquête par les musulmans. = T. *ac.*

T. *ac.* « Si l'on ne connaît ni le premier occupant d'un « terrain qui aurait été vendu, et dans lequel ensuite on « aurait trouvé un trésor, ni ses héritiers, ni les héritiers « de ses héritiers, et ainsi de suite, le trésor appartient, a « dit *Chèmsu-l-è'immè*, au plus ancien propriétaire connu « depuis la conquête par les musulmans; = *Èbou-lèis* veut, « au contraire, qu'il soit remis au *bèïtu-l-mal*, ce qui est « préférable. » (*Mèdjmœ'*, p. 108.)

60. La propriété civile acquise au premier occupant est toujours acquise à perpétuité. = T. *ad.*

T. *ad.* « Lorsqu'un terrain est la propriété d'un musulman « ou d'un raïa, il ne peut devenir *mèwat*, ni par conséquent « *mubah, quand même il se serait écoulé des siècles.* » (*Mèdjmœ'*, p. 268, 2e partie.)

(La suite à un prochain numéro.)

A. J. Du Caurroy.

LETTRES SUR L'ÉGYPTE,

ÉCRITES PENDANT UN VOYAGE DE FRANCE À SINGAPORE.

M. Arist. Rey, ancien élève de l'École spéciale des langues orientales, nommé chancelier du consulat de France à Singapore vers la fin de 1846, et parti pour sa destination dans les premiers mois de 1847, a adressé à M. Dulaurier les lettres suivantes qui, contenant quelques observations récentes, faites par M. Rey dans son passage en Égypte, pourront ne pas être sans intérêt pour le lecteur.

Le Caire, 30 avril 1847.

Monsieur,

Quoique je ne m'attendisse pas à trouver des merveilles en Orient, et que je me défiasse extrêmement des récits pompeux de certains voyageurs, je vous avouerai cependant que j'espérais mieux que ce que j'ai vu à Alexandrie. La première fois que j'ai parcouru cette ville, mon cœur s'est serré à l'aspect misérable des maisons et des boutiques arabes, et de cette population marchant nu-pieds et couverte de haillons de différentes couleurs. Je les ai plaints surtout en les voyant dévorer avec avidité des feuilles de choux, de la salade, des oignons, des grains de maïs, tout cela cru et sans assaisonnement. J'ai re-

connu depuis que, malgré leur apparente misère, ils sont aussi heureux, s'ils ne le sont pas davantage, que nos compatriotes. La partie arabe d'Alexandrie n'offre pas un seul monument remarquable; la partie européenne s'agrandit et s'embellit tous les jours. La place où se trouvent tous les consulats est superbe. Les Anglais y font construire un temple. Alexandrie possède aussi un théâtre, auquel est attachée une troupe italienne, qui joue, d'une manière pitoyable, des traductions de nos drames français, et très-rarement des pièces originales. Les travaux de fortification, entrepris en 1840 sous la direction de M. Galice, officier de génie français, sont presque achevés. Les environs de la ville sont très-laids; l'on n'aperçoit partout que des sables, au milieu desquels croissent quelques palmiers, figuiers et bananiers. Les antiquités sont très-nombreuses : deux obélisques, dont l'un debout et l'autre couché, la colonne de Pompée et les catacombes. Pendant mon séjour, l'on a exécuté une femme qui avait étranglé un jeune enfant. On lui a fait parcourir la ville, montée sur un âne; un écriteau, attaché derrière son dos, indiquait le crime dont elle s'était rendue coupable. La promenade achevée, on l'a ensuite mise dans un sac appelé *zambir* en arabe, et une barque a été la jeter à la mer, près du lazaret. Cette malheureuse n'éprouvait pas la moindre émotion, et paraissait aussi calme et aussi indifférente que si on l'eût conduite simplement au bain. J'ai été aussi plusieurs fois témoin de la cérémonie qui précède la circoncision.

La marche est ouverte par deux hommes armés de bâtons, qui s'arrêtent dans chaque rue pour exécuter quelques passes. Derrière eux vient le domestique du barbier qui doit faire l'opération, portant les instruments de son maître. Il est suivi par une troupe de musiciens qui exécutent des morceaux dont une oreille arabe peut seule goûter les charmes; puis vient à cheval le jeune garçon, vêtu de ses plus beaux habits et entièrement couvert d'un voile rose. Le cortége est fermé par une troupe de femmes qui psalmodient quelques chants arabes, et jettent de temps en temps des poignées de sel sur la tête du néophyte. Lorsqu'ils ont ainsi parcouru la plupart des rues qui avoisinent leur demeure, ils se rendent à la mosquée; où ils passent une partie de l'après-midi en prières.

Les femmes des Fellahs sont très-bien faites, pleines de grâce, ont de très-beaux yeux, et beaucoup d'entre elles possèdent des figures très-agréables. J'ai été frappé de la grande ressemblance qui existe dans leur physionomie, et celle du portrait des anciens habitants, dont le type est encore si présent à ma mémoire. Ce sont certainement des descendants des anciens Égyptiens qui auront embrassé l'islamisme lors de la conquête de leur pays par les Arabes.

Singapore, 30 juillet 1847.

Monsieur,

J'ai quitté Alexandrie le 15 avril, juste trois semaines après mon arrivée. Je me suis embarqué sur un canal qui communique d'Alexandrie au Nil, dans un bateau remorqué par une mauvaise petite machine à vapeur, qui marchait avec une lenteur d'autant plus désespérante, que les bords de ce canal sont loin d'être agréables. L'on ne rencontre que de loin en loin de misérables huttes et quelques palmiers. Il faut huit heures pour franchir la distance qui sépare Alexandrie d'Atfé, gros village situé sur le bord du Nil, à l'extrémité de ce canal. Là, nous fûmes obligés de changer de bateau, et de monter à bord d'un vapeur qui nous attendait, et qui nous conduisit au Caire en vingt-huit heures.

J'avais lu précédemment d'assez pompeuses descriptions du Nil et de ses rives. Je puis vous assurer qu'elles s'accordent peu avec la réalité : elles sont, sans aucun doute, d'une fertilité merveilleuse, mais aussi d'une monotonie fatigante. Les arbres sont excessivement rares, et les villages, qui ont une apparence assez misérable, sont peu nombreux. Les maisons sont fort basses, de forme conique ou cubique; elles n'ont qu'une porte, pas de fenêtres, et ne se composent généralement que d'une seule pièce, où toute une famille vit pêle-mêle avec les animaux qu'elle possède.

Ce n'est donc pas sans un extrême plaisir qu'en ap-

prochant du Caire l'on aperçoit une foule de belles maisons et de jardins magnifiques, qui donnent à cette ville un aspect beaucoup plus riant que n'est celui d'Alexandrie, entourée de tous côtés par le désert. Quant à ce qui est de la ville elle-même, la différence n'est pas très-grande; les rues sont étroites, tortueuses et non pavées. Elles sont presque toutes pourvues de portes que l'on ferme le soir, mais que l'on peut cependant se faire ouvrir en donnant un bakhshis.

Il y a une très-grande quantité de mosquées, dont quelques-unes ne sont pas dépourvues d'élégance. Mohammed-Ali en fait construire une magnifique, dont les colonnes sont en marbre et les parois des murailles revêtues de la même matière. Il paraît qu'elle est commencée depuis une vingtaine d'années, et l'on espère qu'elle sera terminée dans deux ou trois ans.

Il existe au Caire un cimetière où sont enterrés tous les califes. Quelques-uns de ces tombeaux sont très-beaux; mais malheureusement ils commencent à tomber en ruine.

Mohammed Ali possède, à environ deux milles du Caire, une maison de campagne appelée *Choubra*, où il y a une salle de bains magnifique; le bassin est tout en marbre, et d'une si grande dimension que l'on peut s'y promener en nacelle. Il y a aussi un vaste jardin de toute beauté.

Singapoure, 1er janvier 1848.

Monsieur,

Je reprends ma narration du moment où j'ai quitté le Caire; mais avant je vous rendrai compte d'une petite excursion aux lacs Natron et aux couvents syriens. Je me trouvais à Alexandrie avec le docteur Grimaud de Caux, qui m'avait apporté des nouvelles de M. Fontanier, retenu à Venise par la maladie de son fils. Nous fûmes bientôt bons amis, et nous partîmes ensemble pour le Caire. Il venait en Égypte pour visiter les lacs et faire un rapport sur l'état de leur exploitation. Il devait aussi présenter un projet à Mohammed Ali pour la construction d'aqueducs qui distribueraient l'eau dans toutes les maisons du Caire.

M. Grimaud, ne sachant pas un seul mot de la langue, et peu désireux de se trouver seul au milieu des Arabes, me pria de l'accompagner dans cette excursion, proposition à laquelle je consentis avec plaisir. Nous louâmes, pour soixante francs, une barque montée par trois hommes, qui devaient être à notre disposition pendant quinze jours. Nous étant d'abord procuré toutes les provisions nécessaires pour notre petit voyage, nous quittâmes le Caire à midi et descendîmes le Nil jusqu'à Teranah, petit village qu'habite ordinairement le gérant de l'exploitation, M. Hausman. Il faut environ vingt heures pour se rendre par eau du Caire à Teranah, et nous fûmes, par conséquent, obligés de passer une nuit dans

cette barque, qui se trouvait pleine de rats. Ces messieurs, alléchés par l'odeur de nos provisions, eurent bientôt envahi notre cabine. Il me fut impossible de dormir; ils me grimpaient sur la tête, me couraient sur le ventre, et mangèrent même la poche de ma redingote, qui était un peu grasse.

Nous arrivâmes dans la matinée à Teranah, et fûmes très-bien accueillis par le gérant, pour qui nous avions des lettres de recommandation, et qui devait nous procurer le moyen de traverser le désert. Il fut convenu que nous partirions le lendemain, à quatre heures du soir, avec une caravane de vingt chameaux, qui allaient chercher du natron. Un vent violent, le *khamsin*, s'étant élevé dans cet intervalle, l'atmosphère fut tellement remplie de sable qu'il devint impossible de distinguer un homme à deux pas. Nous fûmes obligés de différer notre voyage de deux jours. Le matin de notre départ, nous allâmes nous promener jusqu'à un village voisin, où il y avait une foire. Attirés par les sons discordants d'une musique barbare, nous entrâmes dans un café, où un jeune garçon de treize à quatorze ans exécutait les danses les plus lubriques. Mohammed Ali, qui se montre excessivement sévère pour la prostitution des femmes, et qui a fait transporter toutes les almées dans la haute Égypte, ainsi que dans quelques villages situés sur les bords du Nil, entre le Caire et Alexandrie, tolère celle des jeunes garçons, et il y a au Caire plusieurs cafés, où ils exercent leur infâme métier. Il y a bien encore

une assez grande quantité de femmes publiques; mais lorsqu'elles sont surprises par la police, elles ne peuvent échapper à l'exil. Le vent s'étant calmé, nous nous joignîmes à la caravane, montés chacun sur un âne, et escortés par dix hommes armés de fusils.

Nos montures, plus légères que les chameaux, finissaient toujours par se trouver à une trop grande distance; nous étions obligés de les attendre de temps en temps. Arrivés à moitié route, le chef de la caravane donna le signal de la halte. Les conducteurs ayant fait ranger et agenouiller tous les chameaux, de manière à former un demi-cercle, se mirent au milieu, puis, ayant pris un maigre repas, ils s'enveloppèrent de leurs burnous, et s'étendirent sur le sable. M. Grimaud et moi ne fûmes pas tentés de les imiter. Mouillés par la rosée, transis de froid, nous nous promenions mélancoliquement en long et en large, attendant qu'il leur plût de continuer leur route. Il était environ deux heures du matin, et le thermomètre, qui, dans la journée, était monté à 23 degrés Réaumur, était descendu à 10 degrés. Les chameliers, après s'être reposés environ une heure et demie, se décidèrent à continuer leur route, et nous atteignîmes, sans accidents fâcheux, le terme de notre voyage. Il y a, je crois, cinq lacs, dont trois seulement produisent du natron. L'on rencontre premièrement quelques cabanes, où demeurent une partie des ouvriers attachés à l'établissement; puis un peu plus loin se trouvent les bassins,

les fournaux et les lavoirs. Tout cela d'une extrême simplicité; mais aussi très-défectueux, au dire de M. Grimaud. Il prétend que les lacs ne produisent pas le quart de ce qu'ils donneraient, s'ils étaient exploités avec intelligence.

La maison qu'habite le gérant, lorsqu'il se rend aux lacs, se trouve située à une heure de marche du centre de l'exploitation. Elle est placée sur un petit monticule, et entourée d'un rempart assez fort pour la mettre à l'abri d'une première attaque. Dans son enceinte, se trouvent encore une assez grande quantité de cabanes, habitées par des ouvriers de l'établissement. Nous fûmes reçus par un écrivain copte, qui dirigeait provisoirement l'exploitation en l'absence du chimiste. M. Hausman lui avait ordonné d'avoir les plus grands égards pour M. Grimaud, et de ne le contrarier en rien. Ce dernier lui fit, par mon organe, de nombreuses questions relatives à l'exploitation, auxquelles il ne sut ou ne voulut pas répondre.

Il y a près de là quatre couvents, fondés par des Syriens au IVe siècle, et disposés de manière à former un trapèze. L'abbé de l'un de ces couvents vint dans la journée visiter l'écrivain copte. C'est un homme d'une trentaine d'années, doué d'une assez belle figure. Il parut très-satisfait de rencontrer des Européens parlant l'arabe, et nous engagea fortement à visiter tous les couvents. Nous lui promîmes de ne pas partir sans avoir vu au moins celui qui se trouvait le plus rapproché de nous. Ce bon

père, m'ayant beaucoup parlé des nombreux manuscrits arabes et coptes que possédaient ces couvents, m'avait donné un vif désir de jeter un coup d'œil sur toutes ces merveilles. Je n'eus garde de manquer à ma promesse. Nous nous mîmes en route le lendemain, à cinq heures du matin, M. Grimaud, l'écrivain copte et moi. Après deux heures de marche dans les sables, nous atteignîmes le couvent le plus rapproché, celui de Baramous. Cet édifice, entouré d'une haute muraille, vu du dehors, a un aspect assez respectable. La seule entrée qui existe est une petite porte voûtée, excessivement basse. Lorsque les religieux sont inquiétés par les Bédouins, ils placent derrière cette porte une pierre énorme. L'intérieur du couvent est presque tout à fait délabré, et tombe en ruines. Les religieux sont logés dans de petites cellules adossées contre un autre édifice. Chacune de ces cellules forme deux petites pièces dont tout l'ameublement consiste en une natte, un crucifix et une écuelle. La chapelle est petite et obscure, et décorée de trois ou quatre mauvaises images de saints; l'on y remarque aussi une porte en bois, grossièrement sculptée. Ils possèdent un jardin où croissent quelques dattiers, bananiers et figuiers; il y a un puits d'eau saumâtre. Au milieu de l'enceinte se trouve une tour assez élevée, dernier refuge des moines lorsque les Bédouins sont parvenus à pénétrer dans la première enceinte.

Je demandai à voir la bibliothèque. L'on me conduisit au haut de cette tour. Là, je trouvai, dans

une espèce de galetas, qui, à en juger par les ordures dont il était plein, n'avait pas été balayé depuis plusieurs années, une corbeille remplie de manuscrits dépareillés, incomplets, déchirés et mangés des vers. Un certain nombre gisaient sur le parquet, au milieu des immondices. Je les examinai presque tous, dans l'espoir de trouver quelque chose d'intéressant. Il n'y avait que des livres de liturgie en langue arabe et copte.

Lorsque nous eûmes visité l'édifice jusque dans ses plus petits recoins, nous voulûmes prendre congé des révérends pères; mais ils refusèrent de nous laisser partir, et insistèrent pour que nous fissions honneur à un déjeuner consistant en lentilles, olives conservées dans de la saumure, et en un pain noir, aussi dur qu'une pierre. Ils nous offrirent, en outre, du café sans sucre fortement salé. Nous mangeâmes quelques olives; puis ayant pris congé de ces bons pères, qui étaient au nombre de huit, nous retournâmes à Teranah, où nous ne nous arrêtâmes que le temps nécessaire pour remercier M. Hausman. Nous partîmes ensuite pour le Caire, où nous arrivâmes sans accident.

Votre dévoué et affectionné serviteur.

REY.

MONNAIES

OU MOYENS D'ÉCHANGE

EN USAGE DANS L'ARCHIPEL DE SOULOU, MALAISIE.

L'archipel de Soulou n'a pas de numéraire d'or, d'argent et de cuivre ; les monnaies courantes des Malais sont des étoffes de coton. Ces marchandises monétaires, sans avoir les avantages des métaux précieux, l'inaltérabilité, l'homogénéité, une fixité de prix assez constante pour donner de la sécurité, et une convenance assez générale pour aider au commerce, suffisent parfaitement aux besoins des Soulouans. Elles ont un double mérite d'utilité : elles sont intermédiaires d'échange sans se consommer et servent en se consommant. La constatation de la qualité et la divisibilité en sont faciles ; le cours n'en est pas forcé : quant à la valeur, elle n'est point, ainsi qu'il est si naturel de le supposer, variable en proportion de la richesse du stock et déterminée librement à chaque transaction ; elle est fixée, consacrée par l'usage, et elle est supposée représenter un certain poids d'argent espagnol. Comme il n'y a aucune relation entre son prix légal et commercial, la toilerie-monnaie tend à devenir monnaie de compte, à être monnaie nominale, fictive et non

plus réelle. Ce résultat est préparé depuis une vingtaine d'années par la petite colonie de marchands chinois qui s'est établie dans l'île Soulou et par la multiplicité des échanges directs de produits entre l'archipel et Manille. Que le sultan supprime cette fausse idée qu'ils représentent invariablement plus ou moins d'argent, et le *cangyan*, ainsi que le *kaousoung*, deviendra à Soulou ce qu'est la guinée au Sénégal.

Quatre *sanampouries*, dit Dalrymple [1], équivalent à une pièce de *cangyan* longue de 6 brasses, ou à une pièce de *kaousoung* longue de 4 brasses.

Le *cangyan* paraît être une toile de coton grossière, lisse et blanche, fabriquée en Chine; nous n'avons pas eu occasion de la connaître. La longueur des pièces était autrefois de 7 brasses chinoises (11^{m}17) [2]; mais, pour compenser les impôts dont les frappaient le sultan et les dattous de Sou-

[1] Dalrymple est le seul écrivain qui ait donné des renseignements originaux. W. Milburn lui a emprunté ceux qu'il a cités p. 424 du volume II de l'*Oriental commerce;* Diaz Arenas ne s'est pas occupé de cette question, et M. J. Mallat y a consacré une notice insuffisante à la fin de son mémoire : *Archipel de Solou, ou description des groupes de Basilan, de Solou et de Tawi-Tawi*, 1843.

[2] Les relations commerciales qui existent entre Luçon et Soulou nous avaient d'abord fait penser que la brasse chinoise dont il est ici question est celle des marchands chinois de Manille. Les tchihs que nous avons mesurés dans cette ville avaient 351 millimètres environ, c'est la largeur moyenne du *taé-tchiou-tsia* de Ning-po et presque celle du *Chang-haï-y-tsaê-tchih.* Des vérifications ultérieures nous ont déterminé à considérer comme unité de cette brasse le *Fo-kièn-y-tchih*, dont la valeur linéaire est à Chang-haï de 318 1/2 à 319 millimètres.

lou, les Chinois ont réduit la longueur de leurs pièces; les indigènes ont suivi leur exemple, si bien qu'il est très-rare aujourd'hui de rencontrer un *cangyan* de 6 brasses (9^m57). Une pièce représente une piastre d'Espagne ($5^f\ 45^c$).

Le *kaousoung* est l'étoffe appelée à Manille *mahon* et *mantacoleta*, en France *nankin*, en Chine *tchi-pou* 赤布 et *tss'-hoa-pou* 紫花布; c'est un tissu lisse, serré et solide, dont la couleur varie du chamois clair au brun rougeâtre, et qui se fabrique en Chine, principalement dans les provinces de Kiang-sou et de Kiang-si.

A Soulou, la pièce de nankin, longue de 4 brasses chinoises ou 6^m38, représente, de même que le *cangyan*, la valeur d'une piastre à colonnes d'Espagne, c'est-à-dire $5^f\ 45^c$, et s'échange toujours à ce taux [1].

Suivant Diaz Arenas, le cent de pièces ne coûte à Manille que 33 piastres ($179^f\ 85^c$) et est grevé de 18 piastres ($98^f\ 10^c$) pour tous frais; ainsi la valeur réelle à Soulou ne serait que de 51 centièmes de piastre, ou de $2^f\ 78^c$.

Quant au cours sur les marchés de Chine, nous croyons pouvoir l'établir ainsi : la pièce de nankin a une longueur de 65 mètres, mais elle est ordinairement divisée en 10 coupes de 6^m50 chaque; leur largeur varie de 0^m36 1/2 à 0^m37. A Canton, la

[1] R. Diaz Arenas : *Memoria sobre el comercio y navegacion de las islas Filipinas. Cadiz.* 1838; p. 11 et 12.

première qualité, du poids de 465 à 470 grammes, ayant, aux 5 millimètres, de 13 à 14 fils en chaîne et de 15 à 16 en trame, se vend de $3^f 50^c$ à 4^f. La deuxième qualité pèse de 4 à 8 grammes de plus, a 13 fils, de 13 à 14 duites, et vaut de $3^f 20^c$ à $3^f 50^c$. La troisième coûte de $2^f 75^c$ à 3^f. Enfin, la dernière, plus commune, se paye de $2^f 20^c$ à $2^f 50^c$. Ces mêmes nankins peuvent être obtenus à Chang-haï, à 20 p. 0/0 meilleur marché, ce qui suppose à $1^f 70^c$ environ le cours de la quatrième finesse; c'est elle qui s'échange et se consomme le plus généralement dans l'archipel Soulouan. — On trouve sur le marché de Canton un nankin plus large, dont le prix est plus élevé et la nuance plus rougeâtre; la pièce a 12^m de long et 0^m51 de large. La première qualité se vend $8^f 20^c$, la deuxième $7^f 65^c$, et la troisième de $6^f 80^c$ à $7^f 35^c$. On n'en expédie point à Soulou.

En 1839, il a été exporté de Manille pour cette île 72,346 pièces de *mahones*, déclarées longues de 7 vares [1]; mais comme les marchands chinois

[1] Doursther (*Dictionnaire des poids et mesures*, 1840. p. 567) évalue à 0 mèt. 8475 la vare espagnole en usage à Manille; telle était, à 4/10 de millimètres près, la longueur attribuée par Kelly, Nelkenbrucher, Crüger, Tate, etc. à la vare de Castille. J. Mallat (*Les Philippines*, 1846, vol. II, p. 297 et tabl. syn.) a confondu la vare avec le yard d'Angleterre, et attribué à tort à celle-là une dimension de 914 mill. D'après notre collègue Isid. Hedde, la vare commerciale de Manille serait égale à 0 m. 833; quant à nous, nous avons trouvé aux vares que nous avons mesurées dans les boutiques de la Escolta à Manille, une longueur moyenne de 835 millimètres, et nous sommes disposé à croire ce chiffre exact,

ont à Manille l'habitude de confondre à leur profit le yard et la vare, il faut lire 7 yards (6^{m}40); telle est la longueur du *kaousoung*, nous nous en sommes assuré.

Le *sanampouri* ou *salampouri* est, suivant Dalrymple, une valeur purement nominale, qui représente le quart du *kaousoung* ou du *cangyan*, c'est-à-dire 1^{f} 36^{c}. Si nous avons bien compris ce que nous ont expliqué quelques Chinois de Manille en relations commerciales avec Soulou, ce nom dériverait de *salempour*, et exprimerait une coupe d'un certain aunage. Jusqu'à plus ample information, nous devons douter de l'exactitude de ce renseignement; mais nous croyons utile de donner sur le *salempore* assez d'indications pour aider à la vérification du fait.

Le *pounjum salempore* est un tissu de coton lisse, un calicot blanc ou bleu, fabriqué sur la côte de Coromandel, dans la présidence de Madras et notre colonie de Pondichéry. Voici quel était le cours de cet article teint en bleu, à Madras, en juillet 1844, époque où nous y avons séjourné. La pièce a 16^{m}46 de long, et de 0^{m}96 1/2 à 1^{m}02 de large.

puisqu'il correspond exactement à la valeur linéaire de la vare de Castille, telle qu'elle a été déterminée par M. Altès, d'après un étalon authentique de Burgos. Diaz Arenas (Mém. précité) dit, p. 47, que la vare de Castille est en usage dans le commerce de Manille.

POIDS.	FINESSE.	PRIX	
		DE LA CORGE de vingt pièces.	DE LA PIÈCE.
		Roupies de la Cie	
1 kil. 927 à 2 k. 154	6 kal ou 1440 fils de chaîne.	de 58 à 60	de $6^{f}\,95^{c}$ à $7^{f}\,20^{c}$
1 927 2 154	7 1680	65 70	7 80 8 40
1 927 2 154	8 1920	73 80	8 75 9 60
1 927 2 254	9 2160	80 84	9 60 10 10
2 268 2 494	7 1680	73 77	8 75 9 25
2 268 2 494	8 1920	80 84	9 60 10 10
2 268 2 494	9 2160	87 90	10 45 10 80
2 721 2 948	7 1680	93 95	11 15 11 40
2 721 2 948	8 1920	98 102	11 75 12 25

Ainsi, en résumé, la pièce de *kaousoung* de $6^{m}50$, d'une valeur ordinaire de demi-piastre ou de $2^{f}\,78^{c}$, représente 1 piastre ou $5^{f}\,45^{c}$, de même que la pièce de *cangyan*, longue d'environ $9^{m}\,1/2$; le *sanampouri* vaut le quart, c'est-à-dire $1^{f}\,36^{c}$.

Quand il s'agit de petits payements, il est d'usage de les solder avec du *paddy* ou riz en paille [1]; c'est même l'adoption de ce grain comme petite monnaie et agent d'échange qui a fait préférer au pesage l'emploi des mesures de capacité pour la vente des grains. Il n'en est plus ici comme pour les étoffes, la valeur du *paddy* suit le cours du marché et se proportionne à l'abondance de la récolte.

[1] Le paddy sert aussi à Antique et à Yloïlo de moyen d'échange. Il en est de même, dans ces provinces, du sucre de qualité inférieure, du tabac de Bisayas, de l'huile de coco. (J. Mallat, *Archipel de Soulou.*)

Les Malais et les Soulouans, malgré leur habitude de compter par *kaousoungs*, *cangyans* et *sanampouris*, connaissent néanmoins fort bien les monnaies espagnoles. Les piastres ont cours dans toute la péninsule jusqu'à Siam, ainsi que dans toute la Malaisie, et deviennent chaque jour moins rares à Soulou. Les dattous les reçoivent avec plaisir, les Chinois de Bewan les recherchent et les achètent à haut prix.

Les roupies de la Compagnie des Indes-Orientales d'Angleterre et celles frappées en Hollande pour les Indes-Néerlandaises sont aussi estimées que les piastres; la valeur intrinsèque de la première est de 2f 38c, et celle de la seconde de 2f 14c. « Leur rareté, dit M. Mallat, p. 56, les fait payer quelquefois fort cher. »

Des rapports habituels avec Bornéo, Sumatra, les Moluques et Java ont répandu les *duiten* de cuivre hollandais, et la quantité en augmente de jour en jour. On en frappe de simples et de doubles à Batavia, avec des matrices envoyées de la métropole. Leur cours est forcé; légalement 120 *duiten* simples équivalent à un *guilder* de cuivre, ce qui rend cette monnaie égale à 0f 015 [1], alors que le coût réel est de 0f 007 à 0f 008. Que si l'on ajoute à cette différence celle qu'ont amenée la rareté de l'argent et le cours forcé du papier de la banque, on pourra déterminer la moins-valeur du *duyt* de cuivre, dé-

[1] M. Mallat a évalué, par erreur sans doute, le duyt de Java à 5 centimes; il ne vaut que 1 centime 1/2.

préciation dont on tient du reste peu compte à Soulou.

Partout où il y a des émigrés chinois, les *tsiènn* de cuivre de Chine entrent en circulation dans le pays. On sait que le *tsiènn*, plus connu à Canton sous le nom de *cache*, et à Macao sous celui de *chapeca*, est une pièce coulée, circulaire, de 18 à 20 millimètres de diamètre, percée d'un trou carré, afin de pouvoir être enfilée et réunie par centaines; l'alliage est composé d'environ 8/10 de cuivre, 1/10 de zinc et 1/10 de fer, de plomb et d'étain. A Canton, de 1100 à 1200, à E-mouï, de 1300 à 1400 de ces *caches* équivalent à une piastre à colonnes; leur valeur est donc de 4 à 5 millièmes de franc.

Enfin, on connaît dans l'archipel Malais un dernier agent d'échange, c'est le *cauris*. Le *cauris* ou *caoris* est une petite coquille blanche et gibbeuse, de la nombreuse famille des porcelaines : c'est le *cypræa moneta*. Il se pêche sur les hauts-fonds des groupes de Bassilan et de Soulou, principalement près les îles Dasaan et Manoughout, et sur les côtes de Bornéo et des Maldives. Au Bengale, en 1844, on comptait 4 *poun* à l'*anna*, 20 *goudas* au *poun*, et 4 *caoris* au *gouda;* chaque petite coquille y valait donc un peu moins de 0^f 0005, c'est-à-dire que 2133 s'échangeaient contre 1 franc.

Avant de terminer cette note, nous appellerons l'attention sur un fait singulier : la pièce de nankin n'est pas seulement intermédiaire des échanges à Soulou[1], elle l'est aussi à Kiakhta, sur la frontière

[1] M. Jesse, dans un rapport présenté à la compagnie des Indes

sibérienne. On sait que, dans cette ville désignée par le traité de Nertchinsk du 21 octobre 1727 pour être le point de contact commercial entre les empires de Chine et de Russie, les affaires se traitent par voie de troc, nous voulons dire qu'il est interdit de faire intervenir sur le marché des métaux précieux bruts et monnayés[1]. Mais il paraît que l'on n'échange pas directement les pièces de drap contre les caisses de thé, et que l'unité qui sert de base et de dénominateur commun en quelque sorte dans les évaluations et les transactions, est une pièce de nankin, nommée *bann* par les Chinois. Dix pièces font un ballot ou *toun*.

Le seul ouvrage où l'on puisse trouver quelques renseignements sur ce moyen d'échange est le Guide du commerce direct de la Russie par Moscou avec la Chine, brochure in-8° en russe, formant la 11e livraison du Journal des manufactures et du commerce de Saint-Pétersbourg, 1836.

Natalis RONDOT.

orientales d'Angleterre, dit que le poivre récolté à Bornéo se paye avec une toile de Chine appelée *congong* *, qui, faute de numéraire, est devenue dans cette île la commune mesure du prix des marchandises.

[1] Les monnaies ne servent et ne sont tolérées à Kiakhta que comme appoints; celles qui y ont cours sont les roubles de Russie et les piastres d'Espagne. On y trouve aussi, à ce qu'il paraît, des sequins de Venise et des mohours du Bengale.

* Le *congong*, écrit *cangan* dans Milburn, est l'étoffe blanche de coton que nous avons désignée sous le nom (que nous croyons plus exact) de *cangyan*.

MESURES DE LONGUEUR

EN USAGE EN COCHINCHINE.

L'examen des mesures de longueur usitées en Cochinchine est intéressant à plusieurs égards, et nous nous empressons de communiquer le peu de faits qu'il nous a été possible de recueillir, lors de notre séjour à Touranne, en juin 1845.

« L'aune cochinchinoise *thû'o'c*, dit Mgr J. L. Taberd (*Dictionarium latino-anamiticum*, 1838, p. 96), a environ 24 pouces français; on ne s'en sert que pour les toiles et les soieries; elle égale 0,64968 de mètre. »

La nomenclature des mesures linéaires, multiples et sous-multiples de ce *thû'o'c*, est ainsi établie :

GON.	C'AI-VAI ou THÂT.	DUONG ou TRUONG, en chinois *Tchang*.	TH'U'O'C, en chinois *Tchih*.	TÂC, en chinois *Tsoun*.	PHÂN, en chinois *Fann*.	LY.	ÉQUIVALENCE en mètres.
1	10	30	300	3,000	30,000	300,000	194m904
	1	3	30	300	3,000	30,000	19 4704
		1	10	100	1,000	10,000	6 4968
			1	10	100	1,000	0 64968
				1	10	100	0 064968
					1	10	0 0064968
						1	0 00064968

Les arpenteurs, les architectes et les charpentiers emploient ordinairement un autre *thŭ'o'c*, qui est d'un quart plus court (18 pouces français [1]), et dont les multiples et les sous-multiples ont, par conséquent, des noms et des valeurs différents.

MÂU.	SÀO.	NGŬ. (Ngou.)	TH'Ư'O'C. (Thouoc.)	TÁC.	PHÂN.	LY.	ÉQUIVALENCE en mètres.
1	10	30	150	1,500	15,000	150,000	73^{m}089
	1	3	15	150	1,500	15,000	7 3089
		1	5	50	500	5,000	2 4363
			1	10	100	1,000	0 48726
				1	10	100	0 048726
					1	10	0 0048726
						1	0 00048726

Dans certaines provinces, on mesure les champs avec un *ngŭ* ou perche de 5 *thŭ'o'c* et 5 *tăc;* comme la surface du *maŭ* est augmentée, on désigne les propriétés arpentées ainsi sous le nom de *ruŏng-luc.*

MÂU.	SÀO.	NGŬ.	TH'Ư'O'C.	TÁC.	PHÂN.	LY.	ÉQUIVALENCE en mètres.
1	10	30	165	1,650	16,500	165,000	80^{m}3979
	1	3	16 1/2	155	1,650	16,500	8 03979
		1	5 1/2	55	550	5,500	2 67993
			1	10	100	1,000	0 48726
				1	10	100	0 048726
					1	10	0 0048726
						1	0 00048726

[1] Taberd, *Dict. lat.-anamit.* p. 94.

W. Milburn (*Oriental commerce*, 1813, t. II, p. 452) attribue à la coudée cochinchinoise une longueur d'environ 15 pouces anglais (381 millimètres).

John Barrow ne parle point, dans son Voyage à la Cochinchine[1], des mesures de longueur annamites; il n'en est pas non plus question dans la Description de la Cochinchine, de Fortia d'Urban[2], écrite d'après les ouvrages de l'abbé Grosier, du P. Borri, les Lettres édifiantes et les Nouvelles Annales des Voyages.

P. Blancard (*Manuel du commerce des Indes et de la Chine*, 1806, p. 369) dit que la mesure d'étendue en Cochinchine s'appelle *thiaé*, et qu'elle répond, à peu de chose près, à 24 pouces du pied français.

La relation de John White, lieutenant dans la marine des États-Unis[3], si intéressante à tant d'égards, donne sur le sujet qui nous occupe d'utiles indications. Après avoir expliqué, p. 240, de quelle manière on jauge les navires[4], il ajoute : « Le droit de tonnage se règle et se paye par *touick* ou coudée; c'est une mesure longue de 16 pouces anglais 6/10 (422 millimètres), qui est divisée en fractions dé-

[1] *Voyage à la Cochinchine* par John Barrow, traduit par Malte-Brun. Paris, 1807.

[2] *Description de la Chine et des États tributaires de l'empereur.* Paris, 1840, t. III, p. 84 et suiv.

[3] *A voyage to Cochinchina.* London, 1824, p. 240.

[4] Voici comment on procède en Cochinchine pour le jaugeage : « A line perpendicular to each end of the keel is marked on deck;

cimales, appelées par les indigènes *tăt*, et par les linguistes *puntas*, du mot portugais *punto*, pouce... Le droit est acquitté d'après les résultats du jaugeage, à raison du taux exorbitant de 160 *quànns*[1], ou 80 piastres d'Espagne par coudée, etc. »

J. R. Morrison, très-probablement d'après Milburn, donne au *thouoc* une dimension de 15 pouces anglais environ. (*Chinese commercial Guide*, 1834, p. 74.)

S. Wells Williams (*Chinese comm. Guide*, 1844, p. 214 et 215) reproduit les chiffres de Mgr Taberd; mais par suite, sans doute, d'une base inexacte, ses conversions en mesures anglaises sont légèrement fautives. Ainsi le *thouoc* de 24 pouces français n'est pas de 25 *inches* 1/2 (0^m6477), mais de 25 *inches* 58 et celui de 18 pouces est de 19 *inches* 18 au lieu de 19 *inches* 12[2].

Dans la traduction de ce Guide commercial édité par W. Williams, qu'il a publiée sous le titre de : *Manuel du négociant français en Chine*, M. de Montigny a traduit textuellement les pages 214 et 215

« one third of the distance from the mark nearest the stern to that « forward, is set off for the place of admeasurement, where a straight « pole, or strip of wood, is placed horizontally across the ship, over « the rail or gun-wale, from which plummets are suspended, in « order to find a line perpendicular to the wales, or extreme dia- « meter of the ship in that part which is marked on the pole. »

[1] Voir notre Notice sur les monnaies cochinchinoises (*Séances et travaux de l'Académie de Reims*, t. III, p. 327) et le Voyage de J. White, p. 240.

[2] Il y a une faute d'impression à la page 215, ligne 15; au lieu de *qou*, il faut lire *gon*.

de l'original anglais; il ne s'y trouve donc aucun renseignement nouveau, mais il s'y est glissé de petites erreurs. 1° Taberd (*Dict.* p. 94) et W. Williams, qui l'a copié, assignent au *thouoc* des architectes et des charpentiers une longueur de 18 pouces français, et non point d'*environ* 18 pouces (p. 378). 2° Le *thouoc* de 24 pouces français est, suivant Taberd, employé pour mesurer, non pas les étoffes de *laine* et de soie, mais les *toiles* (de coton) et les soieries (voir p. 96). 3° Cette coudée contient, dit M. de Montigny, p. 379, environ 22 pouces 95/100 (c'est-à-dire 0^m6213); on trouve dans le texte anglais, p. 215, 25 *inches* 1/2 (0^m6477), et nous avons fait remarquer plus haut que la valeur linéaire exacte est de 0^m6497. 4° Au lieu de *quo*, il faut lire *gon*.

On doit à notre collègue, M. Isidore Hedde, une notice sur les productions et le commerce de Touranne, traduite et publiée par le *Chinese Repository* (t. XV, 1846, p. 122), dans laquelle est présenté un aperçu des mesures cochinchinoises. Voici, d'après lui, les dimensions des *thouocs* dont l'usage est le plus général :

Thouoc	pour le jaugeage des navires........	0^m405
Id.	pour la vente du bois à Touranne...	0 425
Id.	employé par le roi pour mesurer les soieries et les autres étoffes dans ses affaires avec un négociant français..	0 594
Id.	employé par les indigènes dans le bazar de Touranne..................	0 610

Thouoc	suivant Taberd [1]	o 48726
Id.	suivant Morrison [2]	o 64968

Dans un travail postérieur, écrit spécialement au point de vue des soies et soieries, M. Is. Hedde a admis 650 millimètres comme longueur du *thouoc* commercial. (*Documents sur le commerce extérieur*, 3e série des Avis divers, n° 319, p. 61.)

De toutes ces citations, il ressort que la coudée est une mesure singulièrement variable, plus ou moins longue, suivant les destinations auxquelles elle est affectée. L'autorité de Taberd et le témoignage indépendant de Blancard permettent de penser que le *thouoc* en usage pour la mesure des étoffes est, à peu de chose près, égal à o^{m}6497.

Un des vicaires apostoliques de la Cochinchine, Mgr Lefèvre, évêque d'Isauropolis, que la corvette *l'Alcmène* était venue délivrer, nous a confirmé ce fait, en ajoutant que le *thouoc* est une coudée de longueur fixe, quand il s'agit de transactions avec le roi, mais variable dans le petit commerce.

A Touranne, le *thouoc* se prononce *t'héoc*, *t'houoc* et *t'heuoc*.

Durant notre séjour, nous avons mesuré toutes les coudées que nous avons remarquées entre les

[1] C'est le *thouoc* agraire; M. Hedde mentionne ensuite la coudée commerciale, avec l'autorité de Morrison.

[2] Morrison, nous l'avons dit plus haut, a adopté pour le *thouoc* la dimension indiquée par Milburn; le chiffre de o^{m}64968 est dû à Taberd, auquel l'a emprunté Wells Williams, l'éditeur du Guide commercial de 1844, qui porte à tort le nom de J. R. Morrison.

mains des marchandes de tissus de coton et de soie du marché, ou que nous avons trouvées dans les bien pauvres boutiques du village. Nous en donnons ci-après le relevé :

7 juin 1845	....	$0^{m}640$	11 juin 1845	....	$0^{m}527$
"	*Id*.........	0 640	7	*Id*.........	0 526
11	*Id*.........	0 632	10	*Id*.........	0 526
"	*Id*.........	0 600	7	*Id*.........	0 525
7	*Id*.........	0 600	"	*Id*.........	0 525
8	*Id*.........	0 594	"	*Id*.........	0 525
11	*Id*.........	0 582	10	*Id*.........	0 525
7	*Id*.........	0 580	11	*Id*.........	0 525
11	*Id*.........	0 580	7	*Id*.........	0 524
"	*Id*.........	0 531	12	*Id*.........	0 486
7	*Id*.........	0 530	10	*Id*.........	0 485[1]
"	*Id*.........	0 529			

Toutes ces mesures sont beaucoup plus mal faites que les coudées chinoises; ce sont des baguettes demi-cylindriques en bois dur, divisées à la main sans aucune précision en dix parties, et dont les bouts sont tantôt arrondis, tantôt en biseau. Le *thouoc* que nous avons rapporté a en moyenne 529 millimètres, car on lui trouve dans un sens $0^{m}5294$, et dans l'autre $0^{m}5288$; une moitié mesure $0^{m}2656$, et l'autre $0^{m}2634$. Il était entre les mains d'une marchande de toiles de coton de Touranne.

[1] Nous ne pouvons garantir que ces 22 *thouocs* soient différents, car, mesurant chaque jour tous ceux que nous découvrions, nous avons peut-être noté deux fois le même; c'est ce qui nous a engagé à mentionner les dates.

Il est naturel de conclure des chiffres précédents que trois *thouocs* sont d'usage habituel à Touranne pour la vente des étoffes de soie et de coton :

Le premier varie de 64 à 58 centimètres et paraît être la coudée de 24 pouces, plus ou moins altérée ;

Le deuxième a une longueur de 52 cent. 1/2 à 53 centimètres ;

Et le troisième, égal à 486 millimètres, correspond à la coudée agraire de 18 pouces.

La valeur linéaire de 381 millimètres n'a pour autorité que l'assertion de Milburn ; la coudée pour le jaugeage des navires est, d'après White, longue de 422 millimètres, et, suivant M. Hedde, de 405 millimètres.

On voit que bien peu de faits incontestés sur les mesures de longueur de la Cochinchine sont acquis à la métrologie.

Natalis Rondot.



LETTRE DE M. CATAFAGO

A. M. J. MOHL.

Beyruth, le 26 juin 1848.

Monsieur,

Je viens de voir que vous avez publié dans le Journal asiatique la lettre que j'avais adressée à M. de

Wildenbruch relativement au Traité des fêtes des Ansariés que j'avais découvert, et je m'empresse de vous remercier des paroles d'encouragement que vous avez bien voulu m'accorder pour m'engager à traduire cet ouvrage. Ce manuscrit est certainement très-intéressant et mérite d'être traduit; j'en aurais pu achever la traduction, si de nombreuses occupations ne m'en avaient empêché. Mon intention est cependant toujours la même, et je me mettrai à l'œuvre dès que j'aurai terminé quelques petites traductions qui m'occupent en ce moment, et dont la principale est celle d'un autre manuscrit que je viens de recevoir du pays des Ansariés, et qui n'est pas moins intéressant que le Traité des fêtes.

Ce nouveau manuscrit est intitulé : كتاب المشيخة, *Manuel des chaiks* ou *Formulaire des ministres de la religion;* il contient trente-quatre chapitres dont voici la table.

I. فصل شاهد من القران « Témoignage du Coran. »

Ce chapitre est composé en grande partie de versets tirés du Coran, par lesquels l'auteur prend à tâche de prouver la divinité d'Aly; il ressort d'une petite prière, dont il est suivi, que les ministres de la religion lisent ce chapitre lorsqu'ils célèbrent la cérémonie dite *Consécration du manger et du boire,* تقديس الاكل والشرب, ou القداس, la *messe.*

Cette remarque s'applique à tous les autres chapitres qui sont suivis d'une semblable prière, où l'on fait mention de la même cérémonie.

II. فصل المذاكرة « Chapitre du souvenir. »

L'auteur tâche de prouver, par diverses autorités citées par lui, que le vrai croyant doit toujours se souvenir de la présence de Dieu.

III. دعا المراتب « Prière des hiérarchies. »

IV. دعا السبع مراتب العالم الكبير النوراني والعالم الصغير البشري « Prière des sept hiérarchies du grand monde lumineux, et du petit monde terrestre. »

V. دعا السبعة عشر منباون « Prière des dix-sept personnes qui ont prophétisé. »

VI. دعا النجبا الثمانية وعشرين في البشريه والنورانيه « Prière des vingt-huit najebs, sous le rapport humain et lumineux. »

VII. دعا اسما سياقة باب الله العظيم الجليل الكبير المنير المطوّق بالنور « Prière des noms des personnifications de la magnifique et majestueuse porte de Dieu, qui est grande, lumineuse et entourée de lumière. »

VIII. دعا اسما الخمس وعشرين يتيم « Prière des vingt-cinq orphelins. »

IX. دعا اسماء اشخاص الباب من كتب اهل التوحيد « Prière des noms des personnifications de la porte, d'après les livres de ceux qui professent la religion unitaire. »

X. دعا اسماء اشخاص الباب وايتامه في الستة مقامات الروحانية « Prière des noms des personnifications de la porte et de ses orphelins dans les six makamats spirituelles. »

XI. دعا اسماء اشخاص الباب في القباب البهمنية

« Prière des personnifications de la porte dans les coupoles dites *bahmanïichs.* »

XII. دعا اسماء الباب وايتامه فى الاحد عشر مطلع « Prière de la porte et de ses orphelins, dans les onze apparitions. »

XIII. دعا اسما الاسم فى اصطلاح اللغة « Prière des noms du *Nom*, d'après le langage technique. »

XIV. دعا اسماء الاسم فى التسعة الذاتية « Prière des noms du *Nom*, dans les neuf personnifications dites الذاتيه. »

XV. دعا اسما الاسم فى الاصلية « Prière des noms originaux du *Nom*.

XVI. دعا اسما الاسم فى القبة الابراهيميه « Prière des noms du *Nom*, dans la coupole d'Abraham. »

XVII. دعا اسماء الاسم فى القبة الموساوية « Prière des noms du *Nom*, dans la coupole de Moïse. »

XVIII. دعا اسما الاسم فى القبة المحمدية « Prière des noms du *Nom*, dans la coupole de Mahomet. »

XIX. دعا اسما الثلاثه وستون اسما الاسم المثليه الذى قام فيها فى النبوة والرسالة المثليه للمعنى والذاتيه الاسم « Prière des dénominations des soixante-trois noms du *Nom*, qui lui ont été appliqués comme prophète et comme apôtre, et qui, pris au figuré, désignent le *Mana*, mais qui appartiennent particulièrement au *Nom*. »

XX. دعا اسماء اشخاص الصلاة وفروضها ونوافلها

« Prière des noms des personnifications de la *prière* obligatoire et surérogatoire. »

XXI. دعا اسماً الصفاتية التى تسمى بها الاسم وهى للمعنى خاصة « Prière des noms qualificatifs qui s'appliquent au *Nom*, mais qui n'appartiennent qu'au *Mana* particulièrement. »

XXII. الفصل الخامس من الرسالة المصرية فى اسماً مولانا امير المومنين بساير اللغات « Chapitre v. Extrait de l'épitre dite *l'Égyptienne*, sur les noms de Notre-Seigneur le prince des croyants, dans toutes les langues. »

XXIII. فى اسماء مولانا امير المومنين من صحف شيت وادريس ونوح وابراهيم بالسريانى مما روى السيد ابو سعيد فى كتاب الرد على المرتد وعن الشيخ ابى عبد الله الحسين بن حمدان الخصيبى عن رجاله فى كتاب الهدايه يدفع الاسناد للمولى الحسن العسكرى « Des noms de Notre-Seigneur le prince des croyants (Aly), d'après les livres de Seth, Enoc, Noé et Abraham, en syriaque, rapportés par tradition à leurs disciples par le seigneur Abou Sayd, dans son livre intitulé: *Réponse au récalcitrant*, par le schaik Abou-abd-Alla-el-Hussein-ben-Hamdan-al-Kousseiby, dans un livre intitulé : *La Direction*, qui base ses traditions sur l'autorité du seigneur Al-Hassan-Alaskari. »

XXIV. خطبة بيت الدار لمولانا امير المومنين « Oraison de l'inauguration de la maison, par Notre-Seigneur le prince des croyants (Aly). »

XXV. خطبة الاوهام «Oraison des doutes et des opinions.»

XXVI. التوجيه «Le tourner du visage.»

XXVII. خبر يحيى بن معين السامرى «Le récit fait par Yahya-ben-Maïen-Alsamiri.»

XXVIII. خبر اخر «Autre récit.»

XXIX. توجيه الصلاة وتفصيلها «Ordre et arrangement de la prière.»

Sous ce titre, l'auteur fait connaître quelle est l'oraison qu'il faut réciter, si la prière est celle de la messe, et comment il faut la faire.

XXX. القداس الاول «Première messe.»

XXXI. القداس الثانى «La seconde messe.»

XXXII. العقاد «Le petit engagement (que l'on fait contracter à l'enfant lorsqu'on commence à lui apprendre les préceptes de sa religion.)»

XXXIII. خطاب التلميذ بعد السوال «Le grand engagement (que l'on fait contracter au disciple avant de lui révéler le grand secret de la religion.)»

XXXIV. عن ما يحل ويحرم فوق الريحان «Ce qui est permis ou prohibé sur le myrte.»

Telles sont les matières qui sont contenues dans l'ouvrage que je traduis. Je désire publier ma traduction, et je vous en entretiendrai plus au long lorsqu'elle sera achevée.

Je puis vous envoyer de temps en temps des articles pour le Journal asiatique; car l'histoire, la statistique et la religion des nombreuses sectes qui

habitent la Syrie, me fourniront des matériaux abondants. Mais c'est à vous, Monsieur, à me faire savoir si la Société veut agréer mon offre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. CATAFAGO.

P. S. Je viens de recevoir un manuscrit qui a trait à la religion des Ismaéliens, et qui donne l'historique des miracles du seigneur Rached-el-Din (Vieux de la montagne), lequel a joué un rôle assez important dans l'histoire des croisades. Comme je n'ai pas le temps de vous en parler cette fois en détail, je prendrai la liberté de vous en donner l'analyse un peu plus tard.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

NOTICE

De la dissertation intitulée : *Det oldnorske verbum, oplyst med Sammenligning met sanskrit og andre Sprog af samme Æt*, c'est-à-dire, Le verbe de l'ancien norwégien, éclairci par sa comparaison avec le sanscrit et d'autres langues congénères, par M. C. A. HOLMBOE, professeur de langues orientales à l'université de Norwége. Christiania, 1848, IV et 34 pages in-4°.

Dans la préface, l'auteur remarque que les dialectes populaires de la Norwége, particulièrement ceux des vallées intérieures, ont conservé une grande quantité de vieux mots, qui ne se rencontrent pas dans les plus anciens ouvrages de la littérature, mais dont l'ancienneté se prouve en recourant au

sanscrit, où ces mots se trouvent presque sans altération. Un savant norwégien, M. Christie, animé d'un zèle bien digne d'éloge, a rassemblé près de dix-huit mille mots des dialectes populaires, particulièrement de la préfecture de Bergen. Son travail n'existe qu'en manuscrit, mais la bibliothèque de l'université de Christiania en possède une copie qu'elle doit à la générosité de l'auteur. M. Holmboe cite de ce dictionnaire plusieurs mots comparés aux mots correspondants en sanscrit. Tels sont :

Sanscrit : *Bollek*, agneau récemment né ; —Sanscrit : *Bâlaka*, un enfant;
Boss, poussière, balayure ;
Bydla, cribler, bluter ;
Baella, pouvoir, valoir ;
Bøka, mettre le linge dans la lessive bouillante pour être blanchi ;
Deer, le mâle des bestiaux ;
Domme, poussière, particulièrement du blé qu'on nettoie ;
Doe, des beaux-frères, dont l'un a épousé la sœur de l'autre ;
Doemme, mare.

Il termine sa préface en rendant compte de son système de transcription des mots sanscrits en lettres européennes, système qui est en général celui de M. Bopp.

Dans le corps de la dissertation il est d'abord traité des *thèmes verbaux*, c'est-à-dire de la partie du verbe qui reste immobile sous la flexion. M. Holmboe remarque que, outre les thèmes verbaux, qui n'ajoutent rien aux racines, il y en a une grande quantité qui y ajoutent une lettre devant les suffixes des nombres et des personnes, mais l'usage normal de ces lettres thématiques (si on peut les nommer ainsi) n'est pas même observé dans les livres les plus anciens.

M. Holmboe tâche de restituer les règles de cet usage normal en comparant les thèmes analogues de la langue

sanscrite. Les lettres thématiques les plus usitées dans la langue ancienne de la Norwége sont :

1° *g*, *j* ou *k*, qui désignent tantôt le sens neutre, tantôt le passif ou inchoatif, tantôt le causatif ou factif. En sanscrit, le य se prête aux mêmes fonctions, mais d'une telle manière qu'on peut, par une différence dans la forme, distinguer la différence du sens, tandis qu'en norwégien les formes sont en partie confondues. La quatrième classe des verbes sanscrits, avec leur suffixe thématique य, contient une grande partie des verbes neutres, par exemple : *svid*, suer; *kut*, puer; *tûr*, se hâter, etc. Les analogues sont en norwégien : *liggja*, se coucher ; *sitja*, être assis ; *pyrga*, se hâter, etc. Mais il y en a aussi avec le suffixe thématique *k*, par exemple : *reika*, courir çà et là, rôder ; *kuka*, « cacare. » On croit être en droit de regarder ici *k* comme suffixe thématique, puisqu'en sanscrit गे signifie aller et गू *cacare*.

Par analogie avec l'usage de l'य au passif, il y a des verbes comme *bulka*, s'enfler ; *groenka*, verdir ; *rydga*, se rouiller ; dont le suffixe *ka* ou *ga* paraît être dérivé de *ga* ou *ganga*, aller, de même que M. Haughton dérive le य du passif de इ, aller, et comme le bengali et l'hindoustani forment leurs passifs en ajoutant या ou जा au verbe actif.

Parallèlement aux verbes causatifs formés par le suffixe य *ya* ou *aya*, on en trouve en norwégien une grande quantité de pareils, formés par le même suffixe *j* (prononcez *y*), et dont M. Holmboe donne des exemples au bas de la page 2.

La confusion dans l'usage des suffixes est frappante dans quelques verbes qui réunissent des significations, qui jadis doivent avoir été exprimées par des formes différentes, par exemple : *faekka*, « pauciores fieri *et* pauciores facere, » dont la forme, pour la première signification, doit avoir été *faehja*, pour la seconde *fahga*; de même *haekka*, « altum fieri et altum facere, » *laekka*, « parvum fieri *et* facere, » etc.

2° *t* et *d*, qui généralement expriment un sens factif ou causatif, comme dans *bleyta*, adoucir ; *bligda*, faire briller ; *brigda*, changer. M. Holmboe suppose que ce suffixe est formé par

un verbe analogue à धा, poser, mettre, ou en hindoustani देना donner, mettre, dont on se sert très-souvent en hindoustani comme verbe auxiliaire.

3° *r* et *l*, qui forment des verbes diminutifs, débilitatifs et continuatifs, font supposer que ces suffixes dérivent d'un verbe analogue en hindoustani : रहना, qui sert à former des verbes continuatifs. (Garcin de Tassy, *Rudiments de la langue hindoustani*, p. 70.)

4° *p* et *f* se trouvent comme suffixes thématiques à la fin de plusieurs verbes d'une signification causative, précédés d'une voyelle ou d'une demi-voyelle. Or, l'auteur en suppose l'origine commune avec le suffixe प, qui forme les verbes causatifs des racines en *â* et en une voyelle. Par exemple : चल्, trembler, norwégien *skelfa*, faire trembler; ऋ, *swift, speedy*, norwégien *ör*, d'où *örfa*, accélérer; ह्वृ ou ह्वृ, *to bend*, *hverfa*, tourner. Il trouve l'origine de ce suffixe dans le verbe आप् *to obtain*, *to gain*, dont le verbe correspondant पा en bengali et en hindoustani sert à importer l'idée d'une permission ou d'une contrainte, de même que le verbe *faa* en norwégien moderne.

5° *s*, qui forme quelques verbes fréquentatifs et désidératifs, semble analogue au इष्, *sæpe facere* (Westergaard, *Radices sanscritæ*), et aux verbes désidératifs en sanscrit.

Les verbes *dénominatifs* se forment dans les deux langues de la même manière, les uns en ajoutant la lettre य *y* (c'est-à-dire *j* en norwégien) au thème devant les suffixes personnels, les autres, en joignant ces suffixes immédiatement aux thèmes.

La division des verbes en *conjugaisons* ne peut pas être convenablement comparée, puisque les grammairiens l'ont fondée sur des principes dissemblables; en sanscrit, sur la manière différente de joindre les suffixes personnels aux racines; en norwégien, sur les différentes transitions de la voyelle radicale dans les divers temps et modes.

En norwégien, il n'existe plus de forme de *medium*, et le *passif* est suppléé par le réfléchi, comme dans la plupart des

langues indo-européennes. Il existe cependant, comme nous avons vu ci-dessus, des restes d'une ancienne forme passive terminée en *k* ou *g*, analogue au passif sanscrit.

Parmi les *modes*, le *conjonctif*, en norwégien, répond au potentiel précatif et conditionnel en sanscrit, et, comme ces derniers modes, aiment les lettres य, इ, ए dans les terminaisons, ainsi le conjonctif norwégien affectionne la lettre *i*.

L'*impératif* se forme dans les deux langues, en partie sans changement de la voyelle radicale, partie avec des changements analogues. Par exemple :

RACINE.	IMPÉRATIF.	RACINE.	IMPÉRATIF.
Far (aller)	*far*	क्रम् (aller)	क्रम (2e pers. s.)
Grip (saisir)	*grip*	अट, ईर्ष्य् (envier)	अट, ईर्ष्य
Bug (courber)	*bug*	लुभ् (désirer)	ईर्ष्य, लुभ्य.
Gif (donner)	*gef*	स्विद् (suer)	स्वेद.
Skut (tirer)	*skjot*	उख् (aller)	ओख.

L'*infinitif*, qui en sanscrit se termine en *tum* (forme de l'accusatif), souvent en pracrit adouci en *dum*, et quelquefois sans dentale en *um* ou *un*, en bengali en *on* et *an*, formes ordinaires aussi en gothique, se termine en norwégien en *a*.

Il existe cependant des restes d'une forme plus antique en *u* ou *du*, par exemple: *skulu* ou *skyldu*, devoir; *munu* ou *mundu*, verbe auxiliaire pour former le futur. La voyelle radicale est changée dans les mêmes verbes qui la changent à l'impératif et de la même manière.

De la richesse des formes *participiales* en sanscrit, les langues européennes n'ont conservé qu'un petit nombre. Ainsi, le norwégien ancien n'a que le participe présent de l'actif et le participe passé du passif. Le premier se termine en *andi*, comme en अन्त en sanscrit et अन्द् en pracrit, et ce participe a quelquefois une signification passive en norwégien ancien comme en pracrit.

Le participe passé du passif se forme dans les deux langues

par les suffixes *t* (d) ou *n*, qui sont ajoutés ou immédiatement, ou par une voyelle intermédiaire (le plus souvent *i*); il y a aussi en norwégien, comme en sanscrit, des verbes qui admettent les deux formes en *t* et en *n;* et la voyelle radicale se change d'après des règles à peu près semblables. M. Holmboe en donne des exemples p. 18.

Sur le participe futur passif, voyez *Journ. asiat.* IVe série, t. IX, p. 369-70.

Les *temps* (p. 21). — Le *présent* se forme dans les deux langues avec ou sans gouna (changement de la voyelle radicale), et les suffixes personnels s'ajoutent avec ou sans voyelle intermédiaire.

L'*imparfait* a, en norwégien, deux formes dont l'une correspond au parfait du sanscrit quant au changement de la voyelle radicale, dont les altérations et les prolongements sont presque analogues dans les deux langues. On en trouve des exemples p. 22-23. Le redoublement a laissé des traces dans le gothique, mais on peut à peine en découvrir dans le norwégien.

Pour expliquer une autre forme de l'imparfait terminé en *di* ou *da*, forme qui est ordinaire dans les verbes dérivés, M. Holmboe propose trois hypothèses : 1° Elle peut être formée du participe passé en y ajoutant les suffixes personnels, comme on se sert en sanscrit du participe passé avec le verbe auxiliaire *être* ou avec les pronoms personnels pour exprimer le passé, par exemple : गतो ऽस्मि, je suis allé, स गत, il alla. Ainsi, le prétérit simple en hindoustani et l'imparfait en anglais sont identiques avec le participe passé, auquel on joint les pronoms personnels. En norwégien ancien, de même, les formes sont semblables quand les suffixes personnels en sont séparés. Les verbes causatifs mêmes, perdent, dans les deux cas, leur suffixe thématique *j*. De la même manière, en bengali, le second aoriste en *ita*, l'imparfait en *ila* (avec des suffixes personnels) et le parfait en *ia* (avec le verbe auxiliaire) paraissent dérivés des formes du participe passé pracrit en *ida*, *iḍa*, *iḷa* et *ia*.

2° M. Holmboe pense qu'on pourrait aussi dériver cette forme d'un thème inconjugable joint à un verbe analogue à *didan*, faire, en gothique, comme le professeur Bopp explique l'imparfait correspondant dans cette langue, en alléguant qu'en sanscrit les verbes de la dixième classe et tous les verbes dérivés forment leur parfait d'un thème inconjugable joint aux verbes auxiliaires कृ, भू ou अस्.

3° Enfin, elle doit être formée, comme l'auteur l'a déjà conjecturé dans sa dissertation *Sanscrit og Oldnorsk* (*Journ. asiat.* avril, 1847, p. 367), d'un thème inconjugable joint à un verbe auxiliaire correspondant au था, pluriel थे en hindi et hindoustani.

Le *futur*, qui en norwégien se forme par le verbe auxiliaire *skal*, est comparé, par M. Holmboe, ici, comme dans sa dissertation précédente, au suffixe du second futur, en sanscrit स्य ou ष्य, qui en pali est devenu स्स, en pracrit स्स, च्छ ou ह, en zend *k*, d'où paraît dériver le persan خواستن ou خواهیدن, verbe auxiliaire pour le futur.

Les *nombres* et les *personnes*. — Puisque les suffixes personnels dérivent ordinairement ou du verbe auxiliaire *être*, ou des pronoms personnels, l'auteur présente d'abord des tableaux comparatifs du présent de l'indicatif du verbe être, du nominatif et de l'accusatif du singulier et du pluriel de la première et de la seconde personne des pronoms personnels et des suffixes personnels du présent et du prétérit (parfait et imparfait) de l'indicatif actif, pour les langues sanscrite, pracrite, gothique et ancienne norwégienne. On y trouve la concordance qu'on doit attendre dans des langues congénères.

Parmi les remarques de l'auteur sur les suffixes personnels il y en a une qui mérite une mention particulière. La première personne du singulier n'a ordinairement aucun suffixe, et les grammairiens la désignent par cette particularité. M. Holmboe suppose cependant qu'elle a originairement eu le suffixe *m* ou *mk*. On trouve, en effet, assez

souvent des verbes avec la désinence *mk*, dans les ouvrages les plus anciens, et on l'a jusqu'ici partout envisagé comme une forme contractée de l'accusatif du pronom de la première personne du singulier *mik*, qui a souvent été considéré comme pléonastique. L'auteur cite une quantité d'exemples des anciens ouvrages, l'*Edda* et la *Fagrskinna*, dont l'interprétation est simple et claire quand on considère la désinence *mk* comme suffixe personnel, mais qui est difficile et forcée, si on y veut introduire un *mik*. Il allègue que la première personne du verbe *être* est souvent écrite *emk*, qu'on a cru composé de *em ek*, mais avec quoi on trouve plus d'une fois un *ek*, qui serait alors superflu. Cet *emk*, analogue au pracrit अम्हि, doit donc être la forme la plus ancienne de la première personne du verbe *vera*, être, et, conséquemment, d'autres verbes ont admis la désinence *mk* dans la même personne. Ensuite, de *emk* est venu *em*, et de *umk*, *um*, suffixe de la première personne du singulier, qu'on trouve quelquefois dans les ouvrages d'une date plus récente.

A la fin, l'auteur jette un coup d'œil sur les *verbes composés* par des prépositions ou préfixes, qui ont, en partie, des correspondants dans les deux langues. Il remarque, pour ce qui concerne le *tmesis*, qui se trouve assez communément dans les Vêdas, qu'en norwégien ancien il est aussi ordinaire hors du participe pour lequel on se sert plus souvent de la forme composée.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliothecæ sanskritæ sive recensûs librorum sanskritorum hucusque typis vel lapide exscriptorum critici specimen, par M. Gildemeister, professeur à l'Université de Marbourg. Bonn, 1847, in-8°; xiii et 192 pages.

Die Quinare und vigesimale Zählmethode bei Völkern aller Welttheile, nebst ausführlicheren bemerkungen über die Zahlwörter indogermanischen Stammes und einem Anhange über Fingernamen; par M. Pott, professeur à l'Université de Halle. Halle, 1847, in-8°; viii et 304 pages.

Hamasæ carmina, traduction latine du Recueil de poésies arabes intitulé *Hamasa,* par M. Freytag, 1 vol. grand in-4°. Bonn, 1847, Marc, libraire. Première et deuxième livraison, xxx et 651 pages.

On sait que M. Freytag, un des élèves les plus distingués de l'illustre Silvestre de Sacy, et maintenant professeur de langue arabe à l'Université de Bonn, publia en 1828, d'après un excellent manuscrit de la bibliothèque de Leyde, une édition complète du Recueil intitulé *Hamasa*, accompagné du commentaire arabe de Tebrizi. Dès cette époque, M. Freytag annonça l'intention de faire suivre son édition d'une version latine. Dans l'intervalle, il a paru une traduction allemande en vers, par M. Ruckert.

La version latine, à laquelle M. Freytag n'a pas cessé de travailler depuis bien des années, est accompagnée d'éclaircissements et de notes. Les poésies arabes ne sont tout à fait intelligibles, même pour les indigènes, qu'à l'aide d'un commentaire, et, sous certains rapports, le commentaire devient aussi intéressant que le texte lui-même. Mais quelquefois ces commentaires, et c'est le cas de celui de Tebrizi, sont difficiles à comprendre. M. Freytag, voulant rendre accessible aux Européens le commentaire de Tebrizi, a traduit les cent premières pages de l'édition du texte, et y a joint quelques notes. Mais ensuite il a rédigé un nouveau commentaire, qui présente la substance de celui de Tebrizi et d'autres écrits analogues. Les cent quatre-vingt-trois premières pages correspondent aux cent premières pages du texte imprimé. La deuxième livraison finit à la trois cent soixante-quatrième page du texte. C'est le premier chapitre tout entier, lequel est consacré aux belles actions militaires.

La tâche que s'est imposée M. Freytag était difficile, et nul mieux que lui n'était en état de la bien remplir.

Les poésies qui forment le recueil du Hamasa ont, de tout temps,

été considérées par les Arabes comme ce que leur ancienne littérature offrait de plus remarquable sous le rapport poétique. A l'intérêt littéraire se joignent les traditions historiques et géographiques, les traits de mœurs, etc. Ces différentes faces du sujet sont examinées par M. Freytag, et bien peu de questions restent incertaines pour le lecteur attentif.

BIBLIOGRAPHIE OTTOMANE.

Osman efendi, professeur d'astronomie à Constantinople, vient de composer un traité élémentaire en turc sur cette science. Ce livre, qui est mis en vente, est d'un format portatif et commode. Par la modicité de son prix, il est également à la portée de toutes les classes de lecteurs.

Kemal efendi, directeur général des écoles élémentaires, et interprète du divan pour le persan, vient de publier un nouvel ouvrage de philologie sur cette langue.

Dialogues arabes-turcs, par M. Mallouff, professeur de langues orientales au collége de la Propagande à Smyrne, auteur de plusieurs ouvrages élémentaires turcs.

Un traité ou guide de la conversation (تكلّم رسالهسى *tekellum riçalèci*) en arabe, en turc et en français, vient tout récemment d'être composé par Mehemmed khalife efendi, capitaine en second et élève de l'école des langues d'Esbekiè, au Caire.

Le gouvernement égyptien, appréciant toute l'utilité de cet ouvrage, en a généreusement ordonné l'impression à ses frais, et abandonné l'édition à l'auteur, pour être vendue au profit de celui-ci.

(Extrait du Journal turc-arabe du Caire intitulé : وقايع مصريه)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE. — SÉANCE DU 14 JUILLET 1848.

On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Beaulé fils, à Alexandrie, et de M. Hedde, ancien membre de l'ambassade française en Chine.

Sont présentés et reçus comme membres :

M. le duc DE LUYNES, à Paris;

M. BARDELLI, professeur à Pise;

M. L. RICHY, à Paris;

M. l'abbé VANDRIVAL, à Boulogne-sur-Mer;

M. CATAFAGO, chancelier du consulat général de Prusse, à Beyrouth en Syrie;

M. Amédée BEAULÉ (fils), à Alexandrie en Égypte.

M. Kasimirski fait un rapport au conseil sur les progrès du Catalogue de la bibliothèque de la Société.

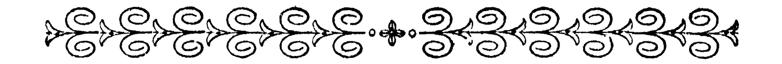
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Par l'auteur. *Description méthodique des produits divers recueillis en Chine par Isidore Hedde.* Saint-Étienne, 1848, in-8°.

Par la Société. *Tei'tschrist der deutschen morgenlandischen Gesellschast.* Vol. II, cahiers 1, 2. Leipzig, 1848, in-8°.

Par l'éditeur. *Takarija Ben Muhammed Ben Mahmud-el-Kazwini's Kosmographie, heransgegebea von Wüstenfeld.* Göttingen, 1848, in-8° (vol. II, cah. 2).

Par l'auteur. *Analytical digest of the reported cases on appeal from India by her Majesty in council,* by W. Morley. Vol. I, II, in-8°. Londres, 1848, 8°.



JOURNAL ASIATIQUE.

AOUT 1848.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

DU 17 AOÛT 1848.

La séance est ouverte sous la présidence de M. REINAUD.

On lit des lettres de MM. CAUSSIN DE PERCEVAL et BURNOUF, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance, étant de service comme jurés.

On lit le procès-verbal de la dernière séance annuelle; la rédaction en est adoptée.

M. MOHL lit le rapport annuel sur les travaux de la Société asiatique.

M. François BAAR, professeur au lycée Descartes, est reçu membre de la Société.

M. BIANCHI lit, au nom de la Commission des censeurs, un rapport sur la comptabilité de la Société. Les censeurs ont trouvé les comptes parfaitement en ordre, et proposent de voter des remercîments au trésorier et aux membres de la Commission des fonds. Cette proposition est adoptée.

M. Reinaud lit un Mémoire sur l'art militaire chez les Arabes.

Les ouvrages dont les titres suivent sont présentés; des remercîments sont votés aux donateurs.

Le Bhâgavata Purana, ou histoire poétique de Krichna, publié et traduit par M. Eugène Burnouf. Vol. III. Paris, 1848, in-fol.

Pend-Nameh, ou le livre des Conseils de Moula Firouz-ben-Kaous, suivi de plusieurs histoires du Bostan de Sadi, et de son traité de politique, par M. Emmanuel Latouche. Paris, 1848, in-8°.

Ninive et Babylone expliquées dans leurs écritures et leurs monuments par les livres emportés en Chine et qui sont d'origine assyrienne, par M. de Paravey. Paris, 1845, br. in-8°.

On the coins of the kings of Ghazni, by Ed. Thomas. London, 1848, in-8°.

La Géographie d'Aboulféda, traduite de l'arabe en français, par M. Reinaud. Tom. I, introduction, et la première partie du tome II. 2 vol. in-4°.

Négociations de la France dans le Levant, ou correspondances, mémoires et actes diplomatiques des ambassadeurs de France à Constantinople, etc., etc., par M. Charrière. Paris, 1848, in-4°.

Mémoire sur l'écriture cunéiforme assyrienne, par M. Botta. (Extrait du Journal asiat.) Paris, 1848.

Prosodie des langues de l'Orient musulman, spécialement de l'arabe, du persan, du turc et de l'hindoustani, par M. Garcin de Tassy. (Extrait du Journ. asiat.)

Mritchhakati : id est curriculum figlinum Sudrakæ regis fabula, sanscrite, edidit Ad. Frid. STENZLER. Bonnæ, 1848.

Journal des Savants, juillet 1848.

Deux cahiers du *Bulletin de la Société de géographie.*

Journal of the Indian archipelago. Numéros IV-VIII. Singapore, 1848, in-8°.

Tijdschrift, etc. Journal pour l'Inde néerlandaise, nouvelle série, cahier de mars 1848. Batavia.

The Journal of the geographical Society of London, vol. XVIII, part. 1. Londres, 1848, in-8°.

Beidhawii commentarius in Coranum, edidit FLEISCHER, cahiers 6 et 7. Leipzig, 1848, in-4°.

An analytical digest of all the reported cases decided in India and on appeal by her Majesty in council, by MORLEY. Londres, 1848, vol. I et II, in-8°.

On procède au renouvellement des membres sortants du Conseil; le scrutin donne les nominations suivantes :

Président : M. REINAUD.

Vice-président honoraire : M. DE LASTEYRIE.

Vice-présidents : M. CAUSSIN DE PERCEVAL et M. DE LUYNES.

Secrétaire : M. BURNOUF.

Secrétaire-adjoint : M. MOHL.

Trésorier : M. LAJARD.

Membres de la Commission des fonds : MM. LANDRESSE, MOHL et GARCIN DE TASSY.

Membres du Conseil : MM. Troyer, Bianchi, Hase, Langlois, Pavie, Grangeret de Lagrange, Foucaux et Lenormant.

Bibliothécaire : M. Kazimirski de Biberstein.

Censeurs : MM. Bianchi, Marcel.

TABLEAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 AOÛT 1848.

PRÉSIDENT.

M. Reinaud.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. de Lasteyrie (vice-président honoraire), Caussin de Perceval, de Luynes.

SECRÉTAIRE.

M. Eug. Burnouf.

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

M. Mohl.

TRÉSORIER.

M. F. Lajard.

COMMISSION DES FONDS.

MM. Garcin de Tassy, Landresse, Mohl.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. de Slane.
Marcel.
Bazin.
L'abbé Bargès.
Defrémery.
Régnier.
Noël Desvergers.
Biot.
Longpérier.
Dulaurier.
Ampère.
de Saulcy.

MM. Dubeux.
Stanislas Julien.
Derenbourg.
Foucaux.
Lenormant.
Troyer.
Bianchi.
Hase.
Langlois.
Pavie.
Grangeret de Lagrange.

CENSEURS.

MM. Bianchi, Marcel.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. Kazimirski de Biberstein.

AGENT DE LA SOCIÉTÉ.

M. Bernard, au local de la Société, rue Taranne, n° 12.

N. B. Les séances de la Société ont lieu le second vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, rue Taranne, n° 12.

RAPPORT

Sur les travaux du Conseil pendant l'année 1847-1848, fait à la séance générale de la Société, le 17 août 1848, par M. J. Mohl.

Messieurs,

L'année qui s'est écoulée depuis la dernière séance générale de la Société asiatique a été remplie de si grands événements politiques, que toute association, si paisible, si éloignée du bruit populaire, si exclusivement dévouée aux intérêts de la science qu'elle soit, a dû se ressentir des suites de l'ébranlement général de l'Europe. La tourmente politique a surpris la Société dans un moment où elle devait croire sa prospérité assurée pour longtemps; le nombre des membres augmentait, toutes nos ressources s'accroissaient; le gouvernement nous avait rendu les encouragements qu'il avait fait cesser depuis deux ans, et votre Conseil croyait que le moment était venu de donner à vos publications une impulsion nouvelle. Le voyage de Schulz, trop longtemps ajourné, devait être mis sous presse, et l'impression des deux derniers volumes de l'Histoire du Kachmîr de M. Troyer venait d'être décidée, lorsque la révolution de février éclata. En face d'un événement aussi considérable, votre Conseil a cru

que son devoir était d'attendre, de suspendre provisoirement toute dépense qui n'était pas nécessaire à l'existence même de la Société, et de veiller avant tout au maintien du Journal asiatique dans son étendue actuelle. Le Conseil a fait tout ce que les circonstances exigeaient; il a obtenu du premier ministre de l'instruction publique de la République la conservation de la souscription accordée à votre Journal. La réserve qu'il a accumulée, et dont la commission des censeurs va vous rendre compte, met la Société au-dessus des besoins à prévoir, et avant tout il espère dans le zèle de ses membres. La révolution de 1830 avait produit un ébranlement semblable; toutes vos ressources s'étaient amoindries instantanément, mais vous avez lutté contre les difficultés, et la Société s'est relevée en moins de temps qu'on ne l'aurait cru possible au premier moment.

Votre Société a entretenu, pendant l'année dernière, les rapports les plus amicaux avec toutes les autres sociétés asiatiques, qui forment à présent un réseau embrassant le monde entier, provoquent partout des recherches, offrent partout des moyens de publication à des travaux isolés, et fournissent des matériaux abondants pour la connaissance de l'Orient dans toutes ses parties. Il y a trente ans, il n'existait que deux sociétés asiatiques; aujourd'hui, il y en a seize, et les deux premières, au lieu de souffrir de cette concurrence, en ont acquis une énergie plus grande. La Société de Calcutta a con-

tinué la publication de son Journal[1], toujours si riche en matières neuves et importantes, et elle a recommencé à publier des textes orientaux, dont elle avait interrompu l'impression pendant quelques années, pour consacrer toutes ses ressources à d'autres besoins extrêmement urgents; car la mission de la Société de Calcutta est beaucoup plus grande et plus complexe que celle d'aucune autre Société asiatique : elle est pour l'Inde le foyer de toutes les sciences de l'Europe; elle entretient un musée d'histoire naturelle et de géologie, et forme un comité consultatif pour toutes les matières scientifiques dont le gouvernement la saisit.

La Société de Madras a repris depuis quelque temps la publication de son Journal[2], qui s'est même visiblement amélioré, et qui contient des articles très-curieux sur les antiquités du midi de l'Inde. La Société asiatique de Bombay[3] continue à nous fournir des mémoires sur les sujets que sa position lui rend accessibles : tels sont ceux qui ont rapport aux inscriptions des rois bouddhistes de l'Inde, aux Djains,

[1] *Journal of the asiatic Society of Bengal.* Calcutta, in-8°. (Le dernier numéro qui soit arrivé à Paris est le numéro CLXXXVII, ancienne série, février 1848).

La Société publiera dorénavant, tous les six mois, un cahier de six feuilles de textes orientaux; on peut y souscrire pour 30 francs par an.

[2] *Madras Journal of literature and science.* Madras, in-8°. (Le dernier numéro que nous ayons reçu est le numéro 32, juin 1847).

[3] *Journal of the Bombay branch of the royal asiatic Society.* Bombay. In-8°. (Le dernier numéro connu à Paris est le numéro XI, 1847).

aux côtes d'Arabie et de l'Afrique orientale; et la Société de géographie de Bombay [1] nous fournit d'excellents travaux sur les mêmes pays. Qu'il me soit permis d'exprimer ici de nouveau le désir qu'elle veuille bien établir un dépôt de ses Transactions en Angleterre, afin que les établissements auxquels elle ne les distribue pas, comme elle a la bonté de le faire pour notre Société, puissent les acquérir.

La Société de Dehli paraît avoir commencé ses publications, mais il n'en est encore rien arrivé en Europe. La Société de Batavia, sous l'impulsion vigoureuse que lui a donnée M. Van Hoëvell, a fait paraître deux nouveaux volumes de ses Transactions [2], dont j'aurai à vous entretenir dans la suite de ce rapport. La Société asiatique de Londres [3] a terminé le premier volume des Mémoires de M. Rawlinson sur les inscriptions de Bisoutoun; c'est le plus grand service qu'elle pouvait rendre à la science. Le Comité des traductions et celui des textes orientaux ont publié quelques volumes sur lesquels j'aurai à revenir plus tard. La Société orientale allemande a donné à son journal [4] une étendue plus grande,

[1] *Transactions of the Bombay geographical Society*, from february to december 1846. Bombay, 1846, in-8°.

[2] *Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*, t. XXI, vol. I et II. Batavia, 1847, in-8°.

[3] *Journal of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland*, vol. IX et X. Londres, 1847, in-8°.

[4] *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, vol. II, cahier 1 et 2. Leipzig, 1848, in-8°. *Jahresbericht der deutschen morgenländischen Gesellschaft, für das Jahr 1846*. Leipzig, 1847, in-8°. (243 pages.)

et a commencé à appliquer son système d'encouragements pour la publication des textes orientaux par le moyen d'une souscription.

Il ne s'est formé, pendant la dernière année, aucune nouvelle Société asiatique; mais la fondation de l'Académie impériale de Vienne[1] promet à la littérature orientale un nouveau et puissant auxiliaire, et la nomination de M. de Hammer-Purgstall à la présidence de l'Académie prouve que la patrie de Meninski ne veut pas rester indifférente aux études sur l'Asie. Le gouvernement autrichien a donné encore une autre preuve d'intérêt pour la littérature orientale, en autorisant, il y a quelques années, M. Auer, directeur de l'Imprimerie impériale de Vienne, à compléter la collection des poinçons orientaux de cet établissement. M. Auer s'est mis à l'œuvre avec un zèle et une intelligence remarquables; il a fait graver, en peu de temps, des caractères de toutes les langues orientales, et a publié, à la fin de l'année dernière, un spécimen[2] de ces nouveaux types, à la richesse duquel ne peut se comparer que celui de l'Imprimerie nationale, publié aussi l'année dernière. On aperçoit peut-être, dans le spécimen de Vienne, quelques traces d'un désir trop ambitieux de se compléter rapidement, mais c'est un ensemble magnifique, qui fait le plus grand honneur au gouvernement autrichien et à

[1] *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften.* Cahier 1. Vienne, 1848, in-8°. (168 pages.)

[2] *Sprachenhalle.* Vienne, Imprimerie impériale, 1847, in-fol.

M. Auer. C'est, de tous les encouragements que le gouvernement pouvait donner, le plus efficace, surtout combiné avec les intentions annoncées par M. Auer, de se charger des impressions orientales à des prix extrêmement modérés, et le résultât a été tel, qu'en moins de deux ans il a paru à Vienne seize ouvrages dans différentes langues de l'Asie, et il en est un, dans le nombre, qui n'aurait pu paraître dans aucune autre imprimerie du monde.

Je devrais peut-être compter parmi les Sociétés asiatiques la réunion des savants hollandais qui publient le recueil intitulé *Orientalia* [1], dont le second volume contient des mémoires de Hamaker, Weijers, de MM. Roorda, Dernburg, Juynboll, Wustenfeld et Dozy, qui, pour la plupart, sont relatifs à l'histoire littéraire des Arabes.

J'ai maintenant à mettre sous vos yeux le tableau des progrès qu'a faits la littérature orientale depuis deux ans, parce que, dans le rapport de l'année dernière, des matières plus urgentes avaient occupé la place ordinairement réservée à l'énumération des ouvrages imprimés pendant l'année. Cette liste, nécessairement plus longue qu'à l'ordinaire, sera néanmoins, je le crains, encore plus incomplète, et je sollicite d'avance votre indulgence pour les omissions que vous pourrez remarquer et que j'aurai commises très-involontairement.

[1] *Orientalia*, edentibus Juynboll, Roorda, Weijers. Vol. II. Amsterdam, 1846. (600 pages.)

La littérature arabe s'est enrichie d'ouvrages nombreux, considérables, et embrassant presque toutes les parties de l'histoire et des lettres des Arabes. L'illustre Reiske avait composé, il y a maintenant un siècle, un ouvrage sur l'histoire ancienne des Arabes, qu'il n'a pas eu le temps de publier, et qui, après sa mort, passait pour perdu. Il avait lui-même communiqué les matériaux qu'il avait réunis à Eichhorn, qui s'en est servi dans ses *Monumenta antiquissimæ historiæ Arabum*, et les mêmes cahiers ont été plus tard mis à profit par Rasmussen. Mais, il y a peu d'années, M. Wustenfeld découvrit dans la bibliothèque de Goettingue, une copie de l'ouvrage même de Reiske, et se décida à le publier, par piété pour la mémoire de l'auteur, en le complétant par de nombreuses additions[1]. On ne doit pas s'étonner qu'un travail d'érudition, qui ne paraît qu'un siècle après avoir été composé, et surtout un travail dont les matériaux manuscrits avaient déjà été exploités par deux auteurs différents, ait perdu une partie de son importance; c'est au contraire une preuve éclatante de la solidité du savoir et de l'excellence de la méthode de Reiske, de pouvoir dire qu'un livre publié dans ces circonstances n'est pas devenu inutile après tant de travaux qui ont jeté des lumières sur les différentes parties de l'histoire ancienne de l'Arabie.

[1] *J. J. Reiskii primæ lineæ historiæ regnorum arabicorum, et rerum ab Arabibus medio inter Christum et Muhammedem tempore gestarum*, cum tabulis genealogicis e libro manuscripto edidit F. Wüstenfeld. Goettingen, 1847, in-8°. (XVI et 274 pages.)

Il manquait, malgré tous ces travaux, un ouvrage sur l'ensemble de cette partie obscure de l'histoire. Les difficultés inhérentes au sujet sont extrêmement grandes; il fallait suivre le sort d'une multitude de tribus qui ne formaient pas un corps de nation, et dont les chroniques consistaient en tables généalogiques, en traditions populaires, en fragments de poésies improvisées et conservées seulement dans la mémoire des familles; il fallait coordonner ces faits incomplets, en juger l'authenticité, en tirer tout ce qu'ils contiennent de vérités sans en exagérer la portée; les contrôler l'un par l'autre, les compléter par les témoignages épars que nous fournissent les annales des peuples qui ont été en contact avec les Arabes avant Mahomet; enfin, réunir tous ces traits isolés dans un tableau général qui pût donner une idée de l'état de la race arabe au moment où elle devint une nation unie, conquérante, et prenant sa place dans l'histoire universelle. Cette grande entreprise a été tentée par M. Caussin de Perceval et conduite à sa fin par un travail de plus de dix ans, dont il vient de publier le résultat sous le titre trop modeste d'*Essai sur l'histoire des Arabes avant l'Islamisme*[1]. On y trouve toutes les données que fournissent sur ce sujet les poëtes, les commentateurs,

[1] *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'Islamisme*, pendant l'époque de Mahomet et jusqu'à la réduction de toutes les tribus sous la loi musulmane, par A. P. Caussin de Perceval. Paris, 1847, in-8°; vol. I, p. XII, 424, et 11 tableaux; vol. II, p. 702. (Le troisième et dernier volume est sous presse.)

les généalogistes et les chroniqueurs des Arabes, et toutes celles que les auteurs grecs et latins y ajoutent, éclairées par une critique sage, ordonnées avec le plus grand soin, et présentant un ensemble qui restera la base de tous les travaux futurs sur ce sujet; car la découverte de nouveaux manuscrits arabes et l'étude des inscriptions himyarites pourront servir à préciser des points indécis, lever des difficultés aujourd'hui insolubles, aider à remplir le cadre dans lequel l'absence de matériaux laisse nécessairement beaucoup de vides; mais rien ne pourra changer l'ensemble de ce tableau si savamment ordonné.

A cette introduction à l'histoire des Arabes, se rattachent naturellement les travaux nombreux qui ont été faits sur les époques postérieures de l'histoire de ce peuple et de sa religion. La première mention est due à la continuation de l'Histoire des khalifes [1], par M. Weil, à Heidelberg, dont le second volume vient de paraître. M. Weil a tiré les matériaux de son ouvrage, en grande partie, de manuscrits des bibliothèques publiques de Paris, de Leyde et de Gotha, qui lui ont été confiés de la manière la plus libérale; et la communication qu'il en a obtenue, impossible il y a vingt ans, témoigne hautement des progrès que la république des lettres a faits de notre temps. On connaît la jalousie étrange avec laquelle on gardait autrefois les manuscrits dans les bibliothèques

[1] *Geschichte der Chalifen*, aus handschriftlichen groesstentheils noch unbenützten Quellen bearbeitet von D[r] G. Weil. Mannheim, 1848, in-8°; vol. II. (702 pages.)

publiques; on les attachait avec des chaînes, comme à Florence; on en cachait le catalogue, ou on en reniait l'existence, comme à Rome et à l'Escurial; on en refusait presque partout le prêt au dehors; on avait l'air de les regarder plutôt comme des reliques que comme des instruments de travail. Aujourd'hui, la plupart de ces barrières sont tombées, et même dans les bibliothèques où l'on ne prête pas encore au dehors, comme dans presque toutes les bibliothèques publiques de l'Angleterre, ce n'est plus cette superstition farouche qui l'empêche, mais des lois anciennes, qui s'effaceront devant l'esprit du temps, et déjà la communication dans les établissements mêmes est partout devenue aussi facile et aussi prévenante que possible. Dans d'autres bibliothèques, comme celles de Saint-Pétersbourg, de Berlin, de Gotha, de la compagnie des Indes, de la Société asiatique de Londres et autres, on a acquis assez de respect pour la science, et assez de confiance dans les savants, pour prêter des manuscrits, même en pays étranger, aux personnes dont le nom et le caractère inspirent de la confiance, et c'est ainsi qu'aujourd'hui M. Weil a pu écrire, dans une ville dépourvue de manuscrits orientaux, une Histoire du Khalifat, tirée des sources, riche en faits auparavant inconnus ou mal jugés.

Le sujet de l'ouvrage de M. Weil est l'histoire politique du Khalifat d'Orient, et le second volume s'étend depuis la chute des Ommiades jusqu'à la mort du vingt-deuxième khalife de la dynastie des

Abassides. C'était l'époque de la plus grande splendeur extérieure de l'empire des Arabes, où leur pouvoir, et en même temps leur culture intellectuelle et littéraire, atteignirent leur point culminant, mais où déjà des causes secrètes de dépérissement se développaient rapidement et conduisaient à la défection des provinces éloignées de Bagdad. M. Weil suit en détail l'histoire de chacune de ces révoltes; mais ensuite, pour conserver l'unité de son plan, il abandonne ces nouveaux états aussitôt qu'ils ont conquis leur liberté, et ne s'en occupe plus que dans leurs rapports avec le Khalifat. Il a parfaitement jugé en cela, car la plupart de ces états n'avaient de commun avec l'empire de Bagdad que leur origine et une ressemblance fondamentale dans leurs institutions; mais leur sort et leur durée dépendaient de circonstances entièrement étrangères au Khalifat.

L'histoire de tous ces états mérite d'être traitée à part, et ne sera bien comprise que quand on en aura fait le sujet d'ouvrages spéciaux; aussi voyons-nous paraître presque tous les ans des travaux considérables destinés à fournir des matériaux pour l'histoire de l'une ou de l'autre de ces dynasties musulmanes. M. Defrémery a donné, dans le Journal asiatique, une histoire des Sajides et une des Seldjoukides, et il vient de publier un savant mémoire sur les Émirs al-oméra [1], les maires du palais

[1] *Mémoires sur les Émirs al-oméra*, par M. Defrémery. Paris,

des khalifes Abassides, mémoire destiné à servir d'introduction à une histoire détaillée de la dynastie des Bouides qu'il nous promet. M. Dozy, de Leyde, a fait imprimer, aux frais du Comité des textes orientaux, le texte de l'histoire des Almohades d'Espagne, par Abdoul Wahid al-Marrekoschi[1], composée l'an 1224, et contenant la vie des six premiers rois de cette dynastie. L'auteur était contemporain d'une grande partie des événements dont il parle, et son ouvrage est d'une impartialité rare. En outre, M. Dozy, dont le zèle est infatigable, nous a donné le premier volume d'une collection d'ouvrages arabes dont il a entrepris la publication[2]. Ce volume contient le poëme d'Ibn-Abdoun, composé au commencement du XIIIe siècle, à l'occasion de la chute des princes Aphtasides de Badajoz, et renfermant une espèce d'abrégé de l'histoire des chutes des princes et des monarchies. Ce poëme, froid et artificiel, obtint une grande renommée, grâce à la recherche du style de l'auteur et au mauvais goût d'une époque de décadence, et il devint une sorte de manuel d'histoire universelle, à l'aide d'un commentaire savant

1848, in-4°. (92 pages.) (Extrait du tome II des *Mémoires présentés par divers Savants à l'Académie des inscriptions.*)

[1] *The History of the Almohades*, preceded by a sketch of the history of Spain, from the times of the conquest till the reign of Yusof-Ibn-Tashifia, and of the history of the Almoravides, by Abdol-Wahid-Al-Marrekoshi, edited by Dozy. Leyde, 1847, in-8°. (XXII et 290 pages.)

[2] *Ouvrages arabes*, publiés par M. Dozy. Leyde, 1846-7, in-8°. Liv. I, II. (322 et 128 pages.)

qu'un autre auteur arabe-espagnol, Ibn-Badroun, y ajouta vers la fin du même siècle. C'est dans ce commentaire que réside le véritable intérêt du livre; on y trouve une foule de faits et d'anecdotes historiques qui l'ont fait rechercher par les lecteurs en Orient et par les savants en Europe. M. Dozy publie pour la première fois le poëme et le commentaire, et y ajoute des notes critiques et historiques.

Niebuhr, l'historien de Rome, avait traduit dans sa jeunesse l'histoire de la conquête de la Mésopotamie par Wakedi; ce travail était resté manuscrit, et M. Ewald a publié, il y a quelques années, une traduction d'une partie du même ouvrage. Maintenant M. Mordtmann, drogman des villes anséatiques à Constantinople, et avantageusement connu par sa traduction d'Istakhri, a fait paraître le travail de Niebuhr, en le complétant et en l'accompagnant d'une introduction et de notes[1]. Wakedi a joui en Europe d'une grande réputation, depuis que Ockley s'est servi de son histoire de la conquête de la Syrie, comme source principale, pour la composition de son Histoire des Sarrazins. Mais des extraits ne peuvent donner qu'une fausse idée d'un auteur aussi singulier. Wakedi était kadi de Bagdad dans la dernière moitié du IIe siècle de l'hégire. Il prit plaisir à réunir les traditions populaires sur la conquête

[1] *Geschichte der Eroberung von Mesopotamien und Armenien*, von Mohammed-ben-Omar-el-Wakedi, aus dem arabischen übersetzt, von B. G. Niebuhr, herausgegeben und mit Erläuterungen versehen, von Dr Mordtmann. Hambourg, 1847, in-4°.

des provinces principales qui formaient alors le Khalifat. C'est ainsi qu'il composa des ouvrages sur la conquête de la Syrie, de l'Égypte, de la Mésopotamie et de la Perse. Il suivit le système général des Arabes des premiers siècles de l'hégire qui composaient leurs livres d'histoire d'une série d'anecdotes, dont chacune portait en tête la liste de tous ceux qui l'avaient transmise, en remontant jusqu'à un témoin oculaire. Wakedi se conforme en général à cette méthode, et cite dans beaucoup de cas les garants des anecdotes qu'il fait entrer dans son récit; mais il ne se contente pas de ces matériaux; il cherche à leur donner de la vie et à les compléter en y joignant une foule de récits évidemment apocryphes, ou au moins embellis par la tradition orale. Aussi ses ouvrages devinrent-ils bientôt populaires et servirent de texte aux conteurs publics, qui, à leur tour, paraissent les avoir enrichis de leurs interpolations. Il n'est pas facile de distinguer aujourd'hui ces additions, mais elles ne paraissent pas avoir changé le fond même de l'original, et au moins l'histoire de la conquête de la Mésopotamie paraît n'avoir été, dès le commencement, qu'un roman historique, dans lequel l'auteur a sans doute fait entrer des parties vraies, mais qui sont difficiles à distinguer, parce que nous manquons presque entièrement de renseignements pour cette partie obscure de l'histoire des conquêtes des Arabes.

La géographie des Arabes a eu sa large part dans

les progrès qu'ont faits toutes les branches de la littérature de ce peuple. M. Reinaud vient de faire paraître la première moitié de sa traduction de la Géographie d'Aboulféda[1], ouvrage dont il s'est occupé depuis le moment où il commença à travailler à l'excellente édition du texte d'Aboulféda qu'il a publiée avec M. de Slane, et qui a paru aux frais de notre Société. La traduction, accompagnée de notes et d'éclaircissements, achève de rendre accessible à tous ceux qui s'occupent des sciences historiques, l'ouvrage du prince de Hama; mais M. Reinaud ne s'est pas contenté de traduire seulement son auteur, il fait précéder sa traduction d'un travail très-considérable sur l'histoire de la géographie chez les Arabes. C'est la première fois que ce sujet important est traité d'une manière aussi complète. M. Reinaud y expose les origines de la géographie des Arabes; il examine et analyse les ouvrages de leurs principaux voyageurs et géographes; il discute en détail toutes les parties de leur doctrine, leurs méthodes astronomiques et mathématiques, en tant qu'elles influent sur la géographie, le système de leurs cartes, l'étendue et les progrès de leurs connaissances géographiques, l'origine de la boussole, enfin, toutes les matières qui rentrent dans ce vaste sujet. Il a ajouté à son ouvrage des cartes qui représentent la terre selon les systèmes et les connaissances d'Istakhri, d'Édrisi, d'Albateni et de Masoudi.

[1] *Géographie d'Aboulféda*, traduite de l'arabe en français, par M. Reinaud. Tom. I et II, p. 1. (CDLIV et 327 pages.)

Je ne dois pas quitter ce sujet sans mentionner que M. Schier, à Dresde, a publié la dernière livraison de son édition lithographiée du texte d'Aboulféda [1].

M. Wustenfeld a achevé son édition du texte du Moschtarik de Yakouti [2]. Cet auteur appartient à l'époque extrêmement importante de la littérature arabe qui a précédé immédiatement les conquêtes de Djinguiskhan, époque où le savoir des Arabes avait acquis son plus grand développement et où des bibliothèques, plus riches et plus nombreuses qu'elles n'avaient jamais été, fournissaient aux érudits des matériaux abondants. On pourrait comparer cette époque à celle des Alexandrins; il y avait une décadence politique complète dans la nation, accompagnée d'une grande ardeur pour les lettres. Les défauts inhérents à une pareille période littéraire, l'esprit de compilation et de plagiat qui dominait alors dans les écoles des Arabes, sont devenus pour nous des qualités précieuses, parce que ces auteurs nous ont conservé une quantité de passages copiés dans des écrivains plus anciens et meilleurs, dont les ouvrages ont péri dans l'épouvantable destruction qui accompagna les invasions et le commencement du règne des Mongols. Au reste, Yakouti lui-même est un auteur

[1] Ismaël Aboulféda, *Géographie en arabe*, publiée d'après deux manuscrits, par Ch. Schier, édition autographiée. Liv. III, IV. Dresde, 1847, in-fol.

[2] *Jacut's Moschtarik*, das ist Lexicon geographischer Homonyme, aus den Handschriften zu Wien und Leyden, herausgegeben von F. Wüstenfeld. Cahiers II et III. Göttingen, 1846, in-8°.

remarquable et non pas un simple compilateur. Il était grec de naissance et devint l'esclave d'un marchand musulman qui lui fit donner quelque éducation et l'employa dans ses affaires et à des voyages que nécessitait son commerce. Plus tard, devenu libre, Yakouti se livra à son goût pour le savoir, et devint copiste et libraire. Il parle avec des regrets touchants des années qu'il avait passées dans les bibliothèques publiques de Merv, d'où il avait tiré la plus grande partie des matériaux pour ses ouvrages, et dont il fut chassé par l'arrivée des Mongols. Yakouti est un auteur éclairé et honnête; il a soin de citer ses sources, il en discute l'autorité, les rectifie quand ses nombreux voyages lui en fournissent le moyen, et classe méthodiquement les renseignements qu'il trouve sur l'histoire ancienne des localités dont il parle. Enfin, c'est un des meilleurs géographes de son temps et de sa nation. Le Moschtarik, que publie M. Wustenfeld, est un extrait du grand dictionnaire de Yakouti, et ne traite que des noms qui sont communs à plusieurs localités. L'utilité évidente d'un pareil ouvrage l'a rendu très-populaire en Orient, et elle sera certainement reconnue en Europe par les savants auxquels M. Wustenfeld le rend accessible. Il faut espérer que ce travail provoquera une édition du grand dictionnaire de Yakouti; mais il faudrait, avant de l'entreprendre, faire rechercher en Orient des manuscrits plus complets et plus corrects que ceux qui se trouvent aujourd'hui dans les bibliothèques de

l'Europe. C'est un de ces objets que le gouvernement français devra indiquer aux voyageurs qu'il envoie dans le Levant, et qu'il pourrait désigner à l'attention de ses agents diplomatiques.

M. Wustenfeld, après avoir achevé cet ouvrage, a commencé immédiatement, et avec les encouragements de la Société orientale allemande, une édition de la Cosmographie de Kazwini[1]. Il comprend sous ce titre deux ouvrages du même auteur, son célèbre *Traité des merveilles de la création*, et le *Livre des monuments des pays*. Il pense que, dans l'intention de l'auteur, ces deux ouvrages n'en faisaient qu'un seul; et, dans tous les cas, nous ne pouvons que gagner à les posséder tous les deux. Kazwini est un compilateur dans le genre de Pline et des encyclopédistes du moyen âge, réunissant dans un cadre méthodique les observations et les opinions d'une quantité d'auteurs; son *Traité des merveilles de la création* surtout est extrêmement curieux, parce qu'il nous donne une masse de renseignements sur les théories et les observations des Arabes dans toutes les parties des sciences naturelles. Les fables mêmes qu'il a adoptées ne sont pas sans intérêt pour le naturaliste, qui y cherche la trace d'un fait vrai, mais mal observé, et pour l'historien, qui y trouve la preuve de la transmission des erreurs populaires de peuple en peuple. M. Wustenfeld a commencé

[1] *Zakarija-ben-Muhammed-ben-Mahmud-el-Cazwini's Kosmographie*, herausgegeben von F. Wüstenfeld. Deuxième vol. Göttingen, 1847, in-8°. (418 pages.)

sa publication par le second volume, qui contient *Les monuments des pays*, c'est-à-dire la partie géographique proprement dite de l'ouvrage, et son activité extrême nous fait espérer qu'il mettra bientôt entre nos mains *Les merveilles de la création*, qui doivent former le premier volume.

Je passe des sciences historiques immédiatement à la poésie arabe; car aujourd'hui on s'occupe de poésie étrangère avant tout dans un but historique. Autrefois on étudiait la poésie arabe presque exclusivement pour y trouver des comparaisons avec le Vieux Testament et l'explication des termes bibliques; plus tard, on la cultivait dans un but d'esthétique et par admiration pour une poésie originale, exprimant fortement, dans une forme énergique et quelquefois parfaite, quelques-uns des sentiments communs à l'humanité entière; aujourd'hui, on y cherche pricipalement la trace des mœurs des Arabes, les sentiments caractéristiques de cette race et les souvenirs de leur histoire. La nature de l'ancienne poésie arabe se prête parfaitement à cette manière de voir; car, pendant bien des siècles, tout le travail intellectuel des Arabes se résumait en vers; chaque événement donnait lieu à un morceau de poésie, chaque homme marquant chantait ses hauts faits ou ceux de sa tribu, et chaque tribu avait son *diwan*, qui contenait ses titres à la gloire guerrière et littéraire. Le nombre infini de ces pièces détachées et des collections qui en ont été faites, produisit le goût des anthologies, dans lesquelles on réunissait

les meilleures pièces, et qui peu à peu faisaient tomber en oubli les collections originales, dont un très-petit nombre s'est conservé, de sorte que c'est surtout dans les anthologies que nous avons à chercher l'ancienne poésie des Arabes. Un des plus célèbres de ces recueils est celui qui porte le titre de *Hamasa*. Il a été composé dans les premières années du IIIe siècle de l'hégire, par le poëte Abou Temmam, qui, revenant du Khorasan, fut arrêté par les neiges à Hamadan, où il occupa ses loisirs forcés à faire, dans la riche bibliothèque d'Aboul-Wefa, des extraits des nombreuses collections de poésies que ce savant avait réunies. Il composa ainsi cinq anthologies, dont le *Hamasa* est la plus connue. Elle contient des pièces entières ou des fragments appartenant à cinq cent quinze poëtes, tous ou antérieurs à Mahomet, ou ses contemporains, ou appartenant à la génération qui l'a suivi immédiatement. Le *Hamasa* devint bientôt un livre classique, qui obtint l'honneur de nombreux commentaires, et attira l'intérêt des savants de l'Europe, aussitôt qu'on eut commencé à s'occuper de l'ancienne littérature arabe. M. Freytag en publia, en 1828, une édition complète, avec le commentaire de Merkoui, et récemment il en a paru deux traductions et des fragments d'une troisième. M. Rückert en a publié une version complète en allemand, accompagnée de quelques notes historiques[1]. Vous savez avec quel

[1] *Hamâsa*, oder die ältesten arabischen Volkslieder, gesammelt

merveilleux talent M. Rückert a rendu en allemand les Séances de Hariri; ici il avait à lutter contre d'autres difficultés, car il s'est imposé une traduction en vers, et souvent dans le mètre de l'original. C'est une entreprise dont la réussite paraît presque impossible, à cause de la brièveté et de la concentration du style arabe de cette époque, qui place le traducteur sans cesse entre les deux écueils de la prolixité ou de l'obscurité. M. de Hammer, qui paraît avoir traduit de son côté, il y a longtemps, une grande partie de ces poésies, en a publié, à l'occasion du travail de M. Rückert, de nombreux spécimens, aussi en vers [1].

M. Freytag avait annoncé déjà, dans la préface de son édition du texte, qu'il se proposait d'en publier une traduction latine [2], et il vient d'en faire paraître la première moitié. Si M. Rückert adresse son travail aux lecteurs en général, à tous ceux dont le goût est assez cultivé pour rechercher, dans des poésies étrangères, l'expression vive de sentiments passionnés, comme on en trouve dans la poésie arabe, M. Freytag, au contraire, se propose de satisfaire aux besoins des savants qui veulent étudier dans l'original ce livre difficile. Il leur offre d'abord une tra-

von Abu-Temmam, übersetzt uud erläutert von Rückert. Stuttgart, 1846, 2 vol. in-8°

[1] Voyez les *Annales de Vienne*, 1847.

[2] *Hamasæ Carmina cum Tebrisii scholiis integris edita, versione latina commentarioque illustravit*, G. G. Freytag. Vol. II, continens versionem latinam, commentarium et indices, Bonn, 1847, in-4°. (xxx, 651 pages.)

duction latine très-littérale, et, pour les aider à se servir du commentaire de Markoui, qui fait partie de son édition du texte arabe, il traduit en entier les cent premières pages de ce commentaire; ensuite, il continue sa traduction du texte, en faisant suivre chaque vers d'un ample commentaire historique et grammatical de sa propre composition, destiné à lever les nombreuses difficultés qu'offre l'auteur qu'il interprète.

Dans les temps qui suivirent la compilation du *Hamasa*, la poésie arabe continua à fleurir et le nombre immense des pièces qu'elle produisit fit naître de nouvelles collections où l'on réunit celles qui avaient eu le plus de succès. Le goût des Arabes avait d'ailleurs changé, et la poésie des cours du IVe siècle de l'hégire était moins âpre et moins énergique, mais plus savante et plus artificielle que n'avait été celle du désert. Il se forma des écoles de critique, et l'on vit naître quelque chose d'assez semblable à la guerre entre les classiques et les romantiques de notre temps. Un des hommes qui prirent le plus de part à ces discussions fut Abou-Mansour Tsa'libi de Nischapour, lequel maintint la supériorité des poëtes de son temps sur les poëtes anciens, et composa, pour la prouver, une grande anthologie, tirée des œuvres des poëtes contemporains et intitulée *La perle*. Il accompagna les extraits qui forment le fond de son ouvrage, de la biographie des auteurs à qui on les doit et d'une appréciation de leurs œuvres. C'est un livre curieux, sous bien des

rapports, par les détails qu'il donne sur la vie des gens de lettres et de cour dans le IVe siècle de l'hégire, par le choix des poésies qu'il nous conserve et par les théories littéraires qui y sont exposées. Ce grand recueil est inédit, mais M. Dieterici vient de nous le faire connaître par une notice générale accompagnée du texte et de la traduction du second chapitre du premier livre, qui traite de Motenabbi[1].

Cette seconde phase de la poésie arabe n'a pas cessé de se développer, et les qualités aussi bien que les défauts qui la distinguent ont continué à grandir, jusqu'à ce que ce genre artificiel ait atteint son plus haut degré de perfectionnement dans les Séances de Hariri, ouvrage étonnant par la finesse de l'esprit, la recherche de l'expression, l'emploi savant de toutes les ressources d'une langue riche et souple. C'est le chef-d'œuvre du raffinement. Ce monument remarquable de l'abus de l'esprit et de l'affaiblissement du goût chez les Arabes, a été publié par M. de Sacy avec un commentaire, en partie extrait des commentaires originaux, en partie composé par lui-même. Cette édition a acquis une grande et juste renommée en Orient, où tout ce qu'il y a encore de savants s'est ému à cette concurrence d'un Européen dans cette partie du savoir qu'ils honorent le plus, parce que c'est la seule qui leur reste, l'intelligence des délicatesses de la grammaire arabe. Il vient de

[1] *Mutanabbi und Seifuddaula*, aus der Edelperle des Tsaâlibi dargestellt von Dieterici. Leipzig, 1847, in-8°. (200 pages.)

paraître une preuve de l'intérêt qu'ils ont pris à ce grand travail, sous la forme d'une lettre qu'un grammairien arabe, Nasifi de Beyrouth, adressa à M. de Sacy. Cette lettre a été publiée à Leipzig par M. Mehren[1]; elle contient des remarques critiques sur le texte de Hariri et sur le commentaire de M. de Sacy ; mais elles sont peu importantes, quelquefois inexactes, et ne prouvent pas beaucoup en faveur du savoir des Arabes d'aujourd'hui. L'ouvrage de M. de Sacy a été, en Europe, l'objet d'un travail plus utile. L'édition de Hariri étant épuisée, MM. Reinaud et Derenbourg[2] en ont entrepris une seconde, dans laquelle ils ont revu, sur les manuscrits, les nombreux vers cités dans les commentaires et ont rétabli, dans un certain nombre de cas, les véritables leçons; ils ont, en outre, corrigé ces fautes légères qui échappent toujours à l'attention d'un auteur dans la première édition de son livre. Le texte et le commentaire arabe de la nouvelle édition sont achevés, et les éditeurs vont y ajouter un commentaire français de leur composition.

Avant de quitter la poésie arabe, je dois mentionner une curiosité littéraire ; c'est un drame arabe

[1] *Epistola critica Nasifi al-Iazigi Berytensis ad De Sacyum*, versione latina et adnotationibus illustravit indicemque addidit A. F. Mehren. Leipzig, 1847, in-8°.

[2] *Les Séances de Hariri, publiées en arabe, avec un commentaire choisi par M. S. de Sacy*, 2ᵉ édition, revue sur les manuscrits, et augmentée d'un choix de notes historiques et explicatives en français, par M. Reinaud et M. Derenbourg. Paris, 1848, in-4°, t. I. (687 pages.)

en vers[1], précédé de l'exposé de la situation, de la liste des personnages, enfin un drame en règle, au moyen duquel l'auteur, M. Daninos, à Alger, paraît vouloir essayer de donner aux Arabes le goût du spectacle et de la poésie dramatique.

La théologie musulmane s'est enrichie de quelques publications qui rentrent dans la branche de cette science que les Arabes appellent *kalam* et qui est née de leur contact avec les écoles philosophiques des Grecs. Ces écoles ayant fourni aux sectes musulmanes schismatiques des armes contre la théologie orthodoxe, celle-ci a été obligée, à son tour, de se servir de la philosophie pour défendre son interprétation du Koran, et il est né de ce conflit une philosophie de la religion toute semblable à celle des scolastiques du moyen âge. On voit encore aujourd'hui, dans tous les rapports que les missionnaires chrétiens ont avec des musulmans lettrés, et par les listes des livres qui s'impriment au Caire et à Constantinople pour les écoles savantes, avec quelle ardeur on y étudie ce mélange de dialectique et de théologie, et l'on discute aujourd'hui, à Damas et à Dehli, avec la même gravité, sur l'être et le non-être, la quiddité et la causalité, qu'on le faisait à Paris il y a cinq siècles. Il a paru récemment en Allemagne deux ouvrages de ce genre. M. Wolf a publié une nouvelle édition du texte et une traduction allemande des éléments philosophiques de

[1] نزاهة المشتاق وغصة العشّاق Alger, 1848, in-4°, lithographié. (3 et 62 pages.)

Senousi[1], dont il avait déjà paru une édition au Caire. Ce petit manuel est bien fait pour montrer la méthode suivie dans cette théologie scolastique. Le second de ces livres porte le titre des *Stations d'Adhadeddin-el-Idji*[2], ouvrage du VIII[e] siècle de l'hégire et célèbre dans les écoles musulmanes. Il avait été déjà imprimé à Constantinople, et M. Soerensen vient de publier une nouvelle édition du texte des deux derniers livres, accompagné du commentaire de Djordjani. Les trois premiers chapitres, qu'il ne reproduit pas, forment un de ces traités si communs dans la littérature scolastique sur la nature et la qualité des choses existantes, et les deux chapitres qu'il publie contiennent l'application de ces principes à la nature de Dieu et au dogme musulman. L'édition de M. Soerensen, faite d'après des manuscrits, diffère avantageusement de l'édition de Constantinople. Il nous promet une traduction allemande de l'ouvrage.

Le droit musulman est devenu, pour l'administration française en Afrique, un objet d'étude, comme il l'est depuis longtemps pour l'administration anglaise dans l'Inde, et la science profitera de ce besoin des gouvernements, car les Arabes ont toujours eu le génie législatif, peut-être plus

[1] *El Senusi's Begriffsentwickelung des Muhammedanischen Glaubensbekenntnisses,* arabisch und deutsch von D[r] Wolff. Leipzig, 1848. (VIII, 22 et 10 pages.)

[2] *Statio quinta et sexta et appendix libri Mevakif, auctore Adhad-eddin el-Igi, cum commentario Gorganii,* edidit Th. Soerensen. Leipzig, 1848, in-8°. (XII et 372.)

qu'aucune autre nation, à l'exception des Romains, et la connaissance intime de leur droit est indispensable pour l'intelligence de leur histoire, de leurs mœurs et de leur vie intérieure.

Le ministère de la guerre, qui sent la nécessité de puiser aux meilleures sources du droit arabe, a chargé M. Perron de publier la traduction du Mouktasser de Sidi Khalîl, qui jouit de la plus grande autorité dans les tribunaux de la secte des Malékites. Jusqu'ici nous n'avons eu de renseignements détaillés que sur la jurisprudence de la secte des Hanéfites, qui prédomine en Turquie et dans l'Inde; et, quoique certainement la législation procède, dans toutes les branches de la grande famille musulmane, d'après les mêmes principes généraux, il y a pourtant des différences assez marquées dans le développement et dans l'application de ces principes; différences qui influent assez puissamment sur l'état civil des divers peuples, pour qu'il nous importe de posséder un code complet de chacune des quatre sectes orthodoxes, ainsi que de la secte des Schiites. Votre bibliothécaire, M. Kasimirski de Bieberstein, s'occupe du Code schiite; mais je n'ai à vous parler aujourd'hui que du travail de M. Perron sur Sidi Khalîl, travail qui fait partie de l'ouvrage de la commission d'exploration de l'Algérie[1], et qui est achevé dans ce moment, ou le sera incessamment. Sidi Khalîl était un jurisconsulte du VIIIe siècle de l'hégire; il a composé

[1] *Exploration scientifique de l'Algérie.* Sciences historiques et géographiques, vol. X. Paris, 1848, in-4°.

plusieurs traités de jurisprudence, qui tous ont acquis une grande réputation dans les pays du rite malékite; mais le plus répandu, et celui qui a le plus d'autorité, est le Mouktasser, ou *Compendium*, traité méthodique, comprenant tout le système de la jurisprudence. Il se compose de définitions, que les élèves apprennent par cœur avant de suivre les cours qui doivent leur en donner l'intelligence. C'est un des livres les plus difficiles à traduire à cause de l'extrême concision des formules. « Les mots, dit M. Perron, ne semblent pas suffire au sens, qui partout les déborde et leur reproche sans cesse leur étroite parcimonie. » Aussi cet ouvrage a-t-il trouvé un grand nombre de commentateurs, à l'aide desquels M. Perron s'est heureusement tiré de sa tâche épineuse.

Il est probable qu'il a paru à Alger, où le besoin s'en fait sentir le plus directement, des travaux spéciaux sur divers points de la législation musulmane; mais il n'est arrivé à ma connaissance qu'un traité de MM. Solvet et Bresnier, sur le droit de succession [1], et un petit livre autographié par une main mogrebine peu élégante, lequel contient trois chapitres sur le mariage, tirés du *Tohfet al Arous* du scheik Mohammed el-Tidjani [2].

Un contact plus fréquent et plus intime avec les

[1] *Notice sur les successions musulmanes*, par Solvet et Bresnier. Alger, 1846, in-8°.

[2] *Touhafat al Arous*, ou le Cadeau des époux, par le scheikh Mohammed-ben Ahmed-al-Tidjani. Paris et Alger, 1848, in-8°. (8 et 64 pages.)

pays arabes provoque nécessairement la publication d'un grand nombre de livres élémentaires, destinés à faciliter la connaissance de la langue. Il en a paru pour tous les degrés d'instruction; ceux qui ne veulent pas même se donner la peine d'apprendre à lire le caractère arabe peuvent arriver à savoir, au moyen des Dialogues arabes-français de M. Martin [1], un certain nombre de phrases usuelles en dialecte mogrebin; tandis que le manuel de MM. Hofstetter et Hudaj d'Alep [2], leur fournira les connaissances les plus élémentaires du dialecte syrien. Ceux qui désirent aborder l'étude de la langue écrite trouveront, dans la Chrestomathie d'arabe vulgaire de M. Bresnier [3], dans les fables de Lokman de M. Cherbonneau [4], ou dans l'édition des mêmes fables, par MM. Hélot [5], et dans les Anecdotes musulmanes de M. Cherbonneau [6], les principaux éléments de la lec-

[1] *Dialogues arabes-français*, avec la prononciation arabe figurée en caractères français, par A. Martin. Paris, 1846, in-8°.

[2] *Handbuch der arabischen Volkssprache* mit deutscher und italienischer Erklärung sammt beigesetzter Aussprache eines jeden arabischen Wortes, verfasst für Reisende, Pilger, Kaufleute und Seefahrer von Hofstetter und Hudaj aus Aleppo. Vienne, 1846, in-8°. (368 pages.)

[3] *Chrestomathie d'arabe vulgaire*, recueil d'écrits divers, lettres et actes arabes de différents styles, par M. Bresnier. Alger, 1845, in-8°.

[4] *Fables de Lokman*, expliquées d'après une méthode nouvelle, par Cherbonneau. Paris, 1846, in-12.

[5] *Fables de Lokman, surnommé le Sage*, en arabe et en français, avec la prononciation figurée, ainsi que la traduction en français mot pour mot, par MM. Léon et Henri Hélot. Paris, 1846, in-8°.

[6] *Anecdotes musulmanes, ou cours d'arabe élémentaire*, suivi d'un

ture et de la grammaire. Enfin, les personnes qui se proposent d'étudier la grammaire arabe, d'après le système même des Arabes, pourront se servir utilement de l'édition du Djaroumia, publiée avec une traduction par M. Bresnier[1].

M. Kasimirski a achevé la première moitié de son Dictionnaire arabe-français[2], qui comprend les mots de la langue savante et de la langue vulgaire, et, en outre, les proverbes et les phrases idiomatiques les plus usuelles; c'est le premier dictionnaire qui donne l'interprétation des mots en français. M. Marcel en prépare un autre, arrangé alphabétiquement, afin de faciliter la recherche des mots aux personnes qui ne sont pas assez versées dans la grammaire pour les trouver facilement sous leurs racines; il comprendra tous les dialectes vulgaires africains. L'impression du dictionnaire de M. Marcel est très-avancée, mais il n'en a encore paru aucune partie. Enfin, M. Pihan a publié un Glossaire des mots français tirés de l'arabe, du persan et du turc[3], lesquels sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le croit généralement.

dictionnaire analytique des mots, des formes et des idiotismes contenus dans le texte, par A. Cherbonneau, Paris, 1847, in-8°. (149 pages.)

[1] *Djaroumia, grammaire arabe élémentaire* de Mohammed-ben-Davoud-el-Sanhadjy, texte arabe et traduction, par Bresnier. Alger, 1846.

[2] *Dictionnaire arabe-français*, par Kasimirski de Biberstein. Paris, 1847, in-8°, vol. I. (1392 pages.)

[3] *Glossaire des mots français tirés de l'arabe, du persan et du turc*, par A. P. Pihan. Paris, 1847, in-8°. (312 pages.)

Si nous passons de la littérature arabe à celle des autres dialectes sémitiques, nous trouvons deux ouvrages sur les Samaritains, par M. Juynboll : l'un est une histoire de cette tribu, composée par lui-même, et l'autre une édition de la Chronique de Josué. Le savant auteur a rassemblé, dans le premier, tout ce que nous savons de l'histoire de cette tribu [1], qui joue un si grand rôle dans la Bible, mais qui paraît destinée à s'éteindre de nos jours, après avoir, grâce à son obscurité, résisté à la domination de tant de maîtres étrangers et hostiles. Lorsqu'on découvrit, du temps de Scaliger, qu'il se conservait, parmi les survivants de cette nation, non-seulement une version de la Bible dans l'idiome samaritain, mais aussi des ouvrages historiques, on conçut naturellement l'espoir d'y trouver des renseignements importants, et pour ainsi dire un supplément à l'Ancien Testament. On ne tarda pas à s'apercevoir, cependant, que ces chroniques, relativement modernes, reposent presque entièrement sur des traditions populaires, qui elles-mêmes ne sont qu'un reflet de la Bible, et qu'on ne pouvait en tirer qu'un petit nombre de faits nouveaux. Telle est l'impression qui résulte de la lecture du livre de Josué [2], lequel d'ailleurs ne s'est conservé que dans une traduction

[1] Th. G. J. Juynboll, *Commentarii in historiam gentis Samaritanæ*. Leyde, 1846, in-4°. (XII, 168 pages.)

[2] *Chronicon samaritanum, arabice conscriptum, cui titulus est liber Josuæ*, ex unico codice Scaligeri nunc primum edidit, latine vertit Juynboll. Leyde, 1848, in-4°. (369 et 55 pages.)

arabe écrite en caractères samaritains. M. Juynboll a publié ce livre avec un soin extrême; avec toute la patience et l'exactitude que l'école hollandaise met dans ses travaux d'érudition. Il existe encore une chronique samaritaine inédite, qui porte le titre d'Annales d'Aboulfatha, et dont on annonce une traduction anglaise par M. Jarret.

L'étude de la langue phénicienne a fait, depuis deux ans, des progrès incontestables. M. Judas[1] a publié un recueil de monuments phéniciens, plus complet que celui de Gesenius; il les classe géographiquement, et les explique par tous les moyens que l'histoire, la linguistique et la comparaison des monuments eux-mêmes lui fournissent. Parmi ces monuments, il en est un surtout qui a fort occupé les savants : c'est l'inscription découverte, en 1846, à Marseille. Il était naturel qu'elle attirât une grande attention, car elle est beaucoup plus longue que toutes les autres inscriptions phéniciennes qui nous restent; et comme les difficultés dont l'étude de cette langue est entourée proviennent surtout de la brièveté des textes que nous en possédons, on était en droit d'espérer qu'une pièce, relativement aussi considérable, servirait à décider beaucoup de questions douteuses. M. Limpery, le général Duvivier[2], mort

[1] *Étude démonstrative de la langue phénicienne et de la langue libyque*, par M. Judas. Paris, 1847, in-4°. (238 pag. et 32 planches.)

[2] *Les inscriptions phéniciennes, puniques, numidiques*, expliquées par une méthode incontestable, par le général Duvivier. Paris, 1846, in-8°. (16 pages.)

depuis si glorieusement, M. Judas, M. de Saulcy, en ont donné des traductions; M. Movers [1] en a fait le sujet d'un petit volume, et vous-mêmes avez imprimé, dans votre Journal [2], un mémoire très-remarquable de M. Munk sur ce monument. Quelques-unes de ces traductions, comme celles de MM. Limpery et Duvivier, sont tout à fait imaginaires, et pourraient faire croire au public que l'interprétation des textes phéniciens ne s'appuie encore sur aucune donnée certaine, qu'elle est entièrement livrée à l'arbitraire et à l'imagination. Mais il n'en est pas ainsi, et les travaux des véritables savants sur cette inscription même prouvent qu'on a fait des progrès réels à cet égard; beaucoup de points sont hors de contestation, et il ne nous manque que des textes plus considérables encore pour que la plupart des difficultés disparaissent. On peut en voir la preuve dans le parti que M. le duc de Luynes a su tirer du phénicien dans son Essai sur la numismatique des Satrapies et de la Phénicie sous les Achéménides [3]. Il y a rassemblé, classé et interprété un grand nombre de médailles portant des légendes phéniciennes, et provenant tant des rois et des villes de la Phénicie, que des Satrapes persans, non-seulement en Syrie, mais sur tout le littoral oriental de la Méditerranée.

[1] *Das Opferwesen der Karthager,* Commentar zur Opfertafel von Marseille, von Dr Movers. Breslau, 1847, in-8°, (137 pages.)

[2] Voyez le *Journal asiatique* (décembre 1847).

[3] *Essai sur la numismatique des Satrapies et de la Phénicie sous les rois Achæménides,* par H. de Luynes. Paris, 1846, gr. in-4°. (124 p. et 17 planches.)

J'avais espéré pouvoir vous annoncer de nouvelles découvertes himyarites, M. Arnaud m'ayant appris, par ses lettres de la fin de l'année dernière, qu'il traitait avec un chef arabe, maître d'un district très-riche en monuments himyarites; mais, jusqu'à présent, il n'est arrivé à Paris aucune copie de nouvelles inscriptions. On doit toujours craindre que des négociations avec un barbare avide et soupçonneux, comme le sont ces petits chefs arabes, n'aboutissent qu'à lui donner une opinion si haute des trésors stériles qu'il garde, qu'il devienne impossible de satisfaire ses exigences.

Du côté opposé de la mer Rouge, se trouve un autre voyageur français, M. d'Abbadie, qui avait passé, pendant plusieurs années, pour perdu. Il était dans l'intérieur, dont il est revenu à Axum, vers la fin de l'année dernière. Il va rapporter en France deux cents ouvrages, sur trois cent trente, dont se compose la littérature des Abyssins; mais il ne paraît pas espérer lui-même qu'on puisse en tirer beaucoup de résultats historiques. Ces littératures secondaires de peuples dépourvus de culture indigène, et sous la dépendance intellectuelle de quelque nation plus civilisée qu'eux, n'ont réellement d'intérêt que quand elles nous conservent des idées, des faits ou des livres du peuple qui était leur maître, et que l'on ne possède plus que dans les traductions et les compilations du peuple imitateur.

C'est ce qui donne de l'importance à la littérature syriaque; car le savoir fleurissait en Syrie à une

époque où il existait encore beaucoup de livres persans, et surtout de livres grecs qui sont perdus aujourd'hui, et dont on trouve, ou la mention, ou des traductions dans les ouvrages syriaques. Aussi est-ce avec un grand plaisir que je puis annoncer la découverte inespérée d'un nouveau trésor de manuscrits syriaques. Vous savez qu'en 1842 M. Tattam avait acheté la bibliothèque du couvent de Sainte-Marie Déipara, dans la Thébaïde, et que les trois cent soixante-six manuscrits syriaques qu'il avait rapportés furent acquis par le Musée britannique, qui croyait ainsi posséder tout ce qui s'était conservé des bibliothèques formées, il y a mille ans, dans le désert de Nitrie. Mais, depuis, M. Pacho ayant découvert que les moines avaient trompé M. Tattam et gardé la moitié des livres, après s'être fait payer la totalité, trouva moyen d'acheter le reste, et prit des précautions pour tout obtenir. Aujourd'hui, ces nouveaux manuscrits sont réunis aux premiers dans le Musée britannique, où ils serviront infiniment mieux la science et la religion, que dans le cellier à huile où ils étaient relégués par leurs possesseurs ignorants. M. Cureton, à qui l'Angleterre doit, principalement, l'acquisition de ce trésor littéraire, dont il a déjà tiré les Lettres de saint Ignace, publie maintenant les Lettres pascales de saint Athanase[1], dont l'original grec était perdu. L'appréciation de ce volume appartient aux théologiens.

[1] *The festal letters of Athanasius*, discovered in an ancient syriac version and edited by Cureton. Londres, 1848, in-8°.

Il en est à peu près de même des hymnes syriaques que M. Splieth a tirées en partie des collections d'Assemani et de Renaudot, et en partie de manuscrits inédits, et qu'il a insérées dans un des volumes du Trésor des hymnes, que publie M. Daniel à Leipzig[1].

Mais on ne saurait douter que l'histoire orientale ne partage avec la patristique les résultats qu'on obtiendra de cette masse de livres syriaques conquis sur les moines égyptiens; et, dans tous les cas, la langue syriaque doit acquérir une nouvelle importance, par l'aide que l'on peut en attendre pour la lecture d'une partie des inscriptions cunéiformes qui sont, depuis quelques années, l'objet d'une curiosité si impatiente et si légitime. Les découvertes, la publication et l'étude des monuments de la Mésopotamie ont fait depuis deux ans des progrès considérables; et l'ardeur que l'on a mise à s'en occuper doit paraître bien naturelle, quand on pense à l'inattendu de ces découvertes qui ont fait sortir de terre les palais des rois d'Assyrie, couverts de sculptures et d'inscriptions; quand on pense aux éclaircissements que ces monuments fournissent à la partie de l'histoire ancienne qui a le plus de prise sur notre imagination, parce que les Grecs et les Hébreux nous en entretiennent également, sans satisfaire la curiosité qu'ils éveillent.

Les fouilles que M. Layard avait entreprises à

[1] *Thesaurus hymnologicus*, sive hymnorum, canticorum, sequentiarum circa annum MD usitarum, collectio amplissima edidit H. A. Daniel. Tome III. Leipzig, 1846, in-8°. (295 pages.)

Nimroud sont achevées et ont été couronnées d'un succès aussi grand que celles de M. Botta. Une partie de ces antiquités est déjà exposée dans le Musée britannique; une autre a malheureusement fait naufrage, au mois d'avril, pendant le trajet de Bombay à Londres. Le navire portait soixante caisses de sculptures, et l'on ne sait pas encore ce qui peut en avoir été détruit par l'eau de mer, qui y est entrée. Heureusement le célèbre obélisque en marbre noir qui s'y trouvait ne peut avoir souffert de la submersion. Au reste, M. Layard a porté à Londres des dessins très-exacts de toutes ces antiquités, et il annonce la publication prochaine de deux ouvrages: l'un contiendra l'histoire des fouilles et la description des antiquités; l'autre sera formé de cent planches gravées, représentant les monuments les plus remarquables de Nimroud.

Le grand ouvrage de M. Botta avance avec une rapidité qu'on pouvait à peine espérer : toutes les planches qui contiennent des inscriptions et la plupart de celles qui représentent les sculptures sont terminées, le texte descriptif est sous presse, et l'ouvrage entier sera achevé bien avant le terme fixé par la loi[1]. La commission académique qui en surveille la publication a eu soin de faire exécuter un tirage à part et à bas prix de toutes les planches qui contiennent des inscriptions, pour rendre au moins cette partie du livre accessible aux savants

[1] *Monument de Ninive*, découvert et décrit par M. Botta, mesuré et dessiné par M. Flandin. Liv. 1-69. Paris, 1848, in-fol.

qui s'occupent de ces études, et auxquels l'acquisition de l'ouvrage entier est impossible[1].

Le déchiffrement des inscriptions cunéiformes a fait des progrès sensibles, mais fort inégaux quant aux différentes branches dans lequelles se subdivise cette étude. Toutes les inscriptions cunéiformes persanes connues sont aujourd'hui publiées et expliquées. M. Lassen a achevé l'impression des nouvelles copies de toutes les inscriptions de cette classe que M. Werstergaard avait rapportées, et il les a traduites et commentées avec son savoir et sa sagacité ordinaires[2]. Il ne manquait à cette collection que la grande inscription de Bisoutoun, que M. Rawlinson seul possédait, et dont il a fini par publier la partie persane, accompagnée d'une transcription, d'une traduction et de plusieurs dissertations[3]. Cette proclamation, dans laquelle Darius rappelle ses ancêtres et énumère ses provinces, ses ennemis et ses conquêtes, est certainement un des monuments les plus singuliers et les plus importants que l'antiquité nous ait transmis, et c'est une grande victoire pour l'érudition moderne que la certitude avec laquelle on lit un document qui était resté inintelligible depuis le temps d'Alexandre le Grand. Au

[1] *Inscriptions découvertes à Khorsabad,* par P. E. Botta. Paris, 1848, in-fol. (220 pl.) Prix 60 francs.

[2] *Ueber die Keilinschriften der ersten und zweiten Gattung,* von Chr. Lassen und N. L. Westergaard. Bonn, 1845, in-8°. (302 et 130 pages,)

[3] *Journal of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland.* Vol. X. Londres, 1847, in-8°.

reste, tout n'est pas encore dit sur ce sujet, qui n'a pas cessé d'être l'objet de nouveaux travaux ayant pour but de préciser les points délicats de la grammaire et de l'écriture persanes. M. Hitzig[1] a publié un travail spécial sur l'inscription funéraire de Darius; M. Benfey[2] a réuni la transcription de toutes les inscriptions des Achéménides, y compris celle de Bisoutoun, et les a accompagnées de nouvelles gloses; M. Oppert[3] a expliqué l'usage des consonnes en apparence homophones de l'alphabet cunéiforme persan, en déterminant, avec beaucoup de sagacité, leur emploi pour la formation des diphthongues. D'autres travaux achèveront de dissiper les doutes de détail qui peuvent encore rester; des inscriptions nouvelles ajouteront peut-être de nouvelles formes à la grammaire, de nouvelles lettres à l'alphabet, de nouveaux mots au vocabulaire; mais c'est un fait incontesté que nous sommes en possession de la lecture et de la langue de ces inscriptions, avec une certitude telle, que nous pouvons nous appuyer sur elles pour essayer l'interprétation d'inscriptions plus anciennes appartenant à un autre système d'écriture.

L'heureuse vanité des rois Achéménides, qui faisaient traduire leurs proclamations dans les langues des peuples vaincus, nous donne le moyen d'a-

[1] *Die Grabschrift des Darius zu Nakschi Rustam*, erläutert von Dr Hitzig. 1846, in-8°. Zürich.

[2] *Die persischen Keilinschriften*, mit Uebersetzung und glossar, von Th. Benfey. Leipzig, 1847, in-8°. (97 pages.)

[3] *Das Lautsystem des Altpersischen*, von Dr Julius Oppert. Berlin, 1847, in-8°. (56 pages.)

border les inscriptions médiques et assyriennes, qui, sans cette circonstance, n'offriraient aux efforts des savants aucune ouverture; car ces inscriptions, avec leurs alphabets si compliqués et l'incertitude qui reste sur les langues dans lesquelles elles sont rédigées, nous opposent, même avec l'aide de la partie persane, des difficultés presque insurmontables. M. Westergaard, après avoir fait lui-même, sur les lieux, des copies plus exactes de ces inscriptions, s'est essayé sur la partie médique[1]. Il a analysé l'alphabet très-compliqué et probablement en partie syllabique de ces légendes, dont il reconstruit, autant que possible, les mots et les formes grammaticales. La conclusion historique à laquelle il est arrivé est la supposition que la langue médique appartenait à la famille scythique, et que les Mèdes, par conséquent, devaient être des Touraniens. C'est à peu près le seul résultat que nous puissions attendre, quant à présent, de la lecture des inscriptions médiques, parce que, toutes celles que nous possédons appartenant aux rois Achéménides, la partie persane en fait connaître le contenu; mais on peut prévoir que le déchiffrement de cette sorte d'inscriptions acquerra un jour une importance

[1] *On the deciphering of the second achæmenian or median species of arrowheaded writing*, by N. Westergaard.

Dans les Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord. Copenhague, 1844, in-8°.

Zur Entzifferung der achæmenidischen Keilschrift zweiter Gattung, von Westergaard.

Dans l'ouvrage de Lassen, cité ci-dessus.

bien plus grande, quand on aura fait des fouilles dans les ruines d'Ekbatane, qui probablement nous gardent un trésor d'antiquités médiques.

En attendant, l'intérêt des savants se porte naturellement, avant tout, sur les inscriptions assyriennes, qui, par leur âge, leur nombre, leur contenu probable et les difficultés qu'en présente la lecture, réunissent tous les attraits que peut offrir un problème scientifique. La première idée de tous les savants qui s'en occupent est nécessairement de former un alphabet par la comparaison des inscriptions trilingues. M. Grotefend[1] avait déjà fait des tentatives dans cette direction, et MM. Löwenstern[2], Longpérier[3], de Saulcy[4] et Hinks[5], engagés dans la même voie, ont publié les premiers résultats de leurs travaux. Tous ces savants rattachent

[1] *Neue Beiträge zur Erläuterung der persepolitanischen Keilschrift*, von Grotefend. Hanovre, 1837, in 4°. (48 pages.) — *Neue Beiträge zur Erläuterung der babylonischen Keilschrift*, von Grotefend. Hanovre, 1840, in-4°. (72 pages.)

[2] *Exposé des éléments constitutifs du système de la troisième écriture cunéiforme de Persépolis*, par I. Löwenstern. Paris, 1847, in-8°. (101 pages.)

[3] Voyez la *Revue archéologique*. Paris, 1847, in-8°.

[4] *Essai de déchiffrement d'une inscription assyrienne*, n° VIII de Schulz, par M. de Saulcy. Paris, 1847. (Feuille lithographiée isolée.)

[5] *On the first and second kinds of Persepolitan writing*, by the Rev. E. Hinks. 1846.

On the three kinds of Persepolitan writing, and on the Babylonian lapidary characters, by Hinks. 1846.

On the third Persepolitan writing, and on the mode of expressing numerals in cuneatic characters, by Hinks. 1847.

Ces trois Mémoires se trouvent dans les *Transactions of the royal Irish Academy*. Vol. XXI. Dublin, 1848, in-4°.

l'assyrien aux langues sémitiques, et M. de Saulcy a même donné, d'après ce système, la transcription et la traduction complète d'une inscription de Van. M. Hinks[1], seul, croit avoir reconnu une langue iranienne dans la colonne des inscriptions trilingues qui est écrite en caractères assyriens. La grande difficulté qu'on éprouve pour la lecture de ces inscriptions provient du nombre excessif des signes de l'écriture, lesquels dépassent de beaucoup le nombre des sons d'une langue quelconque. Faut-il-croire que ce sont des syllabes, ou faut-il admettre des lettres homophones pouvant s'échanger arbitrairement, ou selon des influences grammaticales et étymologiques? Il est probable que les parties assyriennes encore lisibles de l'inscription de Bisoutoun fourniront de nouveaux éléments pour compléter l'alphabet, parce qu'il s'y trouve des noms que l'on ne rencontre pas sur les inscriptions trilingues de Persépolis; mais ils sont en trop petit nombre pour que l'on puisse espérer qu'ils suffiront à la solution entière du problème; dans tous les cas, il faut attendre que que M. Rawlinson ait publié cette partie de l'inscription. Cependant, M. Botta s'est occupé à préparer des matériaux pour faciliter les études sur ce point, en publiant un catalogue[2]

[1] *On the inscriptions at Van*, by E. Hinks. In-8°. (30 pages.) Je ne connais ce Mémoire que par une épreuve; je crois qu'il est destiné au Journal de la Société asiatique de Londres.

[2] *Mémoire sur l'écriture cunéiforme assyrienne*, par Botta. Paris, 1848, in-8°. 197 pages. (Tiré du Journal asiatique.)

méthodique des caractères substitués les uns aux autres dans les nombreuses inscriptions dont il a remarqué la répétition en plusieurs endroits du palais de Khorsabad. C'est un travail très-considérable, qui sera d'une grande utilité pour les longues et pénibles recherches qu'il faudra faire encore pour fixer l'alphabet assyrien; utilité que l'on peut dès à présent reconnaître, quel que soit le résultat auquel on arrivera, fût-ce même l'opinion de M. de Paravey, qui identifie l'assyrien avec le chinois[1].

L'écriture babylonienne, la plus compliquée et probablement la plus ancienne des écritures cunéiformes, n'a pas encore trouvé d'interprète, au moins il n'est venu à ma connaissance que des commencements de déchiffrement tentés par M. Grotefend et M. Hinks, et il est assez naturel qu'on ne s'en occupe sérieusement que quand les inscriptions assyriennes seront expliquées.

Je ne dois point quitter ce sujet sans mentionner la publication des monuments relatifs au culte de Mithra, par M. Lajard[2]. L'auteur a réuni depuis trente ans, en Europe et en Orient, tout ce qui existe des monuments du culte mithriaque, tels

[1] *Ninive et Babylone*, expliquées dans leurs écritures et leurs monuments, par les livres emportés en Chine, et qui sont d'origine assyrienne, par M. de Paravey. Paris, 1845-6, in-8°. (8 et 12 pages.) Cette brochure est tirée des Annales de philosophie chrétienne.

[2] *Introduction à l'étude du culte public et des mystères de Mithra* en Orient et en Occident, par M. Félix Lajard. Livraisons 1-15. Paris, 1847, in-fol.

que bas-reliefs, cylindres gravés, sceaux et médailles. Un assez grand nombre de ces objets remontent au temps des Babyloniens et des Assyriens, comme on peut s'en assurer par les inscriptions qu'ils portent. A la vérité, on a continué à imiter, sur les cylindres, ces inscriptions jusque dans des temps où l'écriture cunéiforme était oubliée depuis des siècles, mais on distingue facilement ces imitations par la mauvaise conformation des lettres, et partout où les inscriptions sont bien taillées, toutes les fois qu'elles s'accordent avec la forme des lettres qu'on trouve sur les briques et les monuments sculptés, on peut être assuré que l'objet est du temps que les caractères de l'inscription indiquent. M. Lajard a fait graver avec un très-grand soin et une fidélité parfaite ces monuments, dont quelques-uns avaient été déjà publiés dans divers ouvrages, mais presque aucun avec l'exactitude qui, seule, peut permettre de s'en servir avec confiance; les autres étaient inédits et inconnus, et la collection entière forme un tout que l'on peut considérer à juste titre comme parfaitement nouveau. M. Lajard y a ajouté un texte dans lequel il indique la matière de chacun des monuments, l'endroit où il se trouve, et tous les autres signes qui peuvent aider à constater son identité; mais il ne fait connaître aucune des conclusions auxquelles il est arrivé par l'examen de ces monuments; ce ne sont encore que les pièces justificatives du grand ouvrage qu'il a composé sur le culte de Mithra, et dont la publication doit suivre de près celle-ci.

La littérature persane moderne a reçu des accroissements assez nombreux. M. Torrens a publié, pour la Société de Calcutta, le texte persan d'une histoire de Nadir-Schah [1], probablement la même que sir W. Jones a traduite, mais je n'ai pas de certitude sur ce point, l'ouvrage ne se trouvant pas en Europe.

Sir Gore Ouseley avait commencé, dans les dernières années de sa vie, à faire imprimer des notices sur différents auteurs persans [2], et le Comité des Traductions de Londres a fait achever l'ouvrage après sa mort par M. Reynolds. Sir Gore était un homme d'esprit, d'un goût littéraire cultivé, qui, pendant un long séjour dans l'Inde et en Perse, avait formé une bibliothèque exquise de manuscrits persans. Il avait rédigé, sans ordre systématique, des notices et des traductions partielles d'une trentaine de ces manuscrits, et il se proposait de continuer ce travail, que sa mort a interrompu. Son ouvrage, quoique fragmentaire, est une addition agréable et utile à nos connaissances sur la littérature persane.

M. Bland a publié, dans le Journal de la Société de Londres, un travail du même genre, mais plus systématique et plus savant, sur les auteurs qui ont traité de la biographie des poëtes persans [3]. Ce

[1] *Tareekh-i Nadiree.* Calcutta, 1846, in-8°. (Prix : 8 roupies).

[2] *Biographical notices of persian poets,* with critical and explanatory remarks, by the late sir Gore Ouseley. Londres, 1846, in-8°. (CCXXVI et 387).

[3] *On the earliest persian biography of poets, by Muhammed Aufi,* and on some other works of the class called Tazkirat ul Shuara.

sont les préliminaires d'une histoire détaillée de la poésie persane qu'il a sous presse, et qui doit paraître sous le patronage du Comité des traductions.

Plusieurs poëtes persans ont trouvé d'habiles éditeurs et traducteurs. M. Graf a publié une traduction allemande du Gulistan de Sadi[1]. On pourrait croire inutile une nouvelle version d'un livre aussi connu, mais on ne saurait refuser à M. Graf le mérite d'avoir su allier, dans sa traduction, une grande fidélité à une élégance remarquable. La prose rimée est imitée et les pièces de vers sont traduites en vers; dans les cas douteux, l'auteur a suivi le sens indiqué par le commentaire de Sourouri. On doit les mêmes éloges à la traduction qui accompagne le texte persan du Béharistan de Djami, publié par M. Schlechta de Wsserhd[2], à l'imprimerie impériale de Vienne. Le Béharistan n'avait jamais été publié ni traduit en entier; c'est un livre classique en Orient, qui ne le cède en popularité qu'au Gulistan, et dont une foule d'expressions sont devenues familières en Perse. La traduction est faite avec un art singulier, surtout quant à l'imitation de la rime

by N. Bland. (Dans le Journal de la Société asiatique de Londres, vol. IX.)

[1] *Moslicheddin Sadis Rosengarten.* Nach dem Texte und dem arabischen commentar Sururis aus dem persischen übersetzt mit Anmerkungen und Zugaben von Graf. Leipzig, 1846, in-12. (XXII et 302 pages.)

[2] *Der Frühlingsgarten von Mewlana Abdurrahman Dschami,* aus dem persischen übertragen von Ottocar Maria von Schlechta Wssehrd. (En persan et en allemand.) Vienne, 1847, in-8°. (152 et 117 pages.)

et de l'allitération, si fréquente dans la prose persane et si difficile à imiter dans une langue européenne.

M. Daumer a fait paraître une traduction allemande de Hafiz [1], suivie d'un choix d'autres poésies. Sa traduction n'est pas complète, et il n'aspire pas à être littéral; il traduit en poëte et en admirateur enthousiaste de Hafiz.

M. Latouche a commencé la publication d'un ouvrage destiné à faire partie des chrestomathies orientales de l'école des langues de Paris [2]. Le cahier qui a paru comprend les textes que le volume doit contenir et sera suivi de commentaires, le plan de la collection excluant les traductions. Ces textes se composent du Pend-Nameh du célèbre Mobed Mollah Firouz, mort à Bombay, il y a quelques années, et d'un certain nombre de pièces de Sadi, le grand prototype de tous les moralistes persans.

Un des membres étrangers de la Société, Kali Krishna, a fait imprimer à Calcutta, sous le titre de Jardin des arts [3], un manuel de rhétorique. Les musulmans attachent à cette étude une importance

[1] *Hafis, eine Sammlung persischer Gedichte*, von G. F. Daumer. Hambourg, 1846, in-8°. (318 pages.)

[2] *Pend-Nameh*, ou le livre des Conseils de Moula-Firouz-Ben-Kaous, suivi de plusieurs histoires du Bostan de Sadi et de son traité sur la politique, par E. Latouche. Paris, 1847, in-8°. (136 pages.)

[3] *Reaz-ul-Senaïh*, or Garden of arts, an abridgment of persian rhetoric with examples, compiled by Maharaja Kali Krishna Bahadur. Calcutta, 1847, in-8° (80 pages.)

qu'elle n'a pas et lui sacrifient, dans l'éducation, un temps qu'elle ne mérite guère; mais il est indispensable de connaître leurs termes techniques et leurs théories sur ce sujet, si l'on veut étudier leurs poëtes et surtout leurs commentateurs. C'est pour faciliter l'intelligence de ces formules que M. Garcin de Tassy a publié, dans votre Journal, la traduction d'un traité fort complet sur cette matière [1], qu'il a fait suivre d'une métrique augmentée des règles particulières à la poésie hindoustani.

M. E. Thomas, qui s'était déjà occupé des médailles des rois hindous de Kaboul, vient de publier un travail sur les médailles des Ghaznévides [2], dans lequel il montre, avec beaucoup de bonheur, l'usage que l'on peut faire des monuments de ce genre pour préciser et compléter même des parties de l'histoire aussi connues que celle des princes de Ghaznia.

M. Fleischer a traduit en allemand la grammaire de persan vulgaire de Mirza Mohammed, et y a ajouté d'utiles corrections [3]. Enfin, M. Geitlin, professeur à Helsingfors, a publié une grammaire per-

[1] *Prosodie des langues de l'Orient musulman*, spécialement de l'arabe, du persan, du turc et de l'hindoustani, par M. Garcin de Tassy. Paris, 1847, in-8°. (167 pages.)

[2] *On the coins of the kings of Ghazni*, by E. Thomas. Londres, 1848, in-8°. (120 pages, avec des planches.) Tiré du Journal de la Société asiatique de Londres, vol. IX.

[3] *Mirza Mohammed Ibrahim, Grammatik der lebenden persischen Sprache*, aus dem englischen übersetzt, zum Theil umgearbeitet und mit Anmerkungen versehen von Fleischer. Leipzig, 1847, in-8°.

sane en latin[1] pour obvier à la difficulté que les étudiants de l'université de la Finlande paraissent éprouver à se procurer des ouvrages imprimés à l'étranger. C'est un livre fait avec soin, d'après les anciennes méthodes, et bien approprié à l'enseignement élémentaire.

M. le baron de Hammer-Purgstall a bien voulu, depuis plusieurs années, rendre compte dans notre Journal des ouvrages turcs qui paraissent à Constantinople, et j'ose espérer qu'il consentira à continuer de le faire, malgré le surcroît d'occupations que lui imposent les hautes fonctions littéraires dont il a été revêtu. Dans tous les cas, je ne serais aucunement en état de remplir cette lacune pour la liste des ouvrages orientaux des deux dernières années; car je n'ai connaissance que de quelques publications relatives à la littérature turque qui ont paru en France et en Allemagne.

M. Peiper, pasteur à Hirschberg, en Silésie, déjà connu comme orientaliste par une traduction du Bhagavad-Ghita, a tiré d'un traité de morale de Pir Mohammed, de Brousse, trois chapitres sur la pitié, la générosité et les bonnes œuvres; il les a traduits, commentés, et accompagnés d'un essai d'appréciation de la morale musulmane comparée à celle des chrétiens[2]. L'original turc, imitation libre

[1] *Principia grammatices neo-persicæ*, cum metrorum doctrina et dialogis persicis, edidit Gabriel Geitlin. Helsingford, 1845, in-8°. (352 pages.)

[2] *Das Kapitel von der Freigebigkeit von Pir Mohammed bin Pir*

de l'Akhlak de Hosein Kaschefi, est composé, d'après le modèle général des moralistes persans, de préceptes appuyés sur des exemples, et résumés en vers; mais l'ouvrage est défiguré par le style extravagant habituel aux auteurs turcs.

M. Rosen, frère du traducteur du Rigvéda, que les lettres orientales ont perdu de si bonne heure, a traduit du turc la relation du voyage du scheikh Zeïn-el-Abidin dans l'intérieur de l'Afrique [1]. Ce scheikh est un de ces musulmans, moitié missionnaires, moitié marchands, qui exploitent le Soudan; il n'a que cela de particulier, que son principal but, dans ses voyages, paraît avoir été la recherche de la pierre philosophale. Ces docteurs, à la faveur du respect que leur connaissance du Koran et des livres de jurisprudence inspire aux princes musulmans de l'intérieur, traversent avec une sécurité entière les pays qui sont les plus inaccessibles aux Européens, et ils pourraient nous donner des renseignements curieux sur ces contrées, s'ils voulaient se contenter de raconter simplement ce qu'ils ont vu. Je ne voudrais pas me servir de termes mal sonnants en parlant d'un aussi saint personnage que le scheikh Zeïn-el-Abidin; mais je crains qu'il n'ait plus d'imagination qu'il ne convient à un voyageur.

Ahmed bin Chalil aus Brussa, aus der türkischen Handschrift übersetzt von D[r] R. Peiper. Breslau, 1848, in-8°. (140 pages.)

[1] *Das Buch des Sudan, oder Reisen des Scheich Zain el Abidin in Nigritien,* aus dem türkischen übersetzt von D[r] G. Rosen. Leipzig, 1847, in-8°. (110 pages.)

Il prétend avoir découvert, dans le Wadaï, les ruines d'une grande ville, avec des colonnes, des sarcophages en pierre, des médailles d'or et des plaques de cuivre couvertes d'inscriptions; mais tout cela a bien l'air d'avoir été inventé pour étonner quelque voyageur européen crédule en Égypte.

Le gouvernement autrichien a fait imprimer le texte turc des traités de commerce entre l'Autriche et la Turquie, et l'imprimerie impériale[1] a profité de cette occasion pour montrer toutes les ressources qu'elle peut consacrer à la reproduction des manuscrits orientaux les plus ornés. Elle a employé pour l'impression du texte son nouveau caractère neskhi, dont la forme un peu grêle, mais élégante, rappelle très-bien la nuance particulière qui distingue l'écriture turque de celle des calligraphes arabes ou persans.

M. Bianchi a publié le second volume de la nouvelle édition de son Dictionnaire turc-français[2]. Cet ouvrage a été trop favorablement reçu déjà lors de sa première édition, pour que rien de ce que je pourrais dire ajoute à sa popularité. Le même auteur a fait paraître, d'abord dans votre Journal, et ensuite à part, une traduction de l'Annuaire ottoman pour 1847[3], qui présente le tableau complet

[1] *Collection des traités relatifs au commerce des Autrichiens en Turquie.* Vienne, 1846, in-8°. (88 pages.)

[2] *Dictionnaire turc-français*, par T. X. Bianchi, tome II, seconde édition. Paris, 1846, in-8°. (1372 pages.)

[3] *Le premier Annuaire impérial de l'empire ottoman*, traduit du

de l'administration et de la division territoriale de l'empire turc.

Mirza Kasembeg, professeur à l'Université de Kasan, est auteur d'une grammaire turque, écrite en russe, qui a déjà eu deux éditions. Il a suivi la méthode européenne, et paraît avoir pris pour base, principalement, la grammaire de M. Jaubert; mais il y a ajouté beaucoup d'observations sur les différents dialectes turcs, et surtout une syntaxe, partie de la grammaire turque qui, comme vous savez, a été singulièrement négligée. M. Zenker nous donne aujourd'hui une traduction allemande de cet ouvrage[1], dans laquelle il a remplacé les comparaisons tirées du russe par d'autres exemples empruntés à des langues plus connues; de plus, il y a joint sept planches lithographiées, contenant des *fac-simile* de lettres et de diplômes, tirés des archives de Dresde, pour faciliter la lecture de l'écriture officielle turque. Enfin, M. Pfitzmaier, à Vienne, a publié en français une grammaire arabe-persane-turque[2]. Il déclare, dans la préface, qu'il ne se s'est servi d'aucun traité antérieur, ce qui fait honneur au courage de l'au-

turc, et accompagné de notes explicatives, par T. X. Bianchi. Paris, 1848, in-8°. (106 pages.)

[1] *Allgemeine Grammatik der türkisch-tatarischen Sprache*, von Mirza A. Kasem-beg, aus dem russischen übersetzt und mit einem Anhange und Schriftproben herausgegeben von D. J. Zenker. Leipzig, 1848, in-8°. (XXVI, 272 pages et 7 planches.)

[2] *Grammaire turque*, ou développement séparé et méthodique des trois genres de style usités, savoir : l'arabe, le persan et le tartare, par A. Pfitzmaier. Vienne, 1847, in-8°. (XVI et 370 pages.)

teur, et explique pourquoi son travail n'est pas aussi complet qu'on pourrait le désirer.

En arrivant à l'Inde, je dois mentionner, avant tout, l'achèvement du premier volume de l'Archéologie indienne de M. Lassen[1], comme étant l'expression la plus complète et la plus savante des progrès qu'ont faits les études dont l'histoire de l'Inde ancienne a été l'objet. On y trouve le tableau de ce que l'on sait aujourd'hui sur les origines et la formation de la société civilisée dans l'Inde; on y reconnaît les points qui sont définitivement acquis à la science, et ceux sur lesquels les recherches doivent se diriger; car il faut bien se dire que, malgré les travaux des soixante dernières années, nous ne sommes que sur le seuil de cette grande étude, et que de tous côtés les problèmes les plus importants pour l'histoire de l'esprit humain y sollicitent l'intérêt et la curiosité des savants. Leur zèle ne fait pas défaut à cette grande tâche, et à aucune époque l'Inde n'a été l'objet de travaux aussi nombreux, aussi variés, aussi solides qu'aujourd'hui.

Le premier rang appartient aux ouvrages sur les Vedas. *Ab Jove principium.* Il n'y a aucun livre qu'il importe davantage de connaître que ces collections d'hymnes anciens qui sont le commencement, et comme le moule dans lequel a été formé l'esprit de la seule race philosophique parmi toutes les races

[1] *Indische Alterthumskunde*, von Chr. Lassen, vol. I. Bonn, 1848, in-8°.

humaines; l'empreinte n'en a jamais été effacée chez aucune des familles de cette race, ni par aucune influence étrangère, si grande qu'elle fût, ni par aucun développement intérieur, si divergent qu'il pût paraître de ces tendances primitives. Les Vedas sont les premiers essais de la pensée humaine, essais obscurs, enveloppés dans une forme contre laquelle l'esprit lutte, et dont il ne peut s'affranchir que par un travail long et pénible, que la race sanscrite n'a jamais su achever dans sa patrie même.

Lorsque la mort de Rosen eut interrompu l'édition du Rigveda, commencée par lui, la Compagnie des Indes demanda à la Société de Calcutta de publier une collection complète de tous les ouvrages védiques, c'est-à-dire des hymnes et des premiers travaux philosophiques et exégétiques qui s'y rattachent, et qui forment un ensemble distinct du reste de la littérature sanscrite. La Société s'en occupait; mais son travail fut retardé par des difficultés de plusieurs genres, dont la plus grande, et certainement la plus inattendue, était l'impossibilité de trouver à Calcutta, et même à Benarès, une copie complète des ouvrages védiques. Au commencement de l'année dernière, le zèle de M. Roer avait néanmoins rassemblé assez de matériaux pour que la Société se décidât à commencer l'impression. Mais dans l'intervalle la Compagnie des Indes, désespérant d'obtenir à Calcutta ce qu'elle avait demandé, chargea, sur la proposition de M. Wilson, M. Maximilien Müller, de publier à Londres une édition

des Vedas, dont elle veut faire les frais, et M. Wilson eut la générosité de remettre à M. Müller toute sa collection de manuscrits védiques. L'impression du Rigveda est commencée depuis un an, et le premier volume pourra paraître incessamment. À cette nouvelle, la Société de Calcutta suspendit l'exécution du plan qu'elle avait adopté, et se décida à ne faire paraître, pour le moment, que deux cahiers comme spécimen du travail préparé par M. Roer. Les ouvrages qui se rattachent aux Vedas sont, au reste, si nombreux, qu'il sera facile à la Société de Calcutta de s'entendre avec M. Müller, pour décider quelles sont les parties de cette littérature qui pourraient, avec avantage pour la science, être publiées à Calcutta.

Il se prépare d'autres travaux sur les Vedas; mais je ne puis mentionner ici que ceux qui ont déjà reçu un commencement d'exécution. M. Roth a publié la première partie des Nighantavas, avec la glose de Yaska[1]. Les Nighantavas sont une espèce de dictionnaire védique, extrêmement primitif, et qui paraît marquer les premiers essais d'un travail philologique sur une langue qui commençait à vieillir. Yaska, grammairien dont l'époque est inconnue, mais qui paraît avoir été antérieur à Panini, composa, sous le titre de Niroukhta, un commentaire sur ce recueil de mots, et son ouvrage devint classique parmi les commentateurs postérieurs des

[1] *Jaskas Nirukta sammt den Nighantavas,* herausgegeben von Rudolph Roth. Cah. I. Goettingen, 1848, in-8°. (LXXII et 112 pag.)

Vedas. M. Roth, en publiant ce livre avec beaucoup de critique, rend un véritable service, tant à l'interprétation des Vedas qu'à l'histoire de la langue sanscrite.

Le même genre de mérite distingue le spécimen du Yadjourveda, que vient de terminer M. le docteur Weber de Breslau[1]. On sait que le Yadjourveda est, à proprement parler, le veda des sacrifices, parce qu'il en règle les cérémonies. Les prières dont il se compose ne peuvent, en général, être comprises que quand on sait à quelles parties des cérémonies religieuses elles se rapportent spécialement, et ç'a été le soin des commentateurs d'éclaircir le texte de ces prières par l'indication des formules du rituel rassemblées par d'anciens sages. M. Weber se propose de donner en entier le Yadjourveda, dont il a fait une étude spéciale et pour lequel il a réuni à Londres, à Oxford et à Paris, de très-riches matériaux. Le savoir dont M. Weber a fait preuve dans son spécimen est d'un heureux augure pour la suite de cette importante entreprise.

M. Nève, professeur à Louvain, a fait paraître un essai sur le mythe des Ribhavas[2], dans lequel il développe l'histoire des premières traces de l'apothéose dans les Vedas. Pour bien exposer sa pensée, l'auteur commence par traiter du culte védique,

[1] *Vajasaneya-Sanhitæ Specimen* cum commentario primus edidit Dr A. Weber. P. I, Breslau, 1846; p. II, Berlin, 1847, in-8°.

[2] *Essai sur le mythe des Ribhavas*, premier vestige de l'apothéose dans les Vedas, par Nève. Paris, 1847, in-8°. (479 pages.)

de l'homme dans les Vedas et du sentiment moral dans la société indienne; il arrive ainsi à sa thèse principale, l'idée de l'apothéose et l'interprétation des hymnes où elle apparaît pour la première fois. Cet ouvrage est un exemple des recherches que fera naître la connaissance plus complète des Vedas, dans lesquels on essayera de découvrir et de suivre les premiers germes des idées qui ont exercé une influence si durable sur la manière de penser et de sentir d'une grande partie de l'humanité.

Les publications qui se présentent en première ligne après les Vedas sont celles des poëmes épiques, dont le plus ancien est le Ramayana. M. Gorresio, après avoir publié trois volumes du texte de ce poëme, a donné un premier volume de sa version italienne[1], contenant les deux premiers livres. L'auteur, en s'attachant à reproduire le sens avec toute l'exactitude désirable, n'a rien négligé pour donner à sa traduction une forme qui se rapprochât le plus possible de la simplicité et de l'élévation de l'original.

Quant au Mahabharat, nous ne pouvons annoncer, des travaux promis sur ce grand ouvrage, que la seconde édition du Bhagavad Ghita de Schlegel, que M. Lassen a terminée après la mort de ce savant, en refondant les notes et en y ajoutant un index[2].

[1] *Ramayana, poema sanscrito di Valmici,* traduzione italiana con note per Gaspare Gorresio. Vol. I (de la traduction). Paris, 1847, in-8°. (xvi, 469 pages.)

[1] *Bhagavad-gita,* id est *Θεσπεσιον μελος,* sive almi Crishnæ et

Il est vrai qu'il a paru à Athènes, sous le titre de *Balabharata*[1], un volume renfermant l'ensemble des sujets compris dans le Mahabharat, mais cet ouvrage n'est qu'un extrait fort abrégé qui ne donne que le squelette du poëme. Il a été traduit, à Benarès, en grec moderne, par Galanos, et publié après sa mort, par son neveu.

Après les poëmes épiques se placent les Pouranas. Le seul dont on ait donné jusqu'à présent le texte, le Bhagavata Pourana, s'est augmenté d'un troisième volume, qui comprend les livres VII-IX[2]. M. Burnouf l'a fait précéder d'une longue préface, dans laquelle, en examinant quelques-unes des traditions contenues dans ce volume, il montre de quelle utilité doit être un jour la connaissance approfondie des idées et du style védiques, pour l'intelligence des développements postérieurs de la mythologie populaire, et pour l'appréciation de la valeur des généalogies historiques que nous donnent les Pouranas.

C'est à ces sources qu'ont puisé de tout temps

Arjunæ colloquium de rebus divinis. Textum recensuit, adnotationes criticas et interpretationem latinam adjecit A. G. a Schlegel. Editio altera, aucta et emendata cura Chr. Lassen. Bonn, 1846, in-8°.

[1] Βαλαβαρατα ἢ συντομη της Μαχαβαρατας ποιηθεισα υπο του Αμαρα ἢ Αμαρασανδρα, μαθητου του σοφου Ζηναδατα και μεταγλωττισθεισα απο του βραχμανικου παρα Δ. Γαλανου Αθηναιου. Athènes, 1847, in-8°. (65 et 367 pages.)

[2] *Le Bhâgavata Purâna*, ou Histoire poétique de Krichna, traduit et publié par M. E. Burnouf. Vol. III. Paris, 1847, in-fol. (c et 581 pages.)

les poëtes dramatiques de l'Inde. Cette branche si riche de la littérature sanscrite est devenue, dans ces dernières années, l'objet de l'attention de plusieurs savants, qui se sont attachés à reproduire, dans des éditions critiques accompagnées de notes et quelquefois de traductions nouvelles, les chefs-d'œuvre dramatiques indiens. De ce nombre est la savante édition du Sacountala, par M. Boehtlingk[1], dont le texte, souvent fort différent de celui que M. Chézy a publié autrefois aux frais de votre Société, est enrichi de notes philologiques très-substantielles. On a accueilli avec la même estime l'édition d'Urwasi, par M. Bollensen[2], remarquable surtout par l'attention que l'auteur a accordée au dialecte pracrit. Le plus ancien et le plus beau de tous les drames indiens, *Le Chariot d'argile*, a trouvé un nouvel éditeur dans M. Stenzler[3], qui en a donné un texte où l'on remarque la même sûreté de critique qui distingue toutes les publications de ce savant. Il nous en promet une traduction à laquelle il joindra les notes qui sont indispensables à cet ouvrage. Comme preuve de la popularité que la littérature indienne commence à acquérir, on peut citer les traductions qu'on publie en Allemagne,

[1] *Kalidasa's Çakuntala* herausgegeben und mit Anmerkungen versehen von Dr O. Boehtlingk. Bonn, 1846, in-8°.

[2] *Kalidasa, das ist Urwasi, der Preis der Tapferkeit,* ein Drama in fünf acten, herausgegeben, übersetzt und erläutert von Fr. Bollensen. Saint-Pétersbourg, 1846, in-8°.

[3] *Mritchakatika,* id est curriculum figlinum Sudrakæ regis fabula sanscrite edidit A. F. Stenzler. Bonn, 1846, in-8°. (VIII, 332 pag.)

dans une forme qui s'adresse à la masse des lecteurs les plus étrangers à ces études; telle que la traduction allemande du drame philosophique intitulé *Le lever de la lune de l'Intelligence*[1], par M. Hirzel, qui a terminé son volume par la traduction d'un ouvrage tout différent, celle du petit poëme intitulé : *Le Nuage messager*, connu depuis longtemps par la traduction de M. Wilson. Ce dernier livre a même été traduit encore une autre fois par M. Max. Müller[2]. C'est à ce genre de publications qu'appartient aussi un recueil intitulé : *Les Poésies classiques des Indiens*, par M. E. Meier, dont il a paru un premier cahier, contenant une nouvelle traduction de l'épisode de Nala et Damayanti[3].

Au reste, quelle que soit la popularité réservée à ces poëmes, elle ne pourra jamais égaler celle dont les fables indiennes jouissaient déjà dans l'antiquité et qu'elles conserveront toujours. On sait quel immense succès a eu, chez presque tous les peuples, le plus ancien recueil de ce genre, le Pantchatantra; mais, jusqu'à présent, on ne le connaissait que par des traductions dans presque toutes

[1] *Krischnamisra, Prabodhatschandrodaja,* oder der Erkenntnifsmondaufgang, philosophischen Drama. — *Meghaduta,* oder der Wolkenbote. Lyrisches Gedicht von Kalidasa, Beides metrisch übersetzt von Dr B. Hirzel. Zurich, 1846, in-8°.

[2] *Meghaduta* oder der Wolkenbote von Kalidasa, eine altindische Elegie, nachgedichtet und mit Anmerkungen begleitet von Dr Max. Müller. Kœnigsberg, 1847, in-8°.

[3] *Die classischen Dichtungen der Inder,* aus dem Sanscrit übersetzt und erläutert von E. Meier. Erster Theil, Nal und Damajanti. Stuttgart, 1847, in-16. (430 pages.)

les langues, ou par des imitations assez imparfaites, rédigées dans les dialectes vulgaires de l'Inde; ce n'est qu'aujourd'hui qu'il paraît sous sa forme originale, par les soins de M. Kosegarten[1]. Ce savant n'en a encore publié que le texte, qui forme un volume d'une étendue considérable. Il est à souhaiter que l'éditeur publie prochainement la traduction et les éclaircissements dont ce texte a quelquefois besoin. D'un autre côté, M. Wilson a donné, aux frais du Comité des textes orientaux de Londres, un ouvrage presque aussi célèbre dans l'Inde, le Dasa Kumara Charita[2]. Ce sont les aventures de dix jeunes gens; la scène est dans l'Inde, au x[e] siècle de notre ère, et ce livre est extrêmement curieux comme tableau des mœurs indiennes immédiatement avant l'invasion musulmane.

Il a paru deux ouvrages appartenant à une branche peu cultivée de la littérature indienne; l'un est la traduction latine du Susruta, par le docteur Hessler[3], l'autre est un Traité sur le système médical des In-

[1] *Pantschatantrum, sive quinquepartitum de moribus exponens*, ex cod. man. edidit, commentariis criticis auxit J. G. L. Kosegarten. Pars prima. Bonn, 1848, in-4°. (266 pages.)

[2] *The Dasa Kumara Charita*, or adventures of ten princes, a series of tales in the original sanscrit by Sri Dandi, edited by Wilson. London, 1846, in-8°. (31 et 202 pages.)

[3] *Susrutas. Ayurvedas.* Id est medicinæ systema a venerabili d'Hanvantare demonstratum, a Susruta discipulo compositum. Nunc primum e sanscrita in latinum sermonem vertit, introductionem, annotationes et indices rerum adjecit D. F. Hessler. Tom. II. Erlangen, 1847, in-8°.

diens, tiré des sources par M. Wise[1]; mais je ne puis qu'indiquer les titres de ces deux publications.

A ce mouvement de curiosité qui attire l'Europe savante vers les œuvres littéraires de l'Inde, répond l'activité avec laquelle se poursuivent les études lexicographiques et grammaticales relatives au sanscrit. M. Stenzler, dans un petit traité sur la lexicographie sanscrite[2], a tracé les principales règles à suivre pour le perfectionnement des dictionnaires que nous possédons. MM. Boehtlingk et Rieu[3] ont publié de nouveau et traduit pour la première fois un vocabulaire synonymique très-important, celui de Hematchandra. Il en avait déjà paru, à Calcutta, une édition, mais elle était devenue très-rare, et n'était d'ailleurs accompagnée ni de traduction ni d'éclaircissements. M. Bopp a achevé l'impression de la seconde édition de son Glossaire sanscrit[4], qui se distingue de la première, non-seulement par l'insertion d'un grand nombre de mots, mais surtout par l'addition des racines qui rattachent les autres

[1] *Commentary on the Hindu system of medicine*, by G. T. Wise. Calcutta, 1846, in-8°.

[2] *De lexicographiæ sanscritæ principiis*, commentatio academica, autore A. F. Stenzler. Breslau, in-8°. (30 pages.)

[3] *Hemakandra's Abhidhanakintamani*, ein systematisch angeordnetes synonymisches Lexicon. Herausgegeben, übersetzt und mit Anmerkungen begleitet von O. Boehtlingk und Ch. Rieu. Saint-Pétersbourg, 1847, in-8°.

[4] *Glossarium sanscritum*, in quo omnes radices et vocabula usitatissima explicantur et cum vocabulis græcis, latinis, germanicis, lithuanicis, slavicis, celticis comparantur, autore F. Bopp. Fasc. III. Berlin, 1847, in-4°.

langues indo-germaniques au sanscrit comme à leur souche.

Quant à la grammaire, nous avons à mentionner à la fois des traités composés par les Hindous et par des Européens. A la première classe appartient la grammaire de Vopadeva, le Mugdhabodha [1], qui jouit au Bengale d'une célébrité presque aussi grande que celle de Panini : on en annonce une nouvelle édition, accompagnée d'un commentaire par M. Boehtlingk. Dans la seconde classe, on doit placer d'abord la Grammaire de M. Boller, à Vienne [2], qui est conçue sur un plan nouveau, et comprend les principes du style védique; puis une grammaire sanscrite abrégée, écrite en danois par M. Westergaard [3], qui ne traite que des formes; et une grammaire élémentaire en anglais, par M. Monier Williams [4], suivie d'exemples et d'exercices; enfin, le second volume de la Grammaire développée de M. Desgranges [5]. Un point spécial de la grammaire sanscrite qui n'avait encore été traité en détail que par M. Boehtlingk, la théorie de l'accent, a donné

[1] *Vopadeva's Mugdhabodha*, herausgegeben und erklärt von O. Böhtlingk. Saint-Pétersbourg, 1847, in-8°.

[2] *Ausführliche Sanskrit Grammatik* für den öffentlichen und Selbstunterricht von Anton Boller. Vienne, 1847, in-8°. (382 pag.)

[3] Westergaard, *Kortfattet Sanskrit Formlære*. Copenhague, 1846, in-8°. (220 pages.)

[4] *An elementary grammar of the sanscrit language* arranged according to a new theory, by Monier Williams. Londres, 1846, in-8°. (XIV, 212 et 48 pages.)

[5] *Grammaire sanscrite-française*, par M. Desgranges. Tom. II. Paris, 1847, in-4°. (544 pages.)

lieu à un travail remarquable de M. Aufrecht[1], qui examine, dans un premier mémoire, la théorie de l'accent des mots composés.

C'est ici qu'il convient de parler des ouvrages consacrés aux rapprochements par lesquels on a essayé de rattacher à la famille indienne des langues jusqu'à présent non classées. C'est un sujet plein d'intérêt pour l'histoire; et peut-être aucune partie des sciences philologiques n'a produit des résultats historiques plus considérables que la grammaire comparée, depuis que M. Bopp en a établi les véritables bases, dans son premier essai sur la comparaison du sanscrit avec le grec et le latin. Ce n'est qu'alors qu'on est sorti de la voie arbitraire des étymologies, dans laquelle on se perdait presque immanquablement, faute de principes, et qui conduisait aux rapprochements les plus insensés. Il est vrai qu'on a quelquefois exagéré l'emploi des nouvelles méthodes, de manière à dépasser le but et à voir, par un raffinement excessif, des vestiges de parenté de races, là où il n'y avait que des procédés de langage nés de l'instinct logique qui est commun à tous les peuples; mais cela n'empêche pas que ces méthodes ne soient un instrument extrêmement puissant dans les mains qui savent s'en servir, et qu'elles n'aient rendu les plus éminents services aux études historiques.

[1] Th. Aufrecht, *De accentu sanscritico*, P. I. De accentu compositorum sanscriticorum. Bonn, 1847, in-8°.

M. Bopp a publié un essai sur les membres caucasiens de la famille des langues indo-européennes[1]. Il y traite du groupe des langues ibériennes, c'est-à-dire du géorgien, du mingrelien, du souanien et du laze, et le résultat auquel il arrive est que, surtout le géorgien et le laze, ont une parenté curieuse avec le sanscrit, dans toutes les parties de l'organisation grammaticale, dans les déclinaisons, les formes des adjectifs, les noms des nombres et dans la conjugaison. M. Holmboë a fait paraître, à Christiania, une comparaison du verbe sanscrit avec l'ancien verbe scandinave[2]. La parenté de ces deux langues n'a jamais été douteuse, mais il est curieux de la voir établie en détail et hors de contestation. M. Meier, de Tubingen[3], a composé un mémoire sur la formation et la signification du pluriel dans les langues sémitiques et indo-germaniques : son but est moins d'établir une parenté entre ces deux groupes de langues, que d'exposer certains procédés qui leur sont communs, et à l'aide desquels il s'efforce de retrouver un contact historique entre deux races. M. Boetticher discute, dans une dissertation[4], et

[1] *Die kaukasischen Glieder des Indo-Europæischen Sprachstamms*, von Franz Bopp. Berlin, 1847, in-4°. (83 pages.)

[2] *Det Oldnorske verbum oplyst ved Sammenligning med Sanskrit*, af C. A. Holmboe. Christiania, 1848, in-4°. (34 pages.)

[3] *Die Bildung und Bedeutung des Plural* in den semetischen und indogermanischen Sprachen, von Ernst Meier. Tübingen, 1846, in-8°. (CXVI et 86 pages.)

[4] *Horæ aramaicæ*, scripsit P. Boetticher. Berlin, 1847, in-8°. (46 pages.)

appuie, par des étymologies, l'influence que les Chaldéens, nation qu'il classe parmi les Ariens, ont exercée sur la langue et les croyances des Babyloniens, auxquels il reconnaît une origine sémitique. Enfin M. Gosche a essayé de rattacher l'arménien et le phrygien[1] à la souche des langues indo-germaniques. Cette thèse a été soutenue plusieurs fois, et M. Gosche la discute au moyen de preuves tirées à la fois de la mythologie et de l'étymologie d'un assez grand nombre de mots arméniens. Mais des preuves de ce genre ne peuvent être que secondaires; elles peuvent servir à établir le contact et même le mélange des races; mais elles ne suffisent pas pour en constater la parenté. Quelque vraisemblable que soit en elle-même une telle opinion, elle ne porte, dans l'état actuel de la science, la conviction dans l'esprit du lecteur, que quand elle se fonde sur la comparaison de la structure intérieure des langues.

J'arrive aux langues provinciales de l'Inde et à celles des pays environnants, qui, par leur littérature, tiennent à l'Inde. Ici, les renseignements que je puis donner sont plus incomplets encore que pour les autres branches des lettres orientales. Les indigènes des différentes provinces, les missions et les gouvernements impriment tous les ans une quantité de livres qui ne parviennent en Europe

[1] *De Ariana linguæ gentisque Armeniacæ indole*, prolegomena scripsit R. Gosche. Berlin, 1847, in-8°. (77 pages.)

que par exception, par accident, et dont une partie profiterait pourtant à la science, s'ils étaient accessibles. Ainsi, des nombreux ouvrages hindoustani qui paraissent dans l'Inde, il n'est venu à ma connaissance que quelques traductions de poésies et de romans persans, qui font les délices de la classe lettrée parmi les musulman de la presqu'île. Dans ce nombre figure un abrégé du Livre des Rois de Firdousi, en vers hindoustanis et dans le mètre de l'original[1]. Le traducteur est hindou de race; mais il vit à Dehli, où la fréquentation de la bonne compagnie paraît l'avoir rendu fort tolérant, car il chante les louanges de Jésus-Christ, de Mahomet, de Georges IV et de M. Metcalf, ancien gouverneur général de l'Inde. Un musulman nommé Alim-Ali a publié, à Calcutta, la traduction[2] d'un roman persan merveilleux, intitulé, dans l'original, *Le Jardin de Kheial*, par Mir-Mohammed-Taki, surnommé Kheial. Mir-Amman de Dehli, qui était un des traducteurs que M. Gilchrist employait pour former une littérature hindoustani en Perse, avait traduit, au commencement de ce siècle, sur la demande de l'ardent promoteur de cette littérature, l'Akhlaki Mohseni du moraliste persan Hossein Waïz. Ce livre paraît avoir eu du succès, car il vient d'en être fait une nouvelle édition, sous le titre de *Trésor de la bonté*[3].

[1] قصّهٔ خسروان عجم (Histoire des rois de Perse). Calcutta, 1262, in-8°. (592 pages.)

[2] زبدة الخيال. Calcutta, 1256, in-4°. (414 pages.)

[3] گنج خوبی. Calcutta, 1262, in-8°. (464 pages.)

La littérature hindoustani a été pour M. Garcin de Tassy l'objet d'un travail beaucoup plus complet que tout ce qui a paru en Angleterre sur ce sujet. M. Garcin avait donné, dans le premier volume de son histoire de la littérature hindoustani, la vie et la bibliographie de près de huit cents auteurs; le second volume [1] contient des traductions, des extraits, des analyses d'ouvrages appartenant aux écrivains principaux, et la masse de matériaux qui s'est accumulée sous ses mains est si considérable, qu'il aura besoin d'un troisième volume pour achever le tableau de cette littérature, qu'il explore avec un si grand dévouement. Afin d'en faciliter l'accès, il a fait composer, sous sa direction, par MM. Pavie et Bertrand, une chrestomathie [2], contenant des morceaux choisis dans les deux dialectes hindoustani principaux, et suivis d'un vocabulaire. M. Duncan Forbes a publié à Londres un dictionnaire hindoustani [3], plus compacte que ceux que l'on possédait déjà, tout en étant suffisamment complet.

M. Wenger, à Calcutta, a achevé une introduction à l'étude du bengali [4], que feu M. Yates avait

[1] *Histoire de la littérature hindoui et hindoustani*, par M. Garcin de Tassy. Tom. II. Paris, 1847, in-8°. (XXXII et 608 pages.)

[2] *Chrestomathie hindoustani* (*urdû et dakhni*) à l'usage des élèves de l'école spéciale des langues orientales. Paris, 1847, in-8°. (104 et 128 pages.)

[3] *A Dictionary hindoustani and english*, by Duncan Forbes. Londres, 1847, in-8°. (585 pages.)

[4] *Introduction to the bengali grammar*, by the late Rev. W. Yates, edited by Wenger. Calcutta, 1847, in-8°. (428 pages.)

commencée. Ce volume contient une grammaire, une liste d'expressions idiomatiques, un choix de lectures et un vocabulaire.

Les missionnaires catholiques du midi de l'Inde ont entrepris la publication d'un dictionnaire latin-tamoul-français [1]. Il est calculé pour les travaux de leurs séminaristes indigènes qui sont dans la nécessité d'apprendre le latin, et ne pourra servir qu'indirectement aux Européens qui s'occupent du tamoul. Le gouvernement de Bombay avait demandé à M. Molesworth, auteur du meilleur dictionnaire maratte-anglais, un dictionnaire anglais-maratte. M. Molesworth commença cet ouvrage, que M. Candy a terminé [2], et que le gouvernement vient de faire publier à ses frais, pour les besoins de son administration et de ses écoles.

Je supprime les titres d'un certain nombre d'autres ouvrages, qui sont uniquement destinés à l'usage de l'administration anglaise, et n'ont de commun avec la littérature orientale que les dialectes dans lesquels ils sont composés; j'en ferai de même à l'égard de ceux qui ont été imprimés pour servir aux controverses incessantes entre les missionnaires européens et les partisans des différentes religions auxquels ils s'adressent. J'en excepterai toutefois

[1] *Dictionarium latino-gallico-tamulicum*, auctoribus duobus missionariis apostolicis congregationis missionum ad exteros. Pondichéry, 1846, in-8°. (XVIII et 208 pages.)

[2] *A Dictionary english and marathi* compiled for the government of Bombay. Planned and commenced by J. T. Molesworth, continued and completed by T. Candy. Bombay, 1847, in-4°.

un seul; c'est un traité en guzzerati et en anglais contre l'infanticide chez les Rajpoutes[1]. Le gouvernement anglais a fait, depuis quarante ans, les efforts les plus persévérants pour détruire cette horrible coutume, et il a obtenu un certain succès, à force de menaces d'un côté, et de récompenses de l'autre. Mais ce succès n'est ni entier, ni bien consolidé, de sorte que les raisons tirées des Védas et des Schastras par un Hindou, nommé Bhawoo Dajee, ne seront pas inutiles à la réussite des intentions humaines de l'administration anglaise.

M. Dorn a publié à Saint-Pétersbourg une chrestomathie afghane[2], qui fait suite à sa grammaire de la même langue, et se termine par un glossaire. Je ne connais que le titre de cet ouvrage.

L'importance croissante de la Malaisie pour la politique et le commerce de l'Europe, attire de plus en plus l'attention sur les différents dialectes malais et leur littérature, qui est assez considérable, mais n'a jamais pu acquérir d'originalité, dominée qu'elle était d'abord par les Hindous, et ensuite par les Arabes. La Société de Batavia, qui avait déjà publié une imitation javanaise du Mahabharat, a fait imprimer récemment le Romo[3], traduction ja-

[1] *An essay on female infanticide*, by Bhawoo Dajee. Bombay, 1847, in-8°.

[2] *A Chrestomathy of the Pushtu or Afghan language*, to which is subjoined a Glossary in afghan and english, by Dorn. Saint-Pétersbourg, 1847, in-4°. (640 pages.)

[3] *Romo, een Javaansch Gedicht*, naar de Bewerking van Joso Dhipoero, uitgegeven door C. F. Winter. Batavia, 1847, in-8°. (28

vanaise d'une ancienne version kawi du Ramayana indien. M. Dozon nous a donné, dans le Journal asiatique, une analyse d'un ouvrage malai tout semblable au Romo. M. Roorda a commencé, à Amsterdam, la publication d'un choix de pièces javanaises[1], et M. Dulaurier a ajouté à la série des chrestomathies à l'usage de l'école des langues orientales, une collection de pièces diplomatiques en malai[2].

M. Latter a publié, à Calcutta, une grammaire de la langue birmane[3], langue très-intéressante, sous le double rapport de son origine, qui la rattache aux idiomes monosyllabiques de l'Asie orientale, et de son système graphique, qui la rapproche des idiomes indiens. Jusqu'ici on ne possédait, pour l'étude de cette langue, que la grammaire de Carey et le dictionnaire de Judson. La grammaire de Carey, composée, comme presque tous les ouvrages grammaticaux de ce missionnaire, d'après le système des langues classiques de l'Europe, ne donnait pas une idée juste de la structure du birman. M. Latter a le mérite d'en avoir reconnu le caractère particulier, et d'avoir dégagé la grammaire birmane des classifications étrangères qui en déguisaient la véritable nature.

et 537 pages.) Cet ouvrage forme la 2e partie du vol. XXI des Transactions de la Société de Batavia.

[1] *Javaansche Zamenspraken over verschillende onderwerpen door* C. F. Winter, uitgegeven door T. Roorda. Amsterdam, 1845, in-8°, cah. 1. (44 pages.)

[2] *Lettres et pièces diplomatiques écrites en malai.* Paris, 1845, in-8°.

[3] *A Grammar of the language of Burmah*, by Latter. Calcutta, 1845, in-4°. (LII et 203 pages.)

M. Foucaux a fait imprimer la traduction tibétaine de la vie légendaire de Bouddha, qui est un des premiers livres canoniques du Nepal, et qui jouit au Tibet d'une grande autorité. L'éditeur s'est servi, pour la critique du texte tibétain, de l'original sanscrit, connu sous le nom de *Lalita vistara* [1]. C'est le premier texte tibétain imprimé en France, et le plus considérable de tous ceux qui ont paru en Europe. M. Foucaux va donner incessamment la traduction de cet ouvrage. La plupart des textes tibétains imprimés en Europe l'avaient été par les soins de M. Schilling de Canstadt, grand amateur de la littérature bouddhiste des peuples de la haute Asie. On a trouvé, après sa mort, deux ouvrages qu'il avait fait lithographier par des lamas bouriates, mais qui n'avaient pas encore paru, et l'Académie de Saint-Pétersbourg a chargé M. Schmidt de les publier. Le premier est un Sutra tiré du Kandjour [2]; l'autre, travail beaucoup plus important, est l'index du Kandjour même [3]. Cette grande collection bouddhiste se compose de mille quatre-vingt-trois ouvrages, dont les titres, en tibétain et en sanscrit, et les noms de leurs traducteurs, sont énumérés, dans

[1] *Rgya Tch'er Rol Pa, ou développement des jeux,* contenant l'histoire du Bouddha Çakya-Mouni, par E. Foucaux. 1re partie, texte tibétain. Paris, 1847, in-4°. (388 pages.)

[2] *Das ehrwürdige Mahajanasutra mit Namen: das unermessliche Lebensalter und die unermessliche Erkenntniss.* Saint-Pétersbourg, 1845, in-fol. oblong lithographié. (48 pages.)

[3] *Der Index des Kandjur* bevorwortet von Schmidt. Saint-Pétersbourg, 1845. (215 pages.)

l'index, d'abord selon l'ordre qu'ils occupent dans la collection, ensuite par ordre alphabétique.

A ne considérer que le petit nombre d'ouvrages relatifs à la Chine qui ont paru depuis deux ans, on pourrait croire que l'étude de cette grande littérature est délaissée en Europe; mais on se tromperait gravement, car, à Paris seulement, MM. Julien, Biot et Bazin préparent d'importants travaux sur la philosophie, l'histoire et la littérature chinoise, et c'est l'étendue même de ces ouvrages qui n'en a pas encore permis la publication. Néanmoins, M. Biot a achevé son Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Chine, et l'a conduite, dans son second volume[1], jusqu'à nos jours. Ce volume reprend l'histoire des lettrés au commencement du IIIe siècle, et nous les voyons, à travers une série de dynasties, lutter pour leur principe, que l'administration de l'État ne doit être confiée qu'au savoir et au mérite, contre la faveur des cours, les innovations des sectes, l'ignorance des conquérants barbares et l'influence de la richesse. Ils organisent les écoles et surtout le concours, qui est leur grand instrument; ils finissent par avoir le dessus sur leurs nombreux ennemis; leur principe est reconnu et gouverne encore, malgré les empiétements que la corruption, l'influence des grandes familles tartares, et surtout les besoins du trésor, parviennent à lui faire subir. Mais on

[1] *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Chine*, par E. Biot. Paris, 1847, in-8°, 2e partie. (414 pages.)

y voit en même temps combien les lettrés ont eux-mêmes diminué les fruits qu'aurait dû porter ce principe; combien ils l'ont rendu stérile, en rétrécissant les études, en excluant du cercle de l'éducation publique les sciences positives, et en s'attachant, avec une sorte de fanatisme, aux formes littéraires. La Chine actuelle, avec ce qu'elle a de bon et de mauvais, est leur œuvre, et c'est à eux à détourner les dangers évidents dont elle est menacée de notre temps. Il est possible que leur contact avec les Européens leur fasse sentir la nécessité d'élargir le cours des études officielles, et de donner ainsi un nouvel élan à un peuple qui ne demande qu'à faire des progrès; mais il est probable qu'ils se roidiront contre toute innovation, et que la Chine périra par l'excès de la littérature.

Les Européens en Chine ont publié quelques ouvrages, dont trois sont arrivés à ma connaissance. M. Medhurst a fait imprimer, à Schang-Haï, une édition du Chou-King, avec une traduction littérale entremêlée au texte[1]. On ne possédait, jusqu'à présent, qu'une seule traduction de ce livre fondamental, par le père Gaubil; elle n'est pas très-fidèle, et M. Medhurst a voulu nous en donner une qui fût parfaitement exacte. Il a suivi, dans son interprétation, un commentateur du XII siècle, et a ajouté,

[1] *Ancient China. The Shoo-king or the historical classic, being the most ancient authentic record of the annals of the Chinese empire,* illustrated by later commentators, translated by W. H. Medhurst. Shanghae, 1846, in-8°. (XVI et 413 pages.)

au bas des pages, des explications, et, à la fin du volume, un appendice sur l'astronomie du Chou-King, ainsi que la série de cartes qui accompagnent ordinairement les éditions chinoises. L'intention de M. Medhurst n'a point été de s'occuper des grandes questions historiques qui se rattachent à cet ouvrage, et qui embrassent toute l'histoire ancienne de la Chine; il n'est pas même entré dans les questions philologiques, que soulève ce livre obscur; son but a été d'en faciliter l'intelligence, en fournissant un texte correct, accompagné de l'interprétation donnée par un des commentaires les plus estimés en Chine. Son travail, tel qu'il l'a conçu, sera d'une grande utilité pour l'historien qui veut se servir du Chou-King, et pour le savant qui veut l'étudier dans l'original.

Le même auteur a publié une dissertation sur la théologie des Chinois[1]. C'est de toutes les nations de la terre celle qui a le moins de génie pour la théologie, et Confucius, en détournant ses disciples de l'étude des choses divines, a été le parfait représentant de l'esprit de ce peuple positif. Aussi, rien de plus vague que leurs opinions et leurs expressions dogmatiques, à ce point que les missionnaires chrétiens ont été, depuis le temps de saint François-Xavier, dans le plus grand embarras, pour trouver un

[1] *A dissertation on the theology of the Chinese*, with a view to the elucidation of the most appropriate term for expressing the deity in the chinese language, by W. H. Medhurst. Shanghae, 1847, in-8°. (284 pages.)

terme chinois exprimant l'idée de Dieu. Les catholiques, après beaucoup de tâtonnements, ont fini par s'accorder sur un mot; mais, lorsque les protestants ont commencé, il y a une trentaine d'années, à publier des traductions de la Bible et des traités chrétiens à l'usage des Chinois, les mêmes difficultés se sont présentées de nouveau. Différents missionnaires ont employé des termes divers, ce qui avait de grands inconvénients, et quand, il y a deux ans, les missions protestantes en Chine se sont décidées à publier une nouvelle traduction de la Bible, il a fallu, avant tout, s'entendre sur le terme dont on devait se servir pour rendre l'idée de Dieu. Toutes ces missions tinrent une espèce de concile, dont je ne connais pas le résultat, mais ce qui me ferait croire qu'on ne s'y est pas trouvé d'accord, c'est l'ouvrage de M. Medhurst, dans lequel il discute les opinions théologiques des Chinois, le sens dans lequel leurs auteurs classiques se servent de chacun des termes qu'on a proposés comme équivalents du mot Dieu, et les idées des différentes sectes chinoises sur tous les points qui touchent à cette controverse. On voit par là que la portée de ce travail dépasse la discussion qui y a donné lieu, et qu'il offre un intérêt qui restera longtemps après que les missions auront pris un parti sur la difficulté qui les arrête.

M. Robert Thom, dont tous les sinologues déplorent la mort prématurée, avait commencé la publication d'un manuel pour l'enseignement du

chinois parlé [1]. Ce petit livre contient d'abord vingt chapitres sur les sujets les plus familiers, ensuite une collection de phrases de politesse, quelques dialogues et deux extraits étendus de romans. Le texte est partout accompagné d'une transcription en lettres latines et d'une traduction interlinéaire. C'est pour nous, en Europe, une excellente introduction à l'étude des romans, des drames et de toute la littérature moderne des Chinois.

Enfin, par une bonne fortune très-rare, il me reste à dire quelques mots sur la littérature japonaise, une des plus curieuses et la plus inconnue de toutes. C'est un fait incompréhensible, qu'un peuple comme les Hollandais, qui ont toujours eu le goût du savoir, et qui seuls sont en mesure de nous faire connaître le Japon, n'aient encore rien entrepris pour l'intelligence de la langue et la connaissance de la littérature de ce pays. Ils ont écrit quelques excellents ouvrages sur le Japon; mais comment se fait-il que jamais un membre du comptoir de Nagasaki n'ait eu l'ambition de se faire un nom par la traduction d'un livre japonais? Car c'est à peine si l'on peut admettre une exception en faveur de Titsingh. A la fin, cependant, deux Allemands, dont aucun n'a été au Japon, et qui, par conséquent, ont eu à lutter contre des obstacles infinis pour s'approprier une

[1] *The Chinese Speaker*, or extracts from works written in the mandarin language as spoken in Peking, compiled by R. Thom. Ningpo, 1846, in-8°, 1re partie. (204 pages.)

langue aussi difficile que celle de ce pays, viennent de nous donner deux ouvrages traduits du japonais. On savait depuis longtemps que M. Hoffmann, interprète du roi des Pays-Bas, s'était livré, avec beaucoup de succès, à l'étude du japonais; mais il n'en avait encore traduit que quelques descriptions relatives à l'histoire naturelle : maintenant, il nous donne un ouvrage considérable, le traité d'Ouekaki Morikouni sur l'art d'élever les vers à soie [1]. C'est la contre-partie japonaise de l'ouvrage par lequel M. Julien a rendu un si grand service à l'industrie séricicole; aussi est-ce à la Société séricicole que l'appréciation du livre de M. Hoffman appartient, et la Société asiatique n'a qu'à exprimer l'espoir que l'auteur s'occupera, plus tard, de travaux dont le sujet rentrera davantage dans le cercle de nos études.

M. Pfitzmaier a choisi, pour son premier essai, un roman moderne, *Les six feuilles de paravent*, par Riuteï Tanefico [2], qui a paru à Jédo en 1821. C'est un tableau de mœurs, dont le but est de réfuter le proverbe japonais, qu'un paravent ne peut se tenir debout que quand il est plié, proverbe qu'on prend dans le sens que la vertu finit toujours par plier. L'intérêt du livre roule sur l'analyse des sentiments; il ne me reste pas assez d'espace pour in-

[1] *Yo-san-fi-rok, l'art d'élever les vers à soie au Japon*, par Ouekaki-Morikouni, annoté et publié par M. Bonafous, traduit du texte japonais par M. Hoffmann. Turin, 1848, in-4°. (152 pag. et 51 pl.)

[2] *Sechs Wandschirme in Gestalten der vergänglichen Welt*, ein japanischen Roman im original texte herausgegeben und übersetzt von Dr A. Pfitzmaier. Vienne, 1847. (XIV, 40 et 81.)

diquer comment l'auteur se tire de son sujet, et je suis parfaitement incompétent pour énoncer une opinion sur le mérite de la traduction; mais je ne puis que rendre hommage à l'imprimerie impériale de Vienne et à M. Pfitzmaier sur l'exécution typographique du premier ouvrage imprimé, dans le monde, avec des types mobiles en japonais cursif. Toute l'édition est une imitation exacte de l'original: on en a reproduit les gravures sur bois, et jusqu'à l'impression sur feuillets doubles.

J'ai achevé la liste des ouvrages orientaux qui sont venus à ma connaissance; elle aurait sans doute pu être plus longue, mais telle qu'elle est, elle prouve que les deux dernières années doivent être comptées parmi les plus fructueuses pour les études qui nous occupent. D'autres travaux et de plus considérables encore se préparaient, lorsque le bruit de la rue est venu couvrir, dans toute l'Europe, la voix de la science. Aujourd'hui encore, l'inquiétude des esprits, la ruine des finances de tous les pays, et l'avenir inconnu devant lequel le monde s'arrête effrayé, pèsent sur des études paisibles comme les nôtres; mais cette agitation elle-même aura une fin, tandis que la science est éternelle, comme la vérité dont elle est l'expression. C'est dans des temps comme celui que nous traversons que la valeur des associations scientifiques se fait le mieux sentir; les idées y rencontrent la sympathie que leur refuse le monde préoccupé, les travaux y trouvent un refuge et des

moyens de se produire, quand toutes les autres voies se ferment. Il faut donc que les amis des sciences historiques se rattachent à nous pour maintenir un foyer d'études qui a fait quelque honneur à la France.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

I.

LISTE DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

L'ACADÉMIE NATIONALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MM. ABBADIE (Antoine D'), à Axum.
AMPÈRE, membre de l'Institut, professeur de littérature française au Collége de France.
AMYOT, avocat à la cour d'appel.
ANDRÉ (l'abbé), à Montrouge.
ANTOINE (l'abbé Joseph), à Pontarlier.
ARTIGUES (D').
AUER, directeur de l'Imprimerie impériale, à Vienne.
AVOGADRO DE VALDENGO (Th. D.), aumônier de S. M. le roi de Sardaigne, à Turin.
AYRTON, avocat à Londres.

MM. Baar (François), prof. au lycée Descartes.

Badges, chapelain de la Compagnie des Indes, à Aden.

Badiche (l'abbé), trésorier de la métropole.

Bailleul, fils.

Bardelli, professeur, à Pise.

Bargès (l'abbé), professeur à la faculté de théologie de Paris.

Barthélemy Saint-Hilaire, professeur au Collége de France.

Barucchi, directeur du musée, à Turin.

Bary.

Baxter (H. J.), Middle-Temple, à Londres.

Bazin, professeur de chinois à l'École spéciale des langues orientales.

Beauté, fils, à Alexandrie.

Belgiojoso (Mme la princesse).

Belin (Alphonse), chancelier, premier drogman du consulat du Caire.

Benary (le docteur Ferdinand), à Berlin.

Bergstedt, agrégé, à Upsal.

Bertrand (l'abbé), curé à Herblay (S.-et-O.).

Bianchi, secrétaire interprète pour les langues orientales.

Biot (Édouard).

Bland, membre de la société royale asiatique de Londres.

Boilly (Jules).

Boissonnet de la Touche (Estève), capitaine d'artillerie, à Constantine.

MM. Bonar (Henri).

Bonnety, directeur des Annales de philosophie chrétienne.

Boré (Eugène), correspondant de l'Institut.

Botta (Paul), consul de France à Mossul.

Boutros, ancien principal du collége de Delhi.

Bresnier, professeur d'arabe, à Alger.

Brière (de), homme de lettres.

Brockhaus (le docteur Herman).

Bullad, élève de l'école orientale.

Burgraff, à Liége.

Burnouf (Eugène), membre de l'Institut, professeur de sanscrit au Collége de France.

Brown (John), interprète des États-Unis, à Constantinople.

Caldwell, prof. de mathém. à Colombo.

Carlin (Louis-Adolphe).

Caspari, professeur à Leipzig.

Cassel (Ph. D.), à Paderborn.

Catafago, chancelier du consulat général de Prusse, à Beyrout.

Caussin de Perceval, professeur d'arabe à l'École des langues orientales vivantes et au Collége de France.

Charmoy, conseiller d'État, ancien professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.

Chaslin (Édouard).

Chastenay (Mme Victorine de).

Cherbonneau, prof. d'arabe à Constantine.

MM. Clément-Mullet (Jean-Jacques).
Clermont-Tonnerre (de), colonel d'état-major.
Cohn (Albert), docteur en philosophie, à Presbourg.
Collot.
Combarel.
Conon de Gabelentz, conseiller d'État à Altenbourg.
Coquebert de Montbret (Eugène).
Cor, premier drogman de l'ambassade de France à Constantinople.
Cotelle (Henri), interprète de l'armée d'Afrique.

Daninos, interprète au tribunal civil d'Alger.
Defrémery (Charles), élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Delessert (François).
Delitzsch, professeur à Leipzig.
Derenbourg (Joseph), docteur.
Desgranges (Alix), secrétaire interprète aux affaires étrangères, professeur au Collége de France.
Desmaisons, conseiller d'État à St-Pétersbourg.
Desvergers (Adolphe-Noël).
Dieterici (Ph. D.), au Caire.
Dillman, à Tubingue.
Dittel, professeur à l'Université de St-Pétersbourg.
Drach (P. L. B.), bibl. de la Propagande.

MM. Dubeux (J. L.), conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale.

Du Caurroy, secrétaire-interprète au ministère des relations extérieures.

Dugat (Gustave).

Dulaurier (Édouard), professeur de malai à l'École des LL. OO.

Dumeril (Ethelstand).

Dumoret (J.), à Bagnères (Hautes-Pyrénées).

Duncan Forbes, professeur de LL. OO. au King's-College, à Londres.

Eckstein (d').

Eichthal (Gustave d').

Elliot (Charles-Boileau), membre de l'Académie royale de Londres.

Etheridge (le R. J. William), pasteur anglais.

Falconner Forbes, professeur de LL. OO. à l'University-College de Londres.

Fallet, docteur en théologie, à Courtelary.

Ferraô de Castelbranco (le chevalier).

Finlay (Édouard), à la Havane.

Fleischer, professeur à Leipzig.

Florent, examinateur dramatique au Ministère de l'intérieur.

Flottes, professeur de philosophie, à Montpellier.

Flügel, professeur, à Meissen (Saxe).

Forth-Rouen, ministre de France en Chine.

MM. Foucaux (Ph. Édouard).

Fresnel, consul de France, à Djedda.

Garcin de Tassy, membre de l'Institut, professeur d'hindoustani à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Gayangoz, professeur d'arabe à Madrid.

Gildemeister, docteur en philosophie à Bonn.

Goldenthal (Ph. D.), à Leipzig.

Goldstücker (Ph. docteur), à Königsberg.

Gorresio (Gaspard), membre de l'Académie de Turin.

Graf, professeur à Meissen.

Grangeret de Lagrange, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, rédacteur du Journal asiatique.

Guerrier de Dumast (Auguste-François-Prosper), secrétaire de l'Académie de Nancy.

Guigniaut, membre de l'Institut.

Guillard d'Arcy, docteur en médecine.

Haight, à New-York.

Hamelin, avocat, élève de l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

Hase, membre de l'Institut.

Hassler (Conrad-Thierry), professeur à Ulm.

Hedde, délégué du commerce en Chine.

Hoffmann, conseiller ecclésiastique, à Jéna.

Holmboë, conservateur de la bibliothèque de Christiania.

MM. HUMBERT (Jean), professeur d'arabe à l'Université de Genève.

JABBA, vice-consul, chancelier du consulat d'Autriche, à Smyrne.

JAMES (Aimé-François).

JOMARD, membre de l'Institut, conservateur-administrateur de la Bibliothèque nationale.

JOST (Simon), docteur en philosophie.

JUDAS, secrétaire du conseil de santé des armées, au Ministère de la guerre.

JULIEN (Stan.), membre de l'Institut, professeur de chinois au Collége de France, l'un des conservateurs-adjoints à la Bibliothèque nationale.

KAZIMIRSKI DE BIEBERSTEIN, bibliothécaire de la Société asiatique.

KELLGREN (Herman), Ph. D.

* LA FERTÉ DE SENECTÈRE (DE), à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

LAGRÉNÉE (DE), envoyé de France en Chine.

LAJARD (F.), membre de l'Institut.

LANCEREAU, maître de conférences au collége Saint-Louis.

LANDRESSE, bibliothécaire de l'Institut.

LANGLOIS, membre de l'Institut, inspecteur de l'Université.

LANJUINAIS.

MM. LAROCHE (DE), à Saint-Amand-Montrond.

LARSOW, professeur à Berlin.

LASTEYRIE (DE)

LATOUCHE (Emmanuel), élève de l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

LAZAREFF (Christophe DE), Conseiller d'État actuel, chambellan de S. M. l'empereur de Russie.

LE BAS, membre de l'Institut.

LEDUC (Leouzon).

LENORMANT (Ch.), membre de l'Institut, administrateur de la Bibliothèque nationale.

LETTERIS, directeur de l'Imprimerie impériale orientale, à Prague.

LIBRI, membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences et au Collége de France.

LITTRÉ, membre de l'Institut.

LOEWE (Louis), docteur en philosophie, à Londres.

LŒWENSTERN (Isidore).

LONGARD (le docteur).

LONGPÉRIER (Adrien DE), conservateur des antiquités au Musée du Louvre.

LUYNES (DE).

MAC GUCKIN DE SLANE.

MANAKJI CURSETJI, à Bombai.

MANDEL (le D^{r}), à Kremsir, en Moravie.

MARCEL (J. J.), ancien directeur de l'Imprimerie nationale.

MM. Margossian, à Londres.

Martin, interprète de l'armée d'Alger.

Maury (A.), sous-bibliothécaire de l'Institut.

Meckel, docteur en théologie, à Cologne.

Meier, agrégé à Tubingen.

Merlin, sous-bibliothécaire au Ministère de l'intérieur.

Méthivier (Joseph), chanoine d'Orléans, doyen de Bellegarde.

Mignet, membre de l'Institut.

Milon, sénateur à Nice.

Miniscatchi, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, à Vérone.

Mohl (Jules), membre de l'Institut.

Mohn (Christian).

Monrad (D. G.), à Copenhague.

Montucci (Henry).

Mooyer, bibliothécaire à Minden.

Mordaunt Ricketts.

Morley, trésorier du Comité pour la publication des textes orientaux, à Londres.

Mosblech (l'abbé).

Mottelettes (Imbert des) secrétaire de la Société ethnologique.

Mourier, attaché au cabinet du Ministre de l'instruction publique.

Muller (Ph. D. Maximilien).

Munck (S.), employé aux manuscrits de la Bibliothèque nationale.

MM. Nève, professeur à l'université de Louvain.

Ocampo (Melchior).

Oppert, professeur à Laval.

Orianne, conseiller à la cour d'appel de Pondichéry.

Pagès (Léon).

Paravey (de), membre du corps du génie.

Parthey (Ph. D.), à Berlin.

Pasquier.

Pastoret (Amédée de), membre de l'Institut.

Pavie (Théodore), élève de l'École spéciale des langues orientales.

Perron, directeur de l'École de médecine du Kaire.

Pictet (Adolphe), à Genève.

Picqueré, professeur à l'Académie orientale, à Vienne.

Platt (William).

Popovitz (Dimitri), à Jassy, en Moldavie.

Portal, maître des requêtes.

Portalis, membre de l'Institut.

Poujade, consul de France à Tarsous.

Prisse.

Pijnappel, Dr et lecteur à l'Académie de Delft.

Quinsonas (de).

Rawlinson, consul général d'Angleterre à Bagdad.

MM. Rauzan (de).

Regnault, à Constantine.

Régnier.

Reinaud, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École spéciale des LL. OO. président de la Société.

Renan (Ernest), élève de l'École des langues orientales.

Reuss, docteur en théologie, à Strasbourg.

Ricardo (Frédéric).

Richy (L.).

Rieu (Charles), Ph. D.

Ritter (Charles), professeur à Berlin.

Rochet, statuaire.

Rœdiger, professeur à l'université de Halle.

Rœhrig (Otto), docteur en philosophie.

Rohrbacher (l'abbé), supérieur du séminaire de Nancy.

Rondot, délégué du commerce en Chine.

Rosetti (Charles de), à Bucharest.

Rosin (de), chef d'institution, à Nyon, canton de Vaud.

Roth, docteur en philosophie à Tubingue.

Rougé (Emmanuel de).

Rousseau, premier interprète, à Tunis.

Rousseau (Antoine), interprète principal de l'armée d'Afrique.

Rouzé (Édouard de), capitaine, attaché à la direction des affaires arabes à Alger.

Royer, orientaliste à Versailles.

MM. SALLES (le commandeur Eusèbe DE), professeur d'arabe à l'école des LL. OO. succursale de Marseille.

SANGUINETTI (le docteur).

SANTAREM (DE), membre de l'Académie des sciences de Lisbonne, correspondant de l'Institut de France.

SAULCY (DE), membre de l'Institut, conservateur du Musée d'artillerie.

SAWELIEFF (Paul), attaché à l'Académie impériale des sciences, à Saint-Pétersbourg.

SCHLOEZER (Kurd DE).

SCHULZ (le docteur), à Jérusalem.

SCOTT (le docteur John), à Londres.

SÉDILLOT (L. Am.), professeur d'histoire au collége Saint-Louis.

SERNIN, docteur-médecin de l'hôpital, à Narbonne.

SKLOWER (Sigismond), professeur au collége d'Amiens.

SMITH (Arthur), conservateur à la Bibliothèque de la Sorbonne.

SOLVET, substitut du procureur général, à Alger.

STÆHÉLIN (J. J.), docteur et professeur en théologie, à Bâle.

STAUNTON (sir Georges-Thomas), membre du Parlement.

STECHER (Jean), profess. à l'université de Gand.

STEINER (Louis), à Genève.

SUMNER (Georges), de Boston.

MM. TAILLEFER, élève de l'École des langues orientales.
THEROULDE.
THOMAS (Edward) du service civil de la compagnie des Indes.
THOMAS, élève de l'École spéciale des LL. OO.
TOLSTOÏ (le colonel Jacques).
TRITHEN (J. F.).
TROYER (le capitaine).
TULLBERG, docteur en philosophie à l'université d'Upsal.

UMBREIT, docteur et conseiller ecclésiastique, à Heidelberg.

VAÏSSE (Léon), professeur à l'Institut national des sourds-muets.
VAN DER MAELEN, directeur de l'établissement géographique, à Bruxelles.
VANDRIVAL (l'abbé), à Boulogne.
VAUCEL (Louis), à Champremont (Mayenne).
VETH, professeur de langues orientales, à Amsterdam.
VIGNARD, interprète à l'armée d'Afrique.
VIGOUREUX, professeur à Brest.
VILLEMAIN, membre de l'Institut.
VINCENT, orientaliste.
VIVIEN, géographe.
WEBER (Ph. O.), employé au British Museum à Londres.

MM. Weil, bibliothécaire de l'université, à Heidelberg.
Wessely (Th. D.), à Prague.
Wetzer (Henri-Joseph), professeur de littérature orientale, à Fribourg.
Wetzstein (Ph. D.), à Leipzig.
Wilhelm de Würtemberg (le comte).
Worms (M. D.), à l'école de Saint-Cyr.
Wüstenfeld, professeur à Göttingen.

Zenker (Jules-Théodore), docteur en philosophie.

II.

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

MM. le baron de Hammer-Purgstall (Joseph), président de l'Académie impériale de Vienne.
Le docteur Lee, à Cambridge.
Le docteur Macbride, professeur à Oxford.
Wilson (H. H.), professeur de langue sanscrite, à Oxford.
Fræhn (le docteur Charles-Martin), membre de l'Académie des sciences à Saint-Pétersbourg.
Ouwaroff, ministre de l'instruction publique de Russie, président de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

MM. Humbert, professeur d'arabe, à Genève.
Le comte de Castiglioni (C. O.), à Milan.
Rickets, à Londres.
Peyron (Amédée), professeur de langues orientales, à Turin.
Freytag, professeur de langues orientales à l'université de Bonn.
Kosegarten (Jean-Godefroi-Louis), professeur à l'université de Greiswalde.
Bopp (F.), membre de l'Académie de Berlin.
D'Ohsson, ambassadeur de Suède à la cour de Berlin.
Sir Graves Chamney Haughton, associé étranger de l'Institut de France.
Wyndham Knatchbull, à Oxford.
Haughton (R.), professeur d'hindoustani au séminaire militaire d'Addiscombe, à Croydon.
Jackson (J. Grey), ancien agent diplomatique de S. M. Britannique, à Maroc.
Shakespear, à Londres.
Lipovzoff, interprète pour les langues tartares, à Saint-Pétersbourg.
Le général Briggs.
Grant-Duff, ancien résident à la cour de Satara.
Hogdson (H. B.), ancien résident à la cour de Népal.
Radja Radhacant Deb, à Calcutta.
Radja Kali-Krichna Bahadour, à Calcutta.
Manakji-Cursetji, membre de la Société asiatique de Londres, à Bombai.

MM. Le général Court, à Lahore.
Le général Ventura, à Lahore.
Lassen (Chr.), professeur à Bonn.
Rawlinson, consul général d'Angleterre à Bagdad.
Vullers, professeur de langues orientales à Giessen.
Kowalewski (Joseph-Étienne), professeur à Kasan.
Flügel, professeur à Meissen.
Dozy (Reinhart), bibliothécaire à Leyde.

III.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Journal asiatique, *seconde série*, années 1828-1835, 16 vol. in-8°, complet; 133 fr. et pour les membres de la Société, 100 fr. Chaque volume séparé (à l'exception des vol. I et II, qui ne se vendent pas séparément) coûte 8 fr. et pour les membres 6 fr.

Le même journal, *troisième série*, années 1836-1842, 14 vol. in-8° 175 fr.

Quatrième série, années 1843-1848, 12 vol. in-8°; 150 fr.

Choix de fables arméniennes du docteur Vartan, accompagné d'une traduction littérale en français, par M. J. Saint-Martin. Un vol. in-8°; 3 fr. 50 c. et 1 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

Éléments de la grammaire japonaise, par le P. Rodriguez, traduits du portugais par M. Landresse; précédés d'une explication des syllabaires japonais, et de deux planches contenant les signes de ces syllabaires, par M. Abel-Rémusat. Paris, 1825, 1 vol. in-8°; 7 fr. 50 c. et 4 fr. pour les membres de la Société.

Supplément à la Grammaire japonaise, par MM. G. de Humboldt et Landresse. In-8° br. 2 fr. et 1 fr. pour les membres de la Société.

Essai sur le Pali, ou langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange, par MM. E. Burnouf et Lassen. 1 vol. in-8°, grand-raisin, orné de six planches; 12 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Meng-tseu ou Mencius, le plus célèbre philosophe chinois après Confucius; traduit en latin, avec des notes, par M. Stan. Julien. 2 vol. in-8° (texte chinois lithographié et trad.); 24 fr. et 16 fr. pour les membres de la Société.

Yadjnadattabhadha ou la Mort d'Yadjnadatta, épisode extrait du Râmâyana, poëme épique sanscrit; donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy, et suivi d'une traduction latine littérale par J. L. Burnouf. 1 vol. in-4°, orné de 15 planches; 15 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Vocabulaire géorgien, rédigé par M. Klaproth. 1 vol. in-8°; 15 fr. et 5 fr. pour les membres de la Société.

Poëme sur la prise d'Édesse, texte arménien, revu par MM. Saint-Martin et Zohrab. 1 vol. in-8°; 5 fr. et 2 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

La Reconnaissance de Sacountala, drame sanscrit et pra-

crit de Kâlidâsa, publié en sanscrit et traduit en français par A. L. Chézy. 1 fort volume in-4°, avec une planche; 35 fr. et 15 fr. pour les membres de la Société.

Chronique géorgienne, traduite par M. Brosset; Imprimerie nationale. 1 vol. grand in-8°; 10 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Chrestomathie chinoise, in-4°; 10 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Éléments de la langue géorgienne, par M. Brosset, membre adjoint de l'Académie impériale de Russie, 1 vol. grand in-8°; Paris, Imprimerie nationale. 12 fr. et 7 fr. pour les membres de la Société.

Géographie d'Aboul'féda, texte arabe, par MM. Reinaud et le baron de Slane. In-4°; 50 fr. et 30 fr. pour les membres de la Société.

Histoire des rois du Kachmîr, en sanscrit et en français, publié par M. le capitaine Troyer. 2 vol. in-8°; 36 fr. et 24 fr. pour les membres de la Société.

OUVRAGES ENCOURAGÉS

DONT IL RESTE DES EXEMPLAIRES.

Tarafæ Moallaca, cum Zuzenii scholiis, edid. J. Vullers. 1 vol. in-4°; 4 fr. pour les membres de la Société.

Lois de Manou, publiées en sanscrit, avec une traduction française et des notes, par M. Auguste Loiseleur-Deslongchamps. 2 vol. in-8°; 21 fr. pour les membres de la Société.

Vendidad-Sadé, l'un des livres de Zoroastre, publié d'après

le manuscrit zend de la Bibliothèque nationale, par M. E. Burnouf, en 10 livraisons in-fol. 100 fr. pour les membres de la Société.

Y-KING, ex latina interpretatione P. Regis, edidit J. Mohl. 2 vol. in-8°; 14 fr. pour les membres de la Société.

CONTES ARABES DU CHEYKH EL-MOHDY, traduit par J. J. Marcel. 3 vol. in-8°, avec vignettes, 12 fr.

MÉMOIRES RELATIFS À LA GÉORGIE, par M. Brosset. 1 vol. in-8°, littographié; 8 fr.

DICTIONNAIRE FRANÇAIS-TAMOUL ET TAMOUL-FRANÇAIS, par M. A. Blin. 1 vol. oblong; 6 fr.

Nota. MM. les membres de la Société doivent retirer les ouvrages dont ils veulent faire l'acquisition à l'agence de la Société, rue Taranne, n° 12. Le nom de l'acquéreur sera porté sur un registre et inscrit sur la première feuille de l'exemplaire qui lui aura été délivré en vertu du règlement.

IV.

LISTE DES OUVRAGES

MIS EN DÉPÔT PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE CALCUTTA, POUR LES MEMBRES.

RAJA TARANGINI, Histoire de Kachmîr. 1 vol. in-4°; 27 fr.
MOOJIZ EL-QANOON. 1 vol. in-8°; 13 fr.
BÂSHA PARICHHEDA. 1 vol. in-8°; 7 fr.
LILAVATI (en persan). 1 vol. in-8°; 7 fr.
PERSIAN SELECTIONS. 1 vol. in-8° 10 fr.
KIFAYA. Vol. III et IV. 2 vol. in-4°; 38 fr. le volume.
INAYAH. Vol. III et IV. 2 vol. in-4°; 38 fr. le volume.

ANATOMY, DESCRIPTION OF THE HEART. (En persan.) 1 vol. in-8°; 2 fr. 50 c.

RAGHU-VANSA. 1 vol. in-8°; 18 fr.

ASHSHURH OOL-MOOGHNEE. 1 vol. in-4°; 38 fr.

THIBETAN DICTIONARY, by Csoma de Körös. 1 vol. in-4°; 27 fr.

THIBETAN GRAMMAR, by Csoma de Körös. 1 vol. in-4°; 22 fr.

MAHÂBHÂRATA. 4 vol. in-4°; chaque volume 30 fr.

Table des matières du MAHÂBHÂRATA, quatre cahiers in-4°; 16 fr.

SUSRUTA. 2 vol. in-8°; 25 fr.

NAISHADA. 1 vol. in-8°; 22 fr.

ASIATIC RESEARCHES. Tomes XVI et XVII. 2 vol. in-4°; 34 fr. le volume.

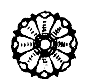
Tome XVIII, 1re et 2e part. 1 vol. in-4°; 22 francs chaque partie.

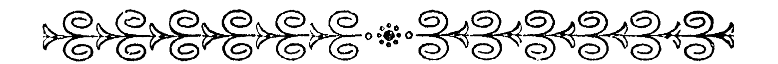
Tome XIX, 1re partie. 1 vol. in-4°; 25 fr.

Tome XX, 1re partie. 1 vol. in-4°; 22 fr.

Index, 1 vol. in-4°; 20 fr.

JOURNAL OF THE ASIATIC SOCIETY OF BENGAL. Les annnées 1836-1846; 40 fr. l'année.





JOURNAL ASIATIQUE.

SEPTEMBRE 1848.

DE L'ART MILITAIRE CHEZ LES ARABES AU MOYEN AGE[1].

PAR M. REINAUD.

La bravoure des Arabes est un fait admis de tous. Ils n'étaient pas des guerriers vulgaires, ces hommes qui, se laissant entraîner par les prédications de Mahomet et de ses premiers disciples, envahirent, en quelques années, la plus belle partie de l'ancien monde. Mais rien n'indique que les Arabes eussent, dès cette époque, adopté une tactique particulière: le courage et l'enthousiasme étaient leurs principaux éléments de succès. Ce fut plus tard, notamment pendant les guerres des croisades, que les Arabes perfectionnèrent leurs institutions militaires. A cette époque, les guerriers de l'Orient et de l'Occident se trouvèrent en présence. La lutte n'était pas seulement entre les chrétiens et les musulmans; les Tartares, sortis de leurs déserts sous la conduite de

[1] Un extrait de ce Mémoire a été lu dans la séance générale de la Société asiatique du 17 août.

Djendjiz-Khan et de ses enfants, avaient conquis la Perse, la Mésopotamie, la Syrie et l'Asie Mineure; ils s'avancèrent jusqu'aux portes de l'Égypte. De ce concours de nations naquit un nouvel art, qui s'enrichit d'emprunts faits à chaque peuple; et sans doute cet art n'était pas méprisable, puisqu'il permit aux musulmans de chasser les guerriers de l'Occident de la Terre sainte, et que la cavalerie des Mamelouks, qui en était la dernière trace, ne tomba que dans des temps récents, devant la discipline française.

En Orient, comme chez nous au moyen âge, les hommes d'armes combattaient de préférence à cheval. C'est pour cela que chez les Arabes le mot *art militaire* se confond ordinairement avec celui de *cavalerie;* il est rendu chez eux par فروسية, qui a cette signification, et l'homme d'armes est appelé فارس ou cavalier. De plus, comme la lance jouait jadis en Orient le rôle principal, le guerrier était appelé رمّاح, ou lancier.

Les armes offensives des Arabes étaient l'épée, la lance, la massue, l'arc, l'arbalète, etc. Les armes défensives étaient le bouclier, le casque, la cotte de maille, etc. Ils faisaient aussi usage de machines, telles que la baliste, le bélier, etc. Ils n'oublièrent pas les matières incendiaires, notamment le salpêtre converti en poudre de guerre. En 1845, j'ai publié, conjointement avec M. Favé, capitaine d'artillerie, un volume et un atlas sur le feu grégeois, les feux de guerre et les origines de la poudre à ca-

non. Mon intention n'est pas de revenir ici sur ce sujet; nous nous proposons, M. Favé et moi, de reprendre ailleurs cette question.

Les Arabes ont eu de bonne heure, dans leur langue, des traités sur l'art militaire. Quelques-uns de ces écrits étaient la traduction de livres composés en persan, dans les premiers siècles de notre ère, sous la puissante dynastie des Sassanides. L'auteur du *Kitab-alfihrist*, qui florissait dans la dernière moitié du x[e] siècle de notre ère, cite, dans son chapitre de l'art militaire [1], un ouvrage intitulé : « L'art de la guerre et manière de prendre les forteresses et les villes, de dresser des embuscades, d'envoyer à la découverte, de placer des vedettes, d'expédier des détachements et de disposer des corps armés, d'après un traité qui fut composé (au III[e] siècle) pour Ardeschir, fils de Babek [2]. » L'auteur cite aussi un traité du tir [3], composé au v[e] siècle, par le roi Bahram-Gour. De plus, il fait mention d'un exposé des anciennes institutions militaires de la Perse, sous le titre de *Art militaire et règlements de la cava-*

[1] Manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale, t. II, fol. 172 v.

[2] كتاب ادب الحروب وفتح الحصون والمدائن وتربيص الكمين وتوجيه الجواسيس والطلائع والسرايا ووضع المسالح ترجمته مما عمل لاردشير بن بابك

[3] كتاب الرمى Massoudy fait mention de la grande habileté de Bahram-Gour à tirer de l'arc. Voyez le *Moroudj-Aldzeheb*, t. I, folio 116 (manuscrit arabe de la Bibliothèque nationale, n° 714 du supplément).

lerie, avec la manière dont les rois de Perse défendaient les quatre coins de leur empire[1].

A l'égard des traités qui avaient pris naissance chez les Arabes mêmes, l'auteur du *Kitab-alfihrist* cite un écrit composé, sous le khalifat d'Almansour, par Abd-al-Djabbar, fils de Ady, sous le titre de *Lois de la guerre et manière de ranger une armée*[2], ainsi qu'un traité en deux livres, rédigé sous le règne d'Almamoun, par Khalyl, surnommé الهوتمى et الشعرانى. Enfin, il fait mention d'un livre sur le feu, le naphte et l'emploi qu'on en faisait à la guerre[3], ainsi que d'un autre livre où il était parlé du bélier et des mangonneaux, des stratagèmes et des ruses de guerre[4].

Le nombre des livres qui traitent de l'art militaire alla toujours croissant. A mesure que l'art s'enrichissait ou se modifiait, de nouveaux exposés devenaient nécessaires; malheureusement, la plupart de ces traités ne portaient ni date, ni nom d'auteur; les faits qu'ils contenaient étaient censés la répétition des procédés inventés par Aristote et mis en usage par Alexandre le Grand; ou bien on en fai-

[1] كتاب تعبئة الحروب واداب الاساورة وكيف كانت ملوك الفرس تولى الاربعة الثغور من الشرقى والغربى والجدى والتيمن
Sur les quatre points cardinaux désignés ici, voyez mon Introduction à la Géographie d'Aboulféda, p. CXCII et suiv.

[2] فى اداب الحروب وصورة العسكر

[3] كتاب العلم بالنار والنفط والزراقات فى الحروب

[4] كتاب الدبابات والمنجنيقات والحيل والمكايد

sait honneur, soit aux prophètes de l'Ancien Testament, soit aux fondateurs de l'islamisme. Vainement l'on chercherait des renseignements sur ces traités dans les livres de bibliographie et de biographie orientale. Ces traités sont hérissés de termes techniques, dont quelques-uns sont étrangers à la langue arabe, et qui, pour la plupart, ne sont pas expliqués dans les dictionnaires; souvent, les copies qui s'en faisaient étaient incorrectes[1]. Si un de ces livres tombait sous les yeux d'un homme de lettres, c'était ordinairement pour lui lettre close.

Sans doute, il y avait une intention politique dans les obstacles dont on entourait ce genre d'ouvrages; on craignait qu'ils n'arrivâssent entre des mains suspectes, particulièrement entre celles des chrétiens, qui étaient alors en état permanent de guerre avec les musulmans. Un auteur ou un copiste qui se piquait de zèle pour sa religion, aurait été vivement affligé qu'un livre sorti de ses mains servît à l'instruction des ennemis de sa foi. En tête de quelques-uns de ces traités, il est dit que les procédés qui y sont décrits ont été imaginés en vue de la défense de la religion[2]; on lit dans l'un d'entre eux que ces procédés ne doivent être communiqués qu'à des personnes bien intentionnées[3].

[1] Les passages textuels cités dans ce Mémoire sont reproduits avec leurs incorrections.

[2] Man. ar. de la Bibliothèque nationale, supplément, n° 988, au commencement.

[3] Man. ar. de la Bibliothèque nationale, n° 1128, fol. 36 v.

Il résulte de là que les traités arabes d'art militaire sont d'une lecture fort difficile. Heureusement quelques-uns sont accompagnés de peintures; en pareil cas, la figure aide à déterminer le sens du texte. On a encore la ressource de rapprocher les traités entre eux et d'éclaircir ce qu'il y a d'obscur dans un témoignage par le même témoignage exprimé en d'autres termes.

Voici l'indication des principaux traités que j'ai eu l'occasion d'examiner par moi-même.

La bibliothèque de Leyde possède deux exemplaires d'un ouvrage qui ne porte ni titre, ni nom d'auteur (nos 92 et 499). Le numéro 499 est précédé des mots suivants : كتاب الحيل والحروب وفتح المدائن وحفظ الدروب من حكم الاسكندر ذى القرنين بن فيلبس اليونانى « Traité des ruses et des guerres, de la prise des villes, de la garde des défilés, d'après les règles établies par Alexandre aux deux cornes, fils de Philippe le Grec. »

Au dos du premier feuillet du numéro 92, on lit les mots : كتاب الحيل والحروب والات السلاح وحصار القلاع وصفة الضرب بالسيف والرمى بالنشاب وعمل البارود « Traité des ruses et des guerres, des instruments guerriers, du siége des forteresses, de la manière de frapper de l'épée et de lancer des traits, ainsi que de la fabrication du *bâroud.* » Les derniers mots feraient supposer que le salpêtre joue un rôle quelconque dans l'ouvrage. Mais ni dans cet exemplaire,

ni dans l'autre, le mot *bâroud* ne se rencontre une seule fois, d'où il est permis d'inférer que ce titre a été ajouté par une main étrangère.

Le traité me paraît avoir été rédigé dans les premières années du XIIIe siècle de notre ère, à une époque où le salpêtre n'était pas encore employé par les Arabes comme moyen de guerre. En effet, on lit à la fin du volume : وكان الفراغ من اصل الكتاب بتاريخ مستهل رجب الفرد من سنة اثنين وعشرين وستماية هكذا وجدته مكتوبا في اصله الذي نسخت هذه الورقة ونقلتها « L'ouvrage original a été achevé au commencement de redjeb de l'année 622 (juillet 1225 de J. C.). Voilà ce que j'ai vu écrit sur l'exemplaire d'après lequel cette copie a été faite et d'où je l'ai tirée. »

La Bibliothèque nationale possède plusieurs traités analogues, mais d'une date moins ancienne. Ils sont d'une époque où l'on faisait usage du salpêtre. Le principal est celui que nous avons mis à contribution, M. Favé et moi, pour notre ouvrage sur le feu grégeois, les feux de guerre et les origines de la poudre à canon. Il est intitulé كتاب الفروسية والمناصب الحربية « Traité de l'art militaire et des machines de guerre. » Ce volume a été exécuté avec soin, bien qu'il y manque souvent les points diacritiques, et il est accompagné de figures coloriées. On voit probablement ici un de ces exemplaires que le gouvernement mettait à la disposition de ses artificiers, et qui ne devaient pas sortir de leurs mains.

Il est dit au commencement que le traité avait été composé par le ostad (maître) illustre Hassan, surnommé Nedjm-eddin (étoile de la religion), et Al-Rammah (le lancier), d'après les leçons de son père et de ses aïeux, et celles des autres maîtres de l'art. L'auteur portait le sobriquet de Al-Ahdab (le bossu). Il mourut l'an 695 (1295 de J. C.), âgé de trente ou quarante ans; il doit donc avoir écrit entre les années 1285 et 1295 de l'ère chrétienne. Parmi les écrivains qu'il cite, se trouvent Mohammed, fils de Alschaydhamy الشيظمى, et Ibrahim, fils de Sallam.

On remarque ces mots dans l'avant-propos:

فيه كلما يحتاج اليه الاستادين والفرسان والابطال
والزراقين من اشغال الحرب ومعرفة الرماح والدبابيس
والنشاب المختلف والمقادير والمناجيق والاحراقات وغير
ذلك وقتال البحر واشياء غريبة نفع الله بها المسلمين

« Ce livre contient tout ce qui est nécessaire aux maîtres, aux hommes de guerre, aux braves, aux artificiers[1], en fait d'opérations militaires, des différentes manières de se servir de la lance, de la masse et de la flèche, du mélange des matières, de la construction des machines, de la communication du feu, etc., de la manière de combattre sur mer,

[1] Le mot زرّاق a été expliqué par M. Quatremère, *Histoire des Sultans mamlouks*, t. II, 2e partie, p. 147. Seulement, il a échappé une méprise au savant académicien. Le mot حراب, pluriel de حربة, lequel est cité au commencement de la note, ne signifie pas « des épées, » mais « des lances courtes. »

et d'autres choses non moins curieuses; Dieu veuille que tout cela tourne à l'avantage de l'islamisme[1]! »

Le numéro 1128 de l'ancien fonds arabe de la Bibliothèque nationale renferme deux traités militaires, accompagnés l'un et l'autre de peintures. Le premier est intitulé : كتاب المخزون لارباب الفنون فى الفروسية ولعب الرمح وبنودها « Recueil destiné aux personnes qui cultivent les différentes branches de l'art militaire, et qui s'exercent au maniement de la lance, ainsi qu'aux manœuvres dont cet exercice est susceptible. » L'auteur faisait profession de l'art qu'il décrit, et il dit qu'à la différence de la plupart de ses confrères, qui, par esprit de monopole, faisaient mystère de leurs procédés, il n'a pas hésité à révéler tous ses secrets[2]. Du reste, ainsi que Hassan, il invoque l'autorité de Mohammed, fils de Al-Schaydhamy, et d'Ibrahim, fils de Sallam; de plus, il cite souvent un personnage nommé le ostad Nasser-eddin, Ibn-Altherabelousy, et surnommé Al-Rammah.

Le traité qui accompagne celui-ci ne porte pas de titre particulier; rien n'y indique non plus la date ni le nom de l'auteur. Il paraît cependant postérieur à l'année 1300 de notre ère; car il y est fait men-

[1] Ce manuscrit appartient à l'ancien fonds arabe, et porte le numéro 1127. On trouve dans le supplément, n° 988, un ouvrage qui, pour le fond, est le même que le précédent. Il a pour titre : كتاب الفروسية برسم الجهاد فى سبيل الله « Traité de l'art militaire, en vue de la guerre à faire pour la cause de Dieu. » L'auteur, outre Hassan, cite Nedjm-eddin-Ayoub, surnommé aussi Al-Rammah. On voit qu'en général ces traités étaient composés par des hommes du métier.

[2] Fol. 36 v.

tion d'une manière de combattre à cheval et de vaincre son adversaire, qui se nomme *l'évolution de Gazan* [1]. Or il ne peut être question ici que du khan mongol de Perse appelé Gazan, lequel mourut en 1304.

Le numéro 991 du supplément arabe est un recueil d'opuscules relatifs à l'art militaire. Un grande partie du volume consiste en extraits du livre de Hassan; mais, au folio 15, est un traité qui a pour auteur Mohammed, fils de Ladjyn Al-Hossamy, surnommé Al-Theraboloussy et Al-Rammah; c'est probablement le personnage cité dans un des traités précédents. Le titre du livre est : غاية المقصود فى العلم والعمل بالبنود « Ce qu'on se propose de plus relevé dans la théorie et la pratique des exercices militaires. » Le mot que je traduis par *exercices militaires*, fait بند au singulier, et بنود au pluriel; c'est un mot d'origine persane, qui signifie proprement *lier*. Les exercices que ce mot exprime, et qui sont au nombre de soixante et douze, tenaient une très-grande place dans l'art de cette époque; car ils sont décrits au moins une fois, et quelquefois davantage, dans tous les traités que j'ai rencontrés. La description de chaque exercice consiste en mots isolés, et la plupart techniques; ce sont peut-être les commandements usités à cette époque pour faire connaître aux guerriers les diverses manœuvres qu'il s'agissait d'exécuter.

Je citerai enfin un manuscrit qui appartenait, il

[1] ناورد قازان. Voy. au fol. 82.

y a quarante ans, au comte de Rzevuski, et qui maintenant fait partie du musée asiatique de Saint-Pétersbourg[1]; j'en dois la communication à l'Académie impériale des sciences de cette capitale, qui a le musée asiatique dans sa dépendance. Le titre du livre est : كتاب المخزون جامع الفنون «Recueil réunissant les diverses branches de l'art.» D'après une note placée à la fin du volume, la copie a été faite dans la dernière moitié du xve siècle de notre ère. On lit, dans un médaillon placé sur le frontispice, le nom d'un émir de la cour des sulthans mamelouks d'Égypte, pour lequel cette copie avait été faite; c'est celui de Djerbasch. Le dictionnaire biographique d'Aboul-Mahassen, intitulé *Manhel-Al-Safy*, renferme la notice de plusieurs émirs du même nom[2]; mais il m'a été impossible de distinguer si l'émir en question était compris dans le nombre. Quoi qu'il en soit, l'exemplaire est d'une belle écriture, bien qu'elle ne soit pas toujours correcte. De plus, il est orné de peintures.

En 1809, le comte de Rzevuski publia à Vienne, dans le recueil intitulé *Mines de l'Orient*[3], un passage du traité où il est parlé de l'emploi de la poudre à canon comme force projective. M. de Rzevuski

[1] On trouve une notice de ce volume dans le recueil publié par M. Dorn, sous le titre de : *Das Asiatische Museum*, Saint-Pétersbourg, 1846, in-8°, p. 452 et suiv. Cette notice est de M. Alexis Olénine; malheureusement, M. Olénine ne connaît pas la langue arabe.

[2] Man. ar. de la Bibliothèque nationale, ancien fonds, n° 748, fol. 177 et suiv. t. II de l'ouvrage.

[3] Tom. I, p. 189 et 248.

plaçait la rédaction du livre sous le règne de saint Louis. Ainsi que nous l'avions déjà présumé, M. Favé et moi, cette opinion est inadmissible; car il est fait mention dans le livre du traité de Hassan [1]; il est même parlé de la manœuvre appelée *combat de Gazan* [2]; mais si l'ouvrage est postérieur à l'an 1300, il a dû précéder le milieu du XIV[e] siècle. Ce qui le prouve, c'est l'emploi d'armes à feu qui, par leur forme, dénotent l'enfance de l'art. Nous développerons ailleurs ce point, M. Favé et moi.

Ce traité offre, sur les compositions incendiaires, moins de détails que celui de Hassan; certaines questions y sont moins développées que dans d'autres ouvrages analogues. En quelques endroits, l'exposé des procédés est tellement imparfait que les hommes de l'art eux-mêmes avaient besoin, pour s'en rendre compte, d'en voir faire l'application. Mais, considéré dans son ensemble, c'est, de tous les livres de ce genre que je connais, celui qui embrasse le plus de questions et qui est rédigé avec le plus de méthode. Il commence par l'acquisition du cheval et son éducation, et il finit par les exercices les plus compliqués. L'auteur dit positivement que plusieurs des mots techniques dont il fait usage, et qu'on retrouve dans les traités déjà cités, avaient été empruntés, soit à la langue persane, soit à langue turke, soit au langage des guerriers de l'Occident [3].

1 Pag. 83. Ḥassan est désigné par son sobriquet de *Bossu*.
2 Pag. 2, 109, 172 et suiv.
3 Pag. 125, 175 et suiv.

J'ajouterai une remarque dont l'auteur ne parle pas : c'est que quelques-uns de ces termes appartiennent à la langue grecque. En effet, dans l'art militaire, comme pour les autres arts, quand les Arabes commencèrent à s'occuper de sciences, ils ne purent se dispenser de faire des emprunts au peuple qui est resté notre maître à tous.

L'auteur invoque le témoignage de plusieurs personnages qui nous sont inconnus. Ce sont Thaher, Ishac, Thabary, Aboul-Véfa, Abou-Haschem, etc. Il resterait à déterminer le nom de l'auteur lui-même. On a vu que le titre placé à la tête du volume est commun à d'autres écrits analogues. Hadji-Khalfa, dans son Dictionnaire bibliographique [1], cite un ouvrage intitulé الفروسية المحمدية, « l'art de la guerre de Mohammed, » ou, peut-être, « l'art de la guerre à l'usage des Mahométans. » Cet ouvrage avait pour auteur Schems-eddin-Mohammed, fils d'Abou-Bekr, fils de Cayym Aldjouzyeh. Or il est dit, dans les livres arabes [2], que ce personnage, qui était né l'an 691 (1292 de J. C.), mourut à Damas l'an 751 (1350 de J. C.). C'est peut-être l'auteur du traité dont il s'agit en ce moment.

Maintenant, je vais donner quelques aperçus sur les armes dont les musulmans se servaient au moyen âge et sur l'usage qu'ils en faisaient.

Les musulmans placent les paroles suivantes dans

[1] Édition de Flügel, t. IV, p. 415.

[2] Man. de la Bibliothèque nationale, ancien fonds, n° 751 (t. V, fol. 77 v.). Voy. aussi le n° 688, fol. 271.

la bouche de leur Prophète : « Toute espèce d'amusement doit être interdit comme frivole, excepté ces trois choses : l'exercice de l'arc, le maniement du cheval et les plaisirs pris en famille. » Mahomet a dit de plus : « Voulez-vous savoir ce qui vous conduira le plus sûrement en paradis? Ce sera un bon coup d'épée, un bon accueil fait à son hôte, et la célébration de la prière aux heures prescrites[1]. »

L'imam Malek, dont les doctrines sont suivies de préférence en Afrique, place l'art de monter à cheval au-dessus de celui de tirer de l'arc ; mais le commun des docteurs est de l'avis contraire. Quelqu'un ayant dit à Mahomet que les enfants avaient des droits sur leurs parents comme les parents en avaient sur leurs enfants, le Prophète répondit : « Oui, les enfants ont le droit de demander à leurs parents qu'on leur enseigne à écrire, à nager et à tirer de l'arc. » On attribue de plus ces paroles à Mahomet : « Trois classes de personnes entreront dans le paradis, celles qui fabriquent des flèches avec l'intention de les faire tourner à la défense de la religion, celles qui les lancent et celles qui les présentent à l'archer. » Mahomet ajoutait que l'homme qui, après avoir appris à tirer de l'arc, néglige cet exercice, se

[1] Man. ar. de la Biblioth. nationale, ancien fonds, n° 1128, fol. 54 v. et le traité de la guerre contre les infidèles, en arabe, sous le titre de : مشارع الاشواق الى مصارع العشاق, p. 94 et suiv. (Sur cet ouvrage, qui a été imprimé au Caire, voyez ce que j'ai dit dans le Journal asiatique, cahiers d'octobre 1831, p. 337, et de février 1832, p. 189.)

prive, auprès de Dieu, d'un titre inappréciable. Quelques docteurs sont allés jusqu'à dire que cet homme se rendait coupable de péché mortel [1].

Homère nous apprend qu'il fallait une force plus qu'ordinaire pour tendre l'arc d'Ulysse. Avec le temps, on suppléa à la force humaine à l'aide d'une tige fixée sur l'arc et en tendant la corde au moyen d'une manivelle ; c'est ce qu'on appela du nom d'arbalète. Il y avait plusieurs espèces d'arbalètes : les petites se bandaient avec la main, les grandes à l'aide du pied droit, et même des deux pieds. L'arbalète était un perfectionnement apporté à l'arc, en ce sens qu'elle déterminait d'une manière plus sûre l'émission du projectile ; de plus, elle avait l'avantage de pouvoir lancer, outre des flèches, des balles et de gros traits. Aussi son usage se maintint plus longtemps à la guerre que celui de l'arc simple, et il ne fut tout à fait abandonné que lorsque l'invention de l'artillerie eut changé presque tout le système de la guerre.

Les Arabes distinguent deux espèces d'arc, l'arc arabe et l'arc persan, ou plutôt l'arc étranger. L'arc arabe est appelé par eux l'*arc de main*, parce que, en effet, la main suffisait pour le faire manœuvrer. L'arc persan était moins simple et répondait à l'arbalète. Les Arabes lui donnent le nom d'arc de pied. Cet arc était muni d'un fût, et la flèche, au lieu de glisser sur l'arc, coulait dans une espèce de rainure.

[1] *Traité de la guerre contre les infidèles*, p. 94 et 99.

On trouve les deux espèces d'arc mises en regard l'une de l'autre dans un volume arabe lithographié qui fut publié, il y a quelques années, par feu le comte de Munster[1]. L'arc de main se compose uniquement de l'arc et de la corde nommée وتر ou boyau; la partie de l'arc où posait la flèche, et qui répond à la poignée, est appelée حدود; les deux extrémités de l'arc sont appelées عقبة ; pour l'espace situé entre la poignée et les extrémités, il porte le nom de بيت ou maison.

Quant à l'arbalète, elle comprend à la fois un arc, une corde et un fût qu'on appelle عود ou colonne; c'est le long du fût que coule la flèche. Le fût est muni d'une espèce de manivelle placée auprès de la crosse de l'arbalète et appelée مفتاح ou clef. L'endroit du fût auquel s'applique la manivelle est nommé قفل ou serrure. Au même endroit était placée quelquefois une petite roue mobile d'acier qu'on appelait جوزة ou noix. La roue avait deux entailles dans les deux parties opposées de sa circonférence. Dans la première s'arrêtait la corde de l'arbalète lorsqu'elle était tendue; à la seconde aboutissait l'extrémité du ressort de la détente. Si on pressait la clef qui se trouvait sous le fût, près de la poignée, le ressort se dégageait, la noix tournait, la corde s'échappait et le projectile était lancé au loin. Ici le fût porte, à l'extrémité supérieure, une espèce d'anneau appelé الركاب للرجل ou étrier du pied. Quand l'arbalétrier voulait bander son arme, il introduisait son pied

[1] Pag. 22 et 23.

dans l'étrier; il tirait la corde avec ses deux mains, et l'arme prenait la forme voulue [1].

L'arc arabe se divisait en plusieurs espèces; la principale était celle du Hedjaz. L'arc du Hedjaz était de deux sortes : la première, qui était la plus simple de toutes, consistait dans un bâton ou dans deux bâtons joints ensemble; elle était sans peintures et n'avait point de poignée : c'est celle qui est décrite dans les anciennes poésies de l'Arabie. Pour la deuxième sorte, elle supposait plus de recherches; on attachait un nerf au dos de l'arc et on en revêtait le dessous de cornes de chèvre. Une troisième espèce tenait le milieu entre les deux premières; celle-ci était en bois, en corne et en nerf liés ensemble avec de la glu; elle avait une poignée et était peinte de deux couleurs. C'est l'espèce dont l'usage se maintint dans le moyen âge. Les Arabes la nommaient *la disjointe*, parce que les parties dont elle se composait étaient primitivement séparées. C'est celle qu'on estimait davantage.[2] Les Arabes se sont aussi servis d'arc de métal.

Les anciens Persans faisaient usage d'un arc d'une forme analogue à la dernière; seulement, il était long et haut en couleur. Sa poignée en marquait le milieu; il était large de maisons, c'est-à-dire large de côtés [3].

[1] On trouve la description et la figure de l'arbalète dans les man. arabes de la Bibliothèque nationale, ancien fonds, n° 1127, fol. 84 v. et n° 1128, fol. 109 v. (Voy. aussi le manuscrit de Saint-Pétersbourg, p. 36 et suiv. et p. 165.)

[2] *Traité de la guerre contre les infidèles*, p. 96. — [3] *Ibid.*

A l'égard de la flèche, soit qu'elle fût lancée par un arc simple, soit qu'elle le fût par une arbalète, elle est nommée سهم. Sa partie supérieure porte le nom de راس ou tête, et sa partie inférieure celui de عقبة ou كعب, talon. Le bout en fer était appelé نصل, mot qui est synonyme de fer de lance; à l'égard du bout opposé, que nous appelons *coche*, et dans lequel on fait passer la corde, on le nommait كاز. Quelquefois la flèche était empennée; c'était afin qu'elle atteignît plus juste. Les anciens Arabes faisaient usage, pour cet objet, de plumes de perdrix [1].

L'archer avait un grand intérêt à connaître le degré d'élasticité de son arc et la résistance plus ou moins grande qu'il pouvait opposer. Pour se fixer à cet égard, il suspendait à la corde un poids plus ou moins considérable [2].

L'usage de l'arbalète paraît avoir été introduit en France après la première croisade, sous le règne de Louis le Gros. Mais plusieurs papes proscrivirent cette arme comme *déloyale et traîtresse*, et le second concile de Latran, qui se tint en 1139, l'anathématisa, l'appelant *artem mortiferam* et *Deo odibilem*. Un écrivain du temps de Philippe-Auguste affirme qu'il n'y avait pas un homme en France, sous ce règne, qui sût s'en servir [3]. Néanmoins, l'église per-

[1] *Hamasa*, traduction de M. Freytag, p. 338.

[2] Manuscrit de Saint-Pétersbourg, p. 38.

[3] Le P. Daniel a rassemblé différents témoignages à ce sujet dans son Histoire de la milice française, t. I, p. 417 et suiv.

mettait l'usage de l'arbalète contre les hérétiques et les infidèles, et les croisés ne manquèrent pas de l'employer contre les musulmans. Richard Cœur-de-Lion fut témoin, au siége de Saint-Jean-d'Acre, des ravages que cette arme faisait dans les rangs de l'armée ennemie; à son retour en Europe, il eut recours à son usage, et lui-même périt d'un coup d'arbalète, ce qui fut considéré, par plusieurs personnes, comme une juste punition du ciel.

Les écrivains arabes qui ont traité des guerres des croisades, donnent à l'arbalète, telle que l'employaient les chrétiens, le nom de *zenbourek*[1]. La première fois qu'ils en font mention, c'est en parlant du siége de Tyr par Saladin, en 1187. L'usage du zenbourek continua au siége de Saint-Jean-d'Acre par les croisés, en 1189. Les chrétiens construisirent, sur les bords des fossés, un mur de briques, derrière lequel ils placèrent un rang de soldats qui lançaient le zenbourek. Suivant l'historien des patriarches d'Alexandrie, le zenbourek était une flèche de l'épaisseur du pouce, de la longueur d'une coudée, qui avait quatre faces; la pointe de la flèche était en fer, et des plumes en rendaient le vol plus sûr. Partout où ce trait tombait, il transperçait; il traversait quelquefois du même coup deux hommes placés l'un derrière l'autre, perçant à la fois la cuirasse et l'habillement du soldat; il allait ensuite se

[1] زنبورك

planter en terre ; il pénétrait même dans la pierre des murailles[1].

D'après cette description, le zenbourek paraît répondre à peu près à l'arme terrible connue dans le moyen âge sous le nom de *quadrellus* et *carellus*, mots expliqués par du Cange, dans son Glossaire de la basse latinité, et d'où est dérivée l'expression *carreaux de la foudre*. Les Grecs ont peut-être connu quelque chose d'analogue sous la dénomination de *τζάγγρα*[2]. Si on admet que les mots *carreau, τζάγγρα*, et *zenbourek* désignent la même arme, il faudra conclure que les chrétiens en avaient fait usage dès la première croisade. On peut voir, à ce sujet, le Glossaire de du Cange, aux endroits cités, et l'Alexiade d'Anne Comnène, édition originale, page 291. Ce témoignage viendrait à l'appui du récit de Guillaume de Poitou, d'après lequel l'arbalète avait été employée dès l'année 1066, concurremment avec l'arc, à la bataille d'Hastings. On pourrait induire de là que l'arbalète dont il s'agit ici est une invention des Grecs du Bas-Empire.

Les musulmans paraissent n'avoir fait usage qu'assez tard du zenbourek. Djemal-Eddin est, à ma connaissance, le premier écrivain arabe qui, sous la date 643 (1245 de J. C.), cite cette arme comme servant aux guerriers de l'islamisme ; c'est à propos du siége d'Ascalon par le sulthan d'Égypte. Voici les

[1] Voyez mes Extraits des historiens arabes des guerres des croisades. Paris, 1829, p. 255 et 324.

[2] Voyez ce mot dans le Glossaire de la basse grécité, de du Cange.

expressions de Djemal-eddin : « On fit jouer contre la place les catapultes et les zenbourek[1]. » Mais bientôt l'usage du zenbourek devint commun en Orient, et dans la suite les Turks ottomans entretinrent dans leurs armées un corps de soldats appelés *zenbourekdjis*. Maintenant, depuis la découverte des armes à feu, ce mot a tout à fait changé d'acception, et l'on donne en Perse le nom de zenbourek à une petite pièce d'artillerie légère[2].

A l'égard du mot que j'ai traduit par *catapultes*, et qui s'écrit au singulier چرخ, il paraît répondre au grec *τζέρκη*, cité par du Cange, dans son Dictionnaire de la basse grécité; il désigne, suivant Boha-eddin[3], une arbalète lançant des traits armés d'une pointe de fer. C'est probablement le *trabucus* des nations latines du moyen âge, mot dont nous avons fait *trébuchet*. Le traité de Hassan offre la figure de cette machine; c'est l'arbalète à manivelle, mais sans l'étrier. Néanmoins, la figure est accompagnée des mots « arc à pied, appelé *djerouhk*[4]. »

On voit qu'il a existé, au moyen âge, chez les Arabes comme chez nous, plusieurs espèces d'arbalètes. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale n° 1128, offre la double figure d'un arc à pied.

[1] واثروا الرمى اليها بالچروخ والزنبورك *Extraits des historiens arabes des croisades*, p. 446.

[2] Voyage de M. Amédée Jaubert en Perse, p. 280.

[3] *Vita et res gestæ Saladini*, p. 135.

[4] قوس الرجل وهى الجروخ Man. ar. de la Bibliothèque nationale, ancien fonds, n° 1127, fol. 84 v.

Dans l'une, l'archer est représenté au moment où il passe le pied dans l'étrier pour bander l'arc ; dans l'autre, il tient d'une main le fût, et de l'autre la manivelle [1].

Voici une arbalète d'un genre particulier ; on en trouve la description dans le manuscrit de Saint-Pétersbourg, et la description est accompagnée de la figure : « arc du hosban (ou de la flèche courte) ; » c'est l'arc appelé par les Persans du nom de *midjrat* [2]. Cette arme fut mise pour la première fois en usage par les Persans dans le cours de leurs guerres contre les Tartares (vers le milieu du XIIIe siècle de notre ère). En effet, à mesure que les Persans lançaient un trait aux Tartares, ceux-ci le leur renvoyaient. On imagina donc cette forme d'arme ; le trait était si court qu'on ne pouvait pas le faire servir une seconde fois. Voici en quoi consiste l'instrument. On prend un manche de fer ou de bois fendu dans le milieu ; on y dispose un ressort en fer. On ménage au milieu du ressort une fente par laquelle passe la flèche ; cette flèche a un empan de long, ou un peu moins ; si on tire à soi la corde de l'arc, et qu'ensuite on la lâche, le ressort pousse la flèche, et elle sort rapidement ; elle marche plus vite que la flèche ordinaire, bien que par une autre voie. La personne qu'elle atteint ne la voit pas venir ; cette

[1] Fol. 109 v.

[2] Midjrat est un mot arabe qui signifie proprement « moyen de faire marcher. » C'est probablement l'équivalent du ressort dont il est parlé quelques lignes plus bas.

personne ne s'aperçoit de son existence que lorsque le trait est entré dans sa chair. L'effet est d'autant plus sensible que l'arc est plus fort, et que le trait part d'une épaule plus vigoureuse [1]. »

Sur la figure, la flèche ne passe pas au-dessus de l'arc ; mais elle suit la direction opposée. Par une conséquence naturelle, la corde, au lieu de tendre à l'opposite de l'arc, tend vers l'arc lui-même. Afin d'empêcher l'arc de se redresser, on a placé en dedans une seconde corde parallèle à la première, et qui est fixée à la fois à deux points de l'arc et au fût. Le mot arabe que j'ai traduit par *ressort* signifie proprement le lieu où un objet quelconque se meut. Ici, il paraît désigner un petit tube de fer, auquel venait aboutir la flèche. Ce même mot a servi en-

[1] باب الرمى بقوس الحسبان وهى المِجْراة للعجم قد صنفوها
لما تقاتلوا مع التتر كانوا كلما رمت عليهم العجم سهما يردّوه
عليهم فصنفوا المجراة وبقوىّ كلما يرمى على الترك سهم لم
يقدروا يردّوه لقصره وذلك أن يعمد الى قبضة من حديد
وان شاء من خشب مجوَّفة مشقوقة فى الوسط ويعمل فيها مدفع
من حديد ويعمل فى وسطه شق يعبر فيه السهم ويكون السهم
طول شبر او اقصر ويجذب ويرمى فان المدفع يسوق السهم
ويخرج بسرعة ويسبق السهم العربى تَمثّلَه طريق اخر واذا
اصاب الغريم لم يراه الا ان يغرز فى لحمه ولا سيّما اذا كان
القوس قويا من كتف قوى Man. de Saint-Pétersbourg, p. 32 et 33. (Voyez aussi le man. du supplément arabe de la Bibliothèque nationale, n° 989, fol. 69 et suiv.)

suite à désigner le cylindre creux dans lequel on fait glisser la balle de fusil et le boulet de canon; enfin, il a désigné le fusil et le canon lui-même. C'est dans le dernier sens que ce mot est employé dans d'autres endroits du livre [1]. Il est à remarquer que la même filiation de mots a eu lieu en Europe. Le mot canon, appliqué, soit à un fusil, soit à un canon à boulet, a été d'abord employé dans le sens du latin *canna*, signifiant un roseau et un tuyau [2].

On a vu que l'usage de l'arbalète ne pénétra qu'assez tard en Europe, et que pendant longtemps les chrétiens se firent scrupule de s'en servir entre eux. Le même fait a eu lieu chez les musulmans. Mahomet a, dit-on, voué à la malédiction quiconque ferait usage de l'arbalète. Un écrivain arabe, après avoir rapporté cette tradition, s'exprime ainsi: « Les musulmans doivent s'abstenir de se servir de l'arc garni d'un ressort [3]. Cet arc est surtout employé chez les Persans et chez les Turks qui n'ont pas embrassé l'islamisme. La plupart des Persans se servent d'un arc à main; mais la plupart des Turks font usage d'un arc à pied, c'est-à-dire d'un arc accompagné d'un étrier et d'une clef. Les Turks eurent recours à ce genre d'arme, à cause de la faiblesse de leur complexion et de leur manque d'adresse. Ils essayèrent de renforcer l'arc des Persans; puis, comme

[1] P. 46, 160 et 165.

[2] Voy. l'ouvrage que j'ai publié avec M. Favé, p. 170.

[3] على الجسراة

ils ne pouvaient le manœuvrer, ils l'accompagnèrent d'un ressort. Ils croyaient par là le rendre plus fort; ils étaient dans l'erreur, car ils ne firent que le rendre plus faible. Quelques auteurs disent que cette forme d'arc a été repoussée parce qu'elle offre l'image d'une croix [1]. »

L'arbalète, comme l'arc simple, servait à lancer un trait, qu'on appelle ordinairement du nom de flèche; ces traits étaient quelquefois destinés à transporter au loin des matières incendiaires, qui prenaient feu en tombant. Mais l'arbalète servait aussi à lancer des balles de différentes matières; il y en avait en terre, en verre et en métal. Ces balles sont appelées par les Arabes *bondoc* [2], mot qui se dit proprement d'une aveline. Le poëte Motenabbi, qui florissait au milieu du xe siècle de notre ère, chantant les exploits du prince d'Alep, nommé Sayf-eddaulé, s'exprime ainsi : « Jamais je n'ai vu de guerrier qui se servît de l'arc avec plus d'adresse. Maniées par sa main, les machines les plus lourdes atteignent immanquablement le but le plus délié, qui échapperait à la balle lancée par l'arc [3]. »

Avec cette arbalète, on tirait les oiseaux et même les quadrupèdes [4]; mais on ne s'en servait pas d'abord

[1] *Traité de la guerre contre les infidèles*, p. 97.

[2] بندق, au pluriel بنادق.

[3] *Chrestomathie arabe*, de M. Silvestre de Sacy, t. III, p. 18 et 68. M. de Sacy, au lieu du mot *arc*, a employé le mot *arquebuse*, terme qui est susceptible d'une autre signification.

[4] Dans le Commentaire de Motenabbi que possède la Biblio-

à la guerre. Probablement, elle n'aurait pas été assez forte pour l'effet qu'on voulait produire. Or, il était d'usage, quand le coup était heureux, et que le chasseur voulait faire honneur à quelqu'un, de lui rapporter le coup. Aboulféda rapporte un exemple de ce genre dans sa Chronique, sous l'année 682 (1283). Voyez aussi à l'année 622 (1225).

Le mot *bondoc* servit plus tard à désigner l'instrument qui lançait la balle. Un des fonctionnaires de la cour des sulthans mamelouks était chargé de tenir l'arbalète du sulthan; on le désignait, en conséquence, par le titre de bondocdar, dénomination qui, en persan, signifie *celui qui tient le bondoc*. Quelques-uns de ces officiers finirent par devenir sulthans eux-mêmes. Maintenant le mot *bondoc* est l'équivalent de fusil et de pistolet.

L'arc et la lance occupant une si grande place à la guerre, il était naturel qu'on mît les jeunes soldats en état d'en faire l'usage le plus efficace. Une partie considérable des traités arabes d'art militaire est consacrée à des exercices de ce genre. On appelait ces exercices d'un nom particulier; c'est celui de ندب, faisant au pluriel انداب [1].

On disposait au-dessus d'une table appuyée sur quatre pieds, et qui s'élevait à hauteur d'appui, une

thèque nationale, supplément arabe, n° 1485, le texte est accompagné des mots suivants : والبنادق جمع بندقة وهو ما يعمل من الطين ويرمى بها الطير

[1] Manuscrit de Saint-Pétersbourg, p. 37.

espèce de baril fermé par une peau de vache; la peau servait de cible. Cet appareil était appelé du nom de *botyeh* بتية, mot qui, chez les Arabes, sert encore à présent à désigner un baril et un tonneau. Or un auteur arabe donne à entendre que le botyeh était d'origine occidentale. En effet, dans l'espagnol et les autres dialectes romans, *bota* se dit d'un tonneau. Cet exercice aurait-il été emprunté aux croisés? Dans tous les cas, il n'a rien de commun avec l'exercice du tonneau maintenant en usage chez nos artilleurs[1].

Quelquefois on disposait des planches en avant d'un mur, et l'on y faisait deux marques. Si la lance dirigée par le tireur pénétrait directement dans le bois et y restait fixée, le tireur avait atteint son but; mais si le trait pénétrait de côté, l'appareil tout entier se mettait en mouvement, et venait frapper le maladroit[2]. On reconnaît là l'exercice appelé par nos pères du nom de quintaine.

D'autres fois, l'on suspendait un ou plusieurs anneaux au haut d'une espèce de poteau, et il fallait que le tireur, monté à cheval, fît passer le trait à travers l'anneau. Ceci se rapproche de notre jeu de bagues[3].

Chez nous, les personnes qui s'exercent à tirer, soit de l'arc, soit de l'arbalète, soit de l'arquebuse,

[1] N° 1127, fol. 46 v.; n° 1128, fol. 108 v. et suiv.; manuscrit de Saint-Pétersbourg, p. 2, 24, 163, 175, 178 et suiv.

[2] N° 1128, fol. 82, man. de Saint-Pétersbourg, p. 162.

[3] N° 1128, fol. 44 et suiv.

plantent quelquefois un oiseau de carte ou de bois peint au bout d'une perche ou sur un poteau. C'est ce que nous appelons *tirer au papegai*, comme qui dirait *tirer au perroquet*. Celui qui abat le papegai remporte le prix. Les Arabes avaient à leur usage plusieurs procédés analogues.

Un de ces exercices était celui de la courge. On l'appelait *cabac*, d'un mot turk qui a cette signification. Voici ce qu'on lit dans la grande chronique d'Aboul-Mahassen, à l'année 692 (1293 de J. C.), sous le règne du sulthan mamelouk Malek-Aschraf[1]: « Le sulthan fit dresser, hors du Caire, dans le meydan (hippodrome), un mât, au haut duquel était placée une courge d'or ou d'argent; dans l'intérieur de la courge était un pigeon. Des tireurs, montés à cheval, se mettaient, tout en faisant courir leurs chevaux, à décocher leurs traits contre le mât. Celui qui atteignait la courge et l'oiseau recevait une robe d'honneur en rapport avec son rang; ensuite il emportait la courge. » Tous les traités d'art militaire renferment la description de cet exercice avec la figure[2]. Maintenant encore, dans l'Égypte, le mot *cabac* est synonyme de *cible*.

Un autre exercice porte, dans les traités arabes, le nom de *kycadj*, قيقج. Morier, dans la relation de son second voyage en Perse[3], rapporte qu'à son ap-

[1] Man. ar. de la Bibl. nationale, ancien fonds, n° 662, fol. 42 v.

[2] N° 1127, fol. 47 v.; n° 1128, fol. 108 v. et suiv.; manusc. de Saint-Pétersbourg, p. 3, 49 et 50.

[3] *A second journey through Persia, etc.* Londres, 1818, p. 169.

proche de la ville de Téhéran, une députation s'avança à cheval à sa rencontre. Puis, vantant la dextérité des cavaliers, il dit qu'ils excellaient dans le *kycadj;* or, par *kycadj*, il entend la rapidité avec laquelle, de tout temps, les cavaliers perses, au milieu d'une fuite simulée, ont subitement retourné la tête et percé l'ennemi qui les poursuivait avec trop de confiance. Mais l'auteur du manuscrit de Saint-Pétersbourg fait remonter l'origine du *kycadj* à Bahram-Gour, qui régnait en Perse au ve siècle de notre ère. D'ailleurs, il paraît que le mot *kycadj* s'appliquait à l'objet qui servait de but aux tireurs. Cet objet me paraît avoir été un panier rempli de sable [1]. Nos pères s'exerçaient aussi quelquefois à tirer sur une butte de sable.

Les traités qui servent de base à mon travail font mention d'un troisième exercice qu'ils nomment l'*olky*, الأُلْكِي ; la figure qui en accompagne la description offre la représentation de l'objet qui servait de but; mais on ne distingue pas de quelle nature il était; on peut seulement dire que ce n'était pas un oiseau. Cet exercice, comme la plupart des autres, s'exécutait tantôt à pied, tantôt à cheval [2].

Les guerriers arabes faisaient aussi usage de l'épée et de la masse d'armes. La masse est appelée tantôt

[1] قفة فيها رمل. Voy. le n° 1128, fol. 105 v. et 109 v.; man. de Saint-Pétersbourg, p. 3 et 40.

[2] N° 1128, fol. 108; manuscrit de Saint-Pétersbourg, p. 29, 50 et suiv.

عمود et tantôt دبوس. Les traités arabes en donnent la figure. La masse était placée par le cavalier sous son genou. On lit, dans la Chronique d'Abou'lféda[1], que le prince de Moussoul Sayf-eddin Gazy, mort en 544 (1149 de J. C.), établit le premier parmi ses troupes l'usage de suspendre l'épée à un ceinturon qui occupait le milieu du corps et la masse sous le genou[2].

Les armes défensives des Arabes consistaient dans le casque, le bouclier, la cotte de mailles, la cuirasse, etc.[3]; mais, en général, les guerriers orientaux étaient moins chargés que ceux de l'Occident. On ne peut pas juger de la différence qui existait à cet égard par les figures qui accompagnent les traités arabes d'art militaire; là les guerriers sont censés livrés à des exercices pacifiques; les lances sont dépouillées de leur fer et à l'état de ce que nos pères appelaient *armes courtoises;* mais on a à tenir compte du témoignage des écrivains du temps. J'ai rapporté ailleurs les paroles du secrétaire de Saladin, qui assista à la bataille de Tibériade, et qui, à la vue d'hommes entièrement bardés de fer, ne put maîtriser son étonnement[4].

[1] T. III, p. 508.

[2] Voy. la peinture de la page 203 du manuscrit de Saint-Pétersbourg.

[3] Sur les lances et les cottes de mailles des anciens arabes, voy. le *Hamasa*, p. 189, avec les notes de la version latine. En ce qui concerne l'Arabie actuelle, voy. la Relation de Burckhardt, traduction d'Eyriès, t. III, p. 169 et suiv.

[4] *Extraits des historiens arabes des croisades*, p. 196. Voici les

Les Arabes distinguent deux principales espèces de bouclier, l'une qui s'appelait *tars* ترس, l'autre qu'on nommait *darka* درقة[1]. On doit peut-être rapporter à ces deux dénominations deux dénominations analogues qui avaient alors cours en Occident, à savoir *targa*, d'une part, et de l'autre *targea*, *targia* et *tarcia*. On lit dans la relation du siége de Damiette par les croisés, en 1217, relation qui a été écrite par Olivier Scholastique, témoin oculaire, ces mots : « Hostes autem dissimulato metu, tres ordines armatorum stationi navium (nostrarum) contra posuerunt : unam peditum super ripam cum clypeis « quos targeas appellant, lineariter ordinatam, etc.[2]. » Le tars est représenté rond; c'est la forme préférée par les guerriers à cheval, qui n'ont que la partie supérieure de leur corps à couvrir.

Le manuscrit de Saint-Pétersbourg fait mention d'un bouclier particulier qu'on nommait le bouclier de perfidie[3]. Ce bouclier, que le guerrier attachait à son cou, était percé par le milieu, et l'on pouvait y faire passer le fût d'une arbalète. L'archer tenait le bouclier dressé devant lui, et, au moment où son

expressions de l'auteur arabe : ومن عجائب هذه الوقعة وغرائب هذه الدفعة ان فارسهم ما دام فرسه سالما لم يذل للصرعة فانه من لبسه الزردى من فرقه الى قدمه كانه قطعة حديد ودراك الضرب اليه غير مفيد

[1] N° 1128, fol. 41 v. et suiv.

[2] Collection d'Eccard, t. II, p. 1408.

[3] ترس الغدر Man. de Saint-Pétersbourg, p. 46, 47 et 165.

adversaire s'y attendait le moins, il lui décochait un trait.

Si des armes défensives nous passons aux machines, nous trouverons chez les Arabes à peu près les mêmes engins que chez les chrétiens de l'époque, engins dont l'invention remontait, en général, aux Grecs et aux Romains. Les Arabes désignent les machines de ce genre, notamment les balistes et les catapultes, par le mot *mandjanyk* منجنيق, faisant au pluriel مناجنيق. Les Grecs, outre le terme générique de *μηχανή*, employaient, pour les machines de guerre, celui de *μάγγανον*; c'est de *μάγγανον* que nos pères firent *manganum* et *mangonneau*. Le mot *mandjanyk* dérive de l'un des mots grecs; peut-être les Arabes firent-ils comme nous du mot *méchanique*, qui, en grec, a une valeur adjective, un substantif synonyme de machine.

L'historien Boha-eddin, parlant des engins que les croisés opposèrent aux musulmans au siége de Saint-Jean-d'Acre, en 1190, dit que l'aspect seul en faisait trembler. « La plus redoutable de ces machines, dit-il, était un grand édifice de bois appelé *debabé*[1], lequel pouvait contenir un grand nombre de guerriers. On l'avait revêtu de grandes plaques de fer, et il marchait sur des roues, recevant le mouvement de l'intérieur. Cette machine était munie d'une énorme tête de fer appelée *bélier*, qui faisait des ravages terribles; des hommes placés dans l'in-

[1] دبابة C'est probablement le *musculus* des latins.

térieur faisaient mouvoir cette tête et renversaient les bâtisses les plus solides. Les chrétiens élevèrent une autre machine terminée en plate-forme, qui recevait aussi le mouvement de l'intérieur. Sa forme était la même que celle de la première, avec cette seule différence qu'au lieu d'une tête de bélier, elle portait une pièce de fer en forme de soc de charrue; dans la première, la tête de bélier opérait par son poids; dans la seconde, elle agissait par son poids et sa forme pointue. C'est l'instrument que les chrétiens appelaient *chat*[1]. »

Je ne puis me dispenser de dire quelques mots du cheval, ce compagnon fidèle du guerrier. Une grande partie des traités arabes d'art militaire est consacrée à la manière de dresser le cheval, ainsi que le cavalier. L'auteur du manuscrit de Saint-Pétersbourg insiste sur les signes auxquels on reconnaît un bon et un mauvais cheval; il recommande, quand on a à lui faire faire un exercice violent, de lui ménager la nourriture et de le préparer doucement à l'épreuve qu'on lui réserve. Si l'on a à faire saillir une jument, on doit éviter le moment des chaleurs, vu que le poulain qui en proviendrait serait chétif et hors d'état de produire. Il vaut mieux choisir la saison du printemps, lorsque l'air est frais.

Si la jument ne conserve pas la semence, l'auteur conseille de lui ouvrir la vulve, et de retirer avec

[1] *Extraits des historiens arabes des croisades*, p. 291.

un couteau de sa matrice un morceau noir. On déposera dans la matrice un peu de sel, on la lavera avec du lait de jument et de l'urine d'éléphant; ensuite on fera saillir la jument, et elle engendrera [1]. Ce qui est dit ici du morceau noir qu'on retirait de la matrice se rapporte probablement à l'humeur visqueuse connue des anciens sous le nom d'*hippomanès*.

Les détails relatifs à la manière de brider le cheval montrent que les procédés étaient alors très-imparfaits. On sait que ce n'est que dans les temps modernes, et en Occident, que l'art d'emboucher le cheval a été perfectionné. En général, cet excellent animal était traité en Orient beaucoup plus durement qu'il ne l'est aujourd'hui chez nous. Le mors qu'on lui appliquait était peu commode; de plus, on faisait jouer l'éperon en toute occasion.

Dans les peintures qui accompagnent les traités arabes d'art militaire, le devant et le derrière de la selle sont beaucoup plus élevés qu'ils ne le sont chez nous. Cet usage s'est maintenu jusqu'à ces derniers temps. La selle se nomme en arabe سرج; on distingue la partie de devant par le mot قربوس, et la partie de derrière, que nous appelons troussequin, par قربوس ورانى.

A en juger par ces mêmes peintures, les guerriers orientaux étaient peu adroits dans la manière de tenir les rênes du cheval et la lance. On sait que le succès d'une évolution dépend en grande partie

[1] Manuscrit de Saint-Pétersbourg, p. 15 et 21.

du secours que le cavalier reçoit du cheval. Il est dit dans le manuscrit de Saint-Pétersbourg que la manière de tenir la bride du cheval forme les vingt-trois vingt-quatrièmes de l'art de la guerre[1].

Les traités arabes d'art militaire qui sont accompagnés de peintures, contiennent la représentation figurée des principales évolutions en usage dans les écoles d'équitation. Ces évolutions consistaient naturellement à mettre peu à peu le cheval en état de marcher, d'après un pas réglé, tantôt en avant, tantôt en arrière, tantôt de côté et tantôt en cercle. On lit dans le manuscrit de Saint-Pétersbourg que quelques-unes de ces évolutions avaient été empruntées, les unes aux Turks, les autres aux Francs. Il est certain que plusieurs des figures tracées se rapprochent des nôtres. Quand même l'auteur arabe n'en aurait pas fait la remarque, il était impossible que les peuples les plus éloignés ne se rencontrassent pas quelquefois. Les évolutions faites à cheval sont appelées du nom général de *meydan* ميدان, au singulier, et مواديين au pluriel[2]. *Meydan*, comme on sait, s'applique proprement au lieu où s'exécutent les exercices; il se dit d'un hippodrome et d'un

[1] اعلم ان الفروسية اربعة وعشرون قيراطا منها ثلاثة وعشرين تمسكك فى مسك العنان وجميع العمل قيراطا واحدا Man. de Saint-Pétersbourg, p. 112; voy. aussi p. 109. Sur cette division d'un objet quelconque en vingt-quatre parties, on peut consulter ma traduction de la Géographie d'Aboulféda, p. 73.

[2] N° 1128, fol. 58 et suiv.; man. de Saint-Pétersbourg, p. 116, 120, 122, 125, 127 et 137.

manége. Il a été ensuite employé pour désigner les exercices eux-mêmes.

Après avoir parlé des armes des Arabes, il ne sera peut-être pas sans intérêt de jeter un coup d'œil rapide sur la manière dont se formaient et se maintenaient les formidables légions qui ont pendant si longtemps fait triompher les lois de l'Alcoran. Jusqu'ici nos observations se sont rapportées aux guerres des croisades, lorsque l'Orient était aux prises avec l'Occident. Nous bornerons donc nos considérations aux peuples de la Syrie, de la Mésopotamie, de la Perse, de l'Asie Mineure et de l'Égypte.

A l'époque où l'islamisme fit ses grandes conquêtes, c'est-à-dire au temps où la nouvelle religion sortit pour la première fois des limites de l'Arabie, les Arabes composaient presque à eux seuls les troupes de l'islamisme. On vit en peu d'années ces nomades subjuguer la meilleure partie de l'Asie et de l'Afrique, depuis l'Inde jusqu'à l'océan Atlantique, et même une partie de l'Europe. Mais lorsque les vainqueurs se furent disséminés sur le vaste théâtre de leurs exploits, et que l'Arabie se trouva épuisée, il fallut recourir à de nouveaux champions. Outre les habitants des pays conquis qui avaient embrassé le nouveau culte, et qui, dès l'origine, furent admis dans les rangs des vainqueurs, on enrôla les peuples des montagnes, tels que les Kurdes et les nomades de toute race répandus en Afrique et en Mésopotamie; en un mot, l'on fit un appel à tous ceux qui par leur vie dure et grossière étaient propres à sou-

tenir le poids des armes; on finit même par rechercher l'appui des descendants de ces mêmes Scythes qui, pendant si longtemps, avaient épouvanté les nations amollies du midi de l'Asie. Dès le IXe siècle de notre ère, les khalifes de Bagdad étaient gardés par des esclaves venus des contrées qui sont situées au nord de la mer Noire, de la mer Caspienne et de l'Oxus.

Presque tous les Turks étaient en naissant élevés dans des idées belliqueuses; ceux mêmes qui étaient adonnés à la vie pastorale et qu'on distingue par le nom de Gozzes, Turkomans, etc. échangeaient dans l'occasion la houlette contre la lance. Au XIe siècle, des tribus entières de Turks, traversant l'Oxus, s'avancèrent en armes, sous la conduite des enfants de Seldjouk, dans l'intérieur de la Perse, et ne tardèrent pas à arriver sur les bords du Bosphore, en face de Constantinople. Jusque-là ces barbares avaient servi dans les armées musulmanes comme mercenaires; ils eurent alors à leur tête des chefs de leur propre nation, et on vit successivement leurs sulthans, Alp-Arslan et Malek-Schah, prendre place parmi les plus célèbres monarques de l'Asie.

Ordinairement, les princes musulmans qui recherchaient l'appui des peuples d'origine turke, leur adjoignaient des guerriers d'autres nations, soit afin de balancer leur trop grande influence, soit parce que souvent ils mettaient leurs services à un trop haut prix. En Syrie et en Mésopotamie, on s'adres-

sait de préférence aux Kurdes et aux tribus arabes répandues sur les frontières du désert. En Égypte on recourait aux Nubiens, aux Berbers et aux nègres.

Telle fut la politique qui dirigea presque constamment les souverains du moyen âge. Quelquefois, par suite de circonstances particulières, ils parurent vouloir changer de système: c'est ainsi qu'en Égypte les khalifes fatimites, se méfiant des Turks, qui avaient de l'inclination pour la doctrine religieuse des khalifes de Bagdad, recherchèrent les Nubiens et les nègres, et que plus tard Saladin, auteur de la ruine des khalifes fatimites, éloigna de sa personne les nègres et les Nubiens pour attirer les Kurdes, ses compatriotes [1]. C'est encore ainsi qu'aux approches de la première croisade de saint Louis, un des successeurs de Saladin, mécontent des Kurdes, fit un nouvel appel aux Turks, aux Circassiens, et aux autres peuples établis sur les bords de la mer Noire et de la mer Caspienne; cette circonstance donna une nouvelle force à ces mamelouks, qui d'esclaves se firent maîtres, et régnèrent pendant plusieurs siècles sur l'Égypte et la Syrie. Mais la composition des armées musulmanes ne changea pas entièrement, et les changements n'eurent qu'une courte durée.

On comptait dans les armées diverses classes de guerriers. Quelques-uns s'engageaient pour un service permanent et recevaient une solde régulière; ceux-là étaient attachés à la personne du prince, ou bien on les chargeait de la défense des forteresses.

[1] *Extraits des historiens arabes des croisades*, p. 142 et suiv.

C'est dans cette classe que le souverain admettait de préférence les Kurdes, les Turks et les Turkomans, en un mot les hommes qui, habitués à une vie dure, étaient plus propres aux fatigues des armes, et qui, étrangers au pays, professaient pour le prince un dévouement plus entier. Ces guerriers combattaient à cheval et avaient chacun à leur service un page pour porter leurs armes : c'étaient les chevaliers et les hommes d'armes de l'Orient. Comme leur entretien était fort onéreux, le nombre en était limité. Saladin, malgré ses guerres continuelles et ses grandes conquêtes, n'en eut jamais plus de quatorze mille à son service.

Outre les soldats proprement dits, le souverain, aux approches d'une guerre, réunissait sous son étendard un certain nombre d'Arabes et de Turkomans. Ces nomades ne s'engageaient que pour une campagne, et, l'expédition terminée, ils s'en retournaient dans leurs pâturages. Ils ne recevaient pas de solde régulière ; ordinairement, il suffisait de leur donner une espèce de gratification, sans compter le butin qu'ils manquaient rarement de faire.

Il y avait encore des troupes vouées à la défense du sol, et celles-ci paraissent avoir été surtout composées d'artisans, de bourgeois, en un mot de gens du pays : c'étaient les gardes nationales du moyen âge. Elles sont appelées du nom de احداث, ou troupes nouvellement formées.

On remarquait enfin les متطوعة, ou volontaires, qui n'étaient pas assujettis à un service régulier, et

qui se retiraient quand ils voulaient. A une époque où les religions chrétienne et musulmane étaient, pour ainsi dire, en présence, et où il s'agissait pour les musulmans de la défense de leurs biens et de leurs personnes, le nombre des volontaires devait être considérable. Parmi eux étaient des hommes pieux, des scheiks, des faquirs, qui, à l'exemple des moines et des prêtres dans les armées chrétiennes, excitaient le zèle des guerriers et enflammaient leur courage.

En général, c'étaient les mêmes hommes qui servaient sur terre et sur mer. Parmi les marins, cependant, l'on comptait un certain nombre de renégats et d'esclaves grecs, italiens, etc. La marine musulmane a, dans tout le moyen âge, été inférieure à celle des chrétiens, et ordinairement les musulmans n'ont songé à équiper des flottes que lorsqu'il s'agissait de leur propre défense. Comment en eût-il été autrement? Beaucoup de musulmans, à l'exemple des idolâtres de l'Inde, professent une sorte d'aversion pour la mer, et quelques docteurs ont prétendu que c'était une folie de se confier sur un frêle navire à un si terrible élément. A les en croire, tout homme qui s'embarque sans une absolue nécessité, doit être consideré comme un insensé, et son témoignage ne devrait point être reçu en justice[1]. Il n'est pas étonnant, d'après cela, que l'état de marin n'ait jamais été très-honoré dans l'Orient. Makrizi, qui écrivait dans le xve siècle de notre ère, nous ap

[1] *Extraits des historiens arabes des croisades*, p. 370 et 476.

prend que, de son temps, en Égypte, le mot *marin* était un terme d'injure. Ce mot était rendu en arabe par *stouly* اسطول, altération du grec στολή, qui signifie *flotte*.

La manière dont toutes ces troupes étaient entretenues a varié selon les temps et les lieux. Sous Mahomet, les guerriers vivaient principalement du butin qu'ils faisaient sur l'ennemi. Il était rare qu'on leur accordât une gratification particulière; aussi le partage du butin était parfaitement réglé d'avance. Après une victoire ou à la fin d'une campagne, on mettait en commun tout ce qui avait été pris, l'or, l'argent, les bestiaux, les armes, les captifs mêmes. La part du prince était le cinquième; le reste était partagé entre les guerriers et on les laissait libres d'en disposer comme ils voulaient. Le cavalier recevait le double du fantassin[1].

Mais, sous Mahomet, il n'y avait pas encore d'armées permanentes. Lorsque les nomades de l'Arabie se furent rendus maîtres des richesses des contrées voisines, le khalife Omar consacra une partie des revenus des pays conquis à la solde des guerriers, et alors il s'établit des troupes réglées. Dans plusieurs provinces, les biens appartenant à l'État ou les biens des anciens habitants qui s'étaient expatriés, furent affectés à l'entretien des soldats. Ces terres devinrent, sous le nom de جند, *djond* ou corps de troupes, des espèces de colonies militaires, où le souverain

[1] *Alcoran*, sourate VIII, vers. 42. (Voy. mon volume sur les invasions des Sarrazins en France, p. 253.)

faisait, au besoin, des levées. C'est ainsi que la Syrie fut partagée en cinq djonds. Rien ne fut changé, d'ailleurs, au partage du butin.

La solde des troupes étrangères fut, en général, payée en argent jusqu'au milieu du XI[e] siècle. A cette époque, les Turks seldjoukides s'emparèrent de la Perse et de la Mésopotamie, et ces vastes contrées se trouvant appauvries à la suite des guerres qui les désolaient depuis longtemps, Nizam-el-Mulk, visir du sulthan Malek-Schah, imagina de consacrer à cet objet les terres qui appartenaient au fisc. Il nomma des personnes pour avoir l'administration de ces biens : d'un côté, les guerriers eurent leur sort assuré; de l'autre, les peuples commencèrent à se reposer de leurs souffrances. Ainsi naquirent les bénéfices militaires[1].

L'esprit qui avait dicté cette mesure ne s'arrêta pas là. Malek-Schah, voulant récompenser la bravoure de quelques-uns de ses généraux, leur accorda des provinces à titre de fief. On vit alors des princes de Moussoul, de Maridin, constitués à la manière féodale. Malek-Schah consentit même, pour satisfaire l'ambition de quelques-uns de ses parents, à mettre à leur disposition une partie de ses troupes, et toutes les régions qu'ils subjuguèrent leur furent abandonnées, à la seule condition de rendre foi et hommage au suzerain. Telle fut l'origine de l'occupation d'Alep et de Damas par Toutouch, frère de Malek-Schah, et de l'Asie Mineure par son neveu Soliman.

[1] *Extraits des historiens arabes des croisades*, p. 88.

On voit que l'établissement du système féodal, qui domine encore en partie dans l'Orient, est l'ouvrage des peuples nomades de la Tartarie. Il avait déjà dominé dans une portion de l'Asie, sous les rois parthes, et même plus anciennement; mais les guerres des Romains et les conquêtes des Arabes en avaient abrogé l'usage.

Ce même système qui, à quelques différences près, a si longtemps régné en Europe, fut encore l'ouvrage des Germains et des autres peuples du nord de l'Europe et de l'Asie, qui se partagèrent les débris de l'empire romain. Il faut croire que la féodalité, quoique incompatible avec une civilisation bien entendue, est inhérente à l'état moral et physique de certaines populations, et que, là où les hommes sont épars et errants, il faut des chefs qui se distribuent le pouvoir, qui fassent du pays où ils commandent leur propriété particulière, et qui, aux droits de souveraineté près, puissent tout trouver dans eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, les bénéfices militaires et les fiefs, d'abord amovibles, furent à peu près considérés comme institués à vie; enfin, l'autorité du suzerain s'affaiblissant, ils devinrent héréditaires. Les bénéfices mêmes, qui, d'abord, appartenaient à la masse des troupes et étaient administrés en forme de régie, furent distribués aux titulaires, et ceux-ci les gouvernèrent comme ils voulurent.

Les bénéfices militaires furent rendus héréditaires par Nour-eddin, prince d'Alep et de Damas, vers le

milieu du XIIe siècle. Nour-eddin espéra, par là, intéresser davantage les soldats au succès de ses armes. En effet, si on en croit un auteur contemporain, les soldats commencèrent à se dire : « Ces biens sont notre propriété ; ils passeront à nos enfants : nous devons donc les défendre, même au péril de notre vie[1]. »

Non-seulement les princes abandonnèrent certaines terres aux guerriers qui servaient sous leurs drapeaux, mais encore ils concédèrent de vastes territoires à certaines tribus nomades, à condition qu'elles défendraient le pays, de manière à laisser au moins aux troupes régulières le temps de venir au secours[2]. On choisissait de préférence les campagnes situées sur les frontières ; c'était une manière d'établir des sentinelles avancées. Les Romains n'avaient pas imaginé d'autre moyen pour garder leurs frontières du Rhin et du Danube. Les nomades auxquels les princes musulmans s'adressaient étaient des Arabes et des Turkomans. Quelquefois, ces nomades s'obligeaient, de plus, à fournir des chevaux pour la remonte de la cavalerie.

Pendant quelque temps, les institutions féodales furent particulières à la Perse, à la Mésopotamie et aux autres contrées qui étaient soumises à la domination des monarques seldjoukides. En 1169, Saladin, d'abord simple lieutenant de Nour-eddin, se rendit maître de l'Égypte et y introduisit les prin-

[1] *Extraits des historiens arabes des croisades*, p. 165.
[2] *Ibid.* p. 83 et 501.

cipes politiques de son maître[1]. Plus tard, les Turks ottomans suivirent le même exemple, et le système féodal ne tarda pas à devenir général.

HISTOIRE

De la dynastie des Beni-Hafs, par Abou'l-Abbas Ahmed el-Katib; usurpation du faux El-Fadhel; fragment publié en arabe et traduit en français par M. Cherbonneau, professeur d'arabe à la chaire de Constantine.

Lorsque la dynastie d'Abd-el-Moumin vint à déchoir en Occident, les Beni-Hafs profitèrent des troubles qui agitaient le pays, s'emparèrent du souverain pouvoir en Afrique, choisirent Tunis pour siége de leur empire, et gardèrent le sceptre jusqu'au jour où les Osmanlis, l'arrachant de leurs mains, fondèrent à leur tour une dynastie.

Mais ce n'est pas assez de vaincre et de conquérir le titre de khalife, il faut savoir régner; et, soit impéritie, soit indolence; car l'indolence s'allie bien dans le caractère de l'Arabe avec la fougue du conquérant, les Beni-Hafs ne purent jamais maintenir l'unité dans leurs vastes états. Leur pouvoir, incessamment tiraillé, s'en allait par lambeaux. Défection des officiers militaires, trahison des agents supérieurs, révoltes de toutes parts, révoltes dans la race arabe, où l'esprit de rébellion naît avec l'enfant, révolte dans la race kabyle, où l'épée est toujours tirée du fourreau, tantôt de tribu à tribu, tantôt contre le maître. On juge si de tels éléments devaient inviter l'ambition, et si elle manquait

[1] Voy. les trois mémoires de M. Silvestre de Sacy sur le système de la propriété foncière en Égypte, dans le recueil des Mémoires de l'Académie des inscriptions.

à se servir de ces ferments de discorde. L'épisode que nous traduisons en est une preuve remarquable. Du reste, nous pouvons en tirer cet utile enseignement, que jamais ces populations turbulentes et sauvages, dispersées encore aujourd'hui sur la surface du sol, n'ont été pliées à l'obéissance que par une main de fer. Les Turcs seuls, s'ils ne les ont pas façonnées au devoir, étaient du moins parvenus à les soumettre et à les dompter par la crainte. Les Français ont chassé les Turcs; et, depuis ce moment, la révolte a éclaté sur tous les points. La différence des religions n'est qu'un prétexte; la cause véritable, c'est l'éternelle inquiétude de l'esprit arabe, je ne sais quel besoin impatient d'aventures et de nouveautés, la crédulité toujours prête à recueillir les promesses du premier imposteur, et l'ignorance originelle, cette source vive et profonde de la crédulité. Rien n'est changé sur la terre d'Afrique. Un peuple nouveau est venu avec des mœurs nouvelles. L'Europe s'y est transportée; elle y a transporté ses usages, sa civilisation, l'architecture de ses villes; mais l'Afrique et l'Europe ne se sont pas mélangées. L'Arabe d'aujourd'hui est le même homme que l'Arabe d'autrefois. Comme il se défie de nos sciences, et que ses scrupules les condamnent, il n'a rien appris, il se glorifie dans son ignorance, et son ignorance le livre encore aux séductions des plus misérables chefs de parti. L'ignorance n'a-t-elle pas fourni une armée à l'infidèle lieutenant d'Abd-el-Kader? L'ignorance de l'Arabe est notre ennemi toujours renaissant, et celle-ci, comme l'hydre antique, ne se combat pas seulement avec le fer. Hercule avait déjà coupé toutes les têtes du monstre de Lerne; mais chaque tête reparaissait sur le tranchant de l'épée. Le héros grec prit la torche qui brûle, prenons le flambeau qui éclaire, et les tribus ne se lèveront plus à la voix d'un Mouley-Mohammed-scherif, proclamé invulnérable parmi les siens, jusqu'au jour où une balle française a imprimé sur son visage la preuve éclatante de son imposture.

Celui qui donne au public ce fragment inédit, devait sans

doute faire précéder son travail d'une notice bibliographique sur l'auteur dont il a essayé de se rendre l'interprète; mais il l'avoue ingénument, ses recherches ne lui ont encore rien appris, sinon que l'historien arabe vivait à la fin du VIIIe siècle et au commencement du IXe. Quel était son pays? Il nous le dit lui-même dans ce passage de son livre :

وامتدح الناصر عند وصوله الى قسنطينة الفقيه ابو علي حسن
بن علي بن الفكون من اهل بلدنا بقصيدة عظيمة

« En-Nâcer, à son entrée dans Constantine, fut célébré en vers pompeux par notre compatriote, le jurisconsulte Abou-Ali-Haçan-ben-Ali-ben-el-Fékoun. » (Fol. 5 verso, l. 5.)

Ainsi le chroniqueur est né à Constantine. C'est là aussi que le traducteur a rencontré le manuscrit précieux dont il publie un fragment pris au hasard; mais il s'aperçoit qu'il va faire l'éloge du texte original, et il sait que la louange d'un traducteur est toujours suspecte. Il se bornera donc à dire que le livre a été célèbre au temps de l'Arabie lettrée, et qu'il est cité dans un autre manuscrit arabe : *Ma'arifet-et-Tabakât*, notice sur les siècles de l'islamisme.

L'ouvrage du kadi Abou'l-Abbas-Ahmed-el-Khatib est intitulé : الفارسية في مبادى الدولة الحفصية, *El faréciа fi mobadi ed-daulet el-hafcia*, « Commencement de la dynastie des Hafsites. »

Maintenant le lecteur a un extrait du livre sous les yeux. C'est à lui seul d'en apprécier l'importance. Il le fera toujours avec justice. Puisse sa justice être indulgente au traducteur !

TEXTE ARABE.

(Fol. 24 v. lig. 10.)

ولمّا دخلت احدى وثمانين وستماية ظهر عند دياب
رجل ادّعى انّه الفضل بن الامير يحيى الواثق وانّه انفلت

من السجن وصدّقه العبد نصير وصحّ عند الذبابين وغيرهم انّه الفضل وكان الفضل قد قُتِل بتونس فنزل المدعى مع العرب طرابلس وواليها حينئذ من قبل الامير ابى اسحاق ابو عبد الله بن عيسى الهنتاتى المعروف بعنق الفضة فاغلقها ووقع القتال مدّة ثم رحل المدعى وجبا تلك النواحى ووضع الله له القبول وخرج اليه الامير ابو مروان عبد الملك بن عثمان بن مكى وفتح له قابس ودخلها فى رجب سنة احدى وثمانين وستماية ووصلت بيعة جربة والحامّة ونفزاوة وتوزر وفى شهر رمضان من هذه السنة جاءته بيعة قفصة فعظم امره وانتشر ذكره فاخرج له الامير ابو اسحاق جيشا من تونس وامر عليه ابنه الامير ابا زكريا ونزل القيروان وجبى الاموال ثم توجّه الى المدعى فنزل بعوده والناس فى كلّ يوم ينسلون عنه الى المدعى حتى كاد ان يبقى وحده فرجع الى تونس فى شهر رمضان المذكور وارتحل المدعى من قفصة وجاءته بيعة القيروان والمهدية وصفاقس وسوسة وكثرت الاقوال فى تونس فخرج الامير ابو اسحاق منها فى جيش عظيم وذلك فى شوال سنة احدى وثمانين وستماية ونزل المحمدية واخرج من الدروع والجواشن والبيضات والسيوف المحلّات ما حُمِلَ على تسعين بغلا واخرج من

الدَرَق اللمطية والقِسِى الدمشقية ما حُمِل على اعداد من الابل فنُهِبَ ذلك كلّه مع غيره من المال والثياب فى منزل المحمدية ثم فرّ الى الرعِى شيخ الموحدين ابو عمران بن ياسين فى جماعة كبيرة ورجع الامير ابو اسحاق ونزل السبخة حتى اخرج نساءه واولاده من القصبة وارتحل عن تونس مُغْرِبًا تحت خوف وهول وجوع حتى نزل قسنطينة وصاحبها حينئذ ابو محمد عبد الله بن بوفيان المذكور فاغلقها فى وجهه خايفًا ممّا وراءه وانزل لهم الخبز والتمر من اعلا السور ولم يتعرّض لة بادايه فاكل كلّ جايع ورحل من يومه جادًّا الى بجاية فلقيه ولده الامير ابو فارس فخلع الامير ابو اسحاق نفسه وبايع ابنه فكانت مدّته ثلاث سنين ونصف سنة وكان سنّه يوم خلع نفسه خمسين سنة لانّ ولادته كانت سنة احدى وثلاثين وستماية وكانت ولادة ابنه الامير ابو فارس بتونس سنة احدى وخمسين وستماية وبويع بعد خلع ابيه ببجاية فى يوم السبت الموفى عشرين من ذى قعدة سنة احدى وثمانين وستماية ولُقِبَ بالمعتمد وجيّش الجيوش وجمع الجموع وخرج الى لقاء الدعى وترك والده ساكنًا ببجاية وخرج الدعى من تونس فى عسكر عظيم والتقى الجمعان بوطاية قلعة سنان وكانت انصدار

المعتمد فأُخِذ وقُتِل ونُهِبت مضاربه وخزاينه وسبق (1) راسه الى الدعى ثم قتل الدعى اخوته عبد الواحد وعمر وخالد ومحمّد بن عبد الواحد وتولى الدعى قتل عبد الواحد بيده بجربة وذلك فى الثالث من شهر ربيع الاوّل من سنة اثنين وثمانين وستماية وكانت مدة المعتمد بجاية واحوازها ثلاثة اشهر ونصف شهر ولمّا وصل الخبر الى بجاية اضطربت اضطرابًا شديدًا واجتمع الناس بالجامع فكلّمهم رجل بكلام غضبوا منه وقتلوه فى المقصورة وخاف الامير ابو اسحاق على نفسه فخرج هاربًا ومعه ابنه الامير ابو زكرياء فخرج بعض من اهل بجاية وبعض من الاجناد فى طلبه فادركوه فى بنى تحنرس وقد سقط عن فرسه وتالّم فخذه ونجا الامير ابو زكرياء ابنه الى تلمسان والقى الامير ابو اسحاق فى دار حتى ارسل الدعى بقتله فقُتِل فى التاسع عشر لشهر ربيع الاول المبارك الاشرف الانور من سنة اثنين وثمانين وستماية ورجعت البلاد كلّها الى الدعى الذى تسمى الفضل بن الواثق وانّما اسمه احمد بن مرزوق بن ابى عمارة المسيلى بويع له البيعة التامّة على انّه الفضل بن يحيى بن المنتصر بتونس فى يوم الخميس

[1] Je lis : سُبِق.

السابع والعشرين من شهر شوال سنة احدى وثمانين
وسمّاية وكانت ولايته بالمسيلة سنة اثنين وثمانين
وسمّاية وتربيته ببجاية وكان حال النشاة كثير التطوّر
ومن فجوره وتطوّره انتسابه الى غير نسبه وخُطِبَ له
بهذا الافترا على جميع منابر افريقية ومرّت هذه المغالطة
على الناس كلّهم الاّ القليل ممن يحقّق قول الفضل بن
يحيى الواثق لكنه خاف على نفسه وكان الدعي يتظاهر
بمعرفة رجال من الصالحين كالمرجاني والزبيدى والخلاسي
وغيرهم وهو على خلاف ما اظهر من شرب الخمر وغيره
ومن نحته (1) وجرءته انّه كان يقطع المنكر ويرتكبه ويامر
بالمعروف ويجتنبه وكان قتّالاً سفّاكًا للدماء ظالمًا خسيسًا
بخيلاً فاجرًا كذّابًا مخالفًا للوعد بعيدًا من خصال ابناء
الملوك لم تعلم له منقبة سوى انّه رفع النزول على اهل
تونس وكانوا يلقون منه امرًا عظيمًا وبنا جامعًا للخطبة
ومن عدم سياسته انّه اخذ الحفصيين كلّهم وسجنهم

[1] Ce mot m'a longtemps embarrassé, je l'avoue. Ma première conjecture s'est portée sur l'expression بخت *bakht*, empruntée de la langue persane, et qui signifie « bonheur, félicité. » Je traduisais ainsi : « Par suite de son bonheur. » Et mieux : « Enivré par ses succès. » Mais le mot نَحْت *naht*, qui est le synonyme et l'équivalent de طبيعة *tabia*, « naturel, caractère, » m'a paru préférable, parce qu'il est confirmé, et pour ainsi dire renforci par le mot suivant جُرْءَة *djoura*. « audace, impudence. » (Voir ma traduction française.)

وسلبهم من اموالهم وصرفه الله عن قتلهم وفى شهر المحرّم من سنة ثلاث وثمانين وستماية قبض على الشيخ ابى عمران بن ياسين الذى كان فرّ اليه وقتله واخذ اخويه واختلفت العرب عليه فاخرج لهم جيشًا عظيمًا وامر عليه الشيخ ابا محمد عبد الحقّ بن تافراجين الشملى ولمّا ظهر الامير ابو حفص بن الامير ابى زكرياء بعد اختفايه فى الجبال وفى بادية الاعراب خرج اليه الدعى من تونس يريد اخذه على ما سولت له نفسه فعظم سلطان الامير ابو حفص فى البلاد ولم يقدر الدعى على الهروب منه بالمنزل ثم رجع الى تونس خايفًا كالمنهزم وطوا الامير ابو حفص المراحل ونزل قريبًا من تونس ووقع القتال ايّامًا كثيرة ونهبت العرب البلاد وحوصر الدعى فى المدينة حصارًا شديدًا ثم ظهرت مدكته وغربته وانكشفت سريرته ومقته جنده لبخله وكذبه وسوء خلقه وحلف (1) وعده وادّعاءه ما ليس له ولمّا تيقّن هلاكه بعد طول حصاره فارق جنده وفرّ بنفسه الى دار فران اندلسى ودخل الامير ابو حفص المدينة فى ليلة الاثنين الثالث والعشرين لشهر ربيع الثانى لسنة

[1] Le mot حلف *hilf*, qui signifie « traité d'alliance, » n'est point admissible. Je pense que le copiste a oublié le point de la première lettre, et qu'il faut lire خلف *khalf*, « l'action de manquer à. »

ثلاث وثمانين وستماية فكانت دولة الدعى سنة وثلاثة اشهر غير ثلاثة ايّام وفرغ تمويهه وتلبيسه وأُخذَ بعد إقامة تسعة ايّام فى دار الغران دلّت عليه امراة واحضر بمحضر القضات والشهود والاعيان من الموحّدين وغيرهم واعترف بانّه بن ابى عمارة المسيلى الوارد من بجاية والناس على تحسّر وندم وضرب بالاكفّ من هذه المغالطة ثم ضُرِب الدعى اسواطًا وطيف به على حمار اشهب اللون أُخِذ من تحت رجل وقُتِل فى يوم الثلاثا الثانى من جمادى الاولى من سنة ثلاث وثمانين وستماية ورجعت الدولة الحفصية اعزّها الله تعالى الى اصلها ظاهرًا وباطنًا على يد مَن اقامه الله سبحانه وهو الامير ابو حفص عمر بن الامير ابى زكرياء بن الملك ابن محمّد عبد الواحد بن الشيخ المجاهد ابن حفص ،

TRADUCTION.

En l'année 681 de l'hégire, un homme parut chez les Beni-Dyab (1). Il prétendait être El-Fadel, fils de l'émir Yahya-el-Ouaccq, et disait qu'il s'était échappé de sa prison (2). Cette assertion, confirmée par le nègre Nécir (3), s'accrédita bientôt chez les Dyab et leurs voisins. Or l'émir Fadel avait été tué à Tunis.

Le prétendant se porta avec les Arabes sur Tripoli. À cette époque, Tripoli était gouverné au nom de l'émir Abou-Ishak-Abou-Abd-Allah-Ben-Aïssa-el-Hentati (4), célèbre par l'amnistie de Kassa (5). Le gouverneur ferma les portes de la ville, une affaire eut lieu sous ses murs. Le succès, longtemps indécis, se fixa enfin, et le calme fut rétabli par la retraite du prétendant.

Dieu lui préparait ailleurs un meilleur accueil. L'émir Abou Mérouân-Abd-el-Melik-ben-Osmân-ben-Mekki vint au devant de lui et lui ouvrit les portes de Kabès (6).

Il entra dans la ville au mois de redjeb de l'année 681 de l'hégire, et il reçut la soumission de Djerba (7), d'El-Hamma (8), de Nefsâoua (9), et de Tozer (10). La même année, pendant le mois de ramadhan, Kafsa (11) reconnut son autorité. Sa puissance ne tarda point à grandir et sa réputation commença à s'étendre.

Une armée sortit de Tunis (12), dirigée contre lui par l'émir Abou-Ishak. Elle était commandée par son fils, l'émir Abou-Zakaria, qui marcha sur Kaïrouân (13), y perçut l'impôt et se porta au-devant du prétendant.

Abou-Zakaria avait établi son camp (14). Chaque jour il voyait les siens se détacher de lui (15) pour passer à l'ennemi. Craignant de rester seul, il rétrograda sur Tunis, dans le mois de ramadhan de la même année.

De son côté, le prétendant sortit de Kafsa, et les

habitants de Kaïrouân, d'El-Mahdia (16), de Sfâkess (17) et de Souça (18) vinrent à lui.

Pendant ce temps, les esprits s'agitaient dans les murs de Tunis.

Dans le mois de chawwal de l'année 681, l'émir Abou-Ishak sortit de la ville à la tête d'une armée considérable et s'établit sous les murs de Mohammedia (19).

A la suite de l'armée, quatre-vingt-dix mulets portaient des cuirasses, des armures, des casques et des épées. Un nombre considérable de chameaux était chargé de boucliers de Lemtha (20), et d'arcs de Damas. Tout cela tomba au pouvoir de l'ennemi avec les trésors et les bagages renfermés dans le camp de Mohammedia.

Après ce succès, le prétendant, à la tête d'une armée nombreuse, se rendit chez Er-Riai-abou-Omrân-ben-Yassin, cheikh des Almohades (21).

L'émir Abou-Ishak battit en retraite. Il s'arrêta à Sebka (22), retira de la kasba ses femmes et ses enfants, et, quittant le territoire de Tunis, se porta vers l'ouest. Poursuivi par la terreur, le découragement et la faim, il ne s'arrêta plus qu'à Constantine (23).

Le gouverneur de la ville, à cette époque, était Abou-Mohammed-ben-Boufiân, dont il a été question précédemment. Dans la crainte de s'attirer la colère d'un ennemi puissant, il refusa d'ouvrir ses portes. Cependant, il fit descendre du haut des murs du pain et des dattes, et ne chercha point à s'opposer à la fuite de l'émir.

Les troupes assouvirent leur faim, et Abou-Ishak repartit le même jour. Il se dirigea à marche forcée sur Bougie, et rencontra son fils Abou-Fâres, qui venait au-devant de lui.

Il se démit en sa faveur après un règne de trois ans et demi. Il était alors âgé de cinquante ans, car il était né dans l'année 681 de l'hégire, et son fils Abou-Fàres était né à Tunis dans l'année 651. Après l'abdication de son père, ce prince fut investi du pouvoir à Bougie, un samedi, vingtième jour de d'houl-kada 681. Il prit le surnom d'El-Ma'tamed.

Après avoir levé des troupes et fait d'immenses préparatifs, il se porta à la rencontre du prétendant et laissa son père dans les murs de Bougie. De son côté, l'imposteur sortit de Tunis avec des forces considérables. Les deux armées se rencontrèrent dans la plaine de Kalaat-Senân (24).

El-Ma'tamed, abandonné des siens, fut pris et égorgé. Son camp et tous ses trésors furent pillés. Sa tête fut apportée au prétendu El-Fadel, qui ensuite fit massacrer les frères du vaincu, Abd-el-Ouâhed, Omar, Khaled et Mohammed-ben-el-Ouâhed.

Le prétendant se fit reconnaître souverain à Djerba avant Abd-el-Ouahed. Cet événement eut lieü le 3 du mois de rébi-el-ouel.

El-Ma'tamed avait régné à Bougie trois mois et demi.

La nouvelle de son désastre causa dans la ville une violente fermentation. La foule se précipita dans la mosquée. Un homme prit la parole pour calmer

les esprits; mais son discours ne réussit qu'à exciter la fureur du peuple, qui le mit en pièces dans l'intérieur de la maksoura (25).

L'émir Abou-Ishak trembla pour ses jours et s'échappa de la ville, emmenant avec lui son fils, l'émir Abou-Zakaria.

Des habitants de Bougie sortirent avec quelques soldats, se mirent à sa poursuite et l'atteignirent chez les Beni-Meuhtaress (26). L'émir était tombé de cheval et s'était blessé à la cuisse; quant à l'émir Abou-Zakaria, il se sauva dans la direction de Tlemcen.

L'émir Abou-Ishak fut déposé dans une maison. Il y resta jusqu'au moment où l'usurpateur envoya pour le tuer. Cet événement eut lieu le 19 du mois de rébi-el-ouel, le béni, l'illustre, le fleuri, dans l'année 682.

Le pays tout entier se soumit au prétendu El-Fadel, fils de Ouâceq, dont le véritable nom était Ahmed-ben-Merzoug-ben-Abi-Omara-el-Msili (de Msila) (27). Il avait reçu à Tunis l'investiture solennelle sous le nom mensonger d'El-Fadel-ben-Yahya-ben-el-Montacir, le jeudi 27 du mois de chawal de l'année 681, et l'année d'après, à Msila.

Élevé à Bougie, il signala ses débuts par une série de traits d'audace et d'imposture (28). Il commença par s'attribuer une fausse origine. La prière du vendredi fut faite en son nom dans toutes les mosquées de la province d'Ifrikya. Tout le monde ajouta foi à ses mensonges.

Il y avait bien un petit nombre d'hommes connaissant la fin tragique du vrai El-Fadel, mais ils craignaient pour leurs jours.

L'usurpateur affectait de rechercher la société d'El-Merdjani (29), Ez-Zobidi, El-Khilassi et autres saints personnages, tandis que, contrairement aux apparences, il se livrait honteusement au vin et à toutes sortes d'excès.

Enivré par ses succès, il eut l'impudence de s'abandonner aux vices qu'il proscrivait et de se soustraire aux lois établies qu'il faisait respecter. Il était cruel, sanguinaire, injuste, dépravé, avare, fourbe, menteur, parjure ; en un mot, il n'avait aucune des qualités qui caractérisent les fils de rois. L'histoire ne lui reconnaît pas d'autre mérite que d'avoir fixé sa résidence à Tunis, qu'il embellit d'une mosquée pour la prière du vendredi (30).

Ce qui prouve son peu d'habileté en politique, c'est que, devenu maître des Beni-Hafs, il jeta en prison tous les membres de cette famille, confisqua leurs biens, et n'eut pas la pensée de leur ôter la vie; tandis qu'il fit mettre à mort, dans le mois de moharrem 683, le cheikh Abi-Omrân-ben-Yassin, qui s'était réfugié auprès de lui, et qu'il s'empara de ses frères.

Les Arabes se tournèrent alors contre lui. Il envoya contre les mécontents une armée formidable, commandée par le cheikh Abou-Mohammed-abd-el-Haqq-ben-Taferhadjine-el-Chemli.

Sur ces entrefaites, parut l'émir Abou-Hafs, fils

de l'émir Abou-Zakaria, qui s'était caché jusque-là dans les montagnes et chez les Arabes Bédouins.

L'usurpateur sortit de Tunis et se porta à sa rencontre. Il avait la prétention de s'emparer de sa personne; mais la puissance de l'émir Abou-Hafs avait grandi dans le pays, et l'usurpateur dut perdre l'espoir de lui échapper. Alors il retourna à Tunis; sa retraite ressemblait à une déroute. L'émir Abou-Hafs franchit rapidement les étapes et vint camper sous les murs de la ville. Il y eut de nombreux engagements pendant lesquels les Arabes ravagèrent le pays. Quant à l'usurpateur, il se vit fermer toutes les communications.

Alors son imposture fut démasquée, et son secret fut dévoilé. Alors se manifesta hautement la haine que les siens avaient conçue contre lui à cause de son avarice, de ses mensonges, de sa méchanceté, de sa perfidie, et de ses prétentions à un titre qui n'était pas le sien. Après un long siége, il s'aperçut qu'il touchait à sa perte; il abandonna ses soldats et alla se cacher chez un chaufournier espagnol. L'émir Abou-Hafs fit son entrée dans la ville, dans la soirée du lundi 23 du mois de rébi-el-çani de l'année 683.

Le prétendu El-Fadel avait régné un an et trois mois, moins trois jours.

Ainsi s'évanouit le prestige dont s'était entouré ce faux personnage (31).

Il resta caché pendant neuf jours dans la maison du chaufournier. Il y fut découvert; et, sur les

indications d'une femme, les cadis et leurs assesseurs, les notables des Almohades et une foule nombreuse vinrent s'emparer de sa personne.

On découvrit alors qu'il était fils de Ben-Abou-Omara-el-Msili (de Msila), et qu'il était sorti de *la classe des artisans* (32) de Bougie.

Honteuse de sa crédulité, la population se frappait le visage en signe de repentir.

L'imposteur fut fouetté, promené par la ville sur un âne gris; puis, saisi par les pieds, il fut tué le mercredi, deuxième jour de djoumad-el-ouel de l'année 683.

La dynastie des Hafsites (que Dieu la protège!) reprit tous ses droits, à l'intérieur et à l'extérieur, dans la personne de celui que Dieu, le tout-puissant, avait fait surgir, l'émir Abou-Zakaria, fils du roi Abou-Mohammed-abd-el-Ouahed, fils du vaillant cheikh Abou-Hafs.

ÉTUDES CRITIQUES.

(1) Les Beni-Dyal, appelés aussi Oulad-Dyeb, sont situés dans le cercle de la Calle.

(2) On lit dans l'Histoire de l'Afrique de Mohammed-ben-Abi-el-Raïni-el-Kaïrouâni, les détails suivants sur la fin tragique d'El-Fadel: «El-Moula-Abou-Zakaria n'était pas de force à soutenir le fardeau du gouvernement. Il avait mis sa confiance entière dans un certain Ben-el-Rafiki, personnage vaniteux, livré au luxe et aux plaisirs, et n'entendant absolument rien à l'administration. Cette ignorance de ce qui constitue le bien-être des peuples mit le pays à deux doigts de sa perte. Sur ces entrefaites, arriva à Tunis un

oncle de l'émir ; son nom était Abou-Ishak-Ibrahim. Sous le règne précédent, il s'était retiré en Espagne par la crainte que lui inspirait son frère, à qui, de son côté, il était suspect. Il y resta longtemps, parce que, chaque année, El-Mestamer envoyait des présents au souverain de ce pays pour qu'il l'y retînt. El-Moula-Abou-Zakaria abdiqua en faveur de cet oncle, après un règne de deux ans, trois mois et vingt jours. Il quitta la kasba pour aller s'établir dans le palais qu'on nomme Dar-el-Gouri, au milieu de la rue Ketbiin. Mais il n'y resta pas longtemps; son oncle le fit arrêter et jeter dans une prison, où il mourut dans le mois de safar 679.» Voir *l'Exploration scientifique de l'Algérie*, tom. VII, histoire de l'Afrique d'El-Kaïrouani, par MM. Pélissier et Rémnsat, p. 229 et 230. Il est à remarquer que les noms d'El-Fadel, fils de l'émir Yahia-el-Ouaceq, qu'El-Katib donne à l'émir, ne se trouvent point dans la longue généalogie que lui attribue El-Kaïrouâni, en l'appelant El-Moula-Abou-Zakaria-Yahya-ben-el-Mestamer-Billah-émir-el-Moumenin-ben-el-Moula-Abou-Zakaria-Yahia-ben-abd-el-Ouahed-ben-Abou-Bekr-ben-Omar. Cependant, nous devons ajouter foi à l'ouvrage de notre auteur, qui vivait dans un temps plus rapproché des faits qu'il décrit.

(3) El-Kaïrouani, qui compilait Ebn-Chemoua, nous apprend que l'imposteur, courant de pays en pays pour chercher de l'ouvrage, était arrivé à Tripoli, et y avait fait la connaissance d'un nègre, ancien serviteur de l'émir Abou-Zakaria, qui était mort en prison après avoir abdiqué. Ici notre auteur diffère d'El-Kaïrouani, puisqu'il établit des rapports d'amitié entre ces deux aventuriers avant leur entrée à Tripoli.

(4) El-Hentati, des *Hentata*. La montagne de Hentata هنتاتة, située à six myriamètres et demi au sud de Maroc, *Merrâkech*, prend son nom de la tribu de Hentata, fraction des Berbères Masmouda ou Mouçamida. Le pic le plus élevé de cette montagne, sous le nom de Miltsin, a été déterminé, en 1830, par M. Washington. Son élévation au-dessus du niveau ordinaire de la mer est de trois mille quatre cent soixante et quinze mètres. C'est le point connu le plus élevé de toute l'Afrique septentrionale.

(5) Kassa. Je n'ai trouvé ce nom de ville ni dans le *Takouïm-el-Boldan*, ni dans l'ouvrage de Léon l'Africain. El-Kaïrouâni n'en parle pas dans sa Description de l'Afrique.

(6) Kâbès, que Léon l'Africain appelle Capes (voyez le tome IIe de la traduction de Jean Temporal, page 66), est désigné sous le nom de Qâbès, par M. d'Avezac. (Voy. les Études de géographie critique sur une partie de l'Afrique septentrionale, p. 17). Cette ville, située en face de l'île de Djerba, a été bâtie par les Romains. Deux rivières descendent de la montagne qui est au midi et arrosent son heureux territoire. Abouléda dit, dans sa Description des pays du Magreb, que Kâbès est à l'Afrikyah ce que Damas est à la Syrie, وقابس في افريقية كدمشق في الشام (Voy. le *Takouïm-el-Boldân*, édit. de MM. Reinaud et Mac Guckin de Slane). La distance de Kàbès à la mer est de trois milles, et les vaisseaux de moyenne grandeur remontent sa rivière.

(7) L'île de Djerba n'a point été mentionnée par Aboulféda. Située à peu de distance de la terre, elle a environ dix-huit milles de tour. (Conf. Léon l'Africain, tom. II, pag. 69, édit. citée, et M. Davezac, pag. 16, ouvrage cité). Elle a, suivant El-Hadj-ebn-Eddin-el-Aghouâthy, quatre ports : Agym, à l'ouest; Gergys, à l'est; Mersat-es-Souq, au nord; et Mersat-el-Qantarah, au sud. Le district de l'ouest, dont le port est vis-à-vis de Kâbès, est habité par un peuple appelé Agym, dont le langage est le berbère. Cette île, dont le nom a été écrit de plusieurs manières, est appelé *Gelves* par les historiens espagnols. C'est la Lotophagite de Ptolémée, que Strabon appelle Menix, du nom d'une de ses villes.

(8) El-hamma, qui signifie en langue arabe *fièvre*, est un mot employé dans l'Afrique septentrionale pour désigner les localités insalubres. Dans le passage dont nous offrons la traduction, El-Hamma est le nom propre d'une ville bâtie autrefois par les Romains, à quinze milles environ de Kâbès. (Voir Léon l'Africain, tom. II, pag. 67, édition citée.) On remarque au midi d'El-Hamma une source d'eau très-chaude, qui s'écoule par de grands canaux de construction romaine, jusqu'à un endroit où elle forme un lac dit le lac des lépreux.

(9) Nefsâoua est une ville située sur les bords du lac Melrir. C'est la patrie du sheikh El-Nefsâoui, célèbre à Constantine par un ouvrage d'un style assez élégant, mais dont le sujet rappelle les œuvres obscènes de Piron.

(10) Tozer ou Touzor, comme l'appellent quelques géographes, est situé auprès du lac Melrîr, nommé par le docteur Shaw lac des Marques. On lit dans le *Takouîm-el-Boldan*, loc. laud. « Touzar est la capitale du pays de Kastilah. Une rivière arrose ses jardins. Ebn-Saïd dit que Touzar et ses dépendances sont des îles au milieu des sables et des déserts qui les entourent... et enfin, que cette ville fait partie des pays connus sous le nom de Belâd-el-Djeryd. »

(11) Kafsa, qui fut autrefois une métropole célèbre, au dire d'Ebn-Saïd, cité par Aboulféda, est désignée souvent sous le nom de Gafsa. C'est l'ancienne Capsa mentionnée dans Salluste (*Jugurtha*, c. LXXXIX), et dont Marius, jaloux de la gloire acquise à Métellus par la prise de Thala, se rendit maître, malgré les difficultés de l'entreprise. El-Kaïrouâni dit naïvement que les murs de Kafsa ont été construits par les serviteurs de Nemrod.

(12) Les Beni-Hafs avaient choisi Tunis pour leur résidence royale.

(13) Kaïrouân, appelé improprement dans Léon l'Africain Cairaran (édit. de 1830, p. 59), fut bâti par Ocba, au commencement de l'islamisme, l'an 50 de l'hégire (670 de J. C.). Après avoir été longtemps la capitale de l'Ifrikyah, elle céda le premier rang à Tunis.

(14) D'après El-Kaïrouâni, traduction de MM. Pélissier et Rémusat, pag. 231, édition citée, Abou-Zakaria campa à Kammouda, sur le territoire même de Kaïrouân.

(15) Il y a dans le texte ينسلون. Le verbe نسل *naçal*, qui signifie proprement « se détacher de, tomber de, » en parlant des plumes d'un oiseau, de la laine des moutons, et des cheveux ou de la barbe, se trouve employé ici métaphoriquement.

(16) El-Mahdia, bâtie sur l'emplacement de l'antique Aphrodisium, par Obeïd-Allah, le premier des khalifes Fathimites, est à l'orient de Souça et à l'occident de Sfâkess. El-Mahdi en fit la capitale de l'Ifrikyah. Aboulféda dit : وهى منسوبة الى المهدى, « elle a été appelée du nom d'El-Mahdi. »

(17) Sfâkess ou Safakous est appelé Asfachus par Léon l'Africain, édition citée, pag. 59. C'est l'ancienne Sfax.

(18) Souça est la Suse de Léon l'Africain, édit. citée, p. 53. Cette ville fut bâtie par les Romains sur la Méditerranée, au sud-est de Tunis. C'est de là que partirent les musulmans pour envahir la Sicile.

(19) Mohammedia ou Mohamdia est une ville située à quelques myriamètres de Tunis.

(20) Lemtha est, selon Aboulféda, une capitale connue aussi sous le nom de Nawi, نوي; elle est située sur la lisière du désert de Lemthounah et à un tiers de la station de la mer de ceinture (océan Atlantique).

(21) Al-Mohades. El-Mohdi donna le nom de Mouahhedin (unitaires) à ceux qui embrassèrent sa cause.

(22) Le mot *sebka* signifie un marécage salé. C'est ici le nom d'une ville. Le docteur Shaw a employé fort souvent cette expression dans sa description de la Barbarie, pour désigner des localités.

(23) *Kosthinah* est le véritable nom de cette ville. Les habitants actuels prononcent *Ksanthinah*, et même *Ksamthinah* et prétendent que ce mot est une altération moderne des mots *Kçar Thinah*, قصر طينة, qui signifient le château de la reine Thina. J'ai emprunté ce renseignement d'une tradition locale. Thina aurait été détrônée par les Romains. C'est à elle qu'on attribuerait la construction des aqueducs dont nous voyons encore quelques restes. Mais la science a fait justice de ces fables. — Le *Takouïm-el-Boldân* donne une courte description de Constantine, dans laquelle je crois devoir relever une inexactitude. Aboulféda dit «que la rivière (l'Oued-Rummel) entoure Kosthinah de toute part.» Comme j'habite la ville, il m'est facile d'éclairer nos lecteurs par des renseignements exacts. Constantine est située au delà du petit Atlas, sur l'Oued-Rummel, au point où cette rivière traverse des collines élevées, contre-forts de l'Atlas, et pénètre du bassin supérieur dans la plaine de Milah. Cette ville est bâtie dans une presqu'île contournée par la rivière et dominée par les hauteurs du Mansoura et du Sidi-Mécid, dont elle est séparée par un grand ravin où coulent les eaux du Rummel. Ce dernier reçoit, au-dessus de la ville, et dans un lieu appelé El-Kouâs (les aqueducs romains), le Bou-Merzoug, cours d'eau peu étendu qui vient de l'est. La position de Constantine est singulièrement pittoresque. Au sud et à

l'ouest, la vue s'étend fort loin; et au delà des plaines, on aperçoit des montagnes souvent couvertes de neige; au nord, l'horizon est borné par le Djebel-el-Ouahache. Le plateau sur lequel la ville est assise est entouré de rochers escarpés. L'Oued-Rummel s'en approche par un angle situé au sud, s'engouffre dans un ravin profond, qui en défend les abords de deux côtés. Vers la pointe El-Kantara, ses eaux subissent quatre disparitions successives, qui forment des ponts naturels taillés dans le roc, ayant de trente à quatre-vingts mètres de largeur sur quarante mètres de hauteur. Arrivées au pied de l'immense rocher sur lequel est bâtie la kasba, elles tombent par de larges cascades dans la vallée située au bas à plus de soixante et dix mètres.

(24) *Kalaat-Senân*, « château de la dent, » est désigné, sur la carte de la province de Constantine dressée au bureau topographique, sous le nom de Dj. Gala ou Kala-Snenn. C'est une montagne très-élevée et située à six lieues et demie de la frontière, sur le territoire de la régence de Tunis. De Kalaat-Senân à Tebessa, il y a dix lieues, en descendant vers le sud-ouest. Cette localité a été de tout temps le refuge des brigands, auxquels elle offrait l'impunité.

(25) On entend par *maksoura* une chambre attenant à la salle où l'on fait la prière. C'est dans cette chambre que l'on serre le caftan de drap vert dont l'imâm se revêt, le vendredi, pour faire la khotba du haut du *membar*, « chaire. » La maksoura n'existe que dans les grandes mosquées et répond à la sacristie de nos églises. Indépendamment de cette signification, le mot *maksoura* désigne toute espèce de réduit ou recoin attenant à une grande chambre.

(26) Les Beni-Meuhtaress doivent se trouver à l'occident de Bougie, mais je ne les ai pas vus mentionnés sur la carte de l'Algérie.

(27) Msila ou El-Msila est situé à trois myriamètres six kilomètres sud-ouest de Medjana. D'après la carte nouvelle de la province de Constantine dressée au bureau topographique, cette ville se trouve par 55° 53′ de latitude et 2° 19′ de longitude, suivant la méridienne de Paris. L'auteur du *Takouîm-el-Boldân* et Léon l'Africain sont loin de s'accorder sur l'époque de sa fondation. Le premier prétend qu'elle a été bâtie par les khalifes Fatimites d'Égypte en l'année 315 de l'hégire; suivant le second, Msila est de construc-

tion romaine. Ce que nous pouvons établir d'après des renseignements modernes, c'est que cette ville fut fondée par les Romains, comme l'attestent les nombreuses inscriptions qu'on y voit encore, et qu'à une époque moins reculée, c'est-à-dire dans les premiers siècles de la conquête musulmane, elle fut reconstruite sur ses anciennes bases.

(28) Je n'ai point traduit mot à mot ce passage, parce que je me réservais d'expliquer nettement, dans une note particulière, le mot تطوّر, *tethououer,* qui est l'infinitif de la cinquième forme du verbe طار, *thar,* aoriste يطور *ithour.* Cette cinquième forme ne se trouve pas dans le dictionnaire de M. Freytag, mais elle est usitée dans le langage moderne, notamment à Constantine, où je l'ai entendu prononcer plusieurs fois. Elle signifie *faire des choses en dehors de sa condition, sortir de sa sphère, être excentrique, commettre des excentricités.*

(29) El-Merdjâni était un marabout vénéré. Voici ce qu'on lit sur lui dans la traduction d'El-Kaïrouani, ouvrage cité, p. 234 et 235 : «Le surnom d'Abou-Ossaïda fut donné au roi Abou-Mohammed-abd-el-Ouâhed, fils du cheik Abou-Hafs, parce que, après la mort de son père et de dix de ses sœurs, sa mère, qui était esclave de son père et se trouvait grosse des œuvres de celui-ci, craignant pour sa propre existence, se mit sous la protection du marabout El-Merdjâni. Ce fut chez lui qu'elle accoucha d'Abou-Mohammed-abd-el-Ouâhed. Le marabout voulant faire des largesses aux pauvres, à l'occasion de la naissance de cet enfant, leur distribua un mets composé de blé dit *ossaïda,* dont le nom resta au nouveau-né... » Et plus loin : «Le gouvernement d'Abou-Ossaïda fut heureux et tranquille... C'étaient sans doute les bénédictions d'Abou-Ossaïda qui portaient leurs fruits.»

(30) Il fit bâtir cette mosquée en dehors de la porte dite Bab-el-Bahar. (Voy. la traduction d'El-Kaïrouani, ouvrage cité, p. 233.)

(31) Il y a dans le texte تمويهه وتلبيسه, *sa dissimulation et son déguisement.* Le premier mot signifie se donner un lustre d'emprunt, se faire passer pour ce qu'on n'est pas.

(32) Selon El-Kaïrouani, *loc. laud.* p. 232, il avait exercé le métier de tailleur dans cette ville.

HISTOIRE DES SELDJOUKIDES,

Extraite du *Tarikhi Guzideh*, ou Histoire choisie d'Hamd-Allah Mustaufi, traduite et accompagnée de notes, par M. DEFRÉMERY. — (Suite.)

BARKIAROC, FILS DE SULTAN MÉLIC-CHAH.

Au moment de la mort de son père, il se trouvait à Ispahan. Turcan-Khatoun, mère de Mahmoud, montra un grand empressement pour s'emparer de la personne de Barkiaroc, et envoya de Bagdad à Ispahan, dans l'espace de sept jours, Kerboca, esclave du sultan. Barkiaroc s'enfuit d'Ispahan, avec l'assistance des esclaves de Nizam-el-Mulc, et monta sur le trône à Reï. A la fin du mois de dzou'lhidjdjeh 485 (janvier 1093), Kerboca, Anaz[1] انز et Comadj le

[1] Le nom de ce personnage est écrit différemment dans les historiens. Ibn-Alathir l'appelle Onar الأمير أُنَر. Man. de C. P. t. V, fol. 111 v. 112 v., 114 r., 118 r., 119 r., 122 r. Ailleurs (fol. 142 v. et 147 v.), il mentionne un émir de Sindjar, nommé Onar أُنر; et fol. 179 r., un autre personnage du même nom, lieutenant du prince de Damas. Abou'l-Méhacin (man. arabe, n° 662, fol. 16 v.), écrit deux fois le nom de ce dernier, Obor أُبُر, et une fois (18 r.), أُبَر Obar. Noveïri appelle Atsiz (اتسز?) le personnage dont il est question dans notre auteur. (Voy. man. de la bibl. de Leyde, n° 2 *i*, fol. 86 r.)

combattirent à Béroudjerd [1], et retournèrent à Ispahan, après avoir essuyé une défaite. Barkiaroc les poursuivit vers cette ville, afin de combattre Mahmoud; mais il accepta cinq cent mille dinars de Turcan-Khatoun, accorda une trêve à cette princesse et s'en retourna [2].

Turcan-Khatoun séduisit l'émir Cothb-eddin Ismaïl, qui était oncle maternel de Barkiaroc [3], lui promit de devenir sa femme et l'excita à combattre son neveu. Un combat s'engagea entre les deux princes, dans les environs de Caradj, dans l'année 86. Barkiaroc fut vainqueur; Ismaïl Iacouti fut fait prisonnier et tué dans le mois de ramadhan de cette même année [4].

[1] D'après Ibn-Djouzi (*Mirat*, man. arabe 641, fol. 213 r.), la bataille eut lieu le 10 de dzou'lhidjdjeh, près de Reï. Mais Ibn-Alathir dit positivement (man. de C. P., tom. V, fol. 111 r.) qu'elle fut livrée dans le voisinage de Beroudjerd بالقرب من بروجرد, et à la fin du mois de dzou'lhidjdjeh. (Conf. Abou'lféda, *Annales*, t. III, p. 286.)

[2] Selon Ibn-Djouzi (*ibid.* fol. 213 v.), il fut convenu, par ce traité, qu'Ispahan et le Fars appartiendraient à la khatoun et à son fils Mahmoud, et les autres provinces à Barkiaroc, avec le titre de sultan.

[3] Ismaïl était à la fois le cousin et le beau-frère de Mélik-Chah, et non son frère, comme Deguignes l'a dit par erreur, *Histoire des Huns*, t. II, p. 224.

[4] D'après Ibn-Alathir (man. arabe 537, suppl. t. IV, fol. 148 r., man. de C. P., t. V, fol. 112 v.), Ismaïl, ayant été mis en fuite, se rendit à Ispahan. Turcan-Khatoun l'accueillit avec considération; elle fit même prononcer la khotbah en son honneur, et graver sur les monnaies son nom, après celui de Mahmoud. Peu s'en fallut que l'affaire ne se terminât entre elle et Ismaïl par un mariage وكاد الامر في الوصلة يتم بينهما. Les émirs s'y opposèrent, principalement

Dans l'année 487, l'oncle paternel de Barkiaroc, Tacach, que le sultan Mélik-chah avait privé de la vue[1], که سلطان ملکشاه اورا میل کشیده بود, se révolta contre son neveu. Celui-ci n'avait pas le pouvoir de lui résister[2]. Il reçut aussi, *à cette époque,*

l'émir Onar (*sic*), qui administrait l'autorité et était chef de l'armée. Ils préféraient qu'Ismaïl les quittât et prirent ombrage de ce prince. De son côté, il les craignit, se sépara d'eux et envoya demander à sa sœur Zobeïdeh, mère de Barkiaroc, la permission d'aller la trouver, elle et son fils. Elle y consentit. Il se joignit à eux et séjourna auprès d'eux pendant quelques jours. Kumuchtékin-Aldjandar, Acsoncor et Bouzan, allèrent le visiter pendant qu'il était seul. Il leur révéla ses projets; il désirait la souveraineté, et *était disposé, pour l'obtenir,* à tuer son neveu. A ces paroles, ils fondirent sur lui et le massacrèrent. Ils apprirent à sa sœur ce qu'il méditait; et cette révélation la consola de sa mort. (Cf. Ibn-Khaldoun, t. V, fol. 247 r. et v.) Ibn-Alathir dit qu'Ismaïl, fils de Iacouti, fut tué dans le mois de chaban.

[1] On peut voir, sur ce prince, une note étendue, ci-dessus, numéro d'avril-mai 1848, p. 445, 446.

[2] Mirkhond est ici d'accord avec notre auteur. « Comme Barkiaroc n'avait point, dit-il, la force nécessaire pour résister à son oncle, il se dirigea vers Ispahan. » (*Hist. Seldschukidarum,* p. 152.) Mais Ibn-Djouzi, Ibn-Alathir, Abou'lféda, Ibn-Khaldoun et Noveïri (man. de la bibl. de Leyde, n° 2 *i,* fol. 86 r.), sont unanimes pour dire que la retraite de Barkiaroc sur Ispahan fut la suite d'une défaite que lui avait fait éprouver son autre oncle Toutouch. Voici les propres paroles d'Ibn-Djouzi, le plus ancien de tous ces auteurs : وجاء تركياروق (*sic*) الى اصبهان طارحا نفسه على اخيه محمود ومستنجدا به على عمه تاج الدولة. Barkiaroc se rendit à Ispahan, afin de se confier à son frère Mahmoud, et de lui demander des secours contre son oncle Tadj-Eddaulah (Toutouch). » Ms. ar. 641, fol. 213 v. Le récit d'Ibn-Alathir est beaucoup plus circonstancié et plus explicite, ce qui m'engage à en donner la traduction.

« Dans le mois de chevval 487 (oct.-nov. 1094), Barkiaroc fut mis en déroute par l'armée de son oncle Toutouch. Il se trouvait à Ni-

la nouvelle de la mort de Turcan-Khatoun, arrivée à Ispahan, dans le mois de ramadhan de la même année. Alors il se dirigea vers Ispahan. Son frère

sibe. Lorsqu'il apprit la marche de son oncle vers l'Azerbeïdjan, il partit de Nisibe, traversa le Tigre à Béled, au-dessus de Mouçoul, et marcha vers Arbil, et de là, par le territoire de Sorkhab, fils de Bedr, jusqu'à ce qu'il ne restât plus entre lui et son oncle qu'une distance de huit parasanges. Il n'avait avec lui que mille hommes, tandis que son oncle en avait cinquante mille. L'émir Iacoub, fils d'Ortok, se détacha de l'armée de Toutouch, fondit sur Barkiaroc, le mit en déroute et pilla ses bagages. Il ne resta avec le sultan que Borsac, Kumuchteguin-al-Djandar et Al-Iaric (اليارق ? Noveïri, ms. de Leyde, nº 2 *i*, fol. 86 r. ايلبارق), trois des principaux émirs. Il marcha vers Ispahan. La khatoun, mère de son frère Mahmoud, était morte précédemment, ainsi que nous le raconterons. Ceux qui se trouvaient à Ispahan empêchèrent Barkiaroc d'entrer dans cette ville. Puis ils le lui permirent, mais avec l'intention de le trahir et de s'emparer de sa personne. Lorsqu'il approcha de la ville, son frère Mélik-Mahmoud en sortit et alla à sa rencontre. Barkiaroc entra dans Ispahan, *où* les émirs le gardèrent de près. Il arriva que son frère Mahmoud fut pris de la fièvre et de la petite vérole. Les émirs voulaient priver de la vue Barkiaroc. Amin-Eddaulah Ibn-al-Telmiz, le médecin, leur dit : «Le roi Mahmoud a été «atteint de la petite vérole, à un degré qui laisse peu d'espoir de gué-«rison, وما كاد يسلم منه. Je vois que vous avez de la répugnance à «reconnaître pour souverain Tadj-Eddaulah (c'est-à-dire Toutouch). «Ne vous pressez donc pas de priver de la vue Barkiaroc. Si Mahmoud «meurt, reconnaissez-le pour roi; si, *au contraire*, Mahmoud guérit, «vous serez les maîtres de rendre aveugle Barkiaroc.» Mahmoud mourut à la fin de chevval.... Barkiaroc eut aussi la petite vérole et en guérit.» (Ibn-Alathir, man. de C. P., fol. 113 v.; conf. Abou'l-féda, t. III, p. 292, 294, 296; Noveïri, *dicto loco;* Ibn-Khaldoun, fol 247 v.)

De même que notre auteur, Ibn-Alathir (f. 114 r.) et Aboulféda (p. 296) disent que Turcan-Khatoun mourut dans le mois de ramadhan 487. Ils ajoutent les détails suivants : elle était sortie d'Ispahan, afin de se rendre près de Tadj-Eddaulah-Toutouch et de se joindre à lui. Mais elle tomba malade, revint sur ses pas et mourut, après

vint à sa rencontre. Ils s'embrassèrent étroitement sans descendre de cheval. Les esclaves (de Mélik-chah) Anaz et Bolka-beg resserrèrent Barkiaroc, et

avoir recommandé à l'émir Onar (*sic*) et à l'émir Sermez سرمز, gouverneur d'Ispahan, de conserver le royaume à son fils Mahmoud. Il n'était resté entre ses mains que la forteresse قصبة d'Ispahan; mais elle commandait encore à dix mille cavaliers turcs.» (Conf. El-Makin, *Historia saracenica*, pag. 288.)

D'après Ibn-Djouzi (fol. 217 r.), Turcan-Khatoun séjourna à Hamadan. Elle écrivit à Toutouch et inspira à ce prince le désir de l'épouser... Il marcha vers Hamadan. La khatoun sortit à sa rencontre. Elle mourut entre Hamadan et Ispahan. Plus loin (f. 217 v.), il dit qu'elle mourut dans le mois de ramadhan 487, et il ajoute que, d'après un récit, elle fut empoisonnée sur le chemin.

Ces passages d'Ibn-Alathir m'ont paru mériter d'être reproduits, malgré leur longueur, d'abord, parce qu'ils corrigent et complètent le texte de notre auteur; puis, parce qu'ils peuvent rectifier ce qu'a dit des mêmes événements un savant numismatiste, M. Adrien de Longpérier. Faute d'avoir consulté Abou'lféda et El-Makin, cet antiquaire distingué a cru pouvoir avancer que «les historiens ne nous apprenaient pas la date bien positive de la mort de Turkan-Khatoun, ni de l'accord momentané des deux frères, ni de la mort de Mahmoud.» (*Journal asiatique*, 4e série, t. VI, p. 310.) Il s'est appuyé sur ce prétendu silence des historiens et sur une précieuse monnaie d'or, frappée à Ispahan, en l'année 486 (1093), avec les noms de Barkiaroc, de Mahmoud et de Moctadi-biemr-Illah, pour supposer que Mahmoud mourut, soit dans le dernier mois de 486, soit dans le premier de 487, tandis que nous savons par Abou'lféda, Ibn-Alathir, Mirkhond, que la mort de Mahmoud eut lieu dans le dixième mois de l'année 487. Il me paraît aussi s'être trop avancé en disant que «la présence du nom des deux frères Barkiaroc et Mahmoud avec un même titre de sultan, ne peut s'expliquer que par l'union de si courte durée qui suivit la mort de Turkan et précéda presque immédiatement celle de Mahmoud.» Pourquoi ne pas admettre que cette monnaie fut frappée après l'accommodement conclu, au commencement de l'année 486, entre Barkiaroc et Turcan-Khatoun, et après la levée du siége d'Ispahan par le sultan?

voulurent le priver de la vue. Le même jour Mahmoud fut attaqué de la petite vérole, qui l'emporta le troisième jour. Barkiaroc devint tranquille possesseur de l'autorité. Il confia le visirat à Mouveiyd-el-Mulc Abou-Becr, fils de Nizam-el-Mulc. Il reçut de Bagdad les surnoms de sultan Rocn-eddin (colonne de la religion), Iémin émir Al-Moumihin (bras droit du prince des croyants). Barkiaroc livra bataille à son oncle Tacach, aux environs d'Hamadan, dans l'année 488. Il fut vainqueur, prit Tacach et l'emprisonna dans le château de Técrit, où il le fit mourir[1].

Barkiaroc donna le vizirat à Fakhr-el-Mulc, après avoir destitué Mouveiyid-el-Mulc. Les Ismaéliens, ملاحده, frappèrent Barkiaroc d'un coup de poignard. Mais cet attentat fut inutile[2].

[1] Le récit d'Hamd-Allah me paraît avoir encore besoin d'être contrôlé à l'aide de celui d'Ibn-Alathir. Dans le mois de rébi 1er 487, dit le chroniqueur arabe, Barkiaroc fit noyer son oncle paternel Tacach, ainsi que son fils. Mélik-Chah avait fait ce prince prisonnier, lors de sa révolte, et l'avait privé de la vue et emprisonné dans le château de Técrit. Lorsque Barkiaroc fut monté sur le trône, il fit venir Tacach auprès de lui, à Bagdad. Dans la suite, il s'empara de billets adressés à ce prince par son frère Toutouch, qui l'excitait à se joindre à lui. On dit que Tacach voulut se rendre à Balkh, parce que les habitants de cette ville désiraient sa présence. Barkiaroc le fit mettre à mort. Lorsqu'il eut été noyé, son corps fut entraîné à Sermenraï (par les eaux du Tigre). De là, on le porta à Bagdad, où il fut enseveli auprès du tombeau d'Abou-Hanifah. » (Man. de C. P., t. V, fol. 114 r.)

[2] Dans le mois de ramadhan 488 (septembre 1095), le sultan Barkiaroc fut blessé au bras par un de ses porte-parasols (je lis شتری, au lieu de ستری, que porte le manuscrit), originaire du Sedjistan. Cet homme fut pris. Deux autres individus, natifs de la

Dans la même année, l'oncle paternel de Barkiaroc, Toutouch, le combattit dans la plaine de Bélenkoui, بلنكوى, auprès de Reï, et fut tué [1]. Barkiaroc donna le royaume de Syrie à Zengui, fils d'Acsoncor.

Dans l'année 489 (1096 de J. C.), son autre oncle Arslan Arghou, ارغو [2], forma le projet de le combattre. Barkiaroc craignit vivement *ce nouvel ennemi*, et ne se jugea pas assez fort pour lui résister. Néan-

même province, l'avaient assisté. Lorsque le premier fut frappé (du fouet), il confessa que ces deux hommes l'avaient aposté. Ils reconnurent la vérité de cet aveu. On les frappa violemment, afin qu'ils avouassent qui leur avait ordonné d'agir ainsi. Ils ne confessèrent rien. On les amena auprès d'un éléphant, afin de les jeter sous les pieds de cet animal. On fit avancer d'abord l'un d'eux. Il dit: « laissez-moi et je vous ferai des aveux. » On le lâcha. Il dit alors à son compagnon : « O mon frère, il n'y a pas moyen d'éviter cette mort; ne couvre donc pas de honte les habitants du Sédjistan, en révélant leurs secrets. » Ils furent tous deux mis à mort. (Ibn-Alathir, fol. 115 v.) D'après Ibn-Djouzi (fol. 220 v.), l'assassin dénonça deux Sedjistaniens, فاقر على رجلين سجزيين, qui lui avaient donné cent dinars. Mirkhond a aussi fait mention de cet attentat (pag. 153, 154); seulement dans ce passage, il faut lire اسمعيلية les Ismaïliens, au lieu de اسمعيل Ismaïl, qui ne présente aucun sens.

[1] D'après Ibn-Djouzi (fol 221 r.) et Ibn-Khallikan (*Biogr. dictionary*, t. I, p. 274), la bataille eut lieu le dimanche 17 de séfer. Il me paraît plus que probable, d'après cela, que Hamd-Allah a fait d'une seule et même bataille livrée par Barkiaroc à Toutouch, deux actions différentes, la première entre Barkiaroc et Tacach, la seconde entre Barkiaroc et Toutouch.

[2] Ibn-Alathir, fol 116 r. Abou'lféda, t. III, p. 310 et Ibn-Khaldoun, fol. 248 r. écrivent plus correctement Arslan Arghoun. Ces trois auteurs attribuent le meurtre de ce prince à une cause moins honteuse que celle rapportée par Hamd-Allah et, après lui, par Mirkhond (p. 154). Dans un autre passage (fol. 97 v.), Ibn-Alathir écrit Arslan Arghou.

moins, il se mit en marche, poussé par la nécessité. Dieu l'aida de sa grâce. Avant la rencontre des deux armées, Arslan Arghou voulut avoir, à Merve, un tête à tête avec un page, et périt de la main de ce jeune homme. Barkiaroc donna la royauté du Khoraçan, dans l'année 490, à son frère Sindjar, fils de Mélik-Chah. Il séjourna quelque temps dans cette province. Lorsque Barkiaroc eut destitué Mouveiyd-el-Mulc, celui-ci excita Anaz [1], esclave du sultan Mélik-chah, à réclamer la souveraineté, et lui fournit les moyens de s'emparer de la puissance. Anaz partit d'Ispahan et prit le chemin du Khoraçan, dans l'intention de combattre Barkiaroc. Mais le destin ne fut pas d'accord avec leurs résolutions. Avant que les deux armées en vinssent aux mains, au commencement de moharrem de l'année 492, les Ismaïliens tuèrent Anaz à Savah. Dans la même année, les Francs enlevèrent Jérusalem aux musulmans, et firent martyrs soixante et dix mille de ces derniers. Mouveiyd-el-Mulc, après la mort d'Anaz, alla de l'Irac dans l'Arran, auprès de Mohammed, fils de Mélik-chah, qu'il excita à réclamer le royaume, *les armes à la main*. Mohammed, avec une armée considérable, se disposa à prendre le chemin de l'Irac.

Dans le mois de chevval 492 (1099 de J. C.), l'armée de Barkiaroc se révolta, à cause de Medjd-el-

[1] C'est ce même personnage que Deguignes (*Histoire des Huns*, t. II, p. 226) appelle Anzar. On trouve, sur sa mort, dans Ibn-Alathir, t. V, fol. 118. v. ou ms. de la bibliothèque de l'Institut, p. 24, 25 et dans Ibn-Khaldoun, fol 249, r., des détails circonstanciés.

Mulc Abou'lfadhl Comi[1], qui était mustaufi mémalik (maître général des comptes), et sur qui reposait l'administration des états de Barkiaroc. Ce ministre avait réduit les émoluments des émirs. Les émirs Inanedj (ms. انباج), Bighou et les fils de Borsac furent d'accord avec les soldats, et voulurent assassiner Medjd-el-Mulc. Celui-ci s'enfuit et se retira dans le harem du sultan. Les émirs excitèrent du tumulte à la porte du harem. Lorsque Medjd-el-Mulc vit que la situation était sans remède, il dit au sultan : « Livre-moi à eux, afin que ce trouble n'augmente pas. » Barkiaroc ne voulait point y consentir[2]. Les émirs, renonçant à tout respect pour le sultan, entrèrent dans le palais, enlevèrent Medjd-el-Mulc sous les yeux du prince, en le traînant par la barbe, et le mirent en pièces. Le désordre dépassa toute limite. Barkiaroc parvint à se retirer du milieu des rebelles, et s'enfuit à Ispahan par le chemin de Reï. D'Ispahan, il alla dans le Khouzistan. Seïf Eddin Sadacah, esclave de Mélik-chah[3], se joi-

[1] C'est ce ministre que Deguignes (t. II, p. 227) appelle Moudgiared-el-Moulk, surnommé Kami. Au lieu de Comi, Ibn-Alathir (ms. de C. P. t. V, fol. 116 v. 118 v. 119 r. 120 v.) écrit Al-Bélaçani, البلاساني ; Ibn-Khaldoun (fol. 248 r. et v. 249 v. 250 r. 255 r.) offre la leçon الباسلاني. Ibn-Djouzi (fol. 233 v.) porte seulement Alcomi Almustaufi.

[2] Au lieu de نمی داد, je lis تن درنمی داد.

[3] Seïf-eddaulah Sadacah n'était pas un esclave de Mélik-chah, mais un chef arabe très-puissant. L'erreur d'Hamd-Allah est corrigée dans le passage correspondant d'Ibn-Alathir: واتصل به الامير صدقة صاحب الحله « L'émir Sadacah, prince de Hilleh, se joignit à Barkiaroc, » fol. 119 v. Ibn-Khaldoun, fol. 250 r.

gnit à lui, avec une armée, à la tête de laquelle ils se dirigèrent vers Ispahan, دار الملك. Cependant Mohammed, fils de Mélik-chah, arriva à Hamadan et s'assit sur le trône, en l'absence de Barkiaroc. Mouveiyd-el-Mulc fut son visir. Le sultan Barkiaroc livra bataille à son frère, dans le mois de redjeb 493, et fut défait. Gueuher Aïn, گوهر ايين[1], gouverneur de Bagdad, fut tué dans ce combat. Après sa défaite, Barkiaroc se retira dans le Khouzistan. L'émir Aïaz, page du sultan Mélik-Chah, se joignit à lui avec une armée[2].

Barkiaroc revint dans l'Irac et combattit son frère, dans le mois de djomada second 494. Mohammed fut mis en déroute et Mouveiyd-el-Mulc devint prisonnier. Au bout de quelques jours, il se concilia le cœur des émirs, et prit des engagements envers le sultan, واز جهت سلطان تقبلات كرد, afin qu'il lui confiât le visirat. Barkiaroc y consentit, et Mouveiyd-el-Mulc s'occupa de remplir ses engagements. Sur ces entrefaites, un porte-aiguière, طشت دارى, durant la grande chaleur du jour, s'imaginant que le sultan dormait, se mit à blâmer l'élévation de Mouveiyd-el-Mulc au vizirat et la mauvaise conduite qu'il avait tenue envers Barkiaroc. Cet homme accusait les Seldjoukides de manquer de courage. Le sultan était éveillé; il fut irrité de cette parole, envoya chercher Mouveiyd-el-Mulc, le tua de sa main, le

[1] Le *Kouhadabin* de Deguignes, t. II, p. 228. (Cf. Ibn-Alathir, fol. 120 r. Ibn-Djouzi, 238 r. Ibn-Khaldoun, fol. 250 r.)

[2] Avec cinq mille cavaliers, selon Ibn-Alathir, fol. 120 v.

20 de châban de la même année, et dit au porte-aiguière : « Tu vois comment les Seldjoukides ressentent les injures. »

A la suite de ce combat, Mohammed s'enfuit à Reï. Sindjar, qui était son frère cadet, arriva du Khoraçan pour le joindre. Lorsque Barkiaroc fut informé de leur réunion, malgré l'affaiblissement de son corps et la violence de sa maladie, il partit de Bagdad pour les combattre. Des négociateurs s'interposèrent et conclurent un traité [1]. Mohammed se rendit à Cazouin; mais il se repentit d'avoir consenti à la paix, priva de la vue Aïtéguin Mahroui (face de lune), ایتکین ماهروی, et massacra Basmal, وبسمالرا بسمال کرد [2], par le motif que ces émirs l'avaient poussé à faire la paix. Le sultan Barkiaroc s'avança pour le combattre. Dans le mois de rébi second 495, ils se livrèrent bataille près de Saveh. Le sultan Mohammed, ayant été mis en déroute, se retira à Ispahan. Barkiaroc marcha à sa poursuite. Ils combattirent encore une fois. Mohammed fut défait et s'enfuit à Guendjeh [3]. Dans le mois de djomada

[1] Le récit d'Hamd-Allah est confirmé par Ibn-Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 123 v. 124 r. et par Ibn-Djouzi, fol. 245 v. On voit donc que Deguignes a eu tort d'avancer que « les propositions de paix ne furent point acceptées. » (T. II, pag. 229.)

[2] Au lieu de Basmal, notre ancien ms. d'Ibn-Alathir (fol. 188 v.), ainsi qu'Ibn-Khaldoun (fol. 251 v.), porte Basmak, بسمك. Le ms. de C. P. t. V, fol. 124 r. offre seulement بسمل En place de Aïtéguin, Mirkhond, p. 160, écrit Abtéguin.

[3] Cette bataille eut lieu le 8 de djomada second 496, aux portes de Khoï. (Voyez Ibn-Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 127 r.; n° 537 supp. t. IV, fol 201 v.)

second 496, les deux frères conclurent de nouveau la paix, à condition que la Syrie, le Diarbecr, les cantons de l'Irac arrosés par l'Euphrate, l'Azerbaïdjan, le Moughan, l'Arran, l'Arménie et la Géorgie appartiendraient au sultan Mohammed, et les autres provinces au sultan Barkiaroc, et que l'on ne prononcerait pas, dans la *khotba*, le nom de l'un de ces princes dans l'étendue des états de l'autre. Barkiaroc forma la résolution de se rendre à Bagdad. Mais, sur la route, la maladie dont il souffrait devint extrêmement grave. Il déclara pour son successeur son fils Mélik-Chah, et le confia à l'atabeg Aïaz. Dans le mois de djomada second 498 [1], il mourut à Ouroudjerd (Béroudjerd), âgé de vingt-cinq ans et après un règne de douze ans.

SULTAN MOHAMMED, FILS DE MÉLIK-CHAH.

Après la mort de son frère, il se rendit à Bagdad, afin de combattre Sadacah [2] et Aïaz, qui étaient es-

[1] Le 2 de rébi al-akhir, selon Ibn-Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 129 r. et n° 537, supp. t. IV, fol 209 v. Au lieu de djomada second, leçon du ms. 9 Brueix, le ms. 25 supp. porte le 12 de rebi premier, et le n° 15 Gentil, le 12 de djomada dernier. Enfin, selon Ibn-Djouzi, fol. 253 v. Barkiaroc mourut dans le mois de rébi premier, à l'âge de vingt-quatre ans et un mois.

[2] Le Sédécias de d'Herbelot, *Bibl. orient.*, *verbo* Mohammed, fils de Mélik-Chah. Au lieu de Sadacah, il faut, sans aucun doute, lire Sebaou, صباوو, ou Sébavah, صباوه, car Sadacah ne fut jamais l'esclave de Mélik-Chah, ainsi que je l'ai déjà fait observer ci-dessus; et, d'ailleurs, loin de se joindre à Aïaz pour soutenir Mélik-Chah, fils de Barkiaroc, il envoya ses deux fils, Bédran et Dobaïs,

claves de son père, et l'avaient lui-même combattu pour secourir Barkiaroc. Ces deux personnages voulaient que le rang de Barkiaroc passât à son fils

au sultan Mohammed, afin de l'exciter à marcher vers Bagdad, où se trouvaient Aïaz et Mélik-Chah. Ibn-Alathir, ms. de la bibliothèque de l'Institut, p. 120; ms. de C. P. t. V, fol 129 v. (Cf. Ibn-Djouzi, fol. 253 r.) On voit, d'ailleurs, dans le premier de ces auteurs (ms. de l'Institut, p. 122, et ms. de C. P., fol. 130 r.), que Mohammed excepta Sebaou et Inal-al-Hoçami de l'amnistie qu'il accorda à Aïaz et aux autres émirs partisans de Mélik-Chah. (Cf. Bondari, *Histoire des Seldjoukides*, ms. de la Bibliothèque nationale, n° 767 A, fol. 63 r.) Il est assez souvent fait mention de Sébaou dans Ibn-Alathir et dans Ibn-Khaldoun. Le dernier de ces deux auteurs nous apprend que, lorsque l'émir Anaz, انز, eut été tué, l'isbehbed (اصبهبد, *sic*) Sebaou, صباوو, s'enfuit à Damas, où il séjourna quelque temps; après quoi, il alla trouver le sultan Mohammed, l'année 51 (*sic*, lisez 501; cf. Ibn-Alathir, ms. de C. P. fol. 137 v.). Mohammed le traita avec considération, et lui donna en fief Rahbah Malik-ben-Thauk. Fol. 249 r. Il me paraît démontré, par le rapprochement de ce passage avec un autre endroit d'Ibn-Khaldoun et avec un texte d'Ibn-Alâthir, que les détails sur Sebaou, dont on vient de voir la traduction, ont été transposés, soit par Ibn-Khaldoun lui-même, soit par un copiste, et qu'ils appartiennent au récit de la mort de l'émir Aïaz, c'est-à-dire à l'année 498. Voici le passage d'Ibn-Khaldoun auquel j'ai fait allusion: «Tancrède, تنكري, prince d'Antioche et l'un des Francs, marcha, dans l'année 498, vers la forteresse d'Arbah, ارباح (lisez Artah), un des châteaux forts du prince d'Alep. La position de la garnison devint pénible, et elle demanda du secours à Ridhouan. Il marcha à son aide. Les Francs s'avancèrent à la rencontre de Ridhouan, mais ensuite ils lui demandèrent la paix. L'isbehbed Sebaou (c'est ainsi que je lis, au lieu de اصبهبك, que porte le texte imprimé), un des émirs seldjoukides, qui s'était retiré près de Ridhouan, après le meurtre de son maître Aïaz, l'empêcha d'y consentir.» (Voy. *Ibn-Khalduni Narratio de expeditionibus Francorum in terras islamismo subjectas*, edidit Tornberg, p. 18. Cf. Ibn-Alathir, C. P., fol. 130 v. Il faut encore lire isfehbed ou isbehbed, en place d'ishébek, à la ligne 12 de la même page). Il est encore fait mention, dans Ibn-Alathir, de l'isbehbed Sabavah,

Mélik-Chah. Une armée considérable s'était rassemblée auprès d'eux, de sorte que la supériorité du nombre était de leur côté. Un violent combat s'engagea. Sur le champ de bataille, au-dessus de l'armée de Sadacah (Sébaou) et d'Aïaz, se montra un nuage semblable à un dragon, la gueule tout ouverte et laissant sortir de sa gueule comme une pluie de feu. Leur armée prit l'épouvante, jeta ses armes et se rendit auprès de Mohammed, demandant la vie sauve. Mohammed fit prisonniers Sadacah et Aïaz et les mit à mort[1]. Puis il emprisonna Mélik-Chah, fils de Barkiaroc, et se rendit à Bagdad. Le khalife Mostazhir lui montra la plus grande considération et lui donna le surnom de sultan Ghaïas-eddin Mohammed, copartageant ou associé, قسيم, du prince des croyants.

Après cela, le sultan Mohammed s'occupa de l'affaire des Mélahideh (c'est-à-dire, des Ismaëliens), qui avaient pris des forces pendant sa contestation avec son frère. Ahmed Atach[2] s'était emparé de

اصبهبذ صباوه, fils de Khamartékin, جمارتكين (Djahartékin, selon l'ancien ms.). (Voyez le paragraphe intitulé ذكر وفاة كربوقا, ms. 537 supp. fol. 193 r. et ms. de C. P., fol. 125 r.) D'après les considérations exposées ci-dessus, on ne doit pas hésiter à changer Sadacah, صدقة, en Sebaou ou Sebavah, dans le texte imprimé de Mirkhond (*Hist. Seldschukid.* p. 162). (Voyez encore, sur Sebaou, Ibn-Khaldoun, fol. 267 v. Ibn-Alathir, fol. 138 r. et v.)

[1] Nous avons vu, dans la note précédente, que Mohammed ne fit pas prisonnier Sebaou. D'ailleurs, je dois faire observer que ces événements sont racontés d'une manière entièrement différente par Ibn-Alathir, ms. de C. P. fol. 129 v. 130 r. et par Ibn-Djouzi, fol. 252 v. 253 r.

[2] Le véritable nom de cet individu est, d'après Ibn-Alathir, Ah-

Chah-diz (le château du roi), à Ispahan. Plus de trente mille hommes avaient embrassé sa doctrine. Le sultan donna ses soins au siége du château. Au bout de quelque temps, les provisions de la place furent entièrement consommées. Le vizir du sultan Mohammed, Saad-el-Mulc, était un des sectateurs d'Ahmed Atach [1]. Celui-ci lui fit passer un message ainsi conçu : « Envoie-nous des vivres, sinon nous rendrons le château. » Le visir répondit : « Patientez encore deux ou trois jours, afin que je fasse périr ce chien. » Comme le sultan était d'un tempérament sujet aux échauffements, محرور المزاج, il se faisait saigner tous les mois. Saad-el-Mulc Avedji, آوجى (*sic*),

med, fils d'Abd-el-Mélic, fils d'Atach. (Voyez ms. de l'Institut, p. 165 ou ms. de C. P. fol. 134 v. Cf. *ibidem*, fol. 122 r. et Abou'l-méhacin, *Nodjoum*, ms. arabe, n° 660, fol. 183 r.) Au lieu de Atach, Bondari, fol. 63 r., porte Otach, عُطّاش, ainsi que le ms. d'Ibn-Djouzi, de la bibliothèque de Leyde, n° 88, fol. 84 v. Notre ms. (fol. 255 v.) ne marque pas la voyelle du *aïn*.

[1] Selon Bondari, Saad-el-Mulc Savédji, loin de favoriser les Ismaëliens et de partager leurs doctrines, leur fit une guerre acharnée. Mais le reïs d'Ispahan, Abd-Allah Al-Khatibi, الخطيبى, fit croire au sultan que son vizir avait du penchant pour les Bathiniens. (Ms. arabe 767 A, fol. 63 v. 64 r. et v.) On lit, dans Ibn-Alathir (ms. de C. P. t. V, fol. 135 v., copié par Noveïri, ms. de Leyde, 2 *i*, f. 93 v.) : « Dans le mois de chevval de l'année 500, le sultan Mohammed fit arrêter son vizir Saad-el-Mulc Abou'lméhacin, confisqua ses richesses et le fit mettre en croix aux portes d'Isfahan. Quatre de ses principaux compagnons furent crucifiés en même temps que lui. Le vizir avait été accusé de trahir le sultan, et les quatre autres furent accusés de partager les croyances des Bathiniens. » Ibn-Djouzi (ms. 641, fol. 257 r. ou ms. de Leyde, fol. 86 v.) et Abou'lméhacin (*Nodjoum*, ms. 660, fol. 183 r.) disent qu'on rapporta à Mohammed que son vizir et plusieurs *catibs* ou secrétaires avaient écrit à son frère Sindjar.

gagna le barbier du sultan, afin qu'il saignât son maître avec une lancette frottée de poison. Ce fait parvint au sultan, par l'indiscrétion de la femme du chambellan de Saad-el-Mulc Avedji, qui le révéla à son amant, pendant un rendez-vous. Le lendemain, le sultan feignit d'être malade et manda le barbier. (Lorsque celui-ci fut arrivé,) il le regarda d'un air irrité; le barbier eut peur et avoua la chose. Le sultan ordonna de saigner le barbier avec sa lancette, et ce malheureux mourut à l'instant même. Il ne resta plus aucun doute au sultan, touchant l'impiété de Saad-el-Mulc Avedji et sa haine envers son maître. Il le fit périr avec ses adhérents, et donna la femme du chambellan à son amant, qui avait révélé le complot. Dans la même semaine, le sultan conquit la forteresse. On amena à Ispahan Ahmed Atach, avec le dernier opprobre, et on le tua.

Un aveugle que l'on appelait Alévi-Médéni (c'est-à dire, l'alide de Médine), avait sa maison à Ispahan, à l'extrémité d'une ruelle obscure[1]. A l'arrivée de la nuit, il se tenait au bout de cette ruelle, et suppliait que quelqu'un le conduisît jusqu'à la porte de sa maison. Les passants le menaient à cet endroit, pour l'amour de Dieu تقربا لله. Alors plusieurs individus s'élançaient hors de la maison, entraînaient le charitable guide de l'aveugle, et le tuaient.

[1] Ibn-Alathir, ms. 537 supp. t. IV. fol. 180 v. ms. de C. P. t. V, fol. 122 r. et Ibn-Djouzi, ms. 641, fol. 241 r. ou ms. de Leyde, fol. 65 v. disent que ce fait se passa sous la première partie du règne de Barkiaroc.

en lui faisant souffrir toutes sortes de tortures. Ils firent périr de cette manière beaucoup de personnes. Les habitants d'Ispahan voyaient ainsi disparaître leurs parents ومردم را اقربا ناپدید می شدند. Personne ne parvenait à s'échapper de cette maison.

Cela dura jusqu'à ce qu'un certain jour, une femme demanda l'aumône à la porte de ce logis, et entendit un gémissement. Elle s'imagina que la maison contenait quelque malade, et elle fit des vœux en sa faveur. Les habitants, de crainte que leur conduite ne fût connue, voulurent entraîner cette femme dans leur logis et la tuer. La malheureuse s'enfuit. Les habitants d'Ispahan se rendirent dans cette maison; ils prirent Alévi Médéni, sa femme et quelques-uns de ces hérétiques. Ils firent des perquisitions pendant quelque temps. On trouva dans cette maison des citernes et des puits remplis d'hommes, soit tués, soit pendus, soit attachés à la muraille avec quatre clous; quelques-uns, enfin, à demi-égorgés. Un cri d'indignation sortit de la bouche des assistants. Il fut connu de tout le monde que les Rafédhites et les Bathéniens ne négligeaient absolument rien pour faire du mal aux musulmans, de toutes les manières possibles; qu'ils pensaient obtenir, pour cela, un prix magnifique et une récompense superbe, et qu'ils regardaient comme un grand péché de ne pas commettre de meurtres et de ne pas obtenir de succès. Que Dieu préserve toujours les musulmans de la méchanceté de ces malheureux!

Les habitants d'Ispahan tuèrent Alévi Médéni, sa femme et ces Mélahideh, avec le dernier opprobre. Quiconque reconnut un de ses parents *parmi les victimes des Ismaëliens*, emporta son cadavre et le fit ensevelir. Le sultan Mohammed envoya l'atabeg Chirguir pour faire la guerre à Haçan-ibn-Sabbah et aux Ismaëliens du château d'Alamout. L'atabeg assiégea cette place, et réduisit les hérétiques à de dures extrémités. Mais, à cause de la mort du sultan, il ne put achever sa conquête [1].

Dans l'année 500 (1106-7), le vizir Fakhr-el-Mulc, fils de Nizam-el-Mulc, périt de la main d'un Fédaï [2]; son frère Dhia-el-Mulc-Ahmed obtint le vizirat. Ce vizir était mal avec Ala-Eddaulah-Abou-Hachim-Hamadani. Il s'engagea à payer au sultan 500,000 dinars, à condition qu'on livrerait entre ses mains Ala-Eddaulah-Abou-Hachim, afin qu'il le traitât selon ses mérites; le sultan y consentit. Ala-Eddaulah apprit cette nouvelle. Il alla à Ispahan par le chemin de Djabélic جابلق [3], vit le sultan

[1] On trouvera des détails circonstanciés sur Chirguir, et sur le siége d'Alamout par cet émir, dans une des notes qui accompagneront la traduction de la neuvième section du chapitre IV du *Tarikhi Guzideh* (Histoire des Ismaëliens de l'Iran, qui furent au nombre de huit, etc.).

[2] Fakhr-el-Mulc Abou'lmozaffer Ali était vizir de Sindjar et non de Mohammed. (Voyez Ibn-Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 133 r. ou ms. de l'Institut, p. 152; Bondari, fol 181 v. 182 r. Abou'l-méhacin, ms. 660, fol. 183 r. et v. Ibn-Djouzi, fol. 257 r. et v. Ibn-Khaldoun, ms. 742/4, t. IV, fol. 255 r.)

[3] D'après le *Méracid-al-Ittila*, Djabélic est un canton voisin d'Isfahan, رستاق باصفهان. Mirkhond se contente de dire que Abou-

à l'insu du vizir, pleura et lui dit: « Il est probable que Dieu ne permettra pas que le sultan de l'islamisme livre un petit-fils du prophète entre les mains d'un hérétique. Si le sultan désire de l'argent اگر نظر سلطان بر زرست, je lui compterai 800,000 dinars, afin qu'il me protége contre la méchanceté de cet homme, et qu'il m'ordonne de le traiter selon ses mérites. » Le sultan y consentit. Ala-Eddaulah s'en retourna, et dans l'espace de quarante jours[1] il envoya ces sommes à la résidence du sultan, sans faire aucun emprunt ou vendre aucun objet; et traita avec bonté Dhia-el-Mulc, en retour de sa méchanceté. Ala-Eddaulah mourut dans l'année 502[2].

Le sultan Mohammed alla faire la guerre sainte dans l'Indoustan[3], et livra une grande bataille. Il tira d'un temple d'idoles une idole, la plus grande de toutes, et qui pesait près de dix mille mans. Les Indiens lui marchandèrent cette idole pour son pe-

Hachim se rendit, en une semaine, d'Hamadan à Isfahan par un chemin peu connu. (*Historia Seldschukidarum*, p. 169.)

[1] Dans une seule semaine, selon Mirkhond, p. 171.

[2] « Dans l'année 502 mourut Haçan-al-Alévi Abou-Hachim, reïs d'Hamadan. C'était un homme généreux, riche et courageux. Il répandait les aumônes et les dons. Le sultan Mohammed-Chah l'imposa à une somme de neuf cent mille dinars, qu'il acquitta dans l'espace de vingt et quelques jours. » (Ibn-Djouzi, fol 263 r. Abou'l-méhacin, *Nodjoum*, ms. 660, fol. 184 v. Ibn-Alathir, ms. de C. P. fol. 139 v.)

[3] « D'Herbelot fait entreprendre à Mohammed une expédition dans l'Inde qui n'est qu'une répétition de celle que Mahmoud le Ghaznévide y fit et, par conséquent, une fable à l'égard de Mohammed. » (*Histoire générale des Huns*, t. II, p. 235.)

sant de perles. Il ne voulut pas la vendre, disant : « Les hommes diraient que Adzer était un sculpteur d'idoles et Mohammed un marchand d'idoles [1]. » Il transporta cette statue à Ispahan, et, par mépris pour elle, il la fit coucher dans le médrécéh qu'il avait fondé, sur le seuil de l'appartement où se trouve son tombeau [2]. Elle y est encore aujourd'hui.

Le 24 de dzou'lhidjdjeh 511, (18 avril 1118) [3], le sultan Mohammed mourut. Il fut enseveli à Ispahan, dans le médrécéh. Au moment de sa mort il composa ces vers :

L'univers m'a été soumis par les coups du cimeterre conquérant du monde et de la massue qui ouvre les forteresses, de même que le corps est soumis à l'intelligence. J'ai pris beaucoup de villes d'un seul signe de main ; j'ai conquis

[1] Cette réponse est celle-là même que les historiens persans placent dans la bouche de Mahmoud le Ghaznévide, lorsqu'il refusa de rendre aux brahmanes l'idole du temple de Souménat. (Voyez Malcolm, *Histoire de la Perse*, traduction française, t. II, p. 35. Cf. Ferid-eddin Attar, *apud* S. de Sacy, *Pend-nameh*, p. 70-72 ; Firichtah et Haïder Razi, *apud* Wilken, *Historia Ghaznevidarum*, p. 216, 217, note.)

[2] De pareils exemples d'intolérance sont assez fréquents dans l'histoire musulmane. Je me contenterai d'en rapporter un qui nous est transmis par le célèbre voyageur Ibn-Batoutah : « Près de la porte orièntale de la grande mosquée de Dehli, on voit deux idoles colossales en cuivre étendues à terre et réunies par des pierres. Toute personne qui entre dans la mosquée ou qui en sort, les foule aux pieds. L'emplacement de cette mosquée était jadis un *bodkhaneh*, c'est-à-dire, un temple d'idoles. Mais après la conquête musulmane il fut changé en mosquée. » (Ms. 910 du suppl. arabe, fol. 86 v.)

[3] Le 11 de dzou'lhidjdjeh, selon Ibn-Djouzi, fol. 287 r. Mais notre auteur est ici d'accord avec Ibn-Alathir, ms. de C. P. fol 144 v.

beaucoup de châteaux d'un seul mouvement de pied. Lorsque la mort a fondu sur moi, tout cela ne m'a été d'aucune utilité; la seule stabilité est celle de Dieu; la seule royauté, la royauté du Tout-Puissant.

La durée du règne du sultan Mohammed fut de treize ans et demi, celle de sa vie de trente-sept ans.

(La suite au prochain numéro.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1848.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu; la rédaction en est adoptée.

Les ouvrages suivants sont offerts à la Société :

Quatorze numéros du *Moubachchir* d'Alger.

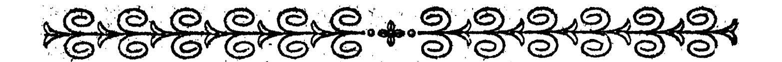
Journal des Savants, cahier d'août.

Annuaire de l'empire ottoman, publié par M. Bianchi.

On procède au renouvellement de la Commission du Journal. Sont nommés :

MM. BURNOUF,
GRANGERET DE LAGRANGE,
GARCIN DE TASSY,
MOHL,
LANDRESSE.





JOURNAL ASIATIQUE

OCTOBRE 1848.

EXTRAIT

DE LA CHRONIQUE DE MICHEL LE SYRIEN

Comprenant l'histoire des temps écoulés depuis l'année VIIIe du règne de l'empereur Justin II, jusqu'à la seconde année du règne de Léon III, l'Isaurien (573-717 de J. C.); traduit de l'arménien par M. Éd. DULAURIER.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Dans un ouvrage, regardé avec raison comme l'un des plus beaux monuments de l'érudition orientale, l'Histoire des Huns, on lit que les Arméniens « ont eu peu d'écrivains, et que le peu d'avantage que l'on tire de leur langue les a fait négliger par les Européens (1). » Un pareil jugement n'a pas besoin aujourd'hui de réfutation. Les travaux entrepris par la savante congrégation des Mĕkhitaristes, pour restaurer et mettre en lumière les productions de leur ancienne littérature nationale, suffisent pleinement pour démontrer l'erreur et l'injustice de Deguignes. Grâce à ces doctes religieux, nous savons maintenant que l'Arménie a vu naître dans son sein, non-seulement des écrivains ecclésiastiques qui, pour l'éloquence et la profondeur de leur savoir théologique, peuvent être mis en parallèle avec

(1) Voir les annotations, p. 311 et suiv.

les pères de l'église grecque et latine; mais aussi des historiens inappréciables pour la connaissance des révolutions sociales et politiques, ainsi que de la géographie de l'Asie. Aucun peuple n'a étudié plus anciennement et avec plus d'ardeur les monuments littéraires de la Grèce, et la découverte de la traduction arménienne de la Chronique d'Eusèbe, dont l'original est perdu, et dont il ne nous restait plus que de courts fragments, montre que, s'il est permis de concevoir l'espoir de retrouver quelques traces de ces monuments que le temps a dévorés, c'est surtout dans les versions que les Arméniens en avaient faites. Placés dans le voisinage des grands empires de l'Asie, et sans cesse en contact avec eux, ils ont commencé à nous en raconter les destinées, plus de cinq siècles avant que les nations musulmanes eussent été à même de retracer leurs annales. Limitrophes des peuples de race tartare, ils ont connu et décrit, avec plus d'exactitude et de détails que personne, leurs origines et leurs migrations. A l'époque des croisades, alliés naturels des chrétiens, mais témoins impartiaux de cette grande lutte de l'Occident contre l'Orient, ils nous fournissent sur ce sujet des documents précieux pour compléter ou contrôler les récits des auteurs grecs, latins et arabes, qui tous ont écrit au point de vue où les plaçaient les intérêts politiques ou religieux de la nation à laquelle ils appartenaient. Jusqu'ici, les nombreuses chroniques arméniennes du moyen âge n'ont point été étudiées comme elles le méritent, et sont encore, pour ainsi dire, inconnues des savants européens, quoique deux pères mĕkhitaristes, les docteurs Michel Tchamitch et Luc Indjidji, y aient puisé largement pour rédiger, l'un sa grande histoire d'Arménie, l'autre son Archéologie arménienne et sa description géographique de l'Arménie ancienne, et nous aient révélé tout le parti qu'il est possible d'en tirer.

La savante congrégation de Saint-Lazare, ne s'attachant qu'à la reproduction des monuments classiques de sa littérature nationale, dont elle a publié des éditions si correctes, a laissé jusqu'à présent de côté ces chroniques, qui sont, il est

vrai, d'une grande valeur historique, mais dont le style est généralement imparfait, et porte des traces de la décadence d'une langue si pure, si régulière au siècle de Moyse de Khoren, d'Élisée et d'Esnig.

Saint-Martin, dont le savoir philologique comme arméniste était loin d'égaler l'immense érudition (2), Saint-Martin est le premier qui ait traduit une de ces chroniques arméniennes du moyen âge, l'Histoire des Géorgiens, qu'une méprise, relevée par le docte archevêque de Siounik, feu Mgr Soukias de Somal, lui a fait prendre pour l'histoire de la famille des Orpélians (3). L'impression du texte arménien, d'après l'édition de Madras, que Saint-Martin annonçait avoir revue et corrigée, laisse subsister un certain nombre de leçons vicieuses, et la traduction montre qu'il y a des mots et des passages dont il ignorait le sens et qu'il a rendus au hasard.

Mais si les connaissances philologiques de Saint-Martin, dans l'arménien, étaient, comme on le lui a reproché, peu approfondies, la justice fait aussi un devoir de dire qu'il n'eut jamais, pour étudier cette langue, que des secours insuffisants; et, à l'époque où il fit paraître son plus bel ouvrage, ses Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie, il ne put profiter des grands travaux lexicographiques qui ont vu le jour à Venise après sa mort (4), et qui rendent la tâche de ses successeurs beaucoup plus facile qu'à lui. Si Saint-Martin a respecté jusqu'aux erreurs typographiques du texte de la chronique qu'il a publiée, un autre arméniste, Arménien de naissance, Chahan de Cirbied, en éditant un extrait d'un historien arménien du XII[e] siècle, Matthieu d'Édesse, relatif à la première croisade (5), a cru devoir suivre une marche tout opposée. Il a voulu, non-seulement corriger le texte du manuscrit qu'il avait sous les yeux, mais encore arranger et embellir le style de son auteur. C'est ainsi que, pour arrondir la phrase, dont la construction est souvent irrégulière dans Matthieu d'Édesse comme dans les chroniques arméniennes du moyen âge, il supprime des conjonctions là où elles lui paraissent redondantes, et quelquefois

même des mots ou des parties de phrase. C'est ainsi qu'il change un verbe, mis au participe passé, en prétérit; qu'il substitue le prétérit défini à l'imparfait, lequel correspond, en arménien, tantôt à notre imparfait, tantôt à notre prétérit indéfini; qu'il fait disparaître les formes vulgaires de la troisième personne plurielle du prétérit, հասան, եղան, habituelles aux écrivains de cet âge, pour les remplacer par les formes littéraires հասին, եղին, sans compter les autres libertés grandes que Cirbied a cru devoir prendre avec son auteur, soit en reproduisant le texte, soit en le traduisant.

La Chronique de Michel le Syrien, Միխայէլ ասորի, dont je vais offrir un fragment au lecteur, se rattache, par le style, à cette langue en décadence (6), dont l'altération commence à se manifester dès le IXe siècle.

Quoiqu'elle ne soit qu'une traduction, elle n'en est pas moins précieuse, par le manque où nous sommes de l'original, qui n'est pas parvenu jusqu'à nous, ou dont l'existence n'a été signalée nulle part, au moins dans nos bibliothèques de l'Europe.

Cette traduction se trouve à la Bibliothèque nationale dans le manuscrit n° 96, ancien fonds arménien, dont elle occupe les 184 premiers folios (7). Elle comprend les temps écoulés depuis la création du monde jusques au commencement du XIIIe siècle de notre ère. Les temps antérieurs à Jésus-Christ, et depuis cette époque jusqu'au VIe siècle, sont résumés sous forme d'abrégé chronologique; mais, à partir de ce moment, et en se rapprochant de plus en plus de l'âge où vécut l'auteur, le récit s'étend et prend de l'ampleur. Michel, qui était Syrien de naissance, et qui écrivit dans cette langue, n'appartient point, à proprement parler, à l'école des historiens arméniens, qui se distingue généralement par des vues modérées. Adversaire outré du concile de Chalcédoine, ses opinions influent toujours sur ses jugements, et le développement des preuves dont il s'efforce d'appuyer ses doctrines ralentit quelquefois la marche de sa narration. Infiniment plus passionné, plus crédule que son successeur et son coreligionnaire, le ja-

cobite Grégoire Abou'lfaradj (8), autrement dit Bar-Hébræus, Michel est l'expression la plus fidèle des tendances exagérées du parti religieux, dont il fut un des chefs, et de l'esprit de naïve superstition qui avait cours de son temps. Mais ces défauts ne portent-ils pas en eux-mêmes une compensation pour celui qui recherche dans l'histoire, non-seulement le récit des vicissitudes politiques ou une nomenclature de dates, mais encore la peinture fidèle et animée de la vie intime, des croyances, des préjugés de siècles si profondément différents du nôtre. Dans nos chroniques des croisades, le récit des faits merveilleux et légendaires dont elles abondent, ne forme-t-il pas, associé au récit des grands événements dont ces âges héroïques furent les témoins, l'ensemble le plus dramatique, le contraste le plus piquant, l'étude de mœurs la plus curieuse? Malgré les défauts de Michel, sa chronique offre un intérêt vif et réel par les notions qu'elle nous permet d'ajouter à celles que nous devons à Gr. Abou'lfaradj, qui lui a fait d'ailleurs de larges emprunts, et à cause du petit nombre d'écrivains syriens que nous possédons ou qui nous sont connus.

Assemani nous a donné sur la vie et les écrits de notre auteur quelques indications très-courtes (9) qu'il a puisées lui-même en très-grande partie dans Abou'lfaradj. Michel fut patriarche jacobite d'Antioche, et il est le centième de la série de ces pontifes. Il fut surnommé le Grand ou l'Ancien. Il avait commencé par faire profession dans le couvent de Barsoma de Schana, ܒܪܨܘܡܐ ܕܫܢܐ, dont il devint plus tard abbé. Sa mort arriva le 7 novembre de l'année 1511 de l'ère des Grecs (1199 de J. C.), dans la soixante et treizième année de sa vie et dans la trente-troisième de son épiscopat (10). Il fut enseveli dans la nouvelle église du monastère de Barsoma, dans un sépulcre qu'il avait fait creuser, de son vivant, devant l'autel placé au nord. Les ouvrages qui lui sont attribués et dont parle Assemani sont : une liturgie, qui a été traduite en latin par l'abbé Renaudot (11); un traité sur la préparation à la

communion; un recueil de douze canons; une pièce de poésie, et enfin son histoire. A ces travaux, il faut ajouter la révision du Rituel et du Pontifical des Syriens jacobites, qu'il disposa dans un meilleur ordre, et une copie faite de sa main des Saintes Écritures.

Outre les ouvrages de Michel que je viens de mentionner, notre manuscrit nous fait connaître deux opuscules dont il est l'auteur, et qui s'y trouvent traduits en arménien. Le premier a pour titre : *Յաղագս քահանայական կարգաց թէ ուստի առնու զսկիզբն*, *touchant l'origine des institutions sacerdotales* (fol. 184 v. 204 v.); le second est une profession de foi de Michel *Դաւանութիւն* (fol. 204 v. 208 v.). On lit au folio 220 v. et 221 r. quelques détails sur l'époque où fut faite la traduction de ce volume, qui méritent d'être rapportés :

Եւ 'ի ողջ թուականութեանս հայոց թարգմանեցաւ գիրք այս յասորոց 'ի հայս, 'ի հայրապետութեան տեառն Կոստանդեայ, և 'ի թագաւորութեան հայոց Հեթմոյ քրիստոսապսակի, և զգուշակենցաղ թագուհւոյ իւրոյ Զապելի, դստեր Լևոնի արքայի, ըստ աստուծոյ քաղաքավարելոց· հնկից ելոց նոցա զաւակաց ծիրանածնաց՝ երից դստերաց և երկուց ուստերաց· որոց անուանքն Լևոն և Թորոս, անուամբ հաւուն իւրեանց, և հաւուն հարազատի· որոց հովանի լիցի ամենակալ բազուկն հայրենի ածելով 'ի գահ հայրենի արքայութեան եղերօք հայաստանեայցս: Յայսմ ժամի կենդանի էր կորովամիտ և աջողեալն 'ի բարիս արքայհայրն հայոց պարոն Կոստանդին և բերկրեալ այլովք ուստերօք չորիւք՝ տէր Բարսեղ տէրն Դրազարկին, և պարոն Սմպատ սպարապետն հայոց, և պարոն Օշին տէրն Կոռիկաւսոյ, և պարոն Լևոն· որոց զօրանալ լիցի ըստ աստուծոյ, և աճել արիութեամբ ըստ հոգւոյ և ըստ մարմնոյ: Եւ էր պատրիարգ ասորոց ուղղափառաց մար Իգնատիէ Անտիոքու՝ որ զօրինակս շնորհեաց· և փոխեցաւ 'ի ձեռն Իշաւխայ սրբասնեալ քահանայի վարժեղելոյ 'ի հանճար բժշկական արհեստի· որոյ վարձատու լիցի տէր 'ի շնորհս իւր:

« L'année 695 de l'ère arménienne (1248 de J. C.), ce livre

a été traduit du syriaque en arménien, sous le pontificat de monseigneur Constantin (12) et sous le règne du roi d'Arménie Héthoum (13), couronné par J. C. (14), et de la reine la chaste Isabelle, sa femme, fille du roi Léon. Ces deux époux, vivant selon les lois de Dieu, ont cinq enfants, nés dans la pourpre (porphyrogénètes), savoir trois filles et deux fils, nommés Léon et Thoros (15), du même nom que leur aïeul, et le frère de celui-ci. Puisse le bras du Tout-Puissant être leur défense, en soumettant le pays à la couronne de leurs ancêtres jusqu'aux confins de l'Arménie! Dans cette année, était encore vivant le père du roi, cet homme au grand génie et toujours heureux dans l'accomplissement du bien, le baron (16) Constantin (17), qui compte aussi, avec joie, quatre autres fils, monseigneur Parsegh (Basile), seigneur de Trazarg (18); le baron Sĕmpad (19), général des Arméniens; le baron Ôschin, seigneur de Gorrigôs (20), et le baron Léon. Puisse leur puissance augmenter par la volonté de Dieu, et leur bravoure spirituelle et corporelle s'accroître de jour en jour. Le patriarche des Syriens orthodoxes à Antioche était, à cette époque, Mar Ignace, lequel a donné l'exemplaire du texte original; l'auteur de la traduction est Ischôk, le saint prêtre, qui, de plus, était savant dans la médecine. Que Dieu soit leur rémunérateur par le don de ses grâces! »

Dans la préface de son Histoire (fol. 1 r. et v.), Michel nous a donné la liste des auteurs qu'il avait mis à contribution pour composer son livre. Les uns sont Grecs, les autres Syriaques. Nous savons, en effet, que Michel fut un homme d'une grande érudition, et qu'il était également versé dans la connaissance des quatre langues grecque, syriaque, arménienne et arabe. Je vais transcrire ici ce document bibliographique :

Առ․ Ենանոս կրօնաւոր աղէքսանդրացի գրեաց յԱդամայ մինչև 'ի Կոստանդիանոս Թագաւոր․ Եւսեբի Պամփիլեայ․ 'ի սոցանէ այլոց պատմագրաց ժողովեալ։

Յոհաննէս աղէքսանդրացի, և Ծիպեղոս, և Թէոդորէ գրակարդաց կոստանդնուպօլսեցին, և Զաքարիայ եպիսկոպոս

Մելիտենւոյ, գրեցին՚ի Թէոդոսէ մինչև յՈւստիանոս ծերն ։

Յոհաննէս ասիացին գրեաց յԱնաստաս Թագաւորէ մինչև ՚ի Մօրիկ Թագաւոր ։

Կորիայ իմաստուն գրեաց յՈւստիանոսէ մինչև՚ի Հերակլ Թագաւոր ։

Եւ՚ի մտանելն Տաճկաց յասորիս,՚ի ժամանակս Հերակլեայ սուրբն Յակոբ ուռհայեցի էանց համառօտ ընդ ասացեալսդ ։

Դիոնէսիոս սարկաւագն գրեաց՚ի Մօրկայ մինչև՚ի Թէոփիլոս Թագաւոր Յունաց և ցՀարաւն ամիրայն Տաճկաց ։

Իգնատիոս եպիսկոպոս Մելիտինոյ, և Սլիւեայ երէց ՚նմին քաղաքէ, և Յոհաննէս ՚ի Քեսնոյ և Դիոնէսիոս աղէքսանդրացին գրեցին յԱդամայ մինչև յիւրեանց ժամանակն կարճառօտ պատմութիւնս ։

« Enanus, moine d'Alexandrie, qui a écrit l'histoire des temps écoulés depuis Adam jusqu'à l'empereur Constantin (21) et Eusèbe Pamphile : ce sont les deux historiens qui ont fourni la matière des compilations postérieures.

« Jean d'Alexandrie (22), Djibeghou (23), Théodore de Constantinople, le lecteur (24); Zakarie, évêque de Mélitène (25), qui ont tracé les récits des temps compris entre les règnes de Théodose et Justinien l'Ancien.

« Jean d'Asie (26), dont la chronique s'étend depuis l'empereur Anastase jusqu'à Maurice.

« Goria le Savant (27), qui a écrit à partir de Justinien jusqu'à Héraclius; saint Jacques d'Ourha (28), qui a fait un abrégé des historiens précédents.

« Denys le Diacre (29), dont le travail comprend les temps écoulés depuis Maurice jusqu'à Théophile, empereur des Grecs, et Harôn, émir des Arabes.

« Ignace, évêque de Mélitène (30); Slivéa, prêtre de la même ville (31); Jean de Kesoun (32) et Denys d'Alexandrie (33), qui ont écrit des abrégés historiques depuis Adam jusqu'au temps où ils vécurent. »

TRADUCTION.

La huitième année de son règne, Justinien Յուստինիանէ (34) déclara César son cousin (35) Marcien et l'envoya contre Mĕdzpin (36). Celui-ci, s'étant rendu à Dara (37), fit partir pour la Perse ses troupes, qui en revinrent chargées de butin (38). Comme les Perses redoutaient Marcien, le Marzban (39) qui occupait Mĕdzpin lui envoya des paroles de soumission et des présents, et le retint à Dara, jusqu'à ce qu'il eût approvisionné la ville de vivres et qu'il en eût fait sortir les chrétiens. A la fête de Pâques, Marcien arriva devant Mĕdzpin, et en commença le siége. Il pressait vivement cette place et était sur le point de s'en emparer, lorsque arriva tout à coup un certain Acacius chargé de la mission de remplacer Marcien et qui lui enleva son commandement par ordre de l'empereur. Marcien lui dit : « Accorde-moi deux jours seulement, et je prendrai la ville. » Mais Acacius s'y refusa. L'armée, croyant que l'empereur était mort, abandonna le siége et se dispersa. Voici ce qui occasionna ces événements.

Le pays des Arabes était alors divisé en deux principautés. L'une relevait des Perses, l'autre appartenait aux chrétiens; ceux-ci avaient pour roi Mĕntour fils de Herth (40), et étaient amis et alliés des Romains avec tout leur pays, à cause de leur foi commune au christianisme. Cependant, Mĕntour ayant fait une incursion [dans le pays ennemi], le saccagea et s'en retourna (41) : puis il alla s'établir dans la partie

du Dadjgasdan (42) qui était sous la domination des Perses. Les habitants, s'imaginant qu'il était lui-même le roi des Perses, restèrent sans défense, et plusieurs d'entre eux allèrent même au devant de lui avec des présents : mais il les massacra. Alors l'armée des Perses se rassembla pour marcher contre le pays de Mĕntour. A cette nouvelle, ce prince envoya demander à Justinien une grosse somme d'argent pour soudoyer des troupes contre les Perses. Comme l'empereur était irrité contre lui, il lui écrivit en ces termes : « Va trouver Marcien, aide-le à prendre Mĕdzpin, conserve la ville pour toi et garde le pays ; car je lui ai donné l'ordre de te remettre tout l'or que tu désireras. » En même temps, il manda à Marcien d'employer immédiatement tous ses soins pour se saisir de Mĕntour, de lui couper la tête et de lui en faire savoir aussitôt la nouvelle. Mais la Providence voulut que les deux lettres changeassent de destination. Celle qui était adressée à Marcien fut remise à Mĕntour, et la lettre qui était pour ce dernier parvint à Marcien. Justin, en apprenant ce qui se passait, pensa que Marcien avait fait tenir sa lettre à Mĕntour; il lui envoya un remplaçant et le dépouilla de sa dignité. Mĕntour rendit grâce à la bonté de Dieu, qui lui était venue en aide et lui avait conservé la vie. En même temps, il écrivit à Justinien pour lui reprocher sa perfidie. Les Perses connaissant la mésintelligence qui s'était élevée entre l'empereur et Mĕntour, et sachant que celui-ci ne se portait pas l'auxiliaire des Romains, marchèrent contre eux et les taillèrent en

pièces. Puis il s'avancèrent jusqu'à Andak (43), saccagèrent toute la Mésopotamie, qui obéissait aux Romains, et vinrent mettre le siége devant Dara; car un grand nombre de Grecs s'étaient réfugiés dans cette ville, comme dans un lieu fortifié. Dans les sorties que firent ceux-ci, ils montrèrent une grande valeur. Les Perses, s'éloignant, firent mine de décamper, comme s'ils avaient l'intention de se retirer. Alors les troupes grecques, fatiguées, abandonnèrent les remparts pour aller prendre du repos et des aliments; aussitôt les ennemis, accourant, donnèrent l'assaut, et, appliquant de tous côtés leurs échelles aux remparts, pénétrèrent dans la ville et massacrèrent tous ceux qu'elle renfermait; après quoi, ils s'en retournèrent dans leur pays, pleins d'allégresse.

Le roi des Perses ayant choisi dans le butin un grand nombre de jeunes vierges et beaucoup d'objets précieux, les envoya en présent au pays des Thêdalatzi (44), dans le Thourkasdan, avec des lettres pour prier ces peuples de venir à son secours afin de combattre les Romains, les Arméniens et les habitants du Dadjgasdan. Ces saintes filles, dans leur voyage, arrosaient le chemin de leurs larmes, dans la pensée que des membres du Christ allaient être livrés comme une proie à des bêtes féroces. Alors elles délibérèrent ensemble sur le parti qu'elles avaient à prendre, et étant arrivées à un grand fleuve elles dirent aux soldats qui les accompagnaient (45) : « Accordez-nous une grâce, veuillez vous écarter hors de la portée de la vue, afin que nous puissions nous

baigner dans ce fleuve, et nous rafraîchir à cause de la chaleur que nous éprouvons. » Ayant consenti à cette demande, ils s'éloignèrent. Ces chastes vierges, versant des torrents de larmes, se jetèrent aussitôt à genoux, en s'écriant : « Dieu de nos pères qui ont été immolés, ô Christ fils de Dieu, couronne et salut des chrétiens, chaste époux des vierges saintes, viens à nous et contemple notre martyre ; reçois-nous dans ton sein et ne livre pas tes brebis en pâture aux animaux féroces. Nous t'en conjurons par les prières de ta mère immaculée, par l'intercession de tous les saints et par ce sang que nos pères ont versé. Reçois celles qui t'appartiennent, ô Jésus, notre refuge. Gloire à toi pour l'éternité ! »

Après avoir prononcé cette prière, elles montèrent sur le pont et se précipitèrent dans le fleuve à l'endroit le plus profond, et où se jetaient un grand nombre d'affluents. Cependant les soldats de l'escorte, ayant entendu le bruit de leur chute, accoururent ; mais ils n'en trouvèrent aucune vivante.

Après avoir déploré ce malheur pendant plusieurs heures, ils revinrent sur leurs pas, pour en faire part au roi. Celui-ci, tout étonné, ne leur adressa aucun reproche.

Cependant Justinien se réconcilia avec le patriarche et prêta l'oreille aux plaintes qui lui étaient adressées en grand nombre par les sectateurs du concile de Chalcédoine, de ce qu'il avait arrêté la persécution contre les orthodoxes (46); et comme tout le monde approuvait ces doléances, il revint à sa mau-

vaise nature avec plus de rigueur qu'auparavant, et recommença la persécution et le meurtre des vrais fidèles. La plume ne saurait retracer tous les excès auxquels il se livra. Ceux qui en entendaient le récit étaient accablés sous le poids des maux qu'il fit endurer à la sainte Église; aussi Dieu le livra-t-il aux plus mauvais démons, lui et le patriarche. Saisis de transports furieux, ils aboyaient comme des chiens, gémissaient comme des chats, ils s'arrachaient les cheveux et la barbe à pleines mains. Ils étaient aussi en proie à d'autres douleurs qui accéléraient leur mort. Dans un moment où le roi éprouvait un peu de calme, on lui demanda de désigner son successeur; il nomma à différentes reprises un chancelier, appelé Tibère, né en Thrace et Grec de nation (47). Ce fut lui, en conséquence, qui hérita de la couronne. Depuis Tibère jusqu'à nos jours, l'empire a appartenu aux Grecs, car, à partir de Caius Julius (Auguste) jusqu'à ce dernier, il y avait eu cinquante rois d'origine franke (48). Dans le temps des Macédoniens, on compta trente rois grecs, depuis Cronos (49) le Macédonien, jusqu'à Pratos (50). Ce fut Tibère qui commença la seconde dynastie grecque, dans l'année de l'ère syrienne 888, et de l'ère arménienne 15 (51). Cependant les empereurs de Byzance continuèrent à être appelés Romains, à cause de la dénomination de *Nouvelle Rome* que Constantinople avait reçue de son fondateur Constantin, et les armées se confondirent les unes avec les autres sous l'autorité du nom romain.

Sous le règne de Tibère, les Perses avaient pour roi Ormitz (52). Enflé de la victoire que ses troupes avaient remportée dans la Mésopotamie, il marcha contre les Arméniens, qui firent preuve d'une grande valeur, et le contraignirent trois fois de se retirer honteusement, quoiqu'ils eussent été faiblement secourus par les Grecs. Les Perses revinrent pour la quatrième fois par le côté du nord en cernant les montagnes; ils se répandirent dans la Cappadoce, et se trouvèrent en présence de l'armée grecque, qui bientôt prit la fuite. Ayant mis le siége devant Sébaste (53), ils emportèrent cette ville et la brûlèrent. Cependant les Grecs s'enhardirent, et, fondant sur le camp des Perses, ils s'en emparèrent, et détruisirent le Pyrée, que ceux-ci transportaient avec eux (54). Si le désordre ne s'était pas mis dans l'armée grecque, ils auraient exterminé les ennemis; mais les Perses, profitant de l'occasion, reprirent courage, et se dirigèrent sur Mélitène (55) en Arménie, la prirent et y mirent le feu. Alors les Grecs leur envoyèrent dire ces paroles : « Ce n'a jamais été la coutume des rois d'incendier, et vous savez que nous nous sommes toujours abstenus de semblables dévastations dans votre pays, quoique nous n'eussions pas de roi avec nous. Arrêtez-vous, et nous combattrons de nouveau. » Les Perses, en recevant ce message, furent tout confus, et firent halte du côté oriental de la ville. Les Grecs, ayant marché vers eux toute la nuit, arrivèrent en leur présence, depuis l'aurore jusqu'à la neuvième heure du jour,

sans engager de combat. Sur ces entrefaites, les Perses commencèrent à traverser l'Euphrate, et à se retirer. Les Grecs, voyant ce mouvement, coururent sur eux, et les ennemis prirent la fuite avec tant de précipitation, que la majeure partie se noya. Cette retraite fut désastreuse pour eux. Ce fut à cette occasion que le roi des Perses décréta que jamais le souverain ne ferait d'incursion, ou n'irait à la guerre, si ce n'est contre un souverain son égal.

Cependant les troupes grecques se dirigèrent vers le nord, dans le pays des Arméniens, pour faire du butin (56). Elles voulaient les punir de leur orthodoxie. Ceux-ci s'avancèrent à leur rencontre, la croix et l'évangile à la main, comme au devant de chrétiens. Ils voulaient leur inspirer de la crainte à la fois et du respect, en leur montrant les armes rédemptrices du Christ. Mais ces ennemis de la lumière, ces adversaires de la vérité, dans leur rage, abattirent la croix et l'évangile, saccagèrent les églises, massacrèrent sans pitié les ecclésiastiques et les séculiers, et violèrent les religieuses. Ils arrachaient aux femmes les boucles d'oreille, avec les oreilles mêmes, et leur enlevaient les bracelets, avec la peau du bras. Ils commirent beaucoup d'autres atrocités. Ayant recueilli un butin immense, ils s'en revinrent comme après une éclatante victoire, et lorsqu'ils furent arrivés sur leur territoire, ils s'arrêtèrent dans une sécurité complète. Tandis que, se livrant à la joie, ils avaient abandonné leurs chevaux et s'étaient dépouillés de leurs armes, la colère de

Dieu éclata sur eux, et fit retomber leurs péchés sur leurs têtes; car une partie de l'armée perse, ayant appris les désordres auxquels ils s'étaient livrés, se cacha, et, se séparant de la suite du roi, se prépara à les surprendre; puis se portant sur eux, elle les trouva sans défense et abandonnés de Dieu. Alors les Perses, s'emparant de leurs chevaux et de leurs armes, les massacrèrent, et s'en revinrent tout joyeux.

A cette époque, les évêques, ainsi que les religieux et les prêtres des couvents de la Mésopotamie et de l'Arménie, qui étaient sous la domination romaine, se rendirent auprès de Tibère, et lui dirent: « Laisse-nous pratiquer librement notre foi sans nous troubler, et nous serons tes fidèles sujets, ou bien fais-nous périr par le glaive. » Cependant les Chalcédoniens les menaçaient, mais le roi imposa silence à ces derniers, en leur disant: « Écoutez ce que j'ai à vous révéler. Tandis que l'empereur Justinien était en proie à des douleurs cruelles, et que j'étais auprès de lui pour le servir, je vis un ange de Dieu, tantôt menaçant le démon qui tourmentait l'empereur, et qui lui reprochait les maux dont il avait accablé les orthodoxes, et tantôt laissant à l'esprit infernal la liberté de renouveler ses assauts. » L'empereur me disait: « Ne suis pas les traces de celui qui a fait tous ses efforts pour s'emparer de la couronne du prince auquel il doit son élévation (57). Aussi souffre-t-il maintenant ce qu'il a mérité. En rendant le dernier soupir, Justinien ajouta: « Ac-

complis, mon enfant, deux choses que je te recommande; rappelle ceux que j'ai chassés, et adopte leur croyance. En outre, reste soumis à Sophie, qui était ta souveraine et qui est devenue à présent ta mère. » [Tibère continuant de s'adresser aux religieux :] « Implorez en ma faveur la miséricorde de Dieu, leur dit-il (58). Retournez en paix chez vous; vivez en repos, et offrez vos prières pour les vivants et pour les morts. Quiconque me parlera désormais contre vous sera mon ennemi. » Alors les orthodoxes s'en revinrent chez eux, en rendant à Dieu des actions de grâce.

Après cela, le patriarche de Constantinople (59 donna à l'empereur le conseil de répudier sa femme et d'épouser l'impératrice Sophie. « Car, prétendait-il, elle ne veut pas laisser ta femme entrer dans la ville. » L'empereur lui répondit : « Je sais maintenant avec certitude que l'esprit et la crainte de Dieu n'existent point dans l'hérésie que tu professes. Eh quoi! tu m'engages à abandonner ma femme légitime, qui fut autrefois la compagne de ma pauvreté, qui m'a rendu père de trois fils, et à qui je n'ai rien à reprocher, pour épouser ma reine (qui m'a été donnée pour mère? » A ces mots, il le chassa ignominieusement de sa présence. Sophie, ayant appris ce qui venait de se passer, conduisit la femme de Tibère avec de grands honneurs dans la ville; elle se prit pour elle d'affection et lui donna le nom d'Hélène (60).

Tibère aimait les pauvres et était miséricordieux.

Il s'imposa la règle de leur distribuer, chaque jour de sa vie, la valeur de soixante et douze *centenarium* (61) de son trésor.

Cependant Mĕntour, ayant appris la mort de Justinien et l'élévation de Tibère sur le trône, se rendit auprès de lui, et son arrivée fut vue avec grand plaisir. Tibère lui dit : « Pourquoi as-tu laissé les Perses fondre sur nous? » A ces mots, Mĕntour lui ayant remis la lettre que Justinien avait écrite à Marcien pour le faire périr, Tibère et tous les Grecs ne surent que répondre. Mĕntour ajouta : « Ayant appris que vous aviez donné la paix aux orthodoxes, mon cœur a sympathisé avec le vôtre et a trouvé le repos. Et maintenant, pour l'honneur de mon nom, il faut que la vraie foi soit prêchée ouvertement. » Tibère fit expédier des ordres en conséquence. Mĕntour s'en retourna dans son pays, et les Perses se tinrent tranquilles.

La quatrième année de Tibère, les Sglav (62) firent une irruption. Ils étaient dépourvu d'armes, de chevaux et de vêtements. Ils se répandirent dans la Thrace et vinrent à Thessalonique. S'étant emparés des troupeaux de chevaux qui appartenaient au domaine royal, des arsenaux et des maisons des ouvriers qui fabriquaient les armes, ils formèrent une armée. Puis ils vinrent assiéger Sermi (63), et envoyèrent à l'empereur pour lui demander la permission de se fixer dans cette ville. Tibère les traîna en longueur, espérant toujours l'arrivée des Loungvars (64). A la fin il leur accorda la ville, mais en

se réservant les habitants. Cependant, les barbares y étant entrés trouvèrent les habitants épuisés par la famine, et ils firent un grand acte d'humanité, en leur distribuant du pain et du vin; car ceux-ci, dans leur détresse, n'avaient plus même ni chiens ni chats, la faim les ayant contraints de se nourrir de ces animaux. Ils mangèrent du pain avec tant d'avidité qu'ils en mouraient. S'apercevant du funeste effet qui en résultait, ils se modérèrent, et peu à peu ils se rétablirent. Ces peuples firent alors sortir les habitants de Sermi, et s'y fixèrent pendant un an. Puis, la ville ayant pris feu inopinément, ils la quittèrent et s'en revinrent dans leur pays, persuadés que Dieu les chassait de la nouvelle résidence qu'ils s'étaient choisie.

A cette époque, Tibère déclara César Maurice et l'envoya contre les Perses. Dans sa route, il trouva le pont du grand fleuve (65) renversé par ces derniers. On pensa que c'était Mĕntour qui était l'auteur de cette destruction. Maurice s'en revint, et, ayant fait de mauvais rapports sur le compte du prince arabe, l'on chercha les moyens de le faire périr. Un des grands de l'empire, nommé Mangana (66), promit de se saisir de lui, et, ayant pris des troupes, il partit, comme s'il avait l'intention de marcher contre les Perses.

En même temps, il fit dire à Mĕntour de venir le trouver en secret avec un petit nombre d'hommes, afin de concerter ensemble quelque plan contre les Perses. Mĕntour, étranger à tout soupçon, se rendit à cette invitation. Il fut saisi la nuit, lorsqu'il était

plongé dans l'ivresse, à l'heure du repos, et envoyé à Tibère qui le fit aussitôt mettre en prison. Le fils de Mĕntour (67), ayant appris une trahison aussi inexplicable, s'avança avec ses troupes dans le pays des Grecs pour le saccager, s'emparant des trésors et des troupeaux, mais respectant la vie des habitants; après quoi il s'en revint. Cependant, voyant que l'on ne relâchait pas son père, et s'armant de courage, il alla trouver Tibère en qualité d'ambassadeur, se lier avec lui par un serment solennel (68), et reprendre son père. A ces conditions, Mĕntour lui fut rendu. Ils prêtèrent donc un serment à jamais inviolable. Mais l'impie Maurice, en finissant la conférence, dit : « Pour marque que vous serez fidèles à votre parole, il faut que vous communiez de la main des chefs religieux de Constantinople, et vous cesserez de nous être odieux. » Mĕntour lui répondit : « Je ne puis faire cela, car ma nation est nombreuse, et elle me lapiderait. Je vous dirai la vérité, placé, comme je le suis, sous le coup de la crainte de la mort. Je ne puis devenir l'ennemi de Dieu, comme vous autres. » A ces mots, les Grecs entrèrent en fureur, et les firent jeter dans un sombre cachot. Ces tristes nouvelles ayant été connues dans le pays des Arabes, ils en eurent le cœur tout troublé et navré. Ils se séparèrent les uns des autres, en se divisant en quinze troupes (69), qui se donnèrent chacune un chef. Les uns se soumirent aux Perses, séduits par leurs présents (70), les autres allèrent au secours du pays de Kamir (71), et un petit nombre

d'entre eux se donna aux Grecs. Ce fut ainsi que la perverse hérésie du concile de Chalcédoine causa la ruine d'un beau royaume.

Cependant Tibère, redoutant la colère de Dieu, distribua aux pauvres la quatrième partie de ses richesses et supprima les impôts dans tout l'empire. Il y en a qui prétendent que Tibère ne régna qu'un an, mais ne les crois pas, car nous pourrions invoquer, en faveur de notre livre, l'affirmation d'un grand nombre de témoins pour attester qu'il régna quatre ans (72). Il donna sa fille [proclamée par lui] Auguste (73) en mariage à Maurice, lequel, après sa mort, monta sur le trône. Maurice était Cappadocien du village d'Arpsous (74).

Rome, s'étant révoltée contre Maurice, se donna pour roi un certain Caramis (Germanus) (75). Celui-ci était allé précédemment en Perse; après y avoir obtenu du succès, il en était retourné triomphant. Mais comme Maurice le tenait pour suspect, Caramis lui envoya trois mille captifs pris dans le butin. Ce don fit grand plaisir à l'empereur, qui lui accorda de régner à Rome sous son autorité. Maurice convertit Arpsous en une grande ville. Mais, au bout de quatre ans, elle fut renversée par un tremblement de terre. Rebâtie avec la plus grande diligence, elle fut ruinée de nouveau par une catastrophe semblable. Comme ce village était situé dans la seconde Arménie (76), on dit de Maurice qu'il était Arménien de nation. Il envoya Philigdion (Philippique), mari de sa sœur (Gordia), avec des troupes

et des trésors contre la ville de Moupharghin (77), que les Perses avaient enlevée aux Grecs (78). Philigdion se mit en campagne, reprit la ville et passa au fil de l'épée les Perses qui s'y trouvaient (79).

La huitième année de Maurice (80), les Perses se révoltèrent contre Ormizt, et, l'ayant privé de la vue, ils mirent sur le trône Khosrov, son fils.

Cependant, Maurice déclara César son fils Théotos (Théodose), fit à cette occasion un festin magnifique, et le patriarche ceignit la couronne au jeune prince (81).

Dans cette même année, Vahram, prince perse, chassa le roi Khosrov, qui vint à Ourha (82) et envoya prier Maurice de lui servir de père, et de lui envoyer du secours pour l'aider à conquérir son royaume. L'empereur lui donna des troupes arméniennes et thraces (83), avec lesquelles Khosrov recouvra ses états. Les Perses abandonnèrent Dara et Razaïn (84) aux Grecs. Maurice accorda sa fille Marie (85) en mariage à Khosrov, et fit partir avec elle des évêques et des prêtres. Khosrov éleva en l'honneur de sa fille trois églises, et le patriarche d'Antioche se transporta pour les bénir. L'une fut consacrée à la mère de Dieu, l'autre reçut le nom des saints Apôtres, et la troisième celui de saint Sarkis (Sergius). Une paix profonde régnait à cette époque.

Maurice, enorgueilli de sa prospérité, méprisa l'armée et lui retira la solde et les largesses qu'elle était accoutumée de recevoir. Il arriva que les Boul-

gares (86) firent une incursion en Thrace (87). Les troupes grecques marchèrent contre eux et, après les avoir chassés, revinrent à Constantinople; puis elles députèrent vers Maurice pour lui porter ces paroles : « Le Seigneur a accordé la paix pendant ton règne, mais les militaires ne vivent pas de la paix seulement. Si les présents que nous recevions ne nous sont pas rendus, ainsi que notre solde habituelle pendant la paix, tiens-nous pour tes ennemis. » Mais ils n'obtinrent qu'une dure réponse, comme Israël de Roboam (88). Alors l'armée dit à Pierre, frère de Maurice, de consentir à ce qu'elle mît l'empereur à mort, et lui de régner à sa place. Mais Pierre, loin d'acquiescer à cette demande, en donna avis à son frère. Aussitôt Maurice s'enfuit à Chalcédoine; les soldats, s'étant mis à sa poursuite, l'atteignirent et, l'ayant tué, donnèrent la couronne à leur général Phocas. C'était la vingtième année du règne de Maurice. Le roi des Perses, apprenant la triste fin de ce prince et de ses fils, fut saisi d'une profonde douleur, et le pleura longtemps avec toute sa nation.

Après quoi il dit à ses grands alliés (89) : « Qui est-ce qui tirera vengeance du sang de Maurice, versé par les Grecs, et soulagera ainsi mon cœur? Qui rendra à la mémoire de ce monarque le juste retour des bienfaits que les Perses ont reçus de lui, qui a relevé notre trône écroulé? » A ces mots, un des grands, nommé Romizon (90), s'avança et dit au roi : « C'est moi qui marcherai, si tels sont tes ordres,

et j'inonderai de sang le pays des Grecs.» Ces paroles plurent au roi Khosrov qui lui dit : «J'ai confiance en toi, parce que tu es un brave, et comme tu es parfaitement capable de conduire cette entreprise, tu réussiras. Et maintenant ton nom ne sera plus Romizon, mais Schahr-Baz (91).» Alors il lui donna tout pouvoir en Perse. Celui-ci vint en Mésopotamie, prit Dara, Razaïn et Merdin (92), où il passa l'hiver. Après quoi il s'empara de Kharran (93), de Halb (Alep) et Andak. Ces villes se rendirent à lui volontairement, car il ne faisait du mal à personne, si ce n'est aux Grecs et aux Romains (94). Dans la huitième année (95) de Phocas, toute la Mésopotamie passa sous la domination des Perses. Ensuite ils pénétrèrent en Cappadoce jusqu'à Angouria (Angora) et dans l'Asie (96), et poussèrent jusqu'à Chalcédoine, versant partout des torrents de sang. Ils prétendaient que la domination de ces contrées appartenait de droit à Khosrov, comme fils adoptif de Maurice, et comme héritier de sa couronne. Or, l'empereur Phocas était peureux et efféminé. Ses soupçons lui firent immoler beaucoup de grands de son royaume, au point qu'il s'attira la haine universelle. Il y avait à cette époque en Afrique deux patrices, hommes illustres et d'une valeur éprouvée. L'un se nommait Grégoire et l'autre Héraclius (97). Tous les deux résolurent de concert la mort de l'empereur. Ayant rassemblé des troupes, ils en donnèrent le commandement à leurs fils. Le sort (98) décida celui qui irait par mer, et celui

qui se rendrait par terre. En même temps, ils écrivirent des lettres à la cour impériale et à Constantinople, afin que l'on mît à mort Phocas. Il était décidé que celui des deux jeunes princes qui arriverait le premier obtiendrait la couronne, et que celui qui parviendrait le second serait César. Ce fut au fils d'Héraclius, qui avait le même nom que son père, qu'échut le sort de se rendre à Constantinople par mer. Secondé par un vent favorable, il arriva le premier (99), et, ayant répandu tout à coup les lettres dont il était chargé, on mit à mort Phocas, et la couronne lui fut dévolue (100). Héraclius était un homme courageux et sage. Son avénement répandit la joie dans l'armée et rendit le calme à la ville.

Cependant le roi des Perses, une fois maître de la Mésopotamie, y envoya des évêques nestoriens et chalcédoniens, à la tête desquels était un nommé Aschkhiméa. Mais les orthodoxes refusèrent de les recevoir, et écrivirent au roi pour le supplier de ne pas troubler la foi qu'ils tenaient de leurs pères. Khosrov se rendit à leurs doléances et rappela les évêques qu'il avait envoyés. Alors ceux-ci le prièrent de faire appeler les chefs religieux des populations qui s'étaient opposées à eux, et de leur demander les motifs de leur refus. Khosrov voulait avant tout savoir quelle était la dissidence qui séparait ainsi les chrétiens. En conséquence, il fit appeler en Arménie et en Syrie des ecclésiastiques instruits pour se rendre auprès de lui. A cet appel, répondirent le grand catholicos des Arméniens, Nersès, et le patriarche

des Syriens orthodoxes, Athanase avec son frère Sevérianus (101). En se voyant plusieurs réunis d'entre les Arméniens et les Syriens, ils se réjouirent et rendirent grâces à Dieu. Après beaucoup de conférences où l'on débattit les questions controversées, les Nestoriens et les Chalcédoniens furent vaincus par la vérité, et en prévinrent le roi. Celui-ci convoqua l'assemblée par devant lui, et lui tint ce langage : « Expliquez-moi en quoi diffèrent vos opinions, comme si j'étais capable de vous comprendre. » Les Nestoriens et les Chalcédoniens lui répondirent : « Nous tous, chrétiens, nous confessons que Jésus-Christ est Dieu de toute éternité, et qu'il s'est incarné dans le temps pour nos péchés, en se revêtant de la nature humaine. Mais nous ajoutons ceci de particulier, qu'il y eut en lui deux natures. Si comme homme il a péché, si comme homme il est mort, en tant que Dieu il n'a pas péché et n'est pas mort. Les autres disent que, comme homme et comme dieu, il n'eut qu'une seule nature, et qu'après être mort sur la croix, il ressuscita. » Alors les orthodoxes, prenant la parole, dirent : « C'est là un sujet qui exigerait de grands développements, et dont l'explication demanderait beaucoup de temps. Les conciles et les rois ont examiné et décidé les dogmes que nous professons, et que nos adversaires ont corrompus postérieurement. » Le roi reprit : « Quels sont les souverains par lesquels votre foi a été confirmée? — Ce sont les rois Constantin le Grand, répondirent-ils, ainsi

que Théodose le Grand et Théodose le Jeune, fils d'Arcadius. — Mais, dirent les Chalcédoniens, Marcien n'était pas roi, et son concile était bien peu nombreux. — Au contraire, repartirent les orthodoxes, c'était un roi qui abolit l'autorité des anciens que nous n'admettons pas. » Khosrov reprit : « Je comprends que vous êtes condamnés par vos propres livres, vous qui glorifiez Marcien. Moi non plus, je ne compte pas ce prince au nombre des souverains, et il est indubitable à mes yeux que la mort d'un homme ne peut pas opérer le salut. Celui qui voulut se revêtir d'un corps humain ne doit pas avoir pour agréable, comme c'est mon opinion, d'être ainsi divisé. Lorsque je suis allé dans la Mésopotamie, j'ai entendu soutenir de pareilles controverses par les deux partis. Mais le retour à la santé de mes soldats malades, je le dois aux chrétiens que Maurice avait proscrits, parce qu'ils professaient l'opinion que Dieu était mort. Mes soldats m'ont raconté aussi des choses surprenantes. Nous arrivâmes, me dirent-ils, à une église remplie de monde, et dans laquelle un prêtre offrait les prières de la messe des chrétiens. Nous massacrâmes cette multitude dans l'église, sans que le prêtre bougeât ou portât ses regards sur nous. Tout étonnés, nous regardâmes et nous vîmes des pains fragmentés en suffisante quantité pour nourrir quatre hommes, et du vin. Il se préparait à distribuer cela à cinq cents personnes que nous tuâmes. Ayant saisi le prêtre : « Qu'est cela? lui dîmes-nous. — C'est, nous répondit-il, le corps et le

sang de mon Dieu qui est mort pour moi. » Après quoi nous le maltraitâmes, et il mangea le tout. Puis nous le tuâmes, et, ayant ouvert son ventre, nous n'y trouvâmes rien. Ce fait arriva dans le pays de Mĕntour, où cette croyance est répandue. C'est pour moi un sujet de grand étonnement; car ces soldats racontèrent qu'ils avaient interrogé un prêtre en lui demandant si sa nourriture était spirituelle ou corporelle, et qu'il avait répondu qu'elle était spirituelle, et il disait vrai. »

Moi (l'auteur) je dis que rien n'est plus exact, et que de telles paroles ne venaient pas du roi, mais de Dieu; comme il arriva à Pharaon, à Nabuchodonosor et à Balaam. Aussi combla-t-il d'honneurs le grand catholicos d'Arménie, le patriarche et le saint homme Sevérius. L'on nous a rapporté qu'il avait fait baptiser son fils, qu'il le donna à élever au patriarche d'Arménie, et qu'il lui confia le soin de veiller sur les chrétiens de la Perse, et de consacrer leurs évêques et leurs prêtres. C'est ainsi que Dieu glorifie ceux qui eux-mêmes proclament sa gloire (102).

Héraclius, monté sur le trône la vingtième année de Khosrov, roi des Perses, lui envoya des ambassadeurs pour l'engager à conclure la paix avec lui, et à retirer ses troupes des terres de l'empire; car, disait-il, Phocas, le meurtrier de Maurice, est mort, et nous n'avons aucun tort envers toi. Mais Khosrov rejeta ces propositions, et, à l'instant même, il se rendit (103) à Césarée d'Arménie (104) avec une

grande armée. Après des massacres incalculables, il s'en revint.

Cependant Schahr-Baz, la quatrième année d'Héraclius, soumit Damas aux Perses, et, dans le courant de cette même année (105), la Galilée. Dans la sixième année d'Héraclius, il prit Jérusalem (106), y tua quatre-vingt-dix mille personnes, et réduisit le reste des habitants en esclavage. D'abord il n'avait fait aucun mal aux Juifs. Quant aux chrétiens, c'est parce qu'il n'avait retiré d'eux que peu d'argent, qu'il les avait fait périr. Mais ensuite il purgea de Juifs Jérusalem et tout le pays qui en dépend. Ayant pris, en outre, la croix du Christ, c'est-à-dire, un fragment de la portion autre que celle que l'on avait transportée à Jérusalem (107), il l'envoya en Perse, ainsi que Zakarie, patriarche de cette ville, par honneur pour la croix et pour en être le ministre. Au bout d'un an, il marcha contre l'Égypte, qu'il soumit (108), ainsi que toute la Libye, jusqu'aux Kouschans (Éthiopiens) (109). La même année, Khosrov envoya contre la Cilicie (110) son général Schahĕn, qui s'en empara et s'en revint en Perse, après avoir fait un butin considérable, emportant jusqu'à des colonnes de marbre et des vases de bronze.

Héraclius donna à son fils Constantin le titre d'Auguste, et l'envoya contre les Perses; mais ce prince n'osa pas en venir aux mains avec eux, et s'en retourna.

Ce fut à cette époque que parut Mahmêd (Ma-

homet) fils d'Aptĕla (Abdallah), Arabe, descendant d'Épĕr (Heber) (111). L'Arabie s'étend depuis le fleuve Euphrate jusqu'à la mer du Sud; à l'occident, depuis la mer Rouge jusqu'à la mer des Perses, qui la borne à l'est. Les peuples qui l'habitent portent le nom d'*Ismaéliens*, à cause d'Ismaël; on les nomme aussi *Saraginos* (112), à cause de Sara, parce que Ismaël reçut en naissant le nom de Sara par adoption. On les appelle encore *Agaréniens*, à cause d'Agar, et *Madianites* (113), à cause de Madian, fils de Genthoura (Cethura).

Ce Mahmêd sortit de la ville d'Athrab (114), d'où il se rendait en Égypte pour faire le commerce (115). C'est en Palestine qu'il connut les Juifs, qui lui enseignèrent leur loi (116) et la croyance en Dieu, et qui lui donnèrent une femme. Étant venu parmi les siens, et ayant commencé sa prédication, les uns reconnurent sa doctrine comme vraie, les autres le chassèrent comme un fou. Alors il se rendit dans le désert avec un petit nombre de partisans, qui s'augmentèrent bientôt. Dès qu'il connaissait ceux (117) qui se montraient incrédules, il les spoliait, et il attirait à lui ceux qui avaient foi en ses paroles. Les Juifs témoignèrent les dispositions les plus favorables pour lui, le conduisirent chez eux et, avec son secours, chassèrent les troupes perses. Sa renommée s'étant étendue, la foule accourut sous son drapeau, et bientôt les Arabes s'emparèrent d'un grand nombre de provinces. Le nom de Mahmêd devint célèbre.

L'an 904 de l'ère syrienne, et 70 de l'ère arménienne (la 74[e] année des Arméniens coïncide avec le calcul des Syriens), et l'année douze du règne d'Héraclius (118), le soleil s'obscurcit dans le mois ahégan (119) jusqu'au mois kaghotz de l'été (120), et l'on crut qu'il ne donnerait jamais plus de lumière.

ANNOTATIONS.

(1) De Guignes, *Histoire des Huns*, t. I, p. 427.

(2) Les hommes les plus compétents pour juger Saint Martin, les religieux arméniens de S[t]-Lazare à Venise, le nomment *Armenista leggiero*. (Cf. la préface que M. Tommaseo a placée en tête de la traduction italienne de Moyse de Khoren par les Mékhitaristes. Venise, in-8°, 1841, p. XII, note 1.)

(3) *Quadro della storia letteraria di Armenia, estesa da Mons. Placido Sukias Somal*; Venezia, in-8°, 1829, p. 118-120.

(4) Le grand dictionnaire arménien en deux volumes in-4°, composé par les PP. Gabriel Avédik, Khatchadour Surméli et Baptiste Aucher, et publié en 1837, ainsi que le dictionnaire arménien-italien du père Dchadchakh, en deux volumes in-4°, qui a paru la même année.

(5) *Notices et Extraits des manuscrits*, t. IX, p. 275-364.

(6) Voici le jugement qu'ont porté sur le style de Michel les auteurs du grand dictionnaire arménien, dans le catalogue des écrivains qu'ils ont consultés pour la rédaction de leur travail :

Միխայէլի Ասորւոյ յելս ԺԲ դարու պատմութիւն և ժամանակագրութիւն ստորին ոճով, և այլ եւս հաւաքմունք խառն բանիւք ստութեան, թարգմանեալ անշուք ձևով ՚ի Թուրին Հայոց ողէ :

«Histoire et chronologie de Michel le Syrien, auteur de la fin du XII[e] siècle, écrites d'un style vulgaire, ainsi que d'autres recueils

mêlés de faux discours, le tout traduit sous une forme dépourvue d'élégance, dans l'année des Arméniens 695 (1248 de J. C.). »

(7) Ce volume contient un grand nombre d'autres pièces, parmi lesquelles se trouvent un fragment sur l'origine des Tartares, par le docteur Vartan (fol. 221 r.); un abrégé chronologique de Moyse de Khoren, par un anonyme, que je crois être le même Vartan, avec additions jusqu'à l'an 808 (fol. 231 v.), et une suite d'homélies, qui terminent le volume (à partir du fol. 266 r. jusqu'au fol. 419 v.).

Il est tracé d'une écriture magnifique en double colonne, sur papier turk. Quoique généralement assez correct, on y remarque cependant, de temps en temps, des fautes dont les unes sont dues au copiste et les autres au traducteur de l'original syriaque. On lit au verso du dernier folio : *Արդ գրեցաւ պատմագիրքս և քարոզգիրքս այս ՚ի թուականութեանս Հայոց ՌՃՀ ամին, ՚ի քաղաքն մեծն մայրաքաղաքն Կոստանդնուպօլիս, ձեռամբ մեղապարտ տէր Գրիգորին, և յառաջնորդութեան Յովհաննէս վարդապետին, ՚ի թագաւորութեան սուլթան Ահմետին* ։

« Cette histoire et ce sermonaire ont été transcrits l'an 1170 de l'ère arménienne (1721 de J. C.), dans la grande ville, Constantinople la métropole, de la main du pécheur le prêtre Grégoire, sous le patriarchat du docteur Jean, et sous le règne du sulthan Ahmêd. »

(8) Michel étant mort l'année 1511 de l'ère des Grecs (1199 de J. C.), et Aboulfaradj en 1286, celui-ci est par conséquent postérieur au premier de 87 ans. Saint-Martin (*Mémoires sur l'Arménie*, t. I, p. 13), prétend que la Chronique de Michel a été inconnue à Sim. Assemani. Mais s'il est vrai qu'elle n'ait jamais été entre les mains de ce savant maronite, il est évident aussi, comme on le voit dans la Bibliothèque orientale (t. II, p. 155), qu'Assemani en connaissait parfaitement l'existence par Abou'lfaradj, qui la cite souvent avec éloges. (Cf. *Greg. Abulpharagii Chronicon syriacum*, ed. J. Bruns et G. Kirsch, Lipsiæ, 1789, 2 vol. in-4°, p. 2 et *passim.*)

(9) *Bibl. orient.* t. II, p. 154-156, 283, 302, 369.

(10) La traduction arméniennne de l'ouvrage de Michel nous conduit jusqu'aux premières années de Héthoum Ier, l'un des rois

Roupéniens de Cilicie, monté sur le trône en 1224. La coïncidence de l'époque où se termine notre chronique dans le texte arménien avec celle où fut faite cette version (voir. p. 287), me porte à croire que le récit qui comprend les premières années du XIIIe siècle (Michel étant mort en 1199), jusqu'à l'avénement d'Héthoum, est une addition du traducteur. Ce qui me confirme dans cette supposition, ce sont les éloges donnés à ce monarque et à la reine Isabelle sa femme, et les vœux formés pour ces deux époux, qui se trouvent répétés presque dans les mêmes termes à la fin de notre chronique et dans la note *յիշատակարան* où le traducteur indique l'époque où il exécuta son travail.

(11) *Liturg. orient.* t. II, p. 438.

(12) Constantin Ier, monté sur le siége patriarchal en 1220, et qui l'occupa pendant 47 ans.

(13) Héthoum Ier, roi en 1224; après un règne de quarante-cinq ans, il se fit moine, en 1269.

(14) *Քրիստոսապսակ* *couronné par J. C.* et quelquefois *խաչապսակ* *couronné par la croix.* La couronne des rois arméniens de Cilicie était surmontée de la croix, ainsi qu'on le voit sur leurs monnaies. (Cf. Brosset, *Monographie des monnaies arméniennes; Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg,* 1839.)

(15) Suivant Tchamitch (t. III, p. 196), Héthoum eut trois fils: l'aîné, Léon, qui lui succéda sur le trône sous le nom de Léon III; le second, Thoros, qui périt dans la bataille livrée contre les Mamelouks d'Égypte en 1266, et Roupên, qui mourut en bas âge. Il eut aussi cinq filles, que leur mère Isabelle éleva dans les principes de la plus austère vertu. On lit les mêmes détails dans l'ouvrage de Vahram, secrétaire de Léon III, *Chronicle of the armenian kingdom of Cilicia, during the time of the crusades, translated from the original armenian, by Fr. Neumann.* London, 1831, p. 48.

(16) Le titre de baron fut donné aux princes arméniens de Cilicie à l'époque des croisades, par les chefs chrétiens qui prirent part à ces expéditions religieuses, en reconnaissance du secours que ces princes leur prêtèrent. Les huit premiers souverains de la dynastie Roupénienne portèrent simplement le titre de baron. Léon II, monté

sur le trône en 1185, est le premier qui prit celui de roi. Les princes du sang étaient aussi décorés du titre de baron. Cette dénomination est devenue aujourd'hui d'un usage vulgaire en Arménie.

(17) Constantin, grand baron, connétable d'Arménie, vivait sous le règne de Léon II, dont il était parent, et d'Isabelle sa fille. Il était seigneur de Partzĕrpert, et issu de la race des Roupéniens. (Tchamitch, t. III, p. 192.)

(18) Trazarg, château et couvent de la Cilicie, dans le voisinage d'Anazarbe.

(19) Je dois avertir le lecteur que j'ai représenté par un ĕ le son palatal sourd que les Arméniens font entendre entre les consonnes, lorsqu'il y en a deux, trois, et même jusqu'à six, se succédant immédiatement dans le même mot, son qu'ils expriment quelquefois par leur lettre ը; aussi j'ai écrit Sĕmpad pour Smpad, Gĕnschri pour Gnschri, Aptĕlmĕlĕk pour Aptlmlk (Abd-el-Melek), etc. En arménien, il n'y a ni incertitude ni difficulté pour la prononciation d'une suite de consonnes, parce que l'intercalation du son ĕ est toujours supposée, quoiqu'il ne soit pas exprimé. L'habitude apprend la place qu'il doit occuper. On peut observer cependant qu'il se trouve le plus habituellement entre deux articulations dont la seconde est une liquide. Avec nos lettres romaines, une foule de mots arméniens ne seraient pas lisibles s'ils étaient reproduits dans leur orthographe originale.

(20) Կոռիկօս *Gorrigôs*, et Կոռիկոս *Gorrigos*, château fort de la Cilicie, Tchamitch, *Histoire d'Arménie*, t. III, p. 277, 279 et Tables, p. 158, col. 2. *Κώρυκος*, dans Ptolémée, liv. V, ch. v, § 4.

(21) Anianus, moine d'Alexandrie, chronographe, postérieur d'un siècle environ à Eusèbe, et dont l'ouvrage, aujourd'hui perdu, est mentionné par George le Syncelle. (*Fabr.*, *Bibl. græc.*, ed. Harles, t. X, p. 444.)

(22) Jean d'Alexandrie, surnommé *Philoponus* et le *Grammairien*, auteur de nombreux ouvrages de grammaire et de philosophie, vivait au commencement du VIIe siècle. (*Fabr. ibid.*, t. X, p. 639 sqq.) Jean était monophysite, et l'on conçoit comment, à ce titre, notre auteur dut chercher à recourir à son autorité.

(23) Djibeghou. Ce nom paraît être tellement altéré, qu'il est

impossible d'y reconnaître celui d'aucun écrivain connu. Comme d'après la prononciation des lettres arméniennes il semble se rapprocher du grec Zipelos ou Xipelos ; on pourrait y retrouver peut-être le nom de Xiphilin, auteur qui, sur la fin du xie siècle, fit un abrégé des quarante-cinq derniers livres de l'histoire romaine de Dion-Cassius. Cet écrivain aurait été ainsi tout récent à l'époque où vivait Michel.

(24) Théodore *le lecteur,* ainsi appelé parce qu'il était lecteur de la grande église de Constantinople, composa deux histoires ecclésiastiques, l'une qui commençait à la vingtième année de Constantin le Grand et finissait à la mort de ce prince ; l'autre, qui s'étendait depuis la fin du règne de Théodose le jeune jusqu'au commencement du règne de Justin. Il ne reste plus de ces ouvrages que des fragments conservés par Suidas, Théophane et Jean Damascène.

(25) Zakarie florissait sous le règne de l'empereur Justinien Ier, vers l'an 540. Il écrivit en syriaque une histoire ecclésiastique depuis le règne de Constantin le Grand jusqu'à l'année 20 de Justinien. Cette histoire est divisée en trois parties : la première est un abrégé de l'histoire ecclésiastique de Socrate, la seconde de celle de Théodoret; enfin, la troisième appartient en propre à Zakarie et embrasse les temps écoulés depuis Théodose le jeune jusqu'à Justinien. (Assemani, *Bibl. orient.* t. II, p. 54-62.)

(26) Jean, evêque d'Asie, auteur d'une chronique syriaque qui, suivant Assemani (*Bibl. orient.* t. II, p. 83-90), s'étend à partir du règne de Théodose le jeune, en 408, jusqu'à la dixième année de Justin II (Justinien III suivant les Syriens), en 574. Jean était monophysite. L'assertion de Michel que ce travail ne comprenait que les temps écoulés depuis Anastase (491 de J. C.), jusqu'à Justinien III, s'explique en ce sens que notre auteur ne parle sans doute que d'une portion de la Chronique de Jean.

(27) Goria ou Cyrus, auteur syriaque du vie siècle, mentionné par le Nestorien Amrou, dans Assemani, sous le nom et le titre de قيورى معلم حيرة, *Cayoura, docteur de Hira.* (Cf. Abraham Echellensis, *Catalog. syror. script.* p. 77.)

(28) Jacques, évêque d'Édesse, surnommé le *commentateur* ou *l'interprète des livres,* florissait à la fin du viie siècle. Les Syriens le

comptent au nombre des saints comme on le voit d'ailleurs par notre auteur, qui lui donne ce titre. Parmi les ouvrages très-nombreux qu'il composa, on cite sa chronique intitulée ܡܟܬܒܢܘܬ ܙܒܢ̈ܐ (Assemani, t. I, p. 468-479.)

(29) Denys, patriarche jacobite d'Antioche, florissait dans le VIIIe siècle; il composa, en syriaque, des annales commençant à l'origine du monde et finissant à l'an 775. Il en existe deux rédactions : la première, qui est volumineuse et dans la forme de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe; la seconde, qui est un abrégé dans le genre de la Chronique d'Eusèbe et où les faits sont disposés par année. Denys publia sa chronique avant d'être évêque et même prêtre (Assemani, t. II, p. 98-99). C'est ce qui fait que Michel lui donne le titre de diacre.

(30) Ignace, évêque de Mélitène, mentionné comme écrivain par Abou'lfaradj, fut le contemporain de Michel, puisqu'il mourut cinq ans seulement avant ce dernier, en l'année 1094. (Assem., *Bibl. or.,* t. II, p. 212.)

(31) Slivéa, de Mélitène, écrivain dont le nom m'est resté inconnu, malgré toutes mes recherches, ou a été défiguré par les copistes de manière à être tout à fait méconnaissable.

(32) Jean, évêque de Késoun, auteur de la première moitié du XIIe siècle, vivait sous l'empereur Manuel Comnène. Il est fait mention de lui d'une manière distinguée dans le récit de la dispute de Théorien contre Nersès IV, patriarche des Arméniens, dont il prit la défense. Ce récit est rapporté dans le tome IV, *Bibl. vet. Patrum,* où il est appelé *Cessunii episcopus* (Assemani, t. II, p. 364).

(33) Denys, patriarche d'Alexandrie, promu à cette dignité suivant Eusèbe, l'année 2224 d'Abraham, la troisième année de Gordien III 240 de J. C.). (*Chronic. can.* lib. poster. p. 391 de l'édition de MM. Ang. Mai et Zohrab. Milan, 1818; cf. Syncelli, monachi *Chronogr.* p. 379, D.)

(34) Les écrivains Byzantins nomment ce prince Justin II et Abou'l-

faradj, Justinien III, ܝܘܣܛܝܢܝܢܘܣ ܕܬܠܬ, en comptant ses deux prédécesseurs Justin Ier et Justinien Ier pour Justinien Ier et Justinien II. Il monta sur le trône le 14 novembre 565. La huitième année de son règne correspond, par conséquent, à l'an 573-574.

(35) L'arménien porte « le fils de la sœur de sa mère, » մօրաքեռ-որդին.

(36) Mĕdzpin, ville du pays des Aghĕdznik, dans la Mésopotamie arménienne, autrement appelée Nisibe, Մծբին քաղաք յաշխարհն Աղձնեաց 'ի Միջագետս Հայոց. (Tchamitch, *Histoire d'Arménie*, t. III, tables, p. 168, col. 2.)

(37) Dara, Տարայ, ville et château considérable de la Mésopotamie, à quatorze milles de Nisibe et à quatre journées du Tigre, fondée par Anastase pour contenir les Perses, et que Justinien Ier acheva de fortifier. Gibbon (*Decl. and fall*, chap. XL, § 5) a donné, d'après l'historien Procope, la description des fortifications de Dara.

(38) Le roi de Perse était alors Chosroès le Grand, appelé par les Arméniens Khosrov, et par les Persans et les Arabes, Kesra Anouschirwan, كسرى أنوشروان. Il régna de 532 à 580, suivant Agathias (*apud* Petau, *Ration. temp.* pars II, p. 199, ed. 1662).

(39) Le mot *marzban*, մարզպան, écrit ici մարզուան, *marzwan*, est le persan مرزبان, « satrape » ou préfet chargé de la garde d'une frontière.

(40) C'est Moundir, منذر, fils de Harith-el-A'radj, حارث الأعرج, roi de la principauté arabe de Ghassân, lequel monta sur le trône en 572 (cf. Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, t. I, tableau V et t. II, p. 119) et, par conséquent, six ans avant la mort de Justin II. Dans le VIe siècle, la puissance ghassânide s'étendait sur les Arabes de la Phénicie, des environs de Damas, du Haurân, de la région au delà du Jourdain, du Balcâ (l'*Ammonitis* et la *Moabitis*) et des déserts de la Syrie jusqu'à l'Euphrate. Dans la suite, les Arabes, même de la Palestine et de ses dépendances, passèrent sous l'autorité des chefs ghassânides (Caussin de Perceval, *ibid.* t. II, p. 233). Ce royaume était patronné

par la cour de Constantinople pour l'opposer aux souverains arabes de Hira, qui relevaient des rois de Perse. (Cf. Silvestre de Sacy, *Tableau chronologique des souverains de Hira et de Ghassân*, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. XLVIII, pag. 554-571 et 577.) M. Ritter (*Erdkunde*, t. XII, p. 87-111) a résumé l'histoire de ces deux royaumes d'après les travaux modernes, histoire qui vient d'être retracée d'une manière beaucoup plus complète par M. Caussin de Perceval, dans le savant et remarquable travail que j'ai cité. Il est nécessaire d'ajouter à ces recherches le fait que nous fournit notre auteur, que les princes de Ghassân avaient adopté les doctrines d'Eutychès et rejetaient l'autorité du concile de Chalcédoine. Harith, père de Moundir, avait envoyé des députés à Justinien I[er] pour lui reprocher les persécutions qu'il faisait éprouver aux monophysites, et lui-même s'étant rendu quelque temps après à la cour de cet empereur lui tint, à ce sujet, le langage le plus énergique. (Michel, *Chronique*, fol. 87 r.-89 r.)

(41) Abou'lfaradj, dans sa Chronique syriaque, raconte cette agression de Mëntour (Mondir) dans les termes suivants (p. 90 du texte syriaque) :

« A cette époque, la nation arabe, ܥܡܐ ܛܝܝܐ, était divisée en deux partis: Mondir, fils de Hareth, ܡܢܕܪ ܒܪ ܚܪܬܐ, était l'allié des Romains et chrétien, ainsi que son armée, et Cabous, ܩܒܘܣ, était l'ami des Perses. Celui-ci, ayant attaqué les Arabes chrétiens et s'étant emparé de leurs troupeaux et de l'homme qui faisait paître les chameaux, Mondir leva des troupes, marcha contre lui et, ayant remporté la victoire, s'en revint avec un immense butin et les chameaux. Cabous voulut prendre sa revanche, mais, ayant été défait de nouveau, il se réfugia chez les Perses afin d'aller chercher du secours. Mondir annonça ces événements à Justinien et lui demanda de l'or pour soudoyer des troupes contre les Perses; mais l'empereur conçut l'idée de faire périr Mondir, parce que c'était lui qui était la cause que ceux-ci avaient porté la guerre dans le pays des Romains. »

(42) Dadjgasdan, Տաճկաստան, ou le pays des Dadjigs, Տաճիկք. Sans vouloir rechercher l'étymologie, aujourd'hui fort incertaine de ce mot *Dadjig*, il suffira de remarquer qu'il signifie « rapide à la course, aux pieds légers, » et qu'il est attribué par les Arméniens,

comme le mot *Scythe*, par les Grecs et les Romains, à tous les peuples nomades de l'antiquité. Le Dadjgasdan est ici évidemment l'Arabie. Suivant Tchamitch (t. III, tables, p. 191, col. 1), le Dadjgasdan représente, dans les livres arméniens, tantôt la Phénicie et particulièrement la Syrie, tantôt l'Assyrie ou bien l'Anatolie, ou quelquefois même une partie de la Perse, et partout ailleurs il désigne l'Arabie. Le mot persan تاجيك s'applique à la Perse, et autrefois était donné à tout pays non compris dans les limites de l'Arabie ou de la Grande Tartarie (cf. Meninski, v. تاجيك). M. Neumann a proposé, sur l'origine du mot *Dadjig*, plusieurs conjectures savantes, mais qui sont plus ou moins plausibles (voy. *Vahram's Chronicle*, note 31, p. 76).

(43) *Andak* Անտաք, ou Անթաքիա *Anthakia*, انطاكية et անտիոք *Andiok*, la ville d'Antioche, en Syrie.

(44) Les Thêdalatzi, Թէտալացիք, ou Thêdaliens sont les Turks qui habitaient la Perse, à ce qu'il paraît par les paroles d'Abou'lfaradj, puisqu'il nous dit que Chosroès « envoya les jeunes filles dont il est ici question, au nombre de deux mille, aux Turks qui vivent dans l'intérieur de la Perse, » ܠܓܘܐ ܕܬܘܪܟܝܐ ܡܢ ܦܢܝܬܗ ܕܦܪܣ.
Suivant le géographe Vartan, le pays des Thêdaliens est limitrophe du Khoraçan et situé sur les bords de la mer des Indes, երկիրն և ազգն Թէտալացւոց որ սահմանակից է Խորասանայ, յեզրն Հնդկաց ծովուն (cf. Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. II, p. 439 et 468). Vartan veut sans doute parler de la mer Caspienne, et non de la mer des Indes, et peut-être faut-il lire յեզրն Կասբից ծովուն.

La contrée que ces peuples habitaient portait le nom de Թէտալիայ, comme on le voit par Michel, qui dit (fol. 28 v.) :

Եւ վերստին տիրեցին ՚ի Պաղեստինէ մինչև ՚ի Թէտալիայ, և ՚ի ծովն Կասբից յայնկոյս լերինն Կովկասու ։

« [Les Arméniens] étendirent de nouveau leur domination depuis la Palestine jusqu'à la Thêdalie et jusqu'à la mer Caspienne, au delà du mont Caucase. »

(45) Le P. Tchamitch (t. II, p. 244-245) rapporte, d'après le Ménologe arménien (VII de septembre), le même fait que racontent ici Michel et Abou'lfaradj. Il dit que Khosrov, revenant d'assié-

ger Sarksoupolis, ville située auprès de l'Euphrate, ses soldats prirent une multitude de chrétiens grecs et arméniens, sujets de Byzance, et que, dans le nombre, se trouvait une grande quantité de jeunes filles, dont il envoya cinq mille en présent au roi du Thourkasdan, afin d'obtenir de lui un secours de troupes contre les Grecs. La suite du récit est la même dans Tchamitch que dans notre auteur. En les rapprochant tous les deux, on voit que Sarksoupolis doit être la même ville que Dara, celle-ci possédant les reliques du saint martyr Sarkis ou Sergius. Tchamitch (t. I, p. 192) avait proposé plusieurs conjectures pour savoir à quelle ville connue aujourd'hui ce nom de Sarksoupolis est applicable. — On peut supposer que le grand fleuve dont parlent Michel, Abou'lfaradj et Tchamitch, sans le nommer, doit être le Tigre, et peut-être aussi le Gour ou Cyrus, qui se trouvait sur la route conduisant de la Mésopotamie vers le nord dans le Thourkasdan, et qualifié de *գետն մեծ*, comme on le voit dans Lazare de Parbe (p. 113, éd. de Venise) :

Եւ ղադարեալք անդէն ՝ի տեղւոջն զօրն զայն, ՝ի վաղիւն չուեալք անցանէին ընդ գետն մեծ, անուանեալն Կուր գետ. և հասանէին ՝ի պահակ որմոյն, որ է ընդ մէջ իշխանութեանն Աղուանից և Հոնաց ։

« Ce jour-là, s'étant arrêtés en cet endroit, ils partirent le lendemain et traversèrent le grand fleuve qui se nomme Gour, et parvinrent au mur fortifié qui sépare le royaume des Aghouans de celui des Huns. »

A la page 112, Lazare désigne le Gour par ces seuls mots : *գետն մեծ*, *le grand fleuve.*

Իսկ ոմանք յաւագորերոյ Պարսկացն ելեալք ՝ի նաւս յայնկոյս գետոյն մեծի փախստեայք լինել ձեպէին ։

« Plusieurs des principaux d'entre les Perses, traversant dans des embarcations de l'autre côté *du grand fleuve*, se hâtaient de prendre la fuite. »

(46) Dans tout le cours de son livre, Michel entend, par les mots *orthodoxes*, *ուղղափառք*, et *sainte Église*, *սուրբ եկեղեցի*, les adversaires du concile de Chalcédoine. Dans sa partialité aveugle et passionnée pour eux, il rapporte avec la crédulité la plus naïve une foule d'apparitions et de miracles opérés en leur faveur ou pour manifester la vérité de leur croyance. Je dois rappeler que cette doctrine, dont l'auteur était Eutychès, archimandrite de Constantinople, et

qui fut condamnée par le concile de Chalcédoine, tenu en 451, n'admettait qu'une seule nature en Jésus-Christ, confondant ainsi en lui la nature divine et la nature humaine. Le mot *chalcédoniens*, քաղկեդոնիկք, que j'emploie, désigne, dans ma traduction, les adhérents du concile de Chalcédoine.

(47) Tibère II fut adopté et déclaré César par Justin II, en décembre 574, à l'instigation de Sophie, femme de ce dernier, proclamé Auguste le 28 septembre 578, et, par la mort de Justin, arrivée le 4 octobre suivant, reconnu seul empereur. Justin, ayant appris la défaite de ses troupes par les Perses, tomba dans cette frénésie (Évagre, *Hist. ecclés.* V, 12) que notre auteur signale comme une punition dont Dieu le frappa pour avoir persécuté les adversaires du concile de Chalcédoine. Tibère n'était pas chancelier ou notaire, նօտար, comme l'affirment Michel et Abou'lfaradj, mais capitaine des gardes, *comes excubitorum*.

(48) Ce mot Ֆռանկք, *frank*, ou Ֆռանկ, *frang*, est le terme par lequel les Arméniens et les Orientaux désignent, en général, les peuples latins ou d'Occident.

(49) Caranus, de la race des Héraclides qui, sorti de Corinthe, vint fonder le royaume de Macédoine entre la mer Égée et l'Adriatique, et qui régna entre 867 et 779 avant J. C.

(50) Pratos, Բրատոս, est le nom altéré de Persée, dernier roi de Macédoine, vaincu par les Romains, l'an 168 avant J. C.

(51) L'ère des Syriens, des Séleucides ou des Grecs, part de l'an 312 avant J. C. Michel la fixe ainsi (fol. 27 r. 28 v.) :

Իսկ 'ի սկիզբն թագաւորութեանն Սելեւկիայ՝ որ էր ժ բ ամաւ զկնի մահուանն Աղեքսանդրոսի, սկսաւ թուականն Ասորւոց ։

« Le commencement du règne de Séleucus, qui monta sur le trône douze ans après la mort d'Alexandre, est le point initial de l'ère des Syriens. »

Cette ère emploie, suivant le calcul des Syro-Macédoniens, les années juliennes fixes et commence en octobre. C'est celle dont s'est aussi servi Abou'lfaradj. L'ère des Arméniens, suivant l'opinion qui paraît la mieux fondée, fut réglée dans un concile tenu à Touin en 551, et fixée au 11 juillet 552. (Cf. Tchamitch, t. III, tables,

p. 59 et 116.) Leur année vague, employée par Michel dans sa chronique, est composée de 365 jours, et chacun des mois parcourt successivement les quatre saisons; comme on ne tient pas compte des bissextiles, elle devance l'année julienne d'un jour chaque quatre ans.

L'année 888 des Syriens correspond à 576-577 de J. C. Si ce chiffre n'est pas une faute de copiste, Michel place l'élévation de Tibère au trône une année plus tôt que la date assignée généralement à cet avénement (cf. note 13). Dans le chiffre 15 de l'ère arménienne ou 567-568 de J. C. il y a erreur; il faut lire l'année 26.

Michel nous a donné l'époque du commencement de l'ère arménienne, mais on voit, par ses paroles, qu'il n'est pas très-sûr de ce point de chronologie. Voici ce qu'il dit (fol. 89 v.):

'Ի պհա թուին Ասորոց սկսաւ թուականն Հայոց ժլդ. ամին Յուստինիանէ, առ. տէր Ներսէսիւ հայրապետիւ, 'ի թագաւորութեանն Խոսրովու պարսից. այլ առ Մովսէսիւ, ասեն, կաթողիկոսիւ, զկնի Խ ամի հալածմանն մերոյ վասն աղմկին քաղկեդոնի.

« L'ère des Arméniens commença l'année 871 de l'ère syrienne (559 de J. C.), la trente-quatrième année de Justinien Ier; sous le patriarchat de Nersès [II] et sous le règne de Khosrov, roi des Perses. D'autres prétendent que cette ère commença du temps que Moyse était catholicos, quarante ans après la persécution que nous éprouvâmes à cause de la sédition (le concile) de Chalcédoine. »

De ces deux calculs, le second, qui place la première année de l'ère arménienne sous le pontificat de Moyse, élevé à cette dignité en 551, est celui qui est généralement admis et le plus probable. On voit, dans tout le cours du livre de Michel, que c'est le premier qu'il a suivi. Parmi les écrivains arméniens, il y en a qui comptent 553 ans entre la naissance de J. C. et le commencement de l'ère arménienne, comme Jean le Diacre, auteur du XIIIe siècle, 'Ի ծննդենէ Քրիստոսի հայ թուականն շծգ. (Man. arm. de la Bibl. nat. n° 114, f. 65 r.) Mgr Soukias de Somal a adopté ce dernier calcul dans son Quadro, p. 35.

(52) C'est *Ormizt*, Որմիզդ ou *Ormëzt*, Որմզդ, Hormisdas III, qui monta sur le trône en 580, suivant Théophane (*apud* Petau, *Rat. Temp.* p. II, lib. IV, p. 199). Cette date nous reporte au moins à la troisième ou quatrième année du règne de Tibère.

(53) Sébaste, capitale de la seconde Arménie et qui fut la résidence des princes Ardzĕrounik. (Tchamitch, t. III, tables, p. 138, col. 1.)

(54) Le texte arménien de notre manuscrit est ici corrompu; il porte : *և պտուն կրակին զոր շէջուցանէին ընդ ինքեանս, և քակեցին զնա։* Je crois devoir lire : *և տուն կրակին զոր շրջեցուցանէին ընդ ինքեանս քակեցին զնա։* Cette leçon est confirmée par les paroles d'Abou'lfaradj, qui dit que «les Romains pillèrent le camp des Perses et s'emparèrent du temple consacré au feu, qu'ils transportaient avec une pompe solennelle» (p. 89).

(55) Mélitène, en arménien littéral, Մելտինէ, *Meldinê*, et en vulgaire, Մելտենի, *Meldeni* et aussi Մելետինէ, *Meledinê* et Մելիտին, *Melidin*, ville de la troisième Arménie. — Lebeau place la bataille de Mélitène en 576, sous le règne de Chosroès le Grand, qui commandait lui-même l'armée perse, malgré son grand âge. (*Hist. du Bas-Empire*, LI, § 11.) Cette date est, par conséquent, antérieure de quatre ou cinq ans au moins à celle qui résulte du récit de Michel, suivant lequel la bataille de Mélitène aurait eu lieu sous Ormizt ou Hormisdas III.

(56) Les Grecs, sous la conduite de Maurice, ravagèrent l'Arzanène et tout le pays depuis Nisibe jusqu'au Tigre, ainsi que le pays situé sur la rive gauche de ce fleuve. (Lebeau, LI, § 19.)

(57) Justin voulait sans doute faire allusion, par ces mots, aux intrigues qu'il avait employées pour obtenir la succession de son oncle Justinien, à l'exclusion de ses cousins, qui étaient les neveux ou petits-neveux de ce dernier. Justin était fils de Vigilantia, sœur de Justinien.

(58) On peut voir, dans Théophylacte Simocatta (liv. I, ch. 1) et dans Évagre (liv. V, ch. III), un discours analogue adressé par Justin à son successeur Tibère. On ne saurait donc mettre en doute qu'il ait tenu ce langage, quoique Michel l'ait évidemment interprété dans un sens favorable à ses opinions religieuses. Seulement, ce dernier le place, comme Théophane, dans la bouche de Justin mourant, tandis que les deux autres auteurs précités prétendent qu'il le prononça lors de l'investiture augustale conférée par lui à Tibère, quatre ans avant sa mort.

(59) C'était Eutychius, qui occupa, pour la seconde fois, le siége patriarcal de Constantinople de 578 à 582.

(60) Pendant les quatre années que Tibère administra l'empire, avec le titre de César, du vivant de Justin, l'impératrice Sophie n'avait pas voulu consentir à ce que l'épouse de Tibère entrât dans Constantinople; et, comme Justin lui reprochait cette rigueur, elle lui répondit qu'elle n'avait pas perdu l'esprit comme lui pour consentir à livrer le pouvoir entre les mains d'une autre femme, ainsi qu'il l'avait fait pour Tibère. Après la mort de Justin, Tibère demanda à Sophie de lui permettre de faire venir sa femme, mais elle s'y refusa d'abord. Cependant, elle y consentit bientôt après par crainte, et celle-ci fit son entrée solennelle dans Constantinople. Le peuple lui donna, par honneur, le nom d'Hélène. (Abou'lfaradj, p. 92.)

(61) Il y a, dans le texte, *կենդինար*, qui est le latin *centenarium*, poids de cent livres, mot dont les Byzantins ont fait *Κεντενάριον*. Il n'est pas probable qu'il s'agisse ici de cent livres d'or ou d'argent, mais bien d'airain ou de cuivre.

(62) Les Slaves. Ce nom est écrit ici **Սկլու** *Sylou*, mais plus loin, on lit **Սկլաւ** *Sglav*, ce qui est la véritable leçon. L'année 4 du règne de Tibère, à laquelle Michel fixe cette invasion des Slaves, commença en septembre 582. Abou'lfaradj joint à ce peuple les Avares et les Lombards; mais, d'après notre auteur, ces derniers étaient les alliés des Romains. Les Slaves vivaient en nomades dans les plaines de la Russie, de la Lithuanie et de la Pologne. Plus d'une fois, ils franchirent le Danube et l'Hébrus, et vinront ravager la Thrace et l'Illyrie.

(63) **Սեռմի**, *Sirmium*, aujourd'hui *Sirmisch* ou *Szerem;* ancienne ville de la Pannonie, située à la jonction de la petite rivière de Bacuntius, *Bozzant*, avec le Savus. Ce fut, sous les règnes postérieurs au siècle d'Auguste, une ville considérable.

Cette expédition contre Sirmium est attribuée aux Avares par les écrivains byzantins : ils la fixent à l'an 580. Deux années auparavant, les Esclavons, ayant franchi le Danube, avaient ravagé la Thrace et même menacé Constantinople (Lebeau, LI, § 25, et §§ 35, 36). Probablement Michel a confondu ces deux invasions en une seule.

(64) Լունկվար, *Longobardi*, Lombards, nation fixée, au temps d'Auguste, entre l'Elbe et l'Oder, d'où elle descendit successivement vers le sud, jusqu'au Danube. Après avoir traversé ce fleuve, elle se répandit, en passant par la Norique et la Pannonie, tout le long des côtes de l'Adriatique, jusqu'à Dyrrachium; et de là, après avoir traversé les Alpes Juliennes, dans la péninsule Italique, où elle fonda la puissante et célèbre monarchie lombarde. La bravoure de ce peuple et les conquêtes qu'il fit portèrent Justinien et les autres empereurs grecs à rechercher son alliance. (Conf. Gibbon, *Decl. and fall*, chap. XLII et XLV.)

(65) Ce fleuve doit, suivant toute apparence, être l'Euphrate, qualifié aussi de grand fleuve, *մեծ գետն*, comme on le voit dans Matthieu d'Édesse, qui dit, en parlant de l'émir arabe surnommé *երկայնաձեռն*, *Longue-main* : *և անցանէր ը̅ մեծ գետն Եփրատ և գերեաց գայնկոյս գսահմանսն Հայոց աշխարհին* : « Ayant traversé le grand fleuve Euphrate, il ravagea les contrées arméniennes situées à l'orient de ce fleuve. » (Ms. arm. de la Bibl. nat. n° 95, fol. 57 r.)

(66) Abou'lfaradj le nomme Magna ܡܓܢܐ (Μάγνος, *Magnus* des écrivains byzantins), et dit que c'était un général syrien: ܐܝܬ ܪܒܚܝܠܐ ܣܘܪܝܝܐ, p. 92. D'abord banquier, puis intendant d'un des palais de l'empereur, il était devenu plus tard général d'armée (Lebeau, L, § 44).

(67) Abou'lfaradj dit qu'il s'appelait No'man, ܢܘܥܡܢ.

(68) Ce serment était, au rapport d'Abou'lfaradj, de marcher avec l'empereur contre les Perses.

(69) Les Arabes se divisèrent en dix-sept troupes, suivant Abou'lfaradj.

(70) Le texte arménien est corrompu en cet endroit de notre manuscrit, il y a : *ոմանք՝ ի նոցանէ եղեն ը̅ Պարսիւք կաշառ և ողք՝ ի նոցանէ*, au lieu de *կաշառ և ողք*, ce qui ne signifie rien, je lis *կաշառեալք*.

(71) Գամիր, *Camir*, ou au pluriel Գամիրք, *Camirk*, la Cappadoce, pays considérable s'étendant de la Caramanie vers le nord. Dans les livres arméniens, ce nom désigne aussi quelquefois la grande Caramanie.

(72) Tibère II régna effectivement quatre ans, du 26 septembre 578 au 14 août 582.

(73) Elle se nommait Constantine et était la fille aînée de Tibère.

(74) Արփսուս, *Arabisus*, village de la Cappadoce, dont la position est aujourd'hui incertaine et qui était situé non loin d'Ariathia, que plusieurs rois ont habité, de Tonosa et de Musana. (D'Anville, *Géogr. anc. abrégée*, t. II, p. 68; édit. 1768.)

(75) Le général Garamis, ܓܐܪܡܢܘܣ, Germanus dans Abou'lfaradj.

(76) La seconde Arménie, que quelques-uns appellent le pays de Sébaste, est située au nord de la première.

(77) Մուփակին, Moup'hargin, ou Մուփարղին Moup'harghin et Մուֆարղին, Moupharghin, ميافارقين, ville appelée par les Grecs Martyropolis. Les Arméniens la nomment aussi Նփրկերտ, Nĕp'hĕrgerd, ou bien Մարտիրոսաց քաղաք, ce qui est la traduction de son nom grec. Elle est située dans la province de ce nom, laquelle est comprise dans le pays des Aghĕdznik, et comme cette province est limitrophe de Dzop'h, on la trouve souvent mentionnée comme faisant partie de ce dernier pays. Moupharghin sur le Nymphæus, Basilimfa ou Barema, se trouve à neuf lieues, sud-est, de Phison, *Faïsoun*, et dix-sept, nord-est, d'Amida.

(78) Les Perses de Nisibe avaient corrompu les sentinelles de la ville, et après s'en être rendus maîtres, avaient massacré un grand nombre de Romains. (Abou'lfaradj, p. 96.)

(79) D'après les auteurs consultés par Lebeau, Philippique ne put s'emparer de Moupharghin ou Martyropolis, et fut destitué de

ses fonctions de général par l'empereur, qui envoya Commentiole pour le remplacer; mais celui-ci ne fut pas plus heureux. (Lebeau, LIII, §§ 14 et 15.)

(80) Maurice étant monté sur le trône le 13 août 582, la huitième année de son règne correspond par conséquent à 589-590. D'après Théophane (ap. Petau, *loc. laud.*), Chosroès ou Khosrov II serait devenu roi de Perse en 595. Mais Michel, en faisant plus loin correspondre la vingt et unième année de Khosrov II avec la première du règne d'Héraclius, qui commença le 5 octobre 610, reporte l'avénement de Khosrov à 590, ce qui est la date généralement admise.

(81) Maurice proclama Auguste son fils Théodose, âgé de quatre ans et demi, le 26 mars, jour de Pâques, de l'an 590, d'après Lebeau, LIII, § 13.

(82) Ուռհայ, *Ourha*, et vulg. Ուրֆայ, *Ourfa*, Édesse, ville de la Mésopotamie, dans le pays des Aghĕdznik, bâtie par le roi Abgar, et devenue la résidence des rois de l'Osrhoène.

(83) Maurice envoya à Khosrov Jean, général des Thraces, à la tête de vingt mille homme, et Anastase, qui commandait un corps de vingt mille Arméniens et Boulgares, et lui fit présent aussi de quarante mille talents d'or. Khosrov entra dans son pays avec ce secours, et un chef perse, nommé Hormizan, se joignit à lui avec une troupe de dix mille hommes. (Abou'lfaradj, p. 97.)

(84) Ce nom est écrit ici Ռասլայն, *Raslaïn*, par une mauvaise leçon rectifiée un peu plus loin, où le texte porte Ռասայն, *Rasaïn*. Ptolémée mentionne deux villes de ce nom ou d'un nom presque semblable dans la Mésopotamie : l'une, *Ῥίσινα*, entre Édesse et le mont Masis; l'autre, *Ῥαίσενα*, entre le Chaboras et le Saocoras. Cette dernière paraît être, dans Étienne de Byzance, la ville de Resina, située auprès du fleuve Aboros, et la Resaina d'Ammien Marcellin, où se trouvait le monument élevé par Gordien (conf. Bochart, *Géogr. sacra. Phaleg.* liv. IV, chap. XXIII.) C'est cette dernière ville dont je pense qu'il est ici question. Colonie sous Septime Sévère, elle reçut de Théodose le nom de *Theodosiopolis*.

(85) Michel, en nous apprenant que Maurice donna sa fille Marie en mariage à Khosrov, roi des Perses, est d'accord avec les écrivains orientaux, et diffère des Grecs, qui représentent seulement la femme de Khosrov comme romaine de naissance et chrétienne de religion, et qui la nomment Sira. Elle a été célébrée sous le nom de Schirin, par les romanciers persans, qui décrivent l'amour du roi pour elle et celui de Schirin, pour Ferhad, le plus beau de tous les jeunes hommes de l'Orient. (Cf. Gibbon, ch. XLVI, p. 799, note *x*, et d'Herbelot, *Bibl. orient.*, aux mots *Khosrou*, *Ben-Hormouz* et *Schirin*.)

(86) Les Boulgares avaient leur résidence primitive dans les contrées du nord de la mer Caspienne, sur les bord du Volga, au-dessus des Khazares. Ce peuple fut connu des Grecs à partir du règne de Zénon. Une de leurs hordes s'étant avancée en 485 des bords du Volga ou Borysthène, fut repoussée par le grand Théodose. Quatorze ans après, ils pénétrèrent dans la Thrace et défirent une armée romaine. Ils firent depuis de fréquentes irruptions dans les pays arrosés par le Danube, dans l'Illyrie et la Thrace. En l'an 501 de notre ère, ils se répandirent dans ces deux dernières provinces. Sous le règne de Constantin IV, dans la seconde moitié du VII[e] siècle, ils se divisèrent. Une partie resta sur l'ancien territoire de la nation; les autres allèrent se fixer sur les bords du Tanaïs; une fraction vint se joindre aux Avares en Pannonie; une autre portion passa en Italie et s'incorpora aux Lombards dans le duché de Bénévent; enfin, il y en eut qui s'emparèrent des pays situés à l'embouchure du Danube. (Lebeau, LXI, § 23.) Plus tard, au X[e] siècle, il y eut deux royaumes Boulgares : l'un sur le Volga et l'autre sur le Danube. Le premier est appelé Boulgarie noire, par Constantin Porphyrogénète (*De adm. imp.* cap. XII), et grande Boulgarie, par Théophane. (Voy. Mouradgea d'Ohsson, *Des peuples du Caucase*, note 28, p. 213.)

(87) Abou'lfaradj parle aussi d'une irruption des Boulgares, qui eut lieu sous le règne de Maurice : « Sortis, dit-il, de la Scythie intérieure, ils arrivèrent au fleuve Tanaïs, et après l'avoir franchi, ils établirent leur camp entre ce fleuve et le Danube. Ayant demandé à Maurice des terres pour s'y fixer, avec la promesse d'être à l'avenir les alliés des Romains, l'empereur leur accorda la Mysie supérieure et inférieure. » (P. 95.)

(88) Gibbon a raconté, avec son éloquence habituelle, les causes qui amenèrent le mécontentement et l'indignation de l'armée contre Maurice. Tout en rendant justice aux mesures d'économie bien entendue que l'empereur voulait introduire parmi ses troupes, il flétrit l'avarice et l'inhumanité qui le portèrent à laisser massacrer douze mille prisonniers restés entre les mains du Khakan des Avares, plutôt que de lui compter une rançon de six mille pièces d'or. (*The decl. and fall*, chap. XLVI, p. 802 et 803.) Lebeau ajoute que le khan proposait de réduire cette rançon à quatre siliques par tête, ou quarante-cinq sous de notre monnaie; mais il assigne une autre cause au refus fait par Maurice de racheter ces soldats. Il dit que l'empereur ne fut pas fâché de se débarrasser de troupes qui s'étaient révoltées plusieurs fois contre lui ou ses généraux. (*Hist. du Bas-Empire*, LIV, § 23.)

Maurice avait en outre voulu, par mesure d'économie, faire hiverner ses troupes au delà du Danube, afin qu'elles vécussent sur le territoire ennemi; mais les soldats, dans leur répugnance à supporter les rigueurs du climat de l'Esclavonie, se révoltèrent, et, ayant choisi Phocas pour leur général, marchèrent sur Constantinople. A cette nouvelle, le peuple se souleva contre l'empereur et la révolution fut consommée. (Lebeau, LIV, §§ 34-46.)

(89) Le texte arménien porte *ամէր ընդ մեծամեծ ազատականին իւր*; on ne peut entendre par ces mots que les « grands feudataires de la couronne, » qui étaient les alliés naturels du roi. Eutychius les nomme اصحاب, « les courtisans, » et وزراء, « les vizirs. (*Annal.* t. II, p. 211.)

(90) **Կոմսն Ռոմիզոն**, « le comte Romizon, nommé Ῥομιζάνης ou Ῥουσμιάζας par les écrivains byzantins. » Le mot *կոմս*, qui est le latin *comes*, désigne en arménien, non-seulement un « comte, mais aussi un prince, un grand personnage, un courtisan, un préfet ou gouverneur d'une province et un général d'armée. » Abou'lfaradj (p. 99), écrit ce nom *Rômizân*, ܪܘܡܝܙܢ, et dit comme Michel, que ce général reçut le surnom de *Schharbarz* ܫܗܪܒܪܙ, ce qui signifie, ajoute-t-il, « sanglier sauvage, » ܚܙܝܪ ܒܪܐ, surnom que nous trouvons transcrit sous les formes Σάρβαρος, Σαρβαναζᾶς, et Σαρβαραζᾶς.

(91) Schahr-Baz monta plus tard sur le trône des Sassanides, qu'il occupa pendant deux mois en 635, suivant Théophane, ap. Petau, *loc. laud.* Michel, comme on le verra plus loin, lui donne un an de règne.

(92) Մերտին, Merdin, ville de la Mésopotamie située sur le bord du Tigre, entre Mosoul et Bagdad.

(93) Խառան, Kharran, *Charræ,* ville de la Mésopotamie, à dix lieues sud-est d'Édesse.

(94) Les historiens byzantins ne fournissent aucun détail sur la guerre des Perses avec Phocas : Michel nous aide à remplir cette lacune.

(95) Il y a dans notre manuscrit la vingt-huitième année, *'ի իը ամին.* C'est évidemment une faute, puisque Phocas ne régna que sept ans, dix mois et neuf jours, de 602 à 610. Le copiste a par inadvertance écrit *'ի իը ամին*, au lieu de *'ի ը ամին*.

(96) Par le mot Ասիա, il faut entendre l'Asie propre.
Suivant la géographie de Moyse de Khoren, l'Asie propre était limitrophe de la Mysie, auprès de la mer, et divisée en quatre petits pays : la Lydie, l'Éolie, l'Ionie et la Carie. (Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie,* t. II, p. 348 et 349.)

(97) Héraclius était exarque, c'est-à-dire gouverneur général d'Afrique, et il avait pour lieutenant son frère Grégoire.

(98) Le texte arménien porte : *առաքեցին զնոսա վիճակաւ ը ծով և ը ցամաք,* et il peut être entendu comme je l'ai traduit, ou bien ainsi : « Ils les envoyèrent par mer et par terre, d'après une division faite entre eux. »

(99) Le second de ces deux jeunes gens, qui était fils de Grégoire, se nommait Nicétas.

(100) 5 octobre 610.

(101) Սևերիանոս, *Severianus,* ou, comme on lit un peu plus loin, Սևերիոս, *Severius,* Sévère ; c'est le même nom

(102) J'omets ici quatre colonnes de notre manuscrit, à partir du folio 101 v. jusqu'au folio 102 r. Ce fragment traite de la patrie et de l'élévation miraculeuse au patriarchat d'Athanase, dont il a été question précédemment.

(103) Suivant Abou'lfaradj, Khosrov prit Antioche la première année d'Héraclius, et ce fut un de ses généraux, Vahram, qui exécuta l'expédition contre Césarée d'Arménie, la deuxième année du règne d'Héraclius.

(104) Césarée d'Arménie, autrement appelée Mazaca, capitale de la Cappadoce, dans un canton particulier qui était appelé Cilicia; cette ville prit le nom de Césarée sous Tibère, sans que ce nouveau nom fit disparaître entièrement le premier. La partie de la Cappadoce à l'ouest de l'Euphrate ayant reçu la dénomination d'Arménie mineure ou de Petite arménie, et comprenant Césarée, c'est de là que Michel appelle cette ville Césarée d'Arménie.

Le nom de *Maza*, Μάζα, ou *Mazaca*, Μάζακα, est la reproduction, sous une forme grecque, du nom arménien de Césarée, appelée en cette langue Մաժաք, *Majak*, comme on le voit dans l'historien Agathange, où on lit : *քաղաքն Կեսարայւոյ զոր բուն Հայերէն լեզուին Մաժաք կոչեն*, p. 594, éd. de Venise. (Cf. sur l'origine de cette dénomination Moïse de Khoren, trad. ital. p. 108, note 1.)

(105) La cinquième année d'Héraclius, suivant Abou'lfaradj, d'accord sur ce point avec les auteurs byzantins.

(106) L'an 614.

(107) Le patriarche Eutychius dit, comme Michel, que c'était un fragment de la Croix de Jésus-Christ que les Perses emportèrent قطعة من خشبة الصليب, t. II, p. 213, et il ajoute que le roi en fit présent à sa femme Marie, qui était chrétienne, comme nous l'avons vu.

(108) L'an 616.

(109) Le traducteur en écrivant Քուշանք *Kouschank*, comme si le singulier était Քուշան, a transporté dans le texte arménien la forme plurielle syriaque ܟܘܫܝܐ, les Kouschites, les habi-

tants du pays de Kousch, ou Éthiopiens. Ce nom en arménien s'écrit régulièrement Քուշ *kousch* ou Քուս *kous*, et au pluriel Քուշք ou Քուսք : on dit aussi Եթեովպացի, *éthiopien.*

(110) Cette même année, Schahin, le Perse, s'empara de nouveau de Chalcédoine : ܘܒܗ ܒܫܢܬܐ ܗܘܐ ܫܗܝܢ ܦܪܣܝܐ ܟܒܫܗ ܠܟܠܩܕܘܢܐ (Abou'lfaradj, p. 99). Ce général est nommé Σάην par les écrivains grecs. D'après eux, c'est lui qui d'abord avait mis le siége devant Chalcédoine, et ce ne fut que plus tard que cette ville fut prise par Sarbar (Schar-baz). (Lebeau, LVI, § 13.)

(111) Cet Héber est la tige des Arabes purs; il fut père de Khâtan ou Yoktân, père de Djorhom, d'où sont sortis les Djorhomites qui habitaient la ville et le territoire de la Mecque, à l'époque où Ismaël fils d'Abraham vint s'y établir. Il s'y maria avec Ra'ala, fille de Madhad, douzième roi des Djorhomites, et eut d'elle douze fils, d'où sont sortis les peuples que l'on a depuis appelés *Mostarabes,* c'est-à-dire Arabes *entés* ou *mêlés,* mais plus communément *Ismaëlites* du nom de leur père, et *Hagaréniens,* du nom d'Hagar, mère d'Ismaël. (Gagnier, *Vie de Mahomet,* t. I, p. 26-28.) Aboulféda et les autres auteurs arabes ont donné la généalogie de Mahomet jusqu'à Ismaël.

(112) Le copiste de notre manuscrit a écrit Տարանիկոս *Daranigos,* pour Սարակինոս *Saraginos,* c'est le mot Σαράκηνος, Sarrasin, dont se servent les Grecs pour désigner les Arabes, et que les latins ont adopté. Quelques auteurs, comme Michel, le font venir, à tort, du nom de Sara, femme d'Abraham. Mais on en rapporte l'origine avec plus de vraisemblance au mot شرقى *scharky,* oriental, qui désigne la position géographique occupée par les Arabes, par rapport aux Juifs et aux Grecs.

(113) Cette confusion des Madianites avec les Ismaëlites est déjà très-ancienne puisqu'elle se retrouve dans le Livre des Juges. Primitivement fixés sur les bords orientaux de la mer Rouge, les Madianites s'étendirent vers le sud, et une de leurs colonies vint s'établir sur le bord de cette mer, non loin du mont Horeb. Ils se livraient surtout à l'élève des bestiaux, et faisaient par leurs cara-

vanes, et pour le compte des Phéniciens, le transport des marchandises de la mer Rouge dans la Phénicie. Comme leur pays faisait partie de l'Arabie, on a pu facilement rattacher leur nom à celui des peuples de souche arabe.

(114) Աթրապ *Athrab*, Yathreb, et plus tard Médine مدينة النبي depuis que Mahomet y chercha un refuge contre la persécution des Coraïschites.

(115) Cf. *Abulfedæ annales*, t. I, p. 21.

(116) Abou'lfaradj rend le même témoignage sur les sources où Mahomet puisa sa doctrine.

(117) Le texte porte *գիտէր կողոպտէր*, «il connaissait et spo- «liait,» le premier de ces deux mots me paraît être une mauvaise leçon. On pourrait lire peut-être *գիտէր կողոպտել*, «il savait dépouiller,» mais cette leçon n'est guère plus satisfaisante que la première.

(118) L'année 904 des Syriens et 70 des Arméniens, correspond à 592-593 de J. C. L'année 74 des Arméniens coïncide avec l'année 596-597, et dut commencer le 1er juillet 596; elle fut, par conséquent, en différence de trois mois avec l'année syrienne qui date d'octobre. Ce que dit Michel, que cette année 74 cadre avec le calcul syrien, est donc inexact. Il y a aussi erreur probablement de copiste dans les deux dates 904 de l'ère syrienne et 70 de l'ère arménienne. Héraclius étant monté sur le trône le 5 octobre 610, la douzième année de son règne correspond à 622-623. Comme l'éclipse de soleil dont il est ici question est placée sous le règne de cet empereur par Abou'lfaradj, la concordance qui se rencontre entre ce dernier et Michel sur ce point, exclut les deux chiffres précédents, 904 et 70.

(119) Il y a dans le texte: *խաւարեցաւ արեգակն յարեգաշտան ամիս* «le soleil s'obscurcit dans le mois arecaschdan. Mais, ce nom de mois n'étant pas arménien, il y a tout lieu de supposer que le copiste, venant de tracer le m o *արեգակն* «soleil,» aura altéré sous une forme analogue le nom du mois *ահեկան* *ahégan*. Ce qui confirme ma conjecture, c'est qu'Abou'lfaradj nous dit que cette éclipse, qui fut, suivant lui, de la moitié du soleil, et qu'il place à l'année VI de l'hégire (627 de J. C.), dura depuis le mois tischrin premier (oc-

tobre) jusqu'au mois khaziran (juin), c'est-à-dire pendant neuf mois, intervalle de temps qui existe précisément le même entre les mois ahégan et kaghotz dans le calendrier arménien. Il doit être entendu que je n'ai pas à m'occuper ici de savoir ce que Michel et Abou'l-faradj veulent dire par une éclipse de soleil qui dure neuf mois. Je leur laisse la responsabilité d'une assertion aussi exorbitante.

(120) On voit par ces mots : քաղոց ամառան, *le mois kaghotz de l'été*, que le mouvement de rotation opéré dans l'année vague arménienne avait fait passer, en 623 de J. C. le mois kaghotz dans l'été; il correspondit alors avec notre mois de juin (voir la note précédente). Ainsi c'est donc en 623 qu'il faut placer l'éclipse de soleil marquée par Michel.

(La suite à un prochain numéro.)

HISTOIRE DES SELDJOUKIDES,

Extraite du *Tarikhi Guzideh*, ou Histoire choisie, d'Hamd-Allah Mustaufi, traduite et accompagnée de notes, par M. Defrémery. (Suite.)

SULTAN SINDJAR, FILS DE MÉLIK-CHAH.

Du vivant de ses frères Barkiaroc et Mohammed, il fut durant vingt ans gouverneur du Khoraçan. Après leur mort, il fut pendant quarante ans et quatre mois sultan des sultans. Toutes les contrées, depuis les limites du Khitaï et de Khoten jusqu'à l'extrémité de l'Égypte et de la Syrie, et depuis la mer des Khozars (mer Caspienne) jusqu'au royaume du Iémen, étaient dans sa puissance. Entre les sultans de l'islamisme, il occupait le même rang que Perviz entre les Chosroës, grâces à ses nombreuses conquêtes, à l'élévation de son rang et à sa puis-

sance. Il livra dix-neuf batailles célèbres, et fut victorieux dans dix-sept. Le khalife Mostarchid lui donna le surnom de sultan Moïzz-eddin-Sindjar, Borhan émir al-mouminin. Au commencement de son règne, il assista le sultan Behram-chah le Ghaznévide, le renvoya dans son royaume et lui imposa un tribut de 1,000 dinars par jour.

Après la mort du sultan Mohammed, fils de Melik-chah, il se rendit dans l'Irac. Son neveu Mahmoud, fils de Mohammed, lui fit la guerre et s'enfuit à Saveh, après avoir été mis en déroute. Puis il se présenta devant le sultan Sindjar et implora son pardon. Sindjar l'accueillit avec bonté, et lui accorda la souveraineté de l'Irac jusqu'à l'extrémité de la Syrie. Mais il prit une portion de chaque province, qu'il plaça sous l'autorité de son propre *divan*, afin que le pouvoir de Mahmoud sur ces provinces fût diminué[1].

Lorsque Mahmoud mourut, son frère Thoghril fut désigné par Sindjar pour lui succéder. Lorsque Thoghril vint aussi à mourir, son frère Maçoud le remplaça. Quand ce dernier fut mort à son tour, Mélik-chah, fils de Mahmoud, succéda à son oncle. Lorsqu'il eut été déposé, son frère Mohammed devint roi. L'histoire de chacun de ces princes sera racontée séparément ci-après.

[1] Cette assertion a besoin d'être modifiée d'après celle d'Ibn-Alathir. Sindjar, dit cet historien, rendit à Mahmoud toutes les contrées dont il s'était emparé, à l'exception de Reï. (Fol. 148 r. Cf. Ibn-Khaldoun, 259 v.)

Dans l'année 515[1] (1121-2), la mère du sultan Sindjar mourut. Quelques ennemis allongèrent la main de la tyrannie. Le sultan leur infligea un châtiment, et en tua plusieurs. Dans l'année 524 (1130), le prince de Samarkand se révolta contre le sultan Sindjar, et cessa de payer le tribut. Le sultan partit pour lui faire la guerre, assiégea Samarkand, jusqu'à ce que les habitants fussent réduits à la disette, et que la plupart périssent par la famine et la contagion. Les autres voulurent se jeter sur le prince de Samarcand[2], Ahmed, fils de Soleïman. Ce prince alla trouver le sultan et demanda la vie sauve. Sindjar lui accorda l'aman, et l'emmena avec lui dans le Khoraçan, après avoir nommé un de ses esclaves *vali* de Samarcand. Mais au bout de quelque temps, il rendit à Ahmed le gouvernement de cette ville[3].

Dans l'année 530 (1135-6), le sultan Behram-Chah le Ghaznévide se révolta. Sindjar se rendit à Ghiznin, soumit Behram, à la suite d'un siége, et reçut son tribut. Sindjar eut ensuite à combattre le Kharezm-Chah Atsiz. Mais cette guerre se termina

[1] 9 Brueix : 525. La véritable date est 515. (Voy. Ibn-Alathir, 15 r. Ibn-Djouzi, 303 v.)

[2] Ibn-Alathir, V, 160 v., appelle ce prince Arslan-Khan-Mohammed, fils de Soleïman, fils de Boghra-Khan-Daoud. (Cf. le même, fol. 172 v. et Ibn-Khaldoun, 266, r.)

[3] Ibn-Alathir, *dictis locis*, assure que Sindjar rendit le gouvernement de Samarcand, non à Arslan-Khan, qui mourut dans son exil, mais à Mélic-Mahmoud, fils d'Arslan-Khan, et neveu de Sindjar par sa mère.

par un traité, et le sultan confirma Atsiz dans sa principauté [1].

Dans l'année 535 (1140-1), il se mit en marche pour combattre le khan du (Cara) Khitaï. Son armée se révolta; il fut défait, le Mavérannahr sortit de son pouvoir, et tomba entre les mains des infidèles. Beaucoup de soldats du sultan furent tués. Férid-Eddin catib a composé à ce propos les vers suivants :

O roi, un monde a été redressé par tes dards. Ton épée a cherché la vengeance sur tes ennemis durant quarante ans. Si un accident fâcheux [2] t'est survenu, c'est aussi par l'ordre du destin; car le seul être qui demeure dans le même état, c'est Dieu.

Turcan-Khatoun, femme du sultan Sindjar, l'émir Abou'l-Fadhl-Seïstani [3], Comadj et plusieurs de leurs pareils, furent faits prisonniers dans ce combat. Le nombre des martyrs est au-dessus du calcul وشمار کشتگان شهدا در حد وعد نگنجد. Les prisonniers furent délivrés au bout de quelque temps, et allèrent rejoindre le sultan. Tout ce que Sindjar

[1] Cf. sur ces événements, Mirkhond, *Hist. des sultans du Kharezm* de mon édition, p. 4 et suiv.

[2] Littéralement un coup du mauvais œil, چشم بدی.

[3] Voy. sur ce prince, et la part qu'il prit à cette bataille, les pages 17-20 et 41, 42 de l'opuscule intitulé : *Mirchondi Historia Thaheridarum, historicis nostris hucusque incognitorum Persiæ principum, edidit* D. E. Mitscherlich, Gottingæ, 1814. (Cf. Mirkhond, *Hist. Seldschukid.*, p. 179-180.) Ibn-Alathir mentionne Abou'l-Fadhl Nasr, fils de Khalaf, prince du Sedjistan, dans le récit de la première expédition de Sindjar contre Ghaznah (fol. 142 v.) (Voy. encore Ibn-Alathir, fol. 199 r., *sub anno* 559.)

avait amassé dans le cours de sa vie fut perdu dans ce combat, qui eut lieu dans la plaine de Cathavan دشت قطوان, aux environs de Samarcand[1]. On rapporte, à propos de cet endroit, un jeu de mots, qui est en même temps un des miracles de Mahomet. Ce prophète a dit: « La plaine de Cathavan est une des prairies du paradis. » Comme cette localité est située dans le pays des infidèles, les musulmans ne connaissaient pas d'une manière certaine le sens de cette parole, jusqu'au jour où tous ces musulmans périrent martyrs en ce lieu. *Alors* la signification cachée de ce *hadits* (parole du prophète) fut manifeste. La crainte qu'inspirait Sindjar fut diminuée dans le cœur des hommes par ce revers.

Dans l'année 543 (1148-9), le sultan Sindjar se rendit dans l'Irac. Son neveu Maçoud, fils de Mohammed, vint lui rendre hommage. Dans cette circonstance, le Ghaznévide Behram-Chah envoya à Sindjar une lettre qui lui annonçait sa victoire sur les Ghouriens, et la mort de Sam et qui était accompagnée de la tête de Souri, prince royal du Ghour[2]. Fakhr-eddin-Khalid-Heravi composa à ce sujet les vers suivants :

Ceux qui t'ont servi avec hypocrisie ont abandonné le

[1] J'ai adopté pour ce mot l'orthographe d'Ibn-Alathir, fol. 173 r. Nos trois manuscrits, et Ibn-Khaldoun, fol. 266 r. portent Cathran. Mais la leçon d'Ibn-Alathir a pour elle l'autorité de Soyouthi (*Lobb allobab*, édition Veth, p. 210).

[2] Voyez, sur ces événements, ma traduction de l'Histoire des sultans Ghourides, par Mirkhond, p. 23-26.

capital de leur vie. Sam, fils de Sam, est mort loin de ta tête, et voici que l'on apporte dans l'Irac la tête de Souri.

Dans l'année 544, Ali-Tchitri, que le sultan avait élevé du rang de bouffon مسخرگی à la dignité de *hadjib* et d'émir d'Héri (Hérat), se révolta contre Sindjar et se ligua avec Ala-Eddin-Haçan le Ghouride. Ils se mirent en marche pour combattre Sindjar[1]. Ils furent mis en déroute et faits prisonniers. Sindjar fit périr Ali-Tchitri et emprisonna Ala-Eddin-Haçan. Ce prince était un homme d'un esprit plaisant, d'une éloquence persuasive; il s'exprimait également bien en vers et en prose. Par ses discours séduisants, il se rendit agréable au sultan, si bien que celui-ci lui rendit le royaume de Ghour[2].

Dans l'année 548 (1153) Sindjar tomba entre les mains des Ghozz. Voici comment la chose arriva: les Ghozz formaient un peuple innombrable. On leur avait imposé un tribut annuel de vingt-quatre mille moutons, qu'ils acquittaient à la cuisine du sultan. Un receveur allait en prendre livraison, au nom du maître d'hôtel. Peut-être que cet officier dit aux émirs des Ghozz des paroles désagréables[3]: ils le tuèrent, et à partir de ce moment, ils ne payèrent plus rien. Le maître d'hôtel fournissait à

[1] D'après Ibn-Alathir, fol. 181 r. le combat de Sindjar contre les Ghouriens n'eut lieu que dans l'année 547. (Cf. *ibidem*, fol. 182 v. lignes 26 et 27.)

[2] On peut recourir, pour des détails plus circonstanciés, à l'Histoire des sultans Ghourides, p. 32-34.

[3] Mirkhond est on ne peut plus explicite à cet égard. (*Hist. Seldschukidarum*, p. 184.)

la dépense sur ses propres ressources, et n'osait parler de cette affaire au sultan. Cela dura jusqu'à ce que l'émir Comadj, gouverneur de Balkh, arrivât à la cour. Le maître d'hôtel lui exposa la situation, et lui demanda son assistance en cette occasion. L'émir Comadj prit à ferme le tribut dû par les Ghozz, moyennant 30,000 moutons, et reçut le titre de gouverneur de ce peuple. Il envoya son fils dans leur campement. Ils refusèrent d'obéir. Vers le même temps, Comadj se rendit dans leur canton pour se livrer au plaisir de la chasse.

Lorsque les Ghozz virent le père et le fils *presque* seuls dans un même endroit, ils les combattirent et les tuèrent[1]. Alors ils craignirent *les conséquences de ce double meurtre*, et, par ce motif, ils envoyèrent un ambassadeur à la cour du sultan, sollicitèrent leur pardon, implorèrent la vie sauve, et s'engagèrent à payer le prix du sang, وخون بها بذيرفتند. Le sultan voulait accueillir leurs excuses. Plusieurs émirs l'en empêchèrent, et l'amenèrent, par leurs importunités, à combattre les Ghozz. Ceux-ci envoyèrent au-devant de Sindjar leurs femmes et leurs enfants, demandèrent humblement une sauvegarde, et offrirent, comme une amende جرمانه, un *man* d'ar-

[1] Selon Ibn-Alathir, Ala-eddin-Comadj fut tué dans la grande bataille que Sindjar perdit contre les Ghozz, fol. 182 v. (Cf. Ibn-Khaldoun, fol. 267 r.). Mais plus loin, il rapporte une autre version, d'après laquelle Comadj fut vaincu par les Ghozz, après un combat qui avait duré un jour entier; il tomba entre les mains des vainqueurs, avec son fils Abou-Becr, et tous deux furent mis à mort. (Fol. 183 r. ligne 1. Cf. Ibn-Khaldoun, fol. 268 r.)

gent et un cheval par chaque maison. Le sultan avait le désir de leur montrer de la miséricorde. Barnacach Héravi l'en empêcha. La guerre s'engagea. Les autres émirs, en haine de Barnacach, combattirent mollement. Le sultan fut mis en déroute. Beaucoup de soldats périrent sur le chemin de.....[1]. Un des serviteurs du sultan, nommé Maudoud, fils d'Ioucef, qui ressemblait à Sindjar, tomba entre les mains des Ghozz, et ceux-ci s'imaginèrent que c'était le sultan. Ils baisèrent la terre devant lui, et le firent asseoir sur le trône. Cet homme avait beau leur dire : « Je ne suis pas le sultan, » ils ne l'écoutaient pas. Mais, enfin, quelqu'un le reconnut, rendit témoignage de sa véracité, et dit : « C'est le fils d'un cuisinier du sultan. » Ils pendirent à son cou un panier de farine, et le chassèrent à pied de leur camp. Ils arrivèrent à Merve, en poursuivant le sultan. Les troupes de ce prince, après avoir pris la fuite, ne s'étaient pas ralliées. Un petit nombre de personnes qui se trouvaient dans la capitale s'enfuirent, et Sindjar fut fait prisonnier. Les Ghozz baisèrent la terre devant lui, et le firent asseoir sur le trône. Ils établirent des officiers, pris parmi eux, et firent tout ce qu'ils voulurent, tellement qu'ils écrivaient des ordres, et contraignaient, par leurs importunités, le sultan à les signer.

Sindjar demeura près de quatre ans au milieu d'eux. Pendant tout ce temps, de peur que sa femme

[1] Ms. 15 Gentil : سنجاب ; 9 Brueix : سيبجاب ; 25 supplément : سحاب.

Turcan-Khatoun ne restât prisonnière dans les mains des Ghozz, le sultan ne prit pas de mesures pour recouvrer sa liberté. Cependant, les Ghozz firent des dégâts, et se crurent permis de s'emparer des richesses et des femmes des musulmans, واموال وفروج مسلمانان برخود مباح دانستند. Il ne resta pas, dans tout le Khoraçan, un seul endroit qui ne fût dévasté par leur violence. Les ouléma, les grands et les chéikhs du monde périrent dans les tortures auxquelles ils les exposèrent, afin de leur extorquer de l'argent. Parmi ces victimes, on remarquait le savant imam, le maître des ouléma de son temps, le chéikh des chéikhs de l'univers, Mohammed, fils d'Iahia, à l'égard de qui Khacani a dit :

Vers. — Dans la religion de Mahomet le prophète, il n'y a eu personne plus vertueux que Mohammed, *fils* de Iahia, la victime de la terre. Le premier (c'est-à-dire le prophète) a fait de ses dents, au moment du danger, un sacrifice à la pierre[1]; le second (Mohammed, fils de Iahia) a fait de sa bouche, au jour du carnage, une offrande à la terre.

Les Ghozz tuèrent Mohammed, fils de Iahia, en remplissant sa bouche de terre, et en bouchant son nez, بينى بستن, *avec la même matière.*

Lorsque, au commencement de l'année 551 (1156), Turcan-Khatoun fut morte, Sindjar prit des mesures pour s'évader. Il gagna l'émir....... [2]

[1] Allusion aux deux dents de Mahomet, qui furent brisées par un coup de pierre, à la bataille d'Ohod.

[2] Le ms. 25 suppl. porte ايشان, et le ms. 9 Brueix, الباكى. Quant au ms. 15 Gentil, il présente ici une lacune de plusieurs

le Ghozz, qui était son gardien, et se rendit au bord du Djeïhoun, sous prétexte de se livrer au plaisir de la chasse. L'émir Ahmed (fils de) Comadj [1], gouverneur de Termed, ayant préparé des embarcations, attendait le prince sur les rives du fleuve. Le sultan se jeta dans Termed, à l'aide de ces navires. Dans le mois de ramadhan 551, Sindjar rassembla une armée et se rendit à Merve, avec le secours de l'émir Ahmed-ibn-Comadj [2] et de ses autres serviteurs particuliers. Mais comme la vie du sultan était arrivée à sa fin, que son bonheur avait cessé, et que ses états avaient été dévastés, ces préparatifs ne furent d'aucune utilité. La tristesse s'empara de l'esprit du sultan, et se changea en une maladie mortelle. Il mourut le 26 rébi Ier, 552 (8 mai 1157), âgé de soixante et douze ans. Après lui, les peuples décernèrent la royauté au fils de sa sœur, Mahmoud-Khan, fils de Mohammed-Khan, de la postérité de Boghra-Khan. Il exerça l'autorité pendant cinq ans et demi. Mouveiyed-Aïbeh se révolta contre lui, dans le mois de ramadhan 557 (septembre 1162), le fit prisonnier et le priva de la vue. Mahmoud mourut au bout d'un an. Quant au Khoraçan, une partie de cette province passa entre les mains

lignes. Khondémir (*Habib-essiier*) nomme Elias le gardien de Sindjar.

[1] Ce personnage est sans doute le même que Mohammed, fils d'Abou-Becr, fils de Comadj, qui, d'après Ibn-Alathir (fol. 183 r.), commandait l'avant-garde de Sindjar, conjointement avec Mouveiyed-Aï-Abeh, dans la bataille contre les Ghozz.

[2] 25 suppl. ajoute (*sic*) : وموید آیبنه, et 15 Gentil, موید انبه.

de Mouveiyed-Aïbeh[1], une autre partie entre celles du Kharezm-chah, et le reste tomba au pouvoir des Ghourides.

SULTAN MAHMOUD, FILS DE MOHAMMED.

Après la mort de son père, il monta sur le trône dans l'Irac. Lorsqu'il eut fait la guerre à son oncle et conclu la paix avec lui, Sindjar lui confia la souveraineté de l'Irac, de l'Azerbaïdjan, de Bagdad, du Diarbekr, du Fars, de l'Arran, de l'Arménie et du Gurdjistan (?). Le khalife Mostarchid lui donna le surnom de Moïn-Eddin[2] Mahmoud Iémin émir al-mouminin. Il devint gendre du sultan Sindjar, en épousant ses deux filles. Il eut de chacune un fils. Dans l'année 514 (1120-1), son frère, sultan Maçoud, lui livra une bataille près d'Hamadan[3], et se retira à Gorgan, après avoir essuyé une défaite. Dans le mois de séfer de l'année 515, il vint à Reï. L'atabeg Chirguir et Alfacachat ben Touran[4] vinrent de Cazouin se joindre à lui. Ils combattirent Mahmoud à Ker-

[1] J'ai composé sur l'histoire de ce prince turc, de son fils et de son petit-fils, un Mémoire étendu, qui a paru dans ce Recueil, n[os] de novembre-décembre 1846, p. 446-482.

[2] Au lieu de معين, le ms. 9 Brueix porte معىں pour مغيث *moghits*, comme on lit dans le n° 15 Gentil.

[3] Près de la colline d'Açad-Abad, Ibn-Alathir, ms. de C. P., t. V, fol. 149 r.

[4] Ms. 9 Brueix : الفقشت بن سوران ; ms. 25 suppl. : العشقت بزبوران ; ms. 15 Gentil : الفقست بن توران. (Cf. sur ce personnage et sur son père Imad-Eddaulah-Touran, une des notes précédentes; numéro d'avril-mai, p. 451-452.)

manchah, furent défaits et se retirèrent à Dinaver. Sultan Mahmoud exerça la souveraineté durant quatorze ans. Il aimait beaucoup les femmes, et, pour cette raison, ses eunuques parvinrent au rang d'émirs.

Une inimitié s'éleva entre lui et le khalife Mostarchid. Il prit Bagdad, à la suite d'un siége, et fit la paix avec le khalife. Mahmoud avait une connaissance parfaite des détails de finance, et son royaume était gouverné sagement. Le 11 de chevval 525 (1131), il mourut, âgé de vingt-sept ans. Son vizir, Cavam-eddin Nacir, fils d'Ali, Derkedjini درکجینی, s'occupa d'affermir les bases de la souveraineté, et donna le nom de roi au fils de Mahmoud, Daoud[1].

[1] Derkedjini fut aidé dans cette entreprise par Acsoncor-al-Ahmedili, prince de Meraghah et *atabeg* du jeune Daoud. (Voyez Ibn-Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 161 v. 163 r. Ibn-Khaldoun, 262 v. 263 r.) Cet émir fut tué à Hamadan, dans le mois de chevval 527 (août 1133), par des Bathiniens. On dit que le sultan Maçoud aposta le meurtrier. (Ibn-Alathir, fol. 163 v.; Ibn-Khaldoun, fol. 263 v. Cf. Mirkhond, *Notices et Extraits*, t. IX, p. 221.) On lit dans Bondari : « On reçut la nouvelle que les Bathiniens s'étaient introduits dans la tente d'Acsoncor, à Merdj Caratékin, بمرج قراتكين, et l'avaient frappé de leurs couteaux. » Au lieu de Derkedjini, ou mieux Derkézini, Ibn-Alathir, fol. 161 v. 162 v. 163 v. écrit الانساباذی. Cette leçon ne contredit pas la première. En effet, nous apprenons de l'auteur du *Méracid-al-Ittila*, qu'Ançabad est une bourgade du canton d'Al-Alem, située près de Derguzin. On lit, il est vrai, dans notre manuscrit du Méracid, ainsi que dans les Extraits d'Uylenbroëk (*Iracæ persicæ descriptio*, p. 63), Anabad, اناباذ, au lieu de انساباذ, Ançabad. Mais cet article étant placé entre ceux d'Ondah, انده, et d'Inçan, انسان, il est évident que Anabad est une leçon fautive, et qu'il faut la remplacer par Ançabad.

Mais cela ne lui réussit point, et le sultan Sindjar éleva au trône le frère de Mahmoud, Thogril.

SULTAN THOGRIL, FILS DE MOHAMMED.

Après la mort de son frère, il parvint à la royauté, par l'ordre de son oncle. Le khalife Mostarchid le surnomma sultan Rocn-eddin Iémin émir al-mouminin. Une guerre s'engagea entre lui et son frère aîné[1] Maçoud. Il fut successivement victorieux et vaincu. Pour ce motif, il tua le vizir Cavam-eddin Abou'l Cacim Nacir, fils d'Ali, Derkedjini[2]. Il régna durant trois ans et deux mois, et mourut à Hamadan, dans le mois de Moharrem de l'année 529 (octobre-novembre 1134), à l'âge de vingt-cinq (vingt-sept) ans.

SULTAN MAÇOUD, FILS DE MOHAMMED.

Lorsque Thogril fut mort à Hamadan, les grands

[1] Au lieu de مهتر, «aîné,» le ms. 25 supp. porte كهتر, «cadet.» Mais nous savons, par Ibn-Alathir, que Thogril naquit au mois de moharrem 503 (fol. 147 r.), tandis que Maçoud vint au monde dans le mois de dzou'lcadeh 502 (fol. 180 r.).

[2] «Le sultan Thogril lui imputant ses revers, le fit mettre en croix à Sabour-khast, بسابور خواست. Quelque temps auparavant, Thogril lui avait dit, tandis qu'il fuyait avec rapidité devant son frère Maçoud : «Qu'est devenue l'armée, que sont devenues tes anciennes promesses de succès?» Le vizir lui répondit : «Ne t'inquiète pas et ne crains rien ; j'ai envoyé plusieurs Hachichî pour tuer tes ennemis.» Le sultan se mit en colère, et lui dit : «L'exactitude des accusations d'hérésie proférées contre toi est devenue manifeste, et ton impiété s'est révélée avec évidence.» Il ordonna de le dépouiller et de le mettre à mort. (Bondari, ms. arabe 767 A, fol. 117 r.)

de l'empire envoyèrent quelqu'un à Bagdad, et mandèrent Maçoud, afin de le reconnaître pour sultan; d'autres appelèrent de l'Azerbaïdjan Daoud, fils de Mahmoud. Maçoud s'empressa de partir et arriva à Hamadan avant Daoud. Le pouvoir fut affermi sur sa tête.

Pour mettre fin aux troubles causés par Daoud et par l'atabeg Carasoncor, qui était le principal soutien de l'empire, et qui tenait le parti de ce jeune prince [1], il déclara Daoud son successeur, lui donna en mariage sa fille Gueuher-Khatoun, et l'envoya gouverner, avec une autorité royale, l'Arran et l'Arménie. Daoud choisit Tébriz pour sa capitale, et sa puissance fut reconnue dans l'Azerbeïdjan, l'Arran et l'Arménie. Il régna durant sept ans sur ces provinces. Au bout de ce terme, on accusa plusieurs habitants de Tébriz d'appartenir à la secte des Ismaïliens ملاحده. Daoud les fit périr. Les Mélahideh envoyèrent un fédaï pour tirer vengeance de cette action. Dans l'année 533 [2], on frappa Daoud d'un

[1] L'atabeg Carasoncor était prince de l'Azerbéidjan et de l'Arran. Il mourut à Ardébil, dans l'année 535 (1140-1), d'une phthisie lente. Il avait été esclave de Mélic Thogril. Le sultan Maçoud le craignait. (Ibn-Alathir, fol. 172 r. Ibn-Khaldoun, 265 v. Cf. sur le pouvoir de Carasoncor, Mirkhond, *Hist. Seldschukidarum*, p. 201, 203, et ci-dessous, p. 350.) Si l'on en croit Ibn-Alathir (fol. 168 v.), et Ibn-Khaldoun (fol. 264 v.), Carasoncor abandonna le parti de Daoud, combattit ce prince par l'ordre de Maçoud, et le vainquit, dans l'année 530 (1135-6).

[2] Si Daoud régna sept ans sur l'Azerbéidjan, au nom de Maçoud, sa mort dut arriver au plus tôt en 539; car en 532, il était encore en guerre avec son oncle. Mais Abou'l Méhacin place le meurtre de

coup de poignard, dans le *meïdan*, sur la porte du bain; il mourut de cette blessure.

Cependant, le khalife Mostarchid et le sultan Maçoud marchèrent l'un contre l'autre. Le combat s'engagea près de Dinaver[1]. L'armée du khalife fut mise en déroute. Mostarchid fut fait prisonnier par les soldats du sultan; et quelque temps après, les Mélahideh l'assassinèrent près de Méraghah, ainsi qu'il a été raconté *plus haut*.

Après ces événements, le sultan se rendit à Bagdad. Le khalife Rachid prit la fuite à son approche et périt également aux portes d'Ispahan, de la main d'un fédaï molhid. Maçoud donna la dignité khalifale à Moctafi, et reçut de ce pontife les surnoms de

Daoud en 537 (1142-3). Il l'appelle Daoud, prince d'Arzendjan, ارزنجان (lisez اذربيجان, Azerbéidjan). Il se promenait, dit-il, un jour à cheval, dans le marché de Tébriz. Une troupe de Bathéniens fondirent sur lui et le tuèrent en trahison, avec plusieurs de ses familiers. (Ms. 661, fol. 12 r.) Dans l'année 38, dit Bondari, le sultan Daoud, fils de Mahmoud, périt de la main des Mélahideh, à Tébriz..... On dit que l'émir Zengui, fils d'Acsoncor, aposta les Hachichis Bathéniens, qui le tuèrent; car Maçoud avait résolu de faire marcher Daoud vers la Syrie, afin de défendre les places frontières de l'islamisme. (Fol. 134 v.)

[1] Bondari dit que cette bataille eut lieu dans une prairie nommée Ada-Merk اَدَى مرك (fol. 122 v.). Ce nom est écrit دادمرج, دايمرج et داىمرج, dans nos différentes copies d'Ibn-Alathir (ms. 740 suppl. arabe, t. V, p. 13; ms. C. P. 166 r. ms. de l'Institut). Enfin, Mirkhond place la scène du combat à Pendj-Anguchт, au delà d'Açad-Abad. Le Pseudo-Fakhr-eddin-Razi, confondant le théâtre de la guerre avec le lieu où Mostarchid fut assassiné, dit que les deux princes se rencontrèrent devant Méraghah. (*Mines de l'Orient*, t. V, p. 30.)

sultan Ghaïats-eddin Maçoud Cacim émir al-moumi-nin. Le sultan retourna à Hamadan. Plusieurs émirs, qui avaient des projets de révolte, s'étaient réunis à Alichter الشتر[1]. Le sultan se rendit en une seule nuit d'Hamadan à Alichter, et surprit inopinément ces émirs. Ils furent obligés de faire leurs soumissions, et le sultan leur pardonna. Ensuite il confia le vizirat au khodjah Kémal-eddin Mohammed-Khazin. Le pouvoir de ce vizir devint tellement stable, qu'il ne daigna plus montrer le moindre égard aux émirs. Ceux-ci firent parvenir leurs plaintes à l'atabeg Carasoncor. Sur ces entrefaites, Mankou-berz se révolta dans le Fars[2]. Le sultan fit partir son

[1] C'est ainsi que je lis avec le ms. 25 suppl. Le ms. 9 Brueix porte البشير. Mirkhond se contente de désigner cet endroit par les mots : فلان مرغزار «une telle prairie.» La plaine d'Alichter est marquée sur la carte de M. Layard. Ibn-Alathir mentionne deux fois Lichter, لشتر, sous l'année 568 (fol. 210 r.), comme un endroit voisin de Néhavend. Mais il paraît évident, par le chiffre de quarante parasanges, qu'il indique ensuite comme formant la distance entre Lichter et Néhavend, que le premier nom est placé fautivement au lieu de Touster.

D'après Mirkhond (p. 200), le chef de la conjuration était l'émir Borsoc, برسق. Le sultan étant monté à cheval, vers le milieu de la nuit, galopa avec célérité, et arriva dans la prairie où les émirs étaient campés, à l'heure de midi et au moment où ils reposaient.

[2] Le ms. 25 renferme ici une lacune entre le nom de l'atabeg et les mots que j'ai traduits par «se révolta.» Le mot Mankouberz ne se trouve ici que par suite d'une inadvertance de l'auteur ou de ses copistes. En effet, nous apprenons par Ibn-Alathir (ms. de C. P. t. V, 170 r.), et Ibn-Khaldoun (fol. 265 r.), que l'émir Mankoubers, prince du Fars, منكوبرس صاحب فارس, fut vaincu, fait prisonnier et mis à mort par le sultan Maçoud, dans l'année 532 (1138), au mois de chaban. Mankoubers avait pour lieutenant ou

frère Seldjouk-Chah et l'atabeg Carasoncor, pour le combattre. L'atabeg envoya ce message au sultan : Je ne partirai pas, tant que tu ne m'auras pas envoyé la tête du vizir. » Le sultan fit mettre à mort le vizir, contre son gré. L'atabeg Carasoncor partit alors avec Seldjouk-Chah, conquit le Fars, y établit Seljouk-

préposé (*naïb*), dans le Khouzistan, l'émir Bouzabeh, بوزابه (et non بوزابه, comme on lit dans Aboulféda, III, 476.) Le dernier chargea le sultan, dans un moment où l'armée seldjoukide s'était dispersée pour piller ou pour donner la chasse aux fuyards. Maçoud prit la fuite, sans tenter la moindre résistance. Plusieurs émirs, comme Sadacah, fils de Dobaïs, prince de Hilleh, et un fils de Carasoncor, prince de l'Azerbéidjan, furent faits prisonniers par Bouzabeh. Ce dernier, ayant appris le meurtre de son maître, massacra tous ses captifs, par représailles. Puis il marcha vers le Fars, s'en rendit maître, et le joignit au Khouzistan. Il est évident, d'après ce qui précède, qu'au lieu du nom de Mankouberz, nous devons lire celui de Bouzabeh. Ce fait est d'ailleurs mis hors de doute par deux autres textes d'Ibn-Alathir et d'Ibn-Khaldoun. Ces deux auteurs nous apprennent (ms. de C. P. fol. 171 r.; fol. 265 v.), que dans l'année 533, l'atabek Carasoncor, prince de l'Azerbéidjan, réunit des troupes nombreuses et se mit en marche, afin de venger son fils, tué par Bouzabeh. Lorsqu'il approcha du Fars, Bouzabeh se fortifia dans le Château blanc, القلعة البيضا. Carasoncor parcourut toute la contrée, et s'en empara, sans rencontrer d'obstacle; mais il ne put s'arrêter à faire le siége des forteresses. Il remit la province entre les mains de Mélik-Seldjouk-Chah, fils du sultan Mahmoud, et retourna dans l'Azerbéidjan. Bouzabeh sortit de son refuge, dans l'année 534 (1139-40), mit en fuite Seldjouk-Chah, le prit et l'emprisonna dans une place forte. Il a été question plus haut, dans le récit du règne de Mélik-Chah (numéro d'avril-mai, p. 455), de Mangoubers et de Bouzabeh, auxquels notre auteur donne le titre d'atabeg. Seulement, par une erreur, soit de l'historien lui-même, soit des copistes, on y lit que Mangoubers gouverna le Fars au nom de Bouzabeh. Nous venons de voir que tout le contraire eut lieu. Le nom de Mangoubers est écrit différemment chez

Chah en qualité de roi بپادشاهی et s'en retourna. Mankouberz (Bouzabeh) rentra alors dans le Fars; Seldjouk-Chah s'enfuit devant lui et revint dans l'Irac.

Après son retour du Fars, l'atabeg Carasoncor mourut dans l'Azerbéidjan. L'atabeg Ildéguiz et l'atabeg Djavéli[1] devinrent puissants en sa place. Le

les auteurs orientaux. Dans sa notice du *Nizam ettévarikh* de Beïdhavi (*Notices et Extraits des Manuscrits*, t. IV, p. 690), Silvestre de Sacy a lu Mankourberz. Deux manuscrits de cet ouvrage (ms. persan 117, fol. 102; ms. 78 Anquetil, fol. 65), portent Mankouberz منكوبرز et Mankoubers, منكوبرس. Dans trois copies de la IV[e] partie du *Rouzet-esséfa* (au commencement du chapitre : گفتار در تاریخ سلغریه واتابکان فارس), on lit میکبرس, sans doute pour منکبرس; میکوس et میکوربس. Enfin, on trouve dans Khondémir (*Khilacet*, ms. 104, Saint-Germain, fol. 225 r.; *Habib essiier*, ms. de la bibliothèque de Leyde, fol. 236) les leçons منکربرس et منکوترس. J'ai dit que, au lieu de میکبرس, dans un manuscrit de Mirkhond, il fallait sans doute lire منکبرس. En effet, c'est ainsi qu'Ibn-Khaldoun écrit le nom de Mankouberz et que ce même nom est orthographié par Ibn-Alathir, fol. 146 r., dans un passage relatif à un émir mis à mort par le sultan Mahmoud, dans la troisième année de son règne. — Le nom de Château blanc, القلعة البيضا, dont il est question ci-dessus, désigne la forteresse plus connue sous le nom persan de *Calaahi Séfid*, et sur laquelle on peut consulter les Nouvelles annales des voyages, VI[e] série, t. X, p. 70. Je me contenterai de faire observer ici que c'est par une erreur grave, que sir W. Ouseley a confondu Calaahi Séfid avec la ville de Beïdha, située plus près de Chiraz. (Voy. *Travels in various countries of the East*, t. III, p. 571.)

[1] Le man. 9 Brueix porte جاولی; le man. 25, supplément, omet ce mot. Ibn-Alathir, fol. 102 r., et Ibn-Khaldoun, fol. 265 v., nous apprennent qu'après la mort de Carasoncor, l'Azerbéidjan et l'Arran furent confiés à l'émir Djavéli-et-Thogrili. Nous lisons dans Ibn-Alathir (fol. 176 v.), que «l'émir Djavéli-et-Thogrili, prince de l'Arran et d'une portion de l'Azerbéidjan, mourut dans l'année 541 (1146-7). Il s'était mis en marche avec des projets de révolte. Mais

sultan Maçoud donna en mariage à l'atabeg Ildéguiz la veuve de son frère Thogril, qui était mère d'Arslan[1]. L'atabeg eut de cette princesse deux fils, Kizil-Arslan et Mohammed. Maçoud accorda la possession de l'Azerbéidjan et de l'Arran à l'atabeg Ildéguiz et celle du Fars à l'atabeg Djavéli.

Celui-ci réprima les attaques des Chébancariens sur cette province, واو دست شبانكاريان ازآن كوتاه كرد[2]. Ensuite l'atabeg Bouzabeh بزابه, fils de Zen-

il périt de mort subite. Ayant voulu tendre un arc, il *se rompit un vaisseau*, cracha le sang et expira. » D'après Mirkhond, au contraire (p. 210), l'émir Djavéli marcha vers l'Azerbéidjan, par l'ordre du sultan. Lorsqu'il fut arrivé à Zendjan, un jour où la lune se trouvait dans la constellation des Gémeaux, il se fit saigner; et aussitôt après, il se mit à tirer de l'arc. Par la volonté divine, la veine de son bras s'étant rompue, le fil de sa vie fut tranché.

[1] Au lieu d'Arslan, qui est indubitablement la vraie leçon, le man. 9 Brueïx porte Alp-Arslan, et le man. 25, on ne peut plus défectueux en cet endroit, omet ce mot, ainsi que presque toute la phrase.

[2] Hamd-Allah est tombé ici dans une erreur grossière, en confondant l'émir Djavéli-et-Thogrili avec un autre personnage du même nom, dont il a été question ci-dessus (règne de Melik-Chah). Ces deux émirs n'ont de commun que le nom. L'un, surnommé *Sécaou* سقاو ou *Sécaoua* سقاوا, fut d'abord gouverneur de Mouçoul. (Conf. M. Reinaud, *Extraits d'auteurs arabes relatifs aux croisades*, p. 22, 25; Abou'lféda, *Annales*, t. III, p. 360, 362), puis du Fars, en qualité d'atabeg ou tuteur d'un enfant de deux ans, fils du sultan Mohammed et nommé *Djaghri* جغرى. Ce fut lui qui fit la guerre aux Chébancariens ou Chébancareh. (Voy. Ibn-Alathir, man. de C. P., t. V, fol. 143 v.; Ibn-Khaldoun, fol. 258 r.; cf. Mirkhond, 4e partie, man. de l'Arsenal, chapitre intitulé گفتار در تاريخ سلغريه, au commencement, et le *Tarikhi-Vassaf*, cité par M. Quatremère, *Hist. des Mongols*, p. 446.) Djavéli-Sécaou mourut dans l'année 510 (1116-7), c'est-à-dire, trente et un ans avant le second Djavéli ou Djavéli-et-Thogrili, qui ne fut jamais gouverneur du Fars et ne fit pas la guerre aux Chébancareh.

gui[1], se ligua contre le sultan avec ses neveux Mohammed et Melic-Chah, fils de Mahmoud[2]; et Abbas, *vali* de Reï, en fit autant avec Soleïman-Chah, frère de Maçoud. Ils se réunirent dans le

[1] Au lieu de Bouzabeh, Hamd-Allah écrit ailleurs (VIII[e] section du IV[e] chapitre, man. 9 Brueix, fol. 169 v.), Bizabeh بیزابه. Il dit, dans ce dernier endroit, que Bizabeh était fils du fameux atabeg Zengui. Mais cette généalogie me paraît peu probable, car tout le commencement de cette section fourmille d'erreurs historiques et chronologiques. Je me propose de discuter ce qui regarde Bouzabeh et les origines de la famille Salgarienne, dans un travail sur les atabegs du Fars, du Louristan et de l'Azerbéidjan.

[2] Je crois devoir joindre ici la traduction d'un passage d'Ibn-Alathir, relatif à ces événements. Dans l'année 540 (1145-6), Bouzabeh, prince du Fars et du Khouzistan, marcha avec ses troupes vers Cachan. Il était accompagné de Mélic-Mohammed, fils du sultan Mahmoud. Mélic-Soleïman-Chah, fils du sultan Mohammed, se joignit à eux. Bouzabeh et l'émir Abbas, prince de Reï, se réunirent, convinrent de se révolter contre le sultan Maçoud, et s'emparèrent d'une grande partie de ses états. Il reçut cette nouvelle à Bagdad. Il avait auprès de lui l'émir Abd-Errahman (fils de) Thogaïrek, son chambellan (émir Hadjib), qui était tout-puissant dans l'empire et avait de l'inclination pour les rebelles. Le sultan partit de Bagdad, dans le mois de ramadhan.... Les deux armées s'approchèrent l'une de l'autre, et elles étaient à la veille de se livrer bataille, lorsque Soleïman-Chah alla trouver son frère le sultan Maçoud. Abd-Errahman entreprit de conclure la paix sur les bases que désiraient les rebelles.

A ces détails, Ibn-Khaldoun (fol. 266 v.) ajoute les suivants : Le gouvernement de l'Azerbéidjan et de l'Arran, en remplacement de Djavéli-et-Thogrili, fut ajouté à celui de Khalkhal, que possédait déjà Abd-Errahman. Le sultan choisit pour vizir Abou'l-Feth, fils de Darast, vizir de Bouzabeh. Ibn-Alathir reprend (f. 175 v.) : Le sultan fut tenu en chartre privée par ses émirs; ils éloignèrent Bek-Arslan, fils de Bélenkéri, plus connu sous le nom de Khasbek, qui était le confident du sultan et son favori. Khasbek passa au service d'Abd-Errahman, afin que celui-ci l'épargnât.

canton d'Alem أعلم [1], près d'Hamadan; mais quoiqu'ils eussent résolu de combattre Maçoud le lendemain matin, ils s'enfuirent pendant la nuit sans aucun motif. Le sultan fit partir une armée à leur poursuite; mais elle ne les rencontra pas. Au bout de quelque temps, les rebelles vinrent faire leur soumission. Les courtisans du sultan desservirent Soleïman-Chah près de Maçoud, si bien que celui-ci fit arrêter son frère et l'emprisonna dans le château de Cazouïn, où il resta enfermé durant sept ans [2].

Le sultan Maçoud se mit en marche pour faire la guerre aux Mélahideh, et assiégea le château de Cahireh قلعهٔ قاهره, dans le pays de Cazouin. Mais son armée montra de la faiblesse, et la discorde se mit entre les soldats. Le sultan fut obligé de s'en retourner, sans avoir pu achever la conquête du château. Les musulmans furent extrêmement affligés de ce revers, et les Mélahideh en devinrent plus audacieux [3].

[1] On peut consulter sur ce canton ce que j'ai dit ailleurs. (*Journ. asiat.* numéro de février 1847 p. 185, note.)

[2] D'après Ibn-Alathir (*sub anno* 541, fol. 176 v.), ce fut dans le château de Técrit que Maçoud emprisonna Soleïman-Chah.

[3] Il sera encore question plus loin (règne d'Arslan, fils de Thogril), du château de Cahireh. D'après Mirkhond (*Hist. Seldschukidarum*, p. 235), il y avait dans les environs de Cazouïn, «une forteresse appartenant également aux Ismaïliens et construite sur la cime d'une roche très-dure (littéralement sourde صمّا). Le sultan Mahmoud (ou d'après le manuscrit de l'Arsenal, dont la leçon est confirmée par notre auteur, Maçoud), ayant dressé ses tentes

Sur ces entrefaites, l'atabeg Djavéli mourut à Zendjan. Le royaume de Fars fut confié après lui à l'atabeg Caradjah [1]. Abd-Errahman devint tout puissant à la cour du sultan, en place de Djavéli. Au bout de quelque temps, Caradjah fut tué dans le Fars, et ce royaume fut en proie à la dévastation. Maçoud le donna à son neveu Mohammed, fils de Mahmoud, à qui il fit épouser sa fille Gueuher-Khatoun, qui avait été la femme de Daoud. Il nomma l'atabeg Bouzabeh ministre de ce prince. L'atabeg Mankouberz exerçait l'autorité, en qualité de naïb (lieutenant) de Bouzabeh [2].

dans les environs de ce château élevé, l'assiégea, avec toutes ses troupes, durant trois mois. Il fit de grands efforts pour en expulser ces détestables sectaires, mais lorsqu'il était sur le point de s'en emparer, la discorde s'étant mise entre les grands de l'empire, ils abandonnèrent le siége et toutes leurs peines furent en pure perte.» (Conf. le *Tarikhi-Guzideh*, man. 9 Brueix, fol. 299 r.) Mirkhond a encore parlé du château de Cahireh, dans une autre section de son IVe volume. «C'était, dit-il, une forteresse située sur les frontières du Roudbar, proche Cazouïn, séparée de la terre habitée par son élévation et sa hauteur, et contiguë au ciel.» (*Hist. des sultans du Kharezm*, de mon édition, p. 38.)

[1] Ceci est encore une erreur, née de la confusion et de l'anachronisme que nous avons relevés ci-dessus. Caradjah, surnommé Essaki ou l'échanson, devint gouverneur du Fars et du Khouzistan, sous le sultan Mahmoud et après la mort de Djavéli-Sécaou. Il était atabeg ou tuteur de Seldjouk-Chah, fils du sultan Mohammed. (Ibn-Alathir, fol. 147 v., 162 r.; Ibn-Khaldoun, 263 r.; Abou'l-féda, III, p. 446). Il commandait l'aile droite de Maçoud et de Seldjouk-Chah, dans la bataille que ces deux princes perdirent contre leur oncle Sindjar, près de Dinaver, le 8 redjeb de l'année 526. Il fut fait prisonnier et mis à mort par Sindjar. (Ibn-Alathir f° 162; v. Ibn-Khaldoun, *dicto loco*.)

[2] Autre erreur et autre anachronisme déjà relevés ci-dessus.

L'atabeg Bouzabeh, le *hadjib* Abd-Errahman, Abbas, vali de Reï, convinrent de se révolter contre le sultan. Celui-ci fut informé de leur dessein. Il les éloigna l'un de l'autre, et envoya le hadjib Abd-Errahman dans l'Arran [1]. Khasbeg, *fils de* Belenkiri خاصبك بلنكيرى, et l'atabeg Ildeguiz, qui étaient les serviteurs dévoués du sultan, كه بندگان جانى سلطان بودند, partirent avec Abd-Errahman. Ils cherchaient une occasion favorable pour le tuer. Enfin, un jour qu'il s'était séparé de son armée et s'était écarté au loin dans la plaine pour chasser, ils l'assassinèrent. Lorsque cette nouvelle arriva à la cour du sultan, Abbas voulut s'enfuir. Le sultan fut informé de son dessein, il le fit arrêter et mettre à mort. Puis il envoya dire à l'atabeg Bizabeh (Bouzabeh) : « Tu as appris le sort de tes confédérés; probablement tu ne veux pas [2] rester derrière eux. » Bouzabeh rassembla une armée, s'empara d'Ispahan et marcha contre le sultan. Ils se livrèrent bataille aux portes d'Hamadan [3], dans l'année 541 (1146-7). Il

[1] Au lieu d'Arran, le man. 9 Brueix porte ارمن Armen. Je n'ai pas hésité à préférer la première leçon, car Ibn-Alathir, fol. 176 v., dit positivement que le meurtre d'Abd-Errahman eut lieu près de Guendjeh وكان قتله بظاهر جنزه. Le même historien fait jouer à un nommé Zengui le *djandar*, le rôle que notre auteur donne ici à Ildéguiz. Enfin, il ajoute qu'Abd-Errahman, lorsqu'il fut tué, se trouvait au milieu de son cortége accoutumé فبينما عبد الرحمن فى موكبه.

[2] Au lieu de نمى خواهى, le ms. 25 porte بخواهى « tu voudras, » et cette leçon s'accorde mieux avec le texte de Mirkhond, p. 214.

[3] A Merdj-Caratékin (la prairie de Caratékin), Ibn-Alathir, fol. 177 r. Le même historien place cette bataille dans l'année 542. (Cf. Ibn-Khaldoun. fol. 267 r.)

se fit un grand carnage. Enfin, Bouzabeh fut fait prisonnier, et mis à mort par l'ordre du sultan. Sa femme Zahideh Khatoun emporta son corps à Chiraz, et l'ensevelit dans un *médrécéh* qu'il avait construit.

Dans l'année 543 (1148-9), le neveu de l'atabeg Bouzabeh, Soncor, fils de Maudoud, se révolta dans le Fars afin de venger son oncle, s'empara de cette province et l'enleva à tout jamais aux Seldjoukides. Mohammed, fils de Mahmoud, revint du Fars près de son oncle. Maçoud survécut quatre ans à cette révolte. Il mourut aux portes d'Hamadan, dans la première nuit du mois de rédjeb 547 (2 octobre 1152). Dans la même nuit, on transporta son corps dans la ville, et on l'ensevelit dans le médrécéh de Serberzeh. Il avait régné dix-huit ans et en avait vécu quarante-cinq.

SULTAN MÉLIK-CHAH, FILS DE MAHMOUD.

Il s'assit sur le trône, après la mort de son oncle, et reçut de Bagdad le surnom de sultan Moghits-eddin, Mélik-Chah Iémin émir-al-mouminin. Il avait du penchant pour le jeu et les plaisirs, et donnait peu d'accès près de lui aux émirs. Khasbeg, *fils de* Bélenkiri, le craignit[1]. Il le déposa, après un règne de quatre mois, le mit en prison et donna la souverai-

[1] C'était ce même Khasbeg qui avait placé Mélik-Chah sur le trône, d'après les dernières volontés du sultan Maçoud. (Ibn-Alathir, fol. 180 v.; Ibn-Khaldoun, 267 v.)

neté en sa place à son frère. Mélik-chah s'échappa de prison et se retira dans le Khouzistan. Sa sœur lui envoyait d'Ispahan ce dont il avait besoin. Après la mort de son frère Mohammed, il se rendit à Ispahan et remonta sur le trône. Il mourut au bout de quinze jours, le 11 de rébi 1er 555[1] (21 mars), à l'âge de trente-deux ans. La durée de son séjour dans le Khouzistan, après sa déposition, fut de huit ans.

SULTAN MOHAMMED, FILS DE MAHMOUD.

Il monta sur le trône, après *la déchéance de* son frère. Il prit de l'ombrage de *la puissance de* Khasbeg, *fils de* Bélenkiri, et le fit périr dans le kiosque d'Hamadan, avec Zengui le *djandar*. L'armée s'agita; mais le sultan fit jeter les têtes de ses victimes en bas du kiosque, et le tumulte s'apaisa. Ensuite, il se gagna le cœur des émirs, à force de présents. On dit qu'il enleva de si grandes richesses du trésor de Khasbeg, que dans le nombre il y avait treize mille charges d'âne خروار d'or[2]. Le reste était en proportion وديگرها بدين قياس. A Bagdad, on donna au sultan le surnom de Ghaïats-eddin Mohammed Ca-

[1] Le 15, selon Mirkhond, p. 220. D'après le même auteur, le second règne de Mélic-Chah dura trois mois et quelques jours, ce qui est beaucoup plus vraisemblable et ce qui s'accorde mieux avec le récit d'Ibn-Alathir, fol. 191 v., 192 v.

[2] Au lieu de *charges d'âne d'or*, les man. 9 Brueïx, et 15 Gentil, portent 13,000 pièces de satin rouge. Cette leçon nous paraît plus vraisemblable. D'ailleurs, elle a été reproduite par Mirkhond, p. 222, avec l'addition de ces deux mots غير معمول «non ouvragé.»

cim émir al-mouminin. Son oncle Soleïman-Chah s'enfuit du château de Cazouïn [1] par le secours de

[1] Au lieu de Cazouïn, le manuscrit 25 suppl. porte فرزين, Ferrazin. Nous avons vu plus haut (p. 354, note 2), que d'après Ibn-Alathir, Maçoud emprisonna son frère Soleïman-Chah dans le château de Técrit. Comme le récit du premier règne de Soleïman-Chah, selon Ibn-Alathir, diffère fort de celui d'Hamd-Allah, je crois devoir en donner ici la substance. Dans l'année 551 (1156), Zeïn-Eddin-Ali-Kutchuk, lieutenant de Cothb-Eddin-Maudoud, fils de Zengui, prince de Mouçoul, arrêta Melic-Soleïman-Chah. Soleïman-Chah avait jadis résidé près de son oncle Sindjar, qui l'avait déclaré son héritier présomptif, et avait fait prononcer la prière pour lui sur les minber du Khoraçan. Lorsque Sindjar eut été défait par les Ghozz, Soleïman devint le chef des troupes du Khoraçan. Mais n'ayant pu résister aux Ghozz, il se retira près du Kharezm-Chah, qui lui fit épouser la fille de son frère Acsis. Dans la suite, ce prince apprit une action de Soleïman-Chah, qui lui déplut; il l'éloigna *de sa cour*. Soleïman-Chah marcha vers Ispahan, mais le *chihneh* (gouverneur) de cette ville l'empêcha d'y entrer. Il prit le chemin de Cachan. Mohammed-Chah expédia contre lui une armée qui l'écarta de cette ville. Il se dirigea vers le Khouzistan; mais Mélic-Chah le repoussa. Il prit alors la route d'Al-Lahaf اللحف, et campa à Al-Bendenidjeïn البندنيجين, d'où il envoya un député au khalife Moctafi, pour lui faire connaître son arrivée. Après plusieurs ambassades réciproques, on convint que Soleïman-Chah enverrait sa femme à Bagdad, en qualité d'otage. Le khalife traita avec considération cette princesse, et permit à son mari de venir le trouver. Soleïman vint à Bagdad, accompagné d'une troupe dont le chiffre ne dépassait pas trois cents hommes. Il y séjourna jusqu'au commencement de moharrem 551 (derniers jours de février 1156). A cette époque, il fut appelé au palais du khalife, avec le cadhi des cadhis, les témoins الشهود et les principaux des Abbassides. Là, il jura au khalife d'être son ami sincère, de persévérer dans l'obéissance qu'il lui devait, et de ne se mêler en aucune circonstance de ce qui regardait l'Irac. Lorsqu'il eut prêté ce serment, on fit la *khotbah* pour lui à Bagdad, et il reçut les surnoms de son père Ghaïats-Eddounia-Veddin, etc. Trois mille cavaliers des troupes de Bagdad se réunirent à lui. A la tête de cette petite armée, il

Mokhtass le *cotoual* (gouverneur); et, d'un commun accord, l'atabeg Ildéguiz, Albacach Koun-Khar (derrière d'âne)[1], Fakhr-eddin Zengui, Alp-Arghou-Bazdar (le fauconnier), Ioucef-Kharezm-Chah, beau-frère de Soleïman, marchèrent contre Mohammed. Le sultan n'avait pas la puissance nécessaire pour leur résister. Il se dirigea vers Ispahan, avec Mouvaffec Curd-Bazou (bras de héros), Réchid-Djandar[2]

marcha vers le Djebel, dans le mois de rébi 1er. Le khalife se mit aussi en marche vers Holvan et envoya à Mélic-Chah, frère de Mélic-Mohammed, pour l'inviter à assister son oncle. Mélic-Chah arriva avec deux mille cavaliers. L'oncle et le neveu se jurèrent une fidélité réciproque, et Mélic-Chah fut déclaré successeur de Soleïman-Chah. Le khalife les assista d'argent et d'armes. Ils se mirent en marche. Ildéguiz se réunit à eux, et leur armée devint considérable. Lorsque Mélic-Mohammed apprit ces nouvelles, il envoya demander le secours de Cothb-Eddin-Maudoud et de Zeïn-Eddin, leur promettant des présents considérables s'il était vainqueur. Ils consentirent à l'aider. Il marcha alors contre Soleïman-Chah. Le combat s'engagea dans le mois de Djomada 1er. Soleïman Chah et ses auxiliaires furent mis en déroute, et leur armée se dispersa. Soleïman-Chah se dirigea vers Bagdad, par la route de Chehrizour. Zeïn-Eddin-Ali sortit à sa rencontre, avec un détachement des troupes de Mouçoul. Il le fit prisonnier et le conduisit dans le château de Mouçoul, où il l'emprisonna, sans cesser toutefois de lui montrer de la considération et du respect. (Ms. de C. P., t. V, fol. 185 v. 186 r. Cf. Ibn-Khaldoun, 268 v.)

[1] Nos trois manuscrits orthographient différemment le nom de cet émir. Le manuscrit Brueïx porte البقوش; le manuscrit 25, suppl. ايلغوش, et le manuscrit 15, Gentil, البعس. J'ai adopté l'orthographe d'Ibn-Alathir. Ce personnage possédait, dit-il, la ville d'Al-Lahaf اللحف, et le château d'Al-Mahéki الماهكى. Fol. 184 v.

[2] Mirkhond mentionne un personnage nommé Réchid-Djamehdar (le maître de la garde-robe), *chihneh* ou gouverneur d'Ispahan, et qui doit être le même que notre Réchid-Djandar. (Voy. *Hist. Selschukid.* p. 225.)

et . . . . [1]. Tout le monde consentit à reconnaître l'autorité de Soleïman-Chah. Il ne vint à l'esprit de personne qu'une construction aussi solide, un édifice aussi stable, pût être renversé par quoi que ce fût. Mais tout à coup Soleïman-Chah soupçonna les émirs, à cause de son extrême infortune.

Il s'enfuit durant la nuit. A l'aurore, les émirs commencèrent à piller, et s'emparèrent du trésor et des chevaux de Soleïman-Chah. Mais ensuite, se défiant les uns des autres, ils se retirèrent chacun dans son pays. Le sultan Mohammed revint à Hamadan, sans essuyer aucune peine. L'autorité fut affermie en sa personne. Soleïman-Chah se retira dans le Mazendéran. De cette province, il alla à Ispahan; mais il ne put rien faire, et se réfugia près du khalife. Celui-ci lui donna le surnom de Al-Mélic al-Mostadjir (le roi qui implore le secours *de Dieu*), lui fournit des bagages برك et des munitions, et lui accorda le titre de sultan. Soleïman se retira ensuite près de l'atabeg Ildéguiz. L'atabeg le secourut contre son propre gré. Ils marchèrent contre le sultan Mohammed. Celui-ci se dirigea à leur rencontre, avec une armée nombreuse et accompagné d'Inanedj, vali de Reï; de Mouvaffec Kurd-Bazou et

[1] Le nom de cet émir est écrit diversemeut dans nos copies. Le manuscrit 15 Gentil offre la leçon امير بازو وقف شں; le manuscrit 9, Brueïx, la leçon آمير بازو نف شبں; enfin, le manuscrit 25, supplément, porte امں بار ففسں.

de . . . . [1]. Les deux armées se livrèrent bataille, au bord de l'Araxe. Mohammed fut vainqueur. Soleïman s'enfuit et se retira à Mouçoul. L'atabeg Ildéguiz se soumit à Mohammed, et envoya à la cour du sultan dans l'Irac, en qualité d'otage, son fils Pehlévan, qui fut connu *dans la suite* sous le nom d'atabeg Mohammed.

Cependant le sultan Sindjar vint à mourir dans le Khoraçan ; l'empire ne conserva ni couleur, ni parfum وسلطنترا رنك وبوى نماند, et le Khoraçan sortit de la puissance des Seldjoukides.

A la fin de l'année 553 (1158 de J. C.)[2], Mohammed marcha contre Bagdad avec une armée considérable, et dans la compagnie de Zeïn-eddin Ali Kutchuk, général des troupes de Mouçoul. La position du khalife devint pénible. Tout à coup on reçut la nouvelle que l'atabeg Ildéguiz et Mélic-Chah, fils de Mahmoud, étaient arrivés aux portes d'Hamadan. Sultan Mohammed prit le parti de la retraite. L'armée s'empressa de repasser le Tigre. Les Bagdadiens devinrent audacieux, et la multitude des fuyards parvint jusqu'à la porte de la demeure du sultan. Mohammed fut forcé de s'enfuir; il s'arrêta à une parasange de Bagdad, afin que les bagages le

[1] Je me trouve encore embarrassé par les leçons discordantes de nos trois manuscrits. Le n° 9, Brueïx, porte وفق شد واقشبين ودوستمان; le n° 15, Gentil, موفق كرده باز وفقشد واقش ودوستمار; enfin, le manuscrit 25, supplément موفق كردوباز دوصتمار.

[2] Au mois de dzou'lhidjdjeh 551 (février 1156), selon Ibn-Alathir, fol. 186 v.

rejoignissent. Les troupes de Bagdad n'avaient ni assez de force, ni assez de courage pour marcher à sa poursuite l'espace d'une parasange. Zeïn-eddin-Ali-Kutchuk montra de la bravoure, si bien qu'il fit parvenir les bagages en sûreté, près du sultan, à Holvan.

Lorsque le sultan fut arrivé près d'Hamadan, l'atabeg Ildéguiz se retira, et Mélic-Chah retourna dans le Khouzistan. Mohammed envoya un message au khalife, fit la paix avec lui, et demanda en mariage sa fille Kerman-Khatoun. Lorsque cette princesse approcha d'Hamadan, le sultan, quoiqu'il fût malade, alla à sa rencontre; mais, à cause de son état de maladie, il ne consomma pas son mariage avec elle, بكر و نرسيد. Il mourut dans le mois de dzou'lhidjdjeh 554 (janvier 1159), après un règne de sept ans.

SULTAN SOLEÏMAN-CHAH, FILS DE MOHAMMED.

Il fut ramené de Mouçoul, grâce aux efforts de Mouvaffec-Curd-Bazou, qui était le plus puissant des émirs; et on lui donna la royauté. Pour contenter l'atabeg Ildéguiz, il déclara son successeur Arslan, fils de Thogril. Les émirs Mouvaffec-Curd-Bazou, Inanedj, gouverneur de Reï [1], et plusieurs

[1] D'après Ibn-Alathir, au contraire, Soleïman-Chah écrivit à Inanedj, pour implorer son secours contre Cherf-Eddin-Kurd-Bazou. L'ambassadeur arriva dans un moment où Inanedj était malade. L'émir envoya au sultan cette réponse : « Lorsque je serai rétabli, je

autres, se méfièrent des intentions du sultan à leur égard. Ils mandèrent Arslan, fils de Thogril, et l'atabeg Ildéguiz. Tous deux arrivèrent à la fin de ramadhan 555 (septembre 1160). Soleïman-Chah fut déposé et emprisonné, après un règne de huit mois. Il mourut en prison, dans l'année 556. On ensevelit son corps à Hamadan, près de celui de son frère Maçoud. Il avait reçu de Bagdad le surnom de sultan Moizz-eddin-Soleïman-Chah-Borhan émir-al-Mouminin.

SULTAN ARSLAN, FILS DE THOGRIL.

Il monta sur le trône, après *la déposition* de son oncle, et épousa la fille du khalife, Kerman-Khatoun. L'atabeg Ildéguiz, qui était le mari de sa mère, administra son royaume. Arslan reçut de Bagdad le surnom de Rocn-Eddin-Arslan-Cacim émir-al-mouminin. Izz-Eddin-Caïmaz [1], vali d'Ispahan, et Ina-

me rendrai près de toi avec mon armée.» Kurd-Bazou ayant eu avis de cette promesse, feignit de se réconcilier avec le sultan et s'empara de sa personne, par la ruse, dans le mois de chevval 556 (555 selon Ibn-Khaldoun). (Man. de C. P., fol. 193 r.; cf. Ibn-Khaldoun, 271 r.)

[1] Telle est la leçon que j'ai cru devoir adopter, au lieu des mots جبقمار et صقمار qu'offrent nos trois manuscrits. Mirkhond mentionne plusieurs fois un personnage nommé *Izz-Eddin-Caïmar* قيمار (*Historia Selschukidarum*, p. 228, 229, 233), et qui est le même que celui dont il est ici question. Ailleurs, il nomme les enfants de Caïmar قيمار. Au lieu de Caïmar, je lis Caïmaz قيماز, nom qui se rencontre fréquemment dans l'histoire musulmane, et que je trouve porté, vers cette époque, par trois personnages différents :

nedj, vali de Reï, montrèrent de l'inclination pour Mohammed, fils de Seldjouk-Chah, et marchèrent contre Arslan. Les deux armées se livrèrent un violent combat près du château de Farrazin[1], dans le canton de Caradj. Sultan Arslan fut vainqueur, et les confédérés prirent la fuite.

Du côté de l'Arran, le roi des Abkhaz fit une incursion sur le territoire musulman. Le sultan Alp-Arslan et l'atabeg Ildéguiz partirent pour le combattre. Ils lui livrèrent bataille dans les environs du château de Gag, كاك (Gaga[2]), et furent vainqueurs. Les Abkhaz retournèrent dans leur pays. De nombreux prisonniers tombèrent entre les mains des musulmans. Jamais, jusque-là, ces derniers n'avaient soutenu d'aussi grand combat contre les Abkhaz,

Caïmaz-es-Sulthani, l'émir Caïmaz-el-Amidi, et Caïmaz-el-Ardjuvani, émir El-Hadjdj. (Ibn-Alathir, fol. 188 v., 191 r., 192 v.) Le même historien mentionne, sous les années 567, 569, 570, un Cotb-Eddin-Caïmaz, qui exerçait un grand pouvoir à la cour du khalife Mosta-dhi-iemr-billah.

[1] Le manuscrit 15, Gentil, porte قلعة فرزين در ولايت كرزد ; les deux autres portent قزوين ; enfin, l'un offre la leçon كرهورد et le second, la leçon كرزرود. Nous apprenons de l'auteur du Méracid-al-Ittila (*apud* Uylenbroëk, *Iracæ persicæ descriptio*, p. 72), que Farrazin était le nom d'un château situé aux portes de Caradj, entre Hamadan et Ispahan. J'ai donc cru devoir lire Farrazin, et substituer Caradj aux leçons altérées de nos trois manuscrits.

[2] C'est ici la leçon des manuscrits 25, supplément, et 15, Gentil. Le manuscrit 9, Brueïx, porte كاكل. (Cf. sur cette guerre d'Arslan, fils de Thogril, et du roi de Géorgie George III, une note de Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. II, p. 242, 243; Ibn-Alathir, man. de C. P., t. V, fol. 195 v.; Ibn-Khaldoun, man. 742, t. IV, fol. 271 v., 272 r.; Rachid-eddin, *Djami-Ettévarikh*, man. persan, 68 A, fol. 88 r. et v.)

et n'avaient obtenu un butin aussi considérable. Par suite de cette victoire, la contrée de Cabban (قبان ?) tomba au pouvoir des musulmans.

Vers ce temps, on apprit que les Mélahideh avaient construit et construisaient des châteaux dans les environs de Cazouïn, et que, par ce motif, les habitants de Cazouïn étaient pleins d'inquiétude[1].

[1] On trouve dans le pseudo-Fakhr-eddin-Razi des détails curieux sur l'appréhension continuelle où le voisinage des Ismaïliens tenait les habitants de Cazouïn. (Voy. Silvestre de Sacy, *Chrest. arabe*, t. I, p. 82, 83.)

On lit dans Ibn-Alathir, sous la date de l'année 560 (1164-5): «Les Ismaïliens fondèrent une forteresse dans le voisinage de Cazouïn. On en parla à Chems eddin-Ildéguiz. Il ne désapprouva pas cette conduite, de crainte de s'attirer les attaques perfides des Ismaïliens. Ceux-ci s'avancèrent ensuite vers Cazouïn et l'assiégèrent. Les habitants leur résistèrent courageusement. Un de mes amis, ou plutôt un des imams mes maîtres, بعض اصدقائنا بل مشايخنا من الايمة الفضلا, m'a raconté ceci : J'étais à Cazouïn, m'occupant de sciences. Il y avait dans cette ville un homme qui commandait à une troupe nombreuse, et qui était connu par sa bravoure. Il avait un turban rouge, dont il entourait sa tête lorsqu'il combattait. Je l'aimais et je recherchais sa société. Un jour que j'étais en sa compagnie, il me dit : «Je me vois aux prises avec les «Mélahideh. Ils se dirigeront demain vers la ville; nous sortirons à «leur rencontre, et nous les combattrons. Je serai au nombre des «hommes les plus hardis; j'aurai la tête entourée de ce turban. Nous «les combattrons, dis-je, et aucun autre que moi ne sera tué. Après «quoi, les Ismaïliens s'en retourneront.» Il me dit donc cela; et vraiment, le lendemain, voici que le bruit se répand de l'arrivée des Ismaïliens. Les habitants sortirent à leur rencontre. Je me rappelai le discours de cet homme, et je sortis, sans autre dessein que de regarder si ce qu'il avait dit était vrai ou non. Il se passa peu de temps avant que les habitants revinssent; le cadavre de cet homme était porté sur leurs bras, avec son turban rouge. Ses compagnons racontèrent qu'il n'avait point été tué parmi eux d'autre personne

Le sultan Arslan partit pour faire la guerre à ces sectaires. En peu de temps, il prit quatre forteresses sur les Mélahideh; un de ces châteaux forts était le château de Cahireh, que le sultan Maçoud n'avait pas pu prendre. Arslan lui donna le nom d'Arslan-Cucha (*sic* [1]).

Arslan se rendit de Cazouïn à Ispahan. L'atabeg Zengui le Salgarien vint en cette ville lui rendre hommage, et reçut de lui un traitement flatteur. Le sultan le confirma dans la souveraineté du Fars. L'émir Inanedj, vali de Reï, se réfugia près du Kharezm-Chah.

Dans l'année 561 (1165-6), une armée fut envoyée de Kharezm à son secours, par Sultan-Chah [2],

que lui. Je restai étonné en voyant comme son discours avait été vrai, et qu'aucune de ses paroles n'était modifiée par l'événement.... » « Lorsque, reprend Ibn-Alathir, ce cheikh me raconta cette histoire, je ne songeai point à lui en demander la date. Seulement, elle a eu lieu vers cette époque et dans cette contrée; c'est pourquoi je l'ai consignée ici par conjecture. » (Ms. 740, suppl. t. V, p. 210, 211; ou ms. de C. P., t. V, p. 199 r.) Peut-être cet événement est-il le même que Mirkhond a raconté sous la date 523; ce qui me porte à le croire, c'est que l'historien persan termine ainsi son récit : وقزوينيان ازعقب ايشان شتافته جنك كردند يكى از اشراف قزوين كشته شده باقى ماندكان منهزم كشتند (*Notices des Manuscrits*, t. IX, p. 219.)

[1] Il a déjà été question de ce château dans une des notes précédentes (p. 354, 355). Ainsi que je l'ai fait observer ailleurs (*Hist. des sultans du Kharezm*, par Mirkhond, p. 38, note 1), au lieu de Arslan-Cucha, il faut lire Arslan-Cuchad, c'est-à-dire (château) conquis par Arslan. (Conf. M. C. d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. III, p. 171.)

[2] Au lieu de Sultan-Chah, il faut évidemment lire Il-Arslan. Mir-

fit de grands dégâts dans la contrée de Cazouïn, d'Abher et de Zendjan, et emporta du butin. Le sultan Arslan-Chah et l'atabeg Ildéguiz partirent pour combattre Inanedj, mais il s'enfuit dans le Mazendéran; il revint à Reï dans l'année 563. Arslan fit marcher contre lui son frère utérin, l'atabeg Nosret-eddin-Pehlevan-Mohammed, fils d'Ildéguiz. Inanedj fut vainqueur, et poursuivit les fuyards jusqu'à Mezdécan [1]. L'atabeg Ildéguiz partit pour lui faire la guerre. Lorsqu'il fut arrivé aux portes de Reï, on se fit des propositions de paix; mais le lendemain matin, au moment où l'entrevue devait avoir lieu, on trouva Inanedj assassiné, et *l'on découvrit* que plusieurs de ses esclaves avaient pris la fuite. La possession de Reï fut acquise au sultan. Il la donna à l'atabeg Mohammed, qui épousa la fille d'Inanedj [2],... Khatoun; ce fut de cette femme que naquit Inanedj-Cotloug.

Acsoncor, prince de Méragah, se révolta contre le sultan, et médita de le combattre. L'atabeg Mohammed partit, sur l'ordre du sultan, et le vainquit. Méragah fut confié aux frères du rebelle, Ala-Eddin-Kerneh, كرنه, et Rocn-Eddin Acta, اقتا [3].

khond a commis une erreur non moins grave, en nommant sultan Tacach au lieu de son père, Il-Arslan. (*Hist. Seldschukid.* p. 237.)

[1] Voyez, sur cet endroit, ce que j'ai dit dans ce recueil, février 1847, p. 172, note 1.

[2] Deux de nos manuscrits portent فيلنه, le troisième فننه. D'Herbelot a écrit Firnah (*verbo* Thogril-ben-Arslan).

[3] «Dans l'année 563 (1167-8), Acsoncor-al-Ahmed-Ili, prince de Méragah, envoya demander à Bagdad que l'on fît la *khotbah* au

Dans l'année 568 (1172-3), la mère du sultan Arslan mourut. L'atabeg Ildéguiz ne lui survécut qu'un mois. Le cadhi Rocn-Eddin [1] a écrit ces vers à ce sujet :

O douleur ! la bienveillance du sort a disparu, et un monarque comme Chems-Eddin est parti après elle.

Dans le cours des révolutions du firmament, personne n'a signalé, en cinq cents ans, ce qui est arrivé dans ce seul mois.

Dans l'année 569, le roi des Abkhaz se dirigea une seconde fois contre les pays musulmans. Le sultan partit pour le combattre, avec ses frères utérins, les atabegs Mohammed et Kizil-Arslan, fils d'Ildéguiz. Mais il tomba malade; et il ne fut pas livré de combat important. Les deux armées s'éloignèrent l'une de l'autre. Le sultan retourna à Hamadan, et épousa Sitti-Fatimeh, fille d'Ala-Eddaulah. Il survécut quinze jours à ce mariage, et mourut au mi-

nom du roi qui se trouvait auprès de lui, c'est-à-dire, du fils du sultan Mohammed-Chah. Il promettait de ne pas entrer dans l'Irac, انه لا يطاء ارض العراق, et de n'exiger rien de plus que cette cérémonie. Il offrait, en outre, de payer une somme lorsqu'il aurait obtenu sa demande. Le khalife lui accorda ce qu'il sollicitait. Cette nouvelle parvint à Ildéguiz, qui en fut mécontent, équipa une armée considérable, en donna le commandement à son fils Al-Behlévan, et la fit marcher contre Acsoncor. Un combat s'engagea, qui se termina par la défaite d'Acsoncor et sa retraite dans Méragah. Al-Behlévan l'y assiégea; mais des ambassadeurs intervinrent des deux côtés; la paix fut conclue, et Al-Behlévan retourna près de son père, à Hamadan.» (Ibn-Alathir, fol. 201 r. et v. Conf. Ibn-Khaldoun, 272 v.; Rachid-Eddin, man. 68 A, fol. 96 v., 97 r.)

[1] Le man. 15, Gentil, ajoute خوزى, et le man. 25, suppl. مفتى جوينى.

lieu de djomada 2e 571 (31 décembre 1175[1]), après un règne de quinze ans, huit mois et quinze jours.

(La fin à un prochain numéro.)

LETTRE DE M. D'ABBADIE

A M. MOHL.

Aksum, le 17 novembre 1847.

Monsieur,

Bien que je ne vous aie pas écrit depuis plus de deux ans, et qu'il ne me soit pas arrivé de Journaux asiatiques postérieurs à mai 1845, je ne suis pas resté oisif. N'allez pourtant pas vous figurer que j'aie travaillé comme on travaille en Europe, avec constance ou avec suite. L'une et l'autre sont à peu près impossibles en Afrique, où les occasions d'étudier sont aussi rares que fugaces, et où tout voyageur doit consommer beaucoup de temps dans l'inaction. Une vie d'homme ne suffirait pas pour épuiser tout ce qu'il y a à faire en Éthiopie, et moi qui ai mis, sinon plus d'activité, au moins plus d'entêtement que personne à glaner dans ces moissons si riches et si peu connues, je vais, de guerre lasse, clore le septième volume de mes manuscrits, en disant avec Platon : « Je sais une chose, c'est que je

[1] Ibn-Khaldoun place la mort d'Arslan en 573 (man. $\frac{742}{4}$, suppl. arabe, fol. 273 r.), et Abou'lféda paraît être du même avis, car il dit : « Dans le mois de moharrem 573 (juillet 1177), on fit la khothbah au nom de sultan Thogril-ben-Arslan. » (*Ann. Mosl.* IV, 34.)

ne sais rien. » Il est, je crois, physiquement impossible d'*achever* un seul sujet de recherches dans ces pays; chaque jour amène de nouvelles découvertes, et l'apathie des Éthiopiens cache des trésors que l'on ne découvre, comme les médailles enfouies, que par hasard, c'est-à-dire sans cause apparente ni appréciable. Après vous avoir prévenu qu'il y a de grands travaux à faire après moi, donnons un aperçu de ce que j'ai fait; car je crains qu'un accident ne me prive de mes nombreux manuscrits.

J'ai constaté l'existence de trois cent trente ouvrages en *gïïz* (langue sacrée de l'Abyssinie). J'en possède environ deux cents. Comme la centaine qui reste devra être cherchée par les voyageurs à venir, j'aurais bien voulu vous en dresser la liste, mais il faudrait écrire en *gïïz*, ou avoir une écriture de convention, et malheureusement nos sociétés savantes ne se sont pas prononcées sur ce dernier point. Parmi tous mes manuscrits, il n'y en a qu'un seul qui me semble intéressant pour d'autres que ceux qui veulent étudier le *gïïz*; je veux parler d'un abrégé d'histoire de Jean Madabar مَدَبَّر. Il s'y trouve quelques brèves particularités sur l'Égypte ancienne, et si cet auteur n'est pas connu en Europe, on trouvera peut-être à y glaner. Tous mes autres manuscrits sont, à très-peu d'exceptions près, des ouvrages de religion. J'ai une Bible complète, et trois ou quatre exemplaires de ses principaux livres.

Je croyais avoir dressé, il y a deux ans, ma liste définitive des langues éthiopiennes; mais il y a tou-

jours à refaire et à corriger. Pour vous donner une idée de ce vaste chaos, permettez-moi d'en dresser une liste, en essayant de définir la place de chaque langue.

FAMILLE SÉMITIQUE.

Noms de langue.	Parlée dans	nombre de mots que j'ai recueillis.
1. *Gii'z*,	Parlé encore.	
2. *Kasy* ou *Khasy*,	Parlé chez les *H*abab,	2000 mots.
3. *Tigray*,	Parlé ici,	proverbes, etc.
4. Langue parlée dans Dahlak,		(Indications).

FAMILLE KAMITIQUE.

5. *Gabi*,	Halhal, etc.	170 mots.
6. Kam*tiǧa*,	Way,	1500.
7. *Hwarasa*,	Kwara,	1400.
8. *Awǧa*,	Agaw midir,	2000.
9. *Gonga*,	Luqma, etc.	27.
10. *Kaface*,	Kafa, Boxa et (?) Afillo,	200.
11. *Dawroa*,	Kullo et Walayza,	1800.
12. Gazam*ba*,	chez les Haruro,	1400.
13. *Ara*,	Pays des Dogo,	36.
14. *Xe*,	Xewo, Yayno, etc.	300.
15. *Yamma*,	Pays des Janjaro,	1000.
16. *Xaka*,	Xaka,	(Indications.)
17. *Na'a*,	Nao,	55.
18. *Bija*,	Sawakin, etc.	200.
19. *Barya*,	Le N. du Walqaist,	42.
20. *Marya*.		(Indications.)
21.	Pays des Yambo,	80.
22. *Gwinza*,	Les Ouer de l'Agaw mi*dir*,	200.
23.	Près Ara,	74.
24. *Kaba*,	Près les Xe,	14.
25. *Dima*,	Pays Dogo,	10.
26. *Dollo*,	*Ibid.*	21.

FAMILLE SOUS-SÉMITIQUE.

27. *Amharña*,	Gondar, etc.	3000.

Noms de langue.	Parlée dans	Nombre de mots que j'ai recueillis.
28. *Gafat,*	Damot,	(Indications.)
29. *Gafat,*	Garagara,	(Indications.)
30. *Ada'ri,*	Harar,	61.
31.	Urbaraga,	(Indications.)
32. *Mohar,*	Caka, etc.	1900.
33.	Aymallal,	(Indications.)
34. ?	Xaxugo.	
35.	Abso,	33.

FAMILLE SOUS-KAMITIQUE.

36. *Kambata,*	Kamba,	1500.
37. *Ilmorma,*	Pays Galla,	2300.
38.	Pays des Tufte,	20.
39. *Saho,*	Près l'Aga'me,	3600.
40. *A'far,*	*Ibid.*	800.
41. *Somaliad,*	Pays Somaly,	500.
42. *Makaw,*	Pays Suro,	600.
43. ?	Masmasa.	
44. ?	Hadiya wanbe,	(Indications.)

LANGUES NON CLASSÉES, MAIS INDIQUÉES SEULEMENT.

45. *Koufal,*	Près Acafar,	10.
46. *Otollo,*	Près Gazamba,	3.
47.	Argubba,	2.
48.	Warj.	
49. *Qamo,*	Nègres près le fleuve Blanc.	10.
50. *Xinaxa,*	Près Agaw nudir.	
51. *Xinaxa,*	Près le Barya.	
52.	Zayse et Garduri.	
53. *Gamulla,*		60.
54. *Bayo,*	Pays Dogo.	
55.	Gezzo.	
56.	Balta.	
57. *Tokrwri,*	Walqayt.	
58.	Bogos.	

Les langues nègres qui m'ont été indiquées, et

dans l'énumération desquelles il peut se trouver des doubles emplois, sont :

Aj*i*ba, m*a*xango, saqo, gaba*tie*, aguti, n*a*gaya, b*a*rta, xiluk, yanga, gum*us*, ham*a*j, m*a*rta, baca, z*a*rgulla, dombia, wusamua et koyra.

Les Bask, peuple rouge, parlent aussi une langue à part; ils font partie de ces nombreuses peuplades qui, divisées en trente petits royaumes, dont la plupart parlent des langues différentes, se donnent néanmoins le nom commun de Dogo. C'est là l'*ultima Thule* de mes découvertes, et je regrette de n'avoir pu étudier davantage ces contrées reculées, que la vaste épaisseur du continent africain rend si inabordables. En effet, ces Bask me rappelaient les Eskuara ou Basques de nos Pyrénées, dont je suis originaire, et la langue dawroa, qui d'après tous les renseignements se rapproche beaucoup de la langue n° 23, contient quelques racines eskuara. Un philologiste anglais, savant quaker dont le nom m'échappe en ce moment, m'avait montré, à Londres, le crâne d'un nègre de Mozambique, en faisant ressortir la grandeur de l'angle facial et le développement du front qui rapprochaient beaucoup ce type, sinon de la race caucasienne, au moins de la race abyssine. Mes observations ont tout à fait confirmé cet heureux aperçu, et en voyant des Dogo, il m'a été impossible de dire s'ils appartenaient à la race nègre ou à celle de l'Abyssinie. La transition de formes entre un Français et un Allemand n'est pas plus douce. J'avais aussi recueilli

en Europe, chez le docteur Pritchard, je crois, cette hypothèse, que le noircissement de la peau des nègres provenait des influences combinées du soleil et d'une nourriture exclusivement végétale. Je crois avoir assez de faits pour prouver la vérité de cette supposition, en ajoutant toutefois, pour troisième condition ou cause, la sécheresse énorme du continent africain. J'ai même tenté d'expliquer la différence de formes entre les nègres de Guinée et ceux de la côte orientale. Tout ceci ferait, Dieu aidant, un pendant naturel à mes vocabulaires. J'y joindrais des traditions qui, diverses selon les peuples, tendent néanmoins à une communauté d'origine des nations kamitiques, et, vous l'avez deviné, je comprends pleinement les nègres dans cette grande division du genre humain. C'était l'opinion de Volney, mais je crois l'avoir étayée d'assez de preuves pour en faire un peu plus qu'une opinion. Il en est de l'ethnographie comme de la géologie : les peuples se superposent, se délogent, détruisent même leurs caractères primitifs. L'étude doit tenir compte des bouleversements des nations. Les traditions qui indiquent la marche suivie dans les émigrations primitives sont, comme les directions des grandes chaînes de montagnes, de précieux moyens de repère; et quand des preuves philologiques viennent confirmer ces traditions, on parvient à la certitude, autant du moins qu'il est donné à l'homme de l'atteindre dans une science encore naissante comme l'ethnographie, et avec les matériaux recueillis par

un seul individu; car si tous les membres de la Société asiatique se transportaient en Éthiopie, je ne crois pas que leurs efforts réunis pussent achever, en dix années, de recueillir les vocabulaires complets, les grammaires, et les traditions qui gisent éparses sur les bouches inertes et insoucieuses des Éthiopiens. Et pourtant, s'il faut croire les imparfaites annales des Amhara, ces conquérants auraient jadis commandé à plus de soixante langues aujourd'hui dispersées et confuses sur les plaines de l'Afrique orientale. Mais la science ne présidait pas aux conseils de ces dominateurs; ils savaient combattre et détruire, mais non gouverner et conserver, et, confiants dans la force que leur donnait le Très-Haut, ils ne songèrent pas à narrer leurs victoires, pas même à poser, comme le fabuleux Hercule, une colonne sans inscription pour marquer leur dernier pas.

C'est à l'Europe seule, restée savante et active, à déblayer l'inconnu qui enveloppe encore une si grande partie de ce continent.

ANTOINE D'ABBADIE.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 1848.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Les personnes suivantes sont présentées et nommées membres de la Société :

MM. George W. Pratt, citoyen des États-Unis ;
Théodore Preston, au Trinity College à Cambridge ;
J. Hoffmann, interprète de S. M. le roi des Pays-Bas pour le japonais.

On donne lecture de lettres de remercîments de MM. Beauté fils et Catafago, nommés récemment membres de la Société, et d'une lettre de M. Eloffe, qui offre à la Société, pour la somme de 1500 francs, un globe terrestre, exécuté pour le roi de Rome. Le Conseil décide qu'il ne fera pas cette acquisition.

On donne lecture d'un mémoire de M. Catafago sur un livre ismaëlien ; ce mémoire est renvoyé à la Commission du Journal.

OUVRAGES OFFERTS.

Journal des Savants, septembre 1848.

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Colebrooke, par M. L. A. Walckenaer.

Canalisation des isthmes de Suez et de Panama, par les frères de la Compagnie maritime de Sainte-Pie. Paris, 1848.

Troisième cahier du *Dictionnaire latin-tamoul*, offert par M. Ariel.

Le comité des traductions orientales de la Société royale asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande a excité l'émulation de l'Inde anglaise par la publication des deux[1] premiers volumes de l'Histoire de la littérature hindoui et hindoustani.

A Dehli, il a paru dernièrement : 1° un ouvrage du même genre, écrit en hindoustani, et traduit en grande partie de celui de M. Garcin de Tassy; il est intitulé : *Tabacât-i schuara-é hindî*, c'est-à-dire, Les Rangées des poëtes hindoustanis, et a pour auteurs M. F. Fallow et Karîm-uddîn; 2° Deux anthologies hindoustani : le *Guldasta-i naznînân*, ou le Bouquet des belles, et l'*Intikhâb-i diwânîn*, ou Morceaux choisis des diwâns.

A Calcutta, M. F. Edw. Hall, un des membres les plus distingués de la Société asiatique du Bengale, s'occupe à recueillir tous les *tazkiras* hindoustanis originaux dont on connaît l'existence, pour contribuer à mettre en lumière les ressources qu'offre la littérature moderne de l'Hindoustan[2].

Le même savant publie en ce moment le *Châr Gulschan*, ou Les Quatre parterres, ouvrage en vers hindoustanis. Ce volume, préparé par les soins du munschi Tafazzul Huçaïn, est la traduction du célèbre poëme persan de Hilâlî, intitulé : *Schâh o gadâ*, c'est-à-dire, Le Roi et le Mendiant, poëme dont M. de Sacy faisait le plus grand cas.

Un autre munschî de M. Hall, Gulâm-i Ahmad, fils de Gulâm-i Haïdar Izzat, a aussi sous presse un roman de sa composition, en vers hindoustanis, sur la légende de Sacountala.

Le capitaine Holling vient de publier une traduction com-

[1] Le troisième volume est *entièrement* achevé depuis longtemps ; les circonstances seules en ont retardé jusqu'ici l'impression. Ce volume se composera, entre autres, d'*additions* à la Biographie, lesquelles comprendront plus de six cents noms nouveaux, d'après la biographie originale intitulée : *Gulschan-i békhar*, récemment publiée à Dehli, mais dont M. Garcin de Tassy avait un exemplaire manuscrit depuis plusieurs années; et d'après plusieurs autres ouvrages manuscrits.

[2] Voyez le numéro de juin du Journal de la Société asiatique de Calcutta.

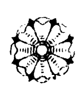
plète du *Prem sâgar,* ou L'Océan de l'amour, curieux ouvrage hindoui sur la légende de Krichna, dont on trouvait déjà de longs extraits dans le tome II de l'Histoire de la littérature hindoustani.

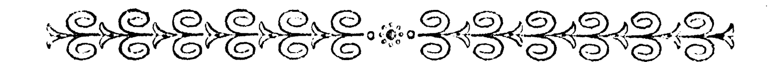
Enfin, il vient de paraître à Calcutta une nouvelle édition du texte des Aventures de Kâmrûp, déjà publié à Paris, il y a plusieurs années, et dont la traduction française avait paru, antérieurement, sous les auspices du Comité des traductions orientales de Londres.

M. Jos. Marquès, premier interprète de l'établissement anglais de Hong-kong, a publié, en 1847, un abrégé de géographie universelle, écrit en langue chinoise et intitulé *Ti-li-pi-khao.* Cet ouvrage, composé de dix *kiven* en un *tao,* est rédigé principalement d'après les géographies de Balbi et de Langlois. Ces deux premiers *kiven* contiennent un exposé du système de l'univers, avec des figures explicatives et quelques notions de météorologie. C'est le premier essai tenté pour rectifier les idées généralement erronées des Chinois sur les grandes divisions du globe terrestre. En lisant l'ouvrage de M. Marquès, ils apprendront que ce globe renferme, outre le royaume du Milieu, des royaumes considérables, très-imparfaitement mentionnés ou complétement omis dans les géographies chinoises les plus modernes. Ils s'éclaireront sur la position exacte, l'étendue, la topographie de ces royaumes étrangers. La publication de M. Marquès, exécutée avec soin, réalise donc une excellente idée, et contribuera sans doute à faciliter les relations commerciales des peuples de race européenne avec la nation chinoise. On peut seulement regretter que l'auteur n'ait pas joint à son texte quelques cartes réduites pour représenter les cinq parties du monde. Cette addition n'aurait pas nui au succès de l'ouvrage. — E. B.

Three linguistic dissertations read at the meeting of the British association in Oxford, by chevalier Bunsen, Dr Chr Meyer, and Dr Max Mueller. London, 1848, in-8°.

Nous recommandons ce recueil de dissertations à l'attention des philologues qui prennent intérêt aux études générales sur le langage, et à l'analyse des principales langues de l'Asie en particulier. Dans le premier de ces mémoires, intitulé : *Sur les résultats des recherches récentes concernant l'Égypte, par rapport à l'ethnologie de l'Asie et de l'Afrique, et à la classification des langues,* l'auteur, M. de Bunsen, marque à grands traits les principes de critique que l'ethnographe et le philologue doivent prendre pour guides dans l'étude philosophique et comparée des langues, et il constate que l'ancien idiome de l'Égypte se rattache par des rapports historiques aux deux grandes familles des langues sémitiques et iraniennes. Cette dissertation, qui se compose de quarante-cinq pages très-pleines, est remarquable par l'étendue et la variété des vues et des faits. La seconde dissertation, qui est de M. Meyer, a pour titre : *De l'importance de l'étude du celtique, tel qu'on le retrouve dans les dialectes celtiques modernes encore existants.* L'auteur y prouve fort bien que l'étude de ces dialectes mérite de se relever du discrédit où l'ont fait tomber les vaines hypothèses et les systèmes fantastiques des celtomanes. Enfin, dans la troisième dissertation, intitulée : *De la relation du bengali avec les langues arienne et aborigènes de l'Inde,* M. Max Mueller démontre jusqu'à l'évidence que le système grammatical du bengali dérive en entier de l'altération de formes et de mots d'origine sanscrite. Ces savants et intéressants mémoires font le plus grand honneur au Rapport de l'association britannique pour l'avancement de la science, de 1847, auquel ils ont été primitivement destinés.





JOURNAL ASIATIQUE.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1848.

FRAGMENTS DU HUMAÏOUN-NAMÈH,

PUBLIÉS ET TRADUITS

PAR M. ADRIEN ROYER.

De tous les livres composés pour l'instruction des hommes, il en est peu d'aussi intéressants que le livre connu sous le titre de *Calila et Dimna*. Ce recueil d'apologues célèbres, originaire de l'Inde, a toujours fait et fera toujours l'admiration des esprits sensés. Les princes les plus illustres de l'Orient déployèrent le plus grand zèle pour se le procurer, et en ordonnèrent des traductions. Ils faisaient, dit-on, de ce livre leur lecture assidue : les conseils et les avis dont il est rempli étaient la règle de leur administration, et la loi d'après laquelle ils dirigeaient l'exercice de leur justice et de leur clémence. Chacun des traducteurs s'acquitta de sa tâche avec plus ou moins d'élégance, à proportion de ses talents. Dans deux précieux mémoires insérés au recueil des Notices des manuscrits de la Bibliothèque nationale, feu M. de Sacy, en traitant à fond de l'origine de ce livre, a apprécié le mérite de chacune des traductions ou imitations auxquelles il donna naissance. Après avoir rendu un compte succinct de la version turque intitulée *Humaïoun-namèh*, et lui avoir décerné l'éloge qu'elle mérite, il terminait en exprimant le vœu qu'on im-

primât le texte pour l'usage des personnes qui apprennent la langue turque. Le vœu formé par cet illustre savant n'a pas encore été réalisé. La langue turque, malgré le grand nombre d'ouvrages d'un mérite incontestable qu'elle compte, est, sous le rapport littéraire, peu cultivée en France; et si ses richesses sont ignorées chez nous, cela tient, sans nul doute, au défaut de publication de textes originaux. M'étant occupé particulièrement et avec ardeur, pendant plusieurs années, du *Humaïoun-namèh,* et en ayant fait de nombreux extraits, j'ai pensé que les orientalistes ne verraient pas sans quelque plaisir dans ce journal des échantillons de ce livre remarquable. Le texte a été préparé sur plusieurs manuscrits de la Bibliothèque nationale, dont je dois la communication à la bienveillance de M. Reinaud, toujours empressé de contribuer à ce qui peut agrandir le cercle des connaissances orientales, et qui ne fait jamais défaut, même aux hommes les plus obscurs.

L'auteur du *Humaïoun-namèh* est, comme on sait, Wasi Ali Tchélébi, né à Philippopoli en Roumélie. Il enseigna la théologie et le droit au *vieux collége* d'Andrinople, fondé par Murad II, petit-fils de Baïézid Ildirim. C'est là qu'il lui vint dans l'esprit de composer son livre. Il le dédia au grand Soliman le *Législateur,* qui, pour récompenser l'auteur, le promut à la charge de qadi de Brousse, l'une des plus belles de l'empire. Il mourut dans cette ville l'an 950 de l'hégire (1543). Il laissa des poésies et des qacidèh, mais on les cite peu.

C'était, dit un biographe ottoman, le mounchi des paroles éloquentes, le commentateur qui éclaircit les pensées les plus obscures. Son *Humaïoun-namèh* (livre impérial) est regardé comme un chef-d'œuvre d'éloquence. Jusqu'à présent, tous les maîtres, les professeurs les plus habiles, les auteurs les plus distingués, n'ont pu encore composer un livre pareil à celui-là;

Vers. — Je me trompe, ce n'est pas un livre: c'est un Océan,
Où la main de l'Intelligence vient de tous côtés pêcher des perles.

PREMIER EXTRAIT.

سر حدّ ولایت عربده دار الملك حلبده بر پادشاه کامکار و فرمان فرمای عالی مقدار وارایدی که نیچه انقلابات روزکار کورمشیدی و چوق تغیّرات لیل و نهار مشاهده اتمشیدی ایکی فرزندی وارایدی بو جوانلر جاه و جلالله شادمانلر کنج پدرله مغرورلر تاج وکمرله مسرورلر غرقاب غرور شبابه و حباب کبی روز و شب شرابه دخی دوشمشلردی و مشّاطه‌کان هوا صور لهو ولعبه وعروس نشاط وطربه انلرك منصّهٔ قلبنده جلوه ویرمشلردی کاه زخمهٔ چنك وچغانه‌دن بو نغمه‌یی استماع ایدرلردی

مثنوی

بیورت پیمانك ای سرو سهی تیز
جهاندن چونکه تیز کتمسك کرك بیز
کچر چون کوز آچوب یومینجه دوران
کوز اچدرمه بزه باده ایله بران

وکاه ترانهٔ بلبلدن بو صورتله عمل ایلردی

کتور اول بادهٔ کلغامی ساقی
چو قالمز بو جهانده کمسه باقی
کلالم کل کبی بردم اولوب شاد
قلوب بلبل کبی الحان و فریاد

پادشاه مرد خردمند هوشیار و صاحب تجربه و آموزکار
ایدی وجواهر وافری و نقود نامحدودی و دینار بی شمار
وار ایدی فرزندلرینك حالن بو منوال اوزره مشاهده
ایدجك خوف اتدی كه بو كنج بی حساب كه هزار رنج
وعزا ایله تحصیل اولنمشدر آماج تیر اتلاف و تاراج باد
اسراف اولا حوالی شهرده بر زاهد متوكّل وار ایدی كه
علایق خلایقدن منبتّل و اسباب تقرّب حضرت خالقه
متوسّل ایدی

بیت سوختهٔ تاب تجلّی ایدی
شیفتهٔ حضرت مولی ایدی

پادشاهك اكا وفور اعتمادی و كرامتنه كمال اعتقادی
وارایدی تمام خزاینن جمع ایدوب بر وجهله كه اكا بر
فرد مطّلع اولمیه انوك صومعه‌سنده دفن اتدی و زاهده
وصیّت ایدوب ایتدی چون دولت بی وفا و جاه بی بقا
بنم فرزندلرمدن یوز دوندره و سر چشمهٔ اقبال كه
خواب و خیال و شراب سراب كبی بی مآل درخاك
ادبارله مالا مال اولا و فرزندلرم بی مایه وكم بضاعه قالالر
و فقیر و محتاج و آماج تیر احتیاج اولالر انلره بو كنجدن
خبر ویر شایدكه مشاهدهٔ نكبت و مجاهدهٔ محنت
سببی ایله خواب غفلتدن متنبّه اولوب حاجت

حسبنجه مصلحتلرینه صرف ایده‌لر و طریق اتلاف و اسرافدن انحراف ایدوب جانب اقتصاد و اعتدالی مرعی طوته‌لر زاهد وصیّت شاهی سمع قبولله اصغا اتدی شاه اخفای مال ودفع احتمالیچون درونهٔ قصرنده بر مخزن دورتدی و شویله کوسنردی که جمیع اموالنی انده دفن اتدی وفرزندلرن دخی بو خصوصدن خبردار ایدوب ایتدی چون آیینهٔ روزکار بی قرارده صورت ادبار وافتقار مشاهده ایده سز غافل اولمیه سز که ذخیره کلّی که مؤنت معیشتکزه کفایت ایده بونده مدفوندر بو حالدن صکره آز زمانده شاه و زاهد ایکسی دخی واحداً بعد واحدٍ اجابت دعوت حق ایدوب کلّ من علیها فان باده‌سیله سرخوش وکلّ نفسٍ ذائقة الموت جرعه‌سیله بیهوش اولدیلر

اکر شاه وکدا کر سرد وزن در
شونك آخری کور و کفن در
هران که زاد ز مادر ببایدش نوشید
ز جام دهر می کلّ من علیها فان

اول کنج که کنج صومعهٔ زاهدده مخزون ایدی شویله مستور و مدفون قالدی برادرلری وفات پدرندن صکره مقاسمت ملك و مال پدر ایچون جنك و جدال اتدیلر.

برادر مهتر وفور زور و قوت و مزید بطش و سطوت سببیله غالب مطلق اولوب ممالکه و جمیع ماله مالك اولدی و برادرن خایب و خاسر و مغبون و منکسر قودی بیچاره منصب سلطنتدن بی نصیب و مال موروثندن بی بهره قالیجق کندو کندویه ایتدی چون آفتاب اقبال درجهٔ زواله یتنشدی و سپهر غدّار و روزکار ستمکار شیوهٔ غدر و انتقامن اشکار اتدی بر دفعه دخی طالب دولت اولمق و مجرّبی ینه تکرار تجربه قلمق ندامتدن غیری نه‌یی منتج اولور و ملالت و ملامتدن غیری نه فایده ویرر مصراع من جرّب المجرب حلت به الندامة

بیت جملهٔ دنیا زکهن تا بنو

چو کذرنده نیرزد بجو

مملکتی بهتر ازین سازکن

خوشتر ازین حجرهٔ دری بازکن

صواب بودر که چون کریبان دولت دست اختیار و قدرتدن چقدی دامن توکّل و قناعته تشبّث ایدوب صبر قلم و درویشلك مرتبه‌سن که سلطنت بی زوالدر اله کتورم

بیت درویش را که کنج قناعت مسلّم است

درویش نام دارد و سلطان عالم است

پس بو نیّتله شهردن چقوب کتندی کیدرکن خاطرنه بو معنی خطور اتدی که فلان زاهد پدرمله ماتقدّمدن صدق وداد و دعوای اتحاددن دم اووردی صواب بو درکه انوك صومعه‌سنه پناه قلم و امیددرکه برکت دم و قدومله طریق عبادته سالك و سلطنت قناعتنه مالك اولم چون صومعهٔ زاهده واردی خبر الدی که طوطی روح سدره آشیانی قفس تندن جانب ریاض جنانه طیران قلمش و صومعهٔ اول پیر روشن ضمیردن خالی قالمش بر زمان لشکر هموم و غموم کشور طبیعتنه هجوم اتدی و زبان تلهّف و تأسّف ایله اینندی بیت

دیدی چه کرد چرج ستمکار و اخترش

نامش مبرچه چرخ چه اخترچه جنبدش

عاقبت دست ارادتله زاهد صاحب کرامتك دامن روحانیّتنه تشبّث قلدی واول صومعهٔ جهت اقامتنه قبول ایدوب اول بقعه‌ده مجاور اولوب قالدی مکر اول صومعه حوالیسیده بر کاریز وار یدی که صومعه ایچنده بر چاه حفر ایدوب اول کاریزدن اکا ممرّ اتمشلردی و متصل اول کاریزك صوبی اول چاهه کلوردی و اهل صومعه انی

استعمال ایدوب انکله توضی و اغتسال ایدرلردی شاه
زاده بر کون دلوی چاهه صالیویردی صو صداسی کلمدی
نیکی دیو احتیاط اتدی کوردی که قعر چاهده مادن
اثر قالمامش متحیّر اولدی که اکر بو چاهه و کاریزه خلل
متوجّه اولورسه اساس صومعه بالکلیّه اندراس بولوب
بو بقعه‌ده من بعد توطّن متعذر اولور بو حالی تحقیق
ایچون قعر چاهه اندی و راه آبی و جوانب چاهی نظر
تدقیقله مشاهده قلدی ناکاه نظری بر حفره‌یه راست
کلدی که اکا صو یول بولمش ایدی و صونك چاهه
کلمسنه مانع اولمشدی ایندی آیا بو حفره نه طرفه
کیدر اولا و بو سوراخ نه جانبدن خروج ایدر اولا
پس اول سوراخی فراخ ایدوب اول کنجه قدم بصدوغی
کبی هماندم سر کنجه ینشدی شاه زاده چون اول
نقود بی کران و جواهر بی پایانی کوردی جبین ضراعتی
زمین مذلّته سوردی و اول پروردکار بی نقصان وکردکار
قدیم الاحسانه سجدهٔ شکرلر اتدی و نصیحت یوزندن
کندویه ایندی اکرچه مال موفور و جواهر
نامحصوردر امّا بادهٔ غرورله سکران و قهوهٔ سرورله نشوان
اولمق دایرهٔ فکر صحیحدن دوردر نتیج توکّل
وسجادهٔ قناعتدن انحراف اتمامك کرك و طریق

اعتدالی قویوب جانب اسراف واتلاف کتمک کرك

مصراع تا ببینم که از غیب چه آید بظهور

اول جانبدن برادر مهتر کرچه مسند حکومتده فرمان

روا اولدی امّا احول لشکر وکشوردن بی پروا ایدی وامید

کنج موهومله که قصر پدرنده تحقّق ملاحظه ایدردی

مغرور اولوب مقدورن اتلاف ایدردی و غایت کبر

و نخوتدن و خُیَلا و عظمتدن برادرن تفقّد اتمیوب

تعهّد حالندن اغماض و مشاهدهٔ جمالندن عار و اعراض

ایلردی بو اثناده ناکاه اکا بر دشمن پیدا اولوب لکشر جرّار

تیغ کذارله ولایتنه قصد اتدی شاه زاده خزانه سن

سیم و ذهبدن خالی و لشکرن ساز و سلبدن عاری

کوربجك اول موضع معهود و کنجینهٔ موعوده کلدی تا

اول مال موفورله نمات لشکر و حمات کشوری معمور ایلیه

لا ملك الّا بالرجال ولا رجال الّا بالمال چندانکه طلبنده

سعی بلیغ اتدی کنج موهومدن رنج محقّقدن غیری نشان

بولمدی و هرچند که جست وجوینده جهد بی دریغ

ایلدی حصول مقصوده فایز اولمدی بیت

بشنو این نکته که خودرا زغم ازاده کنی

خون خوری کر طلب روزی ننهاده کنی

چون نوید کنجدن ناامید اولدی نادر اولدوغی مقدر

لشکر جمع ایدوب دفع خصم ایچون خارج شهره چقدی
چون صف جدال آراسته اولدی و آتش قتال اشتعال
بولدی اثنای مقابله ومقاتله‌ده لشکر دشمندن ملك
زاده زخم تیرله هلاك اولدی بو جانبدن دخی پادشاه
بیگانه ضرب شمشیرله آلودهٔ خون و خاك اولدی ایکی
لشکر دخی تن بی سرکبی ابتر ومهمل قالوب قریب اولدی
که شعلهٔ فتنهٔ وآشوب اوج آسمانه چقه وآتش هرج
و مرج ایکی مملکتك دخی اهالیسن یقه آخر الامر ایکی
طایفه‌نك سردارلری جمع اولسوب اتفاق اتدیلر که بر
خندان پادشاهی ودودمان شاهنشاهیدن بر ملك ملك
خصلت کریم خلقت تجسّس قلالر که شغل سلطنتی
ومهمّ مملکتی انك ذمّت همّتنه حواله قلالر جمله‌سنك
رایی بوکا منجرّ اولدی که بر شهریار کامکار که فرق دولتی
سزاوار تاج سلطانتی و خنصر سعادتی شایستهٔ خاتم
جهانبانی اولا همان اول شاه زاده صومعه دار درپس کارداران
ممالك صومعه‌یه واردیلر ملك زاده‌یی اجلال واکرام
وتعظیم واحترامله زاویهٔ خمولدن بارکاه قبوله کتوردیلر
و کنج عزلتندن صدر مسند دولته کچوردیلر میامن
توکلیله هم کنج پدر میسر اولدی وهم ایالت کشور وممالك
اکا مقرّر اولدی

بو مثلی انکچون کتوردم کم وصول نصیب البته سعی وکسبه وابسته دکلدر وتوکّله اتّکا جدّ وجهدده التجادن اولی‌در

بیت حقه هرکسه کم توکّل ایدر
حق انک رزقنه تکفّل ایدر

نظم نیست کس را از توکّل خوبتر
چیست از تفویض خود محبوبتر
هین توکّل کن ملرزان پا ودست
رزق تو بر تو ز تو عاشقتر است

DEUXIÈME EXTRAIT.

روایت ایدرلر که بر درویش بر بیشه‌ده کیدردی واثار قدرت و اطوار حکمت اندیشه ایدردی ناکاه کوردی که بر شاهباز تیزپرّ بر مقدارات پاره‌سن منقارنده طوتوب بر درخت اطرافنده پرواز ایدر واهتزاز تماملە بر اشیانه طوان ایدوب شفقت آمیز آواز ایدر درویش بو صورتدن زیاده متعجّب اولوب بر زمان نظّاره قلدی طوردی کوردی که بر کلاغ بی بال وپر اول اشیانه‌ده زیر و زبر یاتور و اول باز منقارنده اولان اتی حوصلهٔ کلاغ مقداری پاره‌لیوب دهانته استفراغ قلور

درویش ایندی سبحان الله عنایت آلهی و مرحمت نامتناهی کورکه کلاغ بی پروبال که نه قوّت منقاری وار نه شوکت چنکالی کوشهٔ آشیانه‌سنده بی روزی قوماز و باز سخت چنکال و تیز منقاری خلاف جنسی ایکن اکا هوادار ایدوب پدر مشفق و مادر مهربانی اولسه‌ده بو قدر اولمز

نظم ادیم زمین سفرهٔ عام اوست
بدین خوان یغما چه دشمن چه دوست
چنان پهن خوان کرم کسترد
که سیمرغ در قاف روزی خورد

پس بن که دایم طلب رزقده دریای حرصه غرق اولوب هزار مشقّت جانله بر پاره نان اله کتورم لاجرم سبب ضعف اعتقاد و نقصان اعتماد اولسه کرك

نظم نامی روزی شده روزی رسان
چند بهر سوی دوم چون خسان
از دل خرسند بر آرم نفس
کانچه رسد بهره همانست و بس

اولی بو درکه من بعد سر فراغتی زانوی عزلت اوزره قویم وصحیفهٔ دلدن خطّ کسب و حرف حرفتی آب

بطالتله یویم که الرزق على الله تبارك وتعالى همان دم

دامن کسب و طلبدن ال چکوب بر کوشه‌ده اوتوردی
و دل بی غلّن عنایت مسبّب الاسبابه بند ایدوب
طوردی

مصراع دل در سبب مبند و مسبّب رها مکن

اوج کون اوج کیجه بیکار زاویهٔ عزلتده قرار ایدوب
هیچ ممرّدن فتوح میسّر اولمدی دغدغهٔ جوعدن جمعیّت
خاطری متفرّق و قوت تقلیلدن بدننه ضعف کلّی
متطرّق اولوب کیدرك قوّت ضعف و ضعف قوّت بر مرتبه‌یه
واردی که مرد زاهد قوی ضعیف اولوب اداء وظایف
طاعت و عبادتدن قالدی حقّ جلّ وعلا اول زمانك
پیغمبرن اکا ارسال اتدی و عتاب تمامله ایتدی ای قولوم
بن بنیان کارخانهٔ جهان اساس اسباب و اکتساب اوزره
مبتنی قلمشمیدم اکرچه که کمال قدرتم بی سبب سنك
مهمّك اتمامنه کافی‌در امّا مقتضای حکمتم بو درکه مهمّات
خلق حصول اسبابه موقوف و متعلّق اولا تا بو وسیله
ایله قاعدهٔ افاده و استفاده ممهّد و محقّق اولا أتریدك ان
تبطل حکمتی بتوکّلك علیّ بو مثلدن معلوم اولدی که
دفع حجاب اسباب غیر میسّردر و اکتسابه ارتکاب لازم
و مقرّر در فرضا که مجرّد توکّله توسّلله بر مطلبه توصّل
میسّر اولا فایدهٔ کسب منفعت توکّلدن زیاده در زیرا

که منافع توکّل همان متوکّله حاصل در و فواید کسب
کاسبدن سایرلره واصل در وایصال نفع الی الغیر دلیل
خیر درکه خیر الناس من ینفع الناس بو مکسه که غیره
ایصال خیره قادر اولا جیقدرکه تکاسل ایدوب غیردن
خیر طلب قلا که الید العلیا خیر من الید السفلی
پس اکرسن غیره افاده اتمك میسّر ایسه اندن یکدرکه
غیردن استفاده ایده سن

بیت چو باز باش که صید کنی و لقمه دهی
طفیل خواره مشو چون کلاغ بی پرّ وبال

TROISIÈME EXTRAIT.

امثالده کلمشدرکه بر دهقان انبارنده بر مقدار غلّه
پنهان ایدوب دست تصرّفی اندن ردّ وابواب تمتّعی اندن
سدّ اتمشدی تا اول وقت که احتیاج غایته و ضرورت
نهایته یتشه انی قوت لا یموت ایدیندی مکر بر موش که
غایت شرهدن دلردی که خرمن ماهدن دانه چکیدی
و مزرعهٔ آسمانده حبّات پروین و تخم سنبلهٔ زمین
حوصلهسنده اکیدی اول منزل کنارنده خانه
طوتمشدی و اول انبار جوارنده آشیانه اتمشدی منتصل
زیر زمینده مبنین دندان آهنین ایله نقب اووردی و تاب

نقّاب خار اشکافله اطرافن تقّب ایدردی ناکاه حفرهٔ نهان میان انبار غلّه‌دن عیان اولوب سقف آشیانه‌دن حبّات کندم جو آسماندن شهاب ثاقب کبی ریزان اولدی موش کوردی که وعدهٔ وفی السماء رزقکم وما توعدون انجازه یتشدی و نکتهٔ التمسوا الرزق من خبایا الارض روشن و مبیّن اولدی مواجب شکر نعمتی تقدیم ایدوب الحمد لله الذی انزل علینا مائدة من السماء نداسنی اوج آسمانه یتوردی و اول جواهر قیمتینک حصولندن ثروت تمام حاصل قلوب نخوت قارونی و دعوت فرعونیّه آغاز اتدی آز مدتده موشان محلّه کیفیّت حالدن خبردار اولوب ملازمت باب مروّت مآبنه شتاب اتدیلر

بیت این دغل دوستان که می بینی
مکسها اند کرد شیرینی

دوستان نواله و حریفان پیاله هواره مجلسنده جمع اولورلردی ونته که انلرك عادتی در نسج کلامی انك مزاجنه موافق و هواسنه مناسب طرز اوزره طرح ایدوب ریشخند ایدرلردی و خوش آمد سویلردی و انك مدح وثناسی وشکر و دعاسنده افراط و اطرا ایلردی اول دخی دیوانه وار زبان لاف و دست اسرافی دراز ایدوب بو تصوّر

ایله که غلّهٔ انباره هرکز غلا ونقصان ینتشمیوب دایم الزمان دانهٔ کندم اول سوراخدن ریك روان کبی ریزان اولسه کرك هر کون اندن مصاحبلرنه مقدار کثیر صرف ایدردی و عاقبت ملاحظه سن اتمیوب بو کونم بارنه قالسون دیمزدی و خیال امروز ایله مغرور اولوب فکر فردادن پروا یمزدی

مصراع ساقیا امروز می نوشیم فردا را که دید

اول وقت که اندر اول کوشهٔ خلوتده عیش وعشرتـــه مشغوللردی دست برد قحط وتنکسال خلق عالمی بـد حال و پایمال اتمشدی و سینهٔ جکر سوخته‌لـردن زبانه آتش جوع فلك اثیره یتشمش ایدی هر جانبده نان دیو جان طارترلردی مکسه وزنه آلمزدی و بـر پاره نانـه خانمان صاترلردی مکسه خریدار اولمزدی

نظم قحط ایتمشدی اول دیاری خـــراب
آتش اولمش هـواسی آبی ســـراب
مدّ ایکن بـولمزیدی حبّـه‌سنی
خواجه‌لر نانه صاتدی جبّـه‌سنی

موش مغرور تصوّر نعمت موفور ایله مسرور نه غلاءٔ غلّه‌دن خبردار ونه فرط قحطه اطّلاعی وار چون حال بر قاچ کون بو منوال اوزره کچدی دهقانك کار جاننه وکارد استخوانته

يتوب ناچار در انباری آچدی کوردی که غلّه‌یه نقصان فاحش طاری اولمش دل کرمندن آه سرد اتدی وفواتنه تأسّف وتلهّف ایدوب کندویه ایندی جزع وفزع شول اموردہ که تدارکی دایرۂ امکاندن دور اولا مذهب عقلاده منهی ومحظوردر حالیا اولی بو درکه بقیّۂ غلّه جمع اولنوب بر موضعه دخی نقل اولنه پس دهقان اول باقی قلان جزیٔ غلّه‌نک اخراجنه مشغول اولدی مکر اول محلده اول موش که کندوسن اول منزلده صاحب خانه مهتر کاشانه خیال ایدردی شراب خوابله سرخوش ایدی وسایر موشلر دخی جوش وخروشندن صدای پاپوش وآواز آمد شد پای دهقانی کوش اتمدیلر انلرک میاننده بر موش تیز هوش کیفیّت حاله واقف اولدی وتحقیق قضیه اچون بالای بامه چقوب کوشۂ روزنه‌دن بقوب انباری خالی کوردی وفی الحال بامدن اینوب مضمون قضیه‌یی یارانه اعلام اتدی وهماندم کندویی اول سوراخدن طشره اتدی انلر دخی چون بو حالی مشاهده اتدیلر هر بریسی بر طرفه پراکنده اولوب ولی نعمتلرن تنها قویوب کندیلر

بیت همه یار تو از بهر تر آشند
پیٔ لقمه هوادار تو باشند

چو مالت کاهد از مهرت بکاهند
زبانت بهر سود خویش خواهند
ز تو جویند در دولت معونت
گریزند از تو اندر روز محنت
از ین مشتی رفیقان ریایی
بریدن مهترست از آشنایی

موش بی هوش چون بالین آسایشدن باش قالدروب خواب غفلتدن بیدار اولدی کوردی که نه یار نه اغیار مصراع لیس فی الدار غیره دیّارٌ چندانکه چپ و راسته نظر صالدی یاراندن نام و نشان بولمدی وهر چند که رسم تفحّصده مبالغه قلدی احبابندن خبر بلمدی دهشت وحشتدن قلبنه رقت غلبه اتدی و اواز جان گدازله فغانه آغاز ایدوب ایتدی

بیت یاران که بوده اند ندانم کجا شدند
آیا چه حال بود که از ما جدا شدند

پس تحقیق حال ایچون گوشهٔ کاشانه‌دن طشره چقدی کوردی که عالمه بر مرتبه‌ده قحط وغلا طاری اولمش که ذکر نان افواه و السنده آب کبی جاری اولمش اضطراب تام و شتاب تمام ایله خانه‌سنه رجوع اتدی تا تصوّر اتدوکی ذخیره‌نك حفظنده اهتمام ایلیه چون خانه‌یه

كلدى غلّهدن دانه كورمدى و اول سوراخدن انباره
كيروب اطرافنى جوبجو ارادى حبّةً كندم بوليمدى
طاقتى طاق اولوب دست اضطرابله كريبان شكيبى چاك
اتدى وسرپر سوداسنى سنك وخاكه اول قدر اوردى
كه مغزى پريشان اولوب تلف كارلك شأمتى ايله
كندوسن ورطه هلاكه اتدى

بو مثلك فايدهسى اولدركه كاسبك خرج دخلنه
مناسب اولمق كرك و رأس المال دكميوب سودندن انتفاع
قلمق كرك

بيت دما دم دخل وخرجوكه نظر قل
چو دخل اولميه خرجك پست ترقل

PREMIER EXTRAIT.

A la frontière du pays des Arabes, dans la ville royale d'Alep, régnait un monarque puissant et distingué, qui avait éprouvé toutes les vicissitudes du sort et vécu de nombreuses années. Il avait deux fils : ces jeunes gens, séduits par l'éclat de leur rang et de leur puissance, orgueilleux des trésors de leur père et des attributs de la royauté, étaient tombés dans l'abîme de présomption de la jeunesse, et, légers comme des bulles d'eau, passaient les jours et

les nuits à se divertir. Les servantes du Désir embellissaient dans la chambre nuptiale de leurs cœurs les formes des Jeux et du Badinage, et préparaient les atours des fiancées de la Joie et du Plaisir.

Tantôt, mariant leurs voix au son de la guitare, ils faisaient entendre ces chants :

> Mesnévi. — Jeune échanson à la taille élancée, fais circuler ta coupe.
> Puisqu'il nous faut bientôt dire adieu à la vie,
> Puisque ce monde passe en un clin d'œil,
> Ne nous laisse pas ouvrir les yeux, apporte-nous du vin à l'instant ;

et tantôt ils exécutaient ces mélodies dignes du rossignol :

> O échanson ! apporte le vin couleur de rose.
> Puisque personne ne reste éternellement en ce monde :
> Eh bien ! vivons ce que vivent les roses ! soyons heureux un seul moment !
> Et, à l'exemple du rossignol, faisons entendre nos chants d'amour.

Le roi était un homme sage, prudent, et d'une expérience consommée. Il possédait des joyaux et des pierres précieuses en grande quantité : ses richesses en or et en argent étaient incalculables. Jetant les yeux sur la conduite de ses fils, il craignit que ce trésor immense qu'il avait amassé avec tant de peine ne devînt la cible de la flèche de la ruine et le butin du vent de la prodigalité. Dans le voisinage de la ville, habitait un moine, qui, ayant mis toute sa confiance en Dieu, avait renoncé au

commerce des créatures pour se vouer au service du Créateur et chercher, par le mérite de ses bonnes œuvres, à parvenir auprès de lui.

Vers. — Il était brûlé par les feux extatiques de la splendeur divine ;
Il était tout absorbé dans l'amour de Dieu.

Le roi avait une confiance entière dans la sainteté de ce personnage. Ayant réuni toutes ses richesses, de manière à n'être vu de personne, il les enfouit dans le couvent du moine ; puis, faisant connaître ses dernières intentions, il lui dit : « Lorsque la fortune inconstante et la puisance éphémère auront abandonné mes fils ; que la source du bonheur, vaine et sans consistance comme un songe, une vision, ou la boisson que nous fait voir un mirage trompeur, sera tout à fait remplie par la poussière de l'adversité ; lorsque enfin mes enfants, pauvres et sans fortune, seront devenus la cible de la flèche du besoin, informe-les de ce trésor. Il est possible que la vue du malheur et l'épreuve de l'adversité, les réveillant du sommeil de la négligence, ils l'emploient à rétablir leurs affaires, et, se détournant du chemin de la ruine et de la prodigalité, ils tiennent la ligne de la réserve et de la modération. » Le moine agréa les dispositions du monarque. Celui-ci, pour cacher son trésor et pour éloigner jusqu'au moindre soupçon, fit creuser un caveau dans l'intérieur de son palais, laissant voir par là qu'il y avait déposé toutes ses richesses. Ayant informé ses enfants de cette particularité, il leur dit :

« Lorsque vous verrez dans le miroir inconstant de la fortune le visage de l'adversité et de la pauvreté, n'oubliez pas qu'ici est enfoui tout ce qui pourra vous procurer les agréments et les plaisirs de la vie. » Quelque temps après, le roi et le moine, ayant répondu l'un après l'autre à l'appel de Dieu, s'enivrèrent du vin (de ces mots) : *Tout ce qui est sur la terre est périssable*, et furent étourdis par la lie (de cette maxime) : *Tout homme goûtera la mort.*

Vers. — Roi ou gueux, homme ou femme,
Notre fin à tous, c'est la tombe et le linceul.
Tout ce qui est né de la femme boit inévitablement
Dans la coupe du monde le vin de (ces mots) : *Tout ce qu'il renferme est périssable.*

Ce trésor, qui était conservé dans un coin du couvent du moine, resta ainsi enfoui et caché. A la mort de leur père, les deux princes, pour partager ses richesses et son royaume, se firent la guerre. L'aîné, à cause de sa force et de sa puissance, obtenant une victoire complète, devint possesseur absolu du royaume et du trésor, et laissa son frère défait, abattu et consterné. L'infortuné se voyant descendu du rang élevé qu'il occupait, et frustré de sa part de l'héritage paternel, dit en lui-même : Puisque le soleil de mon bonheur est arrivé à son déclin, que la fortune trompeuse et le sort cruel ont montré le geste de la vexation et de la vengeance, si je cherche à reconquérir mon pouvoir et à tenter de nouvelles épreuves, qu'en résultera-t-il

pour moi, si ce n'est du repentir? qu'en retirerai-je, si ce n'est du blâme?

HÉMISTICHE. — Celui qui éprouve un homme déjà éprouvé, ne tarde pas à être assiégé par le repentir.

VERS. — Tout le monde, depuis le vieillard jusqu'au jeune homme,
Lorsqu'il a passé, ne vaut pas un grain d'orge.
Prépare-toi un royaume meilleur que celui-ci;
Ouvre-toi une porte meilleure que cette cellule (où tu languis ici-bas).

Puisque le collet de la robe de la puissance abandonne la main du libre arbitre et du destin, il vaut mieux m'attacher au pan de la robe de la résignation et du contentement intérieur, prendre patience et embrasser l'ordre des derviches, qui est une royauté durable.

VERS. — Le derviche qui possède le trésor du contentement intérieur
A le nom de derviche, mais il est, en réalité, le sulthan du monde.

Sortant donc de la ville dans ce dessein, le jeune prince se dit, chemin faisant: Tel moine se vantait autrefois de l'amitié sincère qui existait entre mon père et lui, et de son dévouement; je ferai bien de me réfugier dans son ermitage. Il peut se faire que, par les bénédictions attachées à son souffle et à ses pas, j'avance dans la vie spirituelle, et je devienne roi du royaume du contentement et de la tranquillité de l'âme. Arrivé au couvent du moine, le prince apprit que le perroquet de son âme, dont

le Sidra est le nid, s'étant échappé de la cage du corps, avait pris son vol vers les jardins du paradis, et que le monastère était devenu veuf de l'intelligence brillante du vieillard. En un instant, l'armée des peines et des chagrins fondit sur la région de son esprit, et avec la langue de la tristesse et de l'affliction, il dit :

VERS. — Tu as vu ce que le ciel trompeur et les astres ont fait.

Mais ne parle pas de cela. Qu'est le ciel ? que sont ses astres ? qu'est la voûte éthérée ?

A la fin, avec la main de la volonté, il s'attacha fortement au pan de la robe de la sainteté du moine qui opérait des miracles, et, choisissant ce couvent comme station, il se fixa dans cet endroit. Dans les environs du monastère, il y avait un canal souterrain, et dans l'intérieur de ce monastère, on avait creusé un puits qui communiquait au canal par un aqueduc, de sorte que l'eau de ce canal arrivait au puits sans interruption et servait aux moines pour leurs ablutions. Un jour le prince descendit son seau au puits; le bruit de l'eau ne vint pas. Il témoigna tout haut son étonnement, regarda attentivement, et vit qu'au fond du puits il n'y avait pas apparence d'eau. Surpris de cela, il dit : S'il y a une fuite à ce puits et à ce canal, les fondations du monastère viendront à se miner, et il me sera impossible d'habiter désormais cette enceinte. Pour vérifier le fait, il descendit au fond du puits, et en examina attentivement tous les contours. Tout à

coup ses yeux se portèrent sur une ouverture qui servait d'écoulement au canal, et empêchait par conséquent l'eau d'arriver au puits. Quelle peut donc être, se dit-il, la direction de cette ouverture? où peut donc aboutir ce trou? Il s'avisa de l'agrandir, et il n'eut pas plutôt imprimé la marque de son pied à ce coin, qu'il atteignit l'entrée du trésor. Le jeune prince, voyant ces richesses immenses, et ces joyaux en si grande quantité, frotta le front de l'humilité sur la terre de l'abjection, et rendit des actions de grâces au divin nourricier et à l'auteur éternel de tout bienfait. Puis, par forme de conseil, il dit en lui-même : Quoique j'aie un trésor incalculable et des diamants sans nombre, cependant, il n'est pas digne d'un homme raisonnable de se laisser enivrer et étourdir par le vin de l'orgueil et la liqueur de la joie. Il ne faut pas s'écarter du grand chemin de la confiance en Dieu et de la route du contentement intérieur, ni abandonner la voie de la modération, pour suivre la direction de la prodigalité et de la dissipation.

Hémistiche. — Jusqu'à ce que je voie comment ces choses cachées s'éclairciront.

De son côté, le frère aîné, bien qu'il exerçât la puissance souveraine, n'avait nul souci de l'état des troupes et du royaume; et, devenu orgueilleux par l'espérance du trésor qu'il croyait caché dans le château de son père, il perdait sa destinée. Ébloui par la grandeur, l'orgueil et la vanité, il oublia son jeune

frère, ferma les yeux sur sa situation, rougit et détourna le visage de la contemplation de sa beauté. Sur ces entrefaites, un ennemi se déclara contre lui, et fondit sur son royaume avec une armée nombreuse et aguerrie. Le prince, voyant son trésor vide, ses troupes sans armes ni équipements, se rendit au lieu désigné, où il devait trouver un trésor, afin de mettre en état convenable, avec ses grandes richesses, les braves de son armée et les défenseurs de son royaume; car *il n'y a pas de roi sans troupes et pas de troupes sans argent.* Quelque effort qu'il fît à la recherche du trésor, il ne trouva rien autre chose que beaucoup de fatigue, et, quelque soin qu'il employât, il ne put atteindre le but désiré.

VERS. — Écoute cette belle parole, afin d'être délivré de ton chagrin :

Tu souffriras mille tourments (littéralement, tu mangeras ton sang), si tu es à la recherche de la nourriture qui ne t'est pas dévolue.

Lorsqu'il eut perdu l'espoir de découvrir le trésor, il rassembla autant de troupes qu'il put, et sortit de la ville pour repousser l'ennemi. L'armée étant rangée en bataille, et le feu du combat s'étant allumé, une flèche ennemie atteignit le prince dans la mêlée et lui donna la mort. De l'autre côté, le roi étranger reçut un coup de cimeterre qui trancha le fil de ses jours. Les deux armées alors, comme un corps sans tête, s'en allèrent à l'abandon : peu s'en fallut que la flamme de la sédition et du trouble

qu'elles excitèrent, ne s'élevât au plus haut des cieux, et que le feu du désordre et des dissensions ne consumât les citoyens des deux royaumes. Enfin, les généraux des deux armées, s'étant réunis, convinrent de chercher un prince issu de race royale, possédant toutes les qualités nécessaires à un roi, d'un caractère élevé et généreux, et de confier à ses soins les affaires de l'État. Tous furent d'avis que le prince le plus digne de couvrir sa tête de la couronne impériale, et de mettre au doigt de son bonheur l'anneau monarchique, était le chahzadeh religieux. En conséquence, des fonctionnaires de l'État se rendirent au couvent; et avec toute sorte de marques de respect et d'honneur, ils conduisirent le jeune prince, du coin de l'obscurité à la cour, et le firent passer de l'angle de la retraite à la place d'honneur du trône de la puissance : de sorte que, par les heureux effets de sa confiance en Dieu, il obtint en même temps les trésors de son père et sa couronne.

J'ai rapporté cette histoire pour faire voir que l'arrivée de notre destinée ne dépend pas d'une manière certaine des efforts que nous faisons nous-mêmes, et que, s'appuyer sur la résignation en Dieu, vaut mieux que recourir à toute espèce de soin et d'application.

Vers. — Celui qui met toute sa confiance en Dieu,
Peut être sûr que Dieu pourvoira à sa subsistance.
Il n'est rien de plus beau que la résignation en Dieu.
Quoi de plus aimable, que de s'abandonner à sa grâce!

Aie donc confiance! ne tremble pas de tes pieds et de tes mains :

Car la grâce de Dieu (à qui tu dois tout ton bien-être) t'aime plus que tu ne le fais toi-même.

DEUXIÈME EXTRAIT.

On raconte qu'un derviche, livré à de profondes méditations sur les signes de la puissance de Dieu, et sur les actes de sa sagesse, cheminait dans un bois. Tout à coup il aperçut un faucon, au vol rapide, qui se dirigeait vers un arbre, en tenant dans son bec un morceau de viande; puis, il le vit tourner autour d'un nid, avec une agitation extrême, en poussant des cris mêlés de tendresse. Le derviche, fort étonné de cela, s'arrêta quelque temps à regarder. Il vit gisant sens dessus dessous, dans ce nid, un corbeau sans plumes et sans ailes, à qui le faucon venait donner la becquée. Chose incroyable! se dit le derviche : ô prodige de la grâce de Dieu et de sa bonté infinie! vois! un corbeau sans plumes et sans ailes, dont le bec et les griffes sont sans force et sans puissance, n'est pas abandonné dans le coin de son nid sans sa nourriture quotidienne; et le faucon aux serres cruelles et au bec aigu, quoique d'une race différente, s'attache à lui, et lui témoigne toute la bienveillance d'un père et la tendresse d'une mère!

Vers. — La surface de la terre est la nappe de toutes ses créatures :

À cette table du butin on reçoit tout le monde.
La table de sa générosité est si vaste et si étendue,
Que le Simorg, au mont Câf, y trouve sa nourriture quotidienne,

tandis que moi j'ai fait naufrage dans la mer du désir, à la recherche continuelle de mon pain quotidien, et je n'en trouve, avec mille peines, qu'une bouchée. Il faut nécessairement que ce soit à cause de mon peu de foi et de mon peu de confiance en Dieu.

Vers. — Celui qui nous fournit notre nourriture journalière, nous la fait parvenir chaque jour;
De quelque côté que je porte mes pas, comme les gens les plus vils,
Je respire d'un cœur satisfait; car, tout ce qui parvient à chaque créature est la portion qui lui est assignée, et cela suffit.

Il vaut mieux que, désormais, je pose la tête du repos sur le genou de la retraite, et que j'efface de la page de mon cœur l'écriture du travail et la lettre d'un métier, avec l'eau de l'oisiveté, puisque la nourriture vient de Dieu : qu'il soit béni et exalté! Au même instant, retirant la main du pan de la robe du travail et de la recherche, et renonçant à toute espèce d'occupation, il s'assit dans un coin et s'y fixa, ayant abandonné son cœur ingénu à la grâce de celui qui est la première cause de toutes choses.

Hémistiche. — N'abandonne pas ton cœur aux causes secondes, et ne fuis pas leur auteur.

Il resta trois jours et trois nuits sans bouger, dans l'angle de la retraite, et Dieu ne pourvut en aucune

façon à sa subsistance. Les angoisses de la faim jetèrent le trouble dans ses esprits, et la privation de nourriture causa une faiblesse entière à son corps. Il arriva peu à peu à un tel degré d'épuisement, que le saint homme fut mis dans l'impossibilité de s'acquitter de ses pratiques de dévotion et de ses devoirs religieux. Dieu lui envoya son prophète d'alors, et lui dit avec de vifs reproches : « O mon serviteur ! j'ai construit l'édifice de l'atelier du monde sur les fondements des causes secondes et du travail. Quoique la perfection de ma toute puissance soit capable de t'accorder sans motif ce que tu désires, néanmoins, ma souveraine sagesse veut que les affaires des créatures soient liées et attachées au résultat des causes secondes. C'est par ce moyen que la base du gain et du profit sera bien établie et assurée. *Veux-tu donc que ta confiance absolue en moi rende ma sagesse stérile et sans résultats ?* »

On apprend par cette fable qu'il n'est accordé à personne de lever le voile des causes secondes, et qu'il est nécessaire de travailler pour gagner (sa subsistance). Supposons qu'en nous abandonnant entièrement à Dieu, et mettant toute notre confiance en lui, il nous accorde l'objet de nos désirs, l'avantage que nous procure le travail est toujours plus grand que celui que l'on retire de la résignation en Dieu; car les profits de la résignation sont seulement pour celui qui se résigne, tandis que les avantages du travail profitent à d'autres qu'à celui qui travaille : *or, procurer du gain aux hommes, c'est la*

preuve d'une bonne œuvre, puisqu'il est dit que : *le meilleur des hommes est celui qui est utile aux hommes.* Il a donc tort celui qui, pouvant faire du bien à ses semblables, s'abandonne à la paresse et vient demander des services aux autres : *car la main qui donne est au-dessus de celle qui reçoit.* Ainsi donc, il vaut mieux pour toi faire du bien aux autres, que d'en attendre de leur part.

VERS. — Sois comme le faucon, qui fait la chasse et donne la becquée;

Et ne sois pas un vil parasite, comme le corbeau sans plumes et sans ailes.

TROISIÈME EXTRAIT.

On raconte qu'un villageois ayant rentré dans son grenier les grains de sa récolte, s'abstenait avec le plus grand soin d'y toucher, et les réservait pour sa nourriture, lorsque le temps de la disette serait arrivé. Mais, par hasard, une souris, d'une avidité si grande qu'elle aurait tiré un grain du cercle de la lune, et semé dans le champ du ciel les graines des Pléiades, et dans la terre de son gosier la semence de la Vierge, avait établi son domicile dans le voisinage de ce grenier. Elle creusait continuellement et faisait des trous de tous côtés, avec la houe de ses dents de fer capables de broyer les pierres les plus dures. Tout à coup, une ouverture se faisant voir au milieu du grenier, les grains de froment

tombaient du haut du domicile, comme tombe un brillant météore de la rivière du ciel. La souris comprit que cette promesse : *vous avez dans le ciel votre nourriture journalière et ce qui vous a été promis*, s'accomplissait pour elle ; et que cette énigme : *ils ont demandé leur nourriture aux entrailles de la terre*, devenait claire et évidente. Offrant alors la solde de la reconnaissance d'un tel bienfait, elle fit parvenir jusqu'à la voûte céleste son cri de : *Grâces à Dieu qui a fait descendre du ciel pour nous une table chargée de mets !* Ayant fait une moisson abondante de ces choses précieuses, elle se mit à étaler la magnificence de Qaroun, et à montrer l'orgueil et le faste des Pharaons. Les souris du voisinage, informées en peu de temps de cet état de choses, s'empressèrent de venir faire leur cour à sa *Porte*, asile de la générosité.

Vers. — Les amis trompeurs que tu vois,
Ce sont des mouches autour d'une sucrerie.

Les amis de la bombance et les camarades de la bouteille se réunissaient continuellement au domicile de la souris ; et comme c'est l'usage de pareilles gens, composant leur discours d'une manière conforme à son caractère et à sa vanité, ils prodiguaient les louanges et les souhaits de toutes sortes. La souris alors, semblable à une folle, allongeait la langue de la vanité et la main de la prodigalité, s'imaginant que le grain ne devait jamais diminuer, et que le blé devait toujours tomber. Chaque jour, elle en

distribuait une assez grande quantité à ses camarades, et sans considérer la fin, ne disait pas : « De ce que j'ai aujourd'hui, il faut qu'il m'en reste pour demain. » Puis, l'imagination troublée par l'abondance du jour, elle ne prenait aucun souci du lendemain.

HÉMISTICHE. — O échanson ! enivrons-nous aujourd'hui ! qui (sait s'il) verra demain ?

Pendant que les souris se livraient à la joie dans l'angle de la retraite, la main glaciale de la famine et d'une année malheureuse détruisait et anéantissait les hommes ; et des poitrines enflammées l'étincelle du feu de la faim montait jusqu'au ciel. De chaque côté, on offrait une âme pour du pain, et personne ne prenait la balance : on offrait un mobilier pour un morceau de pain, et personne ne se présentait pour acheter.

VERS. — La famine exerçait ses ravages dans ce pays :
L'air était de feu, les eaux un mirage ;
Sur un muid, on ne trouvait pas un seul grain.
Les khodjas vendaient leurs pelisses pour du pain.

La souris présomptueuse, remplie de joie en croyant posséder une nourriture abondante et assurée, n'eut aucune nouvelle de la cherté des grains et aucun avis de l'excès de la famine. Cet état de choses ayant jeté le villageois dans le plus poignant désespoir, il se décida, mais à regret, à ouvrir la porte de son grenier. Il vit que son grain était diminué d'une manière effrayante ; puis, exhalant de

son cœur brûlant un soupir glacial, et gémissant sur ses pertes, il se dit : « Maintenant qu'il est impossible d'obvier à ce malheur, la plainte et la tristesse sont défendues. Il vaut beaucoup mieux que je ramasse le restant de mon grain, pour le mettre dans un autre endroit. Ce qu'il fit incontinent. » Mais la souris, s'imaginant être la maîtresse souveraine de ces lieux, s'était enivrée de la boisson du sommeil, et ses compagnes, dans l'effervescence de leurs transports, n'entendirent pas le bruit des babouches et l'écho des pas du villageois. Une d'elles, plus avisée, fit néanmoins attention à l'état des choses; et, pour vérifier le fait, monta au haut du toit, regarda par un coin de la fenêtre et vit que le grenier était vide. Descendant aussitôt du toit, elle donna avis à ses camarades de l'événement; et, au même instant, elle se précipita hors du trou. Ce que voyant les autres, elles s'enfuirent, chacune de son côté, et se dispersèrent, abandonnant leur bienfaitrice.

Vers. — Tous sont tes amis, à cause de tes mets succulents ;
Ils te sont dévoués, parce qu'ils sont à la poursuite des friandises que tu leur donnes.
Lorsque tes richesses diminuent, leur amour pour toi diminue aussi.
Ils veulent que ta ruine tourne à leur avantage.
Ils imploreront ton assistance tant que tu seras heureux ;
Mais ils s'éloigneront de toi au jour du malheur.
Rompre avec cette poignée de commensaux hypocrites,
Vaut mieux que de rester lié avec eux[1].

[1] Deux de ces beaux vers sont cités dans l'utile et intéressant ou-

Lorsque la souris stupide, soulevant sa tête de dessus l'oreiller du repos, se réveilla du sommeil de l'imprudence, elle vit qu'il n'y avait plus *ni ami ni rival.*

HÉMISTICHE.— Il n'y avait plus dans la maison d'autre habitant qu'elle.

Elle eut beau jeter les yeux à droite et à gauche, elle ne trouva pas la moindre trace de ses camarades, et elle eut beau prendre toutes sortes d'informations, elle n'apprit pas la moindre nouvelle à leur sujet. L'épouvante où la jeta son isolement remplit son cœur de la plus vive émotion, et faisant entendre les plaintes les plus touchantes, elle dit :

VERS. — Je ne sais où sont les amis qui étaient à côté de moi.
Hélas! quel est donc l'événement qui les a séparés de moi?

Puis, pour vérifier la situation des choses, la souris sortit de son domicile. Elle vit que la famine et la cherté des grains étaient venues à un tel degré dans le monde, que la question du pain coulait comme l'eau dans la bouche et sur la langue des hommes. L'esprit plein de trouble, elle retourna avec hâte à son logis, afin d'employer ses soins à la conservation des vivres qu'elle croyait posséder. A

vrage de M. Garcin de Tassy, membre de l'Institut, intitulé; *Rhétorique et prosodie des langues de l'Orient musulman,* page 75 du tirage à part de la Prosodie. Ayant eu fréquemment recours à l'obligeance et aux lumières du savant professeur, c'est avec un bien vif plaisir que je consigne ici l'expression de ma profonde gratitude.

son arrivée elle ne vit plus un seul grain. Entrant alors dans le grenier par son trou, elle en visita tous les coins et recoins, et ne trouva pas vestige de blé. Alors ses forces l'abandonnant, la souris infortunée déchira avec la main du trouble le collet de la robe de la patience, frappa tellement sur la terre et la pierre sa tête pleine de mélancolie, que sa cervelle se dispersa; et déplorant la perte de son trésor, elle se précipita dans le gouffre de la mort.

Cette fable nous apprend que celui qui travaille pour vivre doit mettre d'accord sa dépense avec son gain; qu'il ne faut point toucher à son capital, mais se contenter des intérêts.

Vers. — De temps en temps, fais attention à tes dépenses et à tes revenus;
Et si tu n'as pas de revenus, sois modeste dans tes dépenses.

LETTRE A M. BURNOUF

SUR LES KUR'AḶ DE TIRUVAḶḶUVAR.

Pondichéry, le 18 mai 1848.

Cher professeur,

Je vous ai plusieurs fois entretenu du chef-d'œuvre de la littérature tamile, et je n'ai pas hésité à re-

connaître, tout d'abord, pour une des expressions les plus hautes et les plus pures de la pensée humaine, ce livre sans nom, par un auteur sans nom. En vérité, quant à l'ouvrage, il était difficile, pour l'écrivain même, de le nommer d'une manière digne de sa beauté; quant au poëte, il a eu le sort des plus grands : il n'est nommé que par sa gloire, par celle aussi de son origine avilie. Par'aéya, rebut de la société théocratique de l'Inde, il a imprimé aux *Kur'aḷ*, à ses distiques (ce mot n'est que le sens du premier [1]), comme pour protester de l'égalité humaine, le sceau qui aurait dû racheter toute sa malheureuse race, et qui dénonce un prophète ou devin par'aéya (*vaḷḷuvar* [2]). Quel fut cet homme? On ne saît vraiment. Il a bien sa légende; qui n'en a pas une, au moins une, dans le pays des Purâṇa? Mais qu'en peut-on croire? J'essayerai de le dire un jour. Ici je constate uniquement sa sublime bassesse, fait indubitable, et je ne serais pas éloigné de penser que, par une profonde ironie, il ait voulu lui-même donner à sa personne, au lieu d'un nom propre, d'un nom d'homme, le nom commun de sa tribu, celui de *Vaḷḷuvar*, de Par'aéya. Et remarquez ceci, que la voix du peuple a ajouté un complément à cette désignation, en appelant l'inconnu *Tiruvaḷḷuvar*, le *divin* par'aéya.

[1] குறள் *kur'aḷ*, brièveté, distique, qu'il ne faut pas confondre avec குரல் *kural*, voix, mélodie.

[2] Voir sur ce mot le Journal asiatique de janvier 1847, p. 6 et 17 à 19.

Ce qui, par-dessus tout, est admirable dans les Kur'aḷ, c'est que leur auteur s'adresse, sans acception de castes, de peuples, de croyances, à la communauté des hommes; c'est qu'il formule la morale souveraine, la raison absolue; qu'il proclame dans leur essence même, dans leur abstraction éternelle, la vertu et la vérité; qu'il présente en faisceau, pour ainsi dire, les règles suprêmes de la vie domestique et de la vie sociale; qu'il est aussi parfait de pensée, de langue et de poésie, dans la contemplation métaphysique, austère, des grandeurs de Dieu, que dans l'analyse facile et gracieuse des tendresses du cœur. Il ne connaît d'autre divinité que l'Être primitif (ஆதிபகவன்), le Miséricordieux (அந்தணன்), le pur Intelligent (வாலறிவன்), le Souverain (இறைவன்), la Justice (அறம்), la Substance (உள்ளது), la vraie Vérité (மெய்ப்பொருள்), la droite Vérité (செம்பொருள்). Les dieux secondaires qu'il cite sont plutôt des exemples et des figures, des énergies personnifiées autour de son idée condensée en maxime, que des êtres réels d'un panthéon, d'une doctrine religieuse; il emploie rarement leurs noms brâhmaniques et préfère les montrer par leurs attributs. La divinité du bonheur, c'est la Beauté (செய்யவள்), la Fortune (திரு); celle de la mort, c'est l'Extermination (கூற்று) ou l'Exterminateur (கூற்றன்). On rencontre, partout, le sentiment monothéiste inaltéré, dans cet écrit merveilleux, où l'humanité est comprise, le christianisme pressenti.

Le par'aéya oublie le brâhmane, l'individu : il ne voit que les justes et les insensés. Pas de plaintes inspirées par l'humiliation ; pas d'anathèmes soulevés par la vengeance. Le philosophe, dans le calme de la sagesse, dit au monde le verbe de paix et de perfection. Mais ces principes sacrés, ces semences du devoir, qu'en sont devenus, dans les mœurs, les germes et les fruits?.....

Les Kur'aḷ ont été imprimés plusieurs fois dans l'Inde. J'ai eu l'honneur de vous en adresser une édition curieuse par sa correction et sa netteté typographique, et dont je vais transcrire, pour votre édification, le titre original :

Tiruvaḷḷuvarçarittiramum
Tiruvaḷḷuvarmâlaéyum
Tirukkur'aḷmûlamum
Kâñçipuram
Aruṇâçaladèçigar munnilaéyit'
Pariçôdittu
Kon'd'aémânagaram
Arunâçalamudaliyârâl
Dèçâbimâni açççukkûḍattit'
Padippikkappaṭṭan'a.
Pilavavaruḍam, Mâçimâdam.

Il peut se traduire de la manière suivante :

Légende en prose de Tiruvaḷḷuvar,
Guirlande (des louanges) de Tiruvaḷḷuvar,
et texte du divin Kur'aḷ;
revus,
avec l'assistance d'Aruṇâtchaladèçika,
de Kâñtchipura,

par Aruṇâtchalamudaliyâr,
de Kon'd'aéyûr,
(lequel les a) fait imprimer
à la typographie du Déçâbhimâni[1];
l'an Plava, mois de Mâçi.

Une des meilleures éditions renferme un commentaire qui porte le nom de Çaravaṇappérumâlaéyar, mais qui est, en grande partie, tiré de celui de Parimèlal'agar. Il existe, dit-on, sept commentaires manuscrits, dont ce dernier, sans compter le commentaire latin du P. Beschi. Un savant Anglais, F. W. Ellis, avait entrepris de traduire les Kur'aḷ. Sa tâche était à peine commencée quand le poison, quand la mort le surprit. Les longues années déjà écoulées depuis lors ne sauraient consoler de ce triste événement. Combien les études orientales ont perdu dans la personne d'Ellis! Quel beau monument il eût élevé à la littérature tamile! Les fragments posthumes de son œuvre sont fort remarquables. Ils renferment des notes importantes et nombreuses; malheureusement, ils ne dépassent pas les treize premiers chapitres, qui n'y sont même que par extraits. On les a imprimés au collége du fort Saint-Georges, dès 1822.

Jusqu'à présent, il n'a rien été publié des Kur'aḷ en langue française. Quelques citations, assez inexactes, dans un ou deux ouvrages à bon droit sans prétention philologique, ne sauraient compter. J'ai vu,

[1] Journal tamil, publié à Madras.

toutefois [1], qu'il en existe à la Bibliothèque nationale une traduction manuscrite, faite dans le siècle dernier. Je me propose de combler cette lacune et de donner le texte tamil, accompagné d'une version littérale et suivi de l'explication du commentaire de Parimêlal'agar, d'éclaircissements tirés de plusieurs autres que je possède, et de notes critiques. C'est ma tâche la plus attrayante depuis près d'un an.

Le Kur'aḷ, composé de mille trois cent trente-trois distiques, qui forment, à raison de dix pour chacun, cent trente-trois chapitres, se divise, suivant le système hindou de classification des mobiles humains, en trois parties : அறம், பொருள், இன்பம் ou காமம் (धर्म, अर्थ, काम); la Justice, la Fortune et la Volupté ou l'Amour; elles y sont précédées d'un prologue de quatre chapitres. La première, *Ar'am*, en a trente-quatre, répartis comme suit : vingt pour *Illar'am*, la Vertu domestique; treize pour *Tur'avar'am*, la Vertu ascétique, représentés par *Viradam* (व्रत) la Dévotion, neuf, et *Ñânam* (ज्ञान) la Sagesse, quatre; enfin, un chapitre intitulé *Ûl'*, la Destinée. La seconde partie, *Poruḷ*, contient soixante et dix chapitres en quatre sections, savoir: *Araçiyal* (राजन्) du Roi, vingt-cinq; *Amaéççiyal* (अमात्य) du Ministre, dix; *Aǧgaviyal* (अङ्ग) de l'État, vingt-deux; *Ol'ibiyal*, Appendice, treize. La troisième et dernière partie, *In'bam*, *Kâmam*, que le révérend

[1] *Essais historiques sur l'Inde*, par M. de la Flotte. Paris, 1769 p. 316.

Beschi n'a pas cru devoir ajouter aux autres dans son commentaire, est subdivisée en *Kalaviyal*, l'Abandonnement, sept chapitres, et *Kat'piyal*, la Chasteté, dix-huit; les deux sections ensemble, vingt-cinq.

Je vous transmets ci-joint, comme échantillon des pensées de mon cher par'aéya, un certain nombre d'extraits pris dans le premier livre. Si j'avais voulu transcrire seulement des distiques empreints d'une poésie élevée, j'aurais pu me fier au hasard et ne pas choisir; mais j'ai cherché de préférence ceux qui offraient un caractère pratique, humain, universel. Je regrette que la noble simplicité de mon modèle ait dû disparaître souvent dans une traduction imparfaite et de premier jet. Puisse toutefois la vie de l'idée avoir laissé un peu de sa chaleur généreuse aux plis grossiers de l'enveloppe!

Si ces fragments obtiennent votre approbation, j'aurai l'honneur de vous en adresser aussi des deux autres livres, de manière à compléter une sorte d'analyse des Kur'al.

Agréez, cher professeur, l'expression de mon dévouement cordial et respectueux.

E. Ariel.

KUR'AḶ DE TIRUVAḶḶUVAR,

FRAGMENTS TRADUITS DU TAMOUL.

LIVRE PREMIER.

DE LA JUSTICE.

1. Louange de Dieu.

est le principe de toutes les lettres; le Dieu suprême est le principe du monde.

Quel fruit peut naître du savoir, si l'on n'adore pas les pieds bénis de l'Esprit pur?

Ceux qui demeurent dans le chemin de la loi non décevante du destructeur des cinq mobiles des sens, seront éternellement heureux.

Guérir la maladie de l'âme est difficile, hors pour les serviteurs des pieds de celui auquel rien n'est comparable.

Il est difficile de franchir l'océan du mal, si ce n'est aux serviteurs des pieds du dieu de l'océan du bien.

La tête non révérencieuse envers les pieds de celui qui a les huit attributs, est sans valeur, telle qu'un organe sans virtualité.

2. Excellence de la pluie.

3. Grandeur des ascètes.

Qui est maître de ses cinq (sens) au moyen du

croc de l'énergie, est une graine pour le champ du ciel.

Qui connaît la règle des cinq (sensations) de saveur, de lumière, d'étendue, de son et d'odeur, renferme le monde.

4. Encouragement à la vertu.

Quel plus grand bien pour l'âme que la vertu? elle donne la grandeur, elle donne la félicité.

Pas de plus grand bien que la vertu, pas de plus grand mal que son oubli.

La vertu est ce qu'on doit faire, le vice est l'opposé du devoir.

5. Vie domestique.

Celui qui vit dignement dans la vie domestique est au-dessus de tous les pénitents.

Il y a plus d'austérité que chez les ascètes au sein de la vie domestique immuable dans la vertu, et impulsive dans sa voie.

6. Prix de la compagne de la vie.

Que manque-t-il, si l'épouse a l'honneur? Que reste-t-il, si l'épouse n'a pas l'honneur?

Qu'importe la vigilance gardienne du gynécée? La vigilance gardienne de la foi des femmes est prééminente.

7. Procréation des enfants.

Elle est plus douce que l'ambroisie (pour des

époux), la bouillie de riz qu'ont tourmentée les petites mains de leurs enfants.

Toucher le corps de (ses) enfants est doux à la main; entendre leur voix est doux à l'oreille.

« Douce est la flûte, douce est la lyre, » disent ceux qui n'ont pas entendu la voix balbutiante de leurs enfants.

8. Amour.

Est-il une barrière pour retenir l'amour? La moindre larme d'amoureux fait éclat.

Celui qui n'aime pas a tout en propre; celui qui aime, son corps même est à autrui.

Elle est, dit-on, par sa nature, une avec l'amour, la sympathie harmonieuse de l'âme humaine avec le corps.

Où l'amour fait son chemin, est le siége d'une âme; pour qui n'a pas l'(amour), le corps est un squelette couvert de peau.

9. Hospitalité.

Quand on la sent, la fleur *anitcha* se flétrit; un hôte pâlit, s'il voit le visage se détourner.

10. Douceur de langage.

Être humble, parler avec douceur, c'est la parure de l'homme; il n'en est pas d'autre.

Au détriment des vices, la vertu croîtra si, cherchant le bien, l'on parle avec douceur.

Celui qui voit les douces paroles causer du

charme, pourquoi emploie-t-il donc des paroles dures?

11. Reconnaissance des bienfaits.

Le ciel et la terre ne peuvent s'égaler au bienfait (provenant) de celui qui n'en reçut pas.

Un service rendu à propos, quelque petit qu'il soit, est bien plus grand que le monde.

La récompense du service rendu sans en avoir pesé le prix est, si on la pèse, un bonheur plus grand que la mer.

On doit se souvenir dans sept fois sept métempsycoses d'avoir eu une peine effacée par l'amitié.

Ce n'est pas bien d'oublier un bienfait; c'est bien d'oublier aussitôt le contraire d'un bienfait.

Au souvenir d'un seul service reçu de quelqu'un, commettrait-il une offense mortelle, elle doit disparaître.

Il peut y avoir rémission pour les immolateurs de toutes les vertus; il n'est pas de rémission pour l'homme qui immole le bienfait.

12. Constance dans l'équité.

13. Possession de soi-même.

L'ulcère de la brûlure du feu se guérit radicalement; la plaie d'une brûlure de la langue ne se guérit pas.

14. Moralité.

Pas d'enrichissement pour l'envieux, ni d'élévation pour l'homme sans mœurs.

Les bonnes mœurs sont la graine de la vertu; les mauvaises mœurs donnent toujours le mal.

15. Absence de désir d'adultères.

La haine, le crime, la peur, la honte sont, tous les quatre, inséparables d'un violateur du (foyer) conjugal.

16. Patience.

Il est sublime de se souffrir insulter, comme la terre supporte ceux qui la foulent.

Il est bien de souffrir l'injure, mieux de l'oublier toujours.

La misère des misères est de ne pas prendre soin d'un hôte; la puissance des puissances est de souffrir les insensés.

La vengeance est le plaisir d'un jour; la patience est une gloire jusqu'au trépas.

Ceux qui se mortifient par le jeûne sont grands, après ceux qui se mortifient par les paroles mauvaises de la bouche des autres.

17. Absence d'envie.

Pour être envieux, on ne grandit point; pour être sans (envie), on ne perd pas en supériorité.

18. Absence de convoitise.

19. Langage sans médisance.

20. Langage sans inutilité.

21. Crainte de faire le mal.

Les péchés produisent le mal; les péchés sont plus à redouter que le feu.

Il est, dit-on, au-dessus de toute la science de ne pas faire de mal à ses ennemis.

Ceux qui ne veulent pas que des maux les frappent, ne doivent pas faire de mal aux autres.

La ruine de l'auteur du mal est comme l'ombre figée à ses pieds et ne le quittant pas.

22. Bienfaisance éclairée.

Créée par le travail, toute la richesse de celui qui en est digne lui est donnée pour l'œuvre de la charité.

La fortune d'un grand sage, ami de l'humanité, est comme l'eau qui emplit la fontaine publique.

Se trouve-t-elle chez l'homme généreux, l'opulence ressemble à l'arbre fruitier qui rapporte au milieu d'une ville.

Se trouve-t-elle chez une noble personne, l'opulence est pareille à l'arbre de l'infaillible panacée.

Qui a le sentiment éclairé du devoir, ne se relâche pas de la bienfaisance, même quand il est sans ressources.

C'est, pour l'homme généreux, une condition intolérable d'être pauvre, et de ne pas faire le bien qu'il voudrait.

Quoique le dénûment puisse venir de la bienfaisance, celle-ci vaut qu'on l'achète en se vendant soi-même.

23. Largesse.

Le mérite des pénitents à souffrir la faim est après le mérite de faire cesser la faim d'autrui.

Mettre terme à la faim qui ronge les malheureux, c'est un trésor mis en réserve.

Manger solitaire, quand on est dans l'abondance, est assurément plus triste que de mendier.

24. Honneur.

Ceux qui ne vivent pas avec honneur ne se plaignent pas d'eux-mêmes; pourquoi se plaignent-ils de ceux qui les méprisent?

On dit que c'est, pour tout homme, une honte de ne pas mériter de se survivre en réputation.

Ceux qui vivent sans honte vivent; ceux qui vivent sans réputation ne vivent point.

25. Bienveillance.

Richesse de bienveillance est richesse entre les richesses; richesse d'argent se trouve même chez les misérables.

Possède la bienveillance, en la méditant selon la bonne voie; on a beau raisonner d'après maints systèmes, seule elle est tutélaire.

Pour qui manque de bienveillance, l'autre monde n'existe pas, de même que, pour qui manque d'argent, ce monde n'existe pas.

Qui est dépourvu d'argent peut florir un jour; qui est dépourvu de bienveillance sera-t-il jamais sans reproche? Difficilement.

Si l'on imagine la vertu pratiquée par un homme sans bienveillance, il en est comme de la vérité pure, vue par un idiot.

26. Abstinence de chair.

27. Pénitence.

28. Feinte moralité.

Au dedans de celui dont l'âme est fourbe, les cinq éléments (de son être) rient de son hypocrite moralité.

Qu'importe une apparence sublime comme le ciel, si l'on commet des fautes au su de sa propre conscience?

(Bien que droite), la flèche est cruelle; le luth est contourné, mais doux : ainsi faut-il juger d'après les œuvres.

Il n'est pas nécessaire d'avoir la tête rase ou de porter de longs cheveux, si l'on a renoncé à ce que le monde condamne.

29. Aversion du vol.

C'est un péché de dire : « Je ravirai par un larcin le bien d'autrui, » et même de le penser intérieurement.

Ceux qui volent, leur corps périra; à ceux qui ont l'aversion du vol, le monde impérissable des dieux.

30. Sincérité.

Pas de mensonge, votre propre conscience le saura; quand vous aurez menti, votre propre conscience vous brûlera.

La pureté du corps est obtenue au moyen de l'eau; la pureté de l'âme se révèle au moyen de la sincérité.

Toute lumière n'est pas la lumière; la lumière, pour les sages, c'est la lumière (d'une bouche) qui ne ment pas.

31. Absence de colère.

Quand elle ne peut atteindre au rang (de celui qu'elle poursuit), la colère est mal; quand elle y peut atteindre, il n'est rien de plus mal.

Est-il quelque ennemi extérieur comme la colère, qui tue le sourire et la joie?

L'absence de colère, autant que possible, est bonne, vous fît-on des maux pareils à des torches liées en faisceaux.

32. Éloignement de faire le mal.

Renvoyer confus, par le bon accueil qu'on leur faisait, ceux qui vous firent du mal, (voilà) s'en venger.

Ce que l'on sait être le mal, il se faut garder de le faire à autrui.

33. Aversion du meurtre.

Le résultat provenant de l'immolation (d'une victime) est vil aux yeux des sages, ce résultat fût-il considéré comme un grand bien.

Ceux qui arrachèrent une âme à son corps vivent, dit-on, malheureux à l'excès, avec un corps vicié.

34. Instabilité.

La grande opulence, pareille à la foule réunie pour un ballet, s'en va quand il s'achève.

L'opulence est de nature non durable; l'a-t-on acquise, il faut alors faire ce qui est durable (de bonnes œuvres).

Suivant les sages, le jour, cité comme unité (de temps), est un glaive qui tranche l'existence.

Les bonnes œuvres doivent se faire en hâte, avant que la langue soit morte et que le hoquet (fatal) arrive.

Il fut hier, il n'est plus aujourd'hui; le monde est plein de ces paroles.

Incertain de vivre un seul jour, on médite maints (projets) au delà de l'incalculable.

De son œuf, libre à peine, l'oiseau s'envole; l'âme entretient avec le corps une amitié pareille.

Mourir, ressemble à s'endormir; naître, ressemble à s'éveiller après un somme.

L'âme est dans le corps comme à une hôtellerie serait-ce que la maison ne lui appartient pas?

35. Renoncement.

36. Connaissance du vrai.

La science (c'est), quelle que soit une chose, quelle que soit sa nature, voir la véritable essence de cette chose.

Que le triple nom de désir, colère, illusion, disparaisse, le mal disparaît.

37. Évulsion des désirs.

La vertu, c'est la crainte des désirs; ils abusent un chacun.

38. Destinée.

Qu'y a-t-il de grand comme la destinée? Malgré toute combinaison différente, elle la devance.

E. Ariel.

ANTAR EN PERSE,

OU LES CHAMELLES AÇÂFÎR;

EXTRAIT[1] DU ROMAN D'ANTAR[2],

Traduit de l'arabe par Gustave Dugat.

Antar revenant un soir de la chasse, son oncle Mâlik le rencontra, et l'accueillit le sourire sur les lèvres; il ordonna à ses esclaves de prendre toutes

[1] Traduit du texte arabe, p. 19 et suiv.; publié par M. Caussin de Perceval, et extrait du manuscrit numéro 1521 ancien fonds, vol. I, fol. 263.

[2] Lamartine peint ainsi Antar et sa poésie : « Antar, ce type de l'Arabe errant, à la fois pasteur, guerrier et poëte, qui a écrit le désert dans ses poésies nationales, épique comme Homère, plaintif comme Job, amoureux comme Théocrite, philosophe comme Salomon; ses vers, qui endorment ou exaltent l'imagination de l'Arabe autant que la fumée du tombach dans le narguilé, retentissaient en sons gutturaux dans le groupe animé de mes saïs; et, quand le poëte avait touché plus juste et plus fort la corde sensible de ces hommes sauvages, mais impressionnables, on entendait un léger murmure de leurs lèvres; ils joignaient leurs mains, les élevaient au-dessus de leurs oreilles, et, inclinant la tête, ils s'écriaient : « Allah! Allah! Allah! » (*Voyage en Orient*, vol. II, p. 281.)

les bêtes fauves et les gazelles qu'il avait avec lui, et de les remettre aux négresses et aux serviteurs, pour les préparer et les faire cuire. Il conduisit Antar à sa tente, et en l'accompagnant, il s'entretenait avec lui. Mâlik invita son frère Cheddâd au festin; ils mangèrent le gibier, et, s'étant fait servir le vin, ils passèrent la majeure partie de la nuit à boire.

Cheddâd ne détachait pas sa vue d'Antar, et ne pouvait se rassasier de parler de lui : « O mon frère, disait-il à Mâlik, les Benou-Zyâd [1] haïssent mon fils, parce qu'ils n'en ont pas de pareil. Oui, par la vérité du Seigneur antique et des seigneurs Moïse et Abraham, il n'y a, parmi les Arabes, ni en Orient, ni en Occident, un meilleur cavalier que mon fils Antar, sur le dos de son cheval Abjer [2], et certainement sa renommée sera grande. » Cheddâd baisa Antar sur les yeux, et se tournant vers Mâlik : « Mon frère, lui dit-il, si tu m'aimes, aime mon fils

[1] Les Benou-Abs formaient trois grandes familles : celle du roi Zohayr, celle des Benou-Corâd, dont Cheddâd était le chef, et celle des Benou-Zyâd, dont le chef, Rabîa, avait voué une haine éternelle à Antar, depuis le jour que ce dernier avait tué son esclave Dadjir (p. 12 du texte).

[2] Antar avait acquis le cheval Abjer du cavalier Harith, et l'avait payé de tout le butin qu'il avait fait dans une rhazia sur les Benou-Cahtan. Le nouveau manuscrit d'Antar, numéro 374, vol. I, fol. 280, donne des détails sur Abjer; mais beaucoup moins que l'ancien, numéro 1521, vol. I, fol. 248, où l'on décrit ainsi sa généalogie : « Abjer était fils de la jument Nama, dont le père Wâssil avait vu tomber bien des héros dans la terre de Tihama. L'aïeul de Wâssil s'appelait El-Merdjoûc (le revenu), et il était passé en proverbe dans les tribus arabes.

Antar. — Par ma foi, mon frère, lui répondit Mâlik, toujours rusé et perfide, tu es notre colonne, et Antar est notre épée. Oui, certes, fils de ma mère et de mon père, Antar est notre cimeterre tranchant et notre cuirasse protectrice. »

Ces paroles furent plus agréables à Antar que n'auraient pu l'être les plus précieuses faveurs; et, buvant et devisant, il se réjouissait avec Abla. Trois jours s'écoulèrent; le quatrième jour arriva.

Antar était paré d'une robe d'honneur [1], présent du roi Zohayr : il n'en était pas de pareille dans la tribu. Pendant qu'Antar passait ainsi de douces heures dans l'entretien de sa bien-aimée Abla, son cousin Amrou le faisait boire et admirait la robe d'honneur qu'il portait sur lui : « O Abou'l-Fouaris [2], lui dit-il, je n'ai rien vu de plus beau que cette robe. » Antar, comprenant le sens de ses paroles, ôta sa robe et la lui donna. « Excuse-moi, dit-il à

[1] La robe d'honneur ou khilat ne se donne pas seulement à l'occasion de l'investiture d'une dignité. Le roi en gratifie tout sujet qui mérite ses bonnes grâces, tout ambassadeur, tout étranger qui vient à sa cour... La richesse du khilat et le nombre des pièces dont il se compose varient selon le rang et la faveur du personnage qui le reçoit... Un sujet qui reçoit un khilat doit s'en parer pendant trois jours de suite; l'honneur d'un tel don rejaillit sur sa vie entière. (*Tableau de la Perse*, par A. Jourdain, vol. III, p. 194.)

[2] ابو الفوارس, père des cavaliers. Antar reçut ce surnom au retour de plusieurs rhazias, dans lesquelles il avait donné des preuves d'un grand courage; il s'était emparé d'Amima, fille de Yézid, fils de Hanzhala, le buveur de sang; il avait défait l'armée de Naked, fiancé d'Amima. C'est dans cette expédition qu'il s'était rendu maître du cheval Abjer. (Voir le manuscrit numéro 374, vol. I, fol. 193.)

Amrou, cette robe est bien peu de chose dans un lieu aussi illustre; mais il y a du temps devant nous, et tu verras bientôt quelles richesses et quels dons magnifiques tu recevras de moi. — Mon neveu, dit Mâlik, Abla est ta servante, je suis ton serviteur, et Amrou est l'esclave de tes sandales. »

Ces paroles dissipèrent toutes les inquiétudes d'Antar, et dans son ivresse et son amour, il ne trouva d'autre moyen de témoigner sa reconnaissance à son oncle que de lui faire présent des vêtements précieux qu'il portait sur lui; il s'en dépouilla, ne gardant que son pantalon, et se prosternant aux pieds de son oncle, il les baisa. Abla le voyant debout, nu et noir comme un tronçon d'ébène, et remarquant les coups de sabre et de lance dont son corps était sillonné, fut frappée de surprise, et se mit à rire de la hauteur de sa stature [1].

On apporta à Antar d'autres vêtements; il les mit,

[1] On trouve dans le manuscrit 1521, vol. I, fol. 520, la réponse, en vers, d'Antar, et dont voici la traduction :

« La petite Abla rit en voyant ma couleur noire et la marque des coups de lances sur mes flancs;

« Je lui réponds : tu ne rirais pas, tu ne serais pas étonnée, lorsque je suis entouré d'ennemis,

« Si tu voyais dans les poitrines ma lance solide, sur laquelle le sang ruisselle en traçant des broderies.

« O Abla! les lances n'apportent pas la mort au brave; le lâche seul périt *.

« Je suis le lion de la forêt, celui devant qui l'homme sans courage reste stupéfait;

« Et je m'étonne que, le jour du combat, mon adversaire puisse voir mon image et survivre. »

* Mors et fugacem persequitur virum. (Horace, ode II, liv. III.)

il passa ainsi l'espace de neuf jours dans la tente de son oncle avec sa bien-aimée, mangeant et buvant.

La dixième nuit étant arrivée, Mâlik continua de faire compagnie à Antar. Les femmes se levèrent, les esclaves allèrent se reposer; Cheddâd se retira, et Antar resta seul avec Mâlik. Le vin qu'il avait bu l'avait enivré. « Abou'l-Fouaris, lui dit Mâlik, quelles sont tes intentions pour ma fille? Tu as éloigné d'elle les prétendants et les demandes; voudrais-tu la prendre par la main de la force, sans lui donner une dot? Ce serait pour nous une honte éternelle. — O mon oncle, loin de moi l'idée d'apprécier ainsi cette figure radieuse, cette taille élégante, cette chaste vierge, cette perle précieuse; je n'attends qu'un mot de vous; dites-moi ce que vous désirez, et ne me demandez que ce que les rois du temps et les cavaliers d'Adnân et de Cahtan [1] seraient impuissants à lui donner. — Mon fils, répondit Mâlik, qui venait de découvrir le défaut de la cuirasse[2], je ne veux pas m'écarter des habitudes des Arabes, qui ne demandent ni or, ni argent, mais seulement des chameaux et des chamelles: je te demande mille

[1] Longtemps avant l'islamisme, toutes les tribus arabes subsistantes se divisaient elles-mêmes en deux races. Les unes, plus anciennes, nées dans le Yaman, nommaient leur père Cahtan; les autres, plus récentes, originaires du Hidjâz, appelaient leur auteur Adnân. (*Essai sur l'Histoire des Arabes*, par M. Caussin de Perceval, vol. I, p. 39.)

[2] وجد للسيف مضرب littéralement : « Il trouva pour l'épée l'endroit où l'on frappe. »

chamelles Açâfîr [1]; on ne les trouve que dans le pays du Hidjâz [2]; il y aura pour nous honneur et gloire à les avoir au milieu de nos troupeaux et dans nos habitations. — Je vous entends et vous obéirai, dit Antar; je vous amènerai les mille chamelles chargées des trésors de leurs maîtres..... »

Antar partit; il chassait, chemin faisant, Chéiboub traquait les bêtes fauves et les poussait du côté de son frère, le soir arriva. Ils changèrent de route, cherchant une habitation pour y passer la nuit. Ils se trouvèrent bientôt en vue d'une tente en poil, autour de laquelle paissaient çà et là des chameaux et des chamelles : ils s'y dirigèrent. Un vieillard en sortit et vint à leur rencontre : sa taille s'était affaissée sous le poids des jours et des années :

[1] النوق العصافيرية « Les chamelles oiseaux. » Les dromadaires de Moundhir, appelés Açâfîr, les oiseaux, à cause de la célérité de leur allure, étaient une race qui ne se trouvait que dans les haras des rois de Hira. (*Essai sur l'Histoire des Arabes*, par M. Caussin de Perseval, vol. II, p. 464.)

On trouve dans le Câmous :

العصفوری جمل ذو سنامين والعصافير المنذر ابل كانت للملوك نجائب « L'oçfoury, chameau à deux bosses. Les açâfîr de Moundhir, race de chameaux réservée aux rois. »

[2] Les chaînes de montagnes qui, de la Palestine, descendent vers l'isthme de Suez, et se prolongent ensuite, presque parallèlement à la mer Rouge, jusque vers l'extrémité sud de la presqu'île d'Arabie, s'appellent Hidjâz (barrière), et donnent leur nom à toute la contrée qu'elles traversent avant d'arriver au Yaman. Le Hidjâz comprend l'Arabie pétrée et une portion de l'Arabie heureuse des anciens. La Mekke et Yatbrib ou Médine font partie du Hidjâz. (*Essai sur l'Hist. des Arabes*, par M. Caussin de Perceval, vol. I, p. 2.)

les nuits avaient amaigri son corps, devenu malade et chétif.

Le poëte dit :

« Un vieillard marchait sur le dos de la terre, et sa barbe [1] descendait jusqu'à ses genoux :

« Pourquoi est-tu courbé, lui dis-je? » Il me répondit en élevant la main vers moi :

« Ma jeunesse s'est égarée sur la terre, et moi, « je l'y cherche toujours [2]. »

Le vieillard les accueillit, et leur offrit une coupe de lait. Chéiboub la prit, en but, et la présenta à son frère, qui but le reste. Puis, ayant étendu devant eux des nattes d'honneur, le vieillard leur dit : « Famille et aisance; bienvenue aux nobles hôtes qui nous arrivent, et que l'unique, le très-savant a conduits vers nous. » Ils descendirent à la porte de la tente; le vieillard redoubla d'égards pour eux. Le cheval d'Antar était fatigué de la chasse. Le vieillard, ayant allumé du feu, leur prépara des aliments, et ils mangèrent et burent, en s'entretenant jusqu'à ce que la nuit se fût couverte de son voile. Antar, interrogé [3] sur sa sortie du pays, sur le motif et le but de son voyage, raconta au vieillard ce qui s'était passé entre son oncle et lui, et comment

[1] لمّة Longue chevelure, cheveux des côtés de la tête, *cesaries*. Ovide se sert du mot *cesaries* pour signifier « une longue barbe. »

[2] Ces vers sont sur le mètre *wafer*.

[3] Un des traits caractéristiques des mœurs arabes, lorsqu'ils exercent l'hospitalité, c'est de commencer par accueillir leurs hôtes, les faire manger, reposer, et ce n'est qu'en dernier lieu qu'ils se

Mâlik lui avait fait la demande considérable de mille chamelles Açâfîr. « Que Dieu maudisse ton oncle! s'écria le vieillard, et l'envoie dans le chemin de la mort; car il a ourdi contre toi une trame odieuse, et t'a lancé vers un océan de perdition et vers le plus lointain des buts. — Comment cela, dit Antar? — Ces chamelles, ô mon fils, ne se trouvent que chez les Benou-Chaybân [1], et elles appartiennent au roi Moundhir [2], fils de Mâ-Essémâ, El-Lakhemi, seigneur des tribus arabes, lieutenant du roi Kesra Anouchirwan [3], qui est le maître de la

permettent de les interroger sur ce qu'ils sont; l'Iliade offre plusieurs exemples de cette politesse.

> *Ἐννῆμαρ ξείνισσε, καὶ ἐννέα βοῦς ἱέρευσεν.*
> *Ἀλλ' ὅτε δὴ δεκάτη ἐφάνη ῥοδοδάκτυλος Ἠώς,*
> *Καὶ τότε μιν ἐρέεινε,.........*
>
> (*Iliade*, livre VI, vers 175.)

[1] Les Benou-Chaybân étaient une ramification des Benou-Thalaba, qui provenaient de la tige de Bâcr, appelé communément Bâcr Wâïl. (*Essai sur l'Histoire des Arabes*, par M. Caussin de Perceval, vol. II, p. 270.)

[2] Moundir III, fils d'Imroulcays III et de Mâ-Essémâ (de l'an 513 à l'an 562 de J. C.), est communément appelé par les historiens arabes Moundhir, fils de Mâ-Essémâ (eau du ciel). Cobâd, roi de Perse, qui avait adopté la doctrine communiste du mage persan Mazdac, déposséda Moundhir, qui repoussait cette doctrine, et nomma Hârith à sa place en 518 de J. C.; mais Kesra Anouchirwân, successeur de son père Cobâd, ayant exterminé les Zenâdicâ (impies, hérétiques), partisans de Mazdac, rétablit Moundhir sur le trône. (Même ouvrage, vol. II, p. 76 et suiv.)

[3] Kesra ou Cosroës monta sur le trône de Perse en 531 de J. C. et mourut en 579. Il reçut le surnom d'Anouchirwan, c'est-à-dire bonne âme, le jour où il fit massacrer Mazdac et cent mille de ses partisans. (Même ouvrage, vol. II, p. 85.)

Plusieurs écrivains donnent à Kesra le nom de Nouchi-Rewan,

couronne et du palais, et aux ordres duquel nul ne désobéit; ses guerriers sont innombrables, sa puissance s'étend sur toutes les nations; les Arabes et les Persans redoutent son attaque. Le roi Moundhir possède aussi des troupeaux nombreux réunis autour de la terre de Hîra [1], et toi, par la vérité du seigneur de la sainte Câba [2], et d'Abou-Kobaïs et

qui signifie en persan « l'âme généreuse, » ou pour l'expliquer plus intelligiblement « l'âme confite dans le miel. » (*Bibl. Or.* D'Herbelot.) Pour l'étymologie d'Anouchirwan, voir le *Pend-Nameh* de Moula-Firouz, p. 4, et *Extraits du Boustan* de Sadi, p. 44, publiés par M. Emm. Latouche.

[1] الحيرة Hîra, ville ancienne du temps de l'ignorance, était située non loin des limites du désert, sur une élévation nommée Nadjaf, à trois milles du lieu où fut bâtie plus tard la ville de Coufa. C'était la résidence de la famille de Nomân-ben-Moundhir-Imroulicais. On prétend que la mer de Perse (le golfe Persique) s'avançait autrefois dans l'intérieur des terres jusqu'à Hîra; aujourd'hui elle en est à une distance éloignée; plusieurs courants d'eau arrosaient les environs de la ville, près de laquelle fut bâti, par Nomân le Borgne, le célèbre château Khawarnak. Cette ville reçut le nom d'El-Hîra (la demeure, le campement), parce que les troupes du Tobbâ s'étaient arrêtées (*tchayyarou* تحيّروا) en ce lieu en revenant du Yamân pour aller au Khorâçân, ou parce que le roi himyarite, en permettant à une partie de ses soldats d'y séjourner, leur avait dit : « *Hayyirou bihi* حيّروا به, demeurez ici. » (*Géographie d'Aboulféda*, texte publié par MM. Reinaud et de Slane, p. 298; et voyez l'Essai sur l'Histoire des Arabes, par M. Caussin de Perceval, vol. II, p. 10 et 11.)

[2] La Câba avait une prééminence généralement reconnue sur tous les temples arabes. C'était l'oratoire d'Abraham et d'Ismaël, c'était la maison de Dieu, *Bayt Allah*, بيت الله, c'est-à-dire du Dieu suprême. Car les idoles n'étaient considérées que comme des dieux subalternes, des intercesseurs auprès d'Allah. Trois cent soixante de ces divinités de second ordre étaient rangées sur la Câba ou aux alentours; plusieurs autres placées dans l'intérieur avec l'image d'Abra-

Harra[1], tu viens te jeter dans un feu dont la flamme ne s'éteindra pas. Certes, ton oncle t'a exposé à des calamités, à des océans de dangers. — Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu, le roi de la science, répartit Antar. »

« Mon frère, lui dit Chéiboub, ce vieillard vient de te donner un bon conseil; n'en doute point, ton oncle est méchant et perfide; il aime les Benou-Zyâd et il te hait. Renonce à cette entreprise, elle assurerait les espérances de tes ennemis; reviens sur tes pas. Ton oncle a voulu ton éloignement et ta mort; sois certain que les Benou-Zyâd et lui, se voyant trop faibles contre toi, ont comploté de te faire périr dans un pays lointain, afin de se débarrasser ainsi de la contrariété et de l'inquiétude que tu leur donnes; retourne, ô fils de la Noire[2], sinon tu mourras, et ta perte sera la joie de tes envieux.

« Assez, Chéiboub, de ces paroles-là, dit Antar; je ne les écoute pas : je ne veux pas que mon oncle vienne me regarder comme un homme impuissant[3] à tenir sa promesse. Eh quoi! je lui aurais dit oui et puis j'irais lui dire non. Par Dieu, je ne le ferai point, dussé-je servir de pâture aux bêtes fauves du désert. Quoi! je retournerais vers mon oncle et je

ham. La Câba réunissait ainsi tous les dieux des Arabes; c'était le Panthéon de la nation, le seul temple pour lequel le haddj ou pèlerinage eût été institué. (Voir l'Essai ci-dessus, p. 270, vol. I.)

[1] Kobaïs et Harra, montagnes sacrées, voisines de la Mekke.

[2] Zébiba, mère d'Antar, était une négresse.

[3] لا أدع عمى يرانى بعين العجز. Littéralement : « Je ne laisserai pas mon oncle me regarder avec l'œil de l'impuissance. »

lui dirais : je ne puis vous donner la dot de votre fille ; mariez-la aux Benou-Zyâd. Oh ! non, je ne ferai pas cela, quand même s'élanceraient sur moi des cavaliers semblables à des montagnes. » Ils passèrent la nuit chez le vieillard, et, quand brilla la lumière du matin, ils prirent congé de lui et partirent en se dirigeant vers l'Irak[1]. Antar se chargeait ainsi d'un fardeau au-dessus de ses forces et prenait le chemin du danger : son amour pour Abla l'aveuglait.

Après avoir traversé les bas-fonds et les sources, ils arrivèrent en vue des tentes des Benou-Chaybân ; il restait entre eux et Hîra l'espace d'une nuit. Là s'offrirent à leurs regards des habitations riches et populeuses, de verts pâturages, des parterres fleuris, arrosés de sources jaillissantes ; des chevaux arabes aux couleurs variées, ondulant çà et là dans la plaine comme les vagues de la mer, et qui ébranlaient la contrée de leurs hennissements ; de jeunes chamelles avec leurs mères, de beaux chameaux, des esclaves, de jeunes garçons et des négresses, couleur de poivre. La bénédiction semblait être descendue sur ce pays, et ils admiraient la beauté de la terre de l'Irak, et la magnifique végétation dont Dieu l'avait parée. Antar était émerveillé du ravissant aspect de cette terre privilégiée. Là était une vallée, la plus belle qu'eussent jamais embellie les génies : l'eau y débordait, semblable à de l'argent

[1] Pays de l'Arabie centrale, faisant partie de la Chaldée et de la Babylonie des anciens.

liquide. Antar s'extasiait devant la profusion de ces arbres et de ces fruits de palmier, de ces délicieux jardins, de ces ruisseaux murmurants, aux bords desquels les fleurs riaient en exhalant une odeur de musc. Là des milliers d'oiseaux, rossignols, merles, étourneaux, passereaux, palombes à collier, palombes des bois, ramiers, perdrix, colombes, cailles, tourterelles chantaient sur les arbres et exaltaient Dieu sur la cime des rameaux. De belles mariées, semblables à des paons, apparaissaient dans l'éclat de leurs vêtements, comme si le Créateur les eût habillées des plus merveilleuses couleurs, et eût versé sur elles l'hyacinthe et le corail.

A cette vue, la surprise d'Antar fut extrême; il reconnut que son oncle l'avait trompé et jeté au milieu des vagues d'une mer orageuse; mais sa bravoure embellissait les dangers qu'il allait affronter, et l'amour rapetissait à ses yeux la grandeur des obstacles. «Mon frère, dit Chéiboub, ces biens, ces richesses témoignent assez que leur maître est un grand roi, d'un rang sublime, et dont la domination est bien établie. — Par Dieu, fils d'une esclave, ce que tu dis là est bien la vérité; il ne nous reste maintenant qu'à lutter contre le destin et à nous tenir habilement sur nos gardes. Va donc, ô mon frère, explore le pays; prends des renseignements exacts sur les chamelles Açâfîr; étudie-toi à les bien connaître pendant que je ferai reposer mon cheval Abjer; et quand tu reviendras vers moi avec des nouvelles certaines, regarde de mon côté en te te-

nant en observation. — J'entends et j'obéis, dit Chéiboub. » Et déposant son arc et ses flèches, il se couvrit de vieux vêtements bigarrés, passa sa besace sur ses épaules, et partit en se dirigeant vers les pâturages. Quand il arriva, une partie du jour s'était écoulée. Il se trouva au milieu de riches prairies qu'arrosaient des sources abondantes.

Les esclaves ayant aperçu Chéiboub, l'accueillirent avec bonté, tirèrent leurs provisions et le firent manger en s'entretenant avec lui. A son langage, ils reconnurent qu'il était du Hidjâz, et à ses manières, qu'il était Absien. Questionné sur ce qu'il était, il leur répondit avec sa ruse ordinaire : « O fils de la tante, je suis l'un des esclaves d'Abd-ellat, j'ai fui sa méchanceté et me suis mis à l'abri de ses persécutions. — Cousin, lui dirent les esclaves, demeure chez nous le restant de ta vie ; achève ton année et ton mois dans notre pays ; nous dirons à notre seigneur Moundhir de te marier à quelque esclave, et tu seras ainsi toujours sous la protection et la sécurité. » Chéiboub les remercia et demeura avec eux le restant du jour, afin de bien observer les chamelles Açâfîr. Il reconnut qu'elles étaient les merveilles du temps, que leur couleur était d'une beauté et d'une blancheur exquises ; il remarqua leur poil doux, leurs bosses ondulées, leur croupe grasse et arrondie. Chéiboub soupa avec les esclaves et assouvit sa faim. Il leur tenait compagnie en s'entretenant avec eux, et il leur aida à pousser devant eux les chameaux jusqu'à ce qu'il se trouvât près

des habitations et que l'obscurité fût survenue. S'éloignant alors à reculons des esclaves, qui étaient occupés, il partit comme un tigre qui fuit. Arrivé auprès de son frère Antar, il l'instruisit de tout en lui racontant ce qu'il avait vu et entendu.

«Par la foi des Arabes[1], dit Chéiboub, nous sommes dans un extrême danger : ton scélérat d'oncle a bien ourdi sa trame et ne s'est pas trompé ; mais nous remettons l'affaire entre les mains de Dieu : qui pourrait lutter contre lui? Il ne s'agit que d'une goutte de sang à verser[2]; mais la coupe mortelle qui doit faire la joie des ennemis est amère au goût. Peut-être le Dieu antique et les seigneurs Moïse et Abraham nous seront-ils propices et nous sauveront-ils de cet horrible complot. — Ne sais-tu pas, dit Antar, que celui qui n'est pas patient dans l'adversité n'atteint pas le sommet de la gloire? » Et, l'esprit anxieux, tourmenté, il attendit le lever de l'aurore. Alors il dit à Chéiboub : «Allons, serre la sangle d'Abjer.» Chéiboub le lui amena sellé et bridé et revêtit Antar de son armure de fer, dans laquelle il apparut comme une forte tour. Antar se dirigea vers les pâturages, et resta là quelque temps en observation.

[1] وذمّة العرب «Par la foi des Arabes,» jurement, serment des Arabes de ce temps-là. On verra plus loin combien était sacrée, aux yeux des Arabes, la foi jurée.

[2] ما هى الا نقطة تُراق «ce n'est qu'une goutte de sang à verser,» pour dire : «Nous ne souffrirons pas longtemps, notre mort sera prompte.»

Les chamelles Açâfîr apparurent se rendant aux pâturages. Chaque groupe de dix esclaves poussait un troupeau de mille chamelles. Cette séparation avait pour but d'éviter que les mâles n'approchassent des femelles[1]. — Antar les vit qui s'avançaient vers lui à pas lents. Les esclaves jouaient et conversaient sans se tourner vers lui, ni lui adresser la parole; car ils vivaient dans une confiance sans bornes, et depuis leur naissance, aucun étranger n'avait envahi leur pays ; ils ne savaient pas ce que c'était que les malheureux événements.

« Mon frère, dit Chéiboub, voilà les chamelles à la recherche desquelles tu m'as envoyé. Agis maintenant comme tu voudras. — Cours, lui dit Antar, coupe aux esclaves le chemin des habitations, empêche-les de fuir afin que leurs cris ne s'élèvent contre nous avant que nous soyons loin de ce pays. » Chéiboub, exécutant ce qu'Antar lui prescrivait, traversa la plaine et fut se placer derrière les esclaves : là il vida son carquois et s'assit sur ses genoux. Antar remarquant que les esclaves jouaient et ne faisaient pas attention à lui, lança son cheval au milieu des chamelles, en sépara un millier avec sa lance et cria aux esclaves : « Malheur à vous, fils de l'adultère, poussez ces chamelles devant moi, sinon je teindrai mon sabre dans votre sang. » Les esclaves du roi Moundhir, entendant ces paroles, s'élancèrent sur lui; mais en voyant la stature d'Antar, ils furent frappés de stupeur et son aspect les pé-

[1] حتى لا تزحمها فحولة الجمال

trifia. Le chef des esclaves leur cria : « Malheur à vous, courez sur lui et anéantissez-le. » Il s'élança lui-même vers Antar : « Qui es-tu, toi, criminel pour ton âme, qui cours à la demeure du tombeau? Ne sais-tu pas que ces chamelles appartiennent au roi Moundhir, fils de Mâ-Essémâ, possesseur de la couronne et du territoire? »

« Honte pour ta mère, pour celle du roi Moundhir et pour toi[1], s'écria Antar. » Et il enleva l'esclave de la pointe de son épée, dont la lame traversa la veine jugulaire et sortit brillante de son dos. Il en frappa un second d'un coup de lance dans le ventre, et en fit sortir les entrailles. Lorsque les esclaves virent l'horrible action de ce terrible génie, la frayeur s'empara d'eux, et ils poussèrent les chamelles devant lui, épouvantés de la rougeur de ses yeux. Un grand tumulte s'éleva dans les pâturages. Une troupe d'esclaves arrivait derrière Antar tandis qu'une autre s'enfuyait vers les habitations. Se retournant alors comme un lion furieux contre ceux qui le poursuivaient, Antar voulut les laisser en exemple à ceux qui profitent des exemples, et il les étendit morts sur la peau de la terre, pour servir de proie aux bêtes fauves. Chéiboub atteignait avec ses flèches ceux qui fuyaient vers les campements et les ramenait par l'agilité de sa course. Il n'y eut que ceux qui échappèrent à ses regards qui parvinrent à se sauver dans le désert. Il rejoignit son frère, re-

[1] في إست امّك وامّ الملك المنذر معك « In podice mater tua et mater regis Mundiri cum te. »

vint vers les esclaves qui conduisaient les chamelles et les chameaux, tourna à gauche et, se dirigeant vers le désert, il les poussait comme on pousse des poltrons en fuite. Antar protégeait par derrière la marche des chamelles, et ils avancèrent ainsi jusqu'au milieu du jour.

Mais voici que, s'étendant de l'orient à l'occident, un tourbillon de poussière, au sein duquel de grands cris se faisaient entendre, s'éleva derrière eux ; bientôt les guerriers des Benou-Chaybân apparurent. La lame de leurs sabres et la pointe de leurs lances étincelaient. Dès qu'ils aperçurent Antar, ils se précipitèrent sur lui de cinq en cinq, de dix en dix, et les cavaliers se succédaient de tous côtés en criant à la fois : « Misérables, voleurs, comment échapperez-vous au sabre du roi de l'époque, lieutenant de Kesra Anouchirwan ? »

Le narrateur rapporte que les cris arrivèrent jusqu'au roi Moundhir, qui était sorti à cheval de Hîra pour une partie de chasse et de plaisir ; il avait autour de lui une suite de guerriers et d'officiers nombreux comme les grains de sable. Lorsque les bergers le virent, ils se prosternèrent à terre et élevèrent tous leurs voix vers lui ; le roi Moundhir faisait peu d'attention à eux, mais il dit à son fils Noman[1] : « Va voir ce qu'ont ces esclaves et sache de

[1] Noman, fils de Moundhir, roi de Hira, était, comme l'on sait, lieutenant de Cosroës et gouvernait les Arabes sous l'autorité de ce prince. Entre Hîra et Médâïn, capitale de l'empire de Cosroës, il n'y avait qu'une distance de quelques parasanges, et cependant Nomân était sans cesse dans une rébellion ouverte contre Cosroës.

quoi il s'agit. » Noman était l'aîné de ses fils et l'héritier du trône. Il s'avança vers les bergers et leur demanda ce qui leur était arrivé.

« O mon maître, un cavalier s'est élancé dans nos pâturages, a pris mille chamelles Açâfîr et il s'en retourne à la hâte avec elles. » Noman, entendant ces paroles, poussa son cheval du côté du tumulte ; derrière lui arrivaient les audacieux cavaliers de Dhohl[1], d'Icheker[2], des Benou-Dahman[3], qui galopèrent jusqu'à ce qu'ils eussent atteint Antar. Ils lâchèrent alors la bride de leurs chevaux et, la lance en arrêt, ils se précipitèrent sur lui comme le torrent. Antar, voyant les cavaliers à sa poursuite et l'éclat de leurs sabres, se retourna sur eux comme un lion dévorant et, se balançant sur son cheval, le sourire sur les lèvres, il reçut les cavaliers comme la terre altérée reçoit la première pluie. Les coups qu'il leur portait se succédaient continuellement, les cavaliers le harcelaient sans relâche ; mais Antar les renversait en long et en large sur la face de la terre.

quand il paraissait à sa cour, il s'y conduisait avec une familiarité excessive et lui répondait souvent sur un ton impertinent ; voulait-il se soustraire à l'obéissance, il s'enfonçait dans le désert et était à l'abri de la vengeance de son souverain. (*Chrestomathie* de M. de Sacy, 2ᵉ édition, vol. I, fol. 79.)

[1] Les Benou-Dhohl, ben-Chaybân, ben Thalaba formaient une partie des Bacr-ben-Wâil d'Adnan (fol. 260).

[2] Les Benou-Icheker ben-Adwân, étaient une division des Benou-Adwân et des Benou-Djadila (fol. 260).

[3] Les Benou-Dahman, ben-Naçr, ben-Moawia, division des Hawazin d'Adnan (fol. 192). (Voir le manuscrit supp. 655 : كتاب نهاية الارب فى معرفة انساب العرب).

Quand les héros le serraient de près, d'un cri il les dispersait et les chevaux fuyaient à sa voix.

De son côté, Chéiboub secondait son frère en se tenant auprès des chameaux et des bergers. Les esclaves, à l'arrivée de leurs maîtres, avaient repris courage et, restant immobiles, refusaient de pousser les chameaux et songeaient à attaquer Chéiboub; mais il s'élança sur eux en criant : « Enfants de l'adultère, par la vérité de la Câba, si l'un de vous s'écarte ou s'il appelle ses compagnons, je lui lance dans le cœur une flèche qui sortira derrière son dos. » Et il regardait du côté de son frère pour voir ce qui se passait entre lui et les Benou-Chaybân.

Le prince Nomân criait à ses cavaliers : « Malheur à vous, que Dieu vous déshonore parmi les Arabes ! Quoi, tout cela vous est arrivé de la part d'un esclave noir ! » Ce reproche réveilla le courage des guerriers, et les cavaliers qui avaient reculé sur le champ de bataille s'avancèrent. Antar combattait contre eux avec une bravoure qui frappait de stupeur les regards et jetait l'épouvante dans les esprits; mais ses épaules étaient fatiguées, ses membres engourdis, son énergie paralysée, son âme affaiblie, et l'armée tumultueuse de ses ennemis l'inondait de ses flots. La poussière et l'obscurité s'accroissaient. Abjèr ploya sous son maître et, ne pouvant ni avancer ni reculer, s'abattit. Antar tomba avec lui, et le coursier, se relevant, se fit jour à travers les ennemis et se sauva dans le désert.

Chéiboub voyant qu'Abjer sortait seul du milieu

de la poussière, que la selle était vide et qu'il galopait çà et là au milieu de l'armée, crut qu'Antar avait été tué, que les lances samhariennes[1] lui avaient fait boire la coupe de la mort; les larmes coulèrent de ses yeux, inondèrent ses joues, et il se sauva en fuyant vers son pays. Alors les bergers poussèrent des cris en excitant les cavaliers à courir à sa poursuite. Ceux-ci s'élancèrent au nombre de soixante et dix brides, montés sur des chevaux vigoureux, et le poursuivirent de tous côtés. Chéiboub, entendant derrière lui le bruit des sabots, partit comme l'oiseau des oiseaux[2], comme le tigre

[1] De Samhar, célèbre fabricant de lances.

[2] Chéiboub est remarquable par sa vélocité, et c'est pour cela qu'on l'appelle ابن الريح, fils du vent, et ابو الريح, père du vent. Dans la fameuse course de chevaux entre Dâhis, cheval de Cays, fils du roi Zohayr, et Rhabrâ, jument de Hodhayfa de la tribu de Fezâra, Chéiboub, voyant le piége tendu au cheval Dâhis et qui l'empêche d'arriver au but, devance Rhabrâ et gagne le pari. Voici quelles furent les conditions de la course posées par Chéiboub; j'en donne la traduction : « Je parie, dit Chéiboub, de devancer les deux chevaux, quand même chacun d'eux s'élancerait avec deux ailes, mais à la condition que, si je les devance, je prendrai les cent chamelles promises au vainqueur, et que, si je suis devancé, j'en donnerai cinquante. » Un cheikh des Benou-Fezâra lui répondit : « Allons donc, esclave de malheur, que signifient ces paroles ? Comment! si tu gagnes, tu prendras cent chamelles, et si tu perds, tu n'en donneras que cinquante! — Malheur à toi, *dernier* des hommes, fils des vils, répondit Chéiboub; moi je cours avec deux jambes, et le cheval court avec quatre jambes et une queue! » Tous les Arabes qui se trouvaient là se mirent à rire et s'avancèrent vers le spectacle en consentant à ce que Chéiboub proposait. » (Voir manuscrit 111, vol supp. 1683, fol. 522 et l'Essai sur l'Histoire des Arabes, par M. Caussin de Perceval, vol. II, p. 432.)

qui fuit, et plongea dans les déserts de toute la force de ses jarrets et de toute la vigueur de ses muscles. Les cavaliers s'animaient à sa poursuite; Chéiboub ne les dépassait pas, mais ils ne pouvaient l'atteindre et lui donner la mort. Il courut ainsi depuis midi jusqu'au soir; la nuit vint, et il pensait à son frère, ne cessant de pleurer et de gémir : ses joues étaient inondées de larmes.

Il était arrivé auprès d'une caverne creusée dans le flanc d'une montagne. Sur la porte était un jeune homme au teint brun et basané, qui faisait paître des moutons. Devant lui brûlait un feu sur lequel cuisait un morceau de viande; il préparait ainsi sa nourriture pendant que son troupeau broutait devant lui. «O jeune homme, lui dit Chéiboub, protège-moi, je me confie à ta foi, j'implore ton secours; aie compassion de ton esclave qui est séparé de son frère, sur lequel est tombée l'injustice du temps; ma mort est imminente et les ennemis vont m'atteindre. — Par la vérité de Lat et d'Ozza [1], répondit le jeune homme, je te protégerai contre tous ceux qui mangent du pain et boivent de l'eau, et, avant de te livrer, je me ferai tuer devant toi. Entre dans la caverne, étranger de nos tentes, et sois à l'abri de la perfidie des méchants [1].

[1] Dans le Hidjâz était le temple de *Lat*, divinité spécialement adorée à Nakhla par les Benou-Thakîf. Les Corayshites eux-mêmes et les autres descendants de Kinana avaient à Nakhla un temple consacrée à la déesse *Ozza*. (*Essai sur l'histoire des Arabes*, par M. Caussin de Perceval, vol. I, p. 269.)

[1] « A cette époque, les Arabes ne connaissaient d'autre règle de

Chéiboub entra dans la grotte, mais il était à peine assis, que les cavaliers s'avancèrent vers le berger, par dix et par vingt, se succédant les uns derrière les autres, et criant au jeune homme : « Fais sortir ce démon qui a tué nos cavaliers et jeté le trouble dans nos esprits; il faut que nous le percions de la pointe de nos lances, et que nous le taillions avec le tranchant de nos sabres! Que Dieu maudisse celui qui l'a engendré! quels jarrets solides! quels muscles vigoureux! — Seigneurs, leur dit le berger, donnez-le-moi, acquiescez à ma demande. Je l'ai pris sous ma protection; il est sous l'égide de la foi jurée, et je ne le livrerai pas pour qu'on le tue devant moi. — Puissiez-vous, tous les deux, ne pas exister, et puisse aucun pays ne vous être prospère! —Fais-le sortir, ou nous te tuons avant lui, car son frère a tué les braves et les cavaliers de nos cousins, et nous avons éprouvé de cet homme ce que personne n'a éprouvé : ce ne peut être qu'un démon ou un génie. — Nobles Arabes, si vous ne consentez pas à me l'abandonner, faites avec moi cet arrangement : éloignez-vous de la porte de la caverne l'espace de quarante pas, afin que je puisse lui retirer ma protection, et puis ce sera entre vous et lui : ôtez-lui la vie, mais ne méprisez pas la protection, ne perdez pas la foi jurée. — Fais ce qui te plaira, nous attendons. »

conduite, d'autre gloire que d'accorder leur protection aux faibles, de tenir la foi jurée et d'exercer l'hospitalité. » (Voir le texte, p. 4.)

Le berger revint auprès de Chéiboub et le trouva dans le plus triste état et craignant pour ses jours. « Jeune homme, lui dit le berger, tu as entendu ce qu'ils viennent de me dire : je suis vaincu dans mes intentions pour toi et ma mort est imminente. Il ne me reste, pour te sauver, que de sacrifier ma vie, et j'aime mieux encore cela. Ah! si j'avais dix cavaliers des Benou-Açâd[1], je n'en laisserais pas arriver un seul jusqu'à toi; mais, ôte tes habits, jeune homme, mets les miens, sors d'ici et dis aux cavaliers : J'ai été auprès de lui pour le faire sortir et l'amener vers vous, il ne l'a pas voulu; arrangez-vous avec lui. Puis, lorsque tu les verras mettre pied à terre et entrer chez moi, sauve-toi et laisse-moi avec eux pour qu'ils me fassent boire la coupe de la mort. Voici mes provisions et mon sac; sors, prends ce bâton dans ta main, et échappe-toi à la faveur de la nuit; et moi, ainsi, je n'aurai pas vécu ayant trahi la foi jurée. » Chéiboub revêtit les habits du berger, prit le bâton dans sa main et sortit de la caverne; les ombres de la nuit le cachaient, et il parla aux cavaliers comme le lui avait dit le berger; il poussa les moutons devant lui, jusqu'à ce qu'il fût loin des guerriers, et il remit son salut à la garde de Dieu. Les cavaliers s'étant approchés

[1] D'Elyâs, fils de Modhar, naquit Moudrica, qui donna naissance à Khozayma, d'où sortit Açâd (101 de J. C.). Les enfants d'Açâd s'établirent dans le Nadj, auprès des monts Adja et Selma. Expulsés ensuite par la tribu yamanique de Tay, ils se retirèrent à peu de distance, sur les limites du Hidjâz. (*Essai sur l'histoire des Arabes*, par M. Caussin de Perceval, vol. I, p. 193.)

de la caverne, Chéiboub se déroba à ses ennemis en courant à travers le désert.

Les Benou-Chaybân mirent pied à terre, entrèrent dans la caverne et en firent sortir le jeune homme; ils l'amenèrent à la clarté du feu, et ils reconnurent que c'était le berger sous les habits de Chéiboub; il gardait le silence et il avait préféré la mort à la trahison de sa foi. « Malheur à toi, lui dirent-ils, pourquoi as-tu médité cette action et t'es-tu exposé à la mort et aux tourments pour un homme étranger et des plus vils parmi les Arabes? — Nobles seigneurs, il avait invoqué ma protection, et je la lui avais accordée. Vous êtes venus avec la volonté de le tuer, je vous ai demandé sa grâce, vous me l'avez refusée. Je n'avais pas le pouvoir de vous résister, je l'ai racheté avec ma vie, et j'ai mieux aimé que vous perciez mon corps avec vos lances que de vivre parjure à ma foi, et de manquer à l'honneur. Du reste, il n'y a entre vous et moi ni sang ni vengeance, je suis votre captif; si vous me délivrez, je vous rendrai grâces en tous lieux, sinon, faites de moi ce que vous voudrez. » Les Benou-Chaybân furent étonnés de ce langage, et ils reconnurent qu'il n'y avait pas de raison pour lui donner la mort, et qu'en le tuant il ne leur reviendrait que du blâme. L'Arabe se retira dans la noblesse et la garde de sa foi, et les cavaliers, frustrés dans leur attente, le laissèrent. Le berger s'éloigna plein de gloire et digne de louanges éternelles.

Chéiboub était sauvé, mais une pensée cruelle le tourmentait. C'était son entrée dans les tentes de son pays, l'annonce de la mort de son frère, la joie de ses envieux et de ses ennemis, particulièrement d'Omara[1], de Rabîa, fils de Zyâd, d'Amrou et de son oncle Mâlik, fils de Corâd. Il ne cessait de pleurer sur son frère : ses larmes coulaient par torrents, son cœur était désolé, son esprit dans la consternation. Tel était, dit le narrateur, l'état de Chéiboub, le serpent de la poussière.

Antar combattait à pied, et autour de lui la terre était inondée de sang; harassé de fatigue, il ne savait plus s'il était sur la terre ou dans le ciel. Il avait déjà fait mordre la poussière aux héros de l'armée, quand une troupe de guerriers fondit sur lui, comme le torrent qui s'élance, et il frappait au milieu d'eux, à droite et à gauche, jusqu'à ce que, épuisé de lassitude, il tombât la face contre terre. Il fut saisi à l'instant et conduit honteux, humilié, devant le prince Nomân. La figure d'Antar, son aspect effrayant, la grandeur de son corps, la largeur de sa tête, frappèrent de surprise le prince stupéfait des exploits prodigieux qu'il lui avait vu faire. « Serrez ses liens, dit Nomân, attachez-le sur le dos de son cheval et amenons-le auprès du roi afin qu'il décide de son sort, lui demande qui il est, quel est son pays, le fasse périr et détruise sa tribu. » Ils lui lièrent fortement les épaules, les pieds et les

[1] Omara, surnommé le Magnifique, frère de Rabîa, était amoureux d'Abla, amante d'Antar, et l'avait demandée en mariage.

mains, le placèrent en travers sur le dos de son cheval, et ils arrivèrent ainsi auprès du roi Moundhir.

C'était la fin du jour. Le roi entouré de ses guerriers se disposait à revenir de la chasse, lorsqu'apparut tout à coup devant eux un lion de ce pays, qu'on appelle le pays de Khaffan. Les lions de Khaffan étaient passés en proverbe[1]. Les cavaliers de cette époque se faisaient une gloire de les tuer, et ils se disaient entre eux : « As-tu tué un lion des lions du Khaffan? » Celui-ci venait des déserts, et avait suivi les traces des chasseurs, dont il avait entendu les cris. A son aspect, les cœurs des cavaliers frémirent, les chevaux ployèrent sur leurs jarrets et reculèrent dans l'arène. Les plus courageux s'avancèrent sur lui en poussant de grands cris.

Nomân amenait alors Antar devant le roi Moundhir son père, et le faisant tenir debout en sa présence, lui racontait ce qui venait de se passer.

[1] On trouve dans les proverbes arabes de M. Freytag, vol. I, pag. 334, 335 :

أَجْرَأُ مِنْ لَيْثٍ بِخَفَّانَ

« Audacior quam leo in loco Chaffan apellato.
Chaffan nomen loci prope Cufam leonibus abundantis est.
Cecinit Leila Alachjalijjah :

فَتًى هُوَ أَحْيَى مِنْ فَتَاةٍ حَيِيَّةٍ
وَأَجْرَأُ مِنْ لَيْثٍ بِخَفَّانَ خَادِرِ

« Juvenis pudentior quam puella pudica et audacior quam leo in loco Chaffan in latibulo vivens. » (Voir pour le même proverbe Hariri, makama 49, p. 580.)

Moundhir était vivement surpris des actes valeureux d'Antar, et stupéfait de l'horreur de son visage et de la grandeur de sa stature. «Malheur à toi, lui dit-il, de quels Arabes es-tu?»

— Maître, je suis des Benou-Abs. — Un de leurs seigneurs ou de leurs esclaves? — Prince, pour les hommes généreux, la noblesse c'est le choc des lances, le coup des cimeterres tranchants, la patience sur le champ de bataille. Je suis le médecin de la tribu d'Abs, lorsqu'elle est malade; son protecteur, lorsqu'elle est abattue; le défenseur de ses femmes, lorsqu'elle est en fuite; son héros, lorsqu'elle s'enorgueillit de sa gloire, et son épée, lorsqu'elle s'élance au combat.» Moundhir était étonné de sa facilité d'élocution, de sa fermeté de cœur et de son intrépidité, quoique captif et vaincu. «Qui donc t'a poussé à attenter à mes propriétés et à t'emparer de mes chameaux? — Maître, répondit Antar, c'est la tyrannie de mon oncle qui m'a poussé à cette action; j'ai été élevé avec sa fille et j'ai passé ma vie à le servir : lorsqu'il a vu que je la lui demandais en mariage, il a exigé pour douaire mille chamelles Açâfir; et moi, dans mon ignorance, j'ai consenti à sa demande et je suis parti à leur recherche. J'ai commis un attentat contre vous, et c'est ce qui m'a fait tomber dans le malheur où je suis. — Comment, avec cette bravoure, cette éloquence, cette élévation de sentiments, t'es-tu exposé à perdre la vie pour une petite fille arabe? — O mon maître, c'est l'amour qui pousse l'homme

à monter à cheval[1] sur les horreurs et les périls, c'est à cause de lui que tombent les têtes des hommes, et il n'approuve que les amants qui ont goûté l'amertume de l'absence après la douceur de l'arrivée, et qui ont veillé de longues nuits. Par Dieu, ô prince, le malheur n'arrive en tous lieux que du regard lancé des bords d'un voile[2], et quelle est la tentation fatale qui entraîne les âmes à leur perte, si ce n'est les femmes, qui en sont la racine et la branche?»

Moundhir était de plus en plus surpris de l'éloquence et de la force d'âme d'Antar, car il était lui-même des plus éloquents parmi les Arabes; il vit qu'Antar était égaré dans l'océan d'un amour passionné, et son cœur compâtit à son infortune.

Pendant qu'Antar s'entretenait avec le roi, les

[1] ركوب, l'action de monter à cheval. J'ai cru devoir traduire littéralement cette métaphore, qui est naturelle dans la littérature de ce peuple si éminemment cavalier. On remarque cette expression, page 4 du texte : «Aucun prophète ne les empêchait de monter à cheval sur le péché.»

[2] Cette pensée se retrouve dans les vers suivants de l'Anthologie arabe de M. Grangeret de Lagrange :

لا تنظرنّ الى ذى رونق ابدًا
واْحذر عقوبة ما يا تى به النظرُ
فكم صريع رأيناه صريع هوى
من نظرة قادها يومًا له القدرُ

«Ne regarde jamais celle que pare l'éclat de la beauté, et redoute le tourment qui naît d'un regard. Oh! que d'hommes nous avons vus terrassés par l'amour, à cause d'un regard qu'ils ont un jour lancé par l'ordre du destin.»

cavaliers passaient devant lui comme la colombe que poursuit le faucon. Moundhir demanda ce que c'était. « O roi victorieux, irrésistible, un lion terrible s'est élancé vers nous, il dépasse la grandeur d'un taureau; il a détruit les cavaliers et dispersé les héros, les lances s'émoussent sur son corps et personne n'ose l'attaquer. » En entendant ces paroles, Antar s'écria : « O roi, par la vérité de celui qui a élevé les cieux, fait couler les eaux et appris les noms à Adam [1], dites à vos compagnons de me lancer sur ce lion; s'il me détruit, vous aurez tiré vengeance de moi et satisfait à votre honneur outragé, car j'ai tué un grand nombre de vos braves; mais si je le tue, récompensez-moi comme je l'aurai mérité, et n'enfreignez pas les lois de la justice. » Moundhir ordonna qu'on lui ôtât ses liens : les gardes s'approchèrent de lui, délièrent ses mains, et ils allaient lui délier les pieds, lorsque Antar s'écria : « Non, par la vérité de la foi des Arabes, ne déliez que mes mains, et laissez mes pieds attachés; car, ou je tuerai sans difficulté le lion, ou je n'aurai pas le désert pour fuir devant lui. » Et saisissant son épée de la main droite, et son bouclier de la gauche, il s'avança vers le lion, en sautant dans ses liens, jusqu'à ce qu'il se trouvât en face de lui. Le roi Moundhir arriva avec ses seigneurs et sa suite pour assister au combat, et ils aperçurent un lion énorme, de la grosseur d'un chameau. Ses naseaux étaient évasés, ses griffes longues, sa face large

[1] Lafontaine appelle Adam le Nomenclateur.

et horrible à voir. Il s'ébranlait d'une marche agitée, et quand il voyait autour de lui les chevaux et les cavaliers, il rugissait en frappant la terre avec sa patte, battant ses flancs avec sa queue, et faisait craquer ses dents, semblables à des crochets de fer; les coins de sa gueule étaient recourbés comme des harpons. Lorsqu'il vit Antar qui s'avançait vers lui en sautant, il tressaillit, fit ses déjections[1], et, se baissant sur la terre pour prendre son élan, il s'allongea, la crinière hérissée, les yeux rouges comme un charbon ardent, et se ramassant jusqu'à la moitié de son corps, il bondit sur Antar, qui s'avançait vers lui. Antar, comme le destin quand il descend du ciel, s'élance en poussant un cri plus effrayant que celui du lion, lève le bras, et d'un coup de sabre terrible, fend le crâne de l'animal. La lame pénétrante se fait jour à travers le dos du lion. «O par Abs, ô par Adnân, s'écrie-t-il, je suis toujours celui qui aime Abla.» Le lion tomba partagé en deux; le bond du redoutable animal et le coup du brave guerrier s'étaient rencontrés en même temps. Antar essuya son épée sur la peau du lion; les spectateurs avaient frémi et pâli dans leur chair.

Antar revint auprès du roi Moundhir en récitant ces vers :

Petite Abla, sauras-tu les périls que j'ai affrontés dans le pays de l'Irâk?

Mon oncle m'a trompé par son hypocrisie et ses artifices; il a indignement abusé de moi dans sa demande de douaire.

اخذه القلق وجعرو بعق

Je me suis plongé dans un océan de malheurs, et me voici dans l'Irâk sans ami.

Je poussais seul les chamelles et les esclaves, et revenais en toute hâte sur la flamme de mes désirs amoureux,

Lorsque la poussière des sabots des chevaux fougueux s'est élevée derrière moi,

Obscurcissant l'air de ses tourbillons. La pointe des sabres brillait,

Les cris des cavaliers retentissaient, et je pensais que c'était le tonnerre qui avait déchaîné ses grondements.

Je n'ai cessé de combattre que lorsque mon cheval, épuisé de fatigue, a cessé d'avancer.

Tombé à terre, j'ai repoussé avec mon glaive une armée, comme j'avais poussé le troupeau de chamelles;

Et les cavaliers se sont enfuis avec des coups de lance dans la poitrine et dans les yeux.

Mais à la fin du jour je me suis affaibli, j'ai été fait prisonnier, mes bras et mes jambes étaient sans force,

Et j'ai été amené devant un roi généreux, magnanime; que sa puissance dure toujours dans la gloire!

Ensuite j'ai combattu, en sa présence, un lion affreux à l'attaque, amer au goût,

Dont la face avait la circonférence d'un bouclier, et dont les prunelles lançaient des étincelles de feu.

Je l'ai tué d'un seul coup avec mon sabre, en allant à lui les pieds dans les liens,

Espérant que le roi Moundhir me gratifierait de ce que m'avait demandé mon oncle, les chamelles Açâfir [1].

Témoin des actions et des paroles d'Antar, le roi Moundhir dit aux officiers qui l'entouraient : « Par Dieu! c'est la merveille du temps et l'unique du monde; il réunit la bravoure à l'éloquence, et l'audace à la persévérance dans les choses difficiles

[1] Ces vers sont sur le mètre *wafer*.

et qui font la stupeur des hommes : par lui j'obtiendrai de Kesra l'objet de mes désirs, et je ferai voir la supériorité des Arabes sur les Persans. »

Le narrateur dit : Mondar était un homme d'esprit, éminent, d'une intelligence supérieure, ferme de décision, habile dans le gouvernement des affaires, plein d'expédients dans les circonstances graves; aussi le roi Kesra l'avait-il placé à la tête des Arabes, et délégué pour son lieutenant dans tout le pays.

Lorsque Moundhir était reçu dans la salle d'audience[1] de Kesra, le roi l'entourait de considération et d'honneur. Quelque temps avant qu'Antar tombât entre ses mains, le roi Moundhir était allé à Médâïn[2], s'était présenté à Kesra, qui l'avait gardé plusieurs jours auprès de lui, lui avait donné une robe d'honneur, et l'avait fait asseoir à ses côtés. Cette réception avait excité la jalousie d'un des satrapes qui, se trouvant seul avec Kesra, lui dit :

[1] إيوان, *iwan*, palais, vaste salon où Kesra donnait ses audiences solennelles; c'était là qu'était sa couronne. Palais sans portes et avec une colonnade donnant sur la cour ou sur un jardin.

[2] Médâïn, ville de l'Irâk babylonnienne ou Chaldée, située sur le Tigre, au midi de Barhdad, dont elle n'est éloignée que d'une journée de marche. Quelques géographes arabes écrivent qu'elle a tiré son nom de Madaïn, frère de Madian, tous deux enfants d'Ismaël; mais il est plus vraisemblable que le nom de Médâïn, qui signifie deux villes, lui a été donné ou à cause de sa grandeur, ou parce qu'elle était bâtie sur les bords du Tigre, et paraissait comme deux villes qui n'étaient jointes que par un point. Nos géographes modernes prétendent que c'est l'ancienne Ctésiphon; mais les historiens persans veulent que Sapor, nommé Dhou-'l-Actaf (aux épaules), l'ait fondée sous le nom de Médâïn, et que Kosroës l'ait augmentée notablement et embellie d'un superbe palais. (D'Herbelot.)

« O roi, vous avez de bien grands égards pour ce Bédouin, cet adorateur des pierres; vous élevez bien haut sa valeur; mais, absent ou présent, il ne mérite pas tant de distinctions; car tous les Arabes ne sont que des pasteurs de moutons et des adorateurs d'idoles; ils n'ont aucune foi, ils ne mettent leur gloire que dans le vol, le brigandage et l'adoration des pierres. Un homme, parmi eux, achète une femme esclave; il en abuse, et quand il est dégoûté, il la vend; et si elle est enceinte de ses œuvres, elle accouche chez son acheteur. Cette femme élève sa fille, jusqu'à ce qu'elle soit grande; le père l'achète et en jouit, quoiqu'elle soit sa fille, et si c'est son fils qui en devienne acquéreur, il se marie avec elle, quoiqu'elle soit sa sœur. Quant au brigandage et au pillage, c'est une habitude chez eux [1]. »

C'était là ce satrape qui jalousait le roi Moundhir, il était l'un des héros de Delim [2], et comman-

[1] Ce tableau de l'immoralité des Arabes était propre à faire impression sur le roi Kesra, qui fut nommé Anouchirwan (bonne âme) le jour où, dans l'intérêt des bonnes mœurs, il fit exterminer les Zenadica, partisans de Mazdak, qui prêchait la communauté des femmes et des biens, la légitimité des unions entre frères et sœurs, entre pères et filles, etc.

[2] Les Dolomites sont des barbares qui demeurent au milieu de la Perse, sans toutefois en reconnaître le roi. Comme ils habitent des montagnes inaccessibles, ils y ont conservé leurs lois et leur liberté; ils ont, de tout temps, combattu dans les armées de la Perse pour de l'argent. Ils font la guerre à pied; chacun d'eux a son épée, son bouclier et trois traits. Ils courent aussi aisément sur la cime des montagnes et sur le bord des précipices que dans une rase campagne. (Procope, *Histoires mêlées*. Voyez le Tableau de la Perse. Jourdain, p. 246, v. 2.)

dait à vingt mille Persans. Le roi Kesra l'avait élevé en honneur et en dignité; on l'appelait Khosrouan, fils de Djerhem, et il ne cessait d'injurier les Arabes, et de parler d'eux avec mauvaise foi, afin de changer dans le cœur de Kesra les sentiments affectueux qu'il avait pour le roi Moundhir.

« Si, dit-il, en terminant son discours, vous voulez savoir, ô roi, ce qu'est cet homme que vous avez mis à la tête des Arabes, et vous faire une idée de son ignorance et de son peu d'éducation, invitez-le à dîner chez vous, ordonnez à vos esclaves de lui servir un plat de dattes, dont les noyaux n'auront pas été enlevés, et de placer devant vous des dattes sans noyaux, vous verrez, ô roi, ce qu'il fera. »

Kesra accueillit cette proposition, et invita Moundhir à dîner; il ordonna à ses officiers de faire apporter sur la tête des esclaves des plateaux de dattes sans noyaux, à la place desquels on avait mis des pistaches, des noisettes, du sucre et autres douceurs, et de servir devant le roi Moundhir des dattes avec leurs noyaux. Les Persans et Kesra mangèrent et avalèrent les dattes; Moundhir les regardait, et il se dit en lui-même : « Mange comme eux, et avale les noyaux, il faut que tu te conformes à leurs usages. » Moundhir mangea donc les dattes en avalant les noyaux; mais ses dents ayant mordu sur l'un d'eux, les officiers éclatèrent de rire, et Kesra rit aussi. Moundhir se sentit humilié : « O roi du temps, dit-il, puissent votre gloire et votre empire durer éter-

nellement! mais quel est le sujet des rires de vos officiers, et pourquoi vous-même avez-vous souri? — Moundhir, dit Kesra, vous avez mangé les dattes et avalé les noyaux, c'est pour cela que nous avons tous ri. — O roi, je vous ai imité, ainsi que vos compagnons : j'ai mangé comme vous avez mangé; car je me suis aperçu qu'en avalant les dattes vous ne jetiez pas les noyaux; j'ai voulu faire comme vous faisiez tous. — Nos dattes, ô Moundhir, étaient sans noyaux, et à leur place il y avait des pistaches, des noisettes et des sucreries, afin que nous pussions les manger sans peine. — Pourquoi, dit Moundhir, vivement irrité, n'ai-je pas mangé des dattes que vous avez mangées vous-même? Je suis cependant votre hôte; ceci me prouve que je suis un objet de moquerie, et que vous ne m'avez invité que pour vous rire de moi; mais après comme avant, et quand même vous auriez fait plus que vous n'avez fait, je n'en suis pas moins votre esclave et la plante arrosée de vos faveurs [1]. »

Il resta peu de temps encore auprès de Kesra, et demanda la permission de retourner à Hîra, vers sa famille et dans son pays. Kesra le lui permit; et lorsqu'il fut arrivé dans sa capitale, il écrivit des

[1] Cette histoire des dattes rappelle l'épigraphe que M. de Sacy a mise en tête de sa Chrestomathie et qui est empruntée à Zamakhschari :

فرقك بين الرطب والعجم
هو الفرق بين العرب والعجم

« Entre les Arabes et les Persans, il y a la même différence qu'entre la datte et son noyau. »

lettres aux Benou-Wâïl[1] et aux tribus, en leur expliquant ce qui lui était arrivé chez Kesra. « Attaquez Médâïn, leur disait-il, et pillez les habitations et les habitants; dévastez les villages, mettez à mort les marchands de Perse, ravagez les propriétés de Dilem, et n'ayez peur de personne. » Lorsqu'ils apprirent cette nouvelle, ils furent grandement irrités, et Souid-ben-Amer-el-Ouali envoya à Médâïn des troupes pour piller les habitations et les habitants; Hanzhala-el-Djelhemi surprit les magasins, et s'empara des richesses des voyageurs; Harith-ben-Ouala se jeta sur le pays d'Obella[2], n'épargna ni les petits, ni les grands, et s'appropria les biens et les chameaux.

La révolte s'étendit dans les villages; les Arabes se faisaient redouter dans tout le pays, ils coupèrent la tête aux marchands de Perse, et les négociants vinrent de tous côtés auprès de Kesra, se plaignant à grands cris des Arabes, qui avaient déchaîné sur eux les calamités. La surprise de Kesra fut extrême[3], sa colère et ses regrets s'accrurent; il ordonna à son visir Moubedan d'écrire une lettre à Moundhir pour l'instruire des événements qui venaient de se passer, lui prescrire de faire justice des Arabes, et leur faire rendre les biens des négociants. Le visir écrivit la lettre suivante à Moundhir :

[1] Wâïl, issu de Djadila, fut père de Bacr et de Taghlib.

[2] Ville de l'Iraq-arabi, voisine de Bassora, c'est l'ancienne *Apologos.*

[3] قامت على كسرى القيامة. « La résurrection se leva pour Kesra; il crut que la fin du monde arrivait; il fut frappé d'un coup de foudre. » Cette expression est très-usitée en Orient, et particuliè-

« A celui que nous reconnaissons roi des Arabes.

« Sachez que le cœur du roi juste est irrité contre les Arabes qui ont fait des déprédations contre ses sujets. Il vous ordonne de combattre ceux qui se sont montrés hostiles et coupables, de les passer au fil de l'épée de la vengeance, et de faire justice de ceux qui ont été injustes; vous obéirez ainsi au gouvernement de Perse, et vous suivrez les ordres de l'impérial monarque.

« Que la paix soit sur vous de la part du Feu ! »

Moundhir lui adressa la réponse suivante :

« A celui que nous reconnaissons comme roi juste et seigneur éminent.

« Mon nom parmi les Arabes est méprisé, ma puissance parmi les tribus est abaissée, mon autorité est avilie à leurs yeux, et mon honneur amoindri, depuis qu'ils ont entendu dire ce que vous m'avez fait au sujet des dattes; ils ont pensé que j'étais pour vous un sujet de ridicule, et c'est pourquoi ils se sont soustraits à mon obéissance, séparés de mon gouvernement, et ont fait ce qu'ils ont fait. Désormais, ils n'écouteront plus mes paroles; et

rement en Syrie, pour exprimer la surprise que cause un événement inattendu; on l'emploie aussi dans ces phrases :

رايح اخانقه واقيم القيامة

« J'irai le quereller et faire arriver la résurrection. » (Je suis disposé à tout faire.)

جاء ابوك واقام القيامة

« Ton père est venu et a fait lever la résurrection. » (Sa colère a été si grande qu'on pouvait croire que la fin du monde arrivait.)

vous qui êtes l'œil intelligent de votre empire, et qui savez le gouverner, si vous voulez la soumission des Arabes, la fin de la révolte et des déprédations, envoyez-moi une partie des officiers qui se sont ri de moi, afin que je leur brûle la figure, que j'abaisse leur cou sous mes pieds, et que j'envoie chacun d'eux vers une des tribus arabes, pour qu'elle les punisse et fasse d'eux ce qu'elle voudra : tous rentreront alors sous mon obéissance, écouteront mes paroles, et redouteront mon attaque.»

Lorsque Kesra reçut cette réponse, il la lut et en comprit le sens : «Par la flamme du feu et des lumières, dit-il, ces brigands d'Arabes ont des vues ambitieuses sur nous, et ce chien des chiens l'emporte sur nous, maintenant qu'il a vu le résultat du pouvoir et de l'autorité que nous lui avons donnés. Si je ne le dégrade pas et ne le punis pas de son langage, si je ne détruis pas les fondements de la Câba, je ne serai pas le roi du temps.» Celui qui était l'auteur de ces troubles, le satrape Khosrouan, dit au roi : «O mon maître, qu'est-ce que ce roi, pour qu'il fasse entrer dans votre cœur le souci et l'inquiétude! Par la vérité de votre grâce, je puis aller vers lui, tuer ses cavaliers, et détruire ses alliés, saccager ses habitations, consommer sa ruine; je vous l'amènerai avec tous ses enfants liés avec des cordes, et si vous l'ordonnez, je les tuerai tous, et conduirai vers vous les filles et les garçons. — Vous êtes le seul propre à cette affaire, lui dit Kesra; car vous l'avez provoquée. Préparez-vous

donc à marcher contre lui avec les troupes de votre commandement, faites votre plan. Si vous triomphez du roi des Arabes, ne le tuez pas; mais amenez-le moi prisonnier, afin que je l'humilie, et que je lui fasse voir ce qu'il vaut; ensuite je lui accorderai la vie. »

Khosrouan, entendant ces paroles, se réjouit de marcher contre le roi Moundhir, et résolut sa mort; il ordonna à ses soldats de se disposer au départ; et après trois jours de préparatifs, il partit avec vingt mille alliés de Dilem et de Perse; ils avaient des boucliers dorés, des massues de Dilem, des épées de l'Inde, des chevaux arabes, et Khosrouan, semblable à un lion, était à leur tête, plongé dans le fer et les cottes de maille.

Voilà ce qui se passait à Médaïn.

(La suite à un prochain numéro.)

EXTRAIT

D'un ouvrage inédit intitulé : *Souvenirs de la province d'Oran, ou Voyage à Tlemcen*, par M. l'abbé Bargès, relatif à la prononciation de l'hébreu usitée chez les juifs de cette province.

NOTE PRÉLIMINAIRE DE L'AUTEUR.

Le voyage que j'ai entrepris, il y a environ deux ans, dans le nord de l'Afrique, m'a fourni l'occasion d'enrichir mon portefeuille d'une multitude d'observations utiles et nouvelles, tant sur la géographie et l'histoire que sur la langue et les mœurs des peuples qui habitent cette contrée. En attendant qu'il me soit permis de les faire paraître dans un ouvrage spécial, les philologues et les hébraïsants en particulier me sauront peut-être quelque gré si je leur présente ici quelques pages détachées de mon travail, car j'ai l'espoir que si la matière qu'elles contiennent n'est pas de nature à plaire à l'imagination, elle sollicitera, du moins, par sa nouveauté, la curiosité et l'intérêt du lecteur qui aime la science pour elle-même.

EXTRAIT DE L'OUVRAGE.

Dès mon arrivée à Oran, j'avais pu nouer des relations avec les juifs de cette ville; dans cette circonstance, la connaissance de la langue hébraïque me servit à merveille, car au bout de quelques jours j'eus visité leurs synagogues, leurs écoles, et feuilleté même leurs livres. Les enfants qui m'avaient vu converser avec leurs maîtres ou entrer avec eux dans les lieux de prière, me prenaient pour un rabbin

français, et, quand ils me rencontraient dans les rues, s'approchaient de moi pour me baiser la main et me témoigner leur respect. Il faut dire que je me prêtais assez volontiers à leur innocente erreur, et, dans le secret de mon âme, qu'attristait la vue de ces jeunes brebis égarées de la maison d'Israël, je priais le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob d'illuminer enfin sa face sur eux et d'accomplir en leur faveur les promesses faites autrefois à ces saints patriarches.

Je voyais presque tous les jours deux jeunes israélites, dont l'un se destinait au commerce et l'autre au rabbinat. Ils avaient tous les deux un grand désir d'apprendre la langue française; malheureusement ils ne trouvaient personne en état de la leur enseigner, car cela exigeait la connaissance de l'arabe et du français à la fois, connaissance qui, en Afrique, n'est pas aussi commune qu'on pourrait se l'imaginer. Dans l'espoir donc de trouver auprès de moi quelque secours pour cette étude, ils m'avaient demandé la permission de venir tous les jours passer quelques moments avec moi. Les entretiens que nous avions ensemble étaient également profitables de part et d'autre; j'apprenais de leur bouche une foule de particularités de mœurs que j'eusse toujours ignorées sans leurs explications, et, de leur côté, ils ne se retiraient pas sans avoir couché sur leur calepin un certain nombre de mots français qu'ils écrivaient en caractères rabbiniques. Un jour, voulant sonder les dispositions de la nation juive à l'endroit de la France

je dis à mes jeunes israélites que, d'après les déclarations, ou plutôt les dénonciations de certains juifs français nouvellement convertis au christianisme, les prières que l'on récite dans les synagogues contiennent des malédictions contre les chrétiens. « Si cette inculpation est fondée, ajoutai-je, vous devez avouer avec moi que les enfants d'Israël méritent peu la protection que la France leur accorde avec tant de générosité et de bonne foi. »

A ces mots, ils protestèrent du fond de leur âme contre une telle incrimination ; ils crièrent à la malveillance et à la calomnie et ils se retirèrent tout contristés, promettant de m'apporter, le lendemain même, une preuve irrécusable du contraire. En effet, le lendemain, étant venus me trouver à l'heure ordinaire, ils me remirent entre les mains un bout de papier, sur lequel ils avaient transcrit la prière que l'on récitait, avant le mois de mars de la présente année, dans toutes les synagogues de l'Algérie, en faveur de la dynastie déchue.

Voici la transcription exacte de cette prière, qui appartient aujourd'hui au domaine de l'histoire et du passé :

ברכת מחלך :

הנותין תשועה למלכים וממשלה לנסיכים ומלכותו מלכות
כל עולמים הפוצה את דוד עבדו מחרב רעה הנותין בים דרך
ובמים עזים נתיבה הוא יברך וישמוד וינצוד ויעזור וירומים
ויגדיל וינשא לטעלה למעלה לאדוננו המלך לווי פיליפ רווא

רי פראנצא ולכל אנשי השררה מלך מלכי המלכים ישמרהו ויחייהו ומכל צרה ונזק יצלהו מלך מלכי המלכים ברחמיו ירים ויגביה כוכב מערכתו ויאריך ימים על ממלכתו מלך מלכי המלכים יתן בלבו ובליב כל יועציו וישריו רחמנות לעשות טובה עמנו ועם כל ישראל אחינו בימיו ובימינו הושע יהודה וישראל וישכון לבטח ובא לציון גואל ונאמר אמן :

ע׳ה

יצחק ן׳ סעיד

יצ׳ו

C'est-à-dire :

BÉNÉDICTION POUR LE ROI.

« Que celui qui accorde le salut aux rois et l'empire aux princes[1], dont le règne est un règne de tous les siècles[2], qui a délivré David, son serviteur, du glaive funeste[3]; qui a tracé un chemin dans la mer et un sentier au milieu des eaux impétueuses[4], bénisse, conserve, garde, aide, élève, exalte et porte très-haut notre seigneur, le roi *Loui Philip, roua di Frantsa,* ainsi que tous les princes. Que le roi des rois le conserve, qu'il lui accorde une longue vie et le préserve de toute angoisse et de tout mal. Que le roi des rois mette dans son cœur et dans celui de tous ses conseillers, de tous les hommes probes qui l'entourent, le sentiment de la compassion, afin que ce monarque nous fasse éprouver sa bienveillance, à nous et à tous les israélites, nos frères. Que durant son règne et pendant notre vie, Judah soit délivré

[1] Ps. 144, 10.
[2] Ps. 145, 13.
[3] Ps. 144, 10.
[4] Isaïe, 43, 16.

avec Israël et qu'ils habitent la terre avec toute sécurité[1], après que le Rédempteur sera venu à Sion[2]. *On dit* amen.

Le serviteur de Dieu, Isaac ben-Saïd. Qu'il soit gardé par son Rocher et son Rédempteur! »

C'est le nom du jeune rabbin qui avait copié lui-même la prière dans le but de me la faire connaître.

Lorsque j'en eus achevé la lecture et que je lui eus fait remarquer la manière fautive dont il avait orthographié les mots הנותן et בלב, qu'il avait écrits avec *iod*, הנותין et בליב, il me prit le papier des mains, et le lisant à haute et intelligible voix, il se mit à me commenter chaque phrase, chaque mot, comme un vrai docteur d'Israël assis sur la chaire de Moïse.

Mais il prononçait l'hébreu d'une façon si étrange et si nouvelle, que mes oreilles avaient grand'peine à reconnaître les mots qui leur étaient pourtant le plus familiers. C'est ainsi que dans sa bouche הנותן (*hannothen*) sonnait *hannoutsin*, דרך (*derekh*) *dirikh*, גואל (*goël*) *gouïl*, מלך (*melekh*) *milikh*. Je lui demandai si cette prononciation était particulière à lui, à son maître, à son école, ou bien si elle était commune aux juifs de la province d'Oran. Il me répondit qu'elle était en usage, non-seulement dans cette province, mais encore à Fez et dans le reste du Maroc. Voulant m'assurer par moi-même de la vérité de son assertion, j'allai, le lendemain même,

[1] Jérémie, 33, 16.

[2] Isaïe, 59, 20.

consulter suscessivement un maître d'école israélite, le *khazan* ou chantre d'une synagogue, et un docteur de la loi. Je trouvai qu'ils suivaient dans la lecture de la Bible un système de prononciation uniforme, et que mon jeune rabbin ne m'en avait nullement imposé. Plus tard, à Tlemcen, j'eus occasion de faire les mêmes observations, et ma conviction arrêtée fut, dès lors, que la prononciation des juifs de la province d'Oran et de ceux du Maroc diffère considérablement de celle qui est usitée chez les juifs des autres contrées du monde.

Le soin que j'ai mis à étudier cette prononciation sur les lieux mêmes où elle est en vigueur, me permet de livrer avec confiance au public le résultat de mes observations sur ce point de philologie orientale. Le tableau suivant résume celles que j'ai faites relativement aux sons que les juifs maghrebins donnent aux points-voyelles marqués dans les Bibles :

אָ, אַ, אֲ, A.

אֵ, אֶ, אֱ, I.

אִי, אִ, אְ schewa mobile, I.

אוּ, אוֹ, אֻ, אָ, אֳ, Ou.

Quant à la prononciation des consonnes, j'ai remarqué les particularités suivantes :

L'*aleph* א, quand il est mobile, équivaut à l'*élif hamzah* des Arabes.

Le ghimel ג est susceptible de deux prononciations : affecté du daghesch, il sonne comme notre *g* dur dans le mot *guérison;* privé du daghesch, il se

prononce comme notre *r* grasseyée ; exemple : יָגוֹן « douleur, » lisez *iarhoun*, يغون.

Le *hé* ה s'aspire comme dans les mots *haine*, *héros*.

Le *vaw* sonne toujours comme le *w* anglais ou notre diphtongue *ou ;* exemple : וְהָאָרֶץ « et la terre, » prononcez *ouïhaaris*.

Le *hheth* ח trouve son équivalent dans le *hha* ح des Arabes. C'est une aspiration extrêmement difficile et que peu de gosiers européens parviennent à imiter.

Le *teth* ט répond au *t* (ط) emphatique des Arabes.

Le *caph* ך se prononce comme notre *k*, quand il porte le daghesch, et comme le *kha* خ des Arabes quand il est sans daghesch ; exemple : כנף *kanaph*, « aile, » לְךָ *lekha*, « à toi. »

Le *aïn* ע fait entendre le même son que le *aïn* ع des Arabes. C'est la plus rude des aspirations des langues sémitiques, et partant la plus désagréable aux oreilles européennes. Il est impossible de s'en faire une idée, si on ne l'a pas entendue de la bouche d'un Oriental.

Le *pé* ף se prononce tantôt comme notre *p*, tantôt comme notre *f*. Il a le son de notre *p* quand il est affecté du daghesch, et il se prononce comme *f* quand il ne porte pas ce signe orthographique.

Le *sadé* et le *koph* ne diffèrent point, quant à la prononciation, des lettres *sad* et *caf* ق des Arabes.

Enfin, la lettre *thav* ה se prononce toujours et partout comme *ts ;* exemple : אַתָּה *attsah*, « toi. »

Les lettres ב, ו, ז, י, ל, מ, ן, ס, ר, ש se prononc-

cent comme les lettres qui leur correspondent en français.

D'après les observations précédentes, le premier verset de la Genèse se lit de la manière suivante :

בְּרֵאשִׁית בָּרָא אֱלֹהִים אֵת הַשָּׁמַיִם וְאֵת הָאָרֶץ וְהָאָרֶץ הָיְתָה תֹהוּ
וָבֹהוּ וְחֹשֶׁךְ עַל־פְּנֵי תְהוֹם וְרוּחַ אֱלֹהִים מְרַחֶפֶת עַל פְּנֵי הַמָּיִם׃

Birichîts bará ilouhîm its haschamáïm ouïts haáris; ouïhaáris haïtsáh tsoúhou ouaboúhou, ouïhhoúchikh hâl-pinî tsihoúm, ouiroúhh ilouhîm mirahhifits hâl pinî hammaïm.

Et le premier verset du psaume II :

לָמָּה רָגְשׁוּ גוֹיִם וּלְאֻמִּים יֶהְגּוּ־רִיק׃

se lit et se prononce : *Lámmah raghechoú* (رَغَشُوا) *ghouïm* (غُوِيِم), *ouli'oummím ihgoú riq.*

L'on voit, par ce qui vient d'être exposé, que les juifs de la partie occidentale de l'Afrique ne reconnaissent dans l'hébreu que trois sons vocaux, bien que, dans l'écriture de cette langue, un plus grand nombre de points-voyelles se trouvent figurés. L'existence de ce fait est bien digne de remarque, car, d'un côté, il prouve le peu d'autorité dont les Massorèthes, inventeurs du système compliqué de points-voyelles, communément adopté pour la lecture de la Bible, jouissent auprès des juifs africains; et de l'autre, l'antiquité de la prononciation de ces derniers. En effet, les savants s'accordent à dire que c'est le propre des langues dites sémitiques de ne posséder qu'un fort petit nombre de sons vocaux,

d'où ils infèrent que la langue hébraïque n'a dû avoir, dans le principe, que trois voyelles, comme cela avait lieu autrefois pour le syriaque, et comme cela se voit encore dans l'arabe [1]. Du reste, la prononciation, tant des voyelles que des consonnes des mots hébreux, n'a jamais été uniforme chez les juifs, depuis que cette langue a cessé d'être vulgaire parmi eux; de nos jours, comme du temps de saint Jérôme, il est vrai de dire que « comme les Hébreux n'écrivent que très-rarement les voyelles au milieu des mots, les mêmes mots se prononcent, suivant la volonté des lecteurs et la différence des pays, avec des sons et des accents qui ne se ressemblent pas [2]. »

Il est même probable que, à l'époque où l'hébreu était encore une langue vivante, la prononciation n'était pas la même dans toutes les parties de la Palestine, mais que, à l'instar des autres langues ses sœurs, telles que l'arabe, le syriaque, le phénicien, il comprenait divers dialectes, et, par suite, des différences dans la prononciation des mots; s'il en était besoin, l'on pourrait citer, à l'appui de cette conjecture, l'histoire des juifs de la tribu d'Éphraïm, qui se trahirent par la difficulté qu'ils montrèrent à prononcer la première lettre du mot שבלת (*schibboleth*) « épi. »

[1] Voyez mon *Rabbi Yapheth in librum psalmorum commentarii arabici specimen*, p. XVII.

[2] Quum vocalibus in medio litteris perraro utantur Hebræi, et pro voluntate lectorum et pro varietate regionum, eadem verba diversis sonis et accentibus proferuntur. (*Oper.* t. II, p. 574, éd. Martin.)

Les Massorèthes, qui ont voulu fixer d'une manière uniforme et invariable la prononciation de l'hébreu, n'ont pas tenu compte de ces différences primitives, et, en introduisant dans l'écriture les sept voyelles et les diphthongues de la langue grecque, plus tout l'attirail des signes dits orthographiques, tels que les accents, le *mappiq*, le *makkeph*, le *raphé*, le *daghesch*, *etc.*, ils sont allés, non-seulement contre l'histoire, mais aussi contre le génie de la langue hébraïque. Si, par cette complication dans l'écriture, si, par la multiplicité des règles qu'elle fait naître et des exceptions presque aussi nombreuses que les règles elles-mêmes auxquelles elle donne lieu, ils ont eu l'intention de rendre l'étude de cette langue ardue, obscure, impossible aux non-juifs, il faut avouer que ce n'est pas leur faute s'ils n'ont pas atteint tout à fait leur but. Un hébraïsant qui n'a pas été élevé à l'école des rabbins, trouvera toujours pénible la lecture massoréthique de la Bible. Il serait pourtant facile de la simplifier et de la rendre plus accessible aux étudiants : il suffirait pour cela de réduire le nombre des points-voyelles et de restituer à une foule de mots leurs *matres lectionis*, que les Massorèthes ou les copistes se sont permis de supprimer, sous prétexte que la présence des points-voyelles les rendait superflues.

A quelqu'un donc qui voudrait donner une nouvelle édition du texte biblique, je proposerais le système suivant de ponctuation et d'orthographe.

De tous les points et signes massoréthiques, l'on

ne ferait usage que du *daghesch* pour doubler les lettres, et des quatre voyelles suivantes, savoir : ַ A, ֶ E, ִ I et ָ O, qui seraient considérées comme voyelles brèves.

Les lettres י, ו, ה, א, quand elles entreraient dans un mot comme *matres lectionis*, auraient la valeur de voyelles longues, de telle sorte que l'*aleph* sonnerait *â*, le *hé ê*, le *waw oû* et l'*iod î*. L'on aurait soin, dans la nouvelle édition, de restituer au texte sacré toutes les *matres lectionis* que les rabbins ont jugé à propos de faire disparaître, mais que l'on retrouve encore dans les anciens manuscrits et dans les Bibles à l'usage des Karaïtes.

La première lettre d'un mot étant privée de points-voyelles, se prononcerait avec un *e* très-bref.

Parmi les lettres dites *begad kephath*, le ב *beth*, le ג *ghimel*, le ד *daleth* et le ת *thav* se prononceraient constamment comme les consonnes de notre alphabet *b*, *g* dur, *d* et *t*. Quant au ף *phé* et au ך *kaph*, le premier aurait toujours le son de notre *f* et le second celui de notre *k*. Le *daghesch* n'affecterait ces consonnes que pour marquer qu'elles doivent être doublées dans la prononciation.

Les divers accents toniques ou musicaux du texte sacré seraient remplacés dans les mots par un accent unique, savoir, notre accent aigu, qui fonctionne comme tel dans le latin de nos livres liturgiques.

Enfin, pour marquer les différentes pauses que la clarté du sens ou le besoin de respirer réclament

dans la lecture, l'on ferait usage des signes de la ponctuation française. Ce système, que je ne fais ici qu'indiquer d'une manière générale, et auquel la réflexion et le temps apporteraient sans doute bien des améliorations ou des modifications, simplifierait à merveille la lecture du texte hébreu en faveur de ceux qui désirent étudier les livres saints dans la langue originale.

Avant de terminer ce que j'ai à dire sur cette matière, je demande au lecteur la permission de transcrire ici, suivant l'orthographe que je propose d'adopter, les passages hébreux qui ont été cités dans les pages précédentes.

בראשית ברא אלהים את השמים ואת הארץ.
והארץ היתה תהו ובהו, והשך על פני תהום,
ורוח אלהים מרחפת על פני המים.
למה רגשו גוים, ולאומים יהגו ריק?

Je suis convaincu qu'une Bible imprimée d'après ce système d'orthographe serait un véritable service rendu aux études hébraïques. Mais il est temps que nous revenions à nos juifs, que nous avons oubliés pour nous occuper un instant des singularités que présente leurs manière de lire le texte biblique.

Les *midraschim* ou écoles qu'ils possèdent à Oran sont au nombre de trois. Elles sont placées à côté des synagogues et en forment même une dépendance. La prière et l'étude de la loi étant deux choses inséparables dans la religion judaïque, c'est

avec raison que les édifices consacrés à ces deux objets sont ordinairement réunis dans le même lieu. Voici ce que j'ai observé dans l'une de ces écoles qu'il m'a été permis de visiter. Dans une salle sise au rez-de-chaussée, des enfants de tous les âges sont accroupis çà et là sur des nattes ou des tapis grossiers. Le pédagogue, assis sur un coussin placé contre le mur, surveille les élèves ou leur donne leur leçon, affectant un air grave et austère. Ceux-ci étudient à haute voix, en balançant la tête et le reste du buste d'arrière en avant. Quand par lassitude ou par négligence, ils viennent à ralentir le son de leur voix, le maître, qui est toujours muni d'une longue canne, en donne un grand coup sur la terre, et incontinent toutes les voix remontent à leur premier diapazon, et chaque enfant se met à crier de plus belle. Il est vrai que, dans ce brouhaha, au milieu de ces cris confus, il lui serait fort difficile de savoir ce que chantent ou psalmodient ses élèves, de distinguer si ce qu'ils répètent est une romance ou leur leçon; mais sa sollicitude ne va pas si loin : pour n'avoir rien à se reprocher, il lui suffit qu'ils crient à tue-tête, et c'est là tout ce qu'il croit devoir exiger de l'enfance.

Parmi les livres que l'on met entre les mains des élèves, j'ai remarqué des Heures hébraïques, des commentaires de la loi, des recueils de proverbes, des traités talmudiques, mais pas une seule grammaire. Vous croyez peut-être qu'au moins on leur explique le contenu de ces livres; vous êtes dans

l'erreur : ils les lisent, ils les apprennent même par cœur, mais il n'y a que les aspirants au rabbinat et au titre de docteur de la loi à qui on dévoile le sens des énigmes renfermées dans ces livres.

L. Bargès.

LETTRE DE M. CATAFAGO

A M. MOHL.

Beyrouth, le 19 août 1848.

Monsieur,

Dans le post-scriptum de ma lettre du 26 juin, j'ai eu l'honneur de vous faire part de la récente découverte que j'avais faite d'un petit manuscrit ismaélien dont je vous ai promis de vous parler en détail ; permettez-moi de venir aujourd'hui m'acquitter de cette tâche.

Ce manuscrit in-4° est de 56 pages, et porte le titre de : فصل من اللفظ الشريف هذه مناقب المولا راشد الدين علينا سلامه, « Une partie des paroles par excellence, ou les qualités du seigneur Raschid-eddin. Que sa paix soit avec nous ! »

Ce recueil est composé de trente et un faits miraculeux qui ont trait à la vie de Raschid-eddin, qui vivait à l'époque du célèbre Saladin, et il a été composé au mois de chewal de l'année 724 de l'hégire, par le scheïkh Abou-Farras, fils du kadi Nasser-ben-

Djouchan-el-Mainaki. Voici ce qu'on lit à la fin de l'ouvrage, à ce sujet :

جمع هذه المناقب الشريفة الشيخ الفاضل ابو فراس بن القاضى نصر ابن جوشن المينقى تغمده الله برحمته واسكنه فسيح جنته وغفر الله لنا بتاريخ سلخ شوال سنة ٧٢٤

L'auteur n'entre dans le récit des faits qu'après une préface où il laisse entrevoir quelques points des dogmes de la religion ismaélienne ; comme cette introduction ne me paraît pas dépourvue d'intérêt, je vais la rapporter ici mot à mot :

بسم الله الرحمن الرحيم

ربى يسر يا كريم هذه مناقب عن المولا راشد الدين علينا سلامه وهي مناقب في اعين الملحدين الموحدين وشهب ثواقب تحرق المعتدين المعاندين وعجايب غرايب لتسر المومنين الموحدين

الحمد لله رب العالمين وصلواته على ساير انبيايه اجمعين ، اعلموا ايها الموحدين وتحققوا ايها المومنين ان رجالنا متحدون بالوحدة الحقيقية بالتأييدات الالهية ونفوسهم القدسيه نفس الكلّ وعقولهم الشريفة عقل الكلّى فيطلعون على المغيبات ويشاهدون عالم المجردات وتنكشف لهم نفس الكاينات لاتصال انفسهم بالعالم

الاعلا وتجذبها الى العلة الاولى وتطبعها الروحانيات والعنصريات والعلويات والسفليات لشدة اتحادها بذات الذوات وهى التى عدمت العدم واتحدت بحقيقة الوجود كالمولى منه السلام ،

واما ما ظهر منه واشتهر عنه فى زمانه من الامور الباهره الذى يعجز النواع عن مشتملها فانه منه السلام كان يكتب جواب الكتاب قبل قدوم القاصد واذا حضر القاصد رفع اليه جوابه من غير ان يقرأ كتابه بل يرده مختومًا بحاله ولم يقرأه ويجاوب عما فيه فصلًا فصلًا من غير ان ينظر اليه ولا يراه وليس ذلك فى مرة او مرتين بل كان يفعل ذلك دايمًا فى اكثر المكاتبات التى تُرسل اليه من الاقطار والجهات ،

Au nom de Dieu clément et miséricordieux !

Seigneur, rends ma tâche facile, ô toi qui es généreux ! Celles-ci sont les vertus du seigneur Raschid-eddin, que son salut soit sur nous ! Elles percent les yeux des unitaires qui prennent le chemin de côté, et sont comme des feux du ciel qui consument les coupables et les obstinés. Elles sont des merveilles extraordinaires, qui réjouissent les vrais croyants qui professent la doctrine de l'unité.

Louanges au Seigneur maître de l'univers; que ses bénédictions soient sur tous ses prophètes !

Sachez-le, vous qui professez l'unité, et tenez-le pour sûr, ô vous vrais croyants, que nos hommes sont unis à la véritable unité par les corroborations divines. Leurs âmes saintes sont l'âme universelle, leurs sublimes intelligences sont l'in-

telligence universelle. Ils percent par là le voile de ce qui est caché et voient le monde des choses nues ; l'âme des êtres créés se dévoile à leurs yeux, à cause du lien qui unit leur âme au monde d'en haut et de l'attraction qui les attire vers la cause première ; les substances spirituelles et élémentaires, celles d'en haut et d'en bas, leur obéissent, à cause de leur stricte union à l'Essence des essences, qui a anéanti le néant et s'est unie à la véritable existence, comme a fait le Seigneur, que sa paix soit avec nous !

Quant aux merveilles extraordinaires qui se sont manifestées en lui et qui ont été rendues publiques à l'époque où il vivait, nul ne saurait les réunir toutes. Entre autres choses (que sa paix soit avec nous !), il écrivait la réponse des lettres qui lui étaient adressées avant l'arrivée du messager ; et lorsque celui-ci arrivait, il lui remettait la réponse, sans même toucher la missive, qu'il renvoyait cachetée telle qu'elle était ; il répondait catégoriquement, et article par article, sans voir la lettre qui lui était adressée. Il ne fit pas cela une ou deux fois, il agissait ainsi à l'égard de la plupart des correspondances qu'on lui adressait de tous les pays.

Ici l'auteur commence le récit des miracles du seigneur Raschid-eddin et de plusieurs faits prophétisés par lui, qui ont été accomplis peu de temps après ; comme ces anecdotes n'ont point de titre que je pourrais traduire, je vous en dirai le sujet aussi brièvement que possible.

1° Raschid-eddin prophétise la construction d'une mosquée musulmane sur l'une des tours de la forteresse dite *Manika* المنيقة ; il prédit que cette mosquée ne sera jamais achevée et que personne n'y fera la prière ; ce qui arrive exactement peu après.

2° Raschid-eddin, qui avait l'usage d'inspecter les forteresses, en prenant une escorte de l'endroit

inspecté, qui l'accompagnait jusqu'à la moitié du chemin de celui à inspecter, et d'où venait à sa rencontre une autre escorte, en voyant un jour à *Wadi-el-Kassa* وادى الحصى, qui est situé à moitié chemin de *Manika* المنيقة à *Ouleïka* العليقة, que les deux escortes, en se séparant, se donnaient des signes d'une étroite amitié, prophétise un combat acharné entre elles; et effectivement, peu de temps après, *Malek-el-zaher* ملك الظاهر fait la conquête d'*Ouleïka* العليقة; mais *Manika* المنيقة résiste à ses forces pendant trois ans. Un jour un combat acharné s'engage à l'endroit indiqué, et plusieurs y perdent la vie.

3° Arrivée de Raschid-eddin à *Massiaf* مصياف, où il ne manifeste ses vertus à personne. Un homme s'aperçoit d'un trait miraculeux, Raschid-eddin lui recommande le secret et quitte *Massiaf* مصياف pour se rendre à *Besteryoun* بسطريون, où il opère beaucoup de guérisons. Sa réputation attire l'attention du chef du lieu, qui l'engage au service de la forteresse. Il y reste sept ans, menant une vie très-austère et opérant de grandes merveilles; il finit par succéder au chef du lieu, nommé *Scheïkh Abou-Mohammed* الشيخ ابو محمد.

4° Raschid-eddin découvre par inspiration que six personnes de *Massiaf* مصياف ont parlé avec peu de respect de lui et de son avénement à la dignité d'imam; quoique à *Besterioun* بسطريون, il les connaît toutes et les désigne, par leur nom, au chef du *Massiaf*, qui leur fait des reproches; les coupables avouent leur faute et implorent son pardon.

5° Raschid-eddin fait la conquête de la forteresse *Ouleïka* العليقة, et prophétise la mort de l'un des siens pour avoir douté de la victoire.

6° Raschid-eddin s'abstient de prendre part à un splendide dîner qui lui est donné, à son passage à *Madjdal* مجدل, par le chef de ce village, sachant que les poules que l'on avait servies n'étaient pas propres.

7° Raschid-eddin résiste aux armes de Saladin, qui, à la tête d'une grande armée, veut assiéger *Massiaf;* à force de miracles, il le décide à lever le siége; il se l'attache et devient son ami le plus dévoué.

8° Raschid-eddin, pour plaire à Saladin, fait assassiner à Acre l'un des rois des croisés par deux des siens; Saladin, pour l'en récompenser, lui envoie un cadeau superbe et permet aux Ismaélis d'avoir une *maison* pour la propagation de la foi, دار دعوة, au Caire, à Damas, à Homs, à Hamah et à Alep.

9° Raschid-eddin découvre ceux qui ont volé le trésor de la forteresse de *Massiaf*, que la foudre avait abattue.

10° Raschid-eddin fait marcher les siens contre ceux de la secte dite des *Nabawis* النبوية qui viennent de Damas pour l'attaquer; moyen dont il se sert pour remporter la victoire.

11° Raschid-eddin coupe miraculeusement un grand rocher de la montagne sur laquelle est située la forteresse *Ouleïka* العليقة, et lui ordonne ensuite de s'arrêter tout à coup, de peur qu'en se précipitant il ne gâtât les vignes qui se trouvaient au-dessous.

12° Raschid-eddin confond les quarante savants musulmans venus de Damas pour discuter avec lui des questions religieuses; tous, à leur retour, meurent en route, et il ne reste que leur chef, qui, seul d'entre eux, arrive à Damas.

13° Le khalife de Bagdad, étonné de la réputation de Raschid-eddin, lui envoie *Cherif-el-Belat* شريف البلاط, l'homme le plus savant de Bagdad, accompagné par neuf autres savants; Raschid-eddin discute avec lui et prouve son ignorance à ceux qui l'avaient accompagné; Cherif meurt en chemin; Raschid-eddin écrit une lettre polie au khalife, qui est étonné de son savoir.

14° Raschid-eddin, à l'occasion de la construction de la forteresse de *Rousafé* قلعة الرصافة, transporte un grand rocher d'une grande distance, et ce, par la seule force de sa parole et de ses mains.

15° Raschid-eddin, à la réparation de la forteresse *elkhawabi* قلعة الخوابي, découvre le talisman qui était au-dessous de la porte.

16° Visite du sultan Nour-eddin à Raschid-eddin.

17° Raschid-eddin confond deux Ansaris qui avaient osé parler de lui avec peu de respect.

18° Méditations nocturnes de Raschid-eddin, au plus fort de l'hiver, sur le sommet des montagnes; il confond un homme qui s'était imaginé que Raschid-eddin n'y allait que pour y cacher des trésors.

19° Conversations nocturnes de Raschid-eddin, sur le sommet le plus élevé de la montagne, avec un oiseau vert qui venait du ciel lui parler.

20° Raschid-eddin empêche les siens de tuer un gros serpent qu'ils avaient vu sur le chemin de *Cadmous* القدموس à *Massiaf* مصياف, leur apprenant que ce serpent n'était autre que *Fahd-ben-el-Haytïé* فهد بن الحيطيه, dont l'âme avait transmigré, par punition, dans ce corps, où elle devait séjourner pendant longtemps.

21° Raschid-eddin fait mourir de regret un singe qui avait été roi pendant sa vie, en lui montrant une pièce d'or de celles qu'il avait fait frapper durant son règne.

22° Comment une tourterelle vient se plaindre à Raschid eddin de ce qu'on tuait ses petits.

23° Raschid-eddin empêche de tuer un taureau qui avait été déjà tué sept fois.

24° Comment la fille d'un roi, sous la forme d'une jument, vint se plaindre à Raschid-eddin des mauvais traitements que lui fait éprouver son maître; elle lui demande, pour y mettre fin, de la faire mourir; elle est exaucée.

25° Raschid-eddin fait brûler vif un homme qui prétendait que le feu ne faisait aucun effet sur lui.

26° Raschid-eddin sauve et donne la liberté à un homme changé en serpent depuis cinq cents ans.

27° Il envoie des cadeaux à neuf personnes sur dix qui étaient venues lui proposer alliance; la dixième avait été exceptée pour n'avoir point répondu à un salut. Cette personne ayant ensuite reconnu sa faute, Raschid-eddin lui envoie un cadeau semblable à ceux qu'il avait faits à ses compagnons.

28° Raschid-eddin prophétise la construction d'une mosquée musulmane à *Kahf* الكهف, et recommande aux siens d'agir avec patience et précaution.

29° Raschid-eddin prophétisait toujours tout ce qui arrivait aux siens pendant la guerre ; les nouvelles qu'il donnait étaient parfaitement exactes.

30° Raschid-eddin avait établi sa résidence dans une chambre, à *Kadmous* القدموس, où tout le monde venait le consulter par la fenêtre.

31° Raschid-eddin prophétise aux siens la perte de toutes leurs forteresses, excepté trois, savoir : *Kadmous* القدموس, *Kahf* الكهف, et *Manika* المنيقة ; cette prophétie s'accomplit.

Voilà, Monsieur, le sujet des matières contenues dans ce manuscrit. Quoiqu'elles paraissent quelquefois triviales, elles ne laissent point d'être instructives ; elles font voir les croyances des Ismaéliens, leurs préjugés et leur foi dans la transmigration des âmes, qu'ils divisent en plusieurs degrés.

La traduction de ce manuscrit se trouve presque achevée ; je me réserve de vous en envoyer quelques parties, ainsi que quelques extraits du manuscrit ansarien dont je vous ai parlé dans ma lettre du 26 juin.

J. Catafago.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

REMARQUES

SUR L'USAGE IMPROPRE DE QUELQUES MOTS DANS LE MONITEUR OTTOMAN.

Les deux numéros 361 et 362 du Moniteur ottoman, intitulé تقويم وقايع *taquim veqâïh*, c'est-à-dire *tablettes des événements*, contiennent deux longs articles sur l'instruction publique et les différents établissements européens qui lui sont consacrés. Ces deux articles paraissent être tirés d'un ouvrage ou journal français, qui donne la préférence aux écoles élémentaires de l'Allemagne sur celles de France, et loue principalement les différentes écoles de Stuttgart. Nous nous permettons quelques remarques sur les quelques lignes qui regardent l'Institut de France et les cinq académies qui le composent; il y est dit :

« La plus célèbre des académies en France est la grande maison des différents enseignements, دار الفنون *dar ol-founoun*, l'Institut, qui comprend cinq académies. La première s'occupe des finesses des différentes langues; la seconde de différents enseignements, فنون *founoun*, du dessin, de la sculpture, de l'architecture, de la musique, de la poésie, de la rhétorique et des autres arts, qu'on appelle les beaux-

arts صنايع ناز; la quatrième[1], des sciences philologiques; la cinquième, des sciences politiques. »

Il est superflu de relever ici tout ce qu'il y a d'inexact dans cet exposé, dans lequel l'Académie française figure comme celle qui s'occupe des finesses des différentes langues, outre l'ordre renversé des autres académies. Nos remarques ne portent que sur quelques mots et expressions mal choisis.

La traduction littérale de beaux-arts serait مستحسنة. L'expression صنايع ناز, dont le traducteur s'est servi, signifie *les arts de délicatesse et de coquetterie*[2]. Le mot دار الفنون, dont se sert le traducteur pour rendre le mot d'*académie*, n'est pas non plus le terme le plus propre. Le mot فنّ *fenn*, usité en Turquie, comme équivalent d'art ou connaissance technique[3], ne se trouve pas avec cette signification dans les dictionnaires arabes. Les trois pluriels du mot *fenn*, فنون *founoun*, افنان *efnan* et افانين *efanin*, s'y trouvent seulement dans le sens de *différentes sortes de choses*[4]. L'expression la plus propre pour

[1] M. de Hammer oublie la troisième, qui doit être l'Académie des sciences. Éd.

[2] Voy. *naz* dans le Dictionnaire de M. Bianchi, p. 1076.

[3] هزارفن homme universel qui réunit tous les arts, toutes les sciences. (Bianchi, *Dict.*)

[4] Pour preuve que *founoun* dans les textes arabes ne signifie nullement sciences, mais seulement *différentes sortes ou espèces*, nous citons ici les passages suivants de l'ouvrage biographique de *Menawi* sur les cheikhs Ssofis. Dans la biographie d'Ibrahim ben-Isa (la 205e) : « Il était l'imam du peuple en toutes sortes de sciences, » امام قوم فى كل فن علومهم; dans la biographie d'Ibrahim

une académie, serait celle de دار العلم *dar ol-ilm*, c'est-à-dire *maison de la science*, ou دار الحكمة *dar ol-hikmet*, *maison de la sagesse*, puisque l'un et l'autre de ces mots sont consacrés par l'usage que Makrizi en fait lorsqu'il parle de l'université fondée par le calife Hakim bi-emrillah, et de la loge scientifique fondée par son prédécesseur. La dernière, nommée دار العلم *dar ol-ilm*, ne répondit pas cependant à son nom, puisqu'elle n'était qu'une loge d'illuminés révolutionnaires. Les voyageurs européens, et même les orientalistes, ont traduit jusqu'ici le mot arabe de مدرسه *medressé* par celui d'*académie*, tandis qu'il ne signifie proprement que *collége d'enseignement*. Les différentes medressés du califat et de l'empire Ottoman n'étaient et ne sont qu'autant de colléges qui ne méritent ni le nom d'une *académie*, ni celui d'une université. Si la dernière, comme son nom déjà l'indique, doit embrasser l'enseignement de toutes les sciences, le nom de دار العلوم

ben-Mohammed en-Nassrabadi (la 280ᵉ). « Il était dans la science mystique, celui qui précède, et dans les différentes sortes de gnostique, celui qui termine. »

فى علم التصوّف امامًا و فى فنّ التعرّف ختامًا

La même expression se trouve dans la biographie d'Ismail ben Nedjid, اسمعيل بن نجيد : « Il était l'imam de son temps dans les différentes connaissances gnostiques, » امام وقته فى فنون التعرّف.
Et puis : « Il s'attacha dans ses connaissances à leurs différentes espèces. »

تعلّق فى الفنون بافنان

dar ol-olum lui conviendrait encore mieux que *dar ol-founoun*, et le nom de دار الحكمة *dar ol-hikmet* resterait alors pour l'académie. En rendant ainsi aux mots علم *ilm*, *science*, معرفة *maarifet*, *connaissance*, et فنّ *feun*, *sorte*, *espèce*, leur véritable sens, nous ferons observer encore combien les gazetiers turcs ont tort de se servir à tout propos de mots français ou italiens, quand ils ont le même mot dans la langue arabe ou persane, tout à fait dans le même sens. Le plus frappant de ces exemples est le mot de *magasin*, qui n'est, comme tout le monde le sait, que le mot arabe corrompu مخزن *makhzen*. Au lieu de s'en servir, ils font usage du mot مغازه *maghazé*, qui n'est qu'une corruption de magasin. كارخانه *karkhane* est le terme reçu d'une fabrique, qui rend fort superflu le mot *fabrica*. Il y a plus d'un siècle que le mot *hawadis kiaghadi* figure, dans toutes les lettres d'affaires, dans le sens de journaux : de sorte qu'on pouvait très-bien se dispenser de lui substituer le mot italien *gazzetta*. Il y a plus d'un synonyme arabe pour exprimer le sens de commandant (l'un desquels s'est conservé dans l'espagnol, comme *alcayde* القايد), cependant les gazettes turques préfèrent le *commandant* aux mots arabes et persans qui ont le même sens. Il vaudrait mieux dire بخار كميسى *bokhar ghemisi*, bateau à vapeur, au lieu d'employer en turc le mot *vapor*. Le mot *contralto* fait un détestable effet, même sur un Européen, qui sait que le mot usité depuis longtemps dans les documents turcs, arabes

et persans, se trouve même dans le Koran. On se sert aujourd'hui du mot arabe اعضا *a'za*, membre, dans le sens européen de compagnon, dans lequel il ne se rencontre nulle part chez les Arabes, qui ont le mot صاحب ج اصحاب *sahib*, pl. *asshab*. Il ne leur est jamais venu en tête de parler des *membres* d'une académie, d'un comité, d'un conseil. Le mot اعضا *a'za* ne se dit en arabe que dans le sens propre de partie du corps humain. C'est dommage que les journalistes turcs, qui façonnent aujourd'hui la langue du gouvernement et du peuple, mêlent tant de barbarismes gratuits à leurs écrits, et en fassent un potpourri sans la moindre nécessité.

Hammer Purgstall.

BIBLIOGRAPHIE.

MÉMOIRE
SUR LES ÉMIRS AL-OMÉRA,

PAR M. DEFRÉMERY.

Paris, Imprimerie nationale, 1848, 92 pages, in-4°.

L'auteur de cet ouvrage a pris à tâche d'écrire l'histoire d'une époque bien instructive, bien intéressante, mais en même temps bien triste; une époque toute d'oppression, d'intrigues, de crimes, d'un côté; de l'autre, toute de misère et de découragement. Cette époque, qui s'étend depuis l'année 934 jusqu'à l'année 945, c'est le régime du sabre arrivé à son apogée; c'est l'avilissement complet de la race arabe par les barbares du Nord, par les Berbères, les nègres et les Turcs, alors que le prestige qui entourait le nom des khalifes avait disparu au dedans comme au dehors; que leur empire ne s'étendait guère que sur Bagdad et son territoire; que même, dans ces étroites limites, ils n'étaient plus les maîtres souverains, mais les derniers des esclaves, dominés qu'ils étaient par leur généralissime, l'émir al-oméra.

Remarquons combien le noble et légitime orgueil des Arabes devait se trouver froissé, quand ils se voyaient assujettis à des soldats étrangers, qui ne savaient pas même parler leur langue. On lit au sujet de Bedjkem, l'un des émirs al-oméra, que c'était un homme instruit et qu'il comprenait l'arabe, mais qu'il se servait toujours d'un interprète : « Je ne saurais m'exprimer correctement, disait-il, et cela

messied à un capitaine[1]. » D'après cela, on est porté à croire que les autres Turcs s'étaient encore moins familiarisés avec la langue du pays que Bedjkem. Pourtant ces capitaines étrangers, que les Arabes considéraient comme des barbares, vexaient la nation de toutes les manières. Le trésor se trouvait épuisé, parce que les gouverneurs des provinces étaient en rébellion ouverte, qu'ils avaient cessé d'envoyer le tribut, et que même ceux qui affichaient la prétention d'être restés fidèles au khalife, se rendaient coupables de soustraction[2]. Il fallait pourvoir cependant à la paye des régiments étrangers, qui se révoltaient dès qu'ils ne recevaient pas leur solde, et qui, dans ces circonstances, ne respectaient rien, ouvraient les prisons, mettaient en liberté les malfaiteurs, pillaient les marchés et les palais des hauts personnages dont ils croyaient avoir à se plaindre[3]; obligeaient leurs généraux à se soustraire, par une prompte fuite, à leur aveugle fureur[4]. Les généraux turcs tâchèrent de pourvoir aux besoins du trésor, en grevant la nation d'impôts de tout genre. En 942, une affreuse famine ravagea Bagdad; la mortalité fut telle qu'on ensevelissait les morts dans un tombeau commun; sans les laver ni prier sur eux; on vit plusieurs des femmes du khalife sortir de leur palais et mendier du pain sur les chemins; les Bagdadiens en furent réduits à manger des cadavres. A cette affreuse époque, le général qui commandait dans la capitale ne se fit point scrupule pourtant de lever un droit de 5 dinars sur chaque *corr* de froment, d'orge et de légumes, quoique le *corr* de froment eût déjà atteint le prix énorme de 316 dinars. Pour comble de calamités, les soldats se répandirent dans les environs de la ville, et pillèrent les blés au moment de la ré-

[1] Voyez le passage d'Abou-'l-Mahasin, traduit par M. Weil, *Geschichte der Chalifen*, t. II, p. 681.

[2] Voyez l'ouvrage de M. Defrémery, p. 14, 17.

[3] *Ibid.* p. 6, 7.

[4] *Ibid.* p. 22.

colte[1]. Mais les impôts ne suffisaient nullement à remplir le trésor, à rassasier la cupidité des généraux et des soldats. En conséquence, les charges les plus importantes se vendaient au plus offrant. Ibn-Moclah offrit, pour obtenir une troisième fois la dignité de vizir, la somme de 500,000 dinars, et il l'obtint[2]. Bien plus, le khalifat lui-même se vendait. Après la mort d'Ar-Radhi, un membre de la famille impériale offrit à Abou-Abdollah-al-Coufi, le vizir de l'émir al-oméra Bedjkem, 10,000 dinars pour lui, et 40,000 pour les partager entre les troupes, à condition qu'il serait investi du khalifat[3]. Cette somme était bien minime, car Ibn-Moclah avait donné dix fois plus pour obtenir le vizirat. Aussi cette offre ne fut pas acceptée; mais plus tard Al-Mostacfi acheta le khalifat pour la somme de 800,000 dinars[4]. Tous les moyens enfin paraissaient bons, pourvu qu'on se procurât de l'argent. Lorsqu'Ibn-Schirzad exerçait à Bagdad l'autorité suprême au nom de l'émir al-oméra Touzoun, il vendit au voleur Hamdi le droit d'exercer son industrie, moyennant une redevance de 25,000 dinars par mois, et il le revêtit d'une robe d'honneur[5]. Là où se présentent des faits d'une nature si odieuse, on s'attend déjà à voir se briser tous les liens de respect dû aux autorités, de moralité, de dignité humaine. Malheureusement il en était ainsi. L'insubordination était fréquente parmi les soldats, et leurs généraux leur en donnaient l'exemple en refusant d'obéir aux ordres de leurs maîtres[6]. Rien n'était plus commun que de voir les grands dignitaires de l'État se trahir réciproquement. Abou-Abdollah-ibno'l-Beridi excellait dans cet art; mais il avait un frère parfaitement digne de lui; et lui-même serait tombé victime de l'ambition de ce digne frère, d'Abou-Yousof, s'il ne l'avait fait assas-

[1] M. Defrémery, p. 59, 62, 63.
[2] *Ibid.* p. 5.
[3] *Ibid.* p. 49.
[4] *Ibid.* p. 87.
[5] *Ibid.* p. 78, 79.
[6] *Ibid.* p. 35.

siner à temps[1]. Aucun serment n'était respecté. Touzoun avait juré solennellement, et à deux reprises, fidélité au khalife Al-Mottaki, lorsque celui-ci voulut rentrer dans Bagdad; les cadhis, les *oulema*, les chérifs avaient été présents quand il prêta ce serment, et l'acte en fut garanti par les signatures de tous les témoins. Eh bien! dès qu'il eut conduit le khalife dans la tente qu'il lui avait préparée, il se saisit de sa personne, le fit priver de la vue; et quand le malheureux prince se mit à jeter des cris, qui furent répétés par ses femmes et par les eunuques qui l'entouraient, le prototype de Santerre ordonna de battre des timbales pour couvrir le bruit de ces clameurs[2]. La soif de l'or, voilà la grande passion d'une époque que Bedjkem sut caractériser admirablement. Un soufi s'étant présenté à lui, le prêcha en arabe et en persan; Bedjkem en fut touché jusqu'aux larmes; et quand le prédicateur fut parti, l'émir al-oméra ordonna à un de ses gens de le suivre et de lui remettre mille dirhems. « Je ne crois pas qu'il accepte la somme, » avait-il dit à son entourage; mais le domestique revint sans rapporter l'argent. « Nous sommes tous pêcheurs, » dit alors Bedjkem; « il n'y a que nos filets qui diffèrent[3]. » Il prouva bien qu'il n'était pas un pêcheur fort scrupuleux, quand, après la mort d'Ar-Radhi, il fit enlever du palais khalifal les tapis et les meubles qui lui plaisaient[4]; et le khalife Al-Mottaki imita cet exemple. « Lorsque la nouvelle de la mort de Bedjkem parvint à Al-Mottaki, » lit-on dans le livre de M. Defrémery[5], « il s'empara du palais de l'émir al-oméra, et en enleva des richesses considérables, qu'il fit transporter sur des bateaux dans son palais. » A cette soif de l'or se joignait une cruauté révoltante. Citons encore à ce sujet un passage du mémoire[6] : « D'après un récit transcrit

[1] M. Defrémery, p. 79.
[2] *Ibid.* p. 83-86.
[3] Abou-'l-Mahasin, cité par M. Weil, t. II, p. 681.
[4] M. Defrémery, p. 49.
[5] *Ibid.* p. 52.
[6] *Ibid.* p. 38, 39.

par Elmakin, Dzéhébi et Abou'lméhacin, mais dont ces deux derniers auteurs révoquent en doute la véracité, Radhi demanda un *fetva* aux cadhis, touchant Ibn-Moclah. Les cadhis rendirent un *fetva* qui condamnait ce vizir à avoir la main coupée. Dès qu'Ibn-Moclah fut guéri, il écrivit à Radhi pour redemander le vizirat, alléguant que la perte de sa main ne l'empêcherait pas d'en remplir les fonctions. En effet, il attachait le *calem* à son moignon, et écrivait ainsi. Lorsque Badjkem approcha de Bagdad, Ibn-Moclah, ayant entendu ses gardiens s'entretenir de cette nouvelle, dit: « Si Bedjkem arrive, il me délivrera, et je récompenserai Ibn-Raïc selon ses œuvres. » Puis il fit des vœux contre celui qui l'avait traité injustement et lui avait fait couper la main. Ces paroles ayant été rapportées à Radhi et à Ibn-Raïc, celui-ci ordonna de couper la langue à Ibn-Moclah, après quoi, il fut resserré plus étroitement. On ne laissa auprès de lui, pour le servir, qu'un jeune eunuque persan, qui ne comprenait pas ses paroles. Bientôt même on lui enleva ce compagnon de captivité. Il se vit obligé, pour se désaltérer et faire ses ablutions, de puiser de l'eau d'un puits, à l'aide de la main qui lui restait, et en retenant la corde avec ses dents. Il mourut enfin, le 11 chevval 328 (20 juillet 940). D'après le médecin Thabit-ben-Sinan, qui avait été chargé de le soigner, sa mort fut causée par une hydropisie; mais, à en croire un récit émané du fils d'Ibn-Moclah, Radhi ayant ordonné de refuser toute nourriture au prisonnier, celui-ci succomba à la faim. » Remarquons, avec M. Defrémery, qu'Ar-Radhi avait été le complice d'Ibn-Moclah, et qu'il ne sacrifia son vizir que pour se disculper de tout soupçon de complicité avec lui. A en croire le récit du fils du malheureux vizir, celui-ci périt de ce supplice lent et atroce qui fait frissonner rien que d'y penser. Parmi les anciennes lois aragonaises, on remarque celle-ci: « Si le vassal d'un seigneur qui dans l'endroit ne possède ni le *merum*, ni le *mixtum imperium*, tue un autre vassal, le seigneur de l'endroit peut le faire périr par la faim, par le froid et par la soif; et chaque seigneur d'un endroit y a cette juridiction de mettre

à mort par la faim, par le froid et par la soif, bien qu'il n'ait aucune autre juridiction criminelle [1]. » Loi barbare, s'il en fut; elle était inconnue en Orient : malheureusement le supplice qu'elle mentionne ne l'était pas. Guidé par une politique perfide, on y recourait souvent, quand on voulait se débarrasser d'un ennemi ou d'un compétiteur, et que cependant on redoutait trop d'être stigmatisé par l'opinion publique, pour oser lui ôter la vie d'une manière plus apparente. C'est ainsi qu'Al-Motawakkil fit périr de soif le général turc Itakh; et le gouverneur de Bagdad fit constater par des témoins, que le corps du général ne présentait aucune trace d'une mort violente, et qu'en conséquence, il était mort d'une mort naturelle; les deux khalifes Al-Motazz et Al-Mostakfi, et bien d'autres personnages encore, éprouvèrent le même sort.

Rien ne manque, en effet, pour prouver que cette époque fut une des plus corrompues, des plus affligeantes pour l'humanité. D'un côté, on trouve le mépris de toute loi, de toute vertu; les doctrines subversives des différentes sectes alides minaient sourdement, non-seulement l'autorité temporelle et spirituelle du khalife, mais l'islamisme lui-même. A en croire un passage fort remarquable, cité par M. Defrémery [2], mais qui mérite confirmation, Ibn-Moclah, qui cependant fut nommé au vizirat à quatre reprises, aurait professé ces doctrines, et il aurait considéré ses maîtres, les Abbasides, comme illégitimes. D'un autre côté, on peut remarquer, comme toujours à des époques de décadence, un étroit et aveugle fanatisme. L'Orient aussi avait ses puritains; c'étaient les Hanbalites, secte qui attend encore son historien, car elle mérite d'en avoir un. Ces sectaires avaient déclaré hérétique (*molhid*) le plus grand historien du temps, le célèbre jurisconsulte At-Tabari. Poursuivant ce grand homme de leur haine jusque dans la tombe, ils ameutèrent le peuple, quand il eut rendu le dernier soupir, l'an 923, pour empêcher de

[1] *Observancias del reyno de Aragon*, lib. VI, tit. *De privilegiis militum*, fol. 23 v. de l'édition de Saragosse, 1678.

[2] Page 37.

force que son corps ne fût enterré pendant le jour. Le vizir Ali-ibn-Isa fit à cette occasion la remarque très-sensée, que le peuple ignorait ce que signifiait le terme *molhid*, et qu'à plus forte raison il n'était pas en état de juger si At-Tabari avait mérité cette épithète[1]. Le commencement du règne d'Ar-Radhi fut signalé par les actes de violence de ces sectaires. Entrant de force dans les maisons, ils répandaient le vin de palmier qu'ils y trouvaient, frappaient les chanteuses et brisaient leurs instruments, s'opposaient aux ventes et aux achats, et empêchaient les hommes de se faire accompagner par des femmes ou de jeunes garçons[2]. Il se peut qu'ils aient eu la louable intention de réformer les mœurs dépravées et luxurieuses; mais leur zèle eut des résultats presque aussi fâcheux que l'imprudente mesure prise par Ibn-Rayic, qui, quand il craignit de se voir assiéger dans Bagdad, arma une partie de la populace, qui se mit aussitôt à piller et à brûler les maisons[3].

On se demande ce que fit le peuple arabe à cette désolante époque; s'il ne tenta pas de se délivrer de l'oppression et de la tyrannie étrangères, du despotisme des généraux et des soldats. Hélas! il avait depuis longtemps perdu sa cause; son énergie, qui avait éclaté si souvent à des époques antérieures, se trouvait brisée; il avait pris la triste coutume de souffrir, de se résigner à ses maux. Cependant on le voit se soulever à différentes reprises contre les soldats deilémites, dont la farouche tyrannie surpassait encore celle des Turcs[4]; et quand ces troupes furent battues par Ibn-Rayic, le peuple de Bagdad se vengea d'une manière bien barbare sans doute, mais qui s'excuse jusqu'à un certain point, quand on se rappelle tout ce qu'il avait eu à souffrir de cette soldatesque. « Les Deïlémites, » dit M. Defrémery, « avaient accablé les habitants de Bagdad de vexations. La réaction fut terrible et sans pitié.

[1] Voyez Ibno-'l-Athir, cité par M. Weil, t. II, p. 640, 641.
[2] M. Defrémery, p. 5.
[3] *Ibid.* p. 61.
[4] *Ibid.* p. 54, 56, 63.

D'après Ibn-Alathir et Noveïri, la populace lapida les Deïlémites à coups de tuiles et d'autres projectiles. L'auteur du *Kitab-al-Anba* nous a donné sur ces faits des détails plus circonstanciés, et que je n'ai trouvés nulle part ailleurs. D'après lui, on publia la proclamation suivante dans les deux parties de Bagdad : « O troupes de peuple! nous vous permettons de « piller les trésors des Deïlémites. » Il ne resta point de malfaiteur, ni de marinier, ni de mendiant, qui ne pillât leurs maisons. Ceux d'entre eux qui furent trouvés, furent tués. Lorsque la populace prenait un Deïlémite, elle le mutilait en lui coupant, soit les oreilles, soit les mains, soit le nez. Plusieurs malfaiteurs prirent des Deïlémites, les firent rôtir et les mangèrent. Tous ceux qui en voulaient à quelque personne, lui disaient : « Tu étais avec les Deïlémites, » et le malheureux était tué ou rançonné[1]. »

Ce que nous venons de dire suffira, nous le croyons du moins, pour recommander le Mémoire de M. Defrémery à l'attention des historiens et des philosophes. Qu'il nous soit permis d'ajouter que l'auteur a eu à vaincre bien des difficultés. L'histoire des émirs al-oméra n'avait été l'objet que d'une seule monographie, publiée, il y a trente ans, à Gœttingue, par M. Umbreit; encore ce savant n'a pu recourir aux sources manuscrites; il a dû se borner à présenter un résumé des textes imprimés d'Abou'l-Feda, d'Elmakin, d'Abou'l-Faradj. On sait que ces auteurs ne sont pas les meilleurs de ceux qui nous restent, et qu'ils sont loin de mériter toujours une confiance entière. Depuis cette époque, aucun texte arabe, relatif aux émirs al-oméra, n'a été publié, et M. Defrémery a dû consulter un grand nombre de manuscrits. Il est vrai qu'il se trouvait placé fort avantageusement, car la Bibliothèque nationale contient sur cette période un nombre de documents infiniment plus considérable qu'aucune autre bibliothèque en Europe. Mais il s'agissait de mettre en œuvre ces matériaux, d'interpréter les textes,

[1] M. Defrémery, p. 58, 59.

de faire un choix parmi les différentes relations d'un même fait, de lever des contradictions apparentes ou réelles. M. Defrémery a abordé ce travail avec courage, et partout il a fait preuve de patience, de circonspection, d'un jugement exquis, d'une critique saine et solide, d'un grand talent, enfin, pour les recherches historiques. Le mérite éminent de son travail saute aux yeux, quand on le compare avec la portion correspondante du deuxième volume de l'Histoire des khalifes, de M. Weil, ouvrage très-remarquable pourtant, et qui, sans contredit, fait époque dans la littérature orientale. MM. Weil et Defrémery ont travaillé indépendamment l'un de l'autre; quand le premier publia son deuxième volume, le second avait depuis longtemps achevé son Mémoire, qui parut peu de temps après. Que si, à présent, on compare les deux récits, on sera, non-seulement frappé de l'abondance des faits fournis par M. Defrémery, et de l'exactitude scrupuleuse qui règne dans les détails qu'il donne, qualités qu'on ne retrouvera pas chez M. Weil; mais on sera encore obligé d'avouer que, pour s'en tenir à des faits purement matériels, les noms des principaux personnages ont été altérés par M. Weil; qu'il donne, par exemple, au frère du célèbre Abou-Abdollah-ibno-'l-Beridi, le prénom d'Abou-'l-Hasan, tandis que ce personnage, qui lui-même joua un rôle important, s'appelait Abou-'l-Hosain; qu'il nomme un des émirs al-oméra *Touroun* au lieu de *Touzoun*. On cherchera vainement, d'ailleurs, chez M. Defrémery, des erreurs géographiques aussi étranges que celle où est tombé M. Weil[1], quand il parle du « canal Dabali » (Nahr Diyala). M. Defrémery connaît parfaitement le terrain, et il donne souvent des notices géographiques du plus haut intérêt[2]. Souvent aussi M. Defrémery, qui suit toujours les auteurs les plus dignes de confiance, rejette en note des récits que M. Weil n'a pas hésité à admettre dans son texte, quelquefois sans faire mention de l'autre version,

[1] M. Weil, t. II, p. 693.

[2] Voyez surtout la note 2, p. 13, et la note 1, p. 85.

parce qu'il n'a pas consulté les auteurs où elle se trouve. Je n'ignore pas que M. Weil peut faire valoir comme excuse qu'ayant à écrire une histoire des khalifes, il n'a pu entrer dans tous les détails que comporte une monographie qui n'embrasse qu'une période de onze années; qu'en raison de l'étendue de son ouvrage, de son ensemble, des aperçus neufs et frappants qu'il offre, on doit lui pardonner quelques fautes de détail. M. Weil aurait raison, sans doute, en alléguant ces excuses; mais il n'en reste pas moins vrai qu'il faudra toujours recourir au travail de M. Defrémery pour rectifier et pour compléter le sien; il n'en est pas moins incontestable que quiconque voudra connaître à fond cette époque, étudiera de préférence le mémoire de M. Defrémery.

Nous regrettons, toutefois, que M. Defrémery ait cru devoir commencer son travail par le règne d'Ar-Radhi. L'époque dont il nous retrace l'histoire n'étant, pour ainsi dire, qu'une seule scène du grand drame dont l'avilissement successif de la race arabe par les soldats étrangers est le sujet, nous regrettons qu'il n'ait pas jugé à propos de montrer, dans un aperçu rapide, mais philosophique, comment la domination des Turcs était une suite inévitable de l'avénement des Abbasides au trône. La dynastie des Omaiyades avait été une véritable dynastie arabe. Ces princes avaient, en général, respecté les lois, la liberté individuelle, et même la fierté de leurs compatriotes; ils n'avaient point exigé d'eux ces humiliants témoignages de respect, familiers aux Persans. Mais quand le pouvoir passa aux mains des Abbasides, l'ancienne société arabe fut bouleversée de fond en comble. Sous ces princes, redevables de leur trône aux soldats du Khorasan, les Persans remplirent les dignités les plus importantes de l'État; les doctrines persanes se substituèrent aux doctrines arabes; le monarque, chef de la religion, fut considéré comme une partie de la Divinité; les lois furent foulées aux pieds, et le despotisme remplaça la monarchie[1].

[1] Comparez Ibn-Hazm, auteur espagnol du XI[e] siècle, qui expose

Mais pour réduire sous le joug un peuple qui ne le subissait qu'en frémissant, pour réprimer les nombreuses révoltes excitées, soit par les partisans des Omaiyades (et il y en avait encore beaucoup, surtout en Syrie), soit par les Alides, les khalifes Abbasides, de même que les tyrans italiens du XIVe siècle, avaient besoin de soldats braves, mais ignorants, mais aveuglément dévoués au maître qui les payait, mais étrangers et indifférents aux luttes politiques et religieuses des Arabes. De tels soldats, les Visconti et les Della Scala les trouvèrent en Allemagne; les khalifes abbasides les trouvèrent parmi les peuplades incivilisées de l'Égypte et de l'Afrique occidentale; ils les trouvèrent surtout dans la Transoxiane et dans le Turkestan, à Samarcand, à Osrouschnah, à Ferganah [1]. Déjà le deuxième khalife Abbaside, Al-Mançour, avait pris deux officiers turcs à son service [2]; probablement ces officiers avaient d'autres Turcs sous leurs ordres. Un demi-siècle plus tard, Al-Mamoun prit aussi des Turcs à sa solde [3]; et sous le règne de son frère et successeur, Al-

très-bien cette différence dans le *Bayano 'l-Mogrib*, t. I, p. ٥٢ de mon édition.

[1] Voyez le passage d'Ibn-Khaldoun cité par M. Weil, t. II, p. 302.

[2] Voyez M. Defrémery, p. 2, n. 2.

[3] D'après Al-Masoudi, suivi par M. Defrémery (p. 2), ce fut Al-Motacim qui, le premier, prit un corps de Turcs à son service. Telle est l'opinion généralement admise; mais elle se trouve contredite par le témoignage formel de Djemalo-'d-din Abou-'l-Hasan-Ali-al-Azdi (manuscrit de Gotha, n° 245), cité par M. Weil (t. II, p. 304). Je rappellerai, à cette occasion, un passage fort remarquable que je trouve dans le *Kitabo'l-oyouni walhadayiki*, histoire très-intéressante des khalifes, depuis Al-Walid, fils d'Abdo-'l-Melik, jusqu'à Al-Motacim, et dont la bibliothèque de Leyde possède un seul volume (n° 567), probablement unique. Au feuillet 251 r. et v., je lis qu'en l'année 201 de l'hégire, Mahdi-Ibn-Olwán-al-Harouri (الحرورى), l'Hérétique, se révolta contre Ibrahim-ibno-'l-Mahdi, qui, comme on sait, avait été proclamé khalife à cette époque, en opposition à son neveu Al-Mamoun. Le rebelle s'empara

Motacim (833-842), le noyau de l'armée, de même que toute la garde, semble avoir consisté en Turcs; à cette époque, leur nombre s'élevait déjà à soixante et dix mille hommes. Nous aurions aimé que M. Defrémery nous eût retracé la tyrannie qu'exercèrent dès lors ces soldats étrangers; la haine que leur portait le peuple [1], qui les massacrait impitoyablement dès qu'il les rencontrait isolés, jusqu'à ce qu'enfin le mécontentement devint si général, qu'Al-Motacim se vit obligé d'évacuer la capitale avec ses troupes, et de choisir pour résidence Samarra, à trois journées au nord de Bagdad. Puis, il y avait à exposer les raisons qui contribuèrent à rendre les Turcs de plus en plus puissants; par exemple, la conspiration qui avait pour but de tuer Al-Motacim et de placer

على الراذابين وعدة مواضع ; et Ibrahim envoya contre lui Abou-Ishac, fils d'Ar-Raschid, qui se fit accompagner par un corps de Turcs (وكان مع ابي اسحاق غلمان له ترك). Quand les deux armées en furent venues aux mains, un hérétique voulut frapper Abou-Ishac d'un coup de lance; mais un de ses soldats turcs para le coup, et dit à Abou-Ishac : «O seigneur! *bir aschinasi!* » Le général le nomma alors *Aschinas*. فطعن رجل من الشُّرَاة ابا اسحق فحامى عنه غلام له تركى وقال يا مولاى سرْ اشناس (*sic*, je lis ; بِرْ) اشناس اى اعرفنى فسماه يومئذ اشناس وهزموا الشراة Ce passage est curieux, et cela pour deux raisons. D'abord, parce qu'il prouve péremptoirement que déjà avant le règne d'Al-Motacim, les Abbasides comptaient des troupes turques dans leurs armées, et que même ils s'étaient familiarisés avec la langue turque; ensuite, parce qu'il nous explique le nom de ce célèbre Aschinas, qui remplit les charges les plus importantes sous Al-Motacim, commanda la garde d'Al-Wathik, et mourut en 232. Les mots turcs *bir aschinasi* (بر آشناسی) ne signifient pas précisément اعرفنى «connaissez-moi,» comme dit l'auteur arabe, mais «une connaissance, une amitié.» Du reste, le sens revient au même, et le Turc voulait dire : «connaissez-moi, accordez-moi votre amitié.»

[1] Voyez *Kitabo'l-oyouni walhadayiki*, man. fol. 270 r. et v.

Abbas sur le trône; découverte à temps, elle contraignit cependant le khalife à éloigner de son armée les officiers arabes auxquels il ne pouvait se fier, et à les remplacer par des Turcs. Il aurait été intéressant de voir le despotisme des généraux étrangers aller toujours en croissant; de les voir disposer arbitrairement de la vie des dignitaires les plus considérés de l'État; de voir Abou-Dolaf, par exemple, faillir tomber victime de la jalousie d'Al-Afschin, qui ne s'inquiéta pas le moins du monde de la présence du khalife et du grand-juge; de voir les Turcs Itakh et Wacif, le commandant de la garde à Samarra, disposer du trône et y placer Al-Motawakkil, tandis que les dignitaires arabes voulaient le donner au fils d'Al-Wathik, auquel il appartenait de droit; de les voir ôter ce trône au khalife de leur choix et pousser son fils au parricide, quand Al-Motawakkil, qui avait su se brouiller avec tous les partis politiques et religieux, commit encore l'immense faute de se rendre hostiles les seuls hommes sur lesquels il pouvait compter; de les voir donner le trône à Al-Mostaïn, malgré l'opposition des Arabes, qui voulaient y placer Al-Motazz. Il eût été curieux de voir comment, malgré les passions démocratiques de notre époque, un empereur d'Autriche peut refuser de retourner dans sa résidence, sans perdre son trône; et comment, au contraire, Al-Mostaïn perdit le sien, quand il ne se hâta pas de céder à la volonté de ses soldats turcs, quand il osa refuser de retourner à Samarra avec Babi-bey. La tortueuse et perfide politique d'Al-Motazz ne tendit qu'à empirer sa position et à le conduire au supplice. A quelle détresse n'était-il pas réduit, ce pauvre fantôme de souverain, lui dont les prédécesseurs avaient possédé des richesses immenses, des trésors qui nous paraissent fabuleux, et qui ne put trouver 50,000 dinars, somme exigée par les Turcs et les Africains, dont la solde était arriérée, pour sauver sa vie et son trône! Ce qui surtout, dans une exposition telle que nous l'avons en vue, aurait dû fixer l'attention, ce qui aurait donné du relief à un tel tableau, c'eût été la peinture de la résistance opi-

maître, bien que malheureuse, des pauvres Arabes, foulés aux pieds, littéralement parlant [1], par ces hordes barbares, avides de butin, de sang et de carnage; c'eût été le récit des nombreuses révoltes, de celles qui éclatèrent sous Al-Wathik, par exemple; de l'héroïque défense des Bagdadiens surtout, pendant l'année 865, qu'on pourrait appeler la dernière lutte sérieuse des Arabes contre leurs oppresseurs. Cette longue lutte d'une nationalité opprimée contre le despotisme du sabre ne nous est encore connue qu'imparfaitement; et il y avait sans doute dans ce champ bien des épis à glaner encore, bien des faits nouveaux à ajouter à ceux que nous connaissons. Nous sommes persuadé qu'une exposition de cette nature, qui, du reste, ne demandait peut-être qu'une vingtaine de pages, aurait rehaussé considérablement le mérite du livre de M. Defrémery. En faisant connaître les généreux efforts tentés par les Arabes pour repousser un joug odieux, il aurait pu intéresser le lecteur, bien plus qu'il ne fait, au sort déplorable du noble peuple qui avait été le maître du monde, ou peu s'en faut; on l'aurait plaint davantage, on aurait maudit plus énergiquement ses sauvages oppresseurs; car il est dans la nature humaine de n'accorder sa pitié tout entière qu'aux individus et aux peuples qui ne se courbent sous le joug qu'après avoir épuisé tous leurs moyens de défense; on ne plaint guère ceux qui ne doivent leur état de servitude qu'à leur imprévoyance ou à leur lâcheté.

Peut-être M. Defrémery nous objectera-t-il qu'en vérité « l'histoire ne commence et ne finit nulle part, » qu'une telle exposition exigeait trop de développements pour qu'en s'y prêtant il ne craignît pas de dépasser les bornes qu'il s'était prescrites; qu'il suffisait à son objet de retracer à grands traits et d'une main ferme la situation de l'empire arabe lors de l'avénement d'Ar-Radhi. Nous n'insisterons donc plus

[1] Voyez chez les historiens le récit des excès commis par les Turcs sous Al-Motacim, alors qu'ils se trouvaient encore à Bagdad

sur ce point, mais nous devons insister sur un autre : c'est qu'abstraction faite de ces remarques, le livre ne répond pas tout à fait à son titre. M. Defrémery commence par le règne d'Ar-Radhi ; selon nous, il aurait dû commencer par celui d'Al-Moctadir. En effet, M. Defrémery fait remarquer lui-même que Mounis fut le premier qui porta le titre d'émir al-oméra. Au lieu de se borner à rappeler ce fait, l'auteur aurait dû s'occuper, je crois, des faits et gestes de cet émir al-oméra qui joua un rôle si important, et qui vainquit son maître, le khalife Al-Moctadir, dans une bataille rangée, à l'aide des mêmes troupes qui s'étaient conduites avec une lâcheté inouïe quand elles avaient été opposées à Abou-Tahir Solaïman le Carmathe [1]. Al-Moctadir y laissa la vie. A l'histoire de la chute de Mounis se rattache l'histoire du deuxième émir al-oméra, Tarif as-Sobkeri. Créature de Mounis, il trahit son bienfaiteur et sauva le khalife Al-Cahir, dont la mort avait déjà été résolue par Mounis et les autres généraux turcs.

Nous regrettons aussi que M. Defrémery n'ait pas fait ressortir le bon côté du caractère d'Ar-Radhi, n'eût-ce été que sous le point de vue littéraire. Ce prince possédait quelques-unes des qualités qui recommandent un monarque aux yeux des Arabes : il était généreux, surtout envers les littérateurs, et il possédait des connaissances fort étendues en histoire, en littérature et en philosophie [2]. Ses poésies sont assez piquantes, soit qu'il s'abandonne à des rêveries mélancoliques sur la fragilité des grandeurs humaines, et qu'il vante les cheveux blancs qui donnent des leçons si graves et si sages, soit qu'il cache sa tristesse sous une gaieté folâtre [3]. Il ne

[1] Voy. le Mémoire de M. Defrémery sur la famille des Sadjides, *Journal asiatique*, novembre 1847, p. 428, 429.

[2] *Raihano'l-albab*, man. de Leyde, n° 415, fol. 229 v. et d'autres auteurs.

Le *Raihano'l-albab* contient quantité de poésies d'Ar-Radhi ; on en trouve aussi chez d'autres auteurs.

portait pas trop patiemment d'ailleurs le joug de ses émirs al-oméra, bien qu'il ne possédât pas l'énergie nécessaire pour le secouer, ou que, par la force des circonstances, il se trouvât dans l'impossibilité de le faire. Je citerai, à cette occasion, un fait qui nous est raconté par Mohammed ibn-Ibrahim, dans son *Raihano'l-albab* [1], et qu'on ne trouve pas dans l'ouvrage de M. Defrémery. Abou'l-Hassan al-Aroudhi, qui avait été le précepteur d'Ar-Radhi, entra un jour chez le khalife, qu'il trouva accablé de tristesse, et tenant dans sa main une pièce d'or de la valeur d'environ dix dinars, et une pièce d'argent de la valeur d'environ dix dirhems. Sur un côté de chacune de ces deux monnaies, on voyait figurer Bedjkem, l'émir al-oméra, armé de pied en cap, et de l'autre côté on lisait ce vers orgueilleux :

> Le pouvoir n'appartient qu'à l'émir glorieux; sachez donc que le seigneur des hommes, c'est Bedjkem !

« Ne voyez-vous pas, dit alors le khalife à son précepteur, ce que cet homme ose faire, jusqu'où s'élève son ambition, et quels projets il nourrit? » Al-Aroudhi ne répondit point à cette apostrophe; mais il se mit à raconter comment, dans des circonstances pareilles, en avaient agi les khalifes. Il rappela sans doute à Ar-Radhi ce qu'avaient fait quelques-uns de ses prédécesseurs; comment le règne d'Al-Mohtadi, prince doué d'un caractère mâle et austère, et rempli d'un amour sincère pour son peuple, avait porté ses fruits, bien que le peuple n'eût pas répondu assez énergiquement à son appel, bien qu'il n'eût régné pas même une année; comment sous le règne d'Al-Motamid, ou plutôt sous celui du co-régent Al-Mowaffac, les Turcs n'avaient plus le même pouvoir qu'auparavant; comment Al-Motadhid sut les contenir de sa main de fer. Le brave homme lui rappela encore comment les anciens rois de la Perse avaient su vaincre leurs nobles et rétablir leur autorité. Puis Ar-Radhi se consola, se promettant

[1] Fol. 229 v. On trouvera des renseignements sur ce livre et sur son auteur dans le second volume de mon *Historia Abbadidarum*.

sans doute d'imiter ces glorieux exemples; soyons fatalistes cette fois, et disons que le destin s'y opposait [1].

M. Defrémery parle quelque part [2] d'un corps de troupes nommé *al-hodjariyeh*. Il pense que ce terme dérive de *hodjar*, pluriel de *hodjreh*, « un appartement, une cellule, » et il le traduit par « pages de la chambre. » Je me permettrai de rappeler à M. Defrémery un passage d'Al-Makrizi, traduit par Silvestre de Sacy, dans sa Chrestomathie arabe (t. I, p. 156), qui semble avoir échappé à son attention, et d'où il résulte que sa traduction n'est pas tout à fait exacte. Dans un autre endroit [3], il est question d'un officier turc, كيغلغ. M. De-

[1] J'ajoute le texte de ce passage, qui n'est pas sans importance pour la numismatique.

قال ابو الحسن العروضى مؤدّب الراضى دخلت يوما على الراضى وهو مغموم فوقفت بين يديه فقال لى ادن فدنوت واذا بيده دينار من نحو عشرة دنانير ودرهم من نحو عشرة دراهم عليها صورة بجكم التركى شاكا فى سلاحه وحولها مكتوب

(الخفيف) انما العزّ للامير المعظّم

فاعلموا انّ سيّد الناس بجكم

ومن الجانب الاخر الصورة بما بعنها (sic. lisez : نَعَتْها) فقال ما ترى صنع هذا الانسان وما تسمو اليه همّته وما تحدث به نفسه فلم اجبه بشى واخذت به فى اخبار من سلف من الخلفاء وسيرهم ثم نقلته الى ملوك الفرس وما كانت تلقى من اتباعها وصبرهم عليه وسياستهم حتى تستقيم احوالهم فسلا عما عرض فى نفسه *

Le second hémistiche du vers se lit ainsi dans le manuscrit: فاعلم سيد الناس بجكم Le sens et la mesure exigent qu'on le corrige ainsi que je l'ai fait.

[2] P. 6, 7.

[3] P. 72.

frémery prononce *kighlagh*, mais il faut prononcer *kaighaligh* ou *kayighligh;* voyez la note de M. Hamaker *apud* Weijers, *Loci Ibn Khacanis de Ibn Zeidouno*, p. 186. J'ai remarqué un très-petit nombre de peccadilles de la même nature; mais ce sont des minuties, et j'aime mieux appeler l'attention sur une correction importante et très-heureuse, qu'on trouve dans le livre de M. Defrémery[1]. Silvestre de Sacy (*Chrestomathie arabe*, t. I, p. 359) a publié et traduit un passage du Dictionnaire géographique arabe (*Meracido'l-ittila*), relatif à Ocbara. On y lit que le khalife Al-Mostancir a assigné le produit du canton de Dodjaïl « à la dotation des maisons *que l'auteur de cet ouvrage a fait construire* dans les quartiers de Bagdad, pour y donner à manger aux pauvres pendant le mois de ramadhan. » ادر المصنف التى انشاها. M. Defrémery, respectant le bon sens de ses lecteurs, s'est, avec raison, épargné la peine de prouver que cette leçon est absurde. Il lit المضيف au lieu de المصنف, et il traduit : « *la dotation des hospices* (litt. des maisons d'hospitalité) *qu'il* (le khalife Al-Mostancir) *a fait construire.* » Cette correction me paraît aussi ingénieuse que certaine. Pour qu'on ne puisse douter que l'expression دار المضيف ne soit réellement en usage, je citerai un passage d'Ibno'l-Athir (*Ibrato ouli'l-abçar*, man. de M. de Gayangos, fol. 138 v.), où on lit : بنى دار المضيف يدخل اليه كل قادم, « il bâtit un hospice où chaque étranger pouvait entrer. »

REINHART DOZY.

[1] P. 40

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1848.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu; la rédaction en est adoptée.

M. Mohl propose au Conseil de continuer à M. Lebrun, ancien directeur de l'Imprimerie nationale, l'envoi du Journal asiatique, comme une marque de la reconnaissance que la Société lui doit pour les nombreux services qu'il lui a rendus pendant tout le temps de sa direction de l'Imprimerie nationale. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Reinaud lit un fragment de son mémoire sur l'Inde, qui doit paraître dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Par l'auteur. *Die Hymnen der Sama-Vedas*, von Theodor BENFEY. Leipzig, 1848, in-4°.

Par la Société. *Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*, vol. II, cah. III.

NOTE SUR UN PHÉNOMÈNE DE MIRAGE

INDIQUÉ PAR QUELQUES TEXTES CHINOIS.

On sait que les Chinois ont depuis longtemps observé et noté plus fidèlement que tous les autres peuples anciens, les phénomènes accidentels qui surviennent dans le ciel. Ainsi ils ont soigneusement inscrit dans leurs annales les routes des comètes et les apparitions des météores brillants que nous appelons bolides, étoiles filantes, aurores boréales. Les citations suivantes montrent qu'ils ont aussi remarqué depuis longtemps les effets singuliers de réfraction atmosphérique, généralement désignés par le nom de mirage.

On trouve dans le *Pen-tsao-kang-mou* la mention d'un grand reptile de forme fabuleuse, appelé *Chin* 蜃, lequel peut produire, par les vapeurs qu'il exhale, des figures de tours et de murailles. « Ces vapeurs, dit le *Pen-tsao*, apparaissent lorsqu'il va pleuvoir. Elles sont appelées *Chin-leou*, les tours du *Chin*, et aussi *Haï-chi*, le marché marin. La graisse du *Chin*, unie à la cire, produit l'odeur d'une torche. En général, à cent pas, au milieu de la fumée, on voit des figures de tours. » Ce passage est reproduit dans l'Encyclopédie japonaise, liv. 45, fol. 7 v., et dans le Dictionnaire de Khang-hi, au caractère 蜃. Ce dictionnaire ajoute : « On lit dans la section astronomique jointe aux annales des premiers Han (*Han-chou*) : « Au bord de la mer, il y « a les vapeurs du *Chin*, qui ont la forme de tours. »

Basile de Glemona, qui a composé son dictionnaire en Chine, dit, à ce même caractère 蜃 : « *Chin-chy fictitiæ ur-* « *bes, turres* quæ in mari repentè apparent, et quæ statim « disparere asserunt. » *Chin-chy* est une combinaison abrégée des deux dénominations vulgaires, *Chin-leou, Haï-chi*, citées par le *Pen-tsao*.

L'explication du père Basile, rapprochée de la citation em-

pruntée à l'histoire des Han, indique évidemment que l'apparition de ces tours fantastiques est réellement un effet de mirage. On sait que le mirage s'observe souvent sur les plages sablonneuses qui bordent la mer, comme à Dunkerque, par exemple, et il doit avoir fréquemment lieu sur les côtes orientales de la Chine, qui sont plates et sablonneuses entre les embouchures du Kiang et du Hoang-ho, et plus au nord, dans le golfe du Pé-tchi-li. Cette partie du littoral chinois était beaucoup mieux connue, sous les premiers Han, que la côte de la Chine méridionale, encore imparfaitement soumise, et c'est à elle que se rapporte certainement le passage du livre des Han.

Les tours du Chin et le marché marin ont quelque analogie avec les châteaux aériens de la fée Morgana, qui se voient à certains moments dans le détroit de Messine, et qui sont certainement produits par un effet de mirage, quoique ce singulier phénomène n'ait pas encore été analysé par des observations exactes. Cette assimilation me paraît justifiée par le passage suivant, qui fixe le point de la côte chinoise où le marché marin s'observe le plus souvent : il se lit au fol. 9, v., kiv. 21, d'un ouvrage intitulé *Mong-ki-pi-than*, qui existe à notre Bibliothèque nationale dans la collection *Tsin-taï-pi-chou*, et qui fut rédigé à la fin du XIe siècle de notre ère.

« Dans le département de Teng-tcheou (Chan-tong), il y a parfois, au milieu de la mer, des nuées, des vapeurs, qui ressemblent à des palais, à des maisons, à des tours. On voit des murs et leurs parapets, des hommes et des drapeaux, des chars et des chevaux, rangés régulièrement. Ce phénomène est appelé *le marché marin*. Quelques-uns disent qu'il est produit par les émanations sorties du corps d'un grand reptile nommé le *Chin*. Ceci est-il exact ou non ? Il y a doute à cet égard. »

En consultant la carte du Chan-tong, dressée par les missionnaires, on voit en face de Teng-tcheou plusieurs îles qui laissent entre elles et la côte un canal assez large par

lequel passent les navires entrant dans le golfe du Pé-tchi-li. La configuration des lieux a donc une certaine ressemblance avec celle du détroit qui sépare la Sicile de la Calabre, et peut donner lieu à un phénomène de réfraction analogue, lorsqu'il survient quelque variation brusque de température dans les couches d'air superposées à la mer.

Le *Mong-ki-pi-than* cite encore, même folio, des apparitions singulières d'hommes, de chevaux, de chars en mouvement, qui, suivant des récits assez vagues, se voient quelquefois dans l'arrondissement de Kao-thang, et qui sont appelées aussi le marché marin par les gens du pays. Il en conclut que c'est un phénomène analogue à celui de Teng-tcheou. Kao-thang est situé dans l'intérieur des terres, au commencement des vastes plaines qui forment la partie orientale du Pé-tchi-li. Il se peut donc qu'on y voie des effets de mirage.

Édouard Biot.

EXPLICATION DU MOT بدوح

Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour les lecteurs de ce recueil, de retrouver ici l'explication du mot, بدوح, qui se rencontre fréquemmment sur les adresses de lettres écrites en arabe, ou gravé sur des cachets.

L'illustre Silvestre de Sacy a donné de ce mot, d'après M. Michel Sabbagh, une interprétation que je transcris ici, et dont, au surplus, il n'a pas cru devoir garantir l'exactitude :

« Il y avait un homme, établi dans le Hedjaz, qui était rempli de piété et connu pour sa foi. Cet homme exerçait la profession de négociant, et toutes les fois qu'il envoyait des marchandises ou des lettres par des caravanes, et que ces caravanes étaient rencontrées et pillées par des Bédouins, ou qu'il les expédiait par mer, elles arrivaient toujours heureusement, tandis que les marchandises et les lettres des autres négociants éprouvaient de fâcheux accidents. Cet homme étant mort, les négociants du Hedjaz conçurent beaucoup de confiance dans ses mérites; ils prirent donc son nom pour l'écrire sur leurs lettres et leurs marchandises, afin qu'il leur servît de sauvegarde contre tout événement funeste. Son nom était Bédouh; mais ils substituaient aux lettres de ce nom des chiffres indiens de la même valeur numérique que ces lettres : ils écrivaient ainsi 2468, ce qui représente les quatre lettres *ba, dal, waw, ha.* Quelques doctes musulmans prétendent que Bédouh est un des noms de Dieu.

« Je ne garantis pas la vérité de cette tradition[1]. »

L'explication donnée par Michel Sabbagh à M. Silvestre de Sacy me paraît inexacte, et voici celle que je propose,

[1] Voyez *Chrestomathie*, IIIe volume, p. 364, n. 110. M. Kazimirski s'exprime ainsi, dans son Dictionnaire arabe-français, au mot بدوح, mot dont la signification est inconnue, et que l'on trouve souvent écrit au dos d'une lettre, comme une espèce de talisman qui doit la faire parvenir à sa destination.

d'après l'ouvrage intitulé مستوجبة المحامد فى شرح خاتم أبى حامد *Livre digne de louanges, servant à expliquer le tableau d'Abi-Hamed*, et dont l'auteur est شرف الدين ابوعبد الله محمد plus connu sous le nom de ابن بنت أبى سعيد.

Les musulmans ont eu de tout temps et ont encore une grande confiance en divers talismans auxquels ils attribuent le pouvoir de faire réussir leurs entreprises. Parmi ces talismans, un des plus accrédités est le tableau suivant[1] qui se nomme خاتم أبى سعيد, et s'écrit sur un morceau de papier ou de parchemin qu'on porte suspendu au cou, ou qui se place en tête de certains écrits.

4 ٤	9 ٩	2 ٢
3 ٣	5 ٥	7 ٧
8 ٨	1 ١	6 ٦

On trouve souvent dans ce même tableau les chiffres remplacés par des lettres ayant la même valeur numérique, et il est alors ainsi représenté :

د	ط	ب
ج	ه	ز
ح	ا	و

[1] Cette même inscription se trouve sur une bague d'argent qui appartenait à la célèbre abbaye de Saint-Germain des Prés. M. Reinaud en a donné le dessin et l'explication dans son ouvrage sur les Monuments musulmans, t. II, p. 252. Elle se lit aussi sur un châle chargé de figures et d'inscriptions. (Voyez la Notice des vêtements, avec des inscriptions arabes, persanes et hindoustanies, par M. Garcin de Tassy. *Journal asiatique*, 1838.)

On remarquera que dans quelque sens qu'on additionne les nombres contenus dans trois cases qui se suivent horizontalement, verticalement ou diagonalement, on trouvera toujours pour total le nombre 15.

On observera, en outre, que les nombres contenus dans les quatre cases formant les quatre coins du tableau, sont pairs ; on les nomme : مزوجات المثلث, tandis que les nombres inscrits dans les autres cases sont impairs et se nomment : مفردات المثلث.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, les musulmans attribuent à ce tableau le pouvoir de faire réussir leurs entreprises conçues dans un bon ou dans un mauvais dessein; mais il faut remarquer que, s'il s'agit d'un bon dessein, on n'écrit généralement que les nombres pairs des cases des quatre coins ; si, au contraire, il s'agit d'un mauvais dessein, on n'écrit que les nombres impairs, en laissant vides les autres cases.

POUR UN BON DESSEIN.

د		ب
ح		و

POUR UN MAUVAIS DESSEIN.

	ط	
ج	ه	ز
	ا	

En formant deux mots des lettres isolées contenues dans chacun de ces deux tableaux, et en suivant l'ordre de leur

valeur numérique, on obtient pour le premier بدوح, et pour le second اجهزط. Or, par abréviation on dégage ces deux mots de leurs tableaux, et on les emploie seuls; le premier بدوح, dans un bon dessein, et le second اجهزط, dans un mauvais dessein. Telle est l'origine du mot بدوح, ou ٨٦٤٢, si on l'écrit en chiffres.

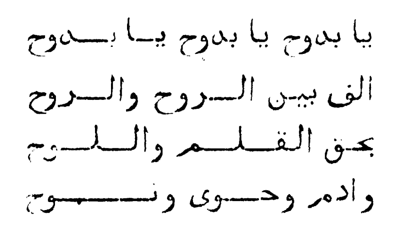
Voici maintenant les principales vertus attribuées à ce mot et la manière de l'employer selon les circonstances.

Si un voyageur porte sur lui le mot بدوح, il peut marcher tout le jour sans jamais se fatiguer.

Si une femme enceinte, dont on craint l'avortement, porte sur elle le mot بدوح, son enfant arrivera à terme; en observant toutefois, pour ce cas particulier, de lire devant le papier sur lequel on a écrit ce mot, le XXXVIe chapitre du Coran, en tête duquel se trouvent les lettres يس.

Une lettre sur l'adresse de laquelle se trouve ce mot, doit parvenir sûrement à sa destination.

Ce mot sert encore à faire naître l'amour; voici, dans ce cas, la manière dont on doit procéder. On l'écrit sur un morceau de papier, devant lequel on brûle ensuite des parfums, puis on prononce à haute voix les mots suivants :



O Bedouh, ô Bedouh, ô Bedouh!
Produis l'amour entre l'âme et l'âme,
Par la vertu de la plume et du tableau,
Et par celle d'Adam, d'Ève et de Noé.

Après cette sorte de conjuration, celui ou celle qui veut se faire aimer, suspend le papier à son cou, et le charme doit opérer.

Telle est, je pense, la véritable origine du mot بروج. L'ouvrage dont j'ai extrait ces détails, et dont j'ai indiqué le titre et l'auteur, au commencement de cet article, m'a paru fort ancien, à en juger par le mauvais état et par les trous et piqûres de vers du manuscrit que j'ai eu entre les mains, et dont je dois la communication à l'obligeance de Si-Soliman-el-Haraïri, notaire tunisien, très-distingué par sa science.

Henri COTELLE,
Deuxième drogman du consulat général
de France à Tunis.

FIN DU TOME XII.

ERRATA

POUR LE CAHIER D'AOUT.

Dans le Rapport annuel de M. Mohl, page 144, au lieu de : *Dictionnaire turc-français*, par M. X. Bianchi, lisez : *Dictionnaire français-turc*.

Page 160, au lieu de : que M. Gilchrist employait pour former une littérature hindoustani *en Perse*, lisez : *en prose*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XII.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

BIBLIOGRAPHIE.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

